



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ECOLE POLYTECHNIQUE D'ARCHITECTURE ET
D'URBANISME -EPAU-
Laboratoire Ville, Urbanisme et Développement Durable- VUDD



THESE ELABOREE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE DOCTORAT EN
ARCHITECTURE.

Spécialité : Architecture et Urbanisme

**Savoirs citoyens et processus de patrimonialisation en centre urbain
ancien : référentiels d'actions participatives à la Casbah de Dellys et à Sidi
El Houari d'Oran**

Présentée et soutenue publiquement par :
Ibtissem Zerarka

Directrice de thèse :

Pr. Messaoudene Maha, EPAU

Examineurs :

- Pr. CHABOU-OTHMANI Meriem, Présidente,
- Pr. CHENNAOUI Youcef, Examineur, EPAU
- Pr. SASSI BOUDMAGH Souad, Examinatrice, Université de Constantine
- Dr. MOUAZIZ Najet, Examinatrice, USTO
- Pr. ADDAD Cherif, Examineur, Université Oum El-Bouaghi
- Mr. METAIR Kouider, Invité. Membre du Conseil consultatif du patrimoine culturel (Ministère de la Culture) et président de l'association Bel Horizon.

RESUME :

La thèse s'intéresse à la capacité de renouvellement de l'action publique relative aux pratiques patrimoniales en centres urbains anciens. L'objectif est de comprendre les liens qui unissent la patrimonialisation et la participation citoyenne. La recherche se propose de retracer les processus concrets de patrimonialisation des centres anciens des villes de Dellys et d'Oran. La patrimonialisation s'est accompagnée de démarches participatives aux dynamiques différentes laissant croire à l'émergence d'une nouvelle forme d'action patrimoniale plus collaborative. A Dellys, la dynamique participative est initiée par l'état (selon une approche top down) dans le cadre du projet euro-méditerranéen Montada. A Oran, la dynamique participative de type Bottom up a été menée essentiellement par deux associations : Santé Sidi El Houari et Bel Horizon. Notre recherche a permis de saisir les différents positionnements des acteurs face à la patrimonialisation, d'identifier les référentiels d'actions participatives au sein des centres anciens et de comprendre les modalités de leur mise œuvre. Ce travail permet également d'apprécier les effets de la participation sur la fabrique patrimoniale locale et de rendre compte de la diversité des sources d'expertise, faisant ainsi appel à de nouveaux types de savoirs portés par les citoyens.

Mots clés : Participation citoyenne – patrimonialisation- centre ancien- savoir citoyen- Dellys- Oran

ABSTRACT

The thesis focuses on the capacity of public action to renew heritage practices in old urban centers. The objective is to understand the links between heritage and citizen participation. The research proposes to retrace the concrete processes of heritage development in the old city centers of Dellys and Oran. The process of heritage development was accompanied by participatory approaches with different dynamics, suggesting the emergence of a new, more collaborative form of heritage action. The participative process in Dellys was initiated by the public authorities within the framework of the Euro-Mediterranean Montada project. In Oran, the participatory dynamics of the Bottom up type is essentially led by two associations: Santé Sidi El Houari and Bel Horizon. Our study allows us to understand the different positions of the actors in front of the heritage, the referential of participative actions and the modalities of their implementation in order to understand in what way the participation constitutes a reading grid of the issues carried by the population of the old centers. This work enable us also to point out the effects of participation on the local heritage fabric in order to diversify the sources of expertise, thus calling on new types of knowledge carried by the inhabitants.

Keywords : Participation - heritage - old town - citizen knowledge - Dellys – Oran

ملخص

تركز الأطروحة على القدرة على تجديد العمل العام المتعلق بالممارسات التراثية في المراكز الحضرية القديمة. الهدف هو فهم الروابط التي توحد تنمية التراث ومشاركة المواطنين. يهدف البحث إلى تتبع عمليات التنمية التراثية الملموسة للمراكز القديمة لمدينتي دلس وهران افترن التنمية التراثية بمقاربات تشاركية ذات ديناميكيات مختلفة تشير إلى ظهور شكل جديد Montada من العمل الوراثي التعاوني بدأت الديناميكية التشاركية في دلس من قبل الدولة في إطار المشروع الأوروبي ومتوسطي في وهران ، يتم تنفيذ النوع التصاعدي من ديناميكية المشاركة بشكل أساسي من قبل جمعيتين : صحة سيدي الهواري والأفق الجميل . نتيج دراستنا فهم المواقف المختلفة للفاعلين في مواجهة تنمية التراث وأطر العمل التشاركي وطرق تنفيذها لفهم كيف أن المشاركة هي إطار لقراءة القضايا التي أثارها السكان المراكز القديمة. ويسمح هذا العمل أيضًا بتفسير آثار المشاركة على نسيج التراث المحلي بهدف تنويع مصادر الخبرة ، وبالتالي استدعاء أنواع جديدة من المعرفة التي يحملها السكان

كلمات مفتاحية: مشاركة - إرث - مركز قديم - معرفة المواطن - دلس - وهران

Remerciements

Je remercie DIEU de m'avoir donné la santé et le courage de terminer ce travail.

Je tiens à exprimer toute ma gratitude et ma reconnaissance à ma directrice de thèse, professeur Messaoudene Maha pour m'avoir guidé durant ces années de recherche et pour m'avoir profiter de ses connaissances et de son regard pertinent sur les questions soulevées dans ce travail ainsi que pour le soutien et la confiance dont elle m'a témoignée tout au long de cette recherche.

Mes remerciements vont pour les membres du jury d'avoir accepté d'évaluer ce travail. Qu'ils trouvent ici, l'expression de mon respect et de ma profonde gratitude.

Je souhaite témoigner ma reconnaissance à Mr Metair Kouider, président de l'association Bel Horizon pour avoir répondu présent à chaque fois que je l'ai sollicité, pour m'avoir infiltré dans l'association et m'avoir permis d'assister aux réunions et activités du collectif citoyen dans le cadre de la préservation du patrimoine urbain de Sidi El Houari.

Mes remerciements vont également à Mme Hassam Soumaya, coordinatrice de l'association Santé Sidi El Houari, ainsi qu'à Mr Mokrani, président de l'association Delfine à Dellys.

Dans le cadre de mon stage de recherche au sein de l'Université de Tours, je remercie professeur Nora Semmoud, directrice de l'UMR CITERES de m'avoir introduit au sein du laboratoire et de m'avoir permis de rencontrer et bénéficier des orientations du professeur Patrice Mélé spécialiste des politiques et des conflits patrimoniaux, ainsi que Dr Roméo Carabelli, expert international de l'ICOMOS.

Mes remerciements vont également au professeur Agnes Deboulet de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture Paris-Val de Seine, spécialiste de la dimension urbaine des savoirs citoyens, pour m'avoir orienté sur les questions essentielles qu'a suscité ce travail de recherche.

Un grand merci à Mme Snouci Karima, architecte enseignante pour ses inlassables relectures de la thèse, pour sa disponibilité et son soutien inconditionnel.

J'adresse mes remerciements à tout le personnel de la DUAC d'Oran, service Réhabilitation du vieux bâti, ainsi qu'aux responsables de l'OGEBEC d'Oran et de Dellys, particulièrement à Mr Ourabah Massinissa.

Dans le cadre de la convention d'exploitation des images ALSAT-2, entre l'EPAU et l'Agence Spatiale Algérienne ASAL, je remercie Mr Hassani, directeur du Centre des applications spatiales et Djamila Ziwane ingénieur d'application pour avoir mis à ma disposition une assistance technique pour le traitement et la finalisation de la cartographie déployée dans ce travail.

Je remercie Professeur Youcef Chenaoui, pour les nombreux et fructueux échanges autour de la thématique de la patrimonialisation.

Enfin, mes remerciements vont à mes parents pour leur soutien quotidien et inépuisable, mon époux pour sa patience et ses encouragements ainsi qu'à ma fille Layel.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE

1	Positionnement épistémologique du sujet de la recherche	1
2	Problématique générale	5
3	Problématique spécifique	7
4	Objectifs de la recherche	12
5	Le cadre opératoire de la recherche :	
	A. Choix des terrains d'études	13
	B. Choix méthodologique	14
	C. Parcours méthodologique	15
	D. Plan d'exposition des résultats	22

PARTIE I : EXPLORATIONS THEORIQUES PREALABLES DE LA RECHERCHE

Introduction de la première partie	25
------------------------------------	----

Chapitre 1. Participation et savoirs citoyens en urbanisme : esquisse d'un état des connaissances

1.1. La participation citoyenne : dispositifs, enjeux et effets sur l'action urbaine	26
1.1.1. La participation citoyenne dans le champ urbain : un enjeu sémantique	28
1.1.2. La participation citoyenne dans le projet urbain : dispositifs et difficultés de mise en œuvre	32
1.1.3. La participation citoyenne et ses effets : un enjeu de renouvellement de l'action publique urbaine	42
1.2. Mobilisation des savoirs citoyens dans l'action publique urbaine : apports et limites	45
1.2.1. Savoirs citoyens : un fondement théorique à contre-pied d'une approche élitiste de la démocratie participative	46
1.2.2. Typologies des savoirs citoyens et dynamiques de leurs mobilisations dans l'élaboration du projet urbain	47
1.2.3. Articulation entre logique savante et logique ordinaire 'indigène' : vers un défi de démocratisation de l'action urbaine ?	53

Chapitre 2. La mise en œuvre de la participation citoyenne dans le développement urbain en Algérie : entre discours et pratiques	56
2.1. Retour sur l'institutionnalisation et la codification juridique de la participation citoyenne dans les politiques urbaines	56
2.1.1. Les réformes institutionnelles des années 1990 : apports de deux lois fondamentales	56
2.1.2. L'ingénierie participative : une expérience importée sans suite	57
2.1.3. L'injonction au développement durable : des réformes pour renforcer la participation citoyenne dans le développement urbain	58
2.2. Savoirs autochtones et pratiques ancestrales : des formes de participation citoyenne endogènes à institutionnaliser	61
2.2.1. Les pratiques participatives dans la société vernaculaire : des origines ancestrales	61
2.2.2. « <i>Tajmaates</i> » : une structure de gouvernance participative territorialisée des villages kabyles	63
2.2.3. « <i>Halka Azzaba</i> » : le pouvoir citoyen à l'épreuve du temps dans la société mozabite	66
2.2.4. Le nouveau ksar de Tafilelt : la consécration d'une utopie écocitoyenne	69
2.3. La société civile en Algérie : Défis et faiblesses	72
2.3.1. Le tissu associatif: genèse et évolution	72
2.3.2. La société civile : une difficulté d'émergence de l'acteur collectif sur le terrain	74
2.3.3. Apports des citoyens dans la réflexion et l'action sur l'urbain : des compétences citoyennes stigmatisées	76
Conclusion de la première partie : savoirs citoyens et pratiques participatives : vers un renouvellement de l'action publique urbaine	78
PARTIE II: PATRIMONIALISATION EN CENTRE URBAIN ANCIEN : QUELLE PLACE POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE ?	
Introduction de la deuxième partie	81
Chapitre 3. Patrimonialiser en centres urbains anciens : des processus complexes au cœur d'enjeux multiples	82
3.1. La patrimonialisation : contextes d'émergence, formes, logiques et édification procédurale	82
3.1.1. Patrimonialisation : logique savante, logique sociale	84
3.1.2. Processus de patrimonialisation et édification procédurale	85
3.2. Le patrimoine urbain dans la législation algérienne : les limites d'une prise en charge	90
3.2.1. La loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel : une avancée dans le paysage réglementaire et législatif	91
3.2.2. Le patrimoine urbain dans la législation algérienne : une nécessité de réformes pour une gestion durable du territoire	96

3.3. Patrimonialisation en centre ancien : enjeux et conflits	102
3.3.1. Les centres anciens : des cristalliseurs d'enjeux urbains contemporains	102
3.3.2. Conflits patrimoniaux : révélations de dysfonctionnements urbains et d'effets fertilisants sur l'action patrimoniale	108
Chapitre 4. Le temps de la participation citoyenne : une condition de réussite de la patrimonialisation en centre urbain ancien ?	116
4.1. Logiques d'acteurs et jeu de pouvoir dans la patrimonialisation en Algérie	116
4.1.1. Patrimonialisation : des acteurs institutionnels aux pouvoirs certains	116
4.1.2. Acteurs non institutionnels et patrimonialisation : des nouveaux acteurs aux pouvoirs émergents	132
4.2. Participation citoyenne au service du patrimoine	139
4.2.1. Patrimonialisation en centres anciens : des savoirs multiples	140
4.2.2. Mobilisations citoyennes pour la reconnaissance du patrimoine urbain	142
4.2.3. Le financement participatif : une contribution au projet patrimonial	142
4.2.4. Participation citoyenne dans la protection et valorisation du patrimoine urbain	143
4.2.5. Participation citoyenne, conflit patrimonial et construction locale de l'accord	144
4.3. Exemples de participation citoyenne dans les sites patrimoniaux en centres historiques	145
4.3.1. La « Campagne de ravalement de façades » : une incitation à l'implication des habitants dans l'entretien du patrimoine urbain ordinaire	149
4.3.2. Le « recensement participatif » : une action collective de recherche et de connaissance du patrimoine urbain récent	150
4.3.3. L'étude « Cœur de Ville » : une co-construction d'un projet de revitalisation du centre-ville	152
Conclusion de la deuxième partie : patrimonialisation en centre urbain ancien : un contenu et des expertises renouvelées	158

PARTIE III : LA PARTICIPATION CITOYENNE A L'EPREUVE DE LA PATRIMONIALISATION EN CENTRE URBAIN ANCIEN DE DELLYS ET D'ORAN

Introduction de la troisième partie	161
Chapitre 5. Des savoirs citoyens à la marge de la patrimonialisation : cas de Dellys	162
5.1- La patrimonialisation institutionnelle en centre urbain ancien : un processus inachevé et des enjeux multiples	162
5.1.1- Evolution urbaine et potentialités du lieu	162
5.1.2- La patrimonialisation à Dellys : un centre historique à l'avenir incertain	166
5.2- Montada : Projet pilote et référentiel d'actions participatives sur le patrimoine	175
5.2.1- Contexte participatif, expertise internationale et cadre méthodologique	176
5.2.2 Le projet Montada à Dellys : Déroulement des démarches participatives	179
5.3- Participation citoyenne au processus de patrimonialisation : quel bilan ?	188
5.3.1- Dynamiques participatives citoyennes dans le processus de patrimonialisation : des acteurs marginalisés	188
5.3.2- Le patrimoine saisi par les associations	190
Chapitre 6. Mobilisation citoyenne pour la patrimonialisation de Sidi El Houari à Oran : des savoirs citoyens en action	193
6.1. Le centre urbain ancien de Sidi El Houari : Un héritage urbain en péril	193
6.1.1. Sidi El Houari : une assise mémorielle	195
6.2.2. Sidi El Houari : la récurrence de la perte	200
6.2. La société civile à la conquête du centre urbain ancien	203
6.2.1. L'association Santé Sidi El Houari : une renaissance des métiers traditionnels	204
6.2.2. L'association Bel Horizon : des pratiques de médiations culturelles et engagement citoyen	207
6.2.3. ARCHIMEDES : Associations locales et projet de coopération internationale	210
6.3. La patrimonialisation sociale : expertise citoyenne et décision politique	214
6.3.1. Réactivité sociale face à l'effacement d'une mémoire collective	215
6.3.2. Le collectif citoyen : un acteur inattendu vecteur de patrimonialisation sociale	217
6.3.3. Réhabilitation du bâti et maintien de la population : le conflit patrimonial	217
6.3.4. Devenir crédible : processus de structuration et consolidations des savoirs citoyens	218

Chapitre 7. Les arènes participatives de la patrimonialisation en centre urbain ancien et leurs effets	223
7.1. Société civile et patrimonialisation : une demande de participation inégale émanant de la sphère associative de Dellys et d'Oran	223
7.2. Dispositifs participatifs : genèse et articulation temporelle avec les processus de patrimonialisation	226
7.3. Evaluation de l'implication citoyenne dans les processus de patrimonialisation	232
7.4. Les impacts de l'action citoyenne	241
Conclusion de la troisième partie	253
CONCLUSION GENERALE :	257
- Les apports de la recherche	257
-Éléments pour un processus de patrimonialisation « autrement »	266
- Limites de la recherche et futures perspectives de recherche	271
Bibliographie	272
Liste des figures	
Liste des tableaux	
Annexes	

1-Positionnement épistémologique de notre sujet de recherche

➤ Participation citoyenne et patrimonialisation en centre ancien :

La démocratie participative s'est imposée comme une composante inhérente au développement durable. Ce dernier, en tant que nouveau paradigme, requiert d'importants changements comportementaux nécessitant que les citoyens sensibilisés puissent participer au processus de décision. On reconnaît dans la Déclaration de Rio pour le Développement et l'Environnement que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient.* »¹. En 2012, lors de la célébration des 20 ans du Sommet de Rio, la communauté internationale a imposé la participation citoyenne comme principe d'action mondial du développement durable et comme démarche de démocratie participative.

Cette injonction progressive d'un mode de faire impliquant les citoyens dans la préparation ou la mise en œuvre de l'action publique est désignée par plusieurs expressions : le « tournant argumentatif » dans la planification nord-américaine ; l'« impératif délibératif » dans l'action publique française des années 2000 et le « consensus participatif » dans la conduite de leurs politiques (Combe, 2012). La participation est à la fois un terme mobilisé par les acteurs de terrain, par des acteurs institutionnels et par des chercheurs en sciences sociales et en science politique. Le concept est alors porteur de glissements de sens selon les visions des acteurs de sa mise en œuvre. Toutefois, hormis les diverses interprétations que nous développerons, nous pouvons définir la participation, de manière générale, comme tout mécanisme qui fournit des connaissances, des outils aux « gens d'en bas », qu'ils soient des simples individus, ou des groupements et des associations activant dans les domaines économique, social et culturel, afin qu'ils puissent contribuer aux décisions qui les concernent.

En tant que principe largement admis par la communauté internationale, la participation est confrontée à une demande croissante de la part des citoyens qui souhaitent renforcer leur pouvoir d'agir. Différentes pratiques culturelles, associatives, politiques sont alors menées dans l'objectif de soutenir une société démocratique. A cet effet, il n'existe pas qu'un seul modèle de participation. Au fil des ans, plusieurs dispositifs de participation publique ont été expérimentés, améliorés et superposés : contrats et conseils de quartier en France, Commutiy plannig en Angleterre, audiences publiques et référendums décisionnels au Canada, le Jury-citoyens en Allemagne, Community organizing en Roumanie, budgets participatifs au Brésil et Agendas 21 locaux appliqués aux différents pays.

L'essor international des pratiques participatives contribue, dans une certaine mesure, à démocratiser le rapport entre gouvernants et gouvernés (Bherer et al., 2018), et ce même si l'idéal procédural est dans la réalité rarement atteint (Blondiaux et Sintomer, 2002). Quand bien même des dispositifs participatifs existent, il n'en demeure pas moins qu'ils ne sont que

¹ Extrait du principe 10 de la Déclaration de Rio pour le Développement et l'Environnement. La déclaration de Rio, consacrée au développement durable, fut approuvée en 1992 par 178 Etats.

rarement accompagnés d'un partage de pouvoir équitable. L'action consisterait donc à convier les citoyens à la consultation, la délibération et la formation de l'opinion générale, plutôt qu'à les impliquer dans la décision publique. Dès lors, on assiste à des « nouveaux mouvements sociaux » qui revendiquent une autre vision dans laquelle le citoyen est placé au centre d'un développement démocratique et socio-économique. Ces mouvements émergent des villes où la proximité peut contribuer à la construction d'un véritable espace public local (Lefebvre, 2005). La question participative est alors particulièrement prégnante dans les territoires locaux. L'espace de la ville s'insère dans un système territorial plus concret et plus approprié pour prendre en compte la demande citoyenne de participation que celui du système politique national, surtout si ce dernier est centralisé. Afin de faire face aux limites de la démocratie représentative, les collectivités territoriales sont les mieux indiquées pour répondre aux besoins spécifiques selon les réalités des territoires locaux. Ces derniers, de plus en plus complexes, révèlent des ressources diverses qui leur confèrent des qualités spécifiques à l'instar du patrimoine. Devenu omniprésent dans divers projets de territoire, le patrimoine, indéniable ressource territoriale et socio-économique et vecteur puissant d'identité et d'appartenance, s'impose autant qu'enjeu démocratique majeur.

C'est dans ce registre que la question de la fabrique du patrimoine s'est orientée, au fil de l'évolution des politiques urbaines, vers des préoccupations liées au développement durable impliquant d'opérer un changement dans les pratiques patrimoniales. L'un des signes de cette évolution est celui de l'intégration renforcée des enjeux de la participation citoyenne dans la reformulation et la mise à jour, en 2011, de la charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques dont les principes soulignent « *la nécessité d'intervenir sur le long terme, de mettre en place des actions d'éducation et de sensibilisation destinées aux techniciens ainsi qu'aux élus, et de rechercher la complicité de la population, protagoniste actif et membre à part entière de ce legs commun* »². Cette intégration des pratiques participatives au domaine du patrimoine nous conduit à une interrogation autour de la façon dont il faudrait dorénavant envisager le patrimoine, pour le classer, le protéger, le valoriser, voir l'exploiter. Autrement dit, comment se traduit concrètement cette participation du citoyen dans le cadre du processus de patrimonialisation ?

Plusieurs recherches sur le patrimoine visent sa définition, sa délimitation ou encore son étude monographique en se limitant au champ spécifiquement architectural au travers d'analyses précises. L'enjeu de cette recherche est de dépasser ces approches et d'interroger les sciences sociales et humaines en considérant que le patrimoine n'est pas un état inhérent à certains objets, dans la mesure où il évolue en fonction des pratiques sociales et des représentations de la société auxquelles il se réfère. L'élargissement considérable de la conception même du patrimoine, tant dans ses dimensions, temporelles, typologiques que spatiales, faisant appel à une multiplication d'acteurs engagés dans ce processus, en est une preuve. A ce sujet, la thèse de Daniel Fabre suggère que « *Le patrimoine, c'est nous !* » (Fabre, 2017 : 17). L'auteur explique que la définition

²Cette charte est plus communément appelée charte de Washington. Les principes établis dans cette Charte ont été mis à jour, lors de la 17e Assemblée générale de l'ICOMOS.

du patrimoine renvoie à sa démocratisation. Cette vision selon laquelle les institutions patrimoniales ont perdu leur monopole de l'action sur le passé fait éclore l'idée d'une « démocratie patrimoniale » (Tornatore, 2017). La mise en œuvre de l'activité patrimoniale s'exerce désormais à différents niveaux de la puissance publique (État, région, Ministère, wilaya, agence nationale, communes...) mais provient également d'initiatives de la « société civile ». Cette expression est principalement utilisée, en urbanisme, pour désigner le tissu associatif et les usagers/habitants.

Ainsi, nous rejoignons la vision de Jean Louis Tornatore selon laquelle « *une pensée du patrimoine devient une pensée de l'héritage* »³. Partant du postulat que « *heritage is more a verb than a noun* » (Harvey, 2001:95) et d'autre part que « *individuals and communities have turned heritagisation into a cultural practice* » (Bendix, 2008 :259), nous adoptons une posture de recherche dans la continuité des travaux de Patrice Melé (2005) ; Laura Jane Smith (2006), Maria Gravaris-Barbas, Vincent Veschambre (2007) ET Cyril Isnart (2012) qui abordent le patrimoine comme processus (et non plus comme corpus) et comme pratique sociale (et non comme pratique professionnelle). Nous considérons alors le patrimoine comme processus et actions au fil desquels un collectif accorde à certains héritages des significations sociales et un statut patrimonial. La communauté scientifique désigne l'ensemble de ces dynamiques par le terme "patrimonialisation". Celle-ci est définie comme une construction socio-politique qui reflète le produit de négociations, d'arbitrages, d'enjeux de pouvoir entre divers acteurs : institutions, experts techniques, associations, ou simple citoyen. L'entrée par les acteurs permet une approche plus attentive aux enjeux, aux questions participatives, aux rapports de force voire aux conflits qui sont associés à la patrimonialisation (Smith, 2006). Ces questions qui jusqu'à présent étaient marginalisées, occupent une place importante dans les débats actuels sur la production et la gestion du patrimoine.

Les projets patrimoniaux, à l'instar des projets d'aménagement contemporains, sont actuellement confrontés au défi de l'intégration de la participation citoyenne au sein des modes de gouvernance. Ils sont appelés ainsi à se nourrir des vertus de la « démocratie participative », à travers des dynamiques descendantes (*top down*), ou ascendantes (*bottom-up*). **Ces transformations des pratiques urbanistiques sont à l'origine de notre questionnement dans le cadre de cette recherche qui s'intéresse avant tout à la capacité de renouvellement de l'action publique relative aux pratiques patrimoniales. On s'interroge particulièrement à l'implication effective de la société civile dans le développement de leur territoire en générale et de leur patrimoine urbain en particulier. On pose entre autres la question de leur légitimité et de leur expertise. Par le biais d'une investigation théorique et empirique, nous comptons rendre compte des rapports complexes qui unissent la patrimonialisation et la participation citoyenne.**

³« Il s'agit de faire le point sur ce dont on hérite – non seulement des biens ou des êtres positifs, mais des lieux de mémoire de mort, des espaces dégradés (...), mais aussi ce que l'on engage comme héritage potentiel, par le présent que l'on construit autant avec des gestes de dégradation et de destruction qu'avec des gestes de sauvegarde ». (Tornatore, 2017 : 94).

Si la notion de participation citoyenne est devenue incontournable dans les discours sur la ville autant par la communauté scientifique que par les pouvoirs locaux, son institutionnalisation ainsi que sa codification juridique révèlent des réalités fortement différenciées (Blondiaux et Fourniau, 2001). En ce qui concerne les dynamiques patrimoniales, on note certes un élargissement du champ patrimonial impliquant une multiplication d'acteurs engagés dans ce processus. Toutefois, cette situation n'ouvre pas, pour autant, à une totale autonomie. Le patrimoine est un véritable champ institutionnalisé qui demeure fortement accompagné. Nous constatons que, quand bien même les services du ministère de la culture sont décentralisés, ils n'en demeurent pas moins des éléments de blocage. Notre recherche pose alors une série de problèmes quant à aux modalités de mise en œuvre, de diffusion et d'appropriation des dispositifs participatifs. ***Les modalités d'intervention sur le patrimoine culturel urbain permettent-elles d'intégrer la participation citoyenne au sein des modes de gouvernance et d'affronter le défi d'un développement durable en adéquation avec les particularismes locaux des territoires ?***

S'intéresser à la question de la participation citoyenne nous impose de porter l'attention sur le milieu dans lequel elle évolue. Ce dernier est façonné par une histoire, des modes de vie de société, des pratiques d'urbanisme et de dialogue qui sont à chaque fois spécifiques. En ce sens, les mouvements patrimoniaux abordés dans notre recherche possèdent, d'une façon primordiale, une dimension situationnelle, circonstancielle et localisée. En tout état de cause, l'échelle locale s'avère appropriée pour traiter de manière efficace la question participative dans le champ patrimonial et apprécier leur portée en termes d'actions spatiales et de transformations sociale et politique. Le cadre de recherche retenu dans cette thèse est celui des centres urbains anciens. Au-delà du fait que ces lieux, en tant qu'ensembles sont à la l'origine d'une idéologie du patrimoine urbain tel que le souligne Giovannoni : « *la ville ancienne constitue en soi un monument unique* » (Giovannoni cité par Choey, 2002 : 26). Les centres anciens, comme nous allons le démontrer, ont la caractéristique d'être des lieux où les dynamiques urbaines, sociales et économiques sont les plus fortes.

Les centres anciens font désormais l'objet d'un regain d'intérêt auprès des décideurs, alors qu'ils étaient longtemps « les discriminés » voir « les abandonnés » de la ville moderne. Le patrimoine urbain des centres anciens est alors considéré comme une ressource de développement économique local mobilisant des investisseurs étatiques et privés. Les élus locaux sensibilisés au patrimoine vont s'investir pour le prendre en charge dans les centres anciens pour leurs richesses tant économiques que symboliques. Le centre ancien est par excellence, l'espace qui cristallise les symboles forts d'une ville par son bâti, ses places, qui véhiculent l'histoire urbaine des lieux. Dans ce sens, et comme le souligne Lévy Jean-Paul : « *Le centre est l'espace le plus marqué sur le plan symbolique* » (Lévy, 1987 : 309). Le centre ancien, en tant que lieu porteur de mémoire collective, est de plus en plus revendiqué par ses habitants eux-mêmes (Zerarka et Messaoudéne Maha, 2019).

Aussi, il est à noter que les centres anciens demeurent habités et leurs occupants produisent eux-mêmes une forme de discours sur ces lieux. Les centres anciens vivent aujourd'hui un réinvestissement socio-spatial. Néanmoins, ces lieux font paradoxalement face à différentes problématiques qui changent selon les circonstances locales. En Algérie, à l'instar de plusieurs pays méditerranéens, on peut dès à présent souligner le caractère invariant de la dénaturation et la dégradation du cadre bâti des centres anciens. Marqué par de fortes caractéristiques environnementales, culturelles et identitaires locales, le centre ancien subit aujourd'hui des changements importants tant sur les plans démographiques, sociales, politiques et économiques qui favorisent le processus de patrimonialisation (Bounahat,2017).

L'ensemble des caractéristiques des centres anciens qu'on vient de citer octroient des valeurs particulières aux lieux. La patrimonialisation des centres anciens cristallise alors plusieurs enjeux urbains contemporains Parmi eux, il y'a des enjeux qui tiennent aux partis d'intervention pour la restauration, au montage financier de celle-ci, aux options de la valorisation touristique et à leurs retombées médiatiques et économiques. D'autres enjeux de la patrimonialisation sont inhérents à la dimension politique dans la création et la diffusion d'identités nationales. Si le rôle de l'Etat est dominant dans ce processus (la conservation et mise en valeur), la relation qu'entretienne la patrimonialisation avec le politique ne se réduit pas au seul pouvoir de l'Etat. En effet, le patrimoine urbain des centres anciens, en tant que produit subjectif de l'identité, du lieu et de la mémoire, est étroitement lié aux idéologies susceptibles d'être partagées et débattues beaucoup plus largement en société (Berthold,2018).

Ainsi, dans les centres anciens, des valeurs, des symboles et des enjeux se croisent pouvant engendrer des conflits. Ces derniers sont liés à la confrontation des visions émanant d'une pluralité d'acteurs engagés aux logiques diverses, voire contradictoires tant propriétaires, gestionnaires que citoyens. Il s'agit ici d'un enjeu de luttes socio-spatiales et de marquage de l'espace en centre ancien réhabilité (Amougou,2001). La gestion des conflits liés à la patrimonialisation des centres anciens aboutit souvent à la mise en place d'instances participatives. Les centres anciens constituent donc pour nous un milieu particulièrement intéressant pour l'étude des démarches participatives locales dans le processus de patrimonialisation. **Il s'agira pour nous de comprendre les enjeux exprimés par la société civile lors du processus de patrimonialisation : Comment sont-ils reçus et appréciés par les acteurs décideurs en charge des centres anciens ? Dans quelle mesure la démarche participative permet-elle la prise en compte des revendications exprimées par la population des centres anciens ?**

Problématique générale

La participation citoyenne : Quel référentiel d'action patrimoniale participative pour les centres anciens ?

La patrimonialisation et le développement urbain durable des centres anciens posent à bien des égards la question de la participation des habitants, dans la mesure où ils renvoient au cadre de vie dans lequel évolue la population locale. L'ensemble de la société civile, et plus particulièrement les habitants et les usagers des centres anciens, sont les premiers concernés par les enjeux de préservation et de promotion du patrimoine culturel. La Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques stipule dans son article 3 que « *La participation et l'implication des habitants de toute la ville - ainsi que des groupes d'intérêts locaux - sont indispensables au succès des programmes de sauvegarde. Il ne faut jamais oublier que la sauvegarde des villes et quartiers historiques concerne en premier lieu leurs habitants.* »⁴.

En même temps, les habitants sont aussi les acteurs importants du changement qui peut être opéré à travers la patrimonialisation de leur cadre de vie. Navez-Bouchanine, (2004) souligne à cet égard que « *si on admet que la question de sauvegarde du patrimoine est une question de développement, elle doit intégrer la dimension sociale définie comme les pratiques et les dynamiques sociales, culturelles, économiques existantes ; les attentes et les intérêts des différents acteurs concernés ; le patrimoine immatériel* » (Navez-Bouchanine, 2004 :49). De ce fait, le processus participatif est fortement indiqué pour accroître le pouvoir d'agir des citoyens dans leur appropriation du patrimoine. Les dynamiques participatives permettent que l'ensemble des acteurs locaux, associés à la population, puissent définir, s'approprier leur patrimoine culturel local, et s'engager durablement dans la préservation et la valorisation des centres anciens. Ce jeu croisé de convergence des dynamiques participatives et des dynamiques patrimoniales dans les centres anciens nous conduit à *s'interroger sur la place et le rôle effectifs de la société civile dans le processus de patrimonialisation durable des centres anciens ?*

La patrimonialisation des centres anciens soulève alors plusieurs défis majeurs notamment en termes de participation citoyenne. Il s'agit selon Bacqué Marie Hélène et Gauthier Mario (2011) d'une inefficience en gouvernance du patrimoine urbain, d'une abstraction déterritorialisée des objectifs de la politique officielle souvent éloignés des préoccupations des habitants et de la fragmentation de la société civile (Bacqué, Gauthier, 2011). Si le cadre de réflexion et d'action est habituellement réservé à l'expertise technique, la prise de décision relève de la compétence des acteurs institutionnels et de l'application des politiques patrimoniales nationales et locales. En outre, la parole « profane » des citoyens ordinaires, les questions d'usage et de mémoire collective, ont longtemps été occultées dans les logiques d'intervention de l'acteur public. La patrimonialisation des centres anciens fait partie de ces processus de hiérarchisation lourds faisant intervenir une pluralité d'acteurs : élus, acteurs culturels, citoyens, – au détriment de ces derniers.

⁴ Article 3 de la Charte internationale (1987) pour la sauvegarde des villes historiques, dite charte de Washington.

Les nouvelles notions de démocratie culturelle et patrimoniale sont venues justifier la légitimité des compétences citoyennes dans le processus de reconnaissance, d'interprétation, d'intervention et de transmission du patrimoine. C'est ainsi que la convention de Faro⁵ a consacré, récemment, le patrimoine comme une partie constitutive de l'intégrité sociale et culturelle de toute personne et comme un droit inhérent aux droits de l'Homme. Cette légitimité à prendre part aux politiques de valorisation patrimoniale, habituellement réservée aux experts du patrimoine, justifie le développement des mécanismes participatifs, plus communément qualifiés sous le vocable de concertation⁶. Si les acteurs culturels sont conscients de la nécessité de prendre en charge ces nouveaux principes d'intervention, leurs mises en œuvre soulèvent toutefois des interrogations. Car la politique patrimoniale non habituée aux questions de la participation citoyenne peine à faire émerger un nouveau référentiel d'action. **Cette dichotomie entre la participation et le fait patrimonial met en exergue le potentiel réflexif de notre objet de recherche à travers le questionnement relatif à l'acceptation du principe et l'acculturation du mécanisme de la participation citoyenne dans les procédures patrimoniales. En d'autres termes, quel référentiel (intégrant le dispositif participatif) d'action à mettre en place dans les projets patrimoniaux (pour permettre l'implication citoyenne) ?**

Problématique spécifique

Contrairement aux expériences étrangères en matière de démarches participatives, observées en France, en Allemagne et dans les pays anglo-saxons à travers les travaux de chercheurs-praticiens impliqués dans des actions d'Advocacy Planning, et plus récemment de Collaborative Planning ou Design ; les expériences algériennes mettant en œuvre de telles démarches sont limitées et sont relativement peu étudiées par les spécialistes. La majorité des recherches sur le patrimoine algérien questionnent l'applicabilité des politiques patrimoniales alors que peu d'entre elles s'intéressent à la manière dont on construit la patrimonialité d'une ville en posant véritablement la question de la co-construction patrimoniale. Lorsqu'on traite de la participation citoyenne dans les analyses des dynamiques patrimoniales, c'est davantage en tant que recommandation mais non pas en tant qu'objet de recherche.

La perspective d'étudier les configurations participatives et la mise en relief de la diversité des expériences des constructions patrimoniales, devraient nous permettre de participer au développement d'un champ de recherche sur la patrimonialisation des espaces urbains qui demeure à ce jour peu exploré.

⁵ Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, 2005

⁶ A ce titre, l'UNESCO encourage depuis 2007 le développement de mécanismes participatifs pour la gestion des biens du Patrimoine mondial

Au-delà de cette opportunité scientifique sur le plan théorique, notre sujet de recherche tout en s'appuyant sur des investigations empiriques. Il s'inscrit dans un contexte historique et actuel marqué par l'éveil d'une conscience citoyenne. Le dernier événement en date est le récent mouvement populaire « El Hirak » mené depuis Février 2019. Ces évolutions, en cours, « *sont à même de constituer un corps de savoir sur les nouvelles manières d'investir la ville* » (Messaoudène, 2021 :2).

En Algérie, les textes législatifs mettent en avant la participation citoyenne n'ont pas été accompagnées dans les faits par l'indispensable réforme de la structure institutionnelle en matière de pouvoir partagé (Icheboudène,2009), ni par des dispositifs et des outils opérationnels d'aménagement. En outre, la période d'embellie financière liée à la rente de (2005 – 2014) a contribué à l'abandon de toutes velléités participatives dans la conception, le montage et la conduite des projets participatifs (Safar Zitoun,2013). Dans ce contexte juridique non clarifié sur le plan opérationnel, les démarches participatives résultent soit d'un savoir autochtone à l'instar de la Tadjmaat en Kabylie et de la El Halka El Azzaba à Ghardaia, soit d'une initiative locale sans ancrage institutionnel ou d'une démarche soutenue par des acteurs internationaux à l'image d'Euromed, de la Coopération Allemande au Développement (Messaoudene et Messaoudi,2016), et de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement. Si ces projets pilotes et disparates ont certes tenté d'introduire une démarche participative avec plus ou moins une certaine efficacité. Selon Madani Safar Zitoun (2009), ces expériences n'ont pas été poursuivies, réinventées dans le temps et dans l'espace, ni même institutionnalisées pour devenir une obligation légale. Force est de constater que « *ces projets pilotes sont restés au stade de l'expérimentation et ne semblent plus faire recette dans les cercles de pouvoir* » (Safar Zitoun,2009 :171). Dans ce contexte peu favorable à l'instauration des démarches participatives de manière effective, des expériences participatives originales menées dans le cadre du processus de patrimonialisation (en cours) dans les centres anciens à l'instar de ville Dellys et de celle d'Oran ont attiré notre attention. Même si nous assistons à un regain d'intérêt face à des associations qui se sont fixées comme objectif la sauvegarde du patrimoine, la reconnaissance dont elles méritent n'a pas été suivie d'acte officialisé.

Notre travail consiste, à partir d'une enquête de terrain, à mener une investigation réflexive sur les conditions d'organisation du dispositif participatif mené dans le processus de patrimonialisation des centres anciens, il s'agira pour nous de comprendre *dans quelles conditions, dans quels contextes et dans quel sens la patrimonialisation des centres anciens a-t-elle été investie par les démarches participatives ? Existe-il des contextes socio-spatiaux favorables à l'émergence des pratiques participatives dans les dynamiques patrimoniales ? Selon quelle méthode, l'approche participative s'est-elle déroulée ? Quels sont les moyens mobilisés pour participer au fait patrimonial local ? Dans quelle mesure l'action citoyenne a-elle pu influer sur la conduite du projet ?* Nous souhaitons dans notre recherche d'explorer ces nouvelles configurations plus inclusives de la patrimonialisation et les effets sur l'espace urbain qui en résulte. Nous partons de l'idée que l'action-patrimoniale participative permettrait une nouvelle interprétation de la patrimonialisation des espaces urbains.

Savoirs citoyens et patrimonialisation des centres anciens : de nouvelles arènes de confrontation :

Les nouvelles tendances de la patrimonialisation et de la connaissance sur le patrimoine expriment clairement l'enjeu de la démocratisation du patrimoine⁷. Cette dernière semble déjà s'engager dans plusieurs pays, à l'instar de la Grande Bretagne ou des pays d'Europe. L'Algérie est en revanche moins avancée dans le domaine. Le patrimoine est resté l'apanage des spécialistes, envisagé du point de vue de l'action publique. Désormais, un des enjeux de la démocratisation du patrimoine est son ouverture sur la scène populaire et sociétale.

Dans cet ordre d'idées, l'activité patrimoniale se distribue en diverses mains. Les appareils institutionnels des États interviennent ainsi souvent *a posteriori*, une fois que des « mobilisations patrimoniales » menées par de nouveaux acteurs « du terrain » interviennent. Ces derniers, en tant que acteurs « non-institutionnels, habitants, citoyens », se mobilisent souvent par le prisme associatif (Glevarec et Saez, 2002), enclenchant un processus de patrimonialisation « par le bas ». Cet emballement sans précédent de l'activité patrimoniale déborde de plus en plus d'initiatives hors des dispositifs institutionnels (Tornatore, 2007). La « *machinerie patrimoniale* » (Jeudy, 2001), se serait émancipé de ses cadres administratifs, ouvrant ainsi une voie à une sorte de démocratie impliquant une diversité d'acteurs dans l'identification et la légitimation d'un patrimoine. Dans ce contexte de déhiérarchisation et de désinstitutionnalisation, la démocratisation du patrimoine fraie son chemin, allant jusqu'à remettre en cause le système établi « par le haut ». Dans cette capacité des groupes et d'acteurs sociaux à s'emparer de la patrimonialisation « par le bas », la production « des patrimoines », a moins besoin de - et de fait se fait moins par - la médiation d'experts du patrimoine. Elle se déroule à travers « des *processus d'appropriation et de mobilisation patrimoniales* « *spontanés* » *moins savants, moins experts, moins fondés sur des catégories de critères établies* » (Gravari-Barbas et al, 2014 : 64).

Cette situation conduit à un débordement du cadrage scientifique de la patrimonialisation que plusieurs spécialistes relient à un changement important de paradigme scientifique par lequel le centre de gravité du concept « patrimoine » est déplacé de l'objet à la personne. Gravari-Barbas et al. Notent à cet effet que « *le patrimoine est moins un « stock » à gérer qu'une relation au monde matériel, voire spirituel.* » (Ibid. : 25). Devenu alors imminemment « relationnel », « *Le patrimoine est aujourd'hui plus une question d'affect que d'intellect, de sociabilité que d'expertise.* » (Turgeon, 2010 : 390-391). Jean Louis Tartanore, dans son article « les formes d'engagement citoyen dans l'activité patrimoniale », s'attache à comprendre des situations de patrimonialisation dont le processus revendique des pratiques contrastées. Ces dernières montrent que l'expertise n'est pas uniquement réservée aux experts. Les pouvoirs publics et les élites urbaines partagent souvent une vision liée à une stratégie rationalisée « d'en haut ». Ces acteurs patrimoniaux sont peu au fait des mécanismes singuliers d'appropriation et des

⁷ Voir à ce sujet les travaux de Michel Rautenberg et Vincent Veschambre, (2014), in Gravari-Barbas, Maria (dir.), Nouveau défis pour le patrimoine culturel, ANR,

pratiques quotidiennes déployées « d'en bas ». Leurs pratiques patrimoniales traduisent alors leur méconnaissance des effets de ce travail collectif d'appropriation sociétale.

Les caractéristiques du patrimoine que nous venons de citer ont une conséquence sur ses modes de faire. De nouveaux régimes de patrimonialisation s'expriment dans le passage d'une patrimonialisation exclusivement académiques, focalisée sur l'objet patrimonial, à une patrimonialisation essentiellement sociale qui revendique surtout les attachements aux objets contribuant à modeler une image spécifique du patrimoine, souvent en décalage avec les politiques patrimoniales d'État. Ainsi, la dimension très localisée du patrimoine, défendue par des organismes internationaux comme l'UNESCO ou le Conseil de l'Europe, est de plus en plus affranchie du seul monopole de la référence nationale et des savoirs académiques. Cette mutation du rapport au patrimoine a bousculé la place des savoirs experts face à la montée des savoirs profanes ou amateurs sur le patrimoine. Selon Noël Barbe, « *l'action patrimoniale consiste désormais à une pratique sociale de narrativité du passé émergeant de la confrontation entre experts et profanes* » (Barbe, 2003 : 6). Partant du constat désormais admis que la pratique patrimoniale ne peut s'inscrire dans une seule perspective disciplinaire s'appuyant sur de seuls savoirs scientifiques et académiques, la patrimonialisation convoque ainsi de nouvelles arènes où se confrontent une pluralité de compétences, de types de savoirs et de leurs détenteurs engagés.

Bien qu'énonçant la nécessité d'intégrer la participation citoyenne dans le projet patrimonial, ce type d'approche est rare et de faible diffusion, comparé à d'autres politiques urbaines comme celle de la résorption de l'habitat insalubre comme le souligne Françoise Navez-Bouchanine dans ses travaux sur le patrimoine des habitants des médinas. L'auteur explique ce déficit par le fait que des acteurs publics, des élites urbaines ou des organisations internationales opèrent un « déni de légitimité » des citoyens ordinaires dans l'intervention sur l'espace patrimonial (Navez-Bouchanine, 2010). Selon l'expression de Jean-Pierre Darré, une lourde « *anesthésie épistémologique* » (Darré, 1999 : 87) se met entre, d'une part, des acteurs patrimoniaux dominants suffisamment convaincus pour représenter et parler au nom de toute la société et pour énoncer des valeurs universelles, bien que leurs compétences soient délimitées techniquement et socialement. D'autre part, des habitants « ordinaires », qui, établissent un rapport quotidien au bâti hérité du passé, contribuent de facto à « *une construction sociale de pratiques, de représentations et de discours dont la légitimité est niée par les premiers* » (Navez-Bouchanine, Op.cit).

Cette question de posture, de légitimité et d'asymétrie avérée dans les savoirs mobilisés dans le processus de patrimonialisation a fortement influencé le choix de nos cas d'études de Dellys et Oran. Nous avons été interpellées par des situations de patrimonialisation nouvelles. Nous les avons repérées par contraste, car elles mobilisent de nouveaux acteurs de la scène patrimoniale qui « donnent de la voie » à des collectifs locaux quand bien même restreints. Dès lors, ces situations de patrimonialisation constituent la matière de notre questionnement. A partir de nos terrains d'études, nous montrons qu'à Dellys, c'est le déficit voire l'absence totale de légitimité des acteurs ordinaires qui rend quasi impossible l'intégration des savoirs habitants dans le processus de patrimonialisation et ce malgré un investissement méthodologique mené dans le

cadre du projet Montada. Le cas d'Oran, est d'autant plus remarquable, qu'il illustre un exemple intéressant du changement de posture – et de sa difficulté- vis-à-vis de la population.

S'intéresser aux savoirs citoyens dans le processus de patrimonialisation permet de construire une approche compréhensive, plus transversales, plus réflexives, de la production du patrimoine. L'intégration et l'hybridation des différents savoirs citoyens, experts et institutionnels permet d'assurer la dialectique des formes collectives et des représentations singulières du patrimoine, s'inscrivant ainsi dans le cadre de la demande sociale d'un plus et d'un mieux démocratique. Dans ce contexte, la participation citoyenne peut apporter plusieurs contributions parce qu'elle convoque les compétences habitantes liées aux usages sociaux du patrimoine, comme des savoirs d'usage des citoyens construits par leurs expériences profanes du quotidien ou des formes d'« expertise citoyenne » (Sintomer,2008) issues de leurs savoir-faire professionnels et associatifs. Alimentée directement par les principes de la démocratie participative, la participation citoyenne s'inscrit dans un horizon politique qui marque une volonté d'appartenance à la « cité » et d'avancement du bien commun sur un mode « du bas vers le haut ». Hervé Glévarec et Guy Saez(*Op.cit*) notent à cet effet l'investissement par le bas de la scène patrimoniale. A travers leurs études sur les associations locales de patrimoine culturel, ils appréhendent le cadre associatif comme un cadre disponible générateur d'action localisée et fédérateur du devenir des collectifs dont il est porte-parole. Si l'action militante est indispensable à la participation citoyenne, cette dernière prend appui sur une série de « savoirs citoyens » (Nez,2011). Loin d'être limités au savoir d'usage pour lequel ils sont sollicités, les individus et les collectifs sont porteurs de ressources mobilisables dans la conception des espaces, qui contrastent ou font contrepoids à la rationalité limitée des acteurs techniques et politico-administratifs. A cet effet, il est nécessaire de ne pas perdre de vue que les citoyens constitueraient, en quelque sorte, des producteurs à part entière, non interchangeables de l'« écosystème patrimonial » (Morisset Lucie, 2009).

Il s'agit de se placer ainsi dans un dispositif de co-construction patrimoniale dans laquelle chaque type d'acteur apporte des contributions spécifiques sans toutefois que les expertises délivrées soient totalement cloisonnées. Celles-ci s'enrichissent les unes des autres dans un processus de «co-apprentissage » permettant de mieux identifier et résoudre les problèmes en jeu (Lacombe et Zetlaoui-Léger, 2013). Cette reconnaissance d'une « symétrie des ignorances » (Cross ,1984) signifie que personne ne peut affirmer que la partie du savoir dont il est porteur est supérieure à celle des autres. « *Pour être compris et socialement intelligible dans un débat sur le « patrimoine » ou l'« héritage », ce travail d'appropriation réciproque, à la fois matériel et symbolique, nécessite une mise en distance. Aucun des acteurs aujourd'hui concernés, d'une manière ou d'une autre, par le patrimoine, n'est à lui seul capable de cette dernière, étant donné sa propre implication dans le travail sélectif sur la mémoire, lequel opère autant sur les pratiques que sur les représentations* » (Navez-Bouchanine Françoise, *Op.cit.*). Ces éléments de réflexion nous poussent à questionner la manière dont la participation citoyenne transforme les modes de faire de la patrimonialisation ?

Pour résumer notre problématique, nous rappelons que notre recherche s'inscrit dans le courant d'analyse qui interroge le potentiel de renouvellement de l'action patrimoniale par l'instauration de démarches participatives (premier volet). Plus précisément, nous envisageons la participation citoyenne dans et par le patrimoine à partir des savoirs citoyens. Ce type d'approche de la démocratie participative est à la fois très récent et encore peu nombreux (Nez, 2009). Il prend le contre-pied d'une conception élitiste de la démocratie, selon laquelle les citoyens seraient plongés dans l'ignorance dès lors qu'ils traitent des enjeux dépassant leurs intérêts immédiats. L'entrée par les savoirs citoyens nous (deuxième volet) permet en partie d'aller plus loin car la patrimonialisation des centres anciens, creuset de luttes et tensions urbaines, soulève des enjeux dans l'arène participative qui se trouve confrontée à un public diversifié saisi par la question patrimoniale, expérimenté (reflet de son expérience militante) et formé (reflet de son expertise). Il s'agit de considérer les dispositifs participatifs comme des indicateurs pour la compréhension des processus locaux de patrimonialisation, plutôt que de simples dispositifs de mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, cette recherche explore des pistes sur la confrontation des différentes postures et la mise en relation de l'ensemble des savoirs mobilisés dans le projet patrimonial. Elle appelle à questionner les effets des dispositifs participatifs sur l'action patrimoniale qui nous intéresse (troisième volet). **C'est dans cet axe pragmatique que nous nous situons, en** portant une attention particulière au fonctionnement concret **de la participation et à la multiplicité de ses effets potentiels.** Parmi ces effets, **nous nous intéressons notamment aux relations entre savoirs et pouvoirs et aux efforts de construction de l'action patrimoniale collective. Plus exactement, on pose les questions suivantes :**

Quels sont les types de savoirs citoyens mobilisables dans le processus de patrimonialisation des centres anciens ? Quelles sont les effets de leur mobilisation ? Dans quelle mesure la mobilisation des savoirs citoyens permet-elle la prise en compte des enjeux portés par la population locale dans le processus de patrimonialisation en centre urbain ancien à Dellys et à Oran ?

2-Les objectifs de la recherche :

Notre recherche a pour objectif de contribuer aux corpus de travaux axés sur l'étude de l'action urbaine participative. Il s'agit d'articuler dans la réflexion, analyse des cas d'étude, identification des outils et des dispositifs, et évaluation des jeux d'acteurs. Plus précisément nous tenterons de :

- Définir la spécificité des savoirs citoyens et leur dimension urbaine
- Comprendre les dynamiques et les enjeux de leur mobilisation dans le processus de patrimonialisation en centre urbain ancien
- Eclairer les apports des savoirs citoyens et les effets performatifs des démarches participatives dans le processus de patrimonialisation.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons fixé une série d'objectifs complémentaires et opérationnels liés aux deux cas étudiés :

- Engager une investigation réflexive sur les conditions d'organisation d'un dispositif participatif dans le cadre du processus de patrimonialisation en centre urbain ancien qui permet de diversifier les sources d'expertise, en faisant appel à de nouveaux types de savoirs portés par les habitants.
- Définir des modalités (dispositifs, outils) d'intégration de la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation
- Mettre en exergue les aspects méthodologiques et évaluer le degré de la participation citoyenne au processus de patrimonialisation des centres anciens de Dellys et d'Oran et son impact sur l'action urbaine patrimoniale.

Le cadre opératoire de la recherche :

Il s'agit dans cette partie de relater l'itinéraire réflexif accompagnant la quête des réponses aux questionnements de la recherche.

A/ Choix des terrains d'études :

Le choix de ce sujet est la conséquence d'une recherche commencée dans le cadre d'un Master 2, intitulée. Sensible à la question patrimoniale, je m'étais alors intéressée aux centres historiques en Algérie. Le constat d'un processus de dégradation très avancé de ces centres historiques et ce, malgré leur classement m'a poussé à esquisser un essai méthodologique pour leur réanimation urbaine. Cette piste reprise dans mon projet de recherche doctorale m'a ouverte la voie à une réflexion sur les processus participatifs comme une valeur centrale dans la réussite des processus de patrimonialisation des centres anciens.

Pour mener cette réflexion, nous avons délibérément écarté les centres des régions du Sud et de la Kabylie dans la mesure où leurs caractéristiques communautaires locales témoignent de la préexistence d'une réelle culture de la participation de la part de la société civile. Leurs structures sociales très hiérarchisées se caractérisent respectivement par une cohésion et une forte organisation héritée de l'histoire spécifique de ces territoires. Toutefois, nous reviendrons dessus, dans la première partie de la thèse pour décrypter les formes endogènes de participation citoyenne dans les projets en Algérie.

Poursuivant notre quête de terrains d'études répondant à notre problématique, nous nous sommes alors penchées sur la région du Nord Algérien. Le choix des terrains d'études n'est pas fortuit ; il répondait à des critères clairement établis. De cette quête, ont émergé Oran et Dellys. Leurs centres historiques : Casbah de Dellys et quartier Sidi El Houari à Oran présentent un certain nombre de similarités. Les deux centres anciens ont un passé historique très riche de par leur position géographique (la méditerranée étant un creuset des civilisations). Ce soubassement

historique, construit au fil des siècles, porte encore aujourd'hui son empreinte sur le patrimoine local. Les centres anciens de Dellys et d'Oran sont confrontés au même problème de détérioration de leur cadre bâti et tous les deux font l'objet d'un processus de patrimonialisation en cours, accompagné de démarches participatives. Leurs secteurs sauvegardés couvrent une superficie de la même taille, d'environ 70 Hectares. En outre, la taille de ces secteurs suggère la présence d'interactions sociales que l'anonymat de la très grande ville ne laisse pas apparaître. Sur le plan social, les deux centres ont des poids démographiques comparables. Tous deux présentent, après une période de déclin, les signes d'un essor démographique et constituent malgré l'étalement urbain, des lieux de mémoire qui accueillent une population diverse. La population des sites concernés est composée principalement de classes sociales populaires dont les domaines d'activités relèvent majoritairement du secteur commercial et portuaire.

A ce niveau de développement, nous constatons que les contextes et les dynamiques urbaines semblent similaires et que chaque ville revendique un même objectif de patrimonialisation de son centre historique accompagné de démarches participatives. Toutefois, il est intéressant de souligner que les acteurs n'ont pas déployé les mêmes modalités d'organisation de démarches participatives à l'échelle locale. En outre, les caractéristiques des deux sociétés locales sont marquées par une différence nette en ce qui concerne l'expression d'une demande sociale de participation. A Dellys, la dynamique participative menée au cours du processus de patrimonialisation de sa casbah est initiée par l'Etat selon la démarche *top down* dans le cadre de la coopération euro-méditerranéenne, du projet Montada. Pour la deuxième expérience, celle du quartier Sidi El Houari, la dynamique participative est *Bottom up*, menée par un tissu associatif très actif. Les deux cas d'études mettent alors en évidence les différences de pratiques participatives dans leurs stratégies, temporalités d'action, modalités, dynamiques mais aussi dans leurs effectivités. Il n'est donc pas possible, dans ce contexte, de dresser une approche de comparaison linéaire de la participation citoyenne dans les processus de patrimonialisation étudiés. Au-delà de l'intérêt de comprendre les modalités d'organisations du dispositif participatif, il s'agira pour nous de saisir les raisons de ces démarches participatives différentes et d'apprécier leurs effets, notamment sur l'espace patrimonialisé.

B/choix méthodologique :

Ce travail s'inscrit dans un cadre méthodologique de recherche empirique **et inductive**. Le choix de cette démarche n'est pas fortuit. Nous avons fait appel à la démarche inductive parce qu'elle s'attache à la compréhension d'un phénomène abstrait à partir de cas d'étude concret (Darripe et *al.*, 2014). La **démarche inductive** menée dans le cadre de cette recherche nous semblait intéressante pour saisir la patrimonialisation propre aux cas des centres anciens de Dellys et d'Oran afin de mieux comprendre l'action urbaine patrimoniale traversée par des processus participatifs, sans pour autant chercher l'élaboration d'une modélisation de pratiques susceptibles d'être appliquées dans chaque situation.

Nous avons aussi privilégié la **méthode qualitative** à la méthode quantitative car notre objectif étant de comprendre le « comment » du déroulement d'un phénomène dans son contexte naturel (Alami et *al.*, 2009). Pour explorer le sujet de recherche, nous avons préconisé une **triangulation méthodologique à partir de trois techniques**. Il s'agit en l'occurrence de **l'entretien qualitatif semi-directif**, de **l'investigation documentaire** et de **l'observation directe et participante**. L'objectif étant d'assurer la validité des résultats de recherche.

C/Parcours méthodologique :

Le point de départ de notre parcours méthodologique consistait à reconstruire un passé proche (2000-2019) au cours duquel la patrimonialisation des centres anciens de Dellys et d'Oran était mise à l'œuvre. Cette volonté de nous imprégner du terrain pour mieux le comprendre nous éloignait de la formulation d'hypothèse de recherche conformément au modèle hypothético-déductif. Nous avons mené une enquête de terrain durant les trois années de recherches entre Février 2016 et Mars 2019. Concrètement, la démarche inductive que nous avons menée s'est déroulée sous forme d'un parcours méthodologique itératif articulé essentiellement autour de la collecte des données (investigation documentaire, réalisation des entretiens, observations), leur analyse et leur traitement (transcription, triangulation, analyse).

1- La collecte de données :

La recherche bibliographique :

L'ancrage théorique de ce travail résulte d'une recherche bibliographique sur des ouvrages et articles scientifiques traitant principalement de trois volets développés dans cette recherche : La participation citoyenne en urbanisme, les savoirs citoyens et le processus de patrimonialisation. Nous citons entre autres l'article de Bacqué Marie Hélène et Gauthier Mario, publié en 2011 et intitulé « *Participation, urbanisme et études urbaines. Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » de S. R. Arnstein* ». Les auteurs proposent un bilan critique des recherches portant sur la participation publique en urbanisme et en études urbaines sur quelques pratiques participatives concrètes et sur les analyses qui en sont faites, afin d'établir un bilan des recherches actuelles et des questions qu'elles soulèvent ; l'ouvrage de Deboulet Agnès et Nez Eloïse (2019) intitulé « *Savoirs citoyens et démocratie urbaine* » qui rend également compte de la pluralisation des formes d'expertise qui se produisent sur les scènes urbaines et de l'apparition de nouvelles formes et domaines de mobilisation ; les travaux de Jean Davallon publiés en 2014 qui traitent des régimes de patrimonialisation et l'ouvrage de Patrice Melé, Corinne Larrue, et Muriel Rosenberg (2003) intitulé « *Conflits et territoires* » qui traitent de la dimension spatiale et territoriale des conflits comme une modalité privilégiée de l'analyse de la territorialisation de l'action publique.

La recherche documentaire :

La première étape consistait à établir le contact avec les représentants des institutions afin d'avoir accès aux dossiers du quartier Sidi El Houari et de la Casbah de Dellys. Cette mission ne s'est pas déroulée sans difficultés dans la mesure où la quasi majorité des représentants ne répondait pas à notre requête. Néanmoins, nous avons pu récupérer des données par les documents qui nous ont été fournis par les responsables des institutions suivantes : les Offices de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels de Dellys et d'Oran (OGBC), l'Office de la Promotion et Gestion Immobilière d'Oran (OPGI), la Direction de l'Urbanisme, Architecture et Construction d'Oran (DUAC), la Mairie de Dellys, la Direction de la culture de la wilaya de Boumerdes et l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL). La deuxième contrainte relative à la collecte documentaire auprès des acteurs institutionnels porte sur la nature des documents demandés. Sur plusieurs détails quantitatifs (documents écrits et rapports d'étude, documents cartographiques et documents juridiques), les responsables nous ont confirmé détenir des documents sur les secteurs sauvegardés de Dellys et Oran, mais du fait que ces dossiers étaient des documents internes, ils ne pouvaient être dévoilés.

Les difficultés que nous avons rencontrées dans la collecte des documents auprès des institutions propriétaires et gestionnaires du site, nous ont orientées vers la nécessité de compléter notre analyse documentaire sur la base d'une collecte de données par un ancrage par « le bas ». Nous nous sommes alors orientées vers l'analyse de documents auxquels la société locale (articles de presse) et les associations (documents administratifs transmis aux associations) avaient eu accès. La collecte des documents s'est faite principalement avec trois acteurs associatifs. Il s'agit de Mr Metair Kouider, président de l'association Bel Horizon à Oran. Il a représenté une source d'information importante lors de notre recherche. Mr Mokrani Noredinne, président de l'association Delphine à Dellys et de Mr Khellouene Yacine, enseignant universitaire en architecture et membre de l'association les Amis de la Casbah de Dellys (ACAD). Ces acteurs nous ont été d'une grande aide dans la mesure où ils nous ont donné des « cartons » remplis de documents, qu'ils avaient en double. Parfois, ils nous ont même gracieusement offert des livres qui nous intéressaient et qu'ils n'avaient pas en copie.

Considérant les différents documents collectés, nous avons procédé, à un inventaire des documents se rapportant aux deux sites étudiés. Nous avons constitué un corpus de données diversifié composé de :

- **1) documents écrits et rapports d'étude** : Rapport de présentation du Plan Permanent du Secteur Sauvegardé de la Vieille Ville de Dellys -PPSSVVD, descriptif du projet ARCHIMEDES, actes du colloque international « Réhabilitation et Revitalisation Urbaines à Oran », étude des caractéristiques du quartier réalisée par le Centre Algérien de Recherche en Anthropologie Sociale et Culturelle, courriers de correspondance entre <associations et pouvoirs locaux, ouvrages publiés par chaque association : (Oran, face à sa mémoire , Oran, études de géographie et d'histoire urbaines , Oran, la mémoire , Guide Bel Horizon du patrimoine historique et naturel oranais et Oran, une ville de fortifications de Kouider Metair, président de l'association Bel Horizon. Dellys aux

mille temps de Yasmina Chaid Saoudi, la coprésidente de l'association les Amis de la CASbah de Dellys- ACAD), brochures du projet Archimedes à Oran et du projet Montada à Dellys, prospectus, affiches et documents de sensibilisation préparés par les membres des associations, pétition, articles de presses et comptes rendus de réunions du collectif associatif)

- **2) documents cartographiques** : Cartes d'état des lieux fournies par l'Agence Spatiale Algérienne (ASAL), cartes de l'état du bâti, plan de situation des monuments classés.
- **3) et documents juridiques** : les textes législatifs promulgués sur le journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire (JORADP) portant sur le patrimoine culturel dans ses diverses formes à savoir : lois, décrets, arrêtés, ordonnances, circulaires ;Décret exécutif portant création et délimitation du secteur sauvegardé de Sidi El Houari, note ministérielle N° 532 du 21 octobre 2015, Décret exécutif n°07-276 du 18 Septembre 2007 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Dellys, en application de la Loi n° 98-04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Le document a été une source déterminante pour comprendre la patrimonialisation, et décrypter les étapes des deux processus de patrimonialisation étudiés, échelonnés sur une période de plus d'une quinzaine d'années en arrière. Afin de mieux saisir le jeu d'acteurs dans les démarches participatives et les rapports de force locaux liés au patrimoine, nous avons réalisé une série d'entretiens qualitatifs de type semi-directif auprès des acteurs impliqués dans la patrimonialisation des deux cas étudiés.

Les entretiens qualitatifs semi-directifs :

Au cours de la seconde étape de notre enquête, nous avons réalisé soixante-seize (76) entretiens qualitatifs de type semi-directif auprès d'acteurs institutionnels et non institutionnels concernés par la patrimonialisation⁸. Selon leurs profils, nous avons déterminé trois types d'acteurs pour construire notre échantillon. Il s'agit des acteurs institutionnels, des experts (techniques et universitaires), de la société civile (représentants des associations impliquées et habitants). Pour constituer cet échantillon avons d'abord contacté, par le biais d'appels téléphoniques et de courriels, les élus locaux, les représentants des associations et les experts techniques et universitaires pour prendre un rendez-vous. Pour ce qui est des habitants, nous les avons rencontrés sur site, au fur et à mesure de notre enquête. Par la suite, nous avons pu profiter du réseau de connaissances des premiers participants.

Les temporalités de l'entretien furent différentes selon le type d'acteur concerné. Si les habitants et représentants des associations étaient disponibles rapidement pour un entretien, les experts ainsi que les élus nous donnaient rendez-vous souvent dans les deux mois qui suivent la première prise de contact, et ce suite à nos relancements successifs. La durée de l'entretien était toute aussi variable. Les experts techniques et les élus locaux pouvaient nous consacrer une

⁸Voir annexes 1 et 2

heure au maximum souvent pendant la pause déjeuner. Alors que les entretiens avec les répondants de la société locale nous accordaient beaucoup plus de temps, jusqu'à deux à trois heures.

La prise de contact avec les premiers participants s'est déroulée de manière différente à Dellys et à Oran. Dans le quartier Sidi El Houari à Oran, les rencontres ont eu lieu sans trop de difficultés, grâce au président de l'association Bel Horizon. Cet imminent acteur engagé depuis de nombreuses années dans la vie sociale du quartier nous a mis en contact avec d'autres participants qui ont été des informateurs qui nous ont aidés pour notre recherche. Les habitants rencontrés sur sites m'ont accueillie avec beaucoup de bienveillance et de sympathie, m'invitant souvent pour prendre un café Ainsi, un climat de confiance s'est rapidement établi lors des entretiens, même si parfois les questions réponses n'avaient rien à voir le but de notre recherche. Cependant, cela nous a permis de mieux comprendre leur vécu et de mieux cerner les aspects de leur quotidien. Cette confiance mutuelle a été très enrichissante pour nous autant sur le plan humain que sur notre compréhension du lien existant entre ces habitants et leur lieu de vie. A Dellys, nous avons rencontré beaucoup plus de réserves de la part des répondants qui, majoritairement méfiants, demeuraient retissant à s'entretenir avec nous. Ils pensaient que nous étions envoyées par les pouvoirs publics. Ils évitaient donc de répondre à plusieurs de nos questions. Nous avons eu du mal à intégrer le réseau social du site. L'établissement du premier lien a pris alors plus de temps. Il a fallu plusieurs rencontres avec la même personne pour instaurer une relation de confiance favorable à un échange fructueux.

Il nous a été plus facile de rencontrer un nombre important d'acteurs à Oran qu'à Dellys. Nous devons néanmoins admettre que cette asymétrie des deux terrains d'études peut s'expliquer par le fait de notre hébergement, au cours de nos séjours, chez une amie Karima Senouci qui a vécu, étudié et travaillé à Oran et qui de surcroît est retraitée de l'enseignement supérieur en architecture. Elle fut une véritable facilitatrice dans la mesure où elle nous a rapidement mis en contact avec son réseau de la nébuleuse patrimoniale locale. En revanche, la collecte documentaire a été plus fructueuse à Dellys qu'à Oran car la procédure mise en place par les experts internationaux du projet Montada, qu'elles soient culturelles ou participatives, a généré quantité importante de documents : prospectus, livres, guides, comptes-rendus de réunion, contenus et objectifs de politiques, programmes de médiation, etc., qui nous ont permis de pallier à l'insuffisance de rencontre directe avec les acteurs. En outre, malgré la distance des deux terrains d'études, nous avons pu garder le lien avec l'actualité Oranaise et Dellyssienne grâce aux nombreux articles de presse en ligne⁹.

Les guides d'entretien :

Pour réaliser notre enquête, on a élaboré trois guides¹⁰ d'entretien en fonction des types d'acteurs (acteurs institutionnels, experts -techniques et universitaires- et société civile -associations et habitants-). Les questions formulées portaient essentiellement sur la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation, sur le déroulement de la

⁹ Cf annexe 3

¹⁰ Cf annexes 4,5, 6 -7

démarche et les moyens mis en œuvre. Notre guide d'entretien fut évolutif et itératif. Il était réajusté au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête. Afin de saisir les visions de différents acteurs sur la question patrimoniale des centres anciens étudiés, de déterminer leurs rôles, leurs degrés d'implication et leur vision du processus de patrimonialisation, la construction du guide d'entretien a été articulée essentiellement autour des sept aspects :

1.Éléments biographiques ; 2. Rapport au quartier (pratiques quotidiennes, changements, significations, perceptions, ...) ;3. Patrimonialisation du quartier et sa perception ;4. Rapports à la participation citoyenne ; 5. Participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation du quartier ; 6.Le déroulement de la démarche participative et les moyens mis en œuvre ; 7.Savoirs citoyens mobilisés et effets sur l'action patrimoniale et sur l'espace patrimonialisé. Les entretiens menés étaient enregistrés pour permettre de les retranscrire en intégralité. La technique de l'entretien a ensuite été complétée par celle de l'observation.

L'observation :

Nous avons mené une observation accompagnée par des prises de photos dans les deux territoires étudiés. En outre, nous avons été présentes lors de plusieurs manifestations culturelles à caractère patrimonial organisées par les pouvoirs locaux ou par le tissu associatif local (randonnée patrimoniale à Oran, journée du patrimoine Dellysiens). Nous étions invitées en tant que participantes aux journées d'études intitulées : « Dellys, une ville, des patrimoines »¹¹, organisée par l'association « ACAD » au centre culturel Mohamed Cheikh Sidi El Medjni à Dellys et également en tant qu'observatrice aux réunions¹² du collectif citoyen formé à Oran pour la sauvegarde du quartier Sidi El Houari.

Nous avons saisi ces opportunités pour observer et appréhender la teneur et la forme des échanges entre les représentants des acteurs institutionnels, élus locaux, les experts techniques et la société civile. Les techniques de l'observation directe et de l'observation participante nous ont permis d'identifier le rôle des acteurs et de mieux saisir les rapports de force locaux autour de l'usage du patrimoine. Néanmoins, nous soulignons que notre observation des acteurs s'est faite d'une manière globale. Il lui manque sans doute la dimension microsociologique qui nécessite une analyse minutieuse des interactions. A cet effet, notre analyse ne peut totalement rendre compte de la complexité de la dynamique patrimoniale.

2- La triangulation méthodologique :

Selon Thémis « *l'idée de triangulation repose sur un principe de validation des résultats par la combinaison de différentes méthodes visant à vérifier l'exactitude et la stabilité des observations* » (Apostolidis, Thémis, 2003 :13-14). La triangulation est un dispositif itératif de recherche qui existe sous différents types. Dans le cadre de cette recherche, on a procédé à une triangulation dite méthodologique. Elle consiste à apporter crédit, richesse et consistance à

¹¹ Journées organisées le 30 et 31 Juin 2017.

¹² Ces réunions se sont déroulées dans le siège de l'association Bel Horizon et dans le palais du Bey situé au cœur même du secteur sauvegardé de Sidi El Houari, durant la période de Décembre 2017- Janvier 2019.

l'étude d'un même phénomène « *par la complémentarité des différentes méthodes de recueil en combinant leurs avantages et en réduisant leurs limites* » (Ibid. : 34). La diversité et la complémentarité des dispositifs méthodologiques mobilisés par notre recherche (investigation documentaire, entretiens semi- directifs, observations directe et participante) nous ont permis de constituer un corpus de données le plus vaste possible, tout en ayant dans l'esprit la quasi impossibilité d'une collecte exhaustive de tous les documents sur la Casbah de Dellys et le quartier Sidi El Houari à Oran. Au fur et à mesure de l'enquête de terrain, on a alterné entretiens et observations et des lectures. L'analyse documentaire nous a permis de confirmer ou infirmer, certains discours des interviewés. Elle nous a permis également d'éclaircir des événements dont les répondants ne se souviennent plus exactement. La somme des données et de détails collectés et produits se sont alors imbriqués, nous permettant ainsi de faire émerger des indices de validité et de dresser une sorte de « toile » de la patrimonialisation dans laquelle les étapes du processus se sont définies, le jeu complexe des acteurs et les enjeux patrimoniaux se sont éclaircis et les effets de la participation citoyenne sur l'action patrimoniale se sont enchevêtrés. C'est alors qu'on a quitté le terrain.

3- L'analyse et le traitement des données :

Notre analyse des données s'est déroulée en deux temps. **La première étape** consistait à procéder à une « **analyse préliminaire** » des documents qui permet une évaluation critique du document à partir de cinq éléments identifiés par Cellard (1997). Il s'agit du : 1)- contexte dans lequel a été produit le document ; 2)-identité du rédacteur pour une meilleure interprétation et évaluation de son texte donné de certains faits, et de cerner si le rédacteur « parle en son nom propre ou au nom d'un collectif ;3) – fiabilité de l'information : en vérifiant la source du document;4) - nature du document : pour pouvoir donner un sens au document en fonction du cadre et du contexte particulier dans lequel il est rédigé (rapport juridique, administratif ou journal intime);5) – les concepts clés cités dans le discours pour évaluer leur importance dans la logique interne du texte. L'analyse préalable des documents nous a permis une meilleure compréhension des thèmes et un éclaircissement des zones d'ombres dans les entretiens avec l'ensemble des acteurs. A partir de ce point, en nous appuyant sur nos notes, on a pu orienter le guide d'entretien au fur et à mesure de la prise de connaissance sur la casbah de Dellys et le quartier Sidi El Houari.

Le dépouillement et l'analyse de l'ensemble des documents nous ont permis ; 1-) de rapporter les actes de patrimonialisation des sites, en reconstituant un historique de plus d'une quinzaine d'années, de 2002 à 2019 ; 2-)d'identifier les différents acteurs impliqués ainsi que les acteurs les plus engagés dans la revendication des mémoires et du patrimoine local.; 3-) de prendre connaissance des périodes d'intervention, de ces acteurs.4-)d'apprécier ce qui pourrait être considéré par les habitants et par les acteurs associatifs, comme supports spatiaux des mémoires collectives.

La seconde étape consistait à opérer certains types de « **reconstruction** » en confrontant les informations et conclusions issues de l'analyse documentaire avec celles issues des entretiens et des observations retranscrits. Cette étape d'analyse nous a permis d'objectiver nos résultats de recherches. Certains répondants avaient beaucoup de mal à se souvenir des détails du processus de patrimonialisation. Bien qu'ils étaient volontaires pour participer à l'entretien, plusieurs habitants disaient « ça remonte à loin, je ne me souviens pas exactement ! ». Ce n'est alors que grâce l'analyse documentaire, on a pu pallier à certaines limites propres à la mémoire humaine dans l'entretien.

La troisième étape consistait à mener un **croisement des données** : nous avons commencé par analyser les faits saillants de chaque catégorie d'acteurs. Ensuite, nous avons comparé les différentes catégories d'acteurs, afin de saisir les événements marquants et utiles à l'analyse du processus de patrimonialisation et des démarches participatives qui ont eu lieu. Ce type d'analyse permet de faire ressortir les intérêts et enjeux, partagés ou non, des différents types d'acteurs, mais au sein de la même catégorie d'acteurs et d'identifier les effets de la participation citoyenne.

La dernière étape consistait à une **évaluation** de la participation citoyenne menée lors des processus de patrimonialisation étudiés. Pour ce faire, nous nous sommes appuyées sur l'évaluation du caractère participatif et délibératif de la démarche mise en place à partir d'une grille de critères établie sur les travaux de Salamon (2011) qui évalue la concertation en urbanisme¹³. Ensuite, nous avons utilisé l'échelle Sherry Arnstein (1969) qui distingue les niveaux d'implication des citoyens aux projets les concernant. Cette échelle illustre la diversité d'approches concrètes et aussi, les difficultés à mettre en œuvre la participation citoyenne. Nous avons également confronté les processus de patrimonialisation de nos cas d'études avec les modèles théoriques (modèles de Davallon et de Senil) et empiriques (expériences étrangères) de patrimonialisation retenue dans le prochain chapitre des concepts sensibilisateurs. Ces modèles ne sont pas mobilisés à de strictes fins comparatives mais plutôt dans une perspective de repérages de différences contrastant avec les pratiques des nationaux. A la lumière des résultats obtenus, la dernière phase fait apparaître quelles peuvent être les modifications susceptibles à améliorer le modèle de patrimonialisation pour mieux répondre aux réalités spécifiques de la patrimonialisation d'un centre urbain ancien comme la vieille ville de Dellys et celle de Sidi El Houari à Oran.

¹³ Voir annexe 10.

D- Plan d'exposition des résultats :

Les résultats de notre recherche sont structurés selon un plan d'exposition en trois parties.

- **La première partie** a pour objectif d'esquisser un état des connaissances du phénomène participatif en urbanisme. Nous avons opéré un positionnement de la recherche par rapport à trois axes principaux de la participation citoyenne : ses modes de faire, ses enjeux et ses effets sur l'action urbaine. Poursuivant notre réflexion sur les fondements de la norme participative qui se constitue et s'institutionnalise peu à peu, nous nous sommes intéressées au contexte algérien pour analyser la codification juridique de la participation et sa mise en œuvre dans le champ urbain. La première partie nous a permis de marquer un temps de réflexion sur la capacité des initiatives citoyennes et associatives à contribuer dans la fabrique urbaine et à renouveler les modes d'actions publiques actuelles.
- Dans **la deuxième et la troisième parties**, nous avons ciblé les démarches participatives organisées et déployées dans la construction patrimoniale en centre urbain ancien. Cela nous a permis de mettre à l'épreuve de la réflexion l'articulation des démarches participatives au processus de patrimonialisation et leurs effets concrets. L'analyse des démarches participatives menées dans le cadre de la patrimonialisation des centres anciens de Dellys et d'Oran nous a permis de mettre en évidence les enjeux qui se polarisent autour du patrimoine urbain et de cerner les logiques des acteurs patrimoniaux et les mécanismes concrets de mise en œuvre de la participation citoyenne et d'identifier la spécificité des savoirs citoyens mobilisés et leurs apports à la patrimonialisation. Les perspectives de notre recherche ont été par ailleurs présentées dans cette dernière partie. Au total, cette rédaction a donné lieu de sept chapitres répartis comme suit : deux chapitres dans la première partie, deux chapitres dans la deuxième partie, et trois chapitres dans la troisième partie.

Pour la 1^{ère} partie

Le premier chapitre se propose de clarifier les contours de la participation citoyenne en urbanisme. Sa concrétisation à l'échelle urbaine nécessite la mise en œuvre de dispositifs et outils multiples dont il est difficile de dresser une liste exhaustive. Nous présentons quelques-uns afin de montrer leurs rôles dans les processus participatifs et de cerner les conditions de leur pertinence et les limites de leurs applicabilités. Après avoir présenté les notions principales de notre de recherche, nous déroulons notre revue de littérature essentiellement selon deux axes. D'abord, les écrits relatifs aux enjeux de la participation dans l'action urbaine publique locale. Ensuite, nous portons une attention particulière au fonctionnement concret de la participation et à la multiplicité de ses effets potentiels. Parmi ces effets, nous nous intéressons notamment aux relations entre pouvoirs et savoirs. L'entrée par les savoirs citoyens nous permet en partie

d'aller plus loin, en distinguant la spécificité des savoirs citoyens mobilisés dans la mise en débat du projet, les dynamiques de leur mobilisation et la manière dont les différents savoirs (institués, professionnels et non institués) se confrontent au sein même des arènes participatives du projet urbain.

Dans **le second chapitre**, nous analysons la mise en œuvre de la participation citoyenne dans les politiques urbaines en l'Algérie. Cela nous permet de cerner les modalités de l'engagement citoyen et de montrer ses limites. Ensuite, nous mettons en exergue les formes et les pratiques participatives afin de montrer que l'espace public peut être investi de différentes manières qu'il s'agisse de pratiques participatives importées menées dans le cadre de conventions internationales ou de formes « endogènes » de la participation citoyenne qui s'expriment par des pratiques associatives ou ancestrales mobilisant des savoirs autochtones. En fin, nous marquons, en conclusion de la première partie, un temps de réflexion sur la capacité de renouvellement de l'action publique actuelle en intégrant les démarches participatives dans la fabrique urbaine.

2^{ème} partie

Dans **le chapitre trois**, nous resserrons notre champ de réflexion sur les démarches participatives liées à la question patrimoniale en centre urbain ancien. Nous aborderons des modèles théoriques d'édification procédurale de la patrimonialisation. Nous opérons une mise en contexte en insistant sur le cadre juridique de la prise en charge et de la protection du patrimoine urbain en Algérie. Ceci nous permettra d'identifier ses limites et de mieux comprendre les origines, les des modalités des constructions patrimoniales en centres urbains ainsi que les enjeux spécifiques qui les sous-tendent.

Le chapitre quatre complète le troisième chapitre par l'identification des acteurs qui saisissent l'héritage urbains des centres anciens en Algérie, leur rôle et leur marge de manœuvre dans le processus concret de patrimonialisation. Nous constatons un nombre croissant d'acteurs sociaux revendiquant légitimité en matière de construction, voire de gestion patrimoniale. Nous aborderons ensuite la participation citoyenne comme levier de la patrimonialisation durable en centre ancien. Nous montrerons que la participation citoyenne au processus de patrimonialisation occupe une place centrale dans les modalités d'appropriation et d'acceptation du patrimoine urbain par tous les acteurs en présence. Nous terminerons par illustrer nos propos à travers la présentation d'exemple de mise en œuvre de processus participatif dans des sites urbains patrimoniaux. Nous présentons, en conclusion de la deuxième partie, une réflexion sur la redéfinition de l'expertise en matière de patrimonialisation en centre ancien qui renvoi pleinement aux approches participatives.

3^{ème} partie

Les cinquième et sixième chapitre s'intéressent à la place de la participation citoyenne au processus de patrimonialisation des centres urbains anciens de Dellys et d'Oran. Ils se proposent les résultats empiriques de notre recherche. Ces deux chapitres s'appuient sur une enquête de terrain menée auprès des acteurs impliqués dans le processus de patrimonialisation des centres

anciens de Dellys et d'Oran concernant les différentes dimensions questionnées dans cette étude. Nous présenterons les territoires d'études, leur évolution urbaine depuis leur création à nos jours et leurs caractéristiques physiques et sociales. Nous analysons également le déroulement des processus de patrimonialisation des deux cas étudiés afin de mieux comprendre le contexte de la mobilisation citoyenne. Ensuite, nous examinerons les modalités participatives, pour chaque cas d'études, à travers l'analyse des dispositifs participatifs et des différents objets qu'ils traitent : la reconnaissance de la valeur patrimoniale, le classement en secteur sauvegardé, le plan de protection de mise en valeur à Dellys et à Oran ; les opérations de démolitions, le relogement des propriétaires, le programme de réhabilitation urbaine...

L'analyse de chaque situation met en évidence la conception de la participation citoyenne par les différents acteurs en recense ; - le déroulement des démarches participatives dans le cadre de la patrimonialisation et les dispositifs et outils participatifs mis en œuvre ; - les différentes contraintes et opportunités de la participation citoyenne et les différents savoirs citoyens mobilisés. Au fil de notre étude, notre analyse nous permet de saisir les enjeux de la patrimonialisation en centre urbain ancien, de mettre en lumière les stratégies des acteurs dans la dynamique participative, de comprendre comment se structure le collectif citoyen pour se faire entendre et pour que leurs revendications soient prises en compte par les autorités publiques et d'apprécier les effets de la participation citoyenne sur l'action publique patrimoniale en centre urbain ancien. Nous dresserons un bilan des démarches participatives liées à la patrimonialisation. Ce chapitre met en lumière l'ambiguïté et la divergence des logiques entre acteurs institutionnels et la société civile lors de la mise en place de la patrimonialisation.

Le septième chapitre présente une évaluation des expériences participatives menées dans le à Dellys et à Oran et de leurs effets sur le processus de patrimonialisation. L'objectif est de remettre nos résultats en perspective. L'étude des deux cas va donc nous permettre de comprendre et clarifier les éléments et mécanismes les plus pertinents du phénomène participatif concernant la patrimonialisation en centre urbain ancien. La mise en perspective des deux cas d'études a pour but, non pas de les comparer, mais de les observer simultanément et d'en tirer des conclusions. Si nous admettons que la multiplication de cas d'études ne peut que développer la compréhension du lien entre patrimoine et participation citoyenne, cette étude, que nous considérons correspondre à une première phase d'investigation nous aura néanmoins permis de dégager des moyens (pistes) d'analyse et d'approfondir les connaissances sur la dynamique participative dans le champ patrimonial à Oran et à Dellys. Enfin, nous concluons cette thèse par un rappel des résultats de la recherche, des recommandations pour le renouvellement de l'action patrimoniale par l'intégration des démarches participatives. Nous énoncerons les limites de notre recherche ainsi que les perspectives pour les futures recherches.

Partie I :

EXPLORATIONS THEORIQUES PREALABLES DE LA RECHERCHE

PARTIE I : EXPLORATIONS THEORIQUES PREALABLES DE LA RECHERCHE

Introduction

Cette première partie a pour objectif d'esquisser un état des connaissances sur la notion de participation citoyenne en urbanisme à travers ses modes de faire et ses effets sur l'action urbaine. A la lumière du premier chapitre, nous verrons que la « participation » est un concept aux contours flous dont il sera nécessaire de les clarifier. Nous retenons la participation citoyenne, comme notion générique, englobant un ensemble de mécanismes mis en place afin d'impliquer de manière active les citoyens dans les processus d'élaboration de projets et de politiques publiques. La concrétisation de la participation citoyenne à l'échelle urbaine nécessite la mise en œuvre de dispositifs et outils multiples dont il est difficile de dresser une liste exhaustive. Nous présenterons quelques-uns afin de montrer leurs rôles dans les processus participatifs et de cerner les limites de leurs applicabilités ainsi que leur faisabilité et leur pertinence. (Chapitre 1. Section1). Après avoir présenté les notions principales de notre de recherche, nous déroulerons notre revue de littérature essentiellement selon deux axes afin de nous positionner selon les principaux courants de recherches théoriques sur la participation en urbanisme. D'abord, les écrits relatifs aux enjeux de la participation dans l'action urbaine publique locale, en portant une attention aux fonctionnement concret de la participation et à la multiplicité de ses effets potentiels Parmi ces effets, nous nous intéressons notamment aux relations entre savoirs et pouvoirs (Chapitre 1. Section2). Ce qui nous permet ensuite de resserrer progressivement notre état de l'art sur les écrits relatifs aux savoirs citoyens. L'entrée par les savoirs citoyens, qui représente le deuxième volet de notre recherche, nous permet en partie d'aller plus loin en distinguant la spécificité des savoirs citoyens mobilisés dans la mise en débat du projet urbain, les dynamiques de leur mobilisation et la manière dont les différents savoirs (institués, professionnels et non institués) se confrontent au sein même des arènes participatives du projet urbain. (Chapitre 1. Section3). Nous poursuivrons notre réflexion sur les fondements de cette norme participative qui se constitue et s'institutionnalise peu à peu. Nous nous intéresserons, dans le second chapitre, au contexte algérien pour analyser la mise en institution de la participation et sa codification juridique dans les politiques urbaines. Cela nous fournira l'opportunité d'interroger les modalités de l'engagement citoyen et de montrer ses limites (Chapitre 2, section 1). Ensuite, nous mettrons en exergue les formes et les pratiques participatives afin de montrer que l'espace public peut être investi de différentes manières qu'il s'agisse de pratiques participatives importées menées dans le cadre de conventions internationales ou des formes « endogènes » de la participation citoyenne qui s'expriment par des pratiques associatives et des pratiques ancestrales mobilisant des savoirs autochtones. (Chapitre 2, section 2). En fin, notre revue de littérature, qui part d'une appréciation globale du champ de recherche sur la participation en urbanisme pour le resserrer, progressivement, sur ses effets sur l'action urbaine, nous permettra, en conclusion, de marquer un temps de réflexion pour saisir les enjeux autour de l'impératif participatif des citoyens dans le développement urbain et d'ouvrir la réflexion sur la capacité des initiatives citoyennes et associatives à contribuer dans la fabrique urbaine et à renouveler les modes d'actions publiques actuelles.

Chapitre 1 : Participation et savoirs citoyens en urbanisme : esquisse d'un état des connaissances

1.1. La participation citoyenne : dispositifs, enjeux et effets sur l'action urbaine

La participation citoyenne tire ses principes philosophiques dans la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui promut « l'égalité de tous » et invite le citoyen à s'émanciper et à participer aux décisions publiques sous quelque forme que ce soit. La littérature scientifique sur la participation citoyenne est abondante et en constant développement. Afin de ne pas s'y perdre, nous proposons de focaliser notre champ théorique sur la participation en urbanisme, étant donné que nous nous intéressons au processus de patrimonialisation de l'urbain en centre ancien. Concernant le champ de l'action urbaine, le contexte d'émergence de la participation citoyenne est en grande partie lié aux luttes urbaines de contestation de la délégation de pouvoir politique (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001) et aux évolutions législative et réglementaire des processus de projets urbains, notamment avec l'apparition du nouveau paradigme de développement urbain durable (Bacqué et Gauthier, 2011).

Durant les années 60, plusieurs mouvements sociaux contestent les pratiques des politiques publiques et revendiquent une autre vision dans laquelle le citoyen est placé au centre d'un développement démocratique et socio-économique. Ces mouvements émergent des villes où la proximité peut contribuer à la construction d'un véritable espace public politique local (Lefebvre 2005). L'espace de la ville s'insère dans un système territorial plus concret et plus approprié pour prendre en compte la demande citoyenne de participation que celui du système politique national, surtout si ce dernier est centralisé. Les mouvements sociaux étaient inscrits aux cœurs des villes. Nous citons l'exemple des villes anglo-saxonnes où des projets de rénovation urbaine ou de « régénération » ont fourni une demande citoyenne de participation. Elles ont illustré la capacité des individus et groupes sociaux à réagir sur le cours des décisions publiques. La montée en puissance de ces mouvements sociaux était alors à l'origine de l'apparition de la participation citoyenne en urbanisme.

Les mouvements de contestation n'étaient pas portés uniquement par les groupes sociaux. Les experts et professionnels ont rejoint ces mouvements à leur manière. De ce point de vue, la critique postmoderne de la planification, essentiellement anglo-saxonne, remet notamment en cause l'utilité même du modèle rationnel de la planification urbaine et le rôle dominant que jouent les professionnels de la planification. Ces derniers reconnaissent, eux même, les limites de la rationalité instrumentale. Les critiques post-moderniste dénoncent l'usage prépondérant des modèles mathématiques de la programmation ou de la conception et du zonage qui offrent une vision linéaire ne prenant pas en compte toute la complexité du problème à résoudre (Ghorra-Gobin 1989). En outre, les professionnels de l'urbain soulèvent des carences en termes d'amélioration de la qualité urbaine qui sont directement liées à une approche technique et bureaucratique. La critique post-moderne s'appuie sur le relativisme des valeurs, pour justifier la reconnaissance de la diversité et de la pluralité des acteurs. Désormais, les planificateurs cherchent à renouveler leur pratiques urbanistiques et aménagistes en soulevant les enjeux de

démocratie locale. Ils explorent de nouvelles pistes pour inclure les préoccupations et attentes des citoyens dans leurs pratiques. La remise en cause du modèle rationaliste, dès la fin des années 1970, a conduit à la naissance des approches collaboratives. Ces dernières s'appuient sur la philosophie habermassienne mettant en avant le dialogue entre l'ensemble des acteurs pour définir des valeurs et des stratégies partagées.

À ce titre, l'expérience américaine de l'Advocacy planning illustre bien ce type d'approche. L'Advocacy planning fut initiée et théorisée par Paul Davidoff qui pose le principe d'une planification dont la visée l'équité sociale et la réconciliation des faits et des valeurs (Davidoff, 1965). L'Advocacy planning fut portée par de jeunes professionnels collaborant avec des mouvements sociaux pour préparer des plans communautaires alternatifs à ceux des autorités publiques et pour accroître le pouvoir d'agir des citoyens (Allmendinger, 2017). L'expérience innovante du Community planning s'inscrit également dans le cadre de l'agir communicationnel et des approches collaboratives (Hauptmann et Wates, 2010). Elle s'appuie sur l'interdisciplinarité, la collaboration et l'action partagée pour définir des stratégies urbaines de revitalisation ; de mobilité ; de renouvellement urbain ; d'élaboration de grands équipements et infrastructures et d'autres projets de développement et d'aménagement. À la fin des années 1990, l'avènement du développement durable requiert d'importants changements comportementaux nécessitant que les citoyens sensibilisés puissent participer au processus de décision dans la perspective d'une bonne gouvernance urbaine. La gouvernance urbaine s'affirme en tant que principe du nouveau paradigme du développement durable, alors que l'ancien paradigme se limitait à l'interaction des dimensions environnementales, économiques et sociales (cf. figure 1).

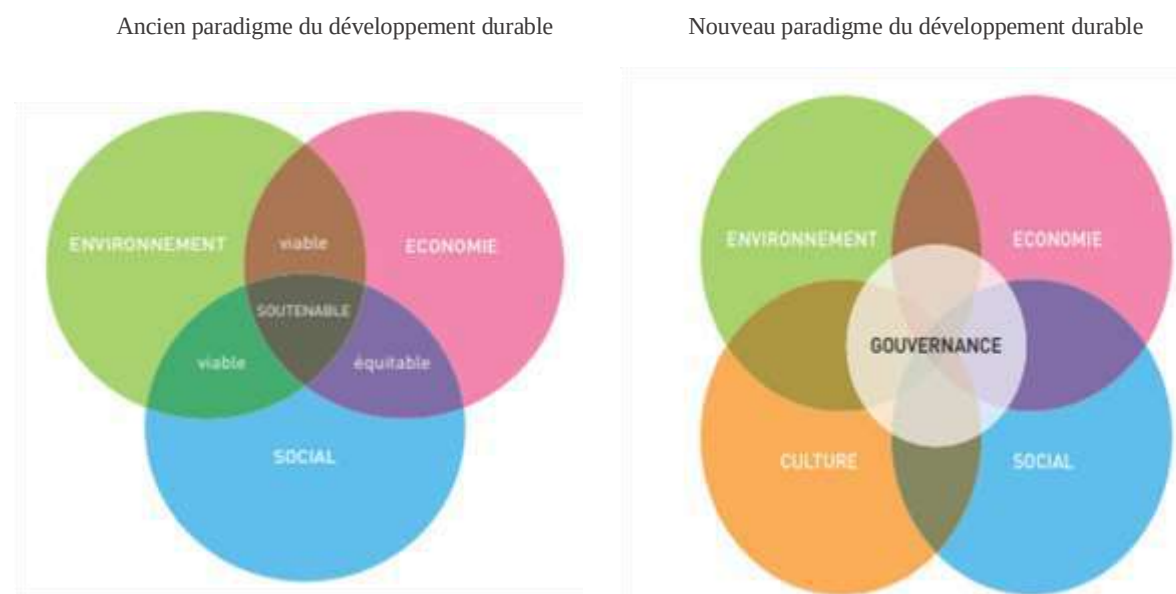


Figure 1 : Gouvernance urbaine, un élément structurant du nouveau paradigme du développement durable.
Source : Casanovas et Boixereu, (2012). P.21.

La montée en puissance des enjeux de durabilité marque l'injonction progressive d'un mode de faire impliquant les citoyens dans la préparation ou la mise en œuvre de l'action publique. La gouvernance urbaine tend à instaurer un processus de décision collective. Contrairement à la notion de « *gouvernement* » qui renvoie à un seul acteur apte de prendre les décisions (Blanc, 2008), la « *gouvernance urbaine* » fait appel à un cadre institutionnel de plus en plus fragmenter (ciblant plusieurs échelles) et inclusif en multipliant les acteurs. Ainsi, la participation de l'ensemble des acteurs de la ville constitue l'essence même de la gouvernance urbaine et le ressort de son efficacité. La Déclaration de Rio pour le Développement et l'Environnement reconnaît que « *la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient.* »¹. En 2012, lors de la célébration des 20 ans du Sommet de Rio, la communauté internationale a imposé la participation citoyenne comme principe d'action mondial du développement durable. Depuis, différentes expressions sont utilisées pour désigner la participation citoyenne : le « tournant argumentatif » dans la planification nord-américaine ; l'« impératif délibératif » dans l'action publique française des années 2000 et le « consensus participatif » dans la conduite de leurs politiques (Combe, 2012). Le concept de participation citoyenne est devenu omniprésent dans le discours sur la ville.

1.1.1- La participation citoyenne dans le champ urbain : un enjeu sémantique

Etant à la fois un terme mobilisé par les acteurs de terrain, par des acteurs institutionnels et par des chercheurs en sciences sociales et en sciences politiques, le concept de participation citoyenne est alors porteur de glissements de sens selon les visions des acteurs de sa mise en œuvre. Marie Helene Bacqué et al. Notent la versatilité des notions de la participation qui « *circulent entre les champs économique, administratif, politique et académique, sur le mode du constat et sur celui de la prescription* » (Bacqué, Rey et Sintomer. 2005 : 11). Les champs variés dans lesquels se situe la notion de la participation citoyenne lui procurent un foisonnement de termes qui renvoie à l'implication des habitants : « participation », « consultation », « concertation », « codécision » ...etc. Cet « impensé conceptuel » (Blondiaux, 2005), pour reprendre l'expression de Loïc Blondiaux, rend difficile la précision des pouvoirs publics à quoi les habitants peuvent participer (Carrel, 2013). Les premiers travaux de théorisation les plus cités dans la littérature sur la thématique participative dans le champ de l'urbanisme renvoient à l'article de la consultante américaine Sherry R. Arnstein, publié dans le *Journal of the American Institute of Planners* en 1969. À partir de l'analyse de démarches participatives inscrites dans le cadre programmes fédéraux de rénovation urbaine, de lutte contre la pauvreté et de cités modèles, l'auteure conceptualisait une « échelle de la participation » qui distingue trois niveaux de participation mesurant le pouvoir consenti aux citoyens dans la détermination de la production finale. Il s'agit de la « non-participation », la « participation symbolique » et le « pouvoir effectif des citoyens ». L'intégration des niveaux précédents, à la

¹ Extrait du principe 10 de la Déclaration de Rio pour le Développement et l'Environnement. La déclaration de Rio, consacrée au développement durable, fut approuvée en 1992 par 178 Etats.

mesure que l'on gravit les barreaux, correspond à une forme supérieure d'implication des citoyens (cf. figure2).

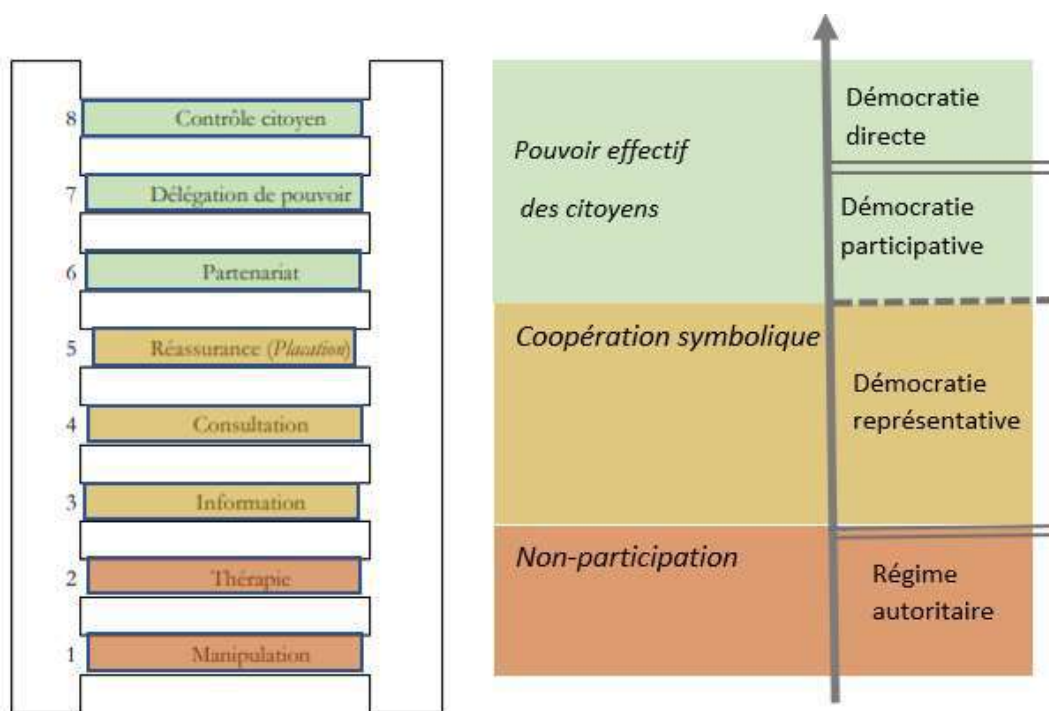


Figure 2 : Echelle de la participation citoyenne de Sherry Arnstein.

Source: Auteur selon les écrits de Sherry Arnstein, A ladder of citizen participation, Journal of the American Planning Association, 35/4, (1969),216-224.

Le premier niveau n'implique pas les citoyens dans le processus du projet. Les autorités locales visent plutôt d'instruire ou façonner l'opinion publique. Ce premier niveau décrit par Sherry Einstein comme de la « non-participation » s'étale sur deux échelons, à savoir la manipulation – consiste à diffuser une information tronquée aux citoyens afin de les « éduquer » en leur donnant l'illusion qu'ils sont impliqués - et la thérapie - qui consiste dans un traitement des problèmes en considérant la solution des pouvoirs publics comme étant la meilleure. Les deux niveaux suivants relèvent des acceptions du terme participation citoyenne qui varient de sens selon le degré d'implication des citoyens. Ce dernier dépend fortement du régime démocratique dans lequel il s'inscrit (cf. figure 2 ci-dessus). Alors que dans un régime autoritaire, il n'y pas de place à la participation citoyenne dans la gestion des affaires publiques, la démocratie représentative permet aux citoyens d'exercer leur pouvoir mais uniquement par le biais d'un électorat de représentants pendant un mandat limité. La participation active des citoyens se trouve donc limitée à « la médiation d'élites » (Manin, 1996). En réponse à la « crise de représentativité » des régimes précédents (Chevallier, 2002), la démocratie participative se veut un system par lequel des modalités spécifiques encouragent le dialogue direct entre les dirigeants et les citoyens et groupes organisés afin que ces derniers puissent, eux même, intervenir dans la gestion des affaires publiques au quotidien qui les concernent (Blanc, 1999).

Afin que cerner les acteurs des politiques urbaines s'approprient cette architecture complexe de la participation citoyenne, des chercheurs, des professionnels de l'aménagement et des associations adoptent l'échelle de participation de Sherry Arnstein comme une référence de définition de la participation citoyenne des trois niveaux, eux même décomposés de huit registres. Nous nous limitons aux registres de l'information- la consultation- la concertation et la codécision qui sont communément mis en œuvre dans le cadre des politiques de développement urbain :

– **L'information** : il s'agit de porter à la connaissance des citoyens des données relatives à un projet ou à des politiques préétablis. Il existe une différence entre information et communication qui, elle, relève d'une stratégie de diffusion et d'orientation de l'information. Si ce premier degré ne laisse pas la place dialogue avec les citoyens, l'information n'en demeure pas moins fondamentale dans la mesure où elle permet de construire solidement les autres degrés d'implication des citoyens.

– **La consultation** : les autorités municipales se réfèrent, d'une manière ponctuelle, aux citoyens afin qu'ils expriment leur opinion en amont de l'adoption d'un projet dont une rédaction provisoire existe déjà ou est en cours d'élaboration. L'objectif étant d'identifier les besoins et recueillir les suggestions afin d'éclairer les processus de décision. Les attentes et avis des citoyens ne sont pas forcément pris en considération au moment de l'application de la politique ou du projet en question. Néanmoins, une consultation qui révèle une large majorité d'avis négatifs peut être à l'origine du déclenchement de la procédure de concertation (Thouzard, 2006).

– **La concertation** en urbanisme se définit comme « *un processus collaboratif très structuré dans lequel les parties prenantes incluant la population locale travaillent de concert sous la conduite d'experts indépendants issus de disciplines variées, en vue de projeter ensemble le futur de leur territoire ou de certains aspects de la vie locale* » (Hauptmann et Wates, 2010 : 13). La concertation est une forme d'appropriation (Fourniau, 2003) par laquelle un maître d'ouvrage met en œuvre le principe de la participation citoyenne par l'implication des habitants organisés en association ou en groupes avant la définition et la prise de décision du projet. Si la concertation repose sur un dialogue pouvant influencer sur les caractéristiques du projet, elle n'aboutit pas forcément à une décision. Elle est donc à distinguer de la codécision. Bien que les processus d'influence et de pouvoir ne représentent pas une priorité en soi, ils sont néanmoins présents et peuvent peser sur l'issue de la concertation. Autrement, pour reprendre l'expression de Touzard, on ne sait plus de quoi on parle !

– **La codécision** renvoie au partage d'une partie du pouvoir décisionnel avec des instances citoyennes déléguées par les élus. Elle fait partie du niveau supérieur de la participation (coproduction, codécision) précédant le contrôle citoyen. Ce dernier donne lieu à un transfert

de responsabilité (autopromotion, autogestion) vis-à-vis d'habitants spontanément mobilisés ou largement sollicités (Jodelle, 2013). Ce type de modalités participatives permet, à cet effet, la prise en compte effective des avis et attentes des habitants dans la fabrication ou l'aménagement d'espaces urbains.

Registres - participation	Information	Consultation	Concertation	Codécision
Définition	Diffusion des données sur un projet préétabli. Pas de place au débat ni au retour critique de la part des citoyens.	Invitation des citoyens à donner leur avis, attentes, suggestion sur un projet complètement ou partiellement défini	Dialogue entre autorités municipale et citoyens en vue d'aboutir à des propositions communes sur un projet avant la prise de décision.	Partage d'une partie du pouvoir décisionnel avec des instances citoyennes déléguées par les élus

Tableau 1 : : Définitions communes de différents registres de la participation citoyenne en urbanisme
Source : Auteure

Comme nous l'avons souligné, la « participation » est un concept aux contours flous dont il est nécessaire d'esquisser une définition (cf. tableau1). Pour se faire, nous prendrons ici comme point de départ les élaborations terminologiques d'Hubert Touzard et de Rémi Barbier et Corinne Larrue pour qui « *à la différence de la consultation, qui vise à recueillir des avis, la concertation implique la participation active des acteurs concernés à l'ensemble des processus de prise de décision* » (Barbier et Larrue, 2011 : 73). Quant à la négociation, elle se distingue de la concertation selon qu'elle suppose un conflit d'intérêt et sa résolution. « *Ni la simple résolution d'un problème, ni une entreprise de persuasion, ni une pure situation de conflit, mais les trois à la fois* » (Thouzard, Op.cit : 73). Au final, coopération et conflit sont des dimensions étroitement liées à la participation citoyenne. Dans le cadre de ce travail, nous définissons la participation citoyenne, de manière générale, comme tout mécanisme qui permet d'impliquer les "gens d'en bas", qu'ils soient des simples individus, ou des groupements et des associations, dans les décisions et actions relatives aux projets et aux espaces urbains qui les concernent. Les mécanismes participatifs se déploient à travers des dispositifs visant à concrétiser la mise en œuvre de la participation citoyenne dans le projet urbain. Au fil des ans, les pratiques participatives ont permis d'expérimenter différents dispositifs participatifs, de les combiner et de les bonifier, de sorte qu'ils forment aujourd'hui une architecture complexe de la participation. Etant donné leurs diversités, il est difficile d'en dresser une liste exhaustive. Nous citons, dans la section suivante, quelques-uns d'entre eux pour mieux cerner leurs applications dans le projet urbain.

1.1.2- La participation citoyenne dans le projet urbain : dispositifs et difficultés de mise en œuvre

Il est difficile de définir la notion de « dispositif » dans la mesure où elle renvoie (pour reprendre son étymologie latine) à un assemblage intentionnel d'éléments très hétérogènes (instruments, méthodes, actions publiques, etc.) en vue de préparer une finalité attendue. Cette finalité n'est pas toujours explicite. Elle se heurte souvent, lors de sa mise en œuvre, à différentes pratiques et à des inattendues ouvrant la voie à de multiples interprétations. En effet, le concept de dispositif mobilisé par les acteurs désigne une mise en réseau de moyens variés afin de permettre « *de capturer, d'orienter, de déterminer, d'intercepter, de modeler, de contrôler et d'assurer les gestes, les conduites, les opinions et les discours des êtres vivants* » (Agamben, 2007 : 31). Il en ressort que les dispositifs jouent un rôle déterminant dans les processus participatifs. Les chercheurs, de leur côté, s'interrogent sur l'impact des dispositifs participatifs (instruments et techniques mobilisés) sur le rapport entre les différents acteurs impliqués et sur la nature des contraintes en termes de partage de pouvoir (Blondiaux et Cardon, 2006), ou encore de traitement des problèmes (Neveu, 2007). Autant d'éléments de réflexion que nous retenons pour questionner l'impact sur l'action publique urbaine des dispositifs mobilisés dans les démarches participatives menées dans le cadre de la patrimonialisation à Dellys et à Oran. Afin de mieux saisir les dispositifs participatifs, nous allons tenter de les répartir selon leurs visées, mais surtout selon le niveau de participation souhaité. Ainsi, nous pouvons distinguer quatre catégories :

Des dispositifs relatifs à l'information :

Les dispositifs d'informations sont toujours au premier plan d'un processus participatif. Il s'agit de porter à la connaissance des tiers différentes données collectées, organisées, et structurées et les décisions concernant le projet. « L'enjeu informationnel » (Caquard et *al.*, 2000) est toujours au cœur des processus participatif et des dynamiques de groupe. Les dispositifs relatifs à l'information peuvent prendre diverses formes allant de l'exposition publique inerrant au diagnostic urbain, les portes ouvertes, les ateliers d'information, en passant par des balades urbaines, des visites de chantier, jusqu'à l'organisation des réunions publiques avec les habitants. Les dispositifs relatifs à l'information apparaissent tout autant indispensables aux autres niveaux de la participation citoyenne. Différents outils sont mobilisés pour diffuser l'information parmi lesquels on peut distinguer trois catégories (Opita, et *al.*, 2014): *les canaux oraux* (Ligne téléphonique d'information, des réunions d'informations, conférences de presse, séances d'information, reportages,...etc), *les canaux écrits* (dépliants d'information ou brochures, articles de presse, rapports, courriers, affichages) et *les canaux visuels* (Maquettes, Productions vidéo, site internet, forums, cartographies dynamiques et automatiques, montages de diapositives, systèmes d'information géographique, logiciels d'analyses multicritères, ... etc.) .

Des dispositifs relatifs à la consultation :

La plupart des dispositifs de consultation reposent sur le même modèle général, soit : une première étape qui consiste à un affichage public, au siège de l'organisme concerné, dans les lieux d'implantation du projet et dans des journaux locaux, indiquant l'objet, la durée et la date de l'assemblée publique de consultation. La deuxième étape consiste à la tenue d'une assemblée publique de consultation qui permet aux décideurs de récolter les avis exprimés par les citoyens sur le projet. Les dispositifs de consultation varient selon plusieurs formes, parmi elles nous citons :

-L'enquête publique, par exemple, est un des dispositifs ponctuels de consultation. En Algérie, l'enquête publique est instituée par la loi de 2007 qui stipule dans son article 09 que « *le wali prononce par arrêté l'ouverture de l'enquête publique, dans le but d'inviter les tiers ou toute personne physique ou morale à faire connaître leur avis sur le projet envisagé et sur ses incidences prévisibles sur l'environnement* »². L'enquête publique a lieu avant les grandes réalisations concernant l'aménagement du territoire. Elle se déroule selon plusieurs formes qui varient « *d'une consultation, d'un forum de concertation, d'un référendum..., selon les traditions régionales et culturelles et selon les capacités propres à la population concernée, de participer et de contribuer efficacement, constructivement et en leur propre intérêt, au processus...* » (Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, 2019 :27)

. Ainsi, le wali désigne un commissaire-enquêteur qui chapote l'enquête publique en veillant sur le respect des prescriptions de la loi « *en matière d'affichage et de publication de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique, ainsi que pour le registre de recueil des avis* »³. Le commissaire enquêteur rédige un procès-verbal dans lequel sont formulées et vérifiées toutes les informations complémentaires visant à établir les conséquences prévisibles du projet sur l'environnement. Le promoteur du projet devrait alors apporter des réponses aux avis formulés.

-Les commissions consultatives sont des dispositifs consultatifs qui ont lieu en amont de la prise de décision. L'objectif étant d'informer la population et de recueillir ses observations, propositions et contre-propositions. Contrairement à l'enquête publique, la consultation publique n'est pas menée par un commissaire-enquêteur. Selon le type d'acteurs impliqués se distinguent deux principaux types de commission consultative (Bolduc Simon et al.,2007). D'une part, la commission consultative thématique qui permet aux acteurs du milieu, aux citoyens et à la municipalité de se rencontrer et de discuter sur un sujet relatif au bien-être de la communauté. D'autre part, la commission consultative ciblée qui vise des groupes particuliers de la communauté afin d'aborder certaines préoccupations qui leur sont spécifiques.

Les outils de la consultation varient selon les situations, par exemple les questionnaires d'avis enregistrés ou les documents de synthèse (rapport ou posters) sont des outils mobilisés lors des réunions publiques de la consultation alors que les cahiers d'expression libre de témoignages, ou d'avis enregistrés sont utilisés à l'occasion d'un débat.

² Journal officiel de la république algérienne n° 34, Décret exécutif n° 07-145 correspondant au 19 mai 2007 déterminant le champ d'application, le contenu et les modalités d'approbation des études et des notices d'impact sur l'environnement. Article 09, P.106.

³ Journal officiel de la république algérienne n° 34, idem, article 12.

Des dispositifs relatifs à la concertation :

Les dispositifs de la concertation ont la même vocation d'information et d'expression des habitants sur le projet sauf qu'à la différence des dispositifs consultatifs, ils interviennent en amont du projet dans sa phase de définition. Ils introduisent, à cet effet, une notion supplémentaire de durée. *« Ouvrir une concertation, (...) c'est faire plus que demander un avis ponctuel sur un élément précis. On pourrait dire que c'est une méthode de travail qui intègre, dans le processus de conception et de décision, des consultations aux étapes clefs. Le maître d'ouvrage s'engage à écouter, à éventuellement modifier son projet, voire à y renoncer intégralement »*⁴. Les dispositifs de concertation mobilisent les parties prenantes du projet afin d'instaurer un dialogue coopératif autour d'un ou plusieurs objets problématiques pour tenter d'adapter les décisions aux intérêts communs des acteurs impliqués. Plusieurs dispositifs entrent dans le champ de la concertation, à l'instar du « *débat public* ».

Il fut créé à l'initiative des élus à la suite des conflits d'usage du territoire que suscitent les grands projets d'infrastructures. *« Les conflits d'aménagement ont ainsi fixé les trois grands enjeux que les textes instituant le débat public ont eu à traiter : ouvrir l'élaboration des projets suffisamment en amont pour que le public puisse avoir une influence sur la décision, créer un tiers organisateur du débat pour garantir la possibilité d'un dialogue dans une situation d'asymétrie des expertises et des pouvoirs, équilibrer le dialogue en desserrant le monopole d'expertise des maîtres d'ouvrage »* (Fourniau, 2013 : 1). Ainsi, le débat public est un dispositif institutionnalisé en amont des décisions sur les grands projets ou politiques en raison de leurs forts impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Ce dispositif est ouvert à tout public, sans qualification préalable. Une Commission particulière et neutre organise le débat public pendant 4 à 6 mois. Elle rédige ensuite un compte rendu qui synthétise dans un bilan de l'ensemble des échanges du public et des parties prenantes qui ont eu lieu. La décision est rendue publique trois mois plus tard. Elle est accompagnée d'un compte rendu précisant les éléments du débat public que le décideur a pris ou non en considération. *Plusieurs outils* sont mobilisés lors de la concertation, à l'exemple des ateliers de concertations, forums en ligne dédiés à des échanges permanents ou ponctuels ou d'autres outils plus « innovant » à l'instar du théâtre forum qui permet aux participants de prendre le rôle d'autres personnes, afin d'expérimenter différemment la situation problématiques et d'envisager de nouvelles solutions ou encore les laboratoires d'usage (LivingLab) par les quels des acteurs publics, privés, des entreprises, des associations, testent, dans l'environnement réel, une partie du projet urbain afin de l'adapter et de le coconstruire en fonction des besoins et des usages quotidiens des populations.

⁴ Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), (2016), La concertation en urbanisme et aménagement, du degré de concertation à la mise en œuvre du processus participatif. P.2. En ligne : <https://www.caue77.fr/media/download/7273>

Des dispositifs relatifs à la codécision :

Il s'agit de dispositifs expérimentés pour associer les habitants, en amont aux décisions concernant les aménagements de la ville, en leur permettant de prendre part à la conception même du projet. Parmi ces dispositifs, nous citons :

-Le jury citoyen est un dispositif qui permet de faire participer un groupe d'environ 25 citoyens profanes d'origines diverses tiré au sort. Ce type d'intervention en petits groupes appelé « mini public » vise à faciliter l'expression équitable de tous les participants. L'objectif étant d'informer les décideurs des préoccupations des citoyens pour construire des politiques en mesure de répondre à leurs attentes. Pour ce faire, plusieurs étapes se succèdent passant de « la formulation de la question par le commanditaire du projet ; et la recommandation que doit émettre le groupe de citoyens, s'interpose une procédure assez formalisée impliquant des étapes précises : énoncé de la question ; le choix d'un responsable de l'organisation de la conférence, la désignation d'un comité de pilotage, la sélection d'un groupe de citoyens, la choix d'un animateur, le débat et la recommandation du groupe. Mais chacune de ces étapes peut être différemment conçue » (Hermitte 2013 :1). Les premiers jury citoyen ont eu lieu en Allemagne sous l'appellation de « *Planungszellen* ». Ils étaient initiés dans les années 1970 par Peter Dienel qui voulait dépasser le problème de la centralisation de la planification urbaine en créant des nouvelles formes de démocratie inscrites dans le cadre de rénovation des quartiers urbains. Ces expériences furent reprises au Danemark puis mise en œuvre de façon diversifiée aux États-Unis sous l'expression de « *Citizens juries* », notamment par l'intégration récente des expériences de votes par boîtiers électroniques. Depuis, des multiples applications du jury citoyen se sont propagées dans plusieurs pays tels que : le Royaume-Uni, la Belgique, le Japon, l'Equateur, le Mali, etc.

-Le budget participatif consiste pour une collectivité territoriale à donner la possibilité à ses habitants de choisir directement l'utilisation d'une partie ou de la totalité du budget municipal pour réaliser des projets d'aménagement et d'investissement qui ont eu lieu dans l'espace public (Brandeleer, 2014). Ces derniers doivent cibler le cadre de vie et l'environnement et être en lien avec la solidarité. Les projets du budget participatif sont proposés puis votés par les citoyens. A la suite des votes, la ville réalisera les projets lauréats. Des habitants sont aussi élus par les citoyens pour les représenter dans les structures de pilotage du projet. Cette innovation a vu le jour en Brésil, plus précisément à Porto Alègre, vers la fin des années 1980. Considéré comme un modèle représentatif d'une forme d'articulation étroite entre les citoyens et les pouvoirs publics, le budget participatif permet d'informer les citoyens sur les questions urbaines publiques et de les impliquer dans la prise décisions concernant l'utilisation du budget de la collectivité, contribuant in fine à générer une citoyenneté active et participative (Genro, 1998). Le partage de pouvoir entre les habitants et le pouvoir adjudicateur représente l'expression de la démocratie directe grâce à laquelle on prend en compte les avis, usages ou envies des habitants. Pour se faire des outils tels que les ateliers publics, les référendums, les votes ou les sites internet de la participation citoyenne sont déployés pour permettre le partage de la décision entre l'administration et le citoyen.

Il est important de souligner que les outils de l'internet sont de plus en plus mobilisés et ce dans différents niveaux de participation citoyenne. Les outils numériques constituent des interfaces multiples (plateforme de sondage en ligne, cartographie participative en ligne, forums de discussion, réseaux sociaux, applications interactives d'urbanisme participatif, cyberconsultation) qui permettent aux utilisateurs de produire, d'indexer, de stocker, de mutualiser et de partager des données et connaissances d'un territoire. Dans ce sens, le numérique a permis la démocratisation des outils d'information et de décision à l'instar des Systèmes d'Information Géolocalisés (SIG), autrefois réservées uniquement aux spécialistes (aménageurs, gestionnaires, décideurs). Saisi par un champ d'acteurs de plus en plus large, ces technologies contribuent désormais au droit du citoyen à l'information et valorisent ses capacités d'observation et de mesure. *Les outils numériques* deviennent, à cet effet, un outil incontournable et un support de réflexion collaborative dans une démarche citoyenne participative (Pointet, 2007). On parle dès lors de « participation électronique » ou « e-participation ».

La multiplication des pratiques participatives, qui se déploient notamment à travers l'évolution de la législation en intégrant l'impératif participatif, a contribué à la diversification des dispositifs et outils de leurs mises en œuvre. Plusieurs procédures sont alors instituées par des textes de lois. On parle dès lors de participation institutionnalisée. En d'autres termes, Il s'agit d'une participation de type descendante (Top-Down) par laquelle les acteurs institutionnels adoptent des dispositifs visant à la participation de citoyens à la discussion de choix collectifs. Toutefois, la participation citoyenne ne s'exprime pas uniquement à l'initiative de l'autorité publique. Elle est confrontée à une demande croissante de la part des citoyens qui souhaitent renforcer leur pouvoir d'agir.

Différentes pratiques culturelles, associatives, politiques sont alors menées, en dehors des cadres légaux, dans l'objectif de soutenir une société démocratique. Il s'agit alors d'une participation de type ascendante (Bottom-Up) par la mobilisation volontaire d'acteurs associatifs ou organisés en groupe d'usagers et d'habitant, d'acteurs privés. Ces acteurs citoyens prennent des initiatives et se mobilisent pour faire valoir leurs attentes, auprès des acteurs institutionnels et techniques, dans la prise de décision publique (cf. figure 4).

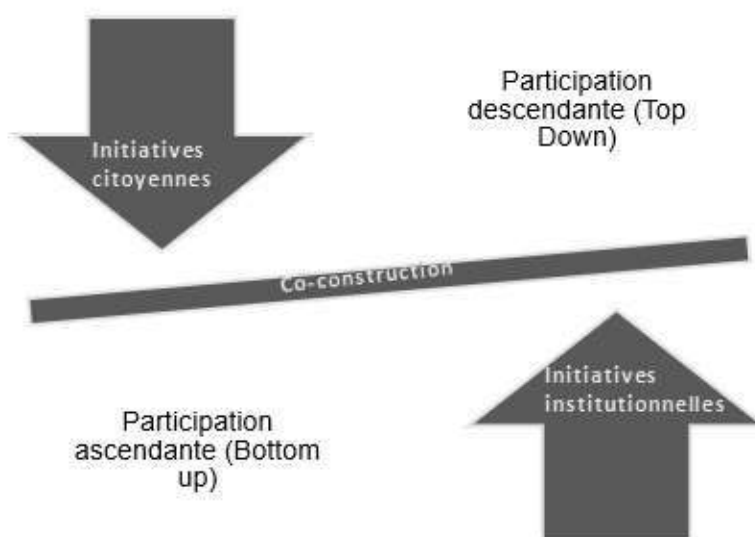


Figure 3 : Formes de construction de la participation citoyenne dans les territoires
Source : Auteur.

Ainsi, à la différence de la démarche d'information initiée par les autorités locales, il existe une autre forme d'information dite ascendante qui est initiée par les habitants-citoyens vers les pouvoirs publics. Ce type de démarche d'information « par le bas » constitue à cet égard un outil d'aide à la décision des pouvoirs locaux dans le cadre, par exemple, d'un projet d'aménagement. A un autre niveau, la concertation peut aussi être un processus de prise de décision ascendante : les acteurs les plus concernés par le problème sont ceux qui recherchent ensemble la solution, quitte à la proposer à l'échelon supérieur si la décision finale en dépend. Les comités de citoyens, les groupes d'intérêts, les manifestations sont des exemples illustrant la participation par le bas qui placent dès l'origine les habitants en situation de codécision.

La dynamique participative par le bas permet notamment d'élargir le champ de compétences et d'influence des regroupements citoyens (cf. tableau 2). Ces initiatives peuvent s'exprimer occasionnellement lors d'un projet particulier d'une manière plus générale sur la vie publique d'un territoire.

Termes	Habitants, usagers ¹	Production	Dynamique de l'implication	Processus délibératif	Prise de décision
Autogestion Autopromotion	Groupe de volontaires	Stratégie, contenu et gestion du projet	Ascendante	Débats	Habitants
Participation <i>Codécision</i>	Groupes choisis et volontaires	Contribution directe à la décision	Descendante ou ascendante	Débats	Autorité compétente/ Habitants
Participation <i>Coproduction / co-construction</i>	Groupes choisis et volontaires	Co-fabrication du projet	Descendante ou ascendante	Débats	Autorité compétente
Concertation	Groupes définis par l'autorité compétente	Propositions	Descendante	Débats	Autorité compétente
Consultation / "Concertation réglementaire"	Ensemble de la population	Avis	Descendante ou ascendante	Pas toujours de débats	Autorité compétente
Information	Ensemble de la population	Aucune	Descendante ou ascendante	Pas de débats	Autorité compétente

Tableau 2 : différents niveaux participatifs à distinguer

Source : ADEME, La participation citoyenne : réussir la planification et l'aménagement durables, (2016), p.17.

Au fil des ans, plusieurs dispositifs de participation citoyenne ont été expérimentés, améliorés et superposés : contrats et conseils de quartier en France, Commutiy plannig en Angleterre, audiences publiques et référendums décisionnels au Canada, le Jury-citoyens en Allemagne, Community organizing en Roumanie, budgets participatifs au Brésil et Agendas 21 locaux appliqués aux différents pays. L'essor international des pratiques participatives contribue, dans une certaine mesure, à démocratiser le rapport entre gouvernants et gouvernés (Bherer et *al.*, 2018), et ce même si l'idéal procédural est dans la réalité rarement atteint (Blondiaux et Sintomer, 2002). Quand bien même des dispositifs participatifs existent, il n'en demeure pas moins qu'ils ne sont que rarement accompagnés d'un partage de pouvoir équitable.

L'action consisterait donc à convier les citoyens à la consultation, la délibération et la formation de l'opinion générale, plutôt qu'à les impliquer dans la décision publique. Les dispositifs sont rarement prévus avant la prise de décision. Rémi Barbier et Corinne Larrue notent à cet effet que la place des dispositifs participatifs « *oscille entre une inscription dans la hiérarchie classique des pouvoirs, c'est à dire comme outil de renforcement de leur propre légitimité, et une réelle prise en compte de la pluralité des légitimités et des acteurs* » (Barbier et Larrue, 2011 : 85). Les maîtres d'ouvrage sont souvent réticents à l'implication des citoyens avant même qu'ils n'aient assuré la faisabilité du projet. Cette attitude illustre bien la difficulté qu'ont les acteurs institutionnels et techniques à concrétiser une réelle participation par laquelle les « citoyens ordinaires » contribuent à la construction des décisions ou des expertises (Jodelle, 2013). Or, La participation suppose une « redistribution des pouvoirs » (Arnstein, 1969) en dotant les citoyens d'un pouvoir décisionnel, autrement elle sera un processus vide et frustrant. Cette question renvoie à l'enjeu de la qualité des processus participatifs, apparu en même temps que se développaient les dispositifs et outils participatifs (Vergne, 2013).

Ces derniers étant très diversifiés et dépendants du contexte de leurs mise en œuvre. Il est alors difficile de trouver une « recette » particulière pour assurer la qualité de la participation. Néanmoins, plusieurs recherches-expérimentations récentes, en quête de critères clairs permettant aux praticiens et aux pouvoirs publics d'évaluer leur mise en œuvre de la participation citoyenne dans les politiques et projets urbains, s'accordent sur six de grands principes afin d'assurer l'efficacité des démarches participatives et la mobilisation des citoyens à la définition d'une action et des décisions qui lui sont relatives⁵. Il s'agit de la temporalité, inclusion, transparence, argumentation, égalité et intégration (cf. figure 5).

⁵ Agence De l'Environnement et de la Maitrise d'Energies (ADEME), *Op.cit.*

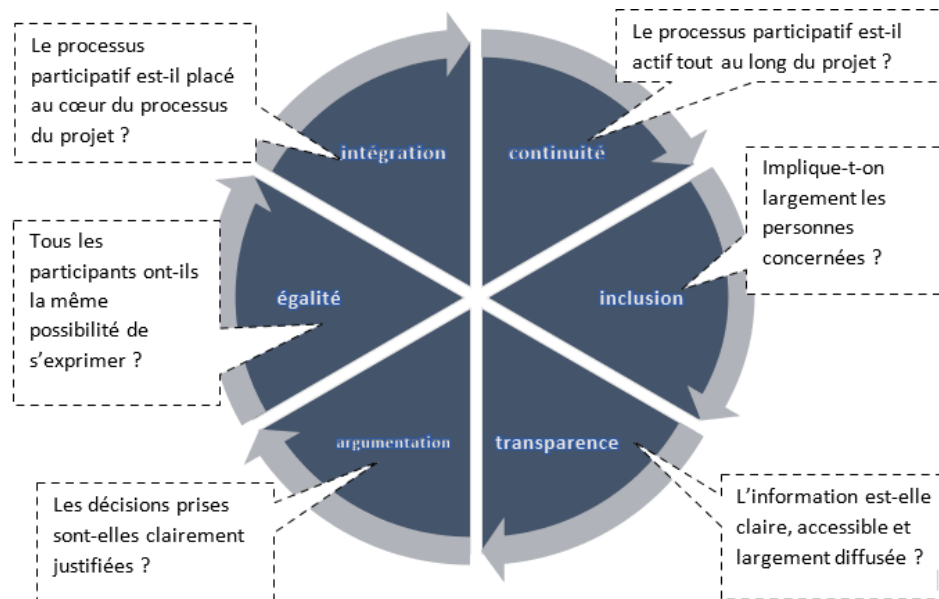


Figure 4 : Principes fondateurs de la participation citoyenne

Source : Auteure

-Principe de continuité/temporalité :

Les dispositifs participatifs doivent être intégrés et articulés tout au long du projet, avec une intensité différente selon les temps forts du projet. Ainsi, une sorte de “veille démocratique” s’instaure tout au long du processus du projet permettant aux citoyens de s’approprier le projet. La démarche engagée d’un individu et d’un collectif ayant déjà participer dans des groupes de travail sur la planification, la programmation et la conception du projet les décideurs contribue à ce que les décideurs leur reconnaissent une certaine légitimité dans le débat. Dans ce cadre, un seul dispositif participatif qui s’opère d’une manière ponctuelle ne saurait à lui seul garantir la dimension participative

- Principe d’inclusion :

Ce principe vise la représentativité des différents groupes sociaux concernés par le projet (jeunes, femmes, classes défavorisées, personnes âgées, etc) dans les démarches participatives. Afin de délimiter les critères de sélection des personnes autorisées à participer, la notion de « parties prenantes » (stakeholders) distingue les citoyens directement concernés de ceux qui le sont moins. « Les parties prenantes englobent généralement les citoyens et les militants non professionnels particulièrement mobilisés dans une communauté (lay stakeholders) ainsi que les parties prenantes professionnelles, qui incluent autant les associations fortement organisées et reconnues que les experts ou des acteurs à qui est accordée une grande légitimité à intervenir dans un secteur donné » (Bherer, et al., Op.cit. :18). L’inclusion renvoie au degré d’ouverture

du dispositif participatif, notamment délibératifs, à une pluralité des points de vue, en permettant aux différentes parties prenantes d'être présentes et d'exprimer leurs positions. Ainsi, les divers intérêts en jeu dans le projet seront correctement révélés. En outre, le principe d'inclusion fait ainsi écho à un enjeu informationnel par lequel les outils soient appropriés pour une large diffusion de l'information nécessaire pour y participer.

- Principe de transparence :

Ce principe renvoie d'abord à la disponibilité de l'information sur le projet puis aux conditions d'accès à l'information et enfin à la qualité de l'information qui doit être clairement énoncée et aussi large que possible. Le principe de transparence s'applique aussi bien sur les éléments du projet que sur les objectifs du dispositif participatif et sur le processus décisionnel. L'objectif étant que les citoyens impliqués puissent comprendre les échanges et les évolutions des projets liées à leur participation.

-Principe de l'argumentation :

Les élus et techniciens précisent les éléments retenus de la délibération pour prise en compte dans le projet en justifiant le choix de validation de certaines propositions citoyennes et le refus des autres. L'argumentation renvoie directement aux modalités la mise en œuvre et au déroulement des débats. Il implique d'assurer une bonne possibilité de compréhension et d'évaluation des arguments exposés pour tous les participants.

- Principe d'égalité :

Il s'agit d'offrir à l'ensemble des participants la même possibilité d'accès au débat et d'expression sur les différents aspects du projet. Nous notons alors que le principe d'égalité est lié à celui d'inclusion et de transparence. En outre, ce principe illustre le fait la participation citoyenne pose la question du capital social, politique et culturel des acteurs impliqués. Les populations des classes sociales moyennes n'ont pas forcément les mêmes conditions d'accès à l'éducation que le reste des acteurs impliqués dans le processus participatif. Ce facteur ajouté à des différences socio-économiques participe à un véritable déséquilibre culturel. Il en ressort que ces populations ont du mal à s'exprimer dans les cadres institutionnalisés ou trop formalisés de la participation. Il en ressort, que certaines personnes ne se sentent pas en mesure d'être acteur légitime de la participation. C'est pourquoi, il est important que le discours participatif soit compréhensible par tous afin d'éviter que la population dite de quartiers populaire stigmatise les démarches participatives en leur attribuant une image péjorative de « réunions de privilégiés ». Dans ce sens, les compétences des professionnels de l'aménagement et de la construction, des élus et du personnel administratif doivent également évoluer pour produire des discours et des supports compréhensibles par tous.

-Principe de l'intégration :

Comme déjà souligné dans le premier principe, la temporalité des dispositifs influencent la qualité de la participation citoyenne. Ainsi, découle le principe d'intégration des dispositifs participatifs qui concerne leur connexion avec le processus de projet. Cette connexion devrait se faire sur deux niveaux : intégration des réflexions qui émanent des dispositifs participatifs interfèrent directement sur la formulation des éléments du projet et intégration du nouveau système d'acteurs qui s'est structuré (acteurs techniques, administratifs et citoyens) dans la conduite du projet. Ce type d'articulation s'avère difficile à mettre en œuvre dans le processus du projet.

L'ensemble des principes présentés ne fait pas l'unanimité. En effet, les critères de qualité de la participation citoyenne sont en perpétuelle remise en cause par des chercheurs qui déplorent la faible portée des démarches participatives en termes de justice sociale et de redistribution du pouvoir. A titre d'exemple, Laurence Bherer, Mario Gauthier et Louis Simard montrent dans leur récente recherche sur les dispositifs participatifs en environnement, en aménagement du territoire et urbanisme (2018), les limites du principe d'inclusion associé à l'idéal de participation de tous. À travers leur analyse du dispositif des audiences publiques sur l'environnement dont les instances participatives sont ouvertes à tous les citoyens, les auteurs soulèvent l'essoufflement des dispositifs participatifs ouverts. Dans le même sens, Blatrix Cécile souligne, dans ses travaux sur les dispositifs d'enquêtes publiques, les limites qui leurs sont inhérentes notamment à leur caractère confidentiel et à la rareté des avis défavorables émis à l'issue des enquêtes (Blatrix, 1999). En plus des coûts et durées que nécessite ce type de démarches, de tels dispositifs ouverts impliquent forcément l'émergence de conflits liés à la divergence des points de vue et des intérêts des acteurs impliqués suscitant des situations de blocage (Bherer, et al., Op.cit.). Le fait de trancher le débat peut susciter, chez certains acteurs, une insatisfaction ou donner l'impression d'une relation gagnant-perdant. Ainsi, des dispositifs participatifs, plus fermés et orientés vers la recherche du consensus, à l'instar des conseils de quartier ont vu le jour. La participation citoyenne y est alors considérée comme outil d'aide à la décision dont l'objectif est d'établir une relation de collaboration plutôt que d'affrontement. Afin de désamorcer les éventuels conflits, un médiateur neutre est sollicité pour faciliter la négociation pour trouver une solution qui convienne à tous. En revanche, ce dispositif participatif peut parfois biaiser l'information de façon à forcer l'atteinte d'un compromis. Les travaux de Laurence Bherer, Mario Gauthier et Louis Simard mettent alors à jour d'autres dimensions quant à la qualité des dispositifs participatifs. Elles font référence au *degré d'ouverture ou de fermeture d'un dispositif participatif* ainsi qu'à ses *dimensions antagoniste et consensuelle*.

D'autres chercheurs se penchent également sur le principe d'inclusion qui n'est effectif que si le dispositif s'inscrit dans un régime démocratique direct, comme le référendum décisionnel, autrement à quoi bon inclure un grand nombre de personnes si elles n'ont pas de pouvoir délibératif ! Ainsi, de nouveaux principes s'ajoutent à liste des critères de qualité de la participation, à l'instar de « *l'empowerment* » des plus désavantagés, qui signifie « *un moyen d'agir pour soi-même et pour les autres, en dehors des cadres institutionnalisés ou trop formalisés de la participation dans lesquels certaines personnes ont du mal à s'exprimer* »⁶. Marie Helene Bacqué et al. Abordent une approche plus contextualisée par laquelle ils

⁶ Agence De l'Environnement et de la Maitrise d'Energies (ADEME), (2016), Op.cit. P :12

formalisent des idéaux-types de dispositifs participatifs qui se situent à la croisée de trois critères, renvoyant à la volonté politique, au contexte sociopolitique et à la procédure retenue pour le débat (Bacqué et *al.*, Op.cit.) Par ailleurs, Archon Fung, ne classe pas les dispositifs par type mais structure plutôt un « design institutionnel » de différents dispositifs participatifs à partir d'une méthode d'analyse systématique. Cette dernière mobilise une série de critères liée à la conception et à la construction des dispositifs. Il s'agit notamment du public ciblé, sujet concerné, les modalités délibératives et la fréquence des instances participatives. À partir de cinq exemples concrets de dispositifs, l'auteur décrit le design institutionnel et le résultat sur l'action publique. Il montre à chaque fois comment le choix de design favorise certaines qualités de l'espace public au détriment d'autres (Fung, 2003). Au final, les principes, cités plus haut, ne permettent pas de définir une procédure idéale mais plutôt une sorte de normes pratiques pour mettre en œuvre des processus participatifs de qualité pour atteindre progressivement une certaine maturité. La définition des termes principaux étant posée, nous allons aborder une question importante de la littérature relative à la participation, celle de ses enjeux en urbanisme.

1.1.3- La participation citoyenne et ses effets : un enjeu de renouvellement de l'action publique urbaine

Dans ce premier volet de recherche on interroge le potentiel de renouvellement de l'action urbaine en général par l'instauration de démarches participatives, pour s'intéresser en suite à l'action patrimoniale en particulier. Plusieurs recherches dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement spatial interrogent les transformations de l'action publique par l'essor des pratiques participatives. Ces travaux renvoient aux impératifs de modernisation de l'action publique en mettant en évidence ses limites, notamment en matière de gestion des territoires. En effet, l'action publique, telle qu'elle est produite, renvoi à mode de fonctionnement centralisé, basé uniquement sur l'expertise de l'Etat. Il en résulte des politiques ou des projets standardisés, souvent en décalage des attentes de la population. À cette difficulté s'ajoute la multi-dimensionnalité des problèmes auxquels l'action publique, par son caractère sectoriel, peine à faire face. En effet, la réponse à des problèmes complexes tels que l'exclusion, la ségrégation, le chômage, le squat, la violence urbaine ne se limite pas au monopole de l'Etat, mais convoque des réponses transversales impliquant une pluralité d'acteurs (Duran et Thoenig, 1996).

Ce type d'analyse confrontent l'Etat à sa capacité de gouverner. Elles remettent en cause ses modalités d'action publique, en se référant au nouveau concept de « gouvernance urbaine. L'essence même de la gouvernance réside dans la pluralité des acteurs et la différencie du *gouvernement* qui lui fait appel à un seul acteur apte de prendre les décisions (Blanc, 2008). A ce titre, l'une des dimensions principales de la gouvernance urbaine fut l'introduction du citoyen comme un acteur incontournable de la gestion des affaires publiques. A ce sujet, Patrick Le Galés souligne que la gouvernance urbaine « *suppose une plus grande diversité dans la manière d'organiser les services, une plus grande flexibilité, une variété des acteurs, voire une transformation des formes que peut prendre la démocratie locale, la prise en compte du citoyen et du consommateur, la complexité des nouvelles formes de citoyenneté* » (Le Gales, 1995 : 57-95 : 60)

En tant que nouvelle perspective d'action publique menée au plus près des populations, la participation citoyenne à l'élaboration des décisions qui concernent leur cadre de vie couvre un

ensemble d'enjeux qui se traduisent par des impacts sur l'action publique urbaine, sur ses acteurs et sur son efficacité dont il est important de saisir son impact.

Re-légitimation de la décision et démocratisation de l'action publique urbaine :

La place, la légitimité et le rôle des citoyens figurent parmi les enjeux fondamentaux de la question de la participation. La légitimité d'une décision ne se limite pas seulement à sa nature institutionnelle ou technique, les nombreux conflits qui se succèdent autour de projets d'aménagement urbains en sont une preuve. La mise en place de processus permettant une participation réelle et effective des habitants dans les décisions qui les concernent contribue à la légitimation démocratique. La décision institutionnelle locale se voit ainsi renforcée par des procédures administratives plus transparentes favorisant l'adhésion de la population impliquée. La participation citoyenne aurait alors pour effet d'améliorer le rapport gouvernants/gouvernés par la construction d'une démocratie locale participative répondant ainsi à la crise du système politique et de la représentativité.

Si certaines instances participatives s'inscrivent dans une logique de production collective dont la visée est la recherche d'un consensus, d'autres seront le lieu du conflit. Cette logique inhérente aux démarches participatives est toute aussi importante, dans la mesure où le conflit peut constituer une forme de contre-pouvoir. Le conflit renvoie à « *des moments privilégiés d'argumentation, de justification, d'expression de positions, de construction d'alliances et de rapports de force, de débats sur les modalités et les impacts des actions publiques* » (Melé, 2005). Bien que souvent redoutés par les acteurs des politiques publiques, les conflits ne suscitent pas forcément des contentieux juridiques et des blocages décisionnels. La participation effective de l'ensemble des acteurs permet de gérer le conflit en aboutissant souvent à des solutions territorialisées et partagées. En fait, les deux logiques, participation et conflit, sont complémentaires. La mise en œuvre d'une participation réelle entraîne forcément la remise en question de la répartition actuelle des pouvoirs entre citoyens, groupes locaux et délégués (élus). En effet, le champ et l'étendue de la participation, inhérents au sens et au rôle du travail collectif, permettent de modifier le regard de chacun. « L'ouverture à de nouveaux points de vue et rationalités aurait en outre pour effet de re légitimer l'exercice de la représentation politique » (Combe, 2012). S'intéresser à l'enjeu politique de la participation citoyenne dans le champ de l'urbanisme revient à questionner la dynamique participative et l'action collective qui en résultent en termes de jeux d'acteurs. L'exercice participatif est alors conçu comme un révélateur des différents enjeux que peut cristalliser un projet urbain et des rapports de force entre les différentes parties prenantes du projet qui en découle.

Réinvention du collectif :

La participation est un moyen de renforcer la cohésion sociale entre les citoyens. La participation aurait enfin pour vertu majeure pour re- socialiser les populations politiquement et socioéconomiquement exclues⁷. Loïc Blondiaux note à cet effet que « *La démocratie participative n'a de sens que si elle contribue à enrayer les logiques d'exclusion sociale qui caractérisent aujourd'hui le fonctionnement ordinaire de nos démocraties* » (Blondiaux, 2008

⁷ Agence De l'Environnement et de la Maitrise d'Energies (ADEME), (2016), *Op.cit.*

: 109-110) La participation des populations à la politique ou au projet qui les concernent apparaît comme une solution au désengagement citoyen. En effet, l'instauration d'une démocratie plus participative permet de mobiliser et responsabiliser les habitants autour de l'action publique.

Il en résulte un effet sur les populations dites « dominées » issues généralement des classes défavorisées dont le capital socioéconomique et culturel réduit leur possibilité d'accès au débat et d'expression sur les différents aspects du projet. Ces derniers prennent des initiatives individuelles et collectives pour s'approprier les dispositifs participatifs afin de faire valoir leurs intérêts et d'augmenter leur capacité d'agir face aux institutions publiques, aux entreprises, aux propriétaires dont les décisions impactent leur vie. Il s'agit du phénomène d'*empowerment* à l'instar des « *Community organizing* ». Ces formes d'organisation luttent pour la lutte pour la justice sociale à travers l'interpellation des autorités publiques, la réclamation de comptes et la proposition de solutions (Balazard, 2013) pragmatiques à des problèmes qui les concernent et que les pouvoirs publics en place ne peuvent satisfaire principalement pour des raisons économiques ou lobbyste.

Un processus d'élaboration de projet plus efficace :

Une participation citoyenne effective permet de moderniser ou faciliter les processus locaux de prise de décision par l'adhésion des habitants aux projets et politiques locales. En effet, L'instauration de démarches participatives, dès l'amont d'un projet, permet aux maîtres d'ouvrage de prendre connaissance des attentes des citoyens par rapport au projet. La participation citoyenne permet aux maîtres d'ouvrage de mieux adapter leurs projets aux intérêts de la population ou soit intégrer rapidement à la conduite de projet une meilleure stratégie d'explication et de communication sur les sujets éventuellement problématiques (Combe, 2012). Il en ressort alors une amélioration du degré d'acceptation habitante des projets permettant ainsi d'éviter le phénomène⁸ NIMBY (Trom, 1999) . Il s'agit d'une réaction des habitants qui consiste à s'opposer à la réalisation d'un projet, service ou aménagement à proximité de leur résidence, par défense de l'intérêt personnel, au détriment de l'intérêt collectif. Ewa Berezowska Azzag note à ce sujet que « *la participation des groupes ou personnes à la production ou gestion de leur cadre de vie devient, partiellement, la garantie de la faisabilité ultérieure des décisions prises (...) et donc la réussite de la stratégie adoptée.* » (Berezowska-Azzag, 2012 : 209). À ce titre, la participation des habitants peut être un investissement rentable pour les acteurs politico-administratifs et les experts techniques dans la mesure où elle permet d'éviter les contentieux tardifs qui, de surcroît s'avèrent particulièrement onéreux sur le plan financier.

En outre, la participation citoyenne à la conception du projet d'aménagement permet de réaliser des projets plus adaptés aux demandes et aux besoins spécifiques des populations concernées, voire même, dans certains cas, moins coûteux pour la collectivité. L'apport des personnes non « initiées » peut parfois permettre aux acteurs techniques et institutionnels de poser regard neuf sur les questions, fondé sur la valeur d'usage. De nombreuses études ont montré que la

⁸ Not in my backyard.

participation peut susciter des innovations en faisant émerger les vrais problèmes et par la suite d'envisager de nouvelles solutions qui ne peuvent s'élaborer que par la construction collective.

La participation des citoyens au processus d'élaboration du projet urbain durable garantit une prise de conscience collective d'enjeux en faveur de l'environnement et donc de l'intérêt à les poursuivre. A titre d'exemple, la mise en œuvre de débats avant la prise de décision sur des sujets jugés « sensibles » tel que l'enracinement local, la densité constructive, les démolitions, les logiques de grands projets d'équipement, la place de la voiture en ville ou encore le nombre de logements sociaux à réaliser, permet d'informer et d'associer les habitants dans une perspective constructive. Une décision qui se construit collectivement a pour effet que l'espace urbain soit planifié et programmé comme un "bien commun". Dans ce sens, la participation, en favorisant des écoresponsabilités partagées⁹, apparaît comme une réponse aux processus d'individualisation / d'atomisation / de désolidarisation sociale qui menacent la transmission des ressources aux générations futures. En outre, associer les habitants au niveau post- projet, notamment à l'occasion de la mise au point des dispositifs éco-techniques ou à l'évaluation de la consommation énergétique de leur bien immobilier, donne un sens immédiat et concret à l'intérêt de leur implication lorsqu'ils peuvent y associer clairement des bénéfices en termes de diminution de charges, par exemple.

Au final, la participation peut être saisie à travers ses enjeux de durabilité dans la mesure où elle permet une meilleure articulation entre les échelles locale et globale du projet en contribuant à dépasser des approches fragmentées de l'environnement liées à une division des domaines d'intervention. Le débat public peut ainsi soulever un enjeu transversal qui s'exprime aussi bien dans la pluralité des échelles d'intérêts ainsi que des expertises au sein des processus de projet.

1.2- Mobilisation des savoirs citoyens dans l'action publique urbaine : apports et limites

Comme déjà évoqué dans la première section de ce chapitre, la question de la participation citoyenne interroge le potentiel de renouvellement des modalités de l'action publique urbaine, à travers les relations de pouvoirs entre acteurs politiques, techniques et citoyens et leurs « efficacité ». En outre, le renouvellement de l'action publique urbaine par l'instauration des démarches participatives lui permet également de s'ouvrir à de nouvelles expertises mettant en lumière la pluralité des savoirs mobilisables dans le champ urbain. À ce titre, les savoirs citoyens, qui représentent le deuxième volet de notre recherche, nous permettent en partie d'aller plus loin en clarifiant, d'une part, les différents types de savoirs que les citoyens mobilisent au sein des dispositifs participatifs dans les projets urbains et les dynamiques de leur mobilisation. D'autre part, l'approche par savoir citoyen nous permet de soulever des enjeux au sein même des acteurs citoyens dans les arènes participatives du projet urbain.

⁹ Agence De l'Environnement et de la Maitrise d'Energies (ADEME), (2016), Op.cit.

1.2.1- Savoirs citoyens : un fondement théorique à contre-pied d'une approche élitiste de la démocratie participative

Les approches collaboratives ont joué un rôle majeur dans la reconfiguration du champ des théories de la planification et de l'urbanisme (Allmendinger, *Op.cit.*) en opérant une mutation dans le rapport de l'urbanisme au savoir scientifique. Cette situation conduit à un débordement du cadrage scientifique de la pratique urbaine que plusieurs spécialistes relient à un changement important de paradigme reconnaissant une certaine « *symétrie des ignorances* » (Cross, 1984 :320) Selon Horst W. J. Rittel, l'un des chercheurs du Design Methods Movement, cette expression signifie que personne ne peut affirmer que la partie du savoir dont il est porteur est supérieure à celle des autres.

Il s'agit alors de se placer ainsi dans un dispositif de co-construction dans laquelle chaque type d'acteurs apporte des contributions spécifiques sans toutefois que les expertises délivrées soient totalement cloisonnées. Celles-ci s'enrichissent les unes des autres dans un processus de « co-apprentissage » (Lacombe et Zetlaoui-Léger 2013) permettant de mieux identifier et résoudre les problèmes en jeu.¹⁰ Cette idée se réfère aux pratiques délibératives dans les projets d'urbanisme, défendue dès la fin des années 80, par John Forester. Les théories contemporaines de l'urbanisme mettent en lumière des savoirs urbains qui ne se limitent plus désormais aux seuls savoirs scientifiques et académiques détenus par les acteurs techniques et politico-administratifs. Aborder la participation à partir des « savoirs citoyens » représente une approche de la démocratie participative qui est à la fois récente et encore peu nombreuse (Bacqué et Gauthier, *Op.cit.*). Elle puise sa source dans trois champs disciplinaires qui se sont souvent développés de manière parallèle : 1-Les recherches en études urbaines sur la prise en compte des usagers, résidents ou riverains dans les processus de planification urbaine ;2-Les analyses sur l'implication des profanes dans la production de la recherche scientifique ;3-les travaux de sciences politiques sur la compétence politique des citoyens ordinaires. L'approche sous l'angle des « savoirs citoyens » prend le contre-pied d'une conception élitiste de la démocratie, selon laquelle les citoyens seraient plongés dans l'ignorance dès lors qu'ils traitent des enjeux dépassant leurs intérêts immédiats.

Les recherches dans le champ de l'urbanisme minorent souvent l'aptitude des citoyens concernés à décrypter leur environnement, pour faire valoir des logiques qui sont loin d'être nécessairement sectorielles ou de mettre en avant des intérêts individuels. Aujourd'hui, plusieurs aménagements sont, comme le souligne Arthur Jobert (1998), « entrés en politique » faisant l'objet d'une controverse entre acteurs institutionnels, acteurs privés, experts techniques et société civile. A cet effet, l'attention aux savoirs citoyens devient nécessaire. En outre, la question des savoirs citoyens est concomitante à de l'émergence du projet urbain, qui en tant que processus multi-partenarial appelle une mise à plat et un partage de connaissances (Pinson, Gilles, *Op.cit.*). Ces derniers s'opèrent à travers différentes pratiques intégrant les citoyens dans le processus du projet urbain que ce soit dans la phase de diagnostics « partagés », ou dans la phase de conception à travers une « programmation générative » (Zetlaoui-Léger, 2009) impliquant les futurs usagers dans les choix successifs liés au projet ou des « ateliers maquettes » dans lesquels sont discutées différentes préfigurations spatiales du projet... etc. Les

¹⁰ Cette idée, défendue dès la fin des années 80 par John Forester, se réfère aux pratiques délibératives dans les projets d'urbanisme. Forester (John), *The deliberative practitioner. Encouraging participatory planning processes*, The MIT Press, 1989.

pratiques participatives ont alors favorisé une ouverture du cercle des savoirs et un déplacement de la frontière entre savoirs experts et savoirs profanes dans le champ urbain (Bacqué et Gauthier, *Op.cit.*).

Par « savoirs citoyens », nous incluons l'ensemble des connaissances, des expériences et des techniques, c'est-à-dire non seulement les ressources cognitives (savoirs au sens strict) mais aussi les habiletés pratiques (savoir-faire), que peut mobiliser un acteur qui ne dispose ni d'un statut d'élu, ni d'un statut de professionnel lorsqu'il intervient dans les débats sur les projets urbains. Dans le cadre de cette recherche, nous privilégions l'expression de « savoirs citoyens » à celle de « savoirs habitants », car elle englobe toutes les catégories de citoyens et ne se limite pas au seul habitant comme usager d'un territoire. « *Si la référence à « l'habitant » tend à valoriser un savoir spécifique lié à l'usage quotidien d'un lieu de vie, l'expression de « citoyen » ...inclut un ensemble plus large de savoirs sociaux et politiques* » (Nez, *Op.cit.*:388). Notre réflexion sur la notion de « savoirs citoyens » dans la démocratie participative s'inscrit dans la continuité des travaux¹¹ initiés par Yves Sintomer (2008), et développés par la suite par Eloise Nez (2011) et Barthe, Yannick, Michel Callon, et Pierre Lascoumes (2014). Ces chercheurs remettent en cause la coupure entre « savoirs experts » et « savoirs profanes » en développant par exemple l'oxymore « d'expertise profane ». En effet, loin d'être limités au savoir d'usage pour lequel ils sont sollicités, les individus et les collectifs sont porteurs de ressources mobilisables dans la conception des espaces, qui contrastent ou font contrepoids à la rationalité limitée des acteurs institutionnels (Nez, *Op.cit.*) Ces éléments nous interpellent quant à l'approche efficace à entreprendre pour identifier, mobiliser puis exploiter les savoirs citoyens dans l'action publique urbaine.

1.2.2- Typologies des savoirs citoyens et dynamiques de leurs mobilisations dans l'élaboration du projet urbain

Une première typologie des savoirs citoyens dans les dispositifs participatifs a été proposée, en 2008, par Yves Sintomer dans son article « *Du savoir d'usage au métier de citoyen ?* ». L'auteur distingue trois types de savoirs citoyens dans la démocratie participative : 1) - la « raison ordinaire » incluant le savoir d'usage et le bon sens ; 2) - l'expertise citoyenne incluant et le savoir professionnel diffus, l'expertise par délégation et la contre-expertise associative et 3) - le « savoir politique ».

-La « raison ordinaire » :

La raison ordinaire convoque le statut du citoyen « profane » en opposition à celle de l'expert. Les citoyens mobilisent deux variantes de la raison ordinaire. Il s'agit de leur savoir d'usage non formalisé ou leur « bon sens ». Le « *savoir d'usage* » correspond à l'idée que les usagers, par leurs pratiques répétées d'un environnement, connaissent mieux que quiconque leurs intérêts. La prise en compte du savoir d'usage permet aux décideurs d'améliorer les politiques ou projets urbains afin qu'ils correspondent davantage aux besoins de ses destinataires.

¹¹ Voir à ce sujet les travaux de Sintomer Yves, (2008) ; de Nez Héloïse, (2011); de Barthe, Yannick, Michel Callon, et Pierre Lascoumes (2014). *Op.cit.*

S'inscrivant dans le paradigme de la proximité, les savoirs d'usage sont les plus mobilisés dans l'urbanisme. Ils sont exprimés par différentes désignations notamment « savoir local » « *savoir de terrain* » ou « *savoir riverain* »¹². Dans d'autres dispositifs participatifs tels que les jurys citoyens, on ne fait pas appel à des savoirs d'usage mais plutôt au « bon sens » des citoyens. Il s'agit d'une capacité de raisonnement ordinaire en présence de problèmes dont la solution ne dépend pas uniquement en termes d'un raisonnement scientifique. Yves Sintomer note à cet effet que le « bon sens » peut être considéré comme une alternative aux associations « *la participation des « citoyens ordinaires » peut alors être une arme contre la société civile organisée, soupçonnée d'être porteuse d'intérêts particuliers* » (Sintomer, Op.cit : 120).

- *L'expertise citoyenne :*

Au-delà d'une raison ordinaire, les décideurs peuvent reconnaître aux citoyens un statut d'experts de leur quotidien sur la base des savoirs systématisés et techniques qu'ils mobilisent lors des débats sur les projets. Ce type de savoirs relève de l'« expertise citoyenne » qui s'exprime sous trois formes : 1) le « savoir professionnel diffus » que des citoyens en tant qu'habitants ont acquis dans leur vie professionnelle. Ainsi, ce type de savoirs est perçu comme « diffus » car ses détenteurs s'inscrivent dans un cadre non professionnel, par exemple un habitant qui travaille en tant qu'ingénieur ou architecte et qui réinvestit son savoir technique comme la lecture et analyse des plans et cartes à l'occasion d'un projet d'aménagement d'un espace public, ou encore l'utilisation de logiciels spécialisés, comme le système d'information géographique (SIG), pour argumenter leurs propositions d'aménagement dans le quartier. ; 2) - Dans une autre logique, l'« expertise par délégation » renvoie à la somme de compétences technique ou professionnelle des groupes de la société civile acquise lors de la délégation de certaines tâches par les acteurs institutionnels. A cet effet, l'expertise par délégation confère à ses détenteurs une forme spécifique de légitimité dans le processus décisionnel ; 3) Dans un autre contexte caractérisé par une controverse technique ou scientifique au sein des dispositifs participatifs, les associations peuvent réaliser une « contre-expertise », ou déléguer celle-ci à des spécialistes recourir à une expertise externe afin de décroiser le débat et d'élargir la prise de parole au-delà du monopole habituel des décideurs.

- *Le savoir politique :*

Le savoir politique résulte d'un processus d'éducation et de socialisation. En effet, l'engagement sur les problèmes de la cité, notamment dans les démarches participatives, induit les citoyens au développement d'un « savoir politique ». Ce dernier se réfère à l'idée de la participation comme « école de la citoyenneté » pour que les citoyens puissent atteindre plus facilement leurs fins face aux acteurs institutionnels. Par conséquent, le savoir politique inclut un savoir d'usage porté par l'expérience du contact avec les institutions et des formes d'expertise par délégation et de contre-expertise permettant ainsi la formation de contre-pouvoirs (Sintomer, Op.cit.) La catégorisation d'Yves Sintomer montre que les savoirs détenus par les individus ou par des groupes mobilisables en vue de faire valoir leurs points de vue dans les dispositifs participatifs en urbanisme ne se limitent pas au savoir d'usage, mais renvoient plutôt aux savoirs liés à l'expérience de la ville qui s'appuient aussi bien sur des ressources non

¹² Voir à ce sujet les travaux de Cuny, 2008 ; Cirelli et Rocher, 2009.

spécialisés fondées sur une pratique du territoire que des savoirs plus systématisés basés sur des ressources techniques ou encore des ressources liées à une connaissance du fonctionnement du monde politique et administratif (cf. Figure 5).

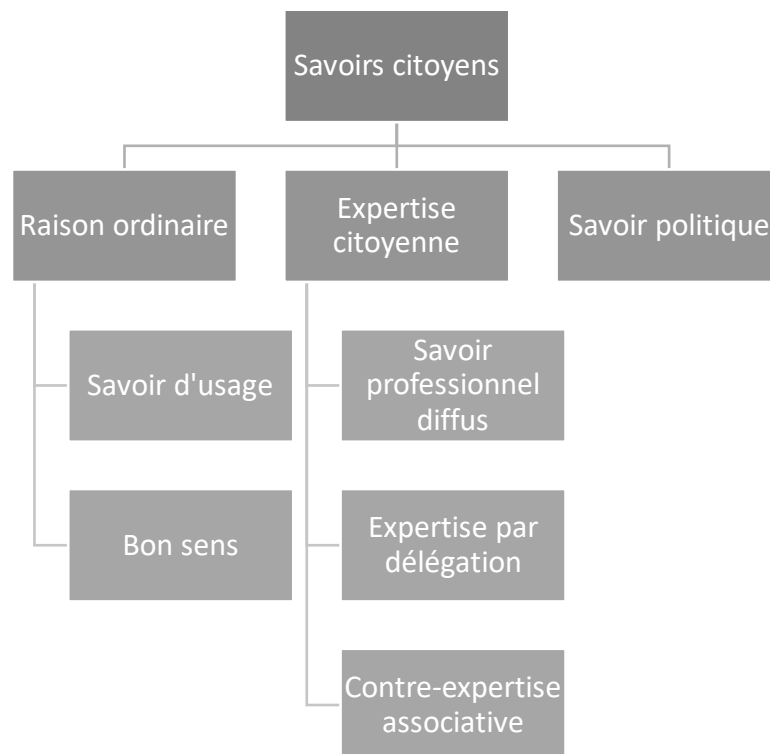


Figure 5 : Typologie des savoirs citoyens selon Yves Sintomer

Source : Auteure selon l'article d'Yves Sintomer « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », (2008).

La typologie d'Yves Sintomer fut développée par Héloïse Nez dans le champ de l'urbain, à partir de l'analyse de situations concrètes de dispositifs participatifs portant sur des projets urbains à différentes échelles et contextes (en Ile-de-France et en Europe). Dans l'article « *Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif* », Eloïse Nez ajoute plusieurs éléments importants pour compléter la typologie des savoirs citoyens. Le premier point est lié à la distinction entre savoirs citoyens individuels et savoirs citoyens collectifs. L'auteur remarque que les catégories développées par Yves Sintomer se confondent dans la mesure où l'ensemble des savoirs peut être mobilisés par la même personne qui, selon la situation, passera de ce fait d'un registre d'argumentation à un autre selon le dispositif participatif du projet urbain, son contexte politique ou encore son échelle et sa temporalité.

À partir de là, Héloïse Nez différencie, dans sa typologie, l'apport d'un individu dans le dispositif participatif de celui d'un groupe constitué : *« Il ne s'agit pas d'une différenciation classique entre intérêts particuliers et intérêt général, les individus comme les groupes pouvant poursuivre des intérêts spécifiques ou défendre une perspective plus globale. Mais les collectifs préalablement constitués, souvent sous forme associative, peuvent assurer une première synthèse ou mise en commun des savoirs individuels de leurs membres, ce qui entraîne, dans certains cas, une plus grande structuration de leur savoir. De la même manière, des savoirs collectifs se forment au sein des dispositifs basés sur une participation individuelle ou mixte, tels qu'un conseil de quartier ou un budget participatif. »* (Nez, Op.cit : 391). Héloïse Nez distingue ainsi des savoirs citoyens individuels et collectifs en constituant six types de savoirs citoyens mobilisables dans l'urbanisme participatif : le savoir d'usage individuel et le savoir d'usage collectif ; le savoir professionnel diffus et l'expertise technique collective ; les savoirs militants individuels et les savoirs militants collectifs.

Le savoir d'usage est lié directement à la pratique du territoire dans la durée. Dans ce sens, le savoir d'usage renvoie aux dimensions mémorielle et historique du lieu. Ces dimensions peuvent être mobilisées lors du dispositif participatif, d'une part, par un individu qui s'appuie sur son expérience personnelle. Son discours s'appuie sur le « je », par exemple « J'habite le quartier depuis dix ans et je connais ses problèmes d'éclairage et de sécurité pendant la nuit » ou encore la figure classique du parent d'élève qui explique en réunion les difficultés de mobilité qu'il rencontre dans la ville. D'autre part, le savoir d'usage peut être mobilisé par un collectif qui, dans cette situation, le formalise davantage par exemple à l'occasion d'un diagnostic territorial partagé. Si la mobilisation du savoir d'usage individuel exprime dans la plupart des cas des conflits d'usage, la mobilisation du savoir d'usage collectif traduit plutôt des usages différenciés du territoire (Nez, Ibid). À propos de l'expertise technique collective, Eloïse Nez souligne qu'elle peut se former au sein de certains dispositifs participatifs dans lesquels les individus impliqués mettent en commun et partagent leurs compétences professionnelles à l'instar des associations locales d'urbanisme, des mini-publics, des commissions d'un conseil de quartier ou encore une assemblée d'un budget participatif. Dans d'autres cas, le groupement impliqué dans ce type de dispositif développent une expertise technique collective sur l'urbanisme à l'occasion d'un appel à une expertise externe et/ou d'une délégation de certaines tâches par les pouvoirs publics.

Eloïse Nez souligne un autre élément important à prendre en compte dans la typologie des savoirs citoyens qui réside dans la difficulté de distinction entre « savoirs d'usage » et le « bon sens », dans la mesure où l'ensemble des citoyens sont détenteurs d'une expérience urbaine : *« Dans le champ urbain, la raison ordinaire repose avant tout sur le savoir d'usage : c'est en tant qu'habitant d'un quartier ou utilisateur d'un équipement que les citoyens peuvent intervenir dans les modes de programmation et d'élaboration du projet, puis de gestion . La catégorie du « bon sens » a donc moins de pertinence sur les questions urbaines que sur les enjeux sociotechniques ou politiques. »* (Nez, Op.cit :6).

En outre, l'auteure s'inspire des analyses de Julien Talpin et de Marie Helene Bacqué sur les compétences et engagement des citoyens (Talpin, 2008 ; Bacqué, 2007) en limitant la définition relativement large du « savoir politique » qu'expose Yves Sintomer à partir de la conception antique du « métier de citoyen », à des « savoirs militants ». En effet, les citoyens peuvent aussi

mobiliser des savoirs militants qu'ils ont acquis dans une pratique associative (association, parti politique, groupe informel, etc.). Ils réinvestissent ce « capital militant » dans les dispositifs participatifs. Comme le montre la littérature sur les mouvements sociaux, les associations sont de plus en plus amenées à produire leur propre expertise¹³ par un processus d'auto-formation de leurs membres. Ces derniers développent une capacité à faire des recherches afin par exemple de comprendre un concept ou de lire un plan ou une carte, ou encore ils développent des compétences d'animation de réunion et de prise de parole en public, des connaissances liées aux questions politiques et aux fonctionnements et rouages administratifs.

Pour synthétiser, La contribution d'Eloise Nez réside dans l'adaptation de la typologie initiale des savoirs citoyens d'Yves Sintomer aux enjeux urbains. Ainsi, ces travaux lui ont permis 1) -d'ajouter une distinction entre les savoirs citoyens individuels et collectifs ; 2) -de donner plus d'importance aux savoirs d'usage qu'au sens commun ; 3) -de transformer l'idéal-type trop abstrait du « savoir politique » en une catégorie plus opérationnelle de « savoirs militants ». (Cf. tableau 3)

Type de savoir Dimension	SAVOIRS D'USAGE	SAVOIRS PROFESSIONNELS	SAVOIRS MILITANTS
INDIVIDUELLE	Savoir d'usage individuel (« Bon sens »)	Savoir professionnel diffus	Savoirs militants individuels
COLLECTIVE	Savoir d'usage collectif	Expertise technique collective	Savoirs militants collectifs

Tableau 3 : Typologie des savoirs citoyens dans l'urbanisme

Source : Eloise Nez, *la mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif*, (2009 :4).

L'ensemble des savoirs citoyens déjà identifiés sont mobilisés de différentes manières dans les dispositifs participatifs du projet urbain afin de justifier la participation citoyenne au processus décisionnel du projet urbain. À ce sujet, la contribution de la typologie d'Eloise Nez distingue différentes dynamiques de mobilisations des savoirs citoyens (par sollicitation, par revendication ou par dénis de savoirs) en prenant en compte les enjeux de pouvoir que cristallisent les démarches participatives, le statut et la légitimité du participant.

Lors des démarches participatives, les acteurs institutionnels et experts techniques ne convoque pas de manière égale l'ensemble des savoirs citoyens. Eloise Nez note à ce sujet que « *Certains savoirs, surtout d'usage, sont directement sollicités par les pouvoirs publics au sein des instances participatives, répondant souvent à des revendications venant du bas. D'autres – des savoirs collectifs, professionnels et militants – sont imposés par les citoyens eux-mêmes sur la table des négociations. Certains savoirs ne sont finalement pas reconnus dans ces espaces.* » (Nez, *Op.cit* :399).

¹³ Voir à ce sujet (Nez, *Op.cit* ; Ion,2003)

Des savoirs sollicités :

La principale caractéristique des savoirs citoyens sollicités par les élus est d'être légitimée et reconnue pour leur utilité dans le projet urbain. Il s'agit principalement du savoir d'usage dont la légitimité est fondée sur la pratique quotidienne et connaissance du territoire, plus rarement à un sens commun dont la légitimité est basée sur la faculté ordinaire de jugement et la qualité de citoyen. Les savoirs d'usage sont souvent sollicités par une dynamique *top down* afin d'élaborer des projets urbains qui répondent aux attentes des usagers, de (re)légitimer les politiques publiques et d'éviter les conflits.

Des savoirs revendiqués :

La nécessité que les pouvoirs locaux prennent en compte le savoir d'usage des populations concernées au sein des instances participatives peut également être revendiquée selon une dynamique *bottom up* par laquelle les associations contestent les projets d'urbanisme. Il existe aussi d'autres types de savoirs citoyens qui ne sont pas sollicités mais qui s'imposent quand même dans le débat, en amont ou en aval du projet. Il s'agit des savoirs professionnels diffus et des savoirs militants. Dans différentes situations participatives, des individus ou un collectif revendiquent la reconnaissance de la légitimité de leur statut d'expert ou de citoyen pour faire valoir leurs intérêts.

Des savoirs déniés :

Les savoirs déniés sont des savoirs portés par des individus dont la légitimité n'est pas reconnue dans le dispositif participatif. Héloïse Nez distingue plusieurs types de « savoirs déniés » : ceux dont on ne fait pas appel durant le moment participatif et ceux qui ne sont plus mobilisables car ils ne se sont pas manifestés au bon moment soit parce que les pouvoirs locaux ont déjà délibéré ou parce que le conflit autour du projet urbain s'est durci. Le déni de ce type de savoirs est alors en lien étroit avec le format du dispositif. Plusieurs recherches sur les dispositifs participatifs montrent l'exclusion de certaines couches sociales notamment issues des classes populaires et de l'immigration, les jeunes, les femmes, ...etc. Les dispositifs non inclusifs écartent donc du débat certains savoirs citoyens.

In fine, Eloïse Nez ajoute dans sa typologie des savoirs citoyens une classification relative aux dynamiques de leur mobilisation en relation avec les questions du statut et de la légitimité des citoyens qui en sont porteurs (Cf. Tableau 4).

Dynamique de mobilisation	SAVOIRS SOLLICITES	SAVOIRS REVENDIQUES	SAVOIRS ABSENTS
Type de savoir	1. Savoir d'usage 2. « Bon sens »	1. Savoirs professionnels 2. Savoirs militants	1. Certains savoirs d'usage 2. Savoirs professionnels manuels
Statut du participant	⇒ Reconnu 1. Usager, habitant 2. Citoyen	⇒ Revendiqué 1. Expert 2. Citoyen	⇒ Non reconnu
Légitimité du participant	⇒ Reconnue 1. Une pratique du territoire 2. Une qualité de citoyen	⇒ Revendiquée 1. Une pratique professionnelle 2. Une pratique militante	⇒ Non reconnue

Tableau 4 : Typologie des dynamiques de mobilisation des savoirs citoyens dans l'urbanisme
Source : Eloïse Nez, *la mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif*, (2009 :9).

1.2.3- Articulation entre logique savante et logique ordinaire 'indigène' : vers un défi de démocratisation de l'action urbaine ?

Dans le champ urbain, les individus et les collectifs sont loin d'être limités au savoir d'usage pour lequel ils sont sollicités. Ils sont porteurs de connaissances « indigènes » liées à leurs pratiques socio-spatiales quotidiennes qui demeurent plus fines et mieux contextualisées que celles des experts. Les savoirs citoyens mobilisables dans la conception des espaces contrastent ou font contrepoids à la rationalité limitée des acteurs techniques et politico-administratifs (Deboulet et Nez, 2019). Dans ce contexte, la participation citoyenne, en tant que démarche de co-production de projet, peut apporter plusieurs contributions parce qu'elle convoque les compétences habitantes liées aux usages sociaux de l'espace, comme des savoirs d'usage des citoyens construits par leurs expériences profanes du quotidien ou des formes d'« expertise citoyenne » (Sintomer, *Op.cit.*) issues de leurs savoir-faire professionnels et associatifs.

L'implication des habitants dans des processus participatifs apporte aux professionnels de l'urbain des formes de connaissances contextualisées des espaces à aménager auxquelles ils n'ont pas forcément accès. La prise en compte des connaissances habitantes liées à la pratique quotidienne des lieux, le plus en amont possible, permet de mieux saisir la complexité du problème. En effet, la transversalité des problématiques d'usage et d'appropriation de l'espace, encourage les techniciens à travailler de façon itérative sur les différentes échelles d'un projet, tant sur le plan spatial que temporel. Elle incite de ce fait d'autant plus la maîtrise d'ouvrage urbaine à s'organiser en équipe-projet associant les différentes parties prenantes du projet. « *Le débat public apparait comme l'occasion d'une acculturation progressive des acteurs institutionnels et professionnels, des citoyens, aux différentes thématiques et problématiques en jeu* »¹⁴. La participation citoyenne influence du point de vue du travail des professionnels par l'amélioration de leurs connaissances en apprenant à « *prendre en compte les savoirs d'usage en complément de leur expertise technique* » (Mazeaud, 2013 :1) La participation citoyenne enrichi le diagnostic urbain en éclairant des dimensions spécifiques souvent occultés par les acteurs institutionnels et techniques lors de la prise de décision telles que la mémoire collective, le vécu, l'usage. « *La participation va même apporter littéralement une « troisième dimension » à la discussion d'un projet, en matérialisant l'épaisseur et la réalité du territoire concerné à travers la présence de ceux qui l'habitent* » (Rui, 2004). L'incitation à des démarches participatives avancées repose sur le principe d'hybridation des savoirs qui consiste à combiner et confronter diverses formes de connaissances¹⁵. Ces dernières conduisent à une meilleure identification du problème et à la recherche d'une solution la plus partagée.

Le principe d'hybridation des savoirs implique la reconnaissance des experts que leurs savoirs sont partiels et doivent être enrichis par des formes d'expertises plus singulières et plus approfondies que détiennent les citoyens ordinaires (Daniel-Lacombe et Zetlaoui-Léger, *Op.cit.*) Il remet en question les décisions unilatérales et descendantes pour favoriser l'idée de co-apprentissage entre ces deux types d'acteurs et de "qualification mutuelle" sans laquelle les différents savoirs ne peuvent s'additionner. En effet, l'action urbaine de définition d'un projet d'intérêt général porté par la puissance publique est vue comme le moyen-d'engager un

¹⁴ Agence De l'Environnement et de la Maitrise d'Energies (ADEME), (2016), *Op.cit.* : P14

¹⁵ Agence De l'Environnement et de la Maitrise d'Energies (ADEME), (2016), *Op.cit.*

ensemble de connaissances acquises par les professionnels et diffusé comme norme commune. Les connaissances des acteurs institutionnels et techniques mobilisent des représentations de la ville autant descriptives que normatives, voire prescriptives (Bacqué et Gauthier, Op.cit.) Or, ces représentations sous-tendent d'autres valeurs plus affectives et symboliques qui nécessitent des mécanismes singuliers d'appropriation sociétale et des pratiques quotidiennes des territoires concernés. Marie-Hélène Bacqué et Mario Gauthier notent à ce sujet que lors des délibérations, les experts techniques (urbanistes, architectes, ...etc.) reviennent rarement sur ce type de connaissances considérés comme des acquis culturels (Bacqué et Gauthier, Ibid.).

En outre, le langage utilisé par les experts ou les décideurs marquent souvent l'enfermement dans un jargon technique. Cette attitude reflète un moyen qu'utilisent les responsables techniques et politico-administratifs pour préserver et réaffirmer leur autorité et leur pouvoir dans la concertation. Camille Gardesse note à cet effet que les responsables techniques perçoivent l'émergence de savoirs citoyens comme un risque pour leur légitimité traditionnelle (Gardesse, 2012). C'est en effet dans la mise en concurrence entre savoirs non professionnels et savoirs experts au sein des dispositifs participatifs que les responsables techniques créent le « statut profane » (Blondiaux, 2008), en mettant en exergue le manque d'expertise des habitants sur le contenu et les procédures des projets d'aménagement. En fin de compte, « l'expertise » est désignée par « les autres » ! Elle renvoie alors à une dimension subjective. Loïc Blondiaux ajoute que « *l'expertise est affaire d'interprétation, prise dans un jeu de reconnaissance mutuelle ou de différenciation, de concurrence* » (Blondiaux, Idem :40). Si les notions de « savoirs locaux », « savoirs habitants », « savoirs riverains », « expertise profane » ou « expertise d'usage » sont aujourd'hui souvent utilisées par les praticiens et les chercheurs pour qualifier les compétences des habitants ou des citoyens ordinaires à se prononcer sur une politique ou un projet, elles ne sont pas pour autant stabilisées. En effet, ces notions renvoient à des réalités très différentes qui ont pour seul point commun le fait qu'elles qualifient un comportement profane n'étant pas reconnu comme légitime (Bailleul, 2009). Ce déni de savoirs se justifie par l'argument que les citoyens ignorent beaucoup de choses sur le contenu des projets d'aménagement et leur mode de fonctionnement se limitant seulement au bon sens, à la connaissance issue de l'expérience quotidienne...etc. Malgré cette vision réductrice, la multiplication des pratiques participatives a répondu dans l'esprit des acteurs de l'aménagement l'importance d'expliquer toute la complexité du projet auquel ils font face. La prise en compte des savoirs citoyens dans le débat sur le projet d'aménagement permet de « *créer un système de valeurs, en exprimant finalement ce qui acceptable aux yeux des citoyens et ce qui ne l'est pas. Elle fabrique en quelques sorte un cadre pour l'action* » (Idem :3).

En conclusion, notre recherche bibliographique sur l'apport de la participation citoyenne met en lumière les avancées indéniables en termes d'approches urbaines plus collaboratives. Ces dernières permettent de renouveler l'action urbaine publique notamment à travers sa démocratisation et son ouverture à de nouvelles expertises portées par les citoyens. La question participative dans le champ urbain est diffusée à l'échelle européenne avec des transferts de compétences et de savoir-faire. Toutefois, sa mise en place requiert des pratiques différenciées selon le contexte dans lequel elles s'inscrivent. Dans les pays du sud, la participation citoyenne se heurte à des contraintes réglementaires freinant souvent leur développement (Messaoudene

et Messaoudi, 2016) et conduisent à maintenir le statut « expérimental » des innovations les plus prometteuses. Mais qu'en est-il de la diffusion, de la pérennité et de la réussite de ce type d'approche dans un contexte différent, celui de l'Algérie ? Comme le relève Vanessa Watson (2009), il existe encore peu de transferts entre la littérature sur le développement et la littérature urbaine. Interroger la pérennité et la réussite des processus participatifs dans le contexte algérien nous semble intéressant dans la mesure où il y prévaut une rationalité « de la survie » (Ibid), de l'improvisation et de l'informalité qui s'oppose à la rationalité planificatrice et aux valeurs de la ville ordonnée et harmonieuse. A travers notre étude de cas qui cible l'action publique urbaine à caractère patrimoniale, nous montrerons que la participation en Algérie s'affronte à d'autres enjeux majeurs en termes d'inégalités sociales et spatiales et de durabilité quand, par exemple, est posée la question du devenir des centres urbains anciens en déclin et elle interroge à nouveau le rôle des professionnels.

Chapitre 2- La mise en œuvre de la participation citoyenne dans le développement urbain en Algérie : entre discours et pratiques

L'objectif de ce chapitre est de cerner le contexte de mise en œuvre de la participation citoyenne dans les opérations urbaines en Algérie afin de repérer les principaux défis auxquels elle fait face. Pour ce faire, nous tenterons, d'une part, de mener une analyse rétrospective de son institutionnalisation et sa codification juridique dans les politiques urbaines. Nous aborderons des modes « importés » d'ingénierie participative en milieu urbain qui sont menés dans le cadre de coopérations internationales. D'autre part, nous aborderons des formes participatives non institutionnelles qui émanent des citoyens eux-mêmes. Nous mettrons en lumière ces formes « endogènes » de la participation citoyenne qui s'expriment par des pratiques ancestrales mobilisant des savoirs autochtones. Enfin, nous aborderons la société civile, notamment à travers l'émergence du tissu associatif et les différentes contraintes qui rendent la tâche difficile aux associations pour se constituer comme agent de démocratisation et comme acteur collectif.

2-1 : Retour sur l'institutionnalisation et sur la codification juridique de la participation citoyenne dans les politiques urbaines :

En Algérie, à l'instar des villes des pays du sud, l'application sur terrain du concept de la participation citoyenne se heurte à une armature institutionnelle peu favorable à la transversalité (Mouaziz-Bouchentouf, 2008). Cette réalité est en relation directe avec les conjonctures politico-économiques que le pays a dû négocier dans sa courte histoire institutionnelle. Depuis son indépendance, l'Algérie a vécu trois décennies de construction de l'Etat-nation où la posture de l'acteur étatique reste dominante malgré une forme de déconcentration opérée dans les années 1990 (Messaoudene et Srir, 2017).

Il en résulte une gestion urbaine qui demeure étanche à la participation citoyenne. Depuis cette période, des réformes institutionnelles et législatives furent promulguées, à la fin des années 1980 et le début des années 1990, afin de propulser le pays vers le libéralisme économique. Ces réformes ont été suivies dans le champ de l'urbanisme par la mise en place d'un arsenal législatif donnant lieu à une batterie de textes législatifs et réglementaires laissant voir les premières prémisses de la participation se concrétiser dans la législation algérienne.

2.1.1- Les réformes institutionnelles des années 1990 : apports de deux lois fondamentales

Dans un premier lieu, il y a eu la loi 90-25 d'Orientation Foncière qui a introduit un changement radical dans les modes de propriété foncière en mettant fin au monopole des Assemblées Populaires Communales (APC). Cette loi constitua une réelle avancée du fait qu'elle a permis la libéralisation du foncier urbain et la reconnaissance de la propriété privée. Elle donna lieu par la suite à une série de textes législatifs ayant refondé complètement les principes et les méthodes de l'intervention publique en milieu urbain (Safar Zitoun, 2009). Dans ce sillage, la

promulgation de la loi 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme a permis d'introduire des nouveaux instruments d'urbanisme (PDAU et POS) qui édictent les règles générales visant à organiser la production du sol urbanisable ainsi que la formation et la transformation du bâti. Selon l'article 7 du décret exécutif n°91-178 Les associations sont sollicitées pour être associées et pour donner leur avis dans l'élaborations du Plan d'Occupation du Sol « POS » : « *Le P/APC fait connaître par écrit, [...] aux présidents des associations locales, la décision prescrivant l'établissement du plan d'occupation des sols [...] Disposent de 15 jours à compter de la réception de la lettre pour faire connaître s'ils veulent être associés à l'élaboration du POS* ». Les associations disposent d'un délai de deux mois après notifications du projet de POS pour émettre leurs avis et observations¹. Dans son article 15, la loi 90-29 stipule que « *les associations locales d'usager, les chambres de commerce et d'agriculture et les organisations professionnelles doivent être consultées lors de l'élaboration du plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et du plan d'occupation des sols* ».

2.1.2- L'ingénierie participative : une expérience importée sans suite

Dans un second lieu, la crise économique qu'a connu le pays entre 1998 et 2004 a incité les pouvoirs publics à adopter les protocoles du développement durable et à répondre aux injonctions de la bonne gouvernance émanant des institutions internationales, telles que le Fond Mondial International et la Banque Mondiale. C'est sous la guidance de cette dernière que furent importées et mise en œuvre les premières expériences participatives. Les responsables du ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme ont mis en place deux programmes d'intervention publique en milieu urbain : le premier concernait le programme de Résorption de l'Habitat Précaire (RHP) développé sur terrain entre 1996 et 2004 et financé par la Banque Mondiale ; Le second programme a eu lieu en 1997 et concernait le programme de Réhabilitation Participative des Grands Ensembles d'Habitat Collectif (RPGEHC) piloté par la GIZ allemande.

Concernant le projet RHP, il avait pour finalité d'octroyer plus de 15000 logements évolutifs à des familles démunies selon une vision réformatrice de la banque mondiale qui consistait à abandonner les modes de faire des pouvoirs publics se basant sur des opérations lourdes de relogement financées exclusivement par l'Etat. A ce sujet, Madani Safar Zitoun souligne que « *l'innovation la plus importante du projet RHP résidait essentiellement dans l'introduction d'une nouvelle méthodologie de préparation, de mise en œuvre et de financement « participative » appliquant des techniques d'évaluations sociales* » (2013 : 224). Ainsi, l'expérience du projet RHP a permis d'initier l'administration aux méthodologies participatives, en impliquant les populations concernées dans le montage du projet aux niveaux de sa programmation, de son financement et de sa mise en œuvre.

¹ Selon la loi 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme. Article 9 du décret exécutif n°91-178. JORADP.

Pour ce qui est du programme de Réhabilitation Participative des Grands Ensembles d'Habitat Collectif (RPGEHC), le projet était piloté par la GIZ allemande. Il s'est déployait selon cinq chantiers pilotes situés dans les wilayas d'Alger, de Boumerdes, de Tizi Ouzou, d'Oran et de Béchar. Le RPGEHC consistait à restructurer et à requalifier des grands ensembles d'habitats collectifs au cœur d'un processus de détérioration avancé en impliquant les « représentants » des quartiers tout au long de la démarche du projet. Ce programme a permis la formation d'une centaine de fonctionnaires du ministère de l'habitat et de l'urbanisme aux techniques participatives dans la conception architecturale et urbaine et à la gestion administrative, juridique et financière dans le domaine de l'urbanisme.

Ces projets pilotes, inscrits dans le cadre de coopération internationale, ont certes permis d'introduire une démarche participative à travers des programmes de formations des acteurs institutionnels, techniques et administratifs aux méthodes et techniques « exportées » de montage de projet participatif. Toutefois, les travaux (Safar Zitoun, Op.cit) d'évaluations d'impacts de ces opérations ont montré leurs limites d'efficacité qui résidait essentiellement dans le fait qu'au-delà de leur dimension pédagogique, ces programmes n'ont pas fait écho face aux routines administratives qui reviennent à leurs pratiques abandonnant tout dialogue et concertation avec la population concernée par les enjeux lourds de ce type d'opération telles que le relogement, la restructuration et la réhabilitation urbaine.

2.1.3- L'injonction au développement durable : des réformes pour renforcer la participation citoyenne dans le développement urbain

L'adoption du paradigme du développement durable a conduit les pouvoirs publics à mettre e de nouvelles réformes juridiques incitant à promouvoir la bonne gouvernance et à renforcer la participation citoyenne dans leur programme de développement urbain. Ainsi, en 2001, la loi 01-20 pose des principes et fondements d'une politique nationale d'aménagement et de développement durable du territoire qui se veut être conduite en relation avec les collectivités territoriales et en concertation avec les agents économiques et sociaux du développement. Elle affirme, dans son article 2 que « *les citoyens sont associés à son élaboration et à sa mise en œuvre, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur* »².

La loi N° 06-06 du 20 février portant loi d'Orientation de la Ville réaffirme la participation du mouvement associatif et du citoyen aux programmes et actions concernant la politique de la ville. Celle-ci introduisait des principes généraux (Cf tableau 1) parmi lesquels nous soulignons les principes de coordination, de concertation et de gestion de proximité.

² Article 02 de la loi n°01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire. JORADP.

Principes généraux de la loi 06-06	
Concertation et coordination	Selon lesquelles les différents secteurs et acteurs concernés oeuvrent ensemble pour la réalisation d'une politique de la ville organisée de manière cohérente et optimale ,à partir des choix arrêtés par l'état et des arbitrages communs .
Déconcentration	selon laquelle des missions et attributions sectorielles sont confiées au niveau local aux représentants de l'état.
Décentralisation	Selon laquelle les collectivités locales disposent de pouvoirs et d'attributions qui leur sont dévolues par la loi
Gestion de proximité selon laquelle sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés a associer directement ou par le biais du mouvement associatif ,le citoyen ,à la gestion des programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés .	
Développement humain	Selon lequel l'homme est considéré comme la principale richesse et la finalité de tout développement.
Développement durable	Selon lequel la politique de la ville contribue au développement qui satisfait les besoins actuels, sans compromettre les besoins des générations futures.
Bonne gouvernance	Selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent.
Information	Selon laquelle les citoyens sont informés de manière permanente sur la situation de leur ville, sur son évolution et sur ses perspectives
Culture	Selon laquelle la ville représente un espace de création et d'expression culturelles dans le cadre des valeurs nationales.
Préservation	Selon laquelle le patrimoine matériel et immatériel de la ville soit sauvegardé, préservé protégé et valorisé.
Equité sociale	Selon laquelle la cohérence, la solidarité, et la cohésion sociale constituent des éléments de la politique de la ville

Tableau 1 : Les principes généraux de la loi 06-06

Source : Ahmed Mezmaï " la politique de la ville en Algérie" in revue vies de villes », édition les alternatives urbaines, Février 2007, page 49.

Selon ces principes, mentionnés dans l'article 02, « *sont recherchés et mis en place les supports et procédés destinés à associer, directement ou par le biais du mouvement associatif, le citoyen à la gestion de programmes et actions concernant son cadre de vie et d'en apprécier et évaluer les effets engendrés* ». La loi 06-06 incite, dans ses articles 02 et 11, à la gestion urbaine de proximité et à la bonne gouvernance « *selon laquelle l'administration est à l'écoute du citoyen et agit dans l'intérêt général dans un cadre transparent* ». Toutefois, la loi 06-06 n'a fait l'objet d'aucune application, ceci en raison de l'absence de décret exécutif.

Plus récemment, la nouvelle constitution de 2016 porte une seconde révision au code communal en faveur de l'instauration de la démocratie participative au niveau des collectivités. L'Assemblée élue constitue le cadre dans lequel s'exprime la volonté du peuple et s'exerce le contrôle de l'action des pouvoirs publics. Le discours institutionnel qui affiche une volonté d'élargir les prérogatives des assemblées populaires communales et des élus locaux constitue une réelle avancée démocratique. Mais concrètement, malgré cette décentralisation en matière d'urbanisme, tant promue par la législation et les discours politiques, le manque de ressources humaines qualifiées et financières des communes ne leur permet pas de s'autonomiser du pouvoir central et de jouer réellement le rôle qui leur ait assigné par la loi (Mouaziz-Bouchentouf, 2008). De plus en plus dépendants de l'administration centrale plutôt que de leur électorat, les élus locaux éprouvent d'énormes difficultés à exercer leurs missions face à un pouvoir qui reste dominé par l'État par le biais du wali, ayant des pouvoirs étendus, mais dont l'efficacité reste, toutefois, très limitée (Hafiane, 2011). Pourtant, si le maire, en tant qu'ambassadeur de la population auprès des pouvoirs publics, est doté d'une autonomie décisionnelle et financière, il pourrait contribuer au renforcement de la gouvernance locale et par conséquent à la propulsion de la participation citoyenne.

Par l'analyse de l'arsenal juridique, nous constatons que les textes législatifs de ces dernières années mettent en avant la participation citoyenne dans le développement urbain en Algérie à travers une série de réformes. Si le discours institutionnel privilégie le débat sur la gouvernance locale induisant l'insertion de la participation citoyenne, cette dernière peine à se concrétiser dans les faits. Ceci peut s'expliquer par plusieurs facteurs. Tout d'abord, les lois n'ont pas été accompagnées par l'indispensable réforme de la structure institutionnelle en matière de pouvoir partagé (Icheboudène, 2009). A titre d'exemple, les « grands projets » présidentiels du plan quinquennal 2005-2009, destinés à construire plus d'un million de logements essentiellement sociaux, ont été décidés sans la participation des citoyens.

Un autre facteur réside dans le fait que plusieurs lois, notamment la loi 06-06, n'ont pas été suivies par des décrets exécutifs fixant les modalités de leur mise en œuvre. Il en résulte un contexte encore « flou » sur la question de l'opposabilité du principe de participation dans les politiques urbaines (Messaoudene et Messaoudi, 2016). La population ne se sent pas concernée par la gestion urbaine. La participation citoyenne est plutôt assimilée à un objet impalpable, voir à un mythe. En effet, la majorité de la population ignore tout simplement que la législation lui accorde un droit de participer à la gestion urbaine de l'environnement dans lequel elle s'inscrit. Dans ce contexte juridique non clarifié sur le plan opérationnel, la participation citoyenne émane soit d'une initiative locale sans ancrage institutionnel ou d'une démarche

soutenue par des acteurs internationaux à l'image d'Euromed, de la Coopération Allemande au Développement (GIZ) ou de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale au Développement (AECID). Ces projets pilotes ponctuels ont certes tenté d'introduire une démarche participative. Toutefois, ces expériences n'ont pas été reproduites, ni institutionnalisées pour devenir une obligation légale (Idem). En outre, La période d'embellie financière liée à la rente pétrolière de la période entre 2005 – 2014 a contribué à l'abandon de toutes velléités participatives dans la conception, le montage et la conduite des projets participatifs (Safar-Zitoun,2013). Force est de constater que ces projets pilotes sont restés au stade de l'expérimentation et ne semblent plus faire recette dans les cercles de pouvoir.

Au-delà des méthodes « exportées » d'ingénierie participative, il existe d'autres formes de participation émanant des citoyens eux-mêmes. Il est important de rappeler que la participation citoyenne au sujet de l'environnement qui les concerne n'est pas un phénomène nouveau. En effet, ces formes participatives « endogènes » s'inscrivent dans nos sociétés vernaculaires. Dans ce contexte, la participation citoyenne résulte d'un ensemble de savoirs autochtones et de pratiques ancestrales.

2-2 : Savoirs autochtones et pratiques ancestrales : des formes de participation citoyenne endogènes à institutionnaliser

La notion de participation est au cœur des débats actuels sur la ville. Elle s'est imposée depuis peu, avec l'injonction du nouveau paradigme du développement durable, comme un principe de fabrication de la ville. Aussi récente soit elle, la participation est une tradition ancrée dans les pratiques ancestrales de la société algérienne. Elle trouve son origine dans les pratiques religieuses musulmanes.

2.2.1- Les pratiques participatives dans la société vernaculaire : des origines ancestrales

La participation citoyenne a été invoquée dans la religion musulmane par un certain nombre de sourates et de hadiths vérifiés. Dans le versé 159 de Sourate El Imarane «

فَبِمَا رَحْمَةٍ مِّنَ اللَّهِ لِنْتَ لَهُمْ وَلَوْ كُنْتَ فَظًا غَلِيظَ الْقَلْبِ لَانفَضُّوا مِنْ حَوْلِكَ فَاعْفُ عَنْهُمْ
; « وَاسْتَغْفِرْ لَهُمْ وَشَاوِرْهُمْ فِي الْأَمْرِ فَإِذَا عَزَمْتَ فَتَوَكَّلْ عَلَى اللَّهِ إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُتَوَكِّلِينَ

Dieu demande au prophète Mohamed de consulter ses compagnons et fidèles « *wa chawirhom fil amr* ». Les érudits de la religion musulmane définissent la « *Choura* » comme une concertation dans les domaines de la vie n'ayant pas été traités dans le coran « *pour que chacun discute avec son camarade pour puiser ce qu'il a comme connaissances, savoirs ou savoir-faire* » (El Khaldi, 2011 :15). Il s'agit d'un système décisionnel qui se base sur la consultation

des électeurs sur une question ou une recommandation suivie par un référendum dans lequel le vote majoritaire entraîne l'adoption ou le rejet du sujet en question.

En outre, la « *Choura* » permet aux citoyens d'exprimer leurs avis et propositions qui seront votés à la majorité. Ainsi, la « *Choura* » place les citoyens au centre des décisions et leurs confère la possibilité d'exercer pleinement leurs droits (Salhi, 2014). L'instance délibérative de la « *Choura* » s'appelle « *Majlis El Choura* ». Cette dernière fut ouverte à toute la société musulmane incluant les divers origines et traditions. Le premier « *Majlis El Choura* » a été constitué à l'air du prophète Mohamed lorsqu'il a réuni sept des « *Mohajirines* » et sept des « *Anssars* », constituant ainsi la première république musulmane d'après El Hijra. La participation citoyenne est ancrée dans la religion musulmane « *L'identité musulmane exhorte à voir un engagement citoyen au nom de Dieu et pour les hommes. Cette identité s'éduque pour transmettre la lumière, c'est agir pour construire la cité* » (Leblanc et Gomez-Perez, 2007 : 39-59). Devenue un principe de gestion des sociétés, la participation s'illustre bien dans les pratiques ancestrales des sociétés vernaculaires qui ont perduré jusqu'à présent, telles que la « *Twiza* ».

Le mot Twiza (ou Twizi) signifie aider, épauler. La « *Twiza* » est une pratique sociale connue sur l'ensemble du territoire algérien et maghrébin. La « *Twiza* » est une forme de participation citoyenne qui s'exprime par la mobilisation collective d'individus de la même communauté pour s'entraider face aux problèmes et aux imprévus : "*La Twiza est une structure organisée qui se crée par nécessité et s'estompe une fois le problème résolu, pour reprendre si nécessaire. Elle est un ensemble d'éléments interdépendants dont la complémentarité des différences crée la dynamique du développement.*" (Mimouni, 2003).

Dès qu'une situation se présente comme problématique, une concertation se met en place entre les individus concernés de près ou de loin pour fixer l'objectif de la « *Twiza* » et les actions à mettre en œuvre. A ce niveau, une distribution équitable des tâches permet de définir le rôle de chaque membre afin d'éviter toute perte de temps ou de chevauchement des tâches à accomplir. La Twiza concerne aussi bien les hommes que les femmes. La « *Twiza* » est à ce titre « *un mode d'organisation du travail qu'utilise un groupe pour se consolider, se renforcer et faire de ce qui est difficile pour un individu seul (par manque de moyens) une réalité facile* » (Idem).

Selon l'objectif assigné à la « *Twiza* », nous pouvons distinguer deux formes : la Twiza d'intérêt collectif (ex : construire un équipement public, aménager un espace public abandonné, etc.) et la Twiza d'intérêt individuel (ex : financer un mariage ou une prise en charge médicale, etc.). Afin d'éviter la monotonie qui s'installe lors de l'exécution de tâches répétitives et dures (Nettoyage de puits, dessablement, ...etc), la mise en œuvre de la « *Twiza* » exige un cadre jovial et une ambiance de fête sur le thème de l'entraide. « *La Twiza est une situation de travail où « la joie et le plaisir d'être ensemble » doivent prendre le dessus sur la fatigue* » (Idem). Le travail dans une Twiza ne se fait pas sans musique. Des « *Meddahates* », une troupe féminine de chants traditionnels, sont alors spécialement invitées à la Twiza.

Contrairement à la *Twiza* d'intérêt individuel qui ne demeure pas obligatoire, la *Twiza* d'intérêt collectif est réglementée dans les sociétés vernaculaires par le droit coutumier (*El Ourf*) auquel s'ajoutent certains principes de la « *Chariaa* » tels que la cohésion de la communauté. Par conséquent, la « *Twiza* » d'intérêt collectif est obligatoire et acceptée de tous parce qu'elle est conforme à la coutume et à la religion. Tout individu qui transgresse la participation à la « *Twiza* » d'intérêt collectif est pénalisé par une sanction allant de la simple amende à payer, à l'exclusion du groupe en passant par la mise en quarantaine.

Dans le cas où les affaires ordinaires, de la communauté et de son environnement, mettent en cause plusieurs fractions du village ou de la tribu, elles seront mises en débat dans des instances participatives locales présidées par "*Mejless enniaba*" équivalent d'un comité de quartier. La prise de décision émane directement de ces instances participatives qui placent le citoyen au cœur du processus délibératif. En s'appuyant sur l'échelle d'évaluation de la participation citoyenne de Sherry Erstein (1969), nous pouvons alors déduire que ce type de pratiques ancestrales telles que la « *Twiza* » correspondent au niveau supérieur de la participation citoyenne qui représente le pouvoir effectif des citoyens dans la gestion des affaires quotidiennes publiques qui le concernent.

L'instance du "*Mejless enniaba*" est assurée par la "*Djemaa*" chez les Kabyles et les tribus, ou la "*Halqua*" au Mزاب (El Kenz, 1985). Il existe d'autres tribus communautaires locales qui s'appuient sur des initiatives citoyennes en tant que mode de gestion de leur environnement à l'instar des tribus sahariennes (Beni Yezguen, Touat, Gourara...etc). Cependant, nous avons pris le choix de limiter notre présentation à seulement deux communautés (kabyles et mزابites) par manque de temps et d'informations et de détails sur le procédé local et le mode de gestion du reste des communautés traditionnelles.

2.2.2- « Tajmaates » : une structure de gouvernance participative territorialisée des villages kabyles

En région Kabyle, la structure sociale est composée de différentes communautés occupant le même territoire à limites spatiales déterminées. Ces territoires sont appelés villages ou « *Tadarth* » en kabyle. Chaque population de village désigne ses représentants (un membre de chaque famille). La commission de village est ainsi constituée et présidée par la personne la plus sage du village. Cette commission de village est appelée « *Tadjmaat* ». Elle représente une structure de gouvernance territorialisée des affaires publiques au sein des tribus. (Cf. figure 1)



Figure 1 : *Tadjmaat*.

Source : APS, « Tizi-Ouzou : le patrimoine immatériel célébré à travers l'institution de Tajmaât », article publié le 01-10-2019.

Les membres de la « *Tadjmaat* » mettent en débat toute action sur l'espace villageois. La « *Tadjmaat* » prend des décisions concernant toutes les affaires du village : sociales, économiques, environnementales, culturelles, juridiques, ethniques, ...etc. Le choix de la majorité est adopté en prenant en charge au tant que possible les réserves des opposants. À l'instar des pratiques ancestrales de la société vernaculaire algérienne, le fonctionnement de la « *Tadjmaat* » se base le droit coutumier, qu'Albert Camus décrit comme « une constitution des plus démocratiques qui soit » (Morisi,2013).

Si la « *Tadjmaat* » figure comme une incarnation des idéaux de la démocratie, elle demeure toutefois égalitaire et démocratique uniquement entre Hommes alors que les femmes y sont impliquées que d'une manière indirecte. Certains expliquent cette exclusion des femmes kabyles de l'espace public villageois par le poids de l'héritage culturel des sociétés berbères maghrébines patriarcales. Ces dernières années, les pratiques ancestrales de la « *Tadjmaat* » ont évolué notamment à travers l'intégration des femmes qui se trouvent de plus en plus impliquées dans l'espace villageois. En 2020, une « *Tadjmaat* » exclusivement féminine s'est formé dans le village d'Aït Aziz, situé à 37 km au sud-est de Tizi. Ces femmes sont majoritairement des étudiantes universitaires à coté de femmes plus âgées Ouzou (Cf. figure 2).



Figure 2 : *Tajmaat* féminine.

Source : Journal El Watan, « Aït Aziz (Illoula) : Les femmes investissent Tajmaât », article publié le 20-09-2020.

La « *Tajmaat* » est une structure de gouvernance qui a fait ses preuves dans le temps. Aujourd'hui plusieurs villages de la région de la Kabylie sont autogérés par leurs propres populations, à l'instar du village « Aguemoune Nath Amar » qui a eu le premier prix du concours national « villages et quartiers les plus propres » en 2006 (Cf figure 3). Depuis, les visiteurs affluent à ce village situé à plus de 1 800 mètres d'altitude, dans le massif montagneux de l'Akfadou, en Kabylie.



Figure 3 : village Aguemoune Nath Amar lauréat du concours « villages et quartiers les plus propres » -2006.

Source : Arezki Said, Journal Jeune Afrique, « Algérie : balade dans les villages autogérés de Kabylie », article publié le 30-01-2021.

Le village Aguemoune Nath Amar est autogéré par le biais de son comité de village. La « *Tadjmaat* », en tant que commission citoyenne élue par les pairs, établit annuellement un plan d'action en faveur de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement. Elle a pour mission de collecter les cotisations de l'ensemble des familles du village qui participent financièrement par une cotisation d'une moyenne de 150 DA par mois. L'argent collecté est géré par le trésorier du comité sous l'égide d'un commissaire aux comptes afin de financer l'ensemble des projets fixés par la « *Tadjmaat* ». Bien avant le lancement du concours, d'autres villages autogérés de la région de la Kabylie ont connu des réalisations impressionnantes à partir d'initiatives citoyennes. C'est le cas du village « Zouvga », un village pittoresque situé sur le flanc de la Djurdjura.

La « *Tadjmaat* » du village a concrétisé plusieurs projets d'intérêt commun : « ...crèche, musée, kiosque multi-services, fontaines, aire de jeux, toilettes publiques, infirmerie, bibliothèque, salle de lecture, l'eau potable pour tous à partir du captage des sources en montagne et une imposante maison de jeunes abritant une salle de conférence, une salle d'informatique, une salle de soins et divers bureaux »³. La « *Tadjmaat* », en tant que pratique ancestrale de gestion communautaire, est de plus en plus saisie par des jeunes villageois qui redynamisent la participation citoyenne par de nouvelles propositions de développement de projet à l'ère du temps. Ainsi, les jeunes actifs et impliqués modernisent les vieilles structures ancestrales en les assouplissant et réactualisant selon les besoins actuels. Ils œuvrent en faveur d'une synergie de projet de développement durable : « Parmi les futurs projets que le comité de village compte lancer, figure le volet écotourisme à travers la réalisation de maisons d'hôtes pouvant accueillir du public » (Arezki Said, Op.cit.).

2.2.3- El Halka El Azzaba : le pouvoir citoyen à l'épreuve du temps dans la société mozabite

La société mozabite est parmi les rares communautés en Algérie qui ont préservé leurs structures sociales spécifique malgré la globalisation qui a envahi le monde entier. L'architecture typique de la vallée du Mzab a joué un grand rôle dans la préservation de la structure sociale. Elle forme un système particulier qui s'articule autour de cinq ksour fortifiés (El Atteuf, Bou Noura, Beni Isguen, Melika et Ghardaïa). La vallée du Mzab est classée patrimoine mondial par l'UNESCO. L'originalité de son architecture réside notamment dans son intégration et adaptation à l'environnement semi-aride dans lequel elle s'inscrit et dans ses principes de conception architecturale et urbaine qui reposent sur un idéal égalitaire, de rationalité et de fonctionnalité. Par son ordre et son aspect compact, la ville exprime des idéaux religieux, social et moral d'une grande rigueur. La vallée du Mzab traduit la cohérence et la cohésion de sa structure sociale. (Cf figure 4)

³ Arezki Said, Journal Jeune Afrique, « Algérie : balade dans les villages autogérés de Kabylie », article publié le 30-01-2021.



Figure 4 : vue sur la vallée du Mzab.

Source : OPVM, Vue satellitaire, El Atteuf, Mzab Valley, Algérie (32°27N,3°44E), 2007.

Les éléments structurants de la ville ont gardé leur rôle jusqu'à nos jours. Ainsi, la mosquée demeure un haut lieu de pouvoir décisionnel où l'autorité suprême revient à l'Imam (Benyoucef,1986), selon le principe de « *Choura* ». Il s'agit, comme nous l'avons déjà défini, d'un principe de la religion musulmane et de la tradition prophétique. Cette dernière s'inscrit au Mzab dans les préceptes de la doctrine Ibadite. La « *Choura* » en tant que principe religieux est basé sur la prise de décision après consultation et concertation du conseil local « *Majlis Choura* ». Cette instance décisionnelle est désignée au Mzab par « *Halka* » qui veut dire cercle en arabe. Les membres de la « *Halka* » sont appelés « *Azzaba* ». La « *Halka Azzaba* » est une organisation de gestion très structurée et hiérarchisée. Elle se déploie de la famille, en tant qu'unité de base, jusqu'au ksar entier, en passant par « *El Arch* » qui est une fraction dans chaque cité présidée par un « *Hakem* » dépendant de la « *Halka Azzaba* ». (Cf. figure 5).



Figure 5 : Halka Azzaba

Source : OPVM, 2007.

Au plus haut niveau, nous retrouvons le conseil confédéral des sept villages (ksour) appelé « *Majlis Ammi Saïd* ». Il est chargé de la gestion des grandes affaires, les relations extérieures, ...etc. « *Majlis Ammi Saïd* » est formé par des membres élus, chacun d'eux représente une cité. Le président du « *Majlis Ammi Saïd* » est l'un de ses membres, élu chaque cinq ans. Les femmes participent également à ces instances mais au sein de conseils qui leurs sont exclusivement féminins appelé *Timsiridines*. « *Le recrutement des femmes dans ce conseil se fait de la même manière que le conseil Azzaba, sur la base de la qualité morale et intellectuelle et preuve de dévouement. Ses membres sont chargés de l'enseignement et l'éducation auprès des femmes, la supervision de l'ordre social et les toilette funéraire* » (Dabouz). Le schéma suivant, élaboré par Hammou Dabouz dans le cadre de son analyse de la structuration de la société mozabite, démontre la hiérarchie des différents conseils de la « *Halka Azzaba* ». (Cf figure 6) La « *Halka Azzaba* » est une institution vernaculaire qui constitue un pouvoir islamique collégial.

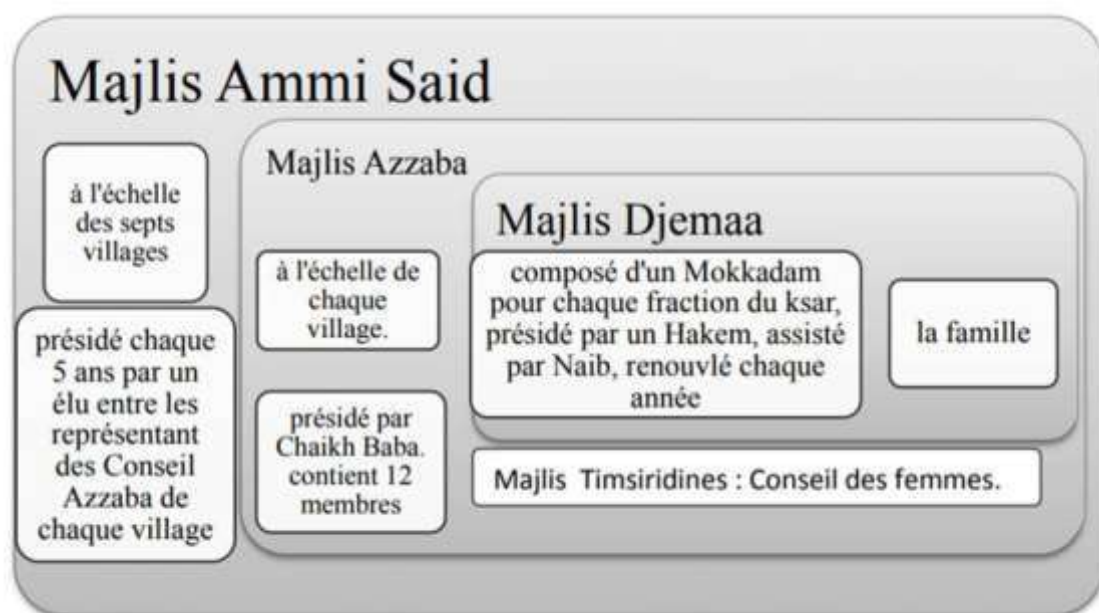


Figure 6 : Hiérarchie des conseils de la société mozabite.

Source : Hammou Dabouz, en ligne <http://atmzab.net>, consulté le 29-05-2021

La « *Halka Azzaba* » veille à l'ordre du Ksar concernant toutes les questions qui touchent à la communautés mozabite : économique, culturelle, intellectuelle, sociale, politique morale, ...etc. (Cf. figures 7 et 8).



Figures 7 et 8 : Participation citoyenne dans la protection et valorisation du patrimoine local.
Source : Xavier Casanova, « *Patrimoine et participation : vers un nouveau cadre de gouvernance au Maghreb* », 2012, P :128.

Les pratiques ancestrales de la « *Halka Azzaba* » dans la gestion quotidienne de l'environnement de la société mozabite représente des exemples de pratiques participatives citoyennes qui ont fait leur preuve face aux défi actuels de l'urbanisation. Le récent projet de Tafilelt en est un exemple particulièrement illustratif de la réussite et de la durabilité de ce type de démarches participatives.

2.2.4- Le nouveau ksar de Tafilelt : la consécration d'une utopie éco-citoyenne

Le nouveau ksar de Tafilelt (Tafilelt Tadjdite) est un projet de ville nouvelle dans la vallée du Mزاب, située dans la wilaya de Ghardaia, au sud de Beni Isguen (Cf. figure 9). Le projet Tafilelt est initié en 1997 par la fondation Amidoul avec l'aide de l'Etat. Le projet regroupe un ensemble urbain comprenant de l'habitat social (870 logements), des espaces publics et des structures d'accompagnement, telles que bibliothèque, école, boutiques, maison communautaire, salle de sport et en prévision des équipements culturels et de loisirs. (Cf. figure 10).



Figure 9 : Situation du Ksar Tafilelt
Source : Chabi et Dahli, "Le patrimoine : un référent pour le renouvellement urbain ? Cas des ksour du M'zab." (2010), P :6.



Figure 10 : Ksar Tafilelt
Source : Fondation Amidoul, 2008.

Le projet du nouveau Ksar de Tafilelt représente une expérience innovante qui s'inscrit dans une optique durable. Adad Mohamed Chérif note à ce propos que « *On assiste désormais à un retour aux valeurs traditionnelles mais cette fois-ci selon une approche contemporaine. Ainsi politiques de logement volontaristes et stratégies habitantes se recoupent au travers des ingénieuses combinaisons, dont les enjeux sont le foncier et la production de l'espace habité* » (Adad,2011 :07). En effet, le projet Tafilelt est en marge des opérations de logements « standards » en s'inspirant et réinterprétant l'héritage urbain et architectural de l'habitat traditionnel mozabite. Les préoccupations environnementales sont placées au cœur de la démarche du projet en utilisant notamment les matériaux locaux (la pierre, la chaux, le sable, le plâtre ...) dans optique écologique. Une autre particularité du projet Tafilelt consiste dans sa démarche participative. Le promoteur a impliqué les habitants dans différentes phases du projet. La participation citoyenne et habitante était au service de la conception des futurs logements, de leurs constructions, de leur financement, de la gestion des déchets ménagers, de la préservation des espaces verts, ou encore de la création d'un parc animalier et végétal des zones désertiques, mobilisant des pratiques ancestrales de la « Twiza ». (Cf Tableau 2)

Organisme	Rôle	Composition / structure	Observations
Commission sociale	Sélection des bénéficiaires selon les critères étudiés.	06 membres désignés par le conseil des notables.	le travail se fait dans un cadre bénévole
Société civile immobilière Amidoul	Réalisation des logements et des différents aménagements *coûts Maîtrisés *délais réduit *qualité	<pre> graph TD DTCD[Direction Technique et commerciale Tadamon] --> AIC[Architecte-02 Ingénieurs + conseiller financier + comptable] AIC --> AT1[Agent. Techn.] AIC --> AT2[Agent. Techn.] AIC --> AT3[Agent. Techn.] AT1 --> E01[Equipe 01] AT1 --> E02[Equipe 02] AT1 --> E03[Equipe 03] AT1 --> E04[Equipe 04] E01 --> M[01 Maçon] E02 --> A[01 Artisan] E03 --> LA[Les 05 ateliers] E04 --> LA LA --> AP[Atelier de plâtre] LA --> AMB[Atelier Menuiserie bois] LA --> APB[Atelier poutre lles] LA --> ACC[Atelier Corps creux] LA --> AMM[Atelier Menuiserie métallique] </pre>	
Les 02 associations de la cité El Amel / Tadamon	Mobiliser les ressources humaines et financière pour l'amélioration du cadre de vie dans la cité	Les membres des bureaux + l'ensemble des bénéficiaires (travaux de masse)	Travaux de volontariat : les week-ends et les périodes de congé, (participation des adultes /enfants/femmes)

Tableau 2 : Situation du Ksar Tafilelt

Source : Fondation Amidoul, « Le ksar Tafilelt tajdit, principes et références », (2006). Document du site en ligne <http://www.Tafilelt.com/>

Le caractère participatif du projet est d'autant plus original qu'il s'inscrit dans un contexte de pratiques urbaines rigides laissant peu de place à la diversification des intervenants. A ce titre, le Ksar Tafilelt a reçu en 2012, le 3ème prix du concours national d'architecture. Au niveau international, le Ksar Tafilelt est qualifié d'« écoquartier » dans le rapport de l'Institut de La Méditerranée, pour le projet CAT-MED, 2009. Le Ksar de Tafilelt a obtenu également le premier prix de la ligue arabe de l'Environnement en 2014 et une consécration à l'occasion de la 22e session de la Conférence des Parties (COP 22) de Marrakech. Plus récemment, le projet Tafilelt a remporté, en 2020, un des prix les plus prestigieux pour l'environnement « le National Energy Globe Award », décerné par la fondation autrichienne "Energy Globe Foundation". (Cf. figure 11).



Figure 11 : Le Ksar de Tafilelt lauréat du prix "Energy globe national Award".
Source : Fondation Amidoul, 2020.

Si les pratiques participatives ancestrales perdurent dans les sociétés vernaculaires telles que les communautés des régions Kabyle et Mozabite, il est important de souligner ces modes d'organisation traditionnels ont reculé depuis la période coloniale qui a instauré de nouveaux rapports sociaux à la « vie moderne » (Bourdieu et Sayad, 1964). Ainsi le chef de la tribu ou de la djemaa est remplacé par le président de l'assemblée populaire ou le maire qui est élu par l'ensemble de la population, c'est le seul représentant reconnu par l'état. Toutes les activités d'utilité publique vont être à la charge de l'Etat. Les pratiques de la *Twiza* ont considérablement régressé. Elles ne demeurent présentes que dans les régions les plus reculées du pays qui ne relèvent pas de la propriété de la commune et qui restent à la charge de leurs habitants et propriétaires telles que certaines palmeraies du Mزاب ou des « *Dachrates* » de la grande Kabylie (Mimouni, 2003).

Ce type de pratiques sont difficilement reproductibles dans la mesure où les caractéristiques communautaires des sociétés vernaculaires témoignent de la préexistence d'une réelle culture de la participation. Leurs structures sociales très hiérarchisées se caractérisent respectivement par une cohésion et une forte organisation héritée de l'histoire spécifique de ces territoires. Toutefois, d'autres formes d'entraide semblent résister à ces changements. Elles s'expriment ponctuellement à l'occasion des fêtes religieuses et des rites spirituels qui contribuent à la consolidation des liens sociaux ; dans la construction et l'entretien des lieux de culte ou dans certains comités de quartiers à l'occasion de la sauvegarde et de l'entretien du lieu collectif pour répondre à des nécessités vitales. A travers notre étude de cas de la patrimonialisation en centre urbain de Dellys et d'Oran, nous questionnerons, dans la dernière partie de la thèse, les moyens de réactivation de ces formes « endogènes » de participation citoyenne dans d'autres sociétés qui n'ont pas les mêmes caractéristiques.

2-3 : La société civile en Algérie : Défis et faiblesses

2.3-1 : Le tissu associatif : genèse et évolution

L'origine de la société civile en Algérie est ancrée dans la tradition musulmane. Toutefois, son essor ne peut être exclu de la période coloniale. Plusieurs recherches en sciences sociales montrent que la société civile et la citoyenneté en Algérie se sont formées durant la période entre 1830 et 1962, « ... *au fur et à mesure que quelques individus, rares au départ, plus nombreux par la suite, par-delà leur situation familiale, leur lieu d'origine, leur clan ou leur appartenance communautaire, revendiquent d'entrer dans la cité française, et d'être des citoyens à part entière dans le maintien de leur statut personnel coranique, pour ensuite prendre conscience que cette même citoyenneté, pour être à part entière, est à construire à partir de leur propre identité d'Algériens, partagée avec le plus grand nombre de leurs compatriotes* » (Bozzo, 2011 :95). La loi du 1er juillet 1901 fixe le cadre général du régime juridique du contrat d'association. La quasi majorité des associations qui ont vu le jour à cette époque œuvraient dans le secteur culturel ou sportif ainsi que certaines associations professionnelles regroupées en corporation. Ce mouvement a joué un rôle primordial dans l'éveil et le développement de la conscience nationale qui a conduit au déclenchement de la guerre de libération et plus tard à l'indépendance du pays.

Dès l'indépendance en 1962, le régime algérien avait reconduit la loi sur les associations de 1901. Toutefois, au fur et à mesure que le pouvoir central se consolidait, il imposait de nombreuses restrictions à la liberté d'association. A titre d'exemple, la promulgation de l'ordonnance de 1971 exigeait deux agréments pour délivrer une autorisation de création d'association. Il s'agit de L'agrément de la collectivité locale et celui du ministère concerné par l'objet principal de l'association. Ils en résultent la prolifération d'associations contrôlées par les organisations de masse qui étaient sous tutelle de l'Etat et qui n'existaient que par sa volonté (Bouchentouf, 2008). Il faut attendre 1989, date de promulgation de la nouvelle constitution suite à la situation économique critique du pays et les émeutes d'octobre 1988 pour voir la situation s'améliorer.

Les articles 32, 39, et 40 du texte constitutionnel de 1989 posaient les principes de libertés d'expression, d'association et de réunion en reconnaissant aux citoyens le droit de créer des associations à caractère politique. Cette ouverture du champ à la liberté d'association dans tous les domaines de la vie politique, sociale et économique est réitérée par la loi 90-31 du 04 décembre 1990 qui fixe le cadre d'exercice de cette liberté (annexe 7). Dès lors, le mouvement associatif connaît un foisonnement qui n'a pas cessé de gagner, non seulement en nombre, mais également en diversité (Cf Tableau 6).

Thématique de l'association	Nombre d'associations	Pourcentage
Professionnelles	4618	4,24%
Religieuses	15974	14,66 %
Sports et Education physique	18032	16,55 %
Arts et Culture	13134	12,06%
Parents d'élèves	16631	15,27%
Sciences et Technologies	1052	0,97%
Comité de quartiers	23371	21,45%
Environnement	2505	2,30%
Handicapés et Inadaptés	1746	1,60%
Consommateur	142	0,13%
Jeunesse et enfance	3634	3,34%
Tourisme et loisirs	142	1,00%
Retraités et personnes âgées	3634	0,14%
Femmes	1086	1,05%
Solidarité et bienfaisance	4304	3,95%
Secours	339	0,31%
Santé et médecine	945	0,87%
Anciens élèves et étudiants	132	0,12%
Total	108940	100%

Tableau 3 : Les associations en Algérie

Source : Auteure, D'après : Site officiel du ministère de l'intérieur et des collectivités locales,
<http://www.interieur.gov.dz/images/pdf/Thematiquedesassociations.pdf> consulté le 29/05/2021

Si cet effort de répertoriage permet de mettre en évidence la diversité des secteurs auxquels s'inscrivent les associations, les données limitées sur les moyens, la capacité mobilisatrice et la jeunesse du mouvement, rend toutes conclusions sur le phénomène associatif et sur l'évaluation de son impact prématurées (Babadji, 1989). Il est alors difficile de discerner dans la prolifération actuelle ce qui relève des associations durables de celles éphémères. Leur nombre croissant ne reflète pas forcément le dynamisme de la société civile algérienne.

2.3.2- La société civile : une difficulté d'émergence de l'acteur collectif sur le terrain

Dans son étude sur Le phénomène associatif en Algérie (2007), Omar Derras constate que seules 2 % des associations répertoriées sont réellement actives sur le terrain (Derras, 2007). Ce chiffre illustre un écart considérable par rapport au nombre d'associations officiellement recensées et le nombre d'associations. Sur le terrain, le tissu associatif peine à s'imposer dans l'action publique. A partir des statistiques citées dans le tableau plus haut, on peut d'ores et déjà soulever le déficit en termes d'associations qui activent dans le domaine de l'environnement et de la ville. Ceci s'explique, sans doute, par les multiples restrictions, interdictions de s'organiser, de se réunir et de manifester. Outre la réglementation contraignante, la faiblesse du mouvement associatif algérien comme agent de démocratisation répond aussi à des facteurs qui lui sont propres. En effet, certaines associations profitent de l'agrément et du statut pour la défense d'intérêts particuliers en dépit de l'intérêt collectif. Plusieurs d'entre elles « *se font conjoncturellement et se défont au gré des circonstances du moment, leurs activités sont occasionnelles et donc ne s'inscrivent pas toujours dans la durée.* » (Hadjidj, 2010 : 100)

Par ailleurs, Comme les partis politiques, les associations font aussi le jeu des rivalités politiques. L'espace associatif est ainsi devenu un champ de bataille entre les différents clans au pouvoir par association interposée. Cela contribue en même temps à affaiblir le champ associatif qui est traversé par de nombreuses scissions, dissidences et soumis aux diverses tactiques de manipulation et cooptation. La scissiparité du champ associatif algérien contribue aussi à expliquer la multiplication du nombre d'associations. Ces divisions internes sont souvent entremêlées ou liées à des querelles politiques où s'affrontent ambitions personnelles, allégeance et désir d'autonomisation.

Enfin, la contrainte majeure qui pèse lourd sur les associations algériennes et empêche le développement d'une société civile digne de ce nom est d'ordre financier. La faiblesse des moyens financiers des associations fait que celles-ci, en quasi-totalité, font souvent appel au financement public par le biais de subventions, aides matérielles ou toutes autres aides qui leurs sont remises lorsque les pouvoirs publics jugent que activités d'une association sont d'intérêt général et/ou d'utilité publique. En absence des textes réglementaires précisant les modalités d'octroi des subventions, il revient ainsi aux pouvoirs publics d'apprécier, selon des pratiques administratives arbitraires, si l'activité de l'association est d'intérêt général ou pas laissant une large marge de décision aux autorités. En plus, l'accès aux sources de financements internationaux est rendu difficile par les nouvelles restrictions de la loi des associations de 2012

qui interdit à toute association de recevoir des fonds provenant des légations et Organisations Non Gouvernementales Etrangères en dehors des relations de coopération dûment établies.

L'ensemble de ces facteurs rendent les associations dépendantes sur le plan financier des pouvoirs publics. Elles sont alors facilement « manipulées, utilisés et récupérés à des fins politiques et électorales, abandonnant la ville et le quartier à leur triste sort » (Hadjidj, 2010 : 101). Alors que l'indépendance par rapport au pouvoir politique est une condition importante pour que les associations puissent acquérir une certaine reconnaissance sociale et représentativité (Thieux, 2009), les associations en Algérie sont caractérisées par le manque d'autonomie par rapport à l'État. S'ajoute à cette contrainte, le déficit de formation des acteurs associatifs qui rendent plus vulnérables les associations aux stratégies de manipulation de l'État. La société civile peine à se détacher du contrôle des gouvernants qui usent de différentes stratégies pour coopter et instrumentaliser des acteurs associatifs pour construire et renforcer leurs légitimités. « *Le mouvement associatif a assumé, contre sa volonté ou à son insu et selon la conjoncture, soit le rôle de bouc-émissaire pour masquer l'incapacité de l'État à satisfaire les attentes de ses administrés, soit celui de nouveau relais pour la redistribution des ressources de l'État et la création de nouveaux réseaux clientélistes.* » (Ibid.) Bien qu'encore minoritaires, quelques associations⁴ ont réussi à se démarquer de ces stratégies de cooptation et à créer un espace d'opposition autonome en utilisant, en particulier, les ressources de l'international.

A l'évidence, les composantes de la société civile, ainsi que les pratiques locales de participation des habitants (mouvements urbains, structures culturelles, regroupements d'intérêts...) constituent le terreau sur lequel se greffent les dispositifs de participation. La structure même de la société civile ainsi que sa vitalité ont un impact certain sur la réussite des processus participatifs. Ainsi, la « fragilité et la fragmentation des organisations de la société civile » constitue une des difficultés dans la mise en œuvre de la participation dans les politiques culturelles locales, au même titre que : « la réticence de certains fonctionnaires à faire part ou à expliquer certains de leurs pouvoirs, le manque de transparence autour des opportunités de participation, les différences entre les objectifs de la politique officielle et les motivations des citoyens... ». Autant de difficultés qui doivent être affrontées en amont, par l'instauration d'une « culture participative » partagée entre les différentes parties prenantes.

Néanmoins, des nouveaux événements qui s'inscrivent dans un contexte historique et actuel sont marqués d'une part par l'éveil d'une conscience citoyenne et d'autre part par la volonté de réforme démocratique fort exprimée par les citoyens à travers de multiples revendications menées sur la scène publique. Le dernier événement en date est le récent mouvement populaire « El Hirak » mené depuis Février 2019. Ces évolutions, en cours, sont à même de constituer un corps de savoir sur les nouvelles manières d'investir la ville.

⁴ Telles que le Forum social algérien et la Tharwa N'Fadhma N'Soumer

2.3.3 Apports des citoyens dans la réflexion et l'action sur l'urbain : des compétences citoyennes stigmatisées

Certains auteurs (Berry-Chikhaoui et Deboulet, 2002), se sont intéressés à la conception et aux modalités d'action et de réflexion des acteurs dans le domaine de l'urbain des villes arabes. Ces auteurs placent la notion de compétence citoyenne au cœur de l'analyse de la fabrique de la ville. Ils préconisent qu'une attention particulière doit être portée sur la participation active des citoyens à l'édification urbaine à travers des actions. Selon ces auteurs, renouveler l'approche aux savoirs dans le domaine de l'urbain revêt une acuité particulière pour les villes du monde arabe. Ils expliquent que les villes arabes ont connu globalement un fort interventionnisme des États qui affirme leur monopole sur la gestion et l'aménagement urbain. Ceci est visible sur les villes arabes, à travers de grands projets comme les villes nouvelles au Caire, la Grande Mosquée Hassan-II, l'avenue Royale à Casablanca, l'éradication de l'habitat précaire ou la réhabilitation à Tunis, etc. Alors que les rythmes d'urbanisation peu contrôlés atteignent des taux de croissance inégalés.

Dans certaines villes qui connaissent des contextes d'inégalités croissantes, y compris l'Algérie, les politiques urbaines relèvent souvent de l'intervention ponctuelle, apparente et en exergue, et bénéficient de la caution des politiques macroéconomiques en place. Elles convoquent aussi de plus en plus la rhétorique du "citoyen", admis à s'exprimer lorsque ses vues et ses actions convergent avec celles des instances de l'État (Ibid.) En revanche, la nouvelle question sociale que représente l'urbain, couplée à la menace de sociétés de plus en plus marquées par les discriminations en matière de ressources et d'accès aux services publics, ne favorise pas la reconnaissance de quelconques compétences au citoyen "ordinaire". Selon Isabelle Berry-Chikhaoui et Agnès Deboulet, les formes de domination imposées aux citoyens ne s'expliquent pas uniquement par la nature autoritaire des États ni par la quasi-absence de canaux officiels de reconnaissance citoyenne ni par les seules contraintes économiques. Elles renvoient aussi, de manière combinée, à la représentation négative ou stigmatisante des habitants démunis – qui peuvent constituer la partie majoritaire des populations – en termes de capacité d'inscription sociale et urbaine.

Les citoyens sont souvent exclus officiellement de la conception urbaine et de l'action sur la ville. Les politiques urbaines initient des opérations de réhabilitation, de rénovation urbaine ou "opérations-bulldozers", par démolition liées aux alignements de parcelles, aux élargissements de voies ou à la réalisation de pénétrantes dans les quartiers. Dans d'autres circonstances, les autorités adoptent le "laisser faire". Le laisser-faire, dans les domaines de la production et de la transformation de l'habitat, ou encore de la création de petits commerces, et services, répond à un enjeu fort de régulation sociale, dans la mesure où les filières officielles de la production foncière et immobilière, largement insuffisantes, s'adressent aux seules populations solvables et/ou bénéficiant de revenus réguliers, tandis que le marché "moderne" du travail et le salariat délaissent de nombreux actifs. Ce contexte institutionnel probablement plus permissif qu'en Europe (ne serait-ce que pour les autorisations de travaux, permis de construire ou de démolir, par exemple), n'exclue pas pour autant la confrontation, parfois violente, avec les autorités,

ainsi que le sentiment d'insécurité pour les populations, dans des difficultés accrues par la précarisation économique et, selon les pays, par une plus ou moins grande fermeture des champs politique et associatif. La co-production marquée de la ville autorise à penser que les compétences des habitants trouvent à s'exprimer davantage par l'action à côté de celle des pouvoirs publics, mais l'absence de reconnaissance légale sème la confusion. (Berry-Chikhaoui et Deboulet, Op.cit)

En Algérie, les opérations récentes d'envergure lancées dans les grandes villes à l'image de l'aménagement des berges du Rhummel et les projets des infrastructures, à Constantine et à Annaba, méritent d'être citées pour illustrer le passage à l'action des habitants dans le domaine de l'aménagement urbain. Certains de ces grands projets initiés par l'Etat ont eu des effets importants sur les pratiques urbaines des habitants, faisant réagir la société civile qui émerge pour la première fois depuis l'indépendance, comme acteur dans les questions d'aménagement et d'urbanisme. La presse algérienne et les nombreuses pétitions, attestent des multiples réactions constatées sur la société civile, comme les réactions relatives au tracé du tramway de Constantine et celui d'Annaba.

Le tracé initial du tramway pour le cas de la ville d'Annaba devait passer par un espace central de la ville qui représente le repère urbain le plus mythique de la ville, un lieu symbole de la pratique de la ville, le lieu de rencontre et d'animation et le lieu d'identité urbaine à partir duquel la ville d'Annaba tire son image. Celui de la ville de Constantine, le tracé nécessitait la démolition d'une célèbre prison datant du 19ème siècle, qui représente pour certains un lieu symbolique de l'histoire et de la mémoire nationale. Ces réactions de la société civile, et celles des acteurs usagers en particulier, demeurent ponctuelles et peu nombreuses. Elles sont parvenues tout de même, dans le cas des villes d'Annaba et Constantine, à sauver des constructions à caractère historique, des démolitions programmées par les autorités. Cette action citoyenne qui a pu changer substantiellement le cours de projets initiés par les autorités, ne semble-t-elle pas présager l'émergence d'un nouveau rapport entre acteurs décideurs et les acteurs usagers en Algérie ?

L'heure est à l'actualisation de la réflexion sur la dimension participative du développement urbain durable. En effet, la dégradation accélérée que connaissent les villes algériennes, de plus en plus visible et de plus irréversible, semble plus que jamais auparavant, interpeller l'implication des usagers, des citoyens ordinaires, comme acteurs de base de la fabrication de la ville, dans la décision urbanistique.

Conclusion-

Réflexion sur les savoirs citoyens et pratiques participatives : vers un renouvellement de l'action publique urbaine

La prolifération des dispositifs participatifs, au cours de ces dernières années, partage le débat sur la démocratie participative et sa capacité de renouveler les pratiques urbanistiques. La littérature scientifique confronte deux visions opposées. D'une part, la vision désenchantée portée par les « ultra-critiques » qui met l'accent sur l'instrumentalisation des dispositifs par les acteurs dominants. Les dispositifs participatifs sont alors souvent dénoncés comme des « mythes de démocratie » aux vues de leurs manque d'effets sur la décision et comme un habillage idéologique nouveau mais qui ne fait que reproduire des logiques de pouvoir anciennes de domination politique. D'autre part, des chercheurs « idéalistes » qui ont une vision qui exalte les vertus des dispositifs participatifs. Ces derniers permettent au contraire de parer à la crise de représentativité que connaissent les systèmes démocratiques actuels. Les dispositifs participatifs (instruments et techniques mobilisés) auraient alors une vocation à renouveler le rapport entre les différents acteurs impliqués et le traitement des problèmes (Neveu, 2007) ou encore les modalités de la prise de décision (Blondiaux et Cardon, 2006).

Les travaux récents cherchent à dépasser cette opposition en comparant différentes expériences et analysant précisément les conditions de mise en œuvre des dispositifs participatifs dans des contextes multiples et différents. Nous avons repéré puis présenté, dans cette partie, quelques dimensions de l'évaluation des dispositifs participatifs qui restent encore à investiguer, en raison de la pluralité d'effets possibles et concrets de la participation citoyenne sur la question urbaine :

-La première renvoie à la question des effets de la participation sur la décision. Cette question est posée par Sherry Arnstein en termes de partage du pouvoir. Elle renvoie à l'enjeu politique que représente la transformation des modalités de décision par la participation des citoyens dans les instances délibératives réservées habituellement aux seuls acteurs institutionnels et experts.

-Les dispositifs participatifs génèrent aussi une deuxième dimension liée aux effets de la participation sur le public participant aux débats sur la ville. En tant qu'espace de vie de la population, la ville représente le milieu le plus accessible pour assurer une montée en capacité d'agir et de s'émanciper pour accéder aux ressources. La ville est le lieu par excellence de la revendication de citoyenneté.

-La troisième dimension interroge les effets concrets de la participation citoyenne sur le projet. La participation citoyenne dans le processus d'élaboration et de mise en œuvre du projet permet son amélioration en termes d'efficience : Le débat entre les différents acteurs impliqués dans le processus participatif contribue à une meilleure identification et définition des problèmes ; Le débat public met en lumière les « enjeux orphelins » des politiques urbaines (Gauthier, Paulhiac, 2008).

En outre, la transversalité des problématiques d'usage et d'appropriation de l'espace incite les promoteurs de projet et des professionnels de l'aménagement en général, à s'organiser en équipe-projet associant les différentes parties prenantes du projet. La participation citoyenne influence donc du point de vue du travail des professionnels par l'amélioration de leurs connaissances à travers l'hybridation des différents savoirs. Elle génère des effets de recomposition et de redéfinition de l'expertise (Nonjon, 2005) conduisant à une meilleure identification du problème et donc une meilleure construction de solution au sens où elle sera partagée et plus adaptée à la demande sociale. Elle contribue ainsi à l'émergence d'une ville plus juste, plus équitable et plus durable. Les approches collaboratives ont joué un rôle majeur dans la reconfiguration du champ des théories de la planification et de l'urbanisme (Allmendinger, 2017) en opérant une mutation dans le rapport de l'urbanisme au savoir scientifique. La démocratie participative a ainsi eu pour effet une ouverture du cercle des savoirs et un certain brouillage des frontières traditionnelles de la possession des savoirs dans le champ urbain. La séparation entre savoirs profanes et savoirs experts devient obsolète

Toutefois la démocratisation de l'accès aux savoirs sur la question urbaine et donc aux pouvoirs a montré ses limites. Premièrement, ce déplacement de la frontière entre savoirs s'accompagne rarement d'une redistribution des pouvoirs entre les citoyens et les acteurs institutionnels, si ce n'est de manière résiduelle ou locale. De ce fait, le poids des savoirs citoyens reste très limité. Deuxièmement, des hiérarchies de savoir se réintroduisent au sein même de la sphère citoyenne. Si les citoyens les plus dotés de ressources professionnelles intellectuelles et militantes peuvent jongler entre différents types de savoirs et de légitimités en fonction de la situation, d'autres issus des classes populaires dont les savoirs sont déniés ne peuvent faire valoir qu'un savoir d'usage et une légitimité d'habitant. L'échange reste donc souvent inégal entre ceux qui sont porteurs, dans les institutions comme dans la sphère citoyenne, de savoirs reconnus et certifiés, et ceux qui ne peuvent mettre en avant que leur vécu du quotidien. Malgré les limites identifiées, notre analyse montre que les citoyens sont porteurs d'une diversité de types de savoirs qu'ils leur sont spécifiques et qu'ils peuvent mobiliser grâce aux dispositifs participatifs dans l'action publique urbaine. Les dispositifs participatifs permettent ainsi de diversifier les sources d'expertise dans l'élaboration du projet urbain. Désormais les savoirs urbains ne se limitent plus aux savoirs scientifiques et académiques. Ils sont plutôt issus d'une large série de savoirs incluant de nouveaux types de savoirs portés par les citoyens.

Loin d'être limités au savoir d'usage pour lequel ils sont sollicités, les individus et les collectifs sont porteurs de ressources mobilisables dans la conception des espaces, qui contrastent ou font contrepoids à la rationalité limitée des acteurs techniques et politico-administratifs. Dans ce contexte, la participation citoyenne peut apporter plusieurs contributions parce qu'elle convoque les compétences habitantes liées aux usages sociaux de l'espace, comme des savoirs d'usage des citoyens construits par leurs expériences profanes du quotidien ou des formes d'« expertise citoyenne » issues de leurs savoir-faire professionnels et associatifs.

Si les pratiques participatives sont mises en place et diffusées à l'échelle européenne avec un certain transferts de compétences et de savoir-faire dans le champ de l'urbanisme, leur prise en compte, réussite et pérennisation diffèrent d'un pays à l'autre. Dans ce sens, la prise en compte

de contextes différents, à l'instar de celui de l'Algérie nous semble intéressante dans la mesure où, la participation en urbanisme est confrontée à des enjeux majeurs notamment de durabilité et d'inégalité socio-spatiale et de ce fait, le rôle des professionnels est interrogé. En dépit d'avancées indéniables, la participation citoyenne demeure coincée entre un cadre juridico-institutionnel fortement imprécis sur les modalités de sa mise en œuvre et une société civile faisant face à maints problèmes et peinant à faire émerger une citoyenneté active. De ce fait, l'application de la participation citoyenne dans les pratiques urbaines ne s'inscrit pas dans une stratégie globale et se résume à quelques exemples isolés, émanant souvent d'acteurs internationaux dans le cadre de projets de coopération. Ces initiatives se comptent sur les bouts des doigts et ne dépassent pas l'ordre de l'expérimental.

Au-delà des méthodes « exportées » d'ingénierie participative, il est important de souligner qu'il existe d'autres formes « endogènes » de participation émanant des citoyens eux-mêmes. Ces formes participatives s'inscrivent dans des sociétés vernaculaires. Dans ce contexte, la participation citoyenne résulte d'un ensemble de savoirs autochtones et de pratiques ancestrales. Les formes « endogènes » de participation citoyenne, telles que les pratiques ancestrales de la « Tadjmaat » et de la « Halka El Azzaba », et leurs réactivations à travers des initiatives portées par des jeunes qui fleurissent un peu partout en Kabylie et en régions sahariennes permettant d'autogérer des ensembles urbains ou ruraux ont pu de suppléer aux défaillances d'une gestion centralisée en plaçant le citoyen au cœur des processus décisionnel et en l'impliquant en faveur de l'intérêt collectif. Elles ont montré leur efficacité en termes de gestion environnementale durable. Les différentes consécutions tant nationales qu'internationales en sont une preuve. Néanmoins, ces formes participatives demeurent difficilement reproductibles dans d'autres contextes, dans la mesure où les structures sociales de ces régions se caractérisent respectivement par une cohésion et une forte organisation héritée de l'histoire spécifique de ces territoires. Toutefois, ces formes endogènes de participation citoyenne demeurent des exemples qui nous poussent à questionner le moyen de leur réactivation dans d'autres situations.

S'intéresser à la participation citoyenne dans le champ de l'urbanisme renvoie à questionner la dynamique participative en termes d'enjeux que peut cristalliser un projet urbain, de jeux d'acteurs et de rapports de force entre les différentes parties prenantes du projet qui en découle. C'est l'exercice auquel nous nous apprêtons à faire dans la deuxième partie de cette thèse en resserrant notre champ de réflexion sur la question patrimoniale. Nous nous focaliserons alors sur la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation en centre urbain ancien.

Nous allons tâcher de mettre à l'épreuve de la réflexion l'apport des concepts cités auparavant, en se posant la question fondamentale de savoir dans quel sens et jusqu'à où ils peuvent contribuer à cerner le phénomène de la patrimonialisation spécifique aux cas choisis et étudiés.

Partie II :

PATRIMONIALISATION EN CENTRE ANCIEN : QUELLE PLACE POUR LA PARTICIPATION CITOYENNE ?

« Le patrimoine est aujourd'hui plus une question d'affect que d'intellect, de sociabilité que d'expertise. ». (Turgeon, 2010).

Introduction

Nous allons présenter un état des connaissances ciblant les démarches participatives organisées et déployées dans le champ patrimonial. Nous déroulerons notre revue de littérature en plusieurs temps : d'abord, nous aborderons une appréciation globale du champ de recherche sur le patrimoine qui nous permettra de présenter en détails notre positionnement théorique qui ne vise pas recherche l'identification du patrimoine urbain en tant qu'objet de recherche mais plutôt le processus de patrimonialisation de l'urbain. Nous aborderons des modèles théoriques d'édification procédurale de la patrimonialisation. (Chapitre 3.1). Nous opérons ensuite une mise en contexte en insistant sur le cadre juridique de la prise en charge et de la protection du patrimoine urbain en Algérie (chapitre 3.2). Ceci nous permettra d'identifier ses limites et de mieux comprendre les origines, les des modalités des constructions patrimoniales en centres urbains ainsi que les enjeux spécifiques qui les sous-tendent (Chapitre 3.3). Nous nous sommes donc attachés à décrypter le jeu des acteurs qui saisissent l'héritage urbains des centres anciens (Chapitre 4.1), leur rôle et leur marge de manœuvre dans le processus concret de patrimonialisation. Nous constatons un nombre croissant d'acteurs sociaux revendiquant légitimité en matière de construction, voire de gestion patrimoniale. Nous aborderons ensuite la participation citoyenne comme levier de la patrimonialisation durable en centre ancien qui occupe une place centrale dans ses modalités d'appropriation et d'acceptation par tous les acteurs en présence (Chapitre 4.2). Nous terminerons par illustrer nos propos à travers la présentation d'exemple de mise en œuvre de processus participatif dans des sites urbains patrimoniaux. (Chapitre 4.3) Cette partie nous permettra en conclusion de présenter une réflexion sur la redéfinition de l'expertise en matière de patrimonialisation en centre ancien qui renvoi pleinement aux approches participatives.

Chapitre 3 : Patrimonialiser en centres urbains anciens : des processus complexes au cœur d'enjeux multiples

Avoir l'ambition de définir scientifiquement la notion de « patrimoine » peut s'avérer fort périlleux. Étant donné que cette notion de patrimoine fluctue suivant le temps et l'espace. À ce titre, on constate que les premières mentions du terme « patrimoine » désignaient, à l'origine, des « biens de famille » qu'on transmettait de père en fils. L'équivalent du mot patrimoine dans la langue arabe est « *Turâth* » qui renvoie *simultanément à l'héritage et à la tradition*. Dans l'article « Patrimoine, voyage des mots » publié en 2015, Nabila Oulebsir et Astrid Swasen mènent une investigation sur les *deux rives de la méditerranée*, autour des usages sociaux et culturels du mot patrimoine. Elles citent : « *Si les mots en usage en Europe, patrimoine, héritage et Erbe, ont d'abord focalisé sur la matérialité des vestiges et monuments anciens ... le mot en arabe pour signifier le patrimoine est Turâth qui inclut également la dimension immatérielle.* » (Oulebsir et Swenson, 2015 : 11).

Malgré que l'équivalent arabe soit loin d'épouser les mêmes contours du mot usité en français, les deux notions (patrimoine et *Turâth*) font directement référence aux biens reçus par héritage et pose le principe de sélection et de conservation en vue de leur transmission pour les générations futures. Dans ce sens, elles évoquent l'idée d'une transmission intergénérationnelle qui se trouve, de nos jours, au cœur de l'idéologie de développement durable. Ce passage générationnel d'un bien hérité implique un processus de patrimonialisation. Pour qu'il y ait patrimoine, il faut donc des processus de patrimonialisation.

3.1- La patrimonialisation : contextes d'émergence, formes, logiques et édification procédurale

Aujourd'hui, tout est potentiellement patrimonialisable. Plusieurs spécialistes du patrimoine évoquent la tendance du « *trop plein patrimonial* » (Heinich, 2009). Ces expressions renvoient incontestablement au phénomène d'extension progressive du sens et du champ de la notion de « patrimoine ». L'extension qui s'est échelonnée depuis la charte d'Athènes, en 1931, marque une « scission avec le concept de monument historique dans lequel le patrimoine tire ses fondements » (Gravari-Barbas et al., 2014). Elle s'est opérée par un processus d'élargissement des dimensions et des valeurs affectées à la notion de patrimoine (Reigl, 1984 ; Choey, 1992).

La première étape marque le glissement de la sphère familiale et privée du patrimoine (testaments) à sa sphère publique (collectivités locales puis nationales, enfin à l'humanité toute entière). Cette conception révèle la dimension politique, sociale et symbolique du patrimoine. Toutefois, elle demeure inhérente à la matérialité des grands monuments qui sont considérés comme des biens de la nation. Le deuxième glissement concerne le passage de la dimension sacralisée du patrimoine (grands totems emblématiques) à sa dimension ordinaire (objets courants) liée à la représentation sociale et surtout collective. La troisième étape concerne l'extension du patrimoine marqué antérieurement par son enveloppe matérielle vers la dimension immatérielle et idéelle. Cette dernière se réfère à l'identité collective à l'instar des pratiques sociales, rituels, croyances, recettes culinaires, musiques, savoirs faire...etc. La reconnaissance du patrimoine culturel immatériel constitue un élargissement significatif du

spectre patrimonial. La quatrième étape concerne la « dilatation » de l'échelle spatiale du patrimoine. Françoise Choay définit le patrimoine comme étant : « *L'expression qui désigne un fond destiné à la jouissance d'une communauté élargie aux dimensions planétaire et constitue par l'accumulation continue d'une diversité d'objets qui rassemble leur commune appartenance au passé* » (Choay, 1992 :9). Au fil du temps, Les pouvoirs publics veillent à une mise en patrimoine dont l'extension spatiale ne cesse de s'accroître, allant du monument historique ponctuel aux quartiers urbains anciens, aux villages ruraux, aux villes jusqu'à la patrimonialisation des territoires (Di Méo, 2007). L'objectif étant de relier et d'insérer le bien historique à ses milieux d'appartenances respectives : la ville et le territoire. Au cours du cinquième glissement, l'attention, accordée auparavant seulement aux monuments et aux ensembles historiques, en tant qu'œuvres, s'est étendue de la sphère culturelle (liée au travail humain et à sa symbolique) à la sphère environnementale (de l'ordre des paysages naturels). Le succès de cette tendance s'enracine dans les préoccupations du développement durable et dans certains mouvements écologiques. Ces derniers contribuent à légitimer le patrimoine naturel et à lui conférer un réel rayonnement international.

En 2003, L'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO) revient sur les nouvelles notions du patrimoine : « *La notion de patrimoine culturel englobait traditionnellement les monuments et sites et tenait surtout compte de leurs valeurs esthétiques et historiques. Aujourd'hui, les monuments sont également considérés par leurs valeurs symboliques, sociales, culturelles et économiques. Les éléments intangibles ne sont plus ignorés et de nouvelles catégories sont apparues* » (UNESCO, 2003). Ces catégories sont constamment réactualisées par une « *machinerie patrimoniale* » comme aimait à dire Henri-Pierre Jeudy (2001) dans laquelle il est bien difficile de s'y retrouver !

Ce retour sur les formes évolutives de l'extension patrimoniale nous permet de constater que ce qui n'est pas patrimoine aujourd'hui peut devenir patrimoine demain. Ainsi, nous rejoignons la vision d'Harvey qui postule que « *heritage is more a verb than a noun* » (Harvey, 2001). Au-delà du foisonnement des travaux de description et de caractérisation du patrimoine, l'action entreprise pour le décrire, caractériser et classer est loin d'être empreinte de neutralité. Mathieu Gigot note que « *c'est parce que l'on décide à un moment donné de lui attribuer cette valeur patrimoniale qu'un objet devient patrimoine* » (Gigot, 2012 :2). Le patrimoine est alors le résultat d'un choix réfléchi. Pour paraphraser Clémentine Gutron et Ahmed Skounti Gutron, nous ajouterons que « *Le statut de patrimoine s'acquiert donc plus qu'il ne se transmet d'emblée... on peut même dire qu'il se conquiert. On peut aussi ajouter que, parfois, il est imposé* » (Gutron et Skounti, 2018). Ces éléments de réflexion ont fait que le point de départ de notre positionnement de recherche dans le champ patrimonial est de considérer **le patrimoine, loin d'être une notion statique et neutre, comme processus de construction socio-politique au fil duquel un collectif accorde à certains héritages des significations sociales et un statut patrimonial**. De nombreux auteurs, à l'instar de Nathalie Heinich (2009) et de Jean-Michel Leniaud (2002), ont préféré traiter la question du patrimoine sous l'angle de sa fabrique. L'ensemble de ces dynamiques est désigné par le terme de patrimonialisation, de construction patrimoniale ou de mise en patrimoine.

Si nous avons fait le choix de tenter d'élaborer une définition du patrimoine urbain, nous n'avons point écarté l'utilité des débats que cette notion de patrimoine suscite dans les sciences sociales et humaines. A partir de là, notre réflexion sur le patrimoine privilégie le processus de patrimonialisation sur la description et l'inventaire. Afin de mieux saisir les processus de patrimonialisation nous allons, maintenant, tenter de décrypter leurs formes et leur déroulement.

3.1.1-Patrimonialisation : logique savante, logique sociale :

Tenter de cerner la patrimonialisation est une tâche complexe parce que d'une part, la notion de « patrimoine » n'est pas statique. Elle évolue constamment à travers le temps. D'autre part, la littérature scientifique existante sur la patrimonialisation est en rapport avec les différentes approches disciplinaires des théoriciens qui envisage le patrimoine selon leurs écoles de pensée. Afin de circonscrire la notion et le processus de patrimonialisation, nous avons choisis d'étudier quatre visions d'auteurs spécialistes du patrimoine (Rautenberg, Senil et *al.*, Davallon et Amougou). Le choix de ces modèles Français se justifie par le fait que depuis 1967, plusieurs textes de lois, relatives à l'urbanisme et au patrimoine, sont venus renforcer un modèle de gestion du patrimoine très inspiré de l'expérience française.

Concernant la patrimonialisation, nous la définissons comme le processus par lequel un collectif attribue un statut patrimonial à un objet (au sens large du terme). Dans l'article *Comment s'inventent de nouveaux patrimoines ?* publié en 2003, Rautenberg désigne la patrimonialisation par « *un fait social, à forte dimension symbolique, que les pouvoirs publics peuvent, selon le cas, plus ou moins orienter* » (Rautenberg, 2003 :20). Pour comprendre la patrimonialisation, Rautenberg propose de distinguer deux types de patrimoines qu'il est possible d'analyser « *suivant leur "dureté" selon qu'ils sont plutôt "sociaux" ou plutôt "institutionnels"* » (Idem. :33). D'une part, le patrimoine institutionnel, produit par les acteurs institutionnels et professionnels, confèrent à un objet une vocation universelle et exceptionnelle et un statut patrimonial pour perpétuer la mémoire à travers le temps. Il aboutit à un résultat établi dans le sens de « monument emblématique- grand patrimoine ». D'autre part, le patrimoine social, lui, reflète des réalités très diverses et renvoie à un ancrage territorial et identitaire local. Le mode de production du patrimoine social est spontané par lequel « *la valeur patrimoniale n'est ni le résultat d'un choix de pouvoir, ni celui des élaborations du monde scientifique ou intellectuel* » (Bourdin, 1996 :9). Il s'agit par exemple de patrimoines urbains, ruraux, industriel, de produits du terroir ou encore de savoirs faire. Le patrimoine social apparaît comme fragile puisque le processus de patrimonialisation peut rester inachevé.

Les deux types de patrimoines (institutionnel et social) n'ont pas le même objectif et engendrent deux formes de patrimonialisation qui leur sont propres. Rautenberg stipule que « *toutes les formes de patrimonialisation ne sont pas identiques, et les objets qui en résultent doivent être analysés en en tenant compte* » (Rautenberg ,2003 :20). Il identifie alors deux démarches la patrimonialisation institutionnelle et la patrimonialisation sociale. Selon Rautenberg « *l'une vise à rassembler la société autour de symboles irréfutables, régaliens, [...] l'autre tente de*

constituer pour le groupe, qu'il soit professionnel, social, territorial, confessionnel, etc., un patrimoine, immatériel ou matériel, qui soit un bien transmissible et utile » (Idem. : 35).

Chaque démarche renvoie à une logique de patrimonialisation spécifique. La patrimonialisation institutionnelle requiert une **logique savante**. Elle demeure parfaitement cadrée par des acteurs institutionnels des politiques publiques et des experts. Ces acteurs interviennent tout au long du processus pour légitimer une catégorie d'objets, de lieux dont la valeur patrimoniale réside dans leurs traces matérielles qui seraient à la fois exceptionnelles et universelles. Tandis que la patrimonialisation sociale mobilise des consciences patrimoniales qui s'élaborent dans une **logique sociale**. Elle se constitue d'abord pour et par un groupe social, « *elle procède d'abord de la reconnaissance par les acteurs que, pour le groupe dont ils se réclament, un objet prend un sens particulier, à un moment donné, en signifiant un rapport spécifique et collectif au passé et au territoire* » (Idem. : 21). La patrimonialisation sociale s'élabore dans une sorte de réactivité collective aux effets du temps, de l'histoire et aux des perceptions dominantes.

La patrimonialisation institutionnelle ne peut être viable et légitime sans l'adhésion et l'implication des acteurs sociaux. Et vice versa, si le patrimoine dit « populaire » émerge une patrimonialisation à logique sociale, cette dernière ne peut se concrétiser sans l'accord des savants (comité de pilotage) et des sociétés dominantes. Dès lors, tout processus patrimonial nécessite une appropriation sociale et une désignation institutionnelle. Ainsi donc, il est impératif sur ces deux démarches fusionnent et s'unissent dans le processus de patrimonialisation.

3.1.2-Processus de patrimonialisation et édification procédurale

Comme nous l'avons vu précédemment, le processus de patrimonialisation varie selon les types de patrimoine, les moments et les logiques de la mise en patrimoine. Cependant plusieurs travaux de recherches distinguent un certain nombre d'étapes fondamentales. Cet idéal type se décline en plusieurs étapes successives qui dépendent les unes des autres.

La patrimonialisation en cinq étapes selon le modèle de François Hugues, Maud Hirczak et Nicolas Sénil :

Dans l'article « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources » publié en 2006, Hugues, Hirczak et Senil schématisent le processus de patrimonialisation à travers cinq étapes :

-La sélection patrimoniale : Il apparaît, en premier lieu, que la construction patrimoniale s'exécute dès l'instant où un objet est sélectionné par rapport aux valeurs qu'il porte. Natalie Heinich identifie des valeurs qui définissent l'objet patrimonial. Il s'agit de la valeur historique, de la valeur symbolique et de la valeur fonctionnelle. Ces valeurs sont définies par un certain

nombre de critères (Heinich, 2014). Il s'agit des critères prescrits, latents et proscrits¹ sur lesquels s'appuie la deuxième étape, à savoir, la justification patrimoniale.

-La justification patrimoniale : cette étape correspond à la production de savoirs servant à établir la nature et l'origine de l'objet qu'il soit matériel ou immatériel. Elle permet par la suite de repositionner l'objet dans son contexte. Selon Guy Di Méo, la justification peut être liée à différents facteurs : « *justifier une cause, à rappeler une mémoire, à valoriser une séquence (temps révolu) passée de la vie sociale dans un but d'édification. Il s'agit souvent de montrer la grandeur des générations passées, proches ou plus lointaines [...] la dette qu'on leur doit, l'invitation qu'elles nous font à créer ou à produire* » (Di Méo, 2007 : 13). La justification prend diverses formes, qu'il s'agisse de la simple énonciation publique jusqu'à l'acte juridique ou administratif signant une procédure d'inscription ou de classement. Dès lors, elle permet le changement de statut des vestiges et des indices du passé, de traces en marques (Veschambre, 2018). Une fois que le statut patrimonial est attribué à un objet matériel ou immatériel, il en découle une obligation de le conserver ou le sauvegarder.

-La conservation : En matière de patrimoine, la notion de conservation telle que définie dans le document de Nara² 1994 désigne « Toutes opérations qui vise à comprendre le patrimoine culturel, à connaître son histoire et sa signification, à assurer sa sauvegarde matérielle et éventuellement sa restauration et sa mise en valeur. ». La conservation recouvre à la fois des opérations de préservation et de restauration et de réhabilitation. Elle est donc assimilée à l'ensemble des actions qui tendent à maintenir la valeur et le sens consacrés à l'objet patrimonial. Ce dernier lorsqu'il cesse d'être considéré selon sa destination première pour être vu comme du « patrimoine » connaît alors un changement d'état. Il se transforme ainsi de l'objet utile à l'objet significatif « digne ». A ce titre, La conservation est sans doute le fondement de toute action patrimoniale dans la mesure où elle permet de sauvegarder les éléments caractéristiques d'une ressource culturelle afin qu'elle puisse être transmissible et qu'elle trouve place dans une dynamique dirigée du passé vers le futur. Pour ce faire, l'exposition du bien patrimonial au public paraît inévitable.

-L'exposition : elle consiste à présenter l'objet patrimonial dans l'objectif de lui offrir une reconnaissance sociale et d'assurer sa transmission. L'exposition peut se réaliser à travers différentes modalités en fonction des circonstances et des contraintes techniques ou financières. Un spectacle, un parcours commenté ou encore la mise en lumière d'un patrimoine peuvent être des outils au service de cette exposition. Le changement d'usage, qui en découle à partir du moment où l'on soustrait l'objet à son usage premier, apporte à cet objet une valeur supplémentaire supérieure à sa valeur initiale (Hugues et al., 2006). Il s'agit de la valorisation, qui constitue, dans le modèle de Hugues François, Maud Hirczak et Nicolas Senil, la dernière étape de processus de patrimonialisation (Cf. Figure 1).

¹ Les critères prescrits sont corrélés avec des valeurs qui ne changent pas selon le contexte. Les critères latents orientent le regard du chercheur (l'accessibilité, la vulnérabilité, la monumentalité, la fonction, la personnalisation) Enfin, des critères proscrits qui sont niés au nom de la neutralité axiologique de l'enquêteur.

² Annexe II du Document rédigé à la conférence de Nara sur l'Authenticité dans le cadre de la convention du patrimoine mondial tenue à Nara au Japon du 1 au 6 novembre 1994.

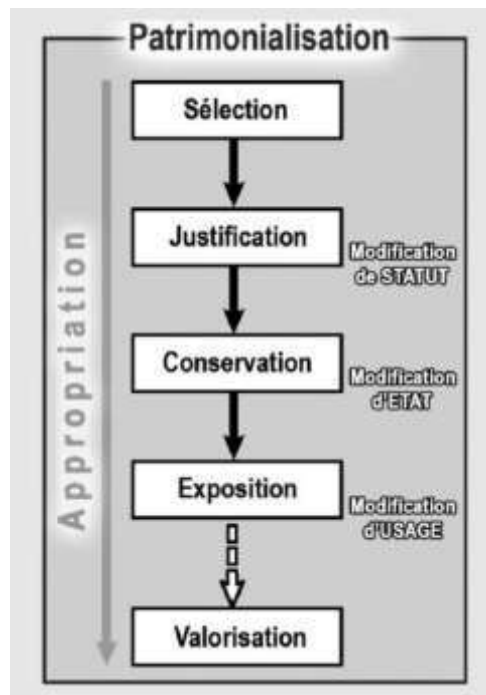


Figure 1 : Les étapes de la patrimonialisation.

Source : François Hugues *et al.*, (2006), "Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources." Revue d'Economie Régionale Urbaine. P.691.

Le model de François Hugues, Maud Hirczak et Nicolas Sénil retrace les étapes fondamentales de la construction patrimoniale (Cf figure 1). Néanmoins, la finalité de ce modèle demeure « économique ». A cet effet, le modèle élaboré ne prend pas en compte l'ensemble des finalités du processus de patrimonialisation. Cet aspect que nous considérons comme une limite du model le rend, à notre avis, incomplet. Dans ce sens, on s'est intéressées au modèle théorique de Jean Davallon. Ce modèle nous semblait plus pertinent dans la mesure où, au-delà de la logique économique du patrimoine, l'auteur prend en considération une « autre » logique qui est celle du « don ».

Les six gestes de la patrimonialisation selon le modèle de Jean Davallon :

Dans son ouvrage « le don du patrimoine », en 2006, Jean Davallon élabore un modèle qui renvoie à une triple dimension temporelle. Cette dernière a pour objectif de restituer une continuité entre le présent, le passé et le futur. La première dimension part de la découverte de l'objet pour remonter au monde d'origine, afin d'essayer de reconstruire scientifiquement un lien. La deuxième dimension remonte du monde d'origine vers le présent, en changeant le statut et la fonction d'objet découvert. La troisième dimension se projette dans le futur en faisant obligation de conservation et de transmission de l'objet découvert aux générations futures.

Le modèle théorique de Davallon est basé sur six étapes :

1. *La découverte de l'objet comme « trouvaille »* : il s'agit de la première étape de toute mise en patrimoine
2. *La certification de l'origine de l'objet* : Il s'agit d'une démarche scientifique qui fait référence au concept d'authenticité. Cette étape consiste à produire un savoir sur l'objet afin de permettre d'établir son origine.
3. *L'établissement de l'existence du monde d'origine* : cette étape a pour objectif de rétablir un lien entre nous et ce monde d'origine.
4. *La représentation du monde d'origine par l'objet* : au cours de cette phase, le statut social de l'objet change en devenant « représentant » du passé.
5. *La célébration de la « trouvaille » de l'objet par son exposition*. Elle se déroule sous la forme d'une présentation et d'une exposition au public qui lui attribue une nouvelle signification. Cette étape trace les contours d'une transmission possible pour les futures générations devenant à leur tour les gardiennes de ce processus.
6. *L'obligation de transmettre aux générations futures* : Cette dernière étape instaure une continuité dans le temps, une relation, depuis le présent, entre le passé et le futur. Vincent Veschambre note, à cet effet, que « la patrimonialisation d'un édifice exprime son obsolescence, sa désaffectation et se traduit par un changement de sens : il devient porteur d'un passé révolu, support d'une construction mémorielle » (Veschambre, 2009 :65).
- 7.

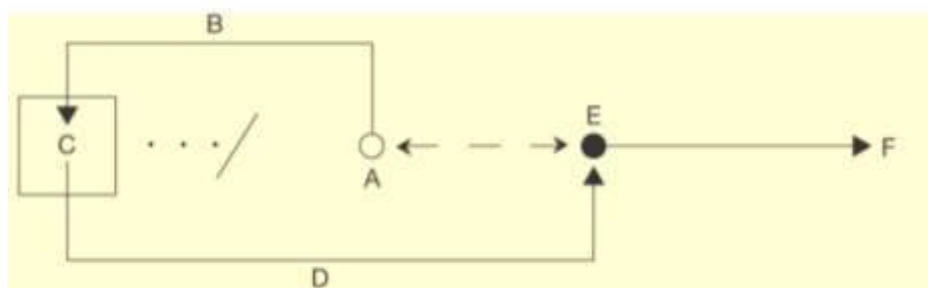


Figure 2 : Gestes de patrimonialisation selon le modèle de Jean Davallon
Source : Davallon, 2002, p 126.

Légende :

- Ao. « Rupture : disparition de l'objet et/ou de son contexte ».
- A. Découverte de l'objet comme « trouvaille ».
- B. Certification de l'origine de l'objet.
- C. Confirmation de l'existence du monde d'origine.
- D. Représentation du monde d'origine par l'objet.
- E. Célébration de la « trouvaille » de l'objet par son exposition.
- F. Obligation de transmettre aux générations futures.

Bien que le modèle de Davallon nous semble plus complet que celui d'Hugues, Hirczak et Sénil, nous remarquons que les gestes de patrimonialisation sont approchés uniquement sous l'aspect institutionnel. Le modèle théorique de Davallon se limite aux rôles des experts scientifiques qui trouvent l'objet, l'identifient et l'interprètent. De ce fait, il occulte le rôle des différents acteurs sociaux ainsi que leurs interactions. Or, comme nous l'avons vu précédemment, il existe d'autres formes de patrimonialisation qui renvoient à des logiques sociales qui ne s'attache plus uniquement à l'objet mais plutôt à l'application d'autres critères implicites ou explicites.

Michel Leniaud note à cet effet que nous passons de « *l'essentiel réduit au sacré à l'accumulation élargie au profane* » (Leniaud, 1992 : 4). Le modèle de Davallon apparaît alors comme rigide dans la mesure où il ne permet pas de refléter la variété des situations patrimoniales, plus précisément celles qui sont portées par les acteurs sociaux. Dans le prolongement et la maturation de cette proposition de modèle institutionnel, Davallon estime qu'il existe plusieurs formes patrimoniales : « *la première prend son appui sur un engagement social des acteurs porteurs de la mémoire passée ; d'une certaine façon, ce sont eux, plus que les objets, qui sont les représentants du monde d'origine. [...] Dans cette forme de patrimonialisation, l'institution de l'objet comme patrimoine est de nature sociale* » (Davallon, 2006 : 136).

La patrimonialisation selon Emmanuel Amougou

Emmanuel Amougou propose un autre point de vue sur la patrimonialisation selon lequel, la patrimonialisation implique un processus qui « *ne saurait être envisagé en marge des rapports sociaux* » (Amougou, 2004 : 25). Il aborde la patrimonialisation en tant que processus social, en mettant l'accent sur la nécessité de ne pas appréhender la patrimonialisation du seul point de vue de la conservation mais aussi au prisme de ses dynamiques sociales spécifiques. Ces dernières sont à la base d'une construction, de sa légitimation et de sa préservation durable du patrimoine.

« La patrimonialisation pourrait ainsi s'interpréter comme un processus social par lequel les agents sociaux légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un projet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langue, rite, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de « valeurs » reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers des mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation » (Amougou, 2004 : 25).

En filigrane de notre exploration théorique, nous avons pu, d'une part, définir **la patrimonialisation en tant que processus d'appropriation d'un objet ou d'une pratique par un collectif afin de lui reconnaître un statut patrimonial, de lui faire acquérir une valeur patrimoniale et de le préserver pour le transmettre aux générations futures**. D'autre part, nous avons pu saisir la diversité des logiques de patrimonialisation, mais aussi les limites perceptibles des modèles théoriques. La multiplicité des formes patrimoniales évoquées chez Rautenberg et, ensuite, chez Hugues François, Maud Hirczak et Nicolas Senil ; chez Jean Davallon ; et enfin chez Emmanuel Amougou, nous semble permettre d'envisager une voie vers la formulation d'un nouveau modèle pour mieux répondre aux réalités spécifiques de la patrimonialisation de nos cas d'études.

Les modèles théoriques de processus de patrimonialisation élaborés par Hugues François, Maud Hirczak et Nicolas Senil ainsi que celui de Jean Davallon se présentent comme un cadre à partir duquel nous questionnons le processus de patrimonialisation. De plus, la contribution de Michel Rautenberg, discernant deux formes (institutionnelle et sociale), nous paraît être fondamentale dans notre raisonnement qui part de cas concrets pour analyser un processus de patrimonialisation. A travers les cas d'études que nous allons exposer et analyser dans la prochaine partie de la thèse, nous verrons que si dans la Casbah de Dellys la patrimonialisation renvoie pleinement à sa forme institutionnelle, un cas comme celui du quartier Sidi El Houari, combine plusieurs logiques de patrimonialisation. Bien qu'à ce sujet, Rautenberg montre, dans son étude du cas de la Savoie, que logiques sociale et savante cohabitent dans le processus de patrimonialisation, l'auteur ne met pas en évidence la confrontation de ces deux logiques. Pourtant, le cas de la patrimonialisation du quartier Sidi El Houari, démontre bien dans quel sens il y a absorption de la logique sociale au profit de la logique savante³. Quel serait alors le modèle qui lui conviendrait ? Quelle qu'en soit le modèle ou l'étape, la patrimonialisation suppose que l'on distingue ce qui fait sens pour la collectivité. L'appropriation prend alors toute sa signification. Dans ce sens, l'apport d'Emmanuel Amougou qui considère la dimension sociale de la patrimonialisation nous interpelle pour explorer des cas concrets de la patrimonialisation. Pour ce faire, nous allons commencer par une mise en contexte à travers l'analyse du cadre juridique de la prise en charge et de la protection du patrimoine urbain en Algérie, qu'on présentera dans la section suivante.

3.2- Le patrimoine urbain dans la législation algérienne : les limites d'une prise en charge

Le patrimoine urbain est une composante du système urbain dans toute sa complexité et sa diversité. Chaque action sur le patrimoine urbain, en le protégeant ou en le valorisant, interfère sur la ville. On peut dire voire même affirmer que la thématique patrimoniale est quasi-présente dans les politiques urbaines : tantôt frontalement, tantôt sous-entendue. Dans tous les cas l'héritage est présent pour peu que les acteurs potentiels souhaitent le prendre en charge. Nous nous sommes concentrées sur le cadre juridique et institutionnel algérien à travers les lois qui nous ont semblées les plus déterminantes dans la protection et la promotion du patrimoine culturel urbain en particulier. Nous tenterons de mettre en exergue l'évolution des référentiels des politiques patrimoniales en Algérie depuis la période post-indépendance. Nous analyserons la politique patrimoniale algérienne à travers un ensemble de textes législatifs promulgués sur le journal officiel de la république algérienne démocratique et populaire (JORADP) dans ses diverses formes à savoir : lois, décrets, arrêtés, ordonnances, circulaires et tout autre document réglementaire et/ou technique. Les textes retenus sont compris, d'un point de vue méthodologique, à la fois comme discours et action des acteurs institutionnels chargés de la protection du patrimoine, en l'occurrence le ministère de la culture. Toutefois, nous sommes

³ Nous citons ici notre étude qui a fait l'objet d'un article : « *Quartier sidi el houari à oran : la mobilisation citoyenne pour la sauvegarde d'un héritage urbain en péril* » publié dans la revue Les Cahiers de géographie du Québec pour le numéro thématique Mémoires collectives et production des territoires urbains (vol. 63, no178, avril 2019).

conscientes que cette approche est quasiment insuffisante pour appréhender la patrimonialisation de l'urbain car, d'une part, les acteurs institutionnels ne sont pas les seuls acteurs du champ patrimonial. D'autre part, la compréhension des mécanismes de patrimonialisation en tissu ancien transite inévitablement par l'identification enjeux polarisés autour des terrains patrimoniaux des espaces centraux et que nous développerons dans les chapitres suivants.

A l'indépendance, l'Etat Algérien préoccupé par les tâches urgentes de reconstruction, reconduit les cadres législatifs et administratifs hérités de la présence française dans ses dispositions non contraire à la souveraineté algérienne. Fortement inspiré du modèle de gestion français, la loi 62.157 du 31 Décembre 1962 porte sur la décision de la reconduction, jusqu'à nouvel ordre de la législation, des dispositions de la loi française en matière de Monuments et Sites historiques et naturels, de fouilles, de découpage territorial archéologique⁴. Ce n'est qu'en 1967 que seront promulgués les premiers textes juridiques l'ordonnance 67-281 du 20 décembre, définissant la politique en matière de protection et de mise en valeur des monuments et des sites historiques. Les réflexions d'interventions sur le patrimoine urbain n'ont commencé qu'à partir de 1970 avec la création de l'atelier des études et de la restauration de la vallée Oued Mzab (Icheboudène, 2004). Toutefois, il faudra attendre l'année 1998 pour qu'une législation algérienne précise apparaisse comme une référence en matière de protection des Monuments et Sites.

La loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel : une avancée dans le paysage réglementaire et législatif

Dans ses objectifs, la loi définit le patrimoine culturel de la nation algérienne, prescrit les règles générales pour sa protection et sa sauvegarde, en assignant le mode d'intervention adéquat. La présente loi dans ses articles respectifs 8 et 50, élargie la notion de biens culturels matériels au patrimoine immatériel ignoré jusque-là. Elle définit les différents biens culturels qui sont : les biens culturels mobiliers et les biens culturels immobiliers.

Les biens culturels immobiliers : Cette catégorie de biens comprend : « Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique. Sont concernés, notamment les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres,

⁴ Schéma Directeur des zones archéologiques et historiques, Ministère de la culture, (2007 :16).

les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale »⁵.

Les ensembles urbains ou ruraux : *« concernent les secteurs sauvegardés tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnelles caractérisées par leurs prédominances de zones d'habitat, et qui par leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural et artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur »⁶.*

Les biens culturels mobiliers comprennent : *« le produit des explorations et des recherches archéologiques, terrestres et subaquatiques; - les objets d'antiquité tels qu'outils, poteries, inscriptions, monnaies, sceaux, bijoux, habits traditionnels, armes et restes funéraires; - les éléments résultant du morcellement des sites historiques; - le matériel anthropologique et ethnologique; - les biens culturels liés à la religion, l'histoire des sciences et techniques, l'histoire de l'évolution sociale, économique et politique; - les biens d'intérêt artistiques tels que : - peintures et dessins, faits entièrement à la main sur tout support en toutes matières; - estampes originales, affiches et photographies en tant que moyen de création originale; - assemblages et montages artistiques originaux, en toutes matières, productions de l'art statuaire et de la sculpture, en toutes matières, objets d'art appliqué dans des matières telles que le verre, la céramique, le métal, le bois, etc... - les manuscrits et incunables, livres, documents ou publications d'intérêt spécial ; - les objets d'intérêt numismatique (médailles et monnaies) ou philatélique ; - les documents d'archives, y compris les enregistrements de textes, les cartes et autre matériel cartographique, les photographies, les films cinématographiques, les enregistrements sonores et les documents lisibles par machine »⁷.* L'apport de la loi 98-04 réside essentiellement dans l'extension du concept de la simple préservation des monuments classés ou de quelques sites exceptionnels à la sauvegarde des patrimoines urbains ou ruraux (le centre historique, casbahs, médinas, ksour, zéribas, mechtas et autres villages traditionnels), en intégrant la dimension vivante, le caractère habité, les savoirs faire traditionnels, les métiers, l'artisanat. C'est dire l'ampleur de la tâche qui incombe aux pouvoirs publics chargés de la protection des sites au sens le plus large du terme et l'ampleur des moyens qui devraient être mis en œuvre pour y parvenir. Un autre apport important de cette loi réside dans sa promulgation d'un ensemble d'outils de protection, de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel. L'entrée en vigueur de la loi sur le patrimoine culturel N° 98-04 à travers ses différents décrets d'application, avait imposé un nouveau modèle de gestion par la création des secteurs sauvegardés. *« Sont érigés en secteurs sauvegardés, les ensembles urbains ou ruraux tels que les casbahs, médinas, ksour, villages et agglomérations traditionnels caractérisés par leur prédominance de zones d'habitat, et qui, par leur homogénéité et leur unité architecturale et esthétique, présentent un intérêt historique, architectural, artistique ou traditionnel de nature à en justifier la protection, la restauration, la réhabilitation et la mise en valeur »⁸.* En outre,

⁵ Journal officiel N° 44, Loi n° 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel. Art 17. P :3.

⁶ Journal officiel N° 44, Op.cit., Art41. P :8.

⁷ Journal officiel N° 44, Op.cit., Art50. P :9.

⁸ Journal officiel N° 44, Op.cit., Art41. P: 8.

la loi 98-04 désigne de nouvelles mesures de protection du patrimoine culturel qui se résument aux actions suivantes :

- *L'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels immobiliers non classés* mais qui présentent « *un intérêt du point de vue de l'histoire, de l'archéologie, des sciences, de l'ethnographie, de l'anthropologie, de l'art ou de la culture appelant une préservation* »⁹. Dès leurs inscription sur la liste de l'inventaire supplémentaire, les biens culturels sont protégés par une série de mesures destinées leurs propriétaires qu'ils soient publics ou privés qui « *sont tenus de saisir le ministre charge de la culture de tout projet de modification substantielle de l'immeuble qui aurait pour conséquence d'enlever, de faire disparaître ou de supprimer les éléments qui ont permis son inscription et qui risquent ainsi de porter atteinte à l'intérêt qui en a justifié la préservation.* »¹⁰.

- *Le classement* : il s'agit d'une procédure de protection qui concerne les immeubles bâtis ou non bâtis situés en prévoyant une zone de protection qui assure « *une relation de visibilité entre le monument historique et ces abords desquels il est inséparable.* »¹¹. Il s'agit alors de protéger le champ de visibilité fixé au minimum à deux cents mètres. Grâce à cette procédure, une multitude de bien culturel choisis pour leur substance identitaire et mémorielle ont pu être classé dans différentes catégories de patrimoine (Cf. Tableau 1).

Catégorie de patrimoine	Classement de la période coloniale reconduit en 1968	Classement national entre 1968 - 2002	Total des classements
Moderne	00	53	53
Médiévale / Ottomane	121	39	160
Antique	76	34	110
Protohistoire	13	01	14
Préhistoire	19	15	34
Naturel	64	02	66

Tableau 1 : Le classement des biens culturels immobiliers, avant 2002

Source : Ministère de la culture, Schéma Directeur des zones archéologiques et historiques, 2007, P :23

Bien que le classement soit une mesure qui demeure très importante pour la protection du patrimoine culturel, son statut de protection « définitive » traduit un caractère rigide qui n'autorise l'établissement d'aucune servitude sur un bien culturel classé sans l'autorisation du ministre charge de la culture. Le bien classé est alors « figé » dans l'attente des impératifs d'entretien et de sauvegarde « trop lentes » qui ne sont pas automatiquement induites par le

9 Journal officiel N° 44, *Op.cit.*, Art10. P :4.

10 Journal officiel N° 44, *Op.cit.*, Art14. P :5.

11 Journal officiel N° 44, *Op.cit.*, Art17. P :5.

classement. En conséquence, le classement en tant que procédure lourde contribue souvent à la dégradation supplémentaire voire la marginalisation du bien par le propriétaire qui, sous peine d'expropriation, se retrouve obliger d'entretenir son bien souvent sans assistance financière. Des solutions intermédiaires à l'échelle locale pourraient être réfléchies de façon à limiter la rigidité de la procédure de classement en faveur d'une revalorisation financière du bien : comme proposer des exonérations d'impôts aux propriétaires du bien classé en compensation de l'obligation d'entretien, ...etc.).

Le plan permanent de protection, de sauvegarde et de mise en valeur (PPSMVSS) :

Un autre élément nouveau consacré par la nouvelle loi, est la réhabilitation des ensembles bâtis, subordonnée à l'étendue de la notion de patrimoine pour laquelle désormais il sera question d'établir le " Plan de mise en valeur ". De ce fait, la loi 98-04 établit un instrument spécifique aux secteurs sauvegardés, en l'occurrence le plan permanent de protection, de sauvegarde et de mise en valeur (PPSMVSS), tenant lieu du Plan d'Occupation du Sol (POS). Le PPSMVSS est un instrument technique qui précise toutes les options et contraintes du projet situé dans les secteurs sauvegardés, depuis la restructuration jusqu'à la restauration technique et entretien programmé des vestiges « *Le plan de protection et de mise en valeur fixe les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation du sol s'il y a lieu, ainsi que les servitudes d'utilisation du sol, notamment celles relatives à la détermination des activités qui peuvent y être exercées dans les limites du site classé et de sa zone de protection* »¹². L'intérêt primordial de cet outil de contrôle morphologique et architectural est la sauvegarde et la transmission de ce legs historico-culturel aux générations futures.

Une autre nouveauté à mettre incontestablement sur le compte de la volonté de l'Etat à promouvoir l'intervention sur le bâti ancien, d'où la reconnaissance explicite de la propriété privée et la création d'un fonds d'aide de ce patrimoine bâti. Cependant l'enjeu le plus important concerne la prise en charge financière des études et des travaux pertinents à la mise en valeur ainsi que la qualification relative à la maîtrise d'œuvre et à l'entreprise chargée de l'exécution des travaux. Dans la pratique, force est de constater que, outre les opérations de réhabilitation des immeubles (peinture, reprise des parties communes, réfection de l'étanchéité, ...etc.), entrepris essentiellement par deux organismes publics à savoir l'OPGI (office de promotion et de gestion immobilière) et l'APC (assemblée populaire communale), il n'y a pas de véritables projets d'études pour l'élaboration de plans de la réhabilitation du bâti ancien.

Il est important de souligner qu'avant l'année 2002, aucune stratégie de préservation et de protection du patrimoine culturel ne pouvait être engagée, devant le retard en matière d'orientation et de définition des modalités d'application des différents textes réglementaires de la nouvelle loi 98-04 protection du patrimoine culturel. Par conséquent, le patrimoine urbain (les casbahs, médinas, ksour, zéribas, villages traditionnels, le caractère habité, les savoirs faire traditionnels, les métiers, l'artisanat) demeurait toujours inscrit dans l'entendement des Monuments et Sites. Le résultat de cette attitude fut un détachement du monument de son environnement, devenu ainsi des fragments incompréhensibles pour les populations résidant

¹² Journal officiel N° 44, *Op.cit.*, Art30. P :7.

dans les centres historiques. Le patrimoine n'étant pas forcément une notion intériorisée par ces populations qui ne lui porte qu'un faible intérêt. La situation de vide juridique lié à la prise en charge le patrimoine urbain, a eu pour conséquences de graves dommages et préjudices, notamment en matière de vol et trafic illicite, de dégradation du bâti traditionnel et d'atteintes aux sites et monuments archéologiques¹³. (Cf Tableau 2).

		Très mauvais	mauvais	Assez bon	bon
A	Patrimoine dans sa globalité	31.5%	45%	22%	1.5%
B	Patrimoine classé UNESCO	23%	47%	24%	6%
C	Patrimoine à valeur touristique	33%	44%	22%	1 %
D	Patrimoine à valeur sociale	23%	47%	28%	2 %

Tableau 2 : Etat du patrimoine culturel en Algérie
Source : Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement ,2000, P.168.

La promulgation de la loi 98-04 et de ses textes d'application ne se font pas ensemble. Les premiers secteurs sauvegardés (suite à la loi de 1998- 98-04) n'ont été créés qu'en 2004 suite à la promulgation de plusieurs décrets exécutifs en 2003. Ces derniers établissent **des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés : (PPSMVSS) et de protection et mise en valeur des sites archéologiques : (PPMVSA)**, en édictant même des mesures particulières de protection des biens culturels immatériels. Le retard accusé entre la promulgation de la loi et de ses décrets exécutifs est un dysfonctionnement qui nuit à la bonne mise en œuvre de cette législation. En Absence d'instruments réglementaires régissant la maîtrise d'œuvre en matière de biens culturels immobiliers protégés, presque toutes les interventions sur le patrimoine bâti protégé ont été réalisées en dehors de tout système de contrôle de conformité et de critères de qualification des intervenants. Le graphique ci-dessous (Cf. Figure 3) illustre le déficit en termes d'opération de restauration durant la période allant de 1998 à 2001. Seules trois opérations de restauration sur 16 réalisées sont dotées d'une phase études. Nous notons aussi l'absence totale de toute opération d'inventaire.

¹³ Schéma Directeur des zones archéologiques et historiques, Ministère de la culture, (2007 :20).

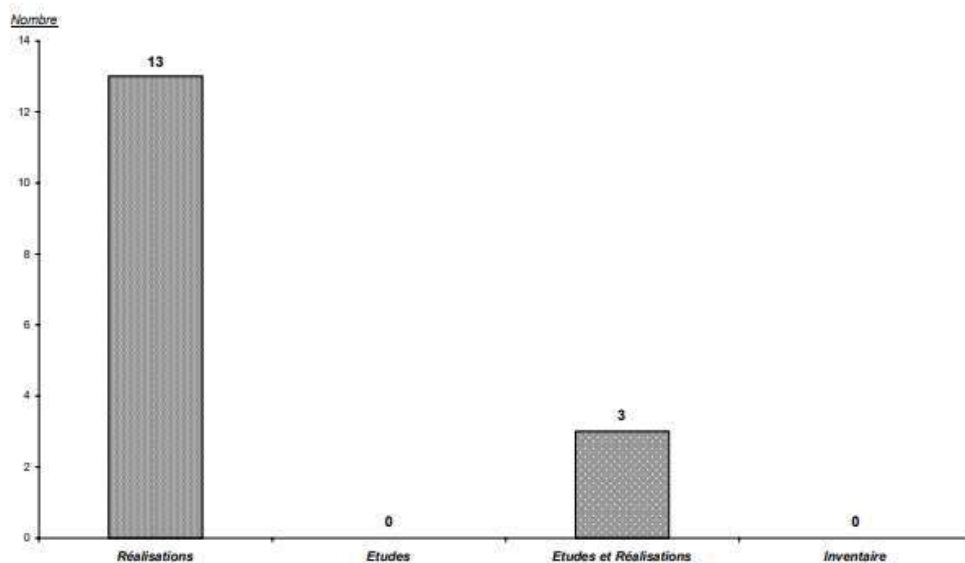


Figure 3 : projets de restauration entre 1998 et 2001

Source : Ministère de la culture, Schéma Directeur des zones archéologiques et historiques, 2007, P : 27.

Ceci peut s'expliquer par une politique urbaine orientée, depuis l'indépendance en 1962, principalement vers l'urgence de construction des cités d'habitat nouvelles au détriment d'une vision de renouvellement des centres anciens. L'intervention en tissu ancien se limite à de simples opérations ponctuelles. Dans le même sens, quelques actions de "Préservation et mise en valeur des monuments et sites historiques" ont eu lieu à la casbah de Dellys et au quartier Sidi El Houari à Oran. Toutefois, ces actions, au demeurant fort indispensables dans la perspective de la préservation, n'ont pas été suivies en termes de revalorisation touristique et de requalification urbaine de ce patrimoine classé.

3.2.2- Le patrimoine urbain dans la législation algérienne : une nécessité de réformes pour une gestion durable du territoire

Dans un contexte de croissance urbaine aux rythmes effrénés, nous assistons à une forte demande de terrains à urbaniser. Les terrains des centres villes, abritant sites historiques et leurs abords, furent les plus convoités. Pour reprendre l'expression de Tewfik Gueroudj (2000), le neuf avait mordu sur l'ancien, et les vieux quartiers qui constituaient la ville à son origine ont subi des dégradations avancées. Les centres historiques sont considérés, en vue du patrimoine qu'ils abritent, comme des ressources non renouvelables qu'il convient de protéger et de transmettre aux générations futures dans une optique de développement durable des territoires. L'Algérie adopte le développement durable, en tant que paradigme, en opérant des adaptations des textes réglementaires aux nouvelles exigences de durabilité.

A ce titre, la loi 01-20, dans son article 4, pose le principe fondamental d'« *Un développement harmonieux de l'ensemble du territoire selon les spécificités et les atouts de chaque espace régional* »¹⁴. La loi 01-20 a mis en place des instruments d'aménagement et de développement durable du territoire articulés selon les échelles : nationale, régionale et locales, selon les schémas suivants : Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT), Schéma Régional d'Aménagement du Territoire (SRAT), aux plans d'aménagement de wilaya (PAW).

Il est stipulé dans l'article 9 de la présente loi, que les grandes orientations et prescriptions stratégiques de la politique nationale d'aménagement et de développement du territoire sont arrêtées par le **schéma national d'aménagement du territoire (SNAT)**. En tant qu'instrument d'aménagement et de développement, le SNAT vise à l'utilisation rationnelle des ressources patrimoniales, naturelles et culturelles en instaurant le **schéma directeur des zones archéologiques et historiques**. Ce dernier définit : « *les modalités de développement des activités et des infrastructures touristiques compte tenu des spécificités et potentialités des régions, ainsi que les besoins économiques et culturels* »¹⁵.

Dans son programme d'action, le SNAT propose 18 **Pôles d'Economie du Patrimoine (PEP)** dont Dellys et Oran font partie¹⁶. Les pôles d'économie du patrimoine sont des projets qui s'appuient sur le patrimoine culturel pour valoriser les potentialités culturelles d'une région dans une perspective de son développement économique local. Le PEP est un projet de territoire et de développement durable permettant d'associer les acteurs locaux à la valorisation des patrimoines de leur région pour encourager l'emploi et l'activité. Il est important de souligner que les centres historiques de la ville de Dellys et d'Oran sont inscrits à la liste des PEP.

Le PEP de Dellys s'établit autour du secteur sauvegardé de la casbah de Dellys. Le PEP d'Oran s'établit autour des sites de la période punique, de la période d'occupation espagnole, et de la période islamique (Sidi El Houari, et le palais du Bey). Conformément au SNAT, les Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire (SRAT) fixent les orientations et prescriptions spécifiques à chaque Région Programme. Dans ce sens, des recommandations particulières concernant la protection et le développement du patrimoine culturel matériel et immatériel ont été élaborées dans la région d'Oran. (Voir encadré 2).

¹⁴ Loi 2001- 01 relative à l'aménagement et le développement durable du territoire. Article 04.

¹⁵ Loi 2001-01 relative à l'aménagement et le développement durable du territoire. Article 38.

¹⁶ Ministère de la culture, (2007), Schéma Directeur des zones archéologiques et historiques, 2007, P.71-72.

I- LE SCHEMA DIRECTEUR DES ZONES ARCHEOLOGIQUES ET HISTORIQUES

A/ RAPPEL DES RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER 9 INTITULE « PROTECTION ET DEVELOPPEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL MATERIEL ET IMMATERIEL » DU SRAT D'ORAN :

1 Tout schéma d'aménagement du territoire doit s'inscrire dans une perspective de reconstruction et de réhabilitation de la mémoire et de l'histoire et placer la « région » dans une perspective de progrès et de développement durable respectueux des valeurs identitaires ancestrales.

2 En tant que véhicule à toute action d'aménagement du territoire, qu'elle soit d'ordre économique et social, le patrimoine culturel, dans son essence matérielle et immatérielle, doit bénéficier de toutes les attentions visant sa préservation et sa mise en valeur.

3 Prendre en charge le patrimoine culturel dans, l'élaboration du Schéma d'Aménagement Régional (SRAT), en intégrant la dimension vivante, le caractère habité, les savoirs faire traditionnels, les métiers, l'artisanat qui sous-tendent l'ensemble des problématiques posées pour la « région ».

4 Veiller à faire ressortir les particularités matérielles et immatérielles qui garantissent la réhabilitation des valeurs spirituelles, affectives, symboliques et historiques, celles qui participent de notre identité et de notre imaginaire et qui réalisent les équilibres entre notre passé, notre présent et notre futur.

5 Hormis le patrimoine culturel protégé, il est impératif de préserver et d'intégrer le patrimoine culturel non encore classé dans le Schéma d'Aménagement régional, tels que les parcs culturels, les centres historiques, les sites archéologiques et les monuments).

6 Dans la perspective d'une vision intersectorielle, unitaire, le patrimoine culturel servira de ciment à la construction d'une approche méthodologique garante d'un développement durable.

Encadré2 : Recommandations de l'atelier 9 intitulé « protection et développement du patrimoine culturel matériel et immatériel » du SRAT d'Oran

Source : Ministère de la culture, Schéma Directeur des zones archeologiques et historiques, 2007, P.11

La loi 01-20 assure entre autres, la protection, la restauration et la valorisation du patrimoine historique et culturel dans les secteurs urbanisés dans les parties du territoire à rénover, à restaurer et à protéger. Or, il y a lieu de signaler que dans le cadre de cette loi, la réhabilitation du cadre bâti existant, ne figure pas parmi les objectifs du SNAT, cela en dépit du fait qu'elle soit considérée parmi les processus permettant d'atteindre les objectifs du développement durable du territoire. En outre, aucune mention de participation citoyenne n'est présente dans les objectifs du SNAT, pourtant elle s'impose comme un impératif pour atteindre un développement urbain durable. Cette lacune a fait l'objet, en 2006, d'une nouvelle loi portant orientation de la ville qui consacre la participation citoyenne dans la politique urbaine.

-La loi n° 06-06 du 20 février 2006, portant loi d'orientation de la ville :

La loi 06-06 a pour objet d'introduire et de mettre en œuvre une politique de développement durable de la ville élaborée dans le cadre de la déconcentration, de la décentralisation et de la gestion de proximité. L'article 1 de la loi 06-06 stipule : « *La politique de la ville est conçue et élaborée suivant un processus concerté et coordonné.* ». Ladite loi a également apporté une nouveauté dans le mode classement des villes qui selon la loi 01-20 de 2001 se basait uniquement sur la taille de la population. Cette loi introduit le patrimoine historique, culturel et architectural en tant que facteur de classement des villes. Ainsi l'article 5 de la loi 06-06 stipule : « *les villes sont classées selon leurs fonctions et leur rayonnement au niveau local, régional, national et international, particulièrement leur patrimoine historique culturel et architectural* ». La politique de la ville est conçue, selon l'article 7 de ladite loi, à travers plusieurs volets : « *le volet du développement durable, l'économie urbaine, l'urbain, la culture, le social, la gestion et l'institutionnel.* ». Dans le volet urbain et culturel, des opérations d'intervention en tissu urbain existant sont instituées selon les dispositions de l'article 9 de la loi 06-06. Il s'agit de la restructuration, la réhabilitation, la modernisation et la préservation.

Toutefois, l'ancrage juridique de la loi 06-06 reste global. D'une part, la loi ne définit pas les conditions et les modalités d'intervention pour les quatre types d'opérations citées. La loi présente aussi des vides juridiques en matière de relogement des personnes concernées par ces opérations. La loi d'orientation de la ville reprend dans son article 4, le volet de la concertation des acteurs concernés, tout en associant le citoyen à la gestion des programmes et actions en lien avec son cadre de vie (loi 06-06, art.2, 11 et 17). L'article 17 stipule : « (...) *les citoyens sont associés aux programmes relatifs à la gestion de leur cadre de vie, notamment leur quartier (...)* ». Cependant, la loi d'orientation de la ville n'a pas été accompagnée de décret exécutif expliquant les modalités d'intégration des citoyens dans les projets de leur commune, elle ne précise pas non plus, par voie réglementaire les modalités de la concertation. Ceci rend difficile toute bonne volonté de décisions partagées sur le développement des ressources patrimoniales en tant que ressources non renouvelables. En outre, aucun texte réglementaire ne mentionne les modalités de financements, d'aides ou de prêts pour la participation des habitants aux travaux de restauration ou de réhabilitation. Par conséquent, le patrimoine culturel demeure marginalisé et affranchi de participation sociale et de signification communautaire (Chennaoui, 2007).

Pour conclure, en matière de législation, L'Etat a fourni des efforts en promulguant une panoplie de lois, ceci reflète la volonté de l'Algérie à sauvegarder son patrimoine. En revanche, l'absence de modalités opératoires expliquant comment atteindre les objectifs de la loi a causé des vides juridiques ayant entravé leur mise en œuvre. L'efficacité de la politique de protection du patrimoine semble être limitée, ne parvenant pas à instaurer des modalités particulières pour prendre en charge les quartiers populaires des centres historiques. En présentant le cadre législatif national, nous avons énoncé plusieurs raisons. Parmi elles, nous rappelons qu'en terme d'intégration du patrimoine culturel dans la politique de la ville, le rapport entre urbanisation et protection du patrimoine n'a pas toujours été pertinent. Nous assistons, depuis les trois dernières décades, à des politiques urbaines qui ont largement favorisé l'extension

urbaine des villes. En revanche, la prise en charge du patrimoine urbain, notamment celui des tissus centraux des villes n'a pas eu les effets escomptés (Mazouz, 2015). Malgré les actions de certaines associations de sauvegarde du patrimoine culturel et les nombreux travaux universitaires prônant le maintien des tissus anciens, de leur forme spécifique et de la culture populaire des quartiers centraux, les interventions de sauvegarde et de réhabilitation ne concernent que des opérations ponctuelles ciblant les grands monuments emblématiques. Ce type de pratiques ne prenant pas en compte le sens large de la réhabilitation notamment celle de l'habitat ancien dégradé. Aussi, le manque de ressources financières essentiellement, s'est traduit par une absence totale d'opérations de réparation et d'entretien. L'absence d'incitation à la constitution d'un secteur dynamique de la restauration et de la réhabilitation du cadre bâti ancien représente un réel blocage dans la prise en charge des centres anciens dont le cadre bâti se dégrade considérablement, comme l'illustre les deux figures ci-dessous prises récemment dans la casbah de Dellys et le quartier Sidi El Houari à Oran. (Cf. Figures 4 et 5).



Figure 4 : Dégradation du cadre bâti - Sidi El Houari.
Source : Auteure, 2018



Figure 5 : Dégradation du cadre bâti de la casbah de Dellys.
Source : Auteure, 2017

En ce qui concerne les instruments d'urbanisme, le plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS) et du plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques et de leur zone de protection (PPSMVSA) sont les outils spécifiques à l'intervention sur les tissus historiques. Si le cadre législatif et réglementaire est particulièrement ambitieux dans sa volonté de protection du patrimoine, il ne priorise pas les procédures d'intervention foncière ou d'aide à la réhabilitation des logements dans les pratiques de contrôle. Malgré la création du Fonds National du Patrimoine Culturel en 2006, l'absence de mode de financement Public Privé nuit à la possibilité d'offrir des aides et des prêts pour la participation des habitants aux travaux de restauration et de réhabilitation.

En termes de participation citoyenne, la loi 06-06 met en avant la nécessité d'impliquer les populations dans les questions qui concernent leur environnement. Cependant, dans les faits, ces lois **n'ont pas été accompagnées par l'indispensable réforme de la structure institutionnelle en matière de pouvoir partagé (Icheboudène, 2009), ni par des dispositifs et des outils opérationnels d'aménagement participatif reflétant les aspirations et les besoins des habitants et usagers du patrimoine.** En outre, la période d'embellie financière liée à la rente de (2005 – 2014) a contribué à l'abandon de toutes velléités participatives dans la conception, le montage et la conduite des projets participatifs (Safar Zitoun Madani, 2009).

Yassine Ouageni, chercheur et expert du patrimoine auprès de l'ICOMOS Algérie souligne le fait que même si la participation de l'ensemble des acteurs (politiques, locaux et sociétés civiles) est évidente « *il n'en demeure pas moins que le point faible actuel dans la prise en charge efficace des centres historiques est sans doute l'absence de pratique dans la concertation et la délimitation des responsabilités respectives. Ceci conduit souvent à la prise de décisions précipitées qui parfois, pour éviter la responsabilité devant la pression de la demande sociale, la wilaya ou la commune préfèrent démolir.* Nous verrons, dans la partie III de la thèse, que dans le cas de la patrimonialisation du quartier Sidi El Houari à Oran, les opérations de démolitions ont fait l'objet de revendication et de mobilisation citoyenne remettant en cause la politique de protection du des centres historiques. L'inaction des pouvoirs locaux dans la prise en charge des centres historiques impulse un long processus de détérioration allant jusqu'à la destruction. En outre, les modalités de financement des interventions de préservation des centres historiques étant exclusivement étatiques, les acteurs privés et les mécènes sont exclus de toute participation à travers des investissements privés. Pourtant, ces investissements privés pourraient contribuer en partie à améliorer la prise en charge de la détérioration des centres historiques.

Notre analyse de l'arsenal juridique de la politique algérienne d'intervention sur le patrimoine urbain nous indique que la production progressive de normes et règlements de préservation du patrimoine a accordé exclusivement à l'action publique la légitimité d'intervention aussi bien sur le plan d'identification de patrimoine urbain des centres anciens mais aussi sur le plan d'interventions de restauration, de réhabilitation et de valorisation. Or, d'autres légitimités persistent dans les centres anciens, en tant que lieux habités, (que nous détaillons dans le point suivant) notamment celles des habitants, des propriétaires, des usagers et des pouvoirs locaux. Le manque de concertation et de coordination ainsi que les équivoques entre les différents organismes ne permettent pas d'agir de façon concertée pour le bien du bâti ancien. Tout laisse penser que la politique de protection du patrimoine urbain semble en crise.

L'introduction récente du paradigme du développement durable, incite à reconsidérer les ressources patrimoniales en tant que ressources non renouvelables. À travers ses volets environnemental, économique et social, le développement durable attire l'attention des villes du Sud, à l'instar de l'Algérie, sur des stratégies de reconquête des centres anciens en préservant les monuments, les tissus anciens mais également les fonctions résidentielles, les cadres de vie, les pratiques quotidiennes des structures sociales qui leur sont attachées (Salin, 2005). Comprendre le processus de patrimonialisation en centre ancien suppose la prise en

considération des dynamiques spécifiques à ces lieux ainsi que les enjeux spécifiques qui les sous-tendent.

3.3- Patrimonialisation en centres anciens : enjeux et conflits

La patrimonialisation des centres anciens passe inéluctablement par l'identification d'enjeux spécifiques aux espaces centraux. La lecture et la compréhension de ces enjeux se perçoivent à travers le prisme patrimonial qui présente des significations extrêmement variées, impliquant des logiques socio-culturelles et politiques qui nécessitent un examen approfondi. Nous tenterons de dresser un portrait pertinent des enjeux qui se forment autour de l'héritage urbain des centres anciens afin de comprendre la manière dont se construit leur patrimonialisation et les dynamiques que celle-ci engendre.

3.3.1- Les centres anciens : cristalliseurs d'enjeux urbains contemporains

Enjeux économiques :

Alors que les centres anciens étaient longtemps « les discriminés » voire « les abandonnés » de la ville moderne, ils font désormais l'objet d'un regain d'intérêt auprès des décideurs. Les élus locaux, sensibilisés aux enjeux économiques de la patrimonialisation, investissent les centres anciens en cherchant et en exploitant le patrimoine. Celui-ci est devenu le produit d'une consommation culturelle génératrice d'une économie touristique. Cette dernière est porteuse de développement économique local mobilisant des investisseurs étatiques et privés. Le tourisme culturel génère des revenus, des devises. Il est, à ce titre, considéré comme ressource économique directe. Parallèlement, le patrimoine est une ressource économique indirecte dans les dérivées positives qu'il engendre ; qualifications utiles et utilisables par d'autres secteurs, créations d'emplois, développement d'activités artisanales, ...etc. dès lors, le patrimoine étant perçu comme source d'investissements et donc de profits, va susciter des convoitises multiples autour de tous les domaines du patrimoine : protection, promotion et gestion. La patrimonialisation de l'héritage urbains des centres anciens ne se limite plus à une légitimation scientifique et sociale mais elle doit veiller à ce que l'objet patrimonial puisse acquérir une valeur économique (Veschambre, 2007). Si par le passé, l'intérêt de la préservation du patrimoine était perçu comme garant de la mémoire collective, on assiste aujourd'hui à un regain d'intérêt pour l'aspect économique de ce patrimoine.

Aux enjeux économiques, s'ajoute la médiatisation internationale de la préoccupation patrimoniale dont l'UNESCO, à travers le Centre du Patrimoine Mondial, se fait largement l'écho. Cette institution joue d'ailleurs sur des registres différents du patrimoine culturel aussi bien identitaires qu'économiques. Dans la majorité des cas, la préférence va à des lieux à forte potentialité touristique ou qui sont en passe de le devenir. Comme le souligne l'économiste Valérie Boisvert, « *la logique patrimoniale n'exclut pas le recours au marché* » (Boisvert, 2013), cependant, dans un contexte marqué par la concurrence interurbaine, un « détournement

patrimonial » (Skounti, 2010) s'opère souvent lorsque le patrimoine s'éloigne de ses dimensions sociales et culturelles pour acquérir un faire-valoir pour la valorisation marchande. La dimension économique du patrimoine ne doit pas s'affirmer au détriment des dimensions sociales, esthétiques et culturelles. Pourtant, fort est de constater que le patrimoine n'est pas forcément perçu comme un investissement lucratif à court terme, dans la mesure où son état de dégradation, mis à part quelques monuments prestigieux, est considéré par certains comme étant une contrainte à la modernisation du milieu où il se trouve. Si la valeur économique du patrimoine est importante, ce dernier ne peut être dissocié du milieu social et spatial dans lequel il s'insère. Aujourd'hui, la valorisation du patrimoine existant et sa marchandisation suscitent un enjeu territorial.

Enjeux territoriaux et urbains :

L'intégration de la sauvegarde d'un ensemble historique dans le tissu urbain contemporain constitue un élément fondamental de la planification urbaine et de l'aménagement du territoire. « *La sauvegarde des villes et des quartiers historiques doit, pour être efficace, faire partie intégrante d'une politique cohérente de développement économique et social et être prise en compte dans les plans d'aménagement et d'urbanisme à tous les niveaux* »¹⁷. Le patrimoine urbain devient une entrée pour les modalités de penser la ville moderne. Le véritable défi à relever se situe dans une gestion intelligente et sensible de ces espaces en leur procurant une plus-value susceptible d'éviter la démolition des bâtiments. L'appropriation symbolique de l'espace, par le biais d'interventions sur le bâti en général (qu'il soit protégé ou non) relève enfin d'une « stratégie de marquage de l'espace » (Veschambre, 2005).

Par ailleurs, relever le défi du va de pair avec le développement durable. L'idée transversale entre patrimoine et développement durable, est celle de la gestion économe et équitable des ressources. Le patrimoine constitue une ressource territoriale non renouvelable, il s'agit alors de la question de préservation d'un capital (écologique, bâti, ...) et de sa transmission aux générations futures. L'impératif du développement durable impose l'idée d'une préservation et d'un développement du patrimoine et des paysages conciliant les enjeux de mixité sociale et de performance énergétique.

L'articulation entre territoire et patrimoine s'opère par un double ancrage des deux notions. En effet, le patrimoine urbain est un outil puissant de développement des villes au service des pays et des collectivités. En conséquence, le patrimoine est une ressource territoriale (Landel et Senil, 2009), considérée comme un des leviers de valorisation économique et d'attractivité urbaine. Le patrimoine sert d'image de marque territoriale. Inversement, le territoire participe à l'émergence de dynamiques socioculturelles très diverses autour de la construction et de l'usage de la ressource patrimoniale. Ainsi, « *en prenant part aux dynamiques territoriales, le patrimoine acquiert un statut et une force renouvelés* » (Landel et Senil, 2009 : 65). Patrimoine et territoire se rejoignent dans leur quête à proposer des espaces de vie viables, en accordant

¹⁷ Conseil International des Monuments et des Sites, Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques, Washington, Icomos, 1987, p.1

importance, valeur et sens à des objets. Ils souhaitent créer un espace où l'individu se reconnaît, s'approprie et s'identifie. Nous connaissons l'immense lien qui unit patrimoine, identité et territoire. Plus ce lien est fort, plus la mémoire collective se consolide.

Enjeux mémoriels :

La mémoire collective comme « construction sociale » permet de (ré)imaginer le présent, de s'approprier les changements en leur donnant un sens, ou encore de leur résister (Halbwachs, 1950). Les mémoires ajoutent ainsi à la patrimonialisation des centres anciens une épaisseur propre au vécu et à la valorisation de l'expérience dans l'espace. Les centres urbains anciens sont des espaces où la mise en relation du registre mémoriel et l'invocation du patrimoine sont récurrents. La forte proximité entre ces deux concepts réside dans la multiplication des revendications mémorielles au sein d'un processus plus large de patrimonialisation. Veschambre note, à ce sujet, que « *la patrimonialisation d'un édifice exprime son obsolescence, sa désaffectation et se traduit par un changement de sens : il devient porteur d'un passé révolu, support d'une construction mémorielle* » (Veschambre, 2009 :2). Les centres anciens, en tant que lieux porteurs de mémoire collective, sont de plus en plus revendiqués par leurs habitants eux-mêmes (Zerarka et Messaoudène, 2019).

La mémoire collective s'opère parfois au milieu de rapports de force dans la volonté de transmettre, de commémorer, de conserver, de visibiliser, voire d'oublier. Il y a là un enjeu évident de perpétuation de la mémoire collective. Sur ce sujet, Jean Davallon relève la « filiation inversée » dans la construction patrimoniale « *c'est nous qui décidons que nous sommes leurs héritiers et qui estimons alors ce que nous devons le garder pour le transmettre à ceux qui viendront après nous* » (Davallon, Op. cit :77). La patrimonialisation découle alors d'un choix mémoriel. En effet, la sélection mémorielle s'opère par les différents types d'acteurs de la patrimonialisation selon des logiques variées. A titre d'exemple ; la mise en scène du patrimoine dans les musées diffuse de la mémoire collective en conservant et mettant en scène une certaine sélection patrimoniale. Jean Davallon note à cet effet que « *les musées instrumentalisent la mémoire du passé* » (Ibid.). La sélection mémorielle des acteurs institutionnels dans la construction patrimoniale peut être remise en cause par les acteurs non institutionnels. Le cas du quartier Sidi El Houari illustre bien cette situation, dans la mesure où la patrimonialisation est une résultante de mobilisation citoyenne et de conflits mémoriels qui expriment une remise en question de l'idéologie patrimoniale de l'autorité publique. Cette dernière, en tant que groupe dominant diffuse une vision particulière qui légitime le patrimoine monumental et délégitime le patrimoine populaire ordinaire. La mémoire est devenue un support d'agrégation de revendications patrimoniales collectives contre l'effacement de lieux. Vincent Veschambre développe l'idée que le patrimoine est un processus social d'appropriation de l'espace au profit de groupes déterminés, fondé sur la conservation de traces et/ou l'opposition d'éléments de remémoration (Veschambre, 2007). Se dessinent alors les contours des enjeux sociaux de la patrimonialisation.

Enjeux sociaux :

Les centres anciens, quel que soit le degré de leur dégradation, demeurent habités et leurs occupants produisent eux-mêmes une forme de discours sur ces lieux patrimoniaux. Quelle qu'en soit l'étape de leur patrimonialisation, distinguer ce qui fait sens pour les communautés héritières est primordial. L'appropriation sociale est donc un enjeu fondamental du processus. Ceci est d'autant plus important que, a priori, la patrimonialisation est au profit des populations locales. Elles sont les premiers acteurs des changements opérés qui les concernent. Il en découle souvent des « stratégies symboliques » de lutte pour la légitimation de la présence d'un groupe social dans l'espace et dans le temps (Gigot, 2012). Le passé est alors instrumentalisé, intentionnellement ou parfois instinctivement, afin de fonder les modalités de l'occupation présente de l'espace.

De plus, Habiter le patrimoine pose problème dans la mesure où la réglementation est mal perçue et où apparaissent des pratiques inadaptées voire inadéquates. Les travaux de recherche de Maria Gravari-Barbas ont montré que :

« C'est l'appropriation du temps qui permet l'appropriation de l'espace, qui donne à « habiter les lieux », à la fois au sens propre et au sens figuré [.....] Habiter le patrimoine implique à la fois l'appropriation de l'espace habité, mais aussi, d'ailleurs souvent au préalable, celle du temps » (Gravari-Barbas, 2005 :615).

Le rapport différentiel au temps et à l'espace dans le processus de patrimonialisation met à jour des enjeux identitaires. Les centres anciens constituent un espace d'appartenance et un support d'identité des groupes sociaux.

Enjeux identitaires :

Si au niveau national, on instrumentalise le patrimoine de manière à édifier la nation autour d'une histoire commune, à l'échelle régionale et locale, le patrimoine est perçu comme une expression, voire une revendication des spécificités identitaires locales. Dans ce cadre, Guy Di Méo souligne que « toute société localisée recherche des attaches et des valeurs territoriales. Elle s'efforce toujours d'ancrer son rapport spatial dans la longue durée, réelle ou mythifiée » (1996 :266). A l'heure de l'avènement de la globalisation et de la standardisation tant décriée comme évolution qui « porte atteinte aux identités et aux appartenances traditionnelles » (Todorov, 2004 :53), le retour au local appréhendé grâce à des référents historiques et traditionnels rassure et reconforte en procurant stabilité et pérennité. Le centre ancien est par excellence, l'espace qui cristallise les symboles forts d'une ville par son bâti, ses monuments, ses places, qui véhiculent l'histoire urbaine des lieux. Dans ce sens, et comme le souligne Lévy Jean-Paul : « Le centre est l'espace le plus marqué sur le plan symbolique » (1987 :309). L'héritage urbain des centres anciens semble constituer des « refuges identitaires cachés au creux des territoires » (Di Méo,2007 :9). De cette façon, l'héritage urbain des centres anciens est un facteur de construction identitaire et d'enracinement. Le patrimoine s'affirme ainsi comme un enjeu démocratique majeur, car vecteur d'identité et d'appartenance.

Enjeux politiques et idéologiques :

La patrimonialisation est indissociable d'un enjeu politique inhérent au processus de création et de diffusion d'identités nationales, lié au rôle dominant de l'Etat dans la conservation et mise en valeur. Le patrimoine est source de multitudes manipulations. Il est porteur de diverses idéologies véhiculées par les acteurs de ce patrimoine qui vont en quelque sorte manipuler l'opinion publique suivant les enjeux du moment. Bien que l'élargissement du concept de patrimoine émane bien plus d'amateurs et d'une demande « sociale », il n'en demeure pas moins que le pouvoir d'ériger des objets au rang patrimonial est partagé consensuellement entre les institutions et les autorités publiques. Ces dernières instrumentalisent le patrimoine dans leur politique publique afin de légitimer des projets tels que la gentrification des quartiers anciens ou encore la modification d'un espace patrimonial par sa destruction ou sa valorisation. Ce type de projets patrimoniaux impliquent, avant tout, un sens politique. Valérie Peyrache-Gadeau note à cet effet, que le patrimoine est une ressource « *qu'il est possible de capitaliser, de conserver, ou d'exploiter à des fins d'intérêts privés ou collectifs. Sorte de notion hybride entre biens publics et biens privés, impliquant l'idée de prise en charge intergénérationnelle et de responsabilité et susceptible de permettre le compromis entre la problématique économique de l'exploitation et la perspective écologique de la conservation* » (Hugues et al., 2006 :695).

En outre, le patrimoine est largement tributaire des idéologies et de la concurrence que celles-ci se livrent. Tsouria Kassab, dans son étude de la Casbah d'Alger, illustre la question de l'idéologie et des pratiques patrimoniales qui en résultent. Elle cite la loi 98-04 du 8 août 1998 relative à la protection du patrimoine culturel qui exclut le patrimoine hérité du XIX-XX siècle (on sous-entend ici celui du colonialisme). « *Les enjeux changent au fil des temps, il en est de même des actions, de plus agressives au laisser-faire, le résultat n'en étant autre que la mutilation de ce quartier historique* » (Kassab, 2010 :5). Toutefois, la relation qu'entretiennent la patrimonialisation avec le politique ne se réduit pas au seul pouvoir de l'Etat. Le patrimoine, en tant que produit de négociation politique, est subjectif de l'identité, lieu et de la mémoire. La patrimonialisation est alors un enjeu au niveau local, susceptible d'être partagé et débattu beaucoup plus largement en société. Désormais, l'ouverture du patrimoine sur la scène populaire et sociétale constitue un enjeu démocratique.

Enjeux démocratiques :

Les nouvelles tendances de la patrimonialisation et de la connaissance sur le patrimoine expriment clairement l'enjeu de la démocratisation du patrimoine (Rautenberg et Veschambre, 2014). Cette dernière semble déjà s'engager dans plusieurs pays, à l'instar de la Grande Bretagne ou les pays d'Europe. L'Algérie est en revanche moins avancée dans le domaine. L'enjeu de la démocratisation du patrimoine renvoie à l'inflexion dans la manière dont sont produits les éléments patrimoniaux. Alors que le patrimoine est resté l'apanage de spécialistes, envisagé du point de vue de l'action de la puissance publique, l'activité patrimoniale se distribue désormais entre diverses mains. Les appareils institutionnels des États interviennent ainsi souvent a posteriori, une fois que des « mobilisations patrimoniales » menées par de nouveaux acteurs « du terrain » interviennent. Ces derniers, en tant que « non-

institutionnels, habitants, citoyens », se mobilisent souvent par le prisme associatif (Glevarec et Saez, 2002), enclenchant un processus de patrimonialisation « depuis le bas ». Cet emballement sans précédent de l'activité patrimoniale déborde de plus en plus d'initiatives hors des dispositifs institutionnels (Tornatore, 2007).

Le patrimoine affiche un caractère de plus en plus relationnel et ethnologique. « *Le patrimoine est aujourd'hui plus une question d'affect que d'intellect, de sociabilité que d'expertise.* » (Turgeon, 2010 : 390-391). La production patrimoniale se déroule à travers « *des processus d'appropriation et de mobilisation patrimoniales « spontanés » moins savants, moins experts, moins fondés sur des catégories de critères établies* » (Gravari-Barbas et al, 2014 : 64). De ce fait, l'expertise patrimoniale n'est pas uniquement réservée aux pouvoirs publics et élites urbaines. Le passage d'une patrimonialisation exclusivement académiques, focalisée sur l'objet patrimonial, à une patrimonialisation essentiellement sociale qui revendique surtout les attachements aux objets contribuant à modeler une image spécifique du patrimoine, souvent en décalage assez net avec les politiques patrimoniales d'État. Ainsi, la dimension très localisée du patrimoine, défendue par des organismes internationaux comme l'UNESCO ou le Conseil de l'Europe, est de plus en plus affranchie du seul monopole de la référence nationale et des savoirs académiques. Ces derniers sont alors aujourd'hui bousculés, voire minorés par la réduction de la place des experts et des savants, face à la montée de l'« expertise d'usage » sur le patrimoine. Cette situation modifie alors le rapport du patrimoine au savoir scientifique. Selon Noël Barbe, l'action patrimoniale consiste désormais à une pratique sociale de narrativité du passé émergeant de la confrontation entre experts et profanes (Barbe Noël, 2003). La construction patrimoniale se serait émancipée de ses cadres administratifs et scientifiques, ouvrant ainsi une voie à une sorte de démocratie impliquant une diversité d'acteurs dans l'identification et la légitimation d'un patrimoine. Dans ce contexte de déhiérarchisation et de désinstitutionnalisation, la démocratisation du patrimoine fraie son chemin, allant jusqu'à remettre en cause le système établi « par le haut ». Cet élan novateur démocratique met en lumière la perte de confiance envers les représentants politiques et revendique une plus large écoute, participation et concertation. Toutefois, ces revendications restent lettre morte. L'analyse de nos deux cas d'études fait ressortir la récurrence de l'appel à la participation, engagé au cours du processus de patrimonialisation. La demande de participation citoyenne qu'elle émane d'acteurs institutionnels nationaux ou internationaux ou de la société civile traduit incontestablement des difficultés qui accompagnent sa mise en œuvre. *In fine*, la patrimonialisation des centres anciens en tant que construction sociale est saisie par différents acteurs et se révèle d'abord être un cristallisateur d'enjeux urbains actuels multiples : (social, culturel, identitaire, économique, mémoriel, idéologique, environnemental, territorial et politique) à la fois dans son existence, dans sa définition, et dans ses usages et destinataires. Dans un contexte d'une telle complexité, il s'agira pour nous de comprendre ***quels sont les enjeux exprimés par la société civile ? Comment sont-ils reçus et appréciés par les autorités ? Dans quelle mesure la démarche participative permet-elle la prise en compte des enjeux exprimés par la population locale ?***

A travers la présentation de nos cas concrets d'études des centres historiques de Dellys et d'Oran, nous associerons, dans la troisième partie de la thèse, les enjeux actuels, les conflits patrimoniaux et les savoir-faire mis en œuvre au cours du processus de patrimonialisation. Nous verrons que la notion de patrimoine peut alimenter un imaginaire partagé par une population locale qui va en faire son fer de lance dans une mobilisation citoyenne de patrimonialisation. Les enjeux patrimoniaux se confrontent dans les centres anciens favorisant de véritables innovations sociales, culturelles, économiques et environnementales. Toutefois, ils peuvent aussi engendrer des conflits. (Cf. Figure 6).

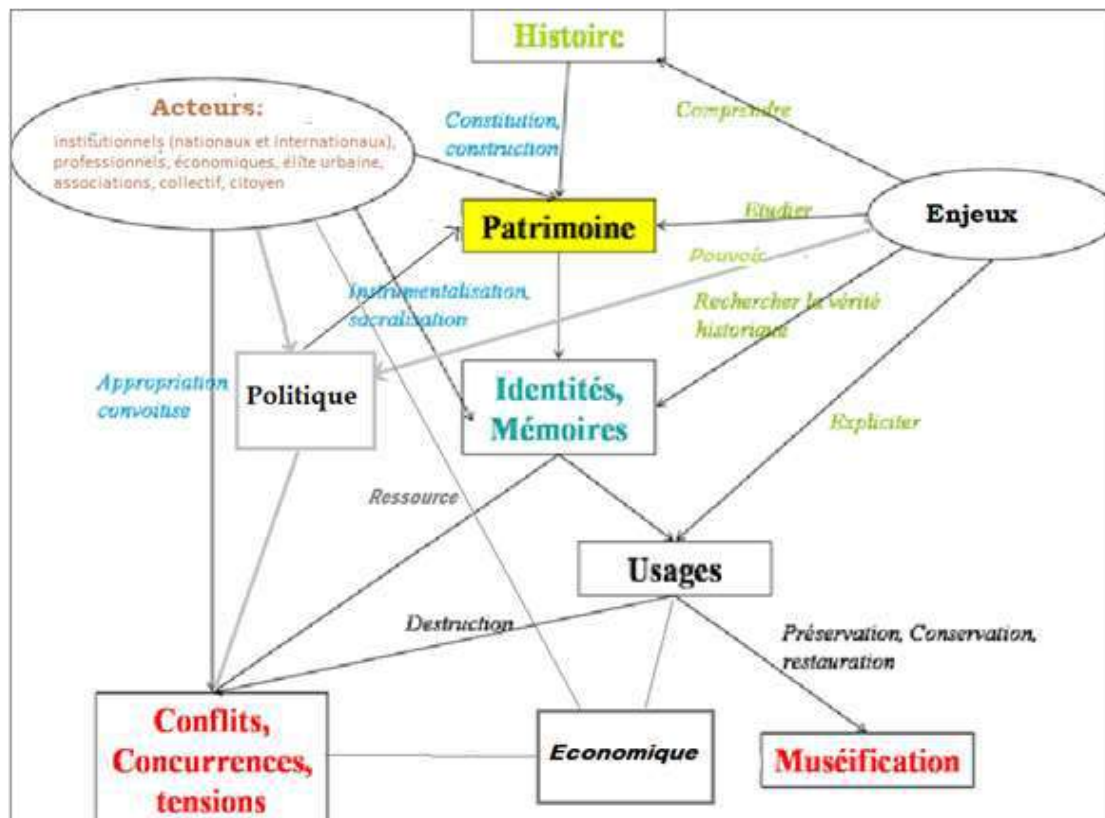


Figure 6 : Patrimonialisation en centre ancien, des enjeux multiples.
Source : Auteure

3.3.2- Conflits patrimoniaux : révélations de dysfonctionnements urbains et d'effets fertilisants sur l'action patrimoniale

Dans cette recherche, nous prenons du recul par rapport à l'approche consensuelle du patrimoine selon laquelle il représente un ensemble de repères communs qui produisent du lien social. Cette conception « globalisante » du patrimoine (ou en terme savant « holiste »), renvoyant à idéologie du rassemblement (Di Méo, 1993), nous semble définir le patrimoine de manière abstraite, univoque et universelle. Nous tentons dans cette contribution, de dépasser l'approche consensuelle du patrimoine en considérant que la patrimonialisation est un processus d'appropriation porté par une panoplie d'acteurs patrimoniaux, tant

propriétaires, gestionnaires, experts nationaux ou internationaux, élites urbaines que citoyens, aux visions souvent divergentes sur la notion même du patrimoine, sa reconnaissance et son devenir. Jean Yves Andrieux note à cet effet que « *la notion de patrimoine ne se fonde pas sur un véritable consensus et demeure au contraire au centre de débats d'opinion larvés* » (1997 :69).

Concernant les centres anciens, leur patrimonialisation consiste à la reconnaissance de la valeur patrimoniale des biens matériels et immatériels en vue d'asseoir la légitimité d'une politique de sauvegarde et de protection. Les acteurs institutionnels mettent alors en œuvre des interventions urbaines complexes pour octroyer une valorisation économique et symbolique des lieux. Toutefois, ces mêmes lieux suscitent une forme d'appartenance par leurs habitants et usagers. Ainsi, le processus de patrimonialisation met en jeu des valeurs plus ou moins partagées, reconnues et établies au fil du temps. Dans ce sens, la patrimonialisation, eu égard des enjeux multiples entrant en concurrence (sociaux, politiques, idéologique, identitaires culturels, économiques, mémoriels, etc), est imminemment conflictuelle (Gravari-Barbas et Vincent Veschambre, 2003). Ce qui ouvre la voie à l'étude des conflits patrimoniaux en tant que situations, moments d'action collective reflétant les relations entre habitants, territoires et action publique.

Types de conflit patrimonial :

Les recherches scientifiques relèvent une grande diversité de situations urbaines qualifiées de « conflictuelles » allant de l'expression publique de désaccord, de représentation antagonique sur les visions ou les représentations du territoire et de l'action, aux protestations d'habitants mobilisés dans le cadre de conflits d'usages à l'opposition à des projets publics, jusqu'aux manifestations médiatisées ou juridiciées. Lewis et Coser insistent sur l'importance de distinguer conflit des sentiments hostiles. « *Le conflit a toujours lieu dans une action réciproque entre deux ou plusieurs personnes. Les attitudes hostiles prédisposent à un comportement conflictuel ; le conflit, au contraire est toujours une transaction* » (Coser et al., 1982 :22).

Les conflits sont une forme d'interaction territorialisée qui exprime un enjeu de pouvoir entre différents acteurs. Concernant le patrimoine, Maria Gravari-Barbas évoque les luttes associatives menées à l'égard des opérations de démolitions, qualifie le patrimoine ainsi défendu « *d'outil d'opposition sociale ou politique* » (1996 :62). Ces oppositions s'expriment sous forme de conflits mémoriels et patrimoniaux, que Patrice Melé considère comme étant « *des moments privilégiés d'argumentation, de justification, d'expression de positions, de construction d'alliances et de rapports de force, de débats sur les modalités et les impacts des actions publiques* » (2005 : 51). Patrice Melé étudie les conflits patrimoniaux et les catégorise en trois types : les conflits liés à l'appropriation du patrimoine, les conflits liés à la patrimonialisation, les conflits qui s'inscrivent au sein des espaces patrimoniaux.

-Conflits liés à l'appropriation du patrimoine :

La patrimonialisation est un acte de transmission, qui présuppose un tri. L'identification et les choix des éléments à réhabiliter sont du fait de l'action publique qui va décider d'octroyer pour réhabiliter des constructions qu'elle a estimées et jugées aptes de l'être. Certains éléments sont valorisés, d'autres pas. Ainsi, la sélection patrimoniale est une étape porteuse de conflit autour de la différence de sens attribué au patrimoine. Dans le contexte urbain, les experts internationaux portent souvent une conception du patrimoine urbain diamétralement opposée à celle des acteurs locaux. Si conception occidentale du patrimoine du point de vue des experts internationaux est essentiellement fondée sur l'authenticité de la matière¹⁸, la conception du patrimoine dans un contexte non occidental tel que le contexte africain, accorde au final peu d'importance à la matière comparativement à d'autres traditions dont la dimension symbolique prime sur le matériel (aux rituels, au savoir-faire, aux pratiques, à la narrativité).

Au-delà de la divergence de définition du patrimoine au niveau international, il existe d'autres conflits qui portent sur les perceptions patrimoniales au niveau national. Plusieurs travaux de recherches mettent en exergue le rapport de force qui existe dans les centres historiques entre ceux qui y habitent et ceux qui prennent les décisions. Les pouvoirs locaux sélectionnent les éléments à patrimonialiser selon des critères propres à eux. Les démolitions opérées par les pouvoirs locaux avant le lancement de projets de rénovation ou de réhabilitation sont un exemple d'invisibilisation de la mémoire urbaine et d'effacement quasi total de la mémoire des populations qui vivaient dans les quartiers historiques (Veschambre, 2002). Le cas du quartier Sidi El Houari est particulièrement illustratif du conflit mémoriel et patrimonial entre citoyens et pouvoirs locaux autour des opérations de démolitions répétées qui s'apparentent aux yeux des populations locales à une liquidation progressive d'une partie de l'esprit d'un lieu et de sa mémoire collective. Que ce soit à l'échelle nationale ou internationale, le processus de patrimonialisation induit à une production de normes entre groupes en présence qui est : « *le résultat de rapports de force dans lequel les passerelles n'existent pas toujours* » (Ouallet, Ibid.). Et même si un « consensus » se construit au cours de la reconnaissance du patrimoine, des oppositions peuvent apparaître une fois que les espaces ou des édifices sont reconnus. Il s'agit des conflits liés au niveau opérationnel de la patrimonialisation en termes de mise en valeur (restauration, mise en scène) de gestion, de pérennisation ou de transmission du patrimoine en question.

-Conflits liés à la patrimonialisation

Les différentes conceptions et acceptations du patrimoine urbain mentionnées ci-dessus induisent automatiquement à des approches de terrain divergentes, voire antinomiques. Les étapes opérationnelles du processus de patrimonialisation sont à leur tour porteuses d'un autre type de conflit. Il s'agit de conflits de compétence qui se manifestent lors de la restauration, de la mise en valeur ou encore de la gestion du patrimoine urbain. Ces conflits sont soit d'une part,

¹⁸ « La restauration (...) se fonde sur le respect de la substance ancienne et de documents authentiques ». Charte de Venise, ICOMOS, 1964

les acteurs de la protection du patrimoine et, d'autre part, les acteurs de l'aménagement urbain ; soit de controverses entre les représentants de l'État et les collectivités locales.

Le patrimoine urbain s'inscrit dans un contexte (la ville) où la superposition des acteurs et des compétences tend à se densifier et à se complexifier. Ainsi différentes logiques se confrontent, par exemple la préservation *versus* exploitation ou encore l'appropriation locale *versus* mise en tourisme. La gestion de ces confrontations peut aboutir à un accord négocié, ou elle demeure figée révélant pour reprendre le vocabulaire de Michel Marié un « iceberg tensionnel » (Marié et al. 1999 : 242). La position de plusieurs acteurs (collectivités locales, ministère) impliqués dans le processus de patrimonialisation est souvent ambiguë. Le cas de la Casbah de Dellys et du quartier Sidi El Houari à l'instar de plusieurs centres historiques de l'Algérie montre de manière exacerbée les difficultés de prise de décision et de mise en place d'un projet de sauvegarde et de gestion du patrimoine urbain qui se traduisent par un processus de détérioration avancé, des opérations de rénovation radicales voire tout simplement de démolition. Comme le souligne Yacine Ouagni (2003), l'élaboration du Plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur...ne semble pas produire d'effet. Il est, toutefois, intéressant de souligner qu'il existe des micros conflits quand des populations tentent symboliquement de se réapproprier des monuments face au pouvoir public. Ce dernier étant celui qui décide du sort de la conservation des monuments, le patrimoine est perçu pour ces populations comme un moyen de s'opposer au pouvoir public.

-Conflits qui s'inscrivent au sein des espaces patrimoniaux :

Les conflits au sein des espaces patrimoniaux varient selon les acteurs impliqués. Les conflits peuvent porter sur des oppositions, controverses, conflits entre usagers dans les centres historiques ou sur des conflits et controverses entre habitants, usagers et acteurs publics liés aux devenir des espaces patrimoniaux.

-Conflit entre usagers d'un espace :

Les centres anciens sont complexes et multifonctionnels. Ils constituent un creuset environnemental où se combinent à la fois une richesse naturelle et des possessions économiques privées, collectives et publiques. Cette combinaison se complexifie par la présence de statuts juridiques très divers et multiples. Ainsi, le cadre de vie se voit impacté directement par la présence de tous ces enjeux. La patrimonialisation des centres anciens opère alors des changements qui vont faire émerger « *des points de vue différents sur le traitement de cet héritage et des intérêts contradictoires quant à l'usage de cet espace* » (Veschambre, 2007 :79). La question d'usage des espaces patrimoniaux cristallise souvent des conflits. Bernard Picon (1988) a identifié des conflits d'usages d'échelles, d'ordres et de temporalités différents. D'une part, il y a le conflit d'usage ancien mobilisant des groupes d'habitants à fortes compétences et capacités d'investissement. D'autre part, il y a le conflit d'usage récent mobilisant différents groupes d'habitants à des projets ou pratiques allogènes.

-Conflits entre habitants, usagers et acteurs publics :

Il s'agit de conflits entre des populations concernées qui, au nom de la valeur patrimoniale de l'espace qui les concerne, s'opposent aux projets d'aménagement des acteurs publics. Jean Marc Dziedzicki (2003) distingue quatre dimensions conflictuelles relevant du conflit d'aménagement entre habitants, usagers et acteurs publics. Il s'agit de la dimension liée aux impacts potentiels de l'aménagement (conflit fondé sur les incertitudes), de la dimension liée à la remise en cause du contenu de la décision (conflit substantiel), de la dimension liée aux insuffisances des processus de décision et des procédures de participation du public (conflit de procédure) et de la dimension liée à la remise en question de la légitimité de la décision publique (conflit structurel).

-Le conflit fondé sur les incertitudes :

Il exprime selon Poirier Elliott (1988) les craintes des populations liées aux conséquences potentielles de la décision sur leur environnement comme les impacts potentiels à la réalisation de constructions neuves dans des secteurs patrimoniaux, la façon de traiter certains espaces,). Le souci de protection par les populations de leur cadre de vie fait souvent objet d'une disqualification par les autorités publiques et par les aménageurs qui le taxent de réflexe NIMBY.

-Le conflit substantiel :

A la différence du réflexe de Nimby qui traduit la priorisation des riverains de leurs propres intérêts au détriment de l'intérêt public, le conflit substantiel traduit un désaccord et une remise en question du contenu même de la décision ou de la nature du projet, quel que soit son lieu d'implantation. « *De nouveaux acronymes tels que BANANA (Build absolutely nothing anywhere near anyone) ou NIABY (Not in anyone's backyard) expriment alors cette argumentation de la part des opposants selon laquelle l'aménagement ne doit être construit nulle part, soit parce que sa technologie présente des risques pour la santé publique, soit parce qu'il relève d'une politique publique dont les orientations sont remises en question* » (Ibid. :162).

-Le conflit de procédure :

Il résulte d'une contestation des populations de la décision des acteurs publics dans le domaine de l'aménagement en raison de leur opacité dans le manque ou l'absence d'information, de dialogue entraînant par conséquent, l'altération de la capacité des individus à influencer sur les décisions. À ce propos, le président de l'association Bel Horizon à Oran nous évoque dans un entretien que « *...l'administration est hostile à toute initiative de la part de l'association...elle nous met plusieurs bâtons dans les roues à commencer par le fait de ne pas disposer d'un simple local de concertation* »¹⁹. La participation du public, lorsqu'elle existe, est souvent

¹⁹ Extrait de l'entretien avec Kouider Metair, 2018.annexes 6.

reléguée en fin de processus, c'est-à-dire une fois que les enjeux territoriaux sont déjà fixés de la part des pouvoirs locaux et que les acteurs techniques ont abouti le projet. Mise devant le fait accompli, la population concernée ne peut plus influencer sur la décision. Elle considéré, in fine, les procédures participatives davantage comme une routine procédurale que d'une réelle volonté d'associer le public aux projets qui les concernent (Blondiaux ,2002). Le public témoigne alors de son indifférence ou, au contraire, manifeste son hostilité et ses revendications en termes de participation aux décisions qui le concerne.

Le conflit structurel :

Pour Michael Poirier Elliott « *le conflit structurel repose sur une remise en cause de l'allocation des ressources au sein de la société* » (1988 : 161). Manuel Castells désigne la ville en général et l'aménagement urbain en particulier comme « le lieu d'un nouveau mode de gestion collective de l'espace » (1975 : 14). Dans le même sens, l'espace patrimonial, en tant que lieu de mémoire revendiqué de plus en plus par ses habitants, est particulièrement saisi au cœur de conflit structurel traduisant une remise en cause de l'ordre social (Dziedzicki Op.cit) et imposant la constitution d'un acteur politique collectif qui représente les citoyens dans les décisions qui les concernent. Dans son article « *Au-delà du Nimby : le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications, In conflit et territoires* », Jean Marc Dziedzicki a synthétisé les quatre dimensions du conflit d'aménagement entre habitants, usagers et acteurs publics, citées ci-dessus par la figure suivante :

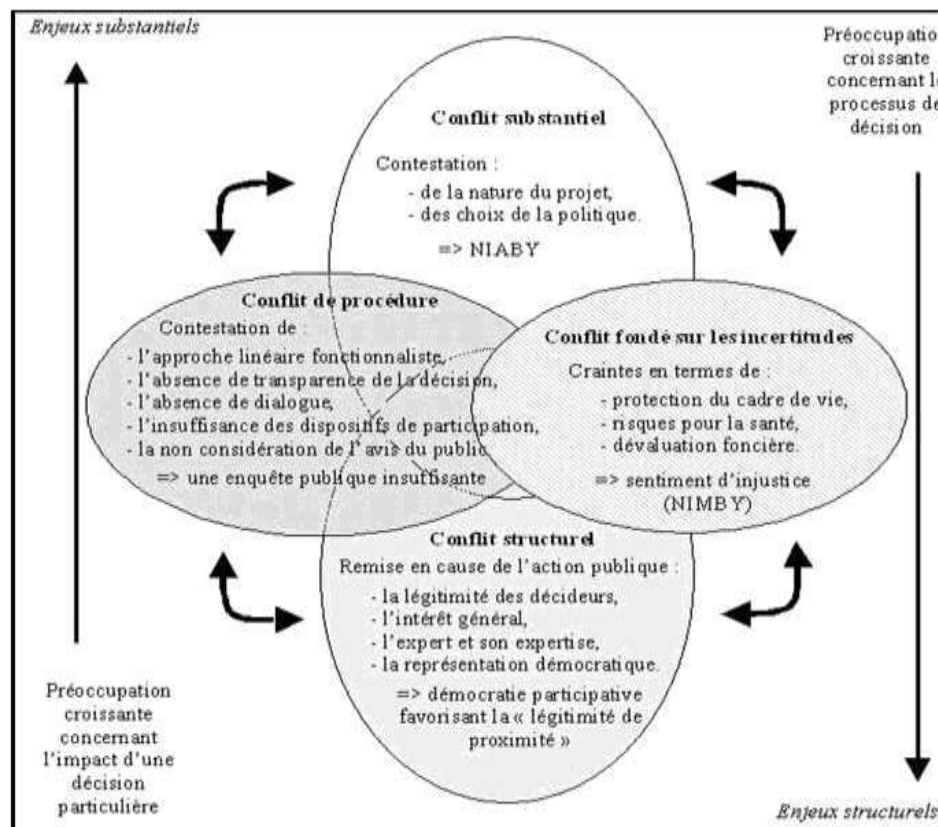


Figure 7 : Les quatre dimensions conflictuelles du conflit d'aménagement.
Source : Jean Marc Dziedzicki (2003), sur la base du modèle de Poirier Elliott (1988 : 160).

Il faut souligner le fait que même si le rôle dévolu à cette grille de lecture est tout d'abord de dresser une typologie des conflits d'aménagement en séparant les différents types, il reste indéniable qu'il demeure une influence mutuelle entre eux. Comme le souligne Alberto Melucci : « *L'existence même d'un conflit annonce l'existence d'un modèle alternatif d'action ou d'implication de la population* » (1999 : 126-127).

Le conflit : révélations et effets fertilisants sur l'action patrimoniale ?

D'une façon assez classique, les conflits patrimoniaux révèlent des dysfonctionnements de l'action publique (Melé, 2001). Ils peuvent mettre à jour les dysfonctionnements du projet patrimonial au sens de retards, de difficultés, d'acceptabilité, non prise en compte des impacts environnementaux dans sa mise en œuvre ou encore un dysfonctionnement procédural au sens d'une incapacité de l'action publique et des processus de concertation et participation à intégrer les demandes, attentes, revendications des populations. La mise en lumière des dysfonctionnements de l'action publique ne doit pas occulter le rôle terreau que produisent les conflits et aussi leur rôle de « *lanceurs d'alertes* » (Coser, 1982) et d'un « *pouvoir fertilisant* » (Lascombes, 2014) qui permettraient de construire :

-Des phénomènes de territorialité ou d'appropriation spatiale :

Les conflits patrimoniaux révèlent relations des populations à l'espace et leur position sur le projet patrimonial et son avenir. Pendant ces moments de controverses s'opère une appropriation réelle ou symbolique de l'espace par certains groupes sociaux. L'appropriation est décrite selon Henri Lefebvre par l'« *épreuve de l'espace* » (Lefebvre, 1974) que tout groupe social doit outrepasser afin de construire une identité collective et d'asseoir une légitimité politique. Dans cette perspective, les conflits patrimoniaux sont considérés comme une expérience collective de co-production de l'intérêt général (Latour, 1999). La mobilisation contre un aménagement ou pour la sauvegarde d'un espace soulève la dimension territoriale du conflit patrimonial (Melé, 2011). Ainsi le conflit patrimonial renvoie souvent au besoin d'ancrage spatial et identitaire. Il s'agit d'une « *territorialisation réactive* », pour reprendre le terme de Jacques Lolive, des valeurs attachées à certains éléments territoriaux. Ces derniers deviennent des points forts dans la construction d'une argumentation contre ou pour un projet dans l'espace patrimonialisé.

-Des montées en généralités et en compétences d'un acteur collectif

Pendant le conflit s'exerce un rapport de force imposant une prise de position de la part des pouvoirs locaux des porteurs d'intérêts en présence (Melucci, Alberto Op.cit). Pour arriver à se positionner face à l'action publique et à accéder à des ressources (symboliques ou non), les groupes sociaux font appel aux ressources des habitants en termes de « *savoirs citoyens* » (Nez, 2011), de leurs stratégies à investir les réseaux d'action publique, et de leur capacité à investir règles d'urbanisme et à mobiliser le droit. Il en résulte des formes « *d'association, d'alliance et de coalition multipliant ainsi les interactions entre participants* » (Melé, 2003 : 6). Ce faisant,

les citoyens mobilisés dans le conflit patrimonial acquéraient une montée en généralité et en compétences faisant émerger une nouvelle « expertise citoyenne » qui participe à la production d'un « savoir penser de l'espace » et à l'émergence d'un éco-pouvoir (Lascoumes, 1994). Le conflit patrimonial ouvre l'opportunité d'un débat local sur l'utilité publique des projets où se confrontent les avis, les positions et les arguments (Trom, 1999). Les conflits patrimoniaux renvoient incontestablement à la question du pouvoir. Selon Alain Touraine « *c'est le conflit qui constitue et organise l'acteur collectif* » (Touraine, 1973 :363) qui s'autoproclame comme interlocuteur représentant des habitants mobilisés pour l'affirmation d'un droit de regard sur les usages et pratiques de l'espace.

Il nous semble alors important de nous intéresser à cette capacité des conflits même pour impulser des dynamiques de mobilisations sur une base spatiale à protéger et à préserver. Dans le même sens, nous présentons, dans la troisième partie de la thèse, le conflit patrimonial du quartier Sidi El Houari qui confronte les acteurs citoyens aux pouvoirs locaux. L'analyse fine du conflit patrimonial à travers sa nature, sa base spatiale, le discours des protagonistes, le jeu des acteurs impliqués, nous a permis : 1- de saisir les relations des groupes sociaux en présence de l'espace patrimonialisé ; 2- d'identifier les compétences citoyennes dans la production d'une action patrimoniale négociée. Nous montrons que cette expérience est annonciatrice de l'existence d'un modèle alternatif d'intervention sur les centres historiques où l'implication des citoyens s'avère indispensable.

Chapitre 4 : Le temps de la participation citoyenne : une condition de réussite de la patrimonialisation en centre urbain ancien ?

La patrimonialisation est un acte qui n'existe pas sans actants. De ce fait, la situation de patrimonialisation varie selon ses initiateurs, leurs imaginaires, modèles et logiques d'action. Les acteurs patrimoniaux sont motivés par des intérêts divergents et marqués par des ressources hétérogènes. Ils portent souvent des visions contrastées sur l'avenir des centres anciens rendant leurs processus de patrimonialisation imminemment conflictuel. Qui sont ces acteurs patrimoniaux ? Quels sont leurs intérêts à susciter la patrimonialisation ? Quel est leur rôle et leur marge de manœuvre dans le processus concret de patrimonialisation ? Notre intérêt se porte alors sur les porteurs des mécanismes de sauvegarde et de protection du patrimoine des centres anciens. Nous tenterons alors, dans cette section, d'identifier les acteurs afin de mieux comprendre l'opérationnalité de la patrimonialisation et l'évolution de l'action patrimoniale locale.

4.1- Logiques d'acteurs patrimoniaux et jeu de pouvoir dans la patrimonialisation en Algérie :

Comprendre la patrimonialisation de l'héritage urbain des centres anciens implique d'appréhender le rôle grandissant de ce qu'on désigne par « acteurs patrimoniaux ». Ces derniers, loin de se limiter aux experts et aux des chercheurs, se sont peu à peu imposés dans la question patrimoniale. En effet, l'extension et l'évolution de la notion de patrimoine s'est accompagnée d'un élargissement du champ des acteurs impliqués dans la construction patrimoniale. L'enchevêtrement des acteurs patrimoniaux s'est donc considérablement compliqué. Nous tenterons dans cette partie de démêler l'écheveau qui existe entre les différents acteurs impliqués dans le fait patrimonial et qui vont par leurs actions et leurs positionnements influencer le processus de patrimonialisation. L'objectif recherché, ne prétend pas l'exhaustivité des structures chargées de la protection de cette typologie, mais de décrypter les logiques institutionnelles et habitantes, d'apprécier le rôle des acteurs impliqués et de cerner leurs limites d'intervention dans le processus de patrimonialisation. Les résultats de notre analyse¹ nous ont permis d'organiser un champ d'acteurs patrimoniaux réparti en deux catégories, sur la base de leurs statuts. Il s'agit des acteurs institutionnels et des acteurs non institutionnels. Chaque catégorie est composée comme suit :

Patrimonialisation : des acteurs institutionnels aux pouvoirs certains

Par acteurs institutionnels, nous entendons les autorités publiques qui sont en charge de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ils mettent en œuvre des politiques publiques urbaines et patrimoniales. Considérés comme les « médiateurs du patrimoine » (Leniaud,2000),

¹ Cette étude a fait l'objet d'une communication intitulée « *Processus de patrimonialisation et jeux d'acteurs : Cas du quartier Derb El Houd à Oran* » au colloque international : Rencontre El Jem 2019, Patrimoine et développement local, enjeux et défis. (Tunisie). La publication des actes du colloque est en cours.

les acteurs institutionnels s'impliquent à plusieurs échelles, à l'instar des Organismes Non Gouvernementaux (ONG) interviennent à l'échelle mondiale ou encore des acteurs nationaux représentant des Etats et des collectivités qui interviennent par le biais de la législation.

A- Acteurs internationaux :

Il existe deux types d'acteurs internationaux présents sur la scène patrimoniale : Les acteurs intergouvernementaux, à l'instar de l'Organisation des Nations unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) et le Partenariat Euromed, dit aussi Processus de Barcelone (EUROMED) ; Parallèlement, il y a les acteurs non gouvernementaux tels que le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). (Cf Tableau 9). Bien que ces deux types d'acteurs interviennent à des échelles différentes, il n'en demeure pas moins qu'ils jouent un rôle important dans la préservation du patrimoine.

Organisation -sigle-	Dénomination	Date de création	Siège
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, le Science et la Culture	1945	Paris, France
ICCROM- Intergouvernementale	Centre international d'études pour la Conservation et la restauration des biens culturels	1956	Rome, Italie
ICOMOS- non gouvernementale	Conseil International des Monuments et des Sites	1965	Paris, France
IUCN- non gouvernementale	Union Internationale pour la Conservation de la Nature	1948	Gland, Suisse

Tableau 1 : Acteurs institutionnels internationaux chargés de la sauvegarde du patrimoine culturel.
Source : Auteure.

La logique d'action des acteurs internationaux diffère dans la mesure où les membres d'un organisme intergouvernemental sont des pays, alors que les membres d'un organisme non gouvernemental sont des individus ou des institutions. De ceci résulte la dimension éminemment politique des programmes et des décisions des organismes intergouvernementaux, alors qu'un organisme non-gouvernemental agit à titre professionnel avec une plus grande

liberté d'action et d'opinion, favorisant la diffusion de normes, de valeurs et de visions du patrimoine grâce à leurs réseaux d'experts et aux travaux locaux de certains de ses membres.

- L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) :

Il s'agit d'une institution spécialisée de l'Organisation des Nations unies. Parmi ses domaines de compétence, l'UNESCO reconnaît et protège, les biens culturels, naturels ou mixtes qu'elle considère comme exceptionnels pour l'héritage commun de l'humanité, grâce aux fonds du patrimoine mondial. Les sites inscrits au patrimoine mondial sont sujet à une labélisation « patrimoine mondial de l'humanité ». Le Label est un signe de reconnaissance de la valeur patrimoniale qui fait généralement l'objet d'une exploitation touristique.

Dès février 2004, l'Algérie a ratifié, comme premier Etat au monde, la Convention de l'UNESCO portant sur la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel². Par ailleurs, l'Algérie dispose d'un total de sept sites labellisés « patrimoine mondial de l'humanité ».

- Le Conseil International des Monuments et des Sites (ICOMOS) :

Il s'agit d'une association non gouvernementale qui réunit des experts du patrimoine. L'ICOMOS se consacre principalement à promouvoir, auprès du personnel administratif, des professionnels et des associations du patrimoine local, la théorie, la méthode, la technique de conservation, de protection et de mise en valeur des monuments et des sites du patrimoine culturel dans le monde. En Algérie, l'ICOMOS a insisté sur la préservation et la promotion des centres anciens, lors des différentes rencontres internationales³ organisées par le Ministère de la Culture à Alger. Dans notre entretien avec Yacine Ouagni⁴, cet architecte expert auprès de l'ICOMOS Algérie a soulevé différents dysfonctionnements qui font obstacles à la préservation des centres anciens. Il pointe la défaillance de la gestion du patrimoine, notamment dans les rapports entre les élus locaux et la société civile, ainsi que le manque de moyens financiers. Il revient sur l'urgence d'élaborer des textes d'application de la loi de protection du patrimoine, en ajoutant que l'ICOMOS Algérie est disposée d'accompagner le ministère de la culture dans la mise en œuvre de cette mission et d'apporter l'appui technique nécessaire à la concrétisation de cet objectif.

- L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

Il s'agit de l'une des principales organisations non gouvernementales mondiales consacrées à la conservation de la nature. Sa mission est d'influencer, d'encourager et d'assister les sociétés du monde entier, dans la préservation durable de l'intégrité et de la biodiversité de la nature.

² Ministère de la culture, Schéma directeur des zones archéologiques et historiques, (2007 :39).

³ A l'instar du « Symposium International sur la mise en valeur des centres historiques »,

⁴ Entretien réalisé en 2017 à l'EPAU avec Ouagni expert de l'ICCROM et enseignant universitaire. Voir annexe 2.

Cette organisation non gouvernementale demeure à la disposition des états pour leur donner des conseils, notamment sur les objectifs qui doivent être atteints. La point fort de l'UICN réside indéniablement dans sa structure qui lui permet de réunir des membres étatiques et non gouvernementaux. Elle joue un rôle d'impulseur actif dans l'élaboration de la majorité des textes environnementaux. Ces derniers sont par ailleurs souvent révisés grâce à l'incitation de l'UICN. Nous citons, à titre d'exemples, la convention africaine pour la conservation de la nature signée à Alger en 1968. Plus récemment, le secrétaire général du Ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables de l'Algérie a signé en 2019, un Mémorandum Cadre de Coopération (MCC) avec l'UICN. L'objectif principal est de répondre au problème de la gestion de la biodiversité en Algérie. Pour ce faire, la coopération s'appuie sur la promotion et la mise en œuvre conjointe de projets et d'initiatives de renforcement et de développement du réseau national des aires protégées et plus particulièrement celui des aires marines protégées ou à protéger. Cette dernière concerne la côte de Dellys qui borde le secteur sauvegardé de la casbah ainsi que la côte d'Oran qui borde le quartier de la marine, une entité du secteur sauvegardé de Sidi El Houari.

- Le Centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM) :

Il s'agit d'une organisation intergouvernementale qui se consacre à la préservation du patrimoine culturel mondial, à travers des programmes de formation, d'information, de recherche, de coopération, et de sensibilisation. L'ICCROM dispose de compétences transversales liées à tout ce qui constitue le patrimoine culturel tangible mobilier et immobilier : sites archéologiques, paysages, villes et monuments historiques, archives, bibliothèques et musées. L'ICCROM s'attache à recueillir la documentation, à coordonner la recherche sur le patrimoine, à former les professionnels déjà engagés dans le domaine de la conservation-restauration et à sensibiliser le public envers l'importance et la fragilité du patrimoine culturel.

De surcroît, L'ICCROM remplit un rôle consultatif auprès de l'UNESCO, en ce qui concerne la reconnaissance du patrimoine mondial. L'ICCROM a piloté le programme « *Euromed Heritage 4* », initié en 1998. Il s'agit d'un programme de mise en valeur et de protection du patrimoine bâti, partagé par plusieurs pays méditerranéens, dont l'Algérie en fait partie. Dans le cadre de ce programme, les experts de L'ICCROM ont organisé à Alger une série d'apprentissage à l'instar des "cours maghrébins du patrimoine " et de la formation post-graduée "Conservation-restauration des biens archéologiques". Toutefois, cette expérience fut éphémère et n'a pas pu produire les effets escomptés à savoir servir d'input pour asseoir définitivement le cours sous les auspices de l'Algérie (Ouagni, 2003). Disposant d'une enveloppe budgétaire de 17 millions d'euros, *Euromed Héritage 4* a pour but la sensibilisation des citoyens au patrimoine culturel commun, en facilitant l'accès à l'éducation et à la connaissance du patrimoine culturel local. Nous avons mené, en 2018, un entretien avec Roméo Carabelli, expert

international et coordinateur du projet *Euromed Héritage4*⁵. Il estime que, dans les pays du Sud, le patrimoine urbain demeure majoritairement négligé et démunie de l'intérêt qu'il mérite, et ce en dépit des tentatives de valorisation et des campagnes de sensibilisation qu'il considère alors comme inadaptées. Les experts de l'ICCROM insistent sur l'impératif participatif dans les projets patrimoniaux « *Toute approche devrait commencer par la promotion d'un processus de sensibilisation et d'appropriation de ce patrimoine spécifique, y inclus ses composantes matériels et immatériels* »⁶.

A travers des projets sélectionnés dans les pays méditerranéens, Euromed Héritage 4 offre un cadre pour le partage d'expériences, un réseau pour la diffusion des meilleures pratiques, ainsi que de nouvelles perspectives pour le développement du cadre institutionnel de la culture aux niveaux national et régional. Représentée par le Ministère de la Culture, l'Algérie est partenaire dans plusieurs projets Euromed Héritage. Nous citons à titre d'exemple le projet « *MEDANET* » composé d'organisations publiques et privées, dans l'optique de recenser et restaurer des forteresses militaires sur les côtes méditerranéennes et leur transformation en musées ; Le projet « *Delta* » pour la gestion intégrée du patrimoine matériel et immatériel ; Le projet « *Ikonos* » qui consiste à enseigner à distance une méthodologie d'inventaire des objets et sites du patrimoine culturel. L'objectif est de créer une base de données, accessible par un réseau informatisé sur le patrimoine culturel méditerranéen ; nous citons encore le projet « *PISA* » pour la promotion de nouvelles approches pour la conservation et la gestion intégrée des sites archéologiques du point de vue de leur conservation, gestion et valorisation ; Le projet « *Réhabimed* » qui a pour objectif la sensibilisation des populations locales au patrimoine architectural traditionnel du bassin méditerranéen et d'améliorer sa gestion par les collectivités régionales et locales ; Le projet « *Montada* » incluant six villes du Maghreb dont Dellys ; Le projet de coopération décentralisée « *Archimedes* » qui adopte huit villes méditerranéennes, dont la ville d'Oran. Nous reviendrons particulièrement sur le déroulement et la mise en œuvre des projets « *Montada* » et « *Archimedes* » dans la troisième partie de la thèse.

Si les acteurs internationaux, par leurs statuts et missions, jouent un rôle important dans la construction du patrimoine et sa préservation, certains chercheurs experts du patrimoine dénoncent le concept de « patrimoine mondial » comme une « *tentative d'appropriation, de privatisation de la part de ceux qui édictent les normes, dans un contexte idéologique néolibéral* » (Gravari Barbas et Veschambre, 2001 : 36). A travers le rôle régulateur voir normatif des grandes institutions, les acteurs internationaux établissent des normes et critères universalistes bien centrés sur des valeurs d'esthétisme et de monumentalité Maria (Gravari-Barbas, 2005 ; Smith, 2005), imposant ainsi une certaine « standardisation » des approches. (Cf. Encadré 3).

⁵ Entretien auprès de Roméo Carabelli. La rencontre a eu lieu à l'université de Tours (France) dans le cadre d'un stage de recherche de courte durée entre Mars et Avril 2018. Voir Annexe 2.

⁶ Euromed Heritage, fiche de projet MUTUAL HERITAGE- De l'intégration historique vers une participation active et contemporaine. P.2.

L'objectif principal de la liste du patrimoine mondial est de faire connaître et de protéger les sites que l'organisation considère comme exceptionnels. Pour ce faire, et dans un souci d'objectivité, ont été mis en place dix critères uniques applicables à tous les sites. Ces derniers doivent satisfaire à au moins un des dix critères de sélection : **(I)** : représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ; **(II)** : témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; **(III)** : apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ; **(IV)** : offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ; **(V)** : être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement **(VI)** : être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle ; **(VII)** : Représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ; **(VIII)** : être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la Terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géo morphiques ou physiographiques ayant une grande signification ; **(x)** : contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

Encadré 3 : Les critères de sélection pour la liste du patrimoine mondial

Source : Extrait de la convention de 1972 ; <https://whc.unesco.org/fr/criteres/>. Consulté le 06/12/2020.

En ce qui concerne les centres anciens patrimonialisés ou en cours de patrimonialisation, les acteurs internationaux impulsent des approches de protection et de gestion inscrites dans un discours dominant qui véhicule une conception occidentale du patrimoine. Les organisations internationales portent sur les espaces et lieux habités, un regard homogénéisant qui ne prend en compte que des éléments vus à travers un prisme occidental, ignorant ainsi une certaine spécificité non accidentable. Or, selon Guy Di Méo, le transfert des modes « hérités » de protection et de gestion du patrimoine urbain vers des sociétés non occidentales est souvent interprété comme une attitude impérialiste ou néo-colonialiste qui renvoie sans doute à des postures dites post-coloniales (Di Méo, 2007). Dans ce contexte, l'adhésion des populations locales à l'action de protection du patrimoine bâti par les ONG se révèle particulièrement délicate dans les pays du Sud où le patrimoine n'a pas forcément le même ancrage que celui dans un contexte occidental. Nous montrerons, dans la deuxième partie de la thèse, que certes, les instances internationales de l'UNESCO et de l'ICOMOS jouent incontestablement un rôle considérable dans la préservation du patrimoine urbain et tentent de favoriser les initiatives locales dans le cas de la patrimonialisation des centres anciens de Dellys et d'Oran. Cependant, l'apport de ces acteurs internationaux dans le cadre des projets euro-méditerranéens « Montada » à Dellys et « Archimedes » à Oran est considéré comme une greffe coloniale, souvent inopérante. En revanche, le cas de la patrimonialisation du quartier Sidi El Houari

constitue une expérience originale et illustrative, dans la mesure où parallèlement à ce que nous pouvons appeler « la patrimonialisation venue de l'extérieur » s'opère une « patrimonialisation provenant d'initiatives locales » générées par un « collectif citoyen » dont le noyau central est l'association de protection du patrimoine Bel Horizon. Cette dernière a pu s'ériger en acteur pivot, notamment par son implication dans des projets de coopération internationale pour la préservation du patrimoine urbain. De ce fait, l'association Bel Horizon a pu jouer un rôle de « promoteur patrimonial » auprès de la population locale et des pouvoirs locaux. Nous y reviendrons dans la dernière partie de la thèse pour développer plus amplement ce processus de la patrimonialisation par le bas en mettant en lumière le rôle de la communauté héritière dans l'élaboration des mesures patrimoniales qui les concernent.

Si les populations locales ne semblent pas toutes concernées et adhérentes à l'action de protection du patrimoine bâti par les acteurs internationaux, la vision universaliste de ces derniers, tend à transcender les frontières nationales ou régionales pour influencer la réflexion et la prise de décision des instances patrimoniales nationales, régionales et locales.

B-Acteurs nationaux :

En Algérie, les acteurs de la vie politique sont la partie prenante majeure des opérations d'urbanisme (Sidi Boumedine, 2013). L'action sur le patrimoine urbain est alors majoritairement une prérogative d'État. L'« État acteur » définit une politique patrimoniale à travers la législation. La gestion et préservation du patrimoine urbain se sont constituées en fonction de l'évolution des politiques patrimoniales ; mais aussi de l'évolution du système administratif. Ce dernier est passé d'un mode centralisé à un mode décentralisé. Ainsi, l'administration patrimoniale est saisie par une multitude d'acteurs dépendants de niveaux différents ayant chacun leurs spécificités que nous tenterons de distinguer.

- Les instances politiques nationales :

L'organisation des institutions d'Etat et de l'administration patrimoniales fonctionnent à plein temps comme un dispositif de référence par lequel le patrimoine est géré principalement par **le ministère de la Culture**. Cette autorité publique est un acteur central en matière d'intervention sur le patrimoine. Par le décret exécutif n° 90-250 du 18-08-1990, le conseil national de la culture a pour mission d'informer et de conseiller le chef du gouvernement sur les questions en rapport avec le patrimoine culturel. Le ministère de la culture est chargé de mettre en œuvre une politique nationale de préservation du patrimoine bâti ; de proposer une législation du patrimoine et des sites historiques ou naturels ; d'établir les plans et les programmes de mise en valeur du patrimoine culturel. Le ministère de la Culture est composé de plusieurs directions et sous directions sectorielles (Cf. Figure 2) par lesquelles il dicte et il applique sa stratégie patrimoniale au niveau national ou régional.

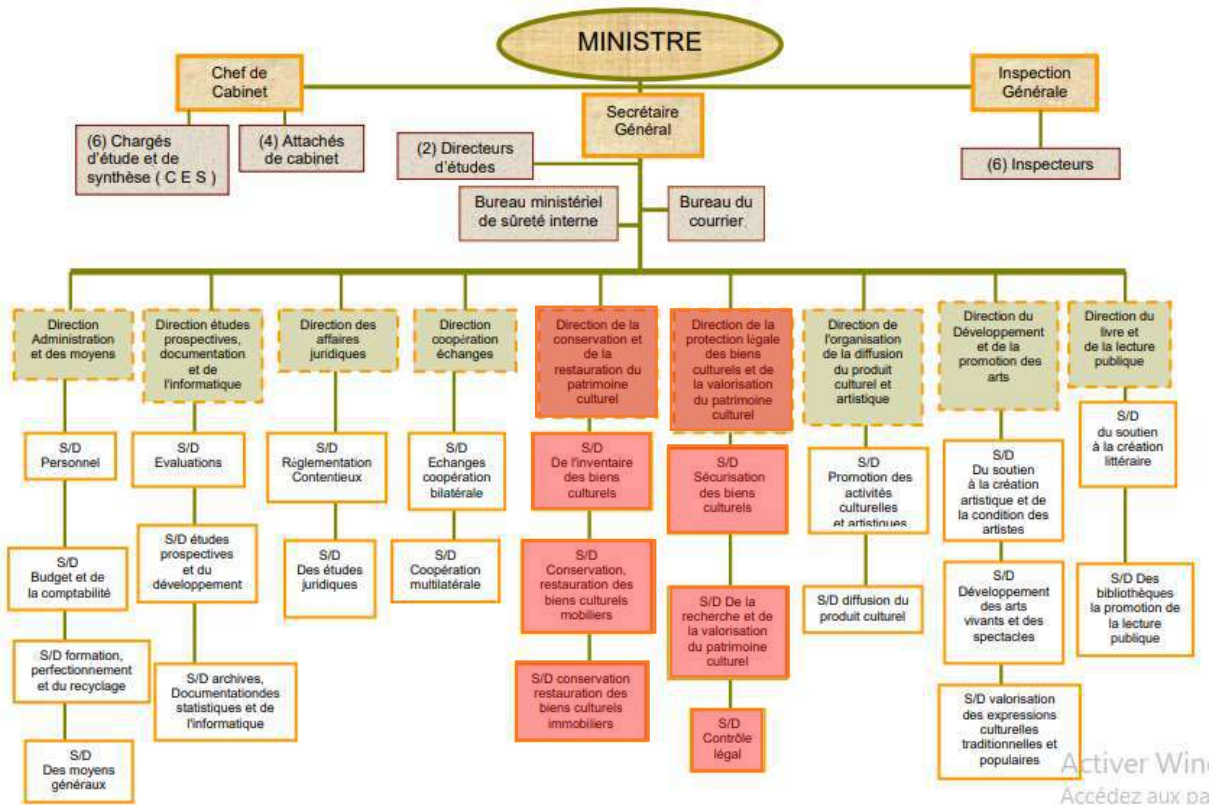


Figure 2 : Schéma d'organisation des services du ministère de la culture. Source : site officiel du ministère de la culture <https://www.mculture.gov.dz/images/pdf/organigramme.pdf>, consulté le 03-01-2021, traitée par auteure

L'administration centrale du ministère de la culture est constituée de neuf directions centralisées dont deux sont chargées du patrimoine, à savoir **la Direction de la Protection Légale des Biens Culturels et de la Valorisation du Patrimoine Culturel** et **la Direction de la Conservation et de la Restauration du Patrimoine Culturel**. En outre, le ministère de la culture dispose d'établissements qui jouent un rôle majeur dans la promotion et la préservation du patrimoine urbain parmi lesquels nous citons : **les musées, les centres nationaux de recherche et l'agence nationale des secteurs sauvegardés (ANSS)**. Cette dernière joue un rôle majeur dans la protection du patrimoine urbain. Créée en 2011, la mission principale de l'ANSS est d'assurer la mise en œuvre des plans permanents de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés à l'échelle nationale, conformément au décret exécutif n° 11-02.

Plusieurs **laboratoires de recherches** destinés aux études de conservation et de restauration du patrimoine sont sous la tutelle du ministère de la culture, à l'instar du Centre National de Recherche Archéologique dont les missions sont « *de mener des recherches scientifiques dans les domaines de l'archéologie, d'entreprendre tous travaux scientifiques et techniques en matière d'archéologie libyque, punique, romaine, chrétienne et musulmane, d'élaborer des cartographies et atlas archéologiques, nécessaires et indispensables à la planification et la détermination des priorités en matière d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine* ».

national»⁷ et du Centre National de Recherche Préhistorique, Anthropologique et Historique (C.N.R.P.A.H) a pour mission l'élaboration de recherches dans les domaines de la culture et des interactions de l'homme avec ses milieux de la préhistoire à nos jours dans l'objectif de réhabiliter la mémoire nationale. « *Ce centre de recherche constituera le point focal, à partir duquel se dégageront les éléments d'élaboration d'une doctrine nationale en matière d'archéologie* ». Le ministère de la culture dispose du Fonds National du Patrimoine Culturel qui financent les études et travaux de restauration nécessaires à la sauvegarde et à la mise en valeur des biens culturels protégés, l'acquisition de biens culturels mobiliers et immobiliers, la réalisation de grandes opérations de fouilles archéologiques et les actions de propagande et de sensibilisation. Toutefois, selon Ammar Kessab, expert en Politiques Culturelles en Algérie : « *le budget de la culture n'a atteint ces dix dernières années qu'à deux reprises la somme de 1% préconisées par l'Unesco [...] en 2011, Tlemcen Capitale de la Culture Islamique [...] en 2009 du 2e Festival Panafricain d'Alger* » (Kessab et Benslimane, 2013).

Année	Budget de la culture <i>En millions de Dollars</i>	Evolution (n-1)	Budget de l'Etat <i>En millions de Dollars</i>	Part B. Culture du B. Etat
2012	258,9	-43%	48 882,4	0,53%
2011	452	52%	34 958,9	1,29%
2010	296,7	-18%	35 474,9	0,84%
2009	360	217%	32 421,7	1,11%
2008	113,5	-23%	19 869,4	0,57%
2007	148	153%	15 641,3	0,95%
2006	58,5	59%	13 977,0	0,42%
2005	36,7	-47%	12 722,6	0,29%
2004	69,9	2%	12 144,2	0,58%
2003	68,2	/	11 201,1	0,61%

Tableau 2 : Evolution du budget de la culture en Algérie entre 2003 et 2012

Source : Kessab et Benslimane. "Etude comparative sur certains aspects des politiques culturelles en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Egypte budget de la culture| déconcentration/décentralisation| échanges culturels."(2013 :2).

La réalité du terrain se heurte à l'inachèvement de l'arsenal des textes réglementaires, relatif à la protection du patrimoine culturel, nécessaire pour asseoir la politique patrimoniale telle que tracée par la loi 98-04. A titre d'exemple, l'arrêté interministériel fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spécial n° 302-123 intitulé :« fonds du patrimoine culturel » et l' Arrêté interministériel fixant les modalités de suivi et d'évaluation du compte d'affectation spécial n'ont été publié qu'en 2012 . Une des conséquences de l'absence de textes d'application, expliquant les modalités de suivi et d'évaluation budgétaire, sont les

⁷ Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie.

moyens limités auxquels sont confrontées les instances chargées de la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel.

Au-delà des fonds mobilisés pour la question patrimoniale, le ministère de la culture est doté d'un fort arsenal juridique pour empêcher les démolitions des monuments classés. Le cadre législatif algérien tire son ancrage, en matière de conservation, de restauration du patrimoine culturel de la législation française. Cependant, au niveau opérationnel, il n'y a que très peu d'aide financière aux logements en matière de réhabilitation du bâti ancien contrairement en France, où les instances patrimoniales bénéficient de plusieurs fonds – aide de l'Etat et de la banque destinée à l'amélioration des logements anciens. Certes, il existe **la Caisse Nationale du Logement (CNL)**, créée en 1991. Elle est chargée d'assurer le paiement des différents projets de construction, d'amélioration et de réhabilitation. Toutefois, la politique de l'habitat n'étant pas assez forte (Guerroudj, 2000), la CNL distribue de l'aide financière destinée principalement à l'Accès à la Propriété (AAP) ou encore « *aux montages de financement des nouvelles formules de logement social tels que : les logements dits « évolutifs » intégrés dans les opérations de Résorption de l'Habitat Précaire (RHP) de 1998 à 2002, le Logement Social Participatif (LSP, devenu depuis 2010 LPA ou Logement Public Aidé) et le logement Rural* » (Safar Zitoun, 2012 :145). En ce qui concerne la réhabilitation du cadre bâti, « *Les travaux de réhabilitation à engager avec les aides de l'Etat concernent : les travaux de confortement de l'habitation ; la réhabilitation des façades et des parties communes* »⁸. La CNL exclut du bénéfice de l'aide les logements à usage commercial et professionnel ainsi que les travaux à l'intérieur des logements qui demeurent à la charge des propriétaires. Youcef Chennaoui (2007 :9) note à ce propos que « Depuis l'indépendance de l'Algérie en 1962, la planification territoriale et urbanistique avait octroyé toute priorité aux paramètres de développement des secteurs économiques productifs ou à ceux de l'habitat ; complètement dissociées de toute politique de protection et de sauvegarde du patrimoine historique » (Chennaoui, 2007 :9). Cette situation révèle le manque de coordination entre les politiques patrimoniales et les politiques de l'habitat.

Mis à part le ministère de la culture, la gestion du patrimoine est rattachée à **plusieurs ministères**. Nous citons parmi eux : le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales qui prend des décisions pour les interventions liées à l'environnement, l'aménagement, l'urbanisme et le patrimoine. Il dispose de fonds de financement des opérations de développement des communes et les opérations d'urbanisme telles que les interventions de réhabilitation, d'entretien, de ravalement, d'embellissement...etc ; Le Ministère des Affaires Religieuses et des Waqfs joue un rôle très important dans la prise de décision de restauration et de mise en valeur du patrimoine religieux car il possède un nombre très important de biens immobiliers ; Le Ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de l'Artisanat dispose d'un fond national qui finance le développement et la promotion des Activités de l'Artisanat Traditionnel ; Le Ministère du Tourisme dispose du Fonds National de Promotion Touristiques qui finance les opérations de développement

⁸ Site officiel de la Caisse Nationale du Logement <https://www.cnl.gov.dz/page/article/rehabilitation-du-cadre-bati-8/> consulté le 18/01/2021.

touristique des villes historiques ainsi que les aides d'investissement ; Le Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale dispose du Fond Spécial de la Solidarité Nationale qui finance des projets dédiés à aider les catégories sociales les plus démunies notamment les projets de réhabilitation des vieux quartiers.

Nous notons donc que si la protection du patrimoine relève de plusieurs institutions, chacune d'elles adopte sa propre logique spatiale dans la production de l'environnement bâti à tous les niveaux de la planification, notamment entre celui des finances et celui des plans d'urbanisme (Chennaoui, 2007 : 11). A titre d'exemple, au niveau du ministère de l'habitat et d'urbanisme, la pensée urbanistique est, depuis l'indépendance, axée exclusivement sur la production de programmes d'habitats neufs dans les périphéries pour répondre à la demande toujours pressante en matière d'octroi de logements, excluant toute réflexion en dehors de cette vision (Kadri et Kettaf, 2018). Cette sectorisation aboutit inévitablement à une cacophonie dans la prise de décisions excluant souvent la coordination et l'articulation des tâches avec celles des autres instances.

Parallèlement à cet ensemble d'acteurs institutionnels nationaux qui gravitent autour de « l'objet » patrimonial, il existe d'autres acteurs qui abordent la question du patrimoine par l'intermédiaire du territoire à l'image des élus locaux. Leur rôle dans la protection du patrimoine dans les territoires qu'ils gèrent devient primordial.

- Les collectivités locales :

Dans un souci de décentralisation, le décret n° 81/382 de 1981 permet l'intervention communale sur les monuments sous l'autorité des services des monuments historiques compétents⁹. L'intervention sur le patrimoine relève des prérogatives des collectivités locales et des directions techniques qui leurs sont attribuées. Ces services sont considérés en tant qu'acteurs étatiques à rayonnement « régional ». Il s'agit de la *Wilaya* (préfecture) et la commune.

La Wilaya est une circonscription administrative déconcentrée de l'État (loi 12-07, art. 1). Elle est chapotée par le *Wali* (préfet). Son statut de leadership des projets dans son périmètre de gouvernance et de bailleur de fonds principal (loi 12-07, art. 3), représentant de l'État (loi 12-07, art. 110) lui confère une suprématie dans la prise de décision. Pour sa part, l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW) « décide des opérations de rénovation, de réhabilitation et de promotion du patrimoine culturel par des arrêtés »¹⁰. Elle apporte son soutien aux communes dans la mise en œuvre de leur programme d'habitat. Si la question patrimoniale des quartiers anciens revient souvent dans le discours des pouvoirs publics de la ville, dans les faits, elle ne se présente pas comme une priorité (Mazouz, 2015). La lecture des orientations des Plans Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU 1995-2015) de la ville d'Oran et de Dellys, à l'instar de

⁹ Décret n° 81/382 du 26 décembre 1981 fixant les compétences et les attributions de la commune et de la wilaya dans le secteur de la culture

¹⁰ Loi n° 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya.

plusieurs villes algériennes, démontre une priorité au développement des nouveaux quartiers en périphérie.

Concernant **la commune**, elle représente la collectivité territoriale de base de l'État, conformément à la loi 11-10 (art. 2). En tant qu'assise territoriale de la décentralisation (loi 11-10, art. 2), la commune dispose d'une instance délibérante élue par les habitants et placée sous l'autorité du président de l'Assemblée Populaire Communale (loi 11-10, art. 125). Sur le plan réglementaire, la commune possède un rôle important dans la gestion urbaine de proximité (loi 11-10, art. 131). Le code communal lui reconnaît des compétences en matière de prise en charge du patrimoine : « *Dans le cadre de la protection du patrimoine architectural, et conformément à la législation et à la réglementation en vigueur relatives à l'habitat, l'urbanisme, la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel, la commune veille, avec le concours des services techniques habilités, à la protection et la sauvegarde des biens culturels immobiliers et à la protection et la sauvegarde de l'harmonie architecturale des agglomérations.* ». » (Loi 11-10 portant code communal, article 116). Sur le terrain, la gestion de ce secteur patrimonial, malgré une forme de déconcentration et de décentralisation, demeure centralisée au niveau du ministère de la Culture. Cette décentralisation prônée par la réforme des textes législatifs n'est pas effective à l'échelle locale, ce qui ralentie voire paralyse le processus décisionnel. À titre d'exemple, la création des secteurs sauvegardés demeure sous l'égide du ministère de la culture qui en assure les approbations comme le stipule la loi n° 98-04. Dans son article 42, ladite loi préconise : « Les secteurs sauvegardés sont créés et délimités par décret pris sur rapport conjoint des ministres chargés de la Culture, de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Environnement, de l'Urbanisme et de l'Architecture. ». De surcroît, les récentes réformes du code wilayal issues de la loi 12-07, consacre à la *Wilaya* le statut d'une entité décentralisée et autonome (article 1), celle-ci demeure sous l'autorité à la fois du wali et de la tutelle¹¹, en conférant au wali, acteur représentant et nommé par l'Etat, le statut de « maître » dans la gestion de son territoire. Ainsi, la marge de manœuvre de l'assemblée populaire et du président de l'Assemblée Populaire Communale (P/APC), se trouvent insignifiante. Le pouvoir de ce dernier, est donc considérablement restreint dans la prise de décision et dans la mise en place du financement des opérations d'aménagement (Mouaziz-Bouchentouf, 2008). En effet, la loi d'aménagement et de l'urbanisme stipule que la commune est chargée d'initier et d'approuver les instruments d'urbanisme (loi 9-29, art. 24 et 34), mais ne lui octroie pas les moyens financiers et les ressources humaines qualifiées, pour accomplir cette mission. Au contraire, les évolutions des textes législatifs et du code d'urbanisme confient les prérogatives et les moyens de l'exécutif à l'échelon wilayal et à ses services déconcentrés comme la Direction de l'Urbanisme et de la Construction (DUAC). De ce fait, le législateur à travers la loi 12-07 portant code de wilaya, attribue au wali plus de compétences par rapports aux institutions locales élus, représentées respectivement par l'assemblée populaire wilayal (APW) et l'assemblée populaire communale (APC) ; au moment même où la tendance internationale de la gouvernance locale

¹¹ La wilaya est sous l'égide du Ministère de l'Intérieur.

octroie aux acteurs et élus locaux, de plus en plus, de faveurs, d'autonomie de prérogatives dans la gestion publique locale.

Force est de constater que peu de prérogatives sont octroyées actuellement à la commune. Cette limitation délibérée des prérogatives communales concerne aussi bien l'aspect décisionnel que financier, ce qui la laisse dans une situation de simple relai administratif de l'administration centrale. Alors que celle-ci, constitue avant tout, l'institution la plus proche des préoccupations citoyennes. A ce propos, Alexis De Tocqueville avait écrit, en 1835, que c'est dans la commune que réside l'énergie d'un peuple. Actuellement le champ d'intervention de la commune s'est rétréci comparativement aux périodes précédentes pour ne concerner que l'alimentation en eau potable, l'assainissement, la voirie, la collecte des déchets, l'entretien et l'éclairage public et la délivrance de documents d'état civil. Selon un entretien réalisé en 2018 avec le président de l'APC de Dellys : « *La majorité des projets urbains dans la commune sont gérés par la wilaya sans aucune concertation avec l'APC* »¹². Nos entretiens auprès de multiples responsables à l'APC de Dellys et d'Oran, mettent en évidence l'écart de l' élu local dans les études d'urbanisme, (comme celles du PDAU, des POS, du SDAAM, ou encore le projet de modernisation d'Oran) et sa faible possibilité d'intervenir dans les choix politiques du devenir de la ville. Pierre Signoles note à cet effet que le système décisionnel actuel en matière de gestion urbaine révèle un déséquilibre en termes de pouvoir au sein de plusieurs villes maghrébines (Signoles et al., 2014). De plus en plus dépendants de l'administration centrale plutôt que de leur électorat, les élus locaux éprouvent d'énormes difficultés à exercer leurs missions face à un pouvoir qui reste dominé par l'État par le biais du *Wali*, ayant des pouvoirs étendus, mais dont l'efficacité reste, toutefois, très limitée (Hafiane, 2011).

En effet, la *Wilaya* souffre d'une faible capacité à porter des projets cohérents, à entreprendre des actions coordonnées et à mobiliser les compétences qui se retrouvent à la fois insuffisantes en nombre et en qualité, mais aussi éparpillées dans les différentes **directions administratives urbaines**. De ce fait, les directions techniques ne sont pas des acteurs « neutres » (Souami et Verdeil, 2006), à l'image de la Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de la Construction (DUAC) et de la direction de la culture. **Plusieurs directions** s'affairent autour du patrimoine agissent de manière très centralisée. Leurs actions sur la production urbaine restent alors dominées par l'Etat. En effet, la Direction des Affaires Religieuses et des Waqfs qui s'occupe du patrimoine religieux est chapotée par le Ministère des Affaires Religieuses ; La Direction de l'Aménagement et de l'Attractivité du Territoire, la Direction du Tourisme et la Direction de l'Environnement et du Développement Durables assurent le suivi des travaux d'aménagement touristiques et la protection des sites touristiques. Elles sont des organes centralisés dans chaque wilaya. Elles sont attachées aux Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du Tourisme.

La Direction d'Urbanisme, d'Architecture et de la Construction (DUAC) est nécessairement consultée dans toutes opérations d'urbanisme à l'échelle locale. Elle est responsable du

¹² Voir guide d'entretien, Annexe 1

lancement et du contrôle des projets d'intervention sur le patrimoine urbain et de la délivrance des autorisations de constructions. Cependant les pressions exogènes émanant principalement par des anciens moudjahidines, fils de chouhadas, promoteurs immobiliers privés, engendrent de nombreuses infractions peu réprimées. En l'absence de politique claire en matière de gestion et d'outils d'urbanisme appropriés à la gestion des quartiers anciens, ces acteurs sociaux dotés de pouvoir de pression cherchent à rentabiliser leurs biens en construisant haut et dense sans se préoccuper des retombées sur l'environnement du cadre de vie des riverains et sur la qualité du paysage urbain.

Chaque Wilaya dispose de **Direction des Affaires Culturelle et des commissions nationales des biens culturels** qui sont sous tutelle du ministère de la culture. Elles sont chargées « *d'étudier et de proposer toutes demandes de classement, de création de secteurs sauvegardés ou d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des biens culturels* »¹³. Conformément aux dispositions de l'article 03 du décret exécutif n°03-322 du 05 octobre 2003 portant maîtrise d'œuvre relative aux biens culturels immobiliers protégés, les membres de la direction de la culture assistent et prennent en charge les « *réunions d'approbation des instruments d'urbanisme (PDAU et POS), l'initiation et l'approbation du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé (PPSMVSS) et la désignation du bureau d'études ou de l'architecte dument qualifié pour l'exécution des travaux relatifs au patrimoine bâti.* » Cependant le manque de la ressource humaine qualifiée entrave considérablement le bon déroulement des missions qui leurs sont attribuées.

Concernant **les architectes en chef des monuments historiques**, ils sont agréés par le Ministère de la Culture après accord du comité sectoriel de qualification de l'architecte spécialisé des monuments et sites protégés qui est régie par l'arrêté du 13 avril 2005. Leurs missions consistent à l'élaboration des études de restauration et de mise en valeur du patrimoine architectural et urbain ainsi que le suivi des travaux. Les architectes en chef des monuments historiques sont alors sous tutelle du ministère de la Culture. Cependant, leurs prérogatives demeurent à l'échelle nationale. Ils ne sont pas actifs au niveau local ni au sein des directions régionales des affaires culturelles. Khelifa-Rouaïssia et Boulkroune (2017) notent à ce propos : « *Il n'existe que 48 architectes spécialisés dans le domaine de la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, ils sont répartis sur les grandes villes du pays dont Alger, Blida et Constantine, les autres régions disposent au maximum d'un architecte qualifié* » (Khelifa-Rouaïssia et Boulkroune, 2017 :67).

Effectivement, nos enquêtes de terrain révèlent l'absence d'architectes experts en patrimoine dans la wilaya d'Oran et de Boumerdes. Le rôle primordial d'un architecte en chef des monuments historiques se doit d'être le garant de la préservation du patrimoine national. Cependant, en Algérie cette mission n'est pas dévolue aux ABF vu qu'ils ne participent pas à engager des processus de patrimonialisation locaux portés par les collectivités. Contrairement en

¹³ Art. 80 de la loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel.

France, et dans d'autres pays, où les architectes des monuments historiques, représentants de l'État au niveau local, agissent de façon déconcentrée sur les éléments patrimonialisés et dans tous les contextes locaux dépourvus d'instruments de protection du patrimoine. A l'image de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) ou l'inspecteur des monuments, ces professionnels prennent en charge et protègent les éléments patrimonialisés au titre de Monuments, ils véhiculent un discours patrimonial, exerçant une influence sur le développement du management politique mais aussi sur les lois et pratiques patrimoniales.

Ainsi, la gestion du patrimoine s'effectue selon la politique nationale aux mains des ABF, ils rédigent des rapports en ayant comme seul et unique objectif la protection du patrimoine national. Même s'ils rencontrent de nombreuses entraves émanant de leur ministère de tutelle, il n'en demeure pas moins que les ABF jouissent d'une certaine autonomie et agissent en tant qu'experts spécialistes en « patrimoine » dans le respect des normes en vigueur. L'architecte des bâtiments de France conserve son pouvoir de veto et joue un rôle majeur dans la plupart des instruments concernant la préservation du patrimoine. L'ABF en tant qu'experts d'Etat, représentent l'Etat dans toute sa dimension symbolique. Ils sont perçus par les élus comme l'incarnation de l'Etat dans le fait patrimonial. Cette perception des ABF, même s'ils sont soumis aux préfets, contribue à leur conférer un poids considérable. Ainsi, les ABF ont le pouvoir de trancher des situations délicates, surtout celles concernant le foncier. En effet, il n'est pas toujours aisé pour certaines collectivités de se préserver d'une intense pression foncière et dans ce cas précis le rôle des ABF est primordial en usant de leur légitimité d'experts et de leur expérience sur le terrain. Sur le plan local, les ABF jouent le rôle d'un catalyseur d'actions, de part leur confiance que leur confèrent les élus. Ainsi, les choix stratégiques qu'ils proposent aux municipalités sont le résultat de nombreuses expériences qu'ils ont acquis auprès d'autres municipalités.

En outre, il existe le **comité d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement bâti de Wilaya (CAUEB)**. Il s'agit d'experts-consultants pour la conservation, la restauration, la réhabilitation, la sauvegarde et la mise en valeur des biens culturels immobiliers protégés. Le comité est composé de représentants de l'Etat, d'un tiers représentant des collectivités locales et d'un tiers représentant des associations ou personnes qualifiées en matière d'architecture, d'urbanisme ou d'environnement bâti. Le CAUEB est chargé de collaborer avec les services du ministère de la culture dans « *l'établissement des cahiers de prescriptions particulières pour la prévention du patrimoine architectural, l'information et la sensibilisation des promoteurs, des concepteurs et du publics, la promotion des caractéristiques architecturales locales* », conformément aux dispositions de l'article 38 du décret législatif n°94-07 du 18 mai 1994. Toutefois, le rôle du CAUEB ne se limite qu'à une vocation consultative auprès du Wali. Ces experts ne participent que rarement aux réunions pluridisciplinaires d'approbation des instruments d'urbanisme. Fatima Mazouz note à cet effet que dans la ville d'Oran, « *seules des études d'aménagement de boulevards localisés en zone périurbaine, ont fait l'objet de présentation devant ce comité. Les réunions du comité tiennent lieu au siège de la wilaya, sous la présidence du secrétaire général de wilaya, mais toute la responsabilité administrative et technique incombe à la DUC* » (Mazouz, 2015 : 161). La centralisation du pouvoir décisionnaire

algérien aggravée par le manque de personnel qualifié a poussé les autorités à créer des démembrements à travers le territoire national se résumant aux parcs, musées, ateliers d'études, et autres offices. **L'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels (OGEBC)** est chargé d'établir le cahier des charges d'utilisation et de réutilisation des biens culturels protégés qui lui sont affectés, d'assurer les missions de maître d'ouvrage délégué pour les études et la réalisation des projets de restauration et de mise en valeur des biens culturels immobiliers protégés et de les gérer dans le cadre de la réglementation en vigueur. De son côté, **l'office de Promotion et de Gestion Immobilière (OPGI)** a pour mission principale la réalisation et la gestion du logement social (Cf. Figure 3).

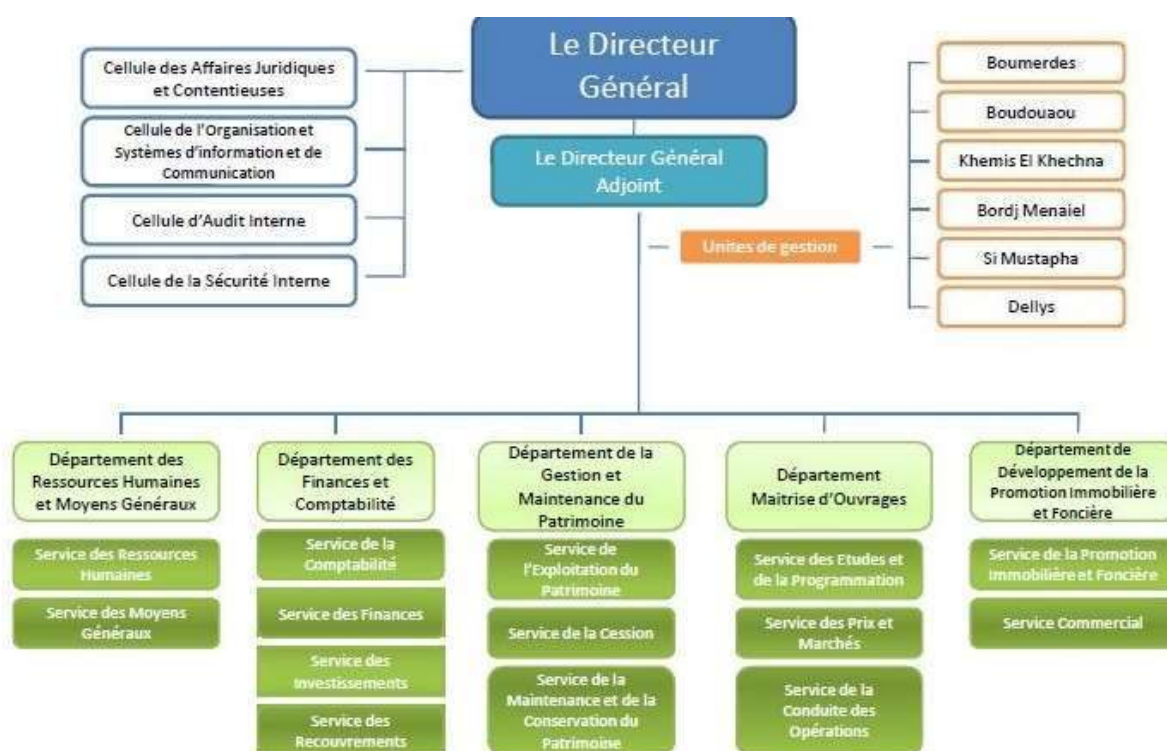


Figure 3 : organigramme de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Boumerdes
Source : site officiel de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Boumerdes
http://www.opgi.dz/opgi_boumerdes/, consulté le 03-01-2021.

L'OPGI a pour missions « *d'assurer l'exécution des actions de conception, de coordination, de suivi et de contrôle des opérations de réalisation et de réhabilitation des logements, la gestion du parc des logements et le recouvrement des loyers* »¹⁴. Dans la mesure où l'OPGI s'occupe principalement de la construction de milliers de logements neufs, le service de réhabilitation du vieux bâti, propriété de l'État, est le département le moins loti de l'office. Nos entretiens auprès des services de l'OPGI d'Oran nous révèlent un effectif dérisoire au regard du colossal parc d'immeubles qui nécessitent des opérations de réhabilitation. Hormis quelques architectes et

¹⁴ Article 2 du décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'OPGI

techniciens formés sur le tas, aucun profil n'est spécialisé dans la réhabilitation et la restauration du patrimoine¹⁵. Ce grand manque d'expertise et de compétences techniques locales est à l'origine de l'échec de l'OPGI d'Oran dans la mise en œuvre des deux programmes de réhabilitation de 200 et de 400 immeubles lancés respectivement en mars 2009 et décembre 2012. Sur 600 immeubles, l'OPGI n'a pu en lancer que 28 dont huit seulement ont été achevés. Le programme est à l'arrêt à cause d'une sous-évaluation financière des opérations de réhabilitations, où l'enveloppe budgétaire fut insuffisante pour contenir les dépassements financiers rencontrés au fur et à mesure de l'avancement des travaux¹⁶. Pour entreprendre ces opérations, la *Wilaya* d'Oran a dû faire appel à des experts internationaux espagnols et italiens dans les travaux de restauration (Kettaf, 2013 ; Mazouz, 2015). La préservation du patrimoine obéit vraisemblablement à un modèle centralisé à travers lequel les services de l'État ont le monopole de la décision et de l'action. L'administration du patrimoine se déploie au plus près des administrés dans des directions locales aux compétences spécifiques selon une logique hiérarchique qui caractérise l'organisation des instances chargées de la préservation du patrimoine en Algérie.

L'analyse de ce modèle révèle la présence de multiples acteurs en matière de protection du patrimoine urbain. Leurs logiques d'actions diffèrent au sein de chaque administration. Ces derniers opèrent d'une façon cloisonnée ne facilitant pas la nécessaire coordination des décisions entre les différents sujets impliqués. Le corollaire en est la perte d'efficacité dans les stratégies d'intervention et d'intégration des fonctions de préservation de l'environnement au niveau local (Chennaoui, 2007). Si nous avons pu représenter l'organisation de l'administration du patrimoine par le biais d'un système d'acteurs institutionnels, nous ne pouvons pas se limiter à ce modèle qui ne se limite qu'aux acteurs institutionnels dans la protection et la valorisation du patrimoine. Il existe d'autres sphères d'influences qui saisissent la question patrimoniale constituant ainsi un véritable champ d'acteurs patrimoniaux aussi bien institutionnels que non-institutionnels.

Acteurs non institutionnels et patrimonialisation : des nouveaux acteurs aux pouvoirs émergents

La notion de champ est plus large que celle de système dans la mesure où elle englobe un regroupement d'acteurs qui se reconnaissent autour d'une thématique commune, mais sans être forcément en interaction. Le champ patrimonial permet de rester attentif à l'apparition de « nouveaux médiateurs » (Leniaud, 2000) que le système d'action que venons d'évoquer ne permet pas d'appréhender. Il s'agit des acteurs non-institutionnels dont les actions sont différentes mais toutes aussi marquées sur le patrimoine urbain. En effet, si la patrimonialisation exprime souvent une injonction par le haut, dans laquelle le pouvoir est réparti entre acteurs politiques et acteurs institutionnels parallèlement à ce type de pratiques, il existe aussi des situations de « patrimonialisation par le bas » (Nora, 1992) où des groupes sociaux sont formés

¹⁵ Entretien réalisé en 2019 à l'OPGI d'Oran. Voir annexe 1.

¹⁶ Entretien réalisé en 2018 auprès du chef du service réhabilitation de la DUAC d'Oran. Annexe 1.

par des militants associatifs, voire des érudits locaux et des animateurs socioculturels. Ces derniers saisissent l'idée du patrimoine et de la mémoire pour « *impulser des mouvements d'inventaire et de sauvegarde d'éléments qu'ils ont fait apparaître comme des lieux et des objets identitaires* » (Melin, 2005 :581). Dans le paragraphe suivant, nous essaierons d'esquisser une typologie d'acteurs non-institutionnels impliqués dans le processus de patrimonialisation, de décrypter leurs actions et leurs différentes stratégies individuelles de localisation et d'intégration.

A- Les communautés locales ou autochtones :

L'UNESCO a mis l'accent sur l'importance des communautés locales dans la conservation et la gestion durable du patrimoine mondial. Les communautés locales sont constituées de groupes de personnes impactées par la mise en œuvre des procédures opérées par les acteurs institutionnels sur leur espace de vie. L'ensemble de la société civile, et plus particulièrement les habitants et les usagers des centres anciens, sont les premiers concernés par les enjeux de préservation et promotion de patrimoine culturel. La Charte internationale pour la sauvegarde des villes historiques stipule que « *La participation et l'implication des habitants de toute la ville - ainsi que des groupes d'intérêts locaux - sont indispensables au succès des programmes de sauvegarde. Il ne faut jamais oublier que la sauvegarde des villes et quartiers historiques concerne en premier lieu leurs habitants.* »¹⁷. La société civile se revendique le droit de distinguer à la fois le périmètre d'action sur le patrimoine urbain et la pratique même de cette distinction.

Les usagers primaires et détenteurs directs du patrimoine :

-Il s'agit des **habitants** et *collectifs d'habitants*. Les centres anciens, quel que soit le degré de leur dégradation, demeurent habités et leurs occupants produisent eux-mêmes une forme de discours sur ces lieux patrimoniaux. Les habitants sont des acteurs importants du changement qui peut être opéré à travers la patrimonialisation de leur cadre de vie. « *Si on admet que la question de sauvegarde du patrimoine est une question de développement, elle doit intégrer la dimension sociale définie comme les pratiques et les dynamiques sociales, culturelles, économiques existantes ; les attentes et les intérêts des différents acteurs concernés* » (Navez-Bouchanine, 2004 :49). Les habitants ont des stratégies individuelles de localisation et d'intégration, différentes en fonction de leurs moyens, de leur statut, du contexte local dans lequel ils s'inscrivent. Les projets urbains ne sont désormais plus l'apanage exclusif des techniciens et des élus. Ils concernent d'une façon directe les habitants, d'une part en tant qu'usagers et d'autre part en qualité du rôle majeur d'acteurs que pourrait leur conférer un véritable cadre de participation et d'émancipation. Il serait par conséquent souhaitable que ce cadre puisse s'imposer à l'avenir. La loi n°90-31 du 4 décembre 1990 autorise les habitants à

¹⁷ Article 3 de la Charte internationale (1987) pour la sauvegarde des villes historiques, dite charte de Washington.

créer une association de quartier pour les représenter devant les pouvoirs locaux et experts et pour les associer aux projets de réhabilitation. Toutefois, leur pouvoir est en réalité très variable.

-Les collectifs d'habitants : « habiter le patrimoine » renvoi aux pratiques d'appropriations sociale et spatiale qui s'expriment sous forme d'ajustements, de transactions, de négociations. Jean-Michel Leniaud met en lumière ces usages populaires du patrimoine, y voyant le moyen de « *mettre en évidence, à côté de celle des acteurs institutionnels, l'action des populations dans la définition du patrimoine* » (Leniaud, 2001 :183) . Les habitants, collectifs d'habitants, communauté locale ou plus largement la société instrumentalisent souvent le patrimoine pour défendre les intérêts d'un groupe en particulier (social, professionnel, ethnique, communautaire, etc.). Nous verrons dans la partie II de la thèse, que pour le cas du quartier Sidi El Houari à Oran, L'espace patrimonial devient un support d'expression pour une mémoire sociale dominée dont l'usage se fait de manière conflictuelle (Zerarka et Messaoudene,2019). Le patrimoine est alors appréhendé comme un processus de négociation culturelle et sociale, entre l'identité, le lieu et la mémoire.

Les usagers secondaires et indirects sont les bénéficiaires collatéraux de la politique patrimoniale qu'il s'agissent d'acteurs économiques (les professionnels du tourisme, métiers du patrimoine, Médias, mécènes, fondations du patrimoine, sponsors, ...etc.) ou des citoyens et riverains :

- **Les professionnels du tourisme** qui appuient leurs actions sur une expertise essentiellement économique de l'objet patrimoine. Il s'agit des *offices du tourisme, guides touristiques, les commerçants, les consommateurs, les promoteurs immobiliers ...etc.* Ces acteurs cherchent à promouvoir le patrimoine, en le considérant principalement à travers sa valeur économique ; Le tourisme, d'une manière générale, tend vers une demande plus authentique et moins formatée. Son engouement pour la découverte du patrimoine immobilier est de plus en plus grand. **Les touristes** ne se sentent plus des circuits touristiques traditionnels. Ils désirent s'imprégner de la culture locale, de découvrir les traditions aussi bien culturelles et artistiques que culinaires.... Ils ont envie de s'immerger dans cette découverte empreinte d'authenticité, de sensibilité et de durabilité.

- **Les journalistes/ Media :** la mobilisation de l'opinion publique a, depuis le XX siècle, représenté pour les défenseurs du patrimoine un véritable combat à mener. Ils sont convaincus que cette mobilisation peut jouer un rôle majeur et crucial pour la préservation du patrimoine. La prise de décision des pouvoirs publics pourrait être ainsi impactée par cette mobilisation citoyenne. Il demeure évident que ce défi est loin d'être gagné. Cependant, il pourrait contribuer et peser sur des situations litigieuses afin de faire aboutir des projets. L'objectif étant de pouvoir débloquer des situations et ce en menant des campagnes de sensibilisation, voire même susciter des polémiques. Les défenseurs du patrimoine utilisent tout les moyens mis à leurs dispositions y compris alerter l'opinion publique via les médias qui jouent un rôle imminemment important.

- **Les métiers du patrimoine :** Ceci concerne l'architecte concepteur, les restaurateurs professionnels, les artisans, les forgerons, les doreurs, ...Etc.

- **les acteurs économiques** : dans un contexte de restriction financière, des acteurs mobilisant leurs propres ressources économiques sont apparus. Ils opèrent à travers des mécanismes de réinvestissement privé pour la protection, la promotion et la valorisation du patrimoine. Leurs actions possèdent un caractère d'utilité publique comme par exemple la levée de fond pour l'entretien et la valorisation du patrimoine ordinaire. Parmi les acteurs économiques du patrimoine nous citons les fondations liées au patrimoine, les mécènes locaux et les sponsors. Ces acteurs bénéficient, dans le cadre de leurs actions, d'avantages fiscaux et d'une mise en visibilité de leurs actions conduites dans le projet patrimonial. En outre, des habitants peuvent jouer à leur tour un rôle d'acteurs économiques du patrimoine dans le cas où ils mobilisent leurs ressources financières par un financement participatif dans le cadre de projets patrimoniaux locaux suscitant intérêt général. Toutefois, le partenariat public-privé ne constitue pas encore une source de financement majeure. Dans les faits, il reste limité.

- **Les riverains et les citoyens saisissent** de plus en plus le patrimoine pour à la reconnaissance de leur patrimoine. Ils sont à la recherche d'un patrimoine plus interactif qui rompe avec une vision qui le fige dans des objets matériels mis sous cloche. Les riverains et les citoyens saisissent sont en quête d'un patrimoine vivant dans lequel ils participent en inscrivant leurs propres traditions dans la créativité. Les différentes mobilisations au nom de la mémoire collective ont au fur et à mesure remplacé celle de mémoire purement historique liée au monument (Nora, 1992). Elles marquent de plus en plus un détachement du patrimoine de son cadre de pierre pour mettre en avant les pratiques sociales et culturelles auxquelles il renvoie.

B- Les élites urbaines :

Les élites urbaines sont, pour reprendre l'expression de Gilles Pinson (2006), un ensemble d'acteurs publics et privés, porteurs de ressources pour soutenir une action et pour influencer les processus de décision autrefois réservés qu'aux acteurs institutionnels. Par cette définition, l'accent n'est pas mis sur le statut mais plutôt sur les « ressources ». Ces dernières peuvent renvoyer à des ressources économiques, à des compétences professionnelles, à des acquis politiques ou culturels ou encore à la notoriété. Dans ce sens, il existe plusieurs profils d'élite urbaine qui agissent en tant qu'acteur isolé (intellectuels, experts, amateurs d'art, architectes, enseignants, universitaires et chercheurs historiens, historiens de l'art, chimistes, biologistes, ...etc.). Ils peuvent jouer un rôle prépondérant d'avant-gardistes, de visionnaires voir de catalyseurs dans la prise en charge de la patrimonialisation et son devenir, en soumettant différentes thématiques. Parallèlement, on trouve des communautés intellectuelles constituées d'élites susceptibles d'apporter leurs expertises dans le territoire, en mettant en place un discours et des actions scientifiques sur le patrimoine urbain. Avec l'avènement de la démocratie participative, la compréhension et la prise de conscience patrimoniale qui n'étaient jusque-là réservées qu'aux élites urbaines sont de plus en plus saisies par différents « entrepreneurs patrimoniaux ». Leurs actions sont souvent contradictoires, voire même conflictuelles par rapport à l'action publique. Au premier rang de ce type d'« entrepreneurs », les associations du patrimoine se hissent au premier rang.

C- Les associations du patrimoine :

Avec la promulgation de la loi n°90-29 susvisée, la protection du patrimoine bâti a été élargie aux acteurs civils. L'article 74 de la loi n°90-29 consacre aux associations une légitimité d'action et une compétence concernant la protection du patrimoine face aux préjudices occasionnés : « *Toute association [...] peut se porter partie civile en ce qui concerne les infractions aux dispositions de la législation en vigueur* ». L'article 11 de la loi n°06-06 consacre la participation citoyenne à travers le principe de réaffirmation du mouvement associatif et du citoyen dans la gestion de la ville. La loi 90-31 du 04 décembre 1990 relative aux associations a été à l'origine de la création de 60 000 associations entre 1990 et 1997¹⁸. Malgré cette prise en compte de la société civile et notamment les associations par le dispositif législatif, le champ patrimonial Algérien n'a pas été suffisamment investi par les associations (Belakehal et al., 2009). Cette carence peut se justifier par le fait associatif récent. Selon les données du Ministère Algérien de la Jeunesse et Sport, en 2001, seulement 2,7% des associations algériennes adhéraient au champ du patrimoine et de l'environnement. De ce fait, l'apport de l'association, quant à la conduite du projet, reste relativement modeste et ce en dépit de son dynamisme et sa mobilisation.

Néanmoins, comme le souligne plusieurs auteurs, les associations ont le pouvoir de fédérer du patrimoine. Elles peuvent par exemple proposer le classement, rôle autrefois porté seulement par l'Etat et les collectivités. Elles assurent également un rôle de « *veille constante sur la prise en compte du patrimoine* » (Gigot, 2012 : 41). Hervé Glévarec et Guy Saez (2002), mettent en lumière dans leurs travaux le rôle majeur et crucial de la mobilisation des associations dans la sauvegarde et l'animation du patrimoine. Les auteurs soulignent également la forme du patrimoine, porté par les associations, qui est d'emblée territorialisé puisque ces associations se placent soit d'un point de vue national, soit restent strictement locales. Les associations du patrimoine participent à la transmission et à la valorisation du patrimoine en jouant un rôle de médiateurs culturels. La médiation touche le domaine des actions culturelles qui existent pour les différents publics. Elle s'inscrit donc à travers une logique d'intervention ayant pour but de lier les acteurs de terrain, tels que les détenteurs de savoirs, et le public grâce au dialogue. Ceci est rendu possible grâce à la communication, la valorisation et la diffusion, qui sont toutes des opérations faisant partie de la médiation culturelle. Nous étudierons dans la troisième partie de notre thèse, les rôles des associations Delfine et ACAD de Dellys et Santé Sidi El Houari et Bel horizon à Oran à travers leurs projets concrets de médiation culturelle dans la conservation et la transmission du patrimoine local de la Casbah de Dellys et du quartier Sidi El Houari à Oran.

D'une manière générale, les associations se présentent d'emblée comme des « espaces de socialisation autour d'un objectif commun autonomes qui assurent la liaison entre la population locale et la municipalité. Elles peuvent néanmoins osciller entre instrumentalisation, indifférence et contre-pouvoir, au gré de leurs figures d'implication variée dans l'action et leurs rapports aux gouvernements locaux. Cette ambivalence associative s'explique par le fait que le

¹⁸Selon le CNES, 2000.

secteur associatif est hétérogène. Il varie selon les contextes. Il faut alors distinguer les différents types d'associations du patrimoine : les anciennes et les récentes. Les associations anciennes sont souvent reconnues comme des sociétés savantes, contrairement aux associations récentes de sauvegarde du patrimoine qui mobilisent beaucoup plus des amateurs du patrimoine mais qui sont d'autant plus virulentes dans ses rapports aux pouvoirs publics. Mathieu Gigot note à cet effet que « *Si les premières s'indignent généralement de destructions à travers des manifestes éloquents parfois peu efficaces mais sous la plume de grands noms, les secondes disposent de ressources cognitives eu égard au fonctionnement administratif et juridique de la protection du patrimoine car elles sont très souvent composées de techniciens territoriaux ou de spécialistes de la question (juristes, urbanistes, géographes, etc)* » (Gigot, 2014 : 76). Ainsi, Hervé Glévaire et Guy Saez ont établi une typologie des associations du patrimoine à partir de leurs études de cas précis. Ils ont distingué les associations dont les rapports sont conflictuels avec les pouvoirs locaux ; des associations qui accompagnent les décisions des pouvoirs locaux en les valorisant, ou celles qui s'emploient à concurrencer les politiques culturelles locales. L'objectif de cette distinction n'est pas de figer telle ou telle catégorie d'association, mais bien au contraire d'appréhender le phénomène de glissement d'une catégorie à l'autre suivant les situations. Nous montrerons dans le cas de la patrimonialisation du quartier Sidi El Houari à Oran comment l'association Bel Horizon est passée d'un objectif de valorisation du patrimoine bâti à celui d'une opposition frontale avec le pouvoir local en place.

Pour conclure, l'examen du champ d'acteurs patrimoniaux a montré qu'aussi bien les acteurs administratifs que civils disposent de divers moyens réglementaires, pour la préservation du patrimoine urbain. Cependant, les efforts entrepris en matière de législation n'ont pas eu l'impact souhaité. L'écart est considérable entre les discours et les pratiques. Concrètement, les actions de plusieurs acteurs du champ patrimonial restent limitées. Cette situation illustre incontestablement le contexte d'une planification urbaine discutable. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ce dysfonctionnement :

- Une gestion patrimoniale centralisée au niveau du ministère de la culture qui engendre d'innombrables blocages quant à la prise de décision sur le terrain. Aujourd'hui, la dégradation de l'héritage urbain des centres anciens se poursuit crescendo avec l'absence patente d'actions concrètes sur le site par les collectivités locales. L'absence d'une décentralisation et d'une coordination intersectorielle susceptibles de mettre en place un maillage institutionnel et par conséquent une administration du patrimoine, nuit à l'équilibre et à la légitimité d'une gestion locale du quotidien des espaces de vie.
- Le système d'acteurs publics est largement affecté par des moyens financiers limités qui constituent des difficultés budgétaires auxquelles sont confrontées les collectivités locales dans la mise en œuvre de la politique patrimoniale nationale.
- Sur le terrain, le processus de réhabilitation des centres anciens peine à démarrer. À la dimension financière, s'ajoute la contrainte du manque de coordinations et de compétences spécialisées au sein des différentes directions techniques liées à la prise en charge du patrimoine bâti. L'insuffisance d'expertise municipale constitue une limite

au quelle se heurt le système d'acteurs patrimonial actuel. Les architectes des monuments sont certes dépendants au ministère de la culture, mais ils n'ont pas de prérogatives et de pouvoir décisionnel à l'échelle locale qui leurs permettent d'appliquer localement les politiques nationales du patrimoine. Ces aspects nous questionnent sur l'importance accordée au rôle de l'expert dans le processus décisionnel. Ainsi, une certaine cacophonie s'établit entre experts et décideurs d'Etat, entre experts locaux et élus, freinant ainsi tout type de négociations entre ces acteurs. Même si le pouvoir décisionnel échoit à l'élus, ce dernier ne peut faire l'impasse sur le savoir faire des experts et dont l'avis prime dans toute prise de décisions. La (re)production des savoirs en matière d'urbanisme est un problème aigu en Algérie nécessitant un renouvellement des systèmes de formation des métiers de la ville.

- Déficience du milieu associatif, insuffisance des associations de sauvegarde du patrimoine et manque de sensibilisation au patrimoine urbain et à l'utilité de sa protection et de sa valorisation.
- Les usagers ou les habitants sont des acteurs à la marge du système patrimonial.

In fine, il n'existe pas de processus de patrimonialisation sans acteurs à la fois sociaux, culturels et territoriaux. Inversement, ceux-ci ne peuvent rien, ou presque, sans un minimum d'idéologie ambiante, favorable à l'intervention patrimoniale. En effet, c'est un tort d'attribuer les causes d'échecs aux seuls facteurs cités ci-dessus. Le problème semble être fondamentalement d'essence politique qui nécessite une bonne gouvernance patrimoniale. Il faut noter aujourd'hui, que le Droit, à lui seul, est incapable de répondre à toute la problématique que suscite la question patrimoniale. L'action législative et réglementaire demeure incontournable, car elle définit le cadre légal pour la stratégie nationale de protection du patrimoine urbain ; mais pour qu'elle soit efficiente, l'action législative et réglementaire se doit d'être accompagnée d'autres actions de recherche, vulgarisation et de dissémination par la concertation et la sensibilisation. Il est tout à fait évident que le succès de la préservation du patrimoine culturel n'est réalisable que si le secteur avec l'ensemble des acteurs fait preuve de cohérence (Chennaoui, 2007 :44). Le gage pour un tel succès peut se prémunir d'approches participatives visant à une mobilisation conjointe de l'Etat, des collectivités et de la société civile dans la préservation du patrimoine urbain.

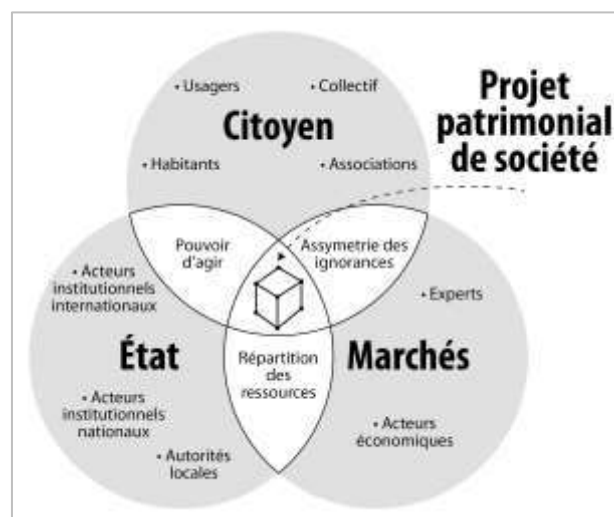


Figure 4 : modèle de patrimonialisation tripolaire négociée.
Source : Auteure.

4.2- La participation citoyenne au service de la patrimonialisation en centres urbains anciens problème

Les nouvelles tendances de la patrimonialisation et de la connaissance sur le patrimoine expriment clairement l'enjeu de la démocratisation du patrimoine¹⁹. Cette dernière semble déjà s'engager dans plusieurs pays, à l'instar de la Grande Bretagne ou les pays d'Europe. L'Algérie est en revanche moins avancée dans le domaine. Le patrimoine est resté l'apanage de spécialistes, envisagé du point de vue de l'action de la puissance publique. Désormais, un des enjeux de la démocratisation du patrimoine est son ouverture sur la scène populaire et sociétale.

Dans cet ordre d'idées, l'activité patrimoniale se distribue en diverses mains. Les appareils institutionnels des États interviennent ainsi souvent a posteriori, une fois que des « mobilisations patrimoniales » menées par de nouveaux acteurs « du terrain » interviennent. Ces derniers, en tant que « non-institutionnels, habitants, citoyens », se mobilisent souvent par le prisme associatif, enclenchant un processus de patrimonialisation « depuis le bas ». Cet emballement sans précédent de l'activité patrimoniale déborde de plus en plus d'initiatives hors des dispositifs institutionnels (Tornatore, 2007). La « machinerie patrimoniale », se serait émancipé de ses cadres administratifs, ouvrant ainsi une voie à une sorte de démocratie impliquant une diversité d'acteurs dans l'identification et la légitimation d'un patrimoine. Dans ce contexte de déhiérarchisation et de désinstitutionnalisation, la **démocratisation du patrimoine** fraie son chemin, allant jusqu'à remettre en cause le système établi « par le haut ». Dans cette capacité des groupes et acteurs sociaux à s'emparer de la patrimonialisation « par le bas », la production » de patrimoines, a moins besoin de - et de fait se fait moins par - la médiation d'experts du patrimoine. Elle se déroule à travers « des *processus d'appropriation et de mobilisation patrimoniales* « spontanés » moins savants, moins experts, moins fondés sur des catégories de critères établies » (Gravari-Barbas et al, Op.cit :64). Cette situation conduit à un débordement du cadrage scientifique de la patrimonialisation que plusieurs spécialistes relient à un changement important de paradigme scientifique par lequel le centre de gravité du concept « patrimoine » est déplacé de l'objet à la personne. Gravari-Barbas et al. Notent à cet effet que « *le patrimoine est moins un « stock » à gérer qu'une relation au monde matériel, voire spirituel.* » (Ibid. :25). Devenu alors imminemment « relationnel », « *Le patrimoine est aujourd'hui plus une question d'affect que d'intellect, de sociabilité que d'expertise.* » (Turgeon ,2010 : 390-391). Jean Louis Tartanore, dans son article « les formes d'engagement citoyen dans l'activité patrimoniale », s'attache à comprendre des situations de patrimonialisation dont le processus revendique des pratiques contrastées. Ces dernières montrent que l'expertise n'est pas uniquement réservée aux experts.-Les pouvoirs publics et les élites urbaines partagent souvent une vision liée à une stratégie rationalisée « d'en haut ». Ces acteurs patrimoniaux sont peu au fait des mécanismes singuliers d'appropriation et des pratiques quotidiennes déployées

¹⁹ Voir à ce sujet les travaux de Michel Rautenberg et Vincent Veschambre, (2014), in Gravari-Barbas, Maria dir.), Nouveau défis pour le patrimoine culturel, ANR,

« d'en bas ». Leurs pratiques patrimoniales traduisent alors leur méconnaissance des effets de ce travail collectif d'appropriation sociétale.

4.2.1- Patrimonialisation en centres anciens : des savoirs multiples

Les caractéristiques du patrimoine que nous venons de citer ont une conséquence sur ses modes de faire. De nouveaux régimes de patrimonialisation s'expriment dans le passage d'une patrimonialisation exclusivement académiques, focalisée sur l'objet patrimonial, à une patrimonialisation essentiellement sociale qui revendique surtout les attachements aux objets contribuant à modeler une image spécifique du patrimoine, souvent en décalage avec net avec les politiques patrimoniales d'État. Ainsi, la dimension très localisée du patrimoine, défendue par des organismes internationaux comme l'UNESCO ou le Conseil de l'Europe, est de plus en plus affranchie du seul monopole de la référence nationale et des savoirs académiques. Ces derniers sont alors aujourd'hui bousculés, voire minorés par la réduction de la place des experts et des savants, face à la montée des savoirs profanes ou amateurs sur le patrimoine, qui contribueront à accélérer les mutations du rapport du patrimoine au savoir scientifique. Selon Noël Barbe(2003), l'action patrimoniale consiste désormais à une pratique sociale de narrativité du passé émergeant de la confrontation entre experts et profanes. Partant du constat désormais admis que la pratique patrimoniale ne peut s'inscrire dans une seule perspective disciplinaire s'appuyant sur de seuls savoirs scientifiques et académiques, la patrimonialisation convoque ainsi de nouvelles arènes où se confrontent une pluralité de compétences, de types de savoirs et de leurs détenteurs engagés.

Bien qu'énonçant la nécessité d'intégrer la participation citoyenne dans le projet patrimonial, ce type d'approche est rare et de faible diffusion, comparé à d'autres politiques urbaines comme celle de la résorption de l'habitat insalubre. Ce n'est que tardivement que cette question s'est posée. Françoise Navez-Bouchanine (2010) explique ce déficit par le fait que des acteurs publics, des élites urbaines ou des organisations internationales opèrent un « déni de légitimité » des citoyens ordinaires dans l'intervention sur l'espace patrimonial. Selon l'expression de Jean-Pierre Darré, une lourde « anesthésie épistémologique » (1999 :87) se met entre, d'une part, des acteurs patrimoniaux dominants suffisamment convaincus pour représenter et parler au nom de toute la société et pour énoncer des valeurs universelles, bien que leurs compétences soient délimitées techniquement et socialement. D'autre part, des habitants « ordinaires », qui, établissent un rapport quotidien au bâti hérité du passé, contribuent de facto à « *une construction sociale de pratiques, de représentations et de discours dont la légitimité est niée par les premiers* » (Navez-Bouchanine Françoise, 2010 : 148).

Cette question de posture, de légitimité et d'asymétrie avérée dans les savoirs mobilisés dans le processus de patrimonialisation a fortement influencé le choix de nos cas d'études de Dellys et Oran. Nous avons été interpellées par des situations de patrimonialisation nouvelles. Nous les avons repérées par contraste, car elles mobilisent de nouveaux acteurs de la scène patrimoniale qui « donnent de la voie » à des collectifs locaux quand bien même restreints. Dès lors, ces situations de patrimonialisation constituent la matière de notre questionnement. A partir de nos terrains d'études, nous montrons qu'à Dellys, c'est le déficit voire l'absence totale de légitimité

des acteurs ordinaires qui rend quasi impossible l'intégration des savoirs habitants dans le processus de patrimonialisation et ce malgré un investissement méthodologique mené dans le cadre du projet Montada. Le cas d'Oran, est d'autant plus remarquable, qu'il illustre un exemple intéressant du changement de posture – et de sa difficulté- vis-à-vis de la population.

S'intéresser aux savoirs citoyens dans le processus de patrimonialisation permet de construire une approche compréhensive, plus transversales, plus réflexives, de la production du patrimoine. L'intégration et l'hybridation des différents savoirs citoyens, experts et institutionnels permet d'assurer la dialectique des formes collectives et des représentations singulières du patrimoine, s'inscrivant ainsi dans le cadre de la demande sociale d'un plus et d'un mieux démocratique. Dans ce contexte, la participation citoyenne peut apporter plusieurs contributions parce qu'elle convoque les compétences habitantes liées aux usages sociaux du patrimoine, comme des savoirs d'usage des citoyens construits par leurs expériences profanes du quotidien ou des formes d' « expertise citoyenne » issues de leurs savoir-faire professionnels et associatifs. Alimentée directement par les principes de la démocratie participative, la participation citoyenne s'inscrit dans un horizon politique qui marque une volonté d'appartenance à la « cité » et d'avancement du bien commun sur un mode « du bas vers le haut ». Hervé Glévarec et Guy Saez (2002) notent à cet effet l'investissement par le bas de la scène patrimoniale. A travers leurs études sur les associations locales de patrimoine culturel, ils appréhendent le cadre associatif comme un cadre disponible générateur d'action localisée et fédérateur du devenir des collectifs dont il est porte-parole. Si l'action militante est indispensable à la participation citoyenne, cette dernière prend appui sur une série de savoirs citoyens. Loin d'être limités au savoir d'usage pour lequel ils sont sollicités, les individus et les collectifs sont porteurs de savoirs professionnalisants et de ressources mobilisables dans la conception des espaces, qui contrastent ou font contrepoids à la rationalité limitée des acteurs institutionnels. A cet effet, il est nécessaire de s'intéresser à l'ensemble des acteurs de la participation y compris les citoyens eux-mêmes, les regroupements associatifs, les groupes d'intérêt) et de ne pas perdre de vue que les citoyens constitueraient, en quelque sorte, des producteurs à part entière, non interchangeables de l'« écosystème patrimonial » (Morisset, 2009).

Il s'agit de se placer ainsi dans un dispositif de co-construction patrimoniale dans laquelle chaque type d'acteur apporte des contributions spécifiques sans toutefois que les expertises délivrées soient totalement cloisonnées. Celles-ci s'enrichissent les unes des autres dans un processus de « co-apprentissage » (Lacombe et Zetlaoui-Léger, 2013) permettant de mieux identifier et résoudre les problèmes en jeu.²⁰ Cette reconnaissance d'une « symétrie des ignorances » (Cross, 1984) signifie que personne ne peut affirmer que la partie du savoir dont il est porteur est supérieure à celle des autres. Selon Navez-Bouchanine Françoise « *Pour être compris et socialement intelligible dans un débat sur le « patrimoine » ou l'« héritage », ce travail d'appropriation réciproque, à la fois matériel et symbolique, nécessite une mise en*

²⁰ Cette idée, défendue dès la fin des années 80 par John Forester, se réfère aux pratiques délibératives dans les projets d'urbanisme. Forester (John), *The deliberative practitioner. Encouraging participatory planning processes*, The MIT Press, 1989.

distance. Aucun des acteurs aujourd'hui concernés, d'une manière ou d'une autre, par le patrimoine, n'est à lui seul capable de cette dernière, étant donné sa propre implication dans le travail sélectif sur la mémoire, lequel opère autant sur les pratiques que sur les représentations » (Navez-Bouchanine Françoise, 2010 : 164).

Il en résulte que la participation de l'ensemble des acteurs concernés par la question patrimoniale représente clairement un enjeu d'efficacité de la patrimonialisation en centre urbain ancien. Notre réflexion sur l'édification procédurale du processus de la patrimonialisation, sur les acteurs patrimoniaux, sur les enjeux de la patrimonialisation en centre urbain ancien et sur la politique d'intervention pour la protection du patrimoine urbain (points abordés plus haut dans cette partie de la thèse), nous permet d'apporter quelques éléments de réponses concernant la place et le rôle de la société civile dans le processus de patrimonialisation durable en centres urbains anciens.

4.2.2- Mobilisations citoyennes pour la reconnaissance du patrimoine urbain :

Selon Emmanuelle Amougou, la patrimonialisation est un processus social selon lequel « ... *les agents sociaux (ou acteurs, si l'on préfère) légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langue, rite, mythe, etc.) un ensemble de propriétés ou de "valeurs" reconnues et partagées* » (Amougou, 2004 :25). Pour qu'il y ait patrimonialisation, il faut une reconnaissance collective de valeurs partagées d'un objet, d'un espace ou d'une pratique sociale. Pour que l'objet patrimonialiser soit convenablement approprié, ses valeurs doivent être liées étroitement à la mémoire des lieux et aux besoins et expériences des habitants.

Experts techniques des services de l'Etat et des collectivités locales ne détiennent pas le monopole de la détermination et la reconnaissance de la valeur patrimoniale. Les initiatives descendantes ne sont pas les seules dans la reconnaissance de l'objet patrimonial. Cette dernière peut aussi découler de mobilisations citoyennes. Plusieurs situations, dont celle de la patrimonialisation du quartier Sidi El Houari montre l'investissement citoyen dans la reconstruction et la consolidation de la mémoire du lieu et les efforts déployés pour la préservation du patrimoine urbain. Ainsi, la mobilisation citoyenne dans la reconnaissance d'un site peut être perçue comme élément déclencheur de sa patrimonialisation (patrimonialisation sociale) et un des moteurs de l'émergence de sa requalification.

4.2.3- Le financement participatif : une contribution au projet patrimonial

Les moyens financiers constituent une des grandes contraintes de la prise en charge et de l'entretien du patrimoine urbain. Le modèle économique basé exclusivement sur le financement de l'Etat s'essouffle face aux contours de la notion de patrimoine dont le champ ne cesse de s'élargir. Si l'Etat et les collectivités territoriales financent la prise en charge et l'entretien du patrimoine urbain dit « exceptionnel », objet d'intervention d'experts spécialisés, le patrimoine « ordinaire » n'a pas le même traitement. Son entretien dépend de la bienveillance de quelques

« passionnés amateur » et des volontaires. Cette situation n'est pas suffisante pour qu'un centre ancien puisse maintenir sa dynamique patrimoniale. La dynamique patrimoniale des centres anciens étant spécifique, elle dépend de la sauvegarde de l'équilibre entre fonctions urbaine et résidentielles. La fonction habitat est fragile, et si elle n'est pas protégée et organisée, elle est exclue au profit de quartiers de bureaux vides d'habitants, ou alors elle devient une fonction refuge, lieu d'accueil pour ceux qui n'ont pas le choix. Les centres-villes américains, partagés entre ghettos et centres d'affaires, en ont fait l'illustration.

Dans un contexte de restriction financière, des nouveaux modèles de financement basés sur des partenariat public-privé mobilisant acteurs économiques ou populations sont alors recherchés ou mis en place par des acteurs du patrimoine. Il s'agit de mécanismes de réinvestissement privé possédant un caractère d'utilité publique comme par exemple la levée de fond pour l'entretien et la valorisation du patrimoine ordinaire. Cette dernière est souvent portée par des acteurs économiques tels que des fondations, des mécènes locaux et des sponsors. Ces acteurs bénéficient, dans ce cadre, d'avantages fiscaux et d'une mise en visibilité de leurs actions conduites dans le projet patrimonial. Dans d'autres cas, le partenariat public-privé mobilise des ressources financières des habitants et citoyens contribuant à un financement participatif dans le cadre de projets patrimoniaux locaux suscitant intérêt général. Toutefois, le partenariat public-privé ne constitue pas encore une source de financement majeure. Dans les faits, il reste limité. La mise en œuvre de tels dispositifs et leurs efficacités interrogent la démarche d'ingénierie spécifique qui se doit d'être participative et communicationnelle, conciliant intérêts public et privé, et que ne possèdent pas toujours les entités gestionnaires du patrimoine urbain. La mobilisation de fonds privés pour la préservation durable du patrimoine urbain nécessite une évolution de l'action publique locale en faveur d'une participation notamment financière, des acteurs économiques ou non, le plus en amont possible du projet. Autrement elle sera réduite à une instrumentalisation si elle intervient uniquement au stade du montage financier. Pour que le partenariat public privé réponde aux enjeux collectifs de la patrimonialisation, il devrait intervenir le plus en amont possible du processus, peut-être même dès le stade de l'élaboration stratégique des projets patrimoniaux. Il s'agit là d'un enjeu de gouvernance.

4.2.4- Participation citoyenne dans la protection et valorisation du patrimoine urbain :

Nous avons, plus haut, abordé la nécessité de la participation citoyenne dans les étapes de reconnaissance patrimoniale. Les phases suivantes du processus de patrimonialisation (protection, sauvegarde et transmission) implique un changement d'état et d'usage du bien patrimonialisé. Il s'agit d'offrir des possibilités de réutilisation inhérentes afin de garantir l'actualisation et l'insertion d'un « objet du passé » patrimonialisé dans le présent. Il s'agit là d'une condition incontournable pour éviter la mise en cloche du patrimoine et sa condamnation. La réussite d'un projet de changements d'usage dépend fortement du degré de l'« acceptabilité sociale » dans la concrétisation de ces projets (Caron-Malenfant et Conraud, 2009). A ce titre, plusieurs travaux de recherches montrent la place importante des associations du patrimoine dans la promotion, valorisation et sauvegarde du patrimoine urbain. Le militantisme des

associations de patrimoine pour sa sauvegarde s'exprime dans un rapport avec l'Etat et autorités locales qui peut être consensuel ou conflictuel. En outre, le patrimoine est saisi par les associations sous différents registres dont la forme la plus usuelle est la médiation culturelle pour mettre en valeur, faire vivre et aimer des patrimoines autrement oubliés sur des territoires souvent en déclin. Ce type de mobilisations recoit un large spectre de stratégies et d'actions. Nous citons parmi elles, la contribution dans la valorisation du patrimoine urbain par des offres de mise en tourisme (visites guidées d'un patrimoine à découvrir, exploration de parcours touristiques tout en stimulant des pratiques culturelles perdues, médiation numérique du patrimoine...etc). Dans ces pratiques très ancrées dans le territoire patrimonialisé, le visiteur n'est plus dans une situation passive mais découvre plus activement le patrimoine, contribuant ainsi à un nouvel usage et à une nouvelle signification auparavant perdus. A cet effet, la protection du patrimoine n'est pas seulement une affaire de spécialistes. Elle suppose un effort collectif. Dans le même sens, les associations du patrimoine jouent un rôle important dans la sauvegarde et la transmission du patrimoine urbain en dehors du cercle des initiés. Leurs efforts de militantisme produisent souvent une meilleure diffusion de la culture patrimoniale et une large sensibilisation au devenir du patrimoine qui mène, parfois, à une responsabilisation du visiteur (Drouin, 2011). En outre, Les médiations culturelles contribuent à l'évolution des pratiques patrimoniales donnant corps à de nouvelles demandes participatives et interactives. Nous reviendrons en détail sur cet aspect, dans la troisième partie de la thèse, en analysant l'apport des associations les Amis de la Casbah de Dellys et Delfine à Dellys et Bel Horizon et Santé Sidi El Houari Oran.

4.2.5-Participation citoyenne, conflit patrimonial et construction locale de l'accord :

Aujourd'hui, la question patrimoniale met au défi une patrimonialisation qui réconcilie intérêts patrimoniaux, sociaux, économiques et politiques, de et concilie sauvegarde du patrimoine et exigences en matière d'urbanisation. Dans cette perspective il est nécessaire d'abandonner l'approche sectorielle et d'opter plutôt pour une planification stratégique, prudente et participative. La participation de l'ensemble des acteurs permet de définir des objectifs partagés tout en prenant en compte toute la complexité de la problématique patrimoniale dans ses spécificités tant physiques, esthétiques et historiques que sociales et économiques. Inscrire l'approche de patrimonialisation dans une perspective de développement durable exige la mise en perspective à la fois d'un ensemble de mesures institutionnel et d'un ensemble de mesures participatif et concerté des habitants. De cette manière, c'est l'habitant qui est le point focal, c'est lui qui sera déterminant dans le processus décisionnel susceptible d'être le garant de l'appropriation des espaces aux usagers.

La patrimonialisation en centre urbain ancien renvoie aux dimensions politique et spatiale qui contribuent à construire un ordre du temps et un ordre du groupe (Debray, 1999) et qui se croisent, voire se disputent ou entrent en conflit. Comme nous l'avons déjà souligné dans le chapitre précédent, toutes les étapes du processus de patrimonialisation des centres anciens sont potentiellement porteuses de conflit. Les conflits liés à la sélection du patrimoine urbain remettent en cause totalement ou partiellement des modalités et des décisions d'action publique

traduisant une crise de légitimité par laquelle l'administration ne semble plus détenir le monopole de la définition de l'intérêt général. Cette dernière relève d'autres points de vue tout aussi légitimes, et notamment, des intérêts publics liés à la protection du cadre de vie. Une fois le patrimoine sélectionné, cette crise de légitimité peut également traduire un conflit de procédure dans la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la patrimonialisation. Heiman considère que les conflits d'aménagement participent à une remise en cause de la représentation démocratique, et posent la question de la pertinence du concept de la démocratie participative qui nous interpelle aux fameuses revendications du « *droit à la ville* » (Lefebvre, 1967).

Les dispositifs participatifs contribuent à la réduction des mécanismes conflictuels et de leurs impacts. Toutefois, ils ne semblent pas pour autant pouvoir les « désamorcer ». Les espaces de concertation constituent aussi bien des « *lieux de polarisation et de conflit que d'apaisement et de consensus* » (Blondiaux, 2008 :144). Une gestion intelligente et pragmatique du conflit aboutit à la mise en place de structures participatives, ce qui induit une gestion négociée avec la population locale et donc de permettre une construction locale de l'accord. Conflit et participation ont alors au même titre un effet fertilisant qui permet de « *débloquer des systèmes d'acteurs figés* » (Revel et al., 2007 :31). Loïc Blondiaux et Michel Fourniau (2011), note à ce propos que les conflits, soumis à la vigilance des groupes mobilisés, contribuent à l'émergence d'une démocratie urbaine voire même d'une démocratie participative. La légitimité désormais reconnue des compétences citoyennes dans la préservation et la valorisation du patrimoine suggère que le processus de patrimonialisation en centre urbain ancien pourrait être conceptualisé comme un ensemble d'arènes où se discuteraient différents types de savoirs urbains, tant professionnels que citoyens. L'hybridation de ces différents savoirs urbains nécessite l'instauration de modalités participatives.

4.3- Exemples de participation citoyenne dans les sites patrimoniaux en centres historiques :

Cette section présente des cas de projets patrimoniaux à caractère patrimonial en centre urbain dont les enjeux sont pertinents au regard de notre problématique, notamment en ce qui concerne la participation citoyenne dans différentes étapes de la patrimonialisation. Les choix opérés dans cette présentation nous permettent, au fur et à mesure, de répondre à nos questions de recherches dans le but d'identifier les méthodes et les outils de mise en œuvre des démarches participatives dans le cadre de la patrimonialisation en centre ancien. Nous avons choisi le centre historique de la ville de Dax située en France. Inscrit dans un contexte urbain marqué par une dégradation du cadre bâti et un site productif en déclin, le centre historique de Dax présente, à cet effet, un intérêt du point de vue, d'une part, de l'enjeu économique et patrimonial qu'il présente pour son territoire. En outre, la ville de Dax a bénéficié de plusieurs projets à caractère patrimonial mobilisant une démarche participative représentative d'un grand nombre de dispositifs et d'outils mobilisés à différentes étapes. A ce titre, cet exemple nous permet

d'appréhender un large panel de solutions en fonction de situation précise. Néanmoins, le contexte Français diverge du contexte Algérien, nous mobilisons ces expériences étrangères non pas à de strictes fins comparatives mais dans une perspective de cibler différents modes d'action contrastant avec les pratiques patrimoniales en Algérie. Nous avons donc sélectionné l'exemple de la ville de Dax suscitant un intérêt probant pour notre recherche et que nous vous présentons d'une manière succincte.

- Présentation de l'exemple de la ville de Dax (France) :

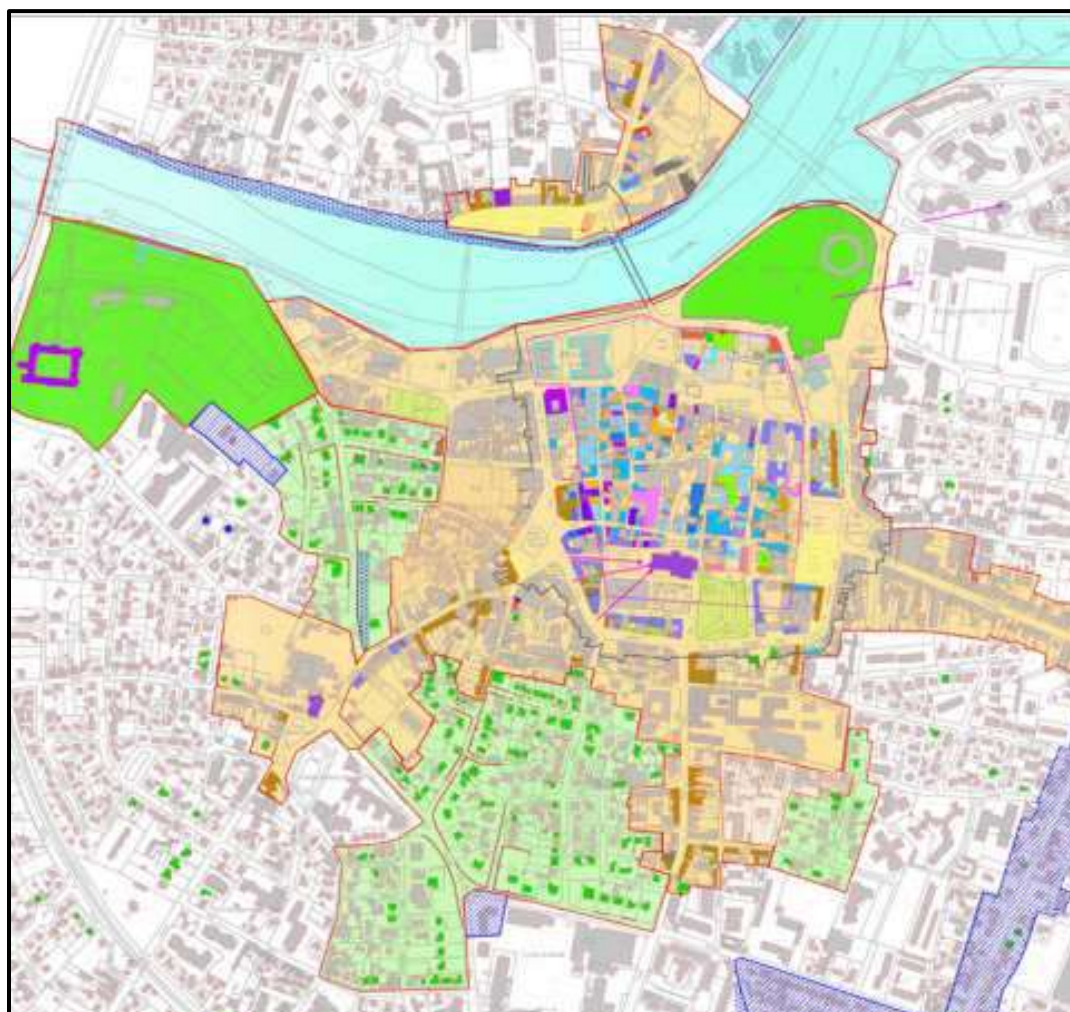


Patrimoine urbain :	Contexte urbain :	Démarche participative :
-10 Monuments historiques -Panel d'ensembles urbains historiques de la période de l'antiquité à la période contemporaine	-Détérioration de l'image urbain du centre historique (habitat insalubre, problème de circulation, vacance commerciale trop importante, déséquilibre commercial entre la périphérie et le centre-ville ...) - Protection du patrimoine urbain (ZPPAUP, 1997 ; AVAP, 2013) -Stratégies de valorisation du centre historique /-Projets de renouvellement et de développement urbain (PLU,2010) - « Orientations patrimoniales » prévues pour intégration au PLUi.	-Recensement participatif en 2017 du patrimoine - « Cœur de Ville » en 2018 : une construction partenariale du projet de revitalisation du centre historique (ateliers participatifs) -Mise en valeur participative du patrimoine urbain : « compagnes de ravalement de façades » 2000-2017

La ville de Dax se situe dans le département français des Landes en région Aquitaine . Elle a une situation géographique privilégiée, à 35 km de la côte littorale landaise, qui lui vaut le titre de première agglomération thermale de France. Dax compte un peu plus de 20 000 habitants. Le centre-ville jouit d'une stratification historique s'échelonnant de la période de l'antiquité à la période contemporaine. Dix monuments sont classés au titre de monuments historiques. La Ville de Dax possède aujourd'hui plusieurs outils de protection et de valorisation de son patrimoine. En 1997, une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) a été approuvée. Malgré l'existence d'outils de protection du patrimoine en centre

historique, ce dernier était marqué par plusieurs problèmes²¹ portant atteinte à son image urbaine : habitat insalubre, problème de circulation, vacance commerciale trop importante, déséquilibre commercial entre la périphérie et le centre-ville, population vieillissante dont le taux de croissance démographique est de 1.2%. Une stratégie a été alors lancée pour le renouvellement et le développement urbain de centre historique de la ville. Les principaux axes portaient sur la lutte contre l'habitat insalubre en valorisant le centre historique et l'amélioration de l'accessibilité à la ville et aux communes environnantes. Cette stratégie s'est concrétisée à travers de grands projets lancés à partir des années 2000. Il s'agit notamment de projets de Résorption de l'Habitat Insalubre (RHI) et du projet de création du « Pôle d'échanges Multi nodal » dans le quartier de la gare afin de moderniser le réseau de circulation. En outre, les périmètres de la ZPPAUP, Les périmètres de protection patrimoniale de 500 mètres autour des monuments inscrits et classés couvrent essentiellement la ville historique fortifiée. Cependant, ils ne prenaient pas en compte le développement de la ville. Cette dernière a alors révisé, en 2013, sa ZPPAUP en Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) en faveur d'un élargissement du périmètre de protection du patrimoine urbain incluant les quartiers des années 1900 à 1950, des zones paysagères, les anciens faubourgs de la ville et le patrimoine de l'époque thermale. (Cf. Carte 1).

²¹Dossier de presse en ligne (2019), « *Le cœur de ville de Dax poursuit sa métamorphose* », <https://www.dax.fr/wp-content/uploads/2019/04/DP-coeur-de-ville-avril-2019.pdf>



AVAP DE DAX DIAGNOSTIC PATRIMONIAL					
PATRIMOINE BATI			PATRIMOINE PAYSAGER		
STYLES		USAGES, TYPE CONSTRUCTIF			
- ELEMENT BATI RELIQUE RURALE - STYLE MEDIEVAL RENAISSANCE - PRE CLASSIQUE - STYLE CLASSIQUE - IMMEUBLE TRAME - DACQUOIS - CHALET DACQUOIS 19 EME NEOCLASSIQUE 19 EME ECLECTIQUE - ART NOUVEAU - ART DECO - BASCO LANDAIS - MODERNE - CONTEMPORAIN (POST 1960)		- BATI RURAL - MAISON URBAINE OU DE FAUBOURG - BATI A USAGE DE SERVICE (communa, écoles...) - IMMEUBLE A LOGEMENT - HOTEL PARTICULIER - VILLA - USAGE ORIGINAL RELIGIEUX - EQUIPEMENT PUBLIC (rue large) - ETABLISSEMENT BANCAIRE OU COMMERCIAL - UNIVERS THERMAL	- VUE STRUCTURANTE - CLOTURE, MUR STRUCTURANT - PORTAIL REMARQUABLE - PARC, JARDIN PRIVE - PARC, JARDIN PUBLIC - ARBRE, EMPRISE PLANTEE		
- ELEMENT REMARQUABLE - PETIT PATRIMOINE		- ARCHITECTES : Po - Pomade, Po - Prunetti, D - DEVANTURE - Porte (style selon couleur) - Façade ou élément de façade différent du style général de la construction (style selon)	- SEQUENCE COHERENTE STRUCTURANTE - ESPACE PUBLIC DESTRUCTURE - AIRES - AIRES DE L'ADOUR - AIRES CENTRE ET FAUBOURGS - AIRES DES VILLAS - SECTEUR NON RETENU		

Carte 1 : Plan du Diagnostic patrimonial pour l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Dax
Source : <http://www.sites-cites.fr/wp-content/uploads/2019/03/Etude-outils-m%C3%A9diation-et-participation-citoyenne-dans-les-SPR.pdf> , P :12.

La Ville de Dax est couverte actuellement par un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en 2010. Le conseil communautaire, par délibération en date du 16 décembre 2015 a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). L'un des objectifs du document est d'affiner les prescriptions architecturales et paysagères en s'appuyant sur le patrimoine existant susceptible de servir de référence. Le PLUi représente une opportunité d'un investissement de terrain diversement accueillie par les acteurs locaux. Il condense une multitude de questions alliant enjeux sociaux, enjeux de préservation du patrimoine urbain et d'adaptation aux exigences actuelles dans une perspective de durabilité.

-Intérêt principal de l'exemple de la ville de Dax pour la recherche :

Le centre historique de la ville de Dax illustre un cas de figure original, où dans un contexte urbain en déclin, marqué par une population vieillissante, dégradation du parc ancien et vacances commerciale, ont émergé des démarches participatives pour la préservation, la valorisation du patrimoine urbain et la revitalisation du centre-ville. Les démarches participatives ont mobilisé différents acteurs tant institutionnels que non institutionnels qui saisissent l'espace patrimonial. Cet exemple nous permet également d'identifier divers outils, dispositifs ou pratiques à disposition des collectivités pour impliquer les habitants à l'élaboration du projet patrimonial, dans ses différentes phases qu'il s'agisse de la phase reconnaissance collective du patrimoine urbain à travers le « recensement participatif » (B), ou de la phase gestion et entretien du patrimoine à travers les « Campagnes de ravalement de façades » dans lesquelles ils impliquent les habitants dans la rénovation de leur bâtiment (A), ou encore de la phase conception du projet par le biais de l'« Etude cœur de ville » qui présente une démarche concertée de revitalisation du centre urbain (C).

4.3.1- Les « Campagne de ravalement de façades » : une incitation à l'implication des habitants dans l'entretien du patrimoine urbain ordinaire

Dans le cadre de la mise en valeur du patrimoine dans le centre historique, une opération « Campagne de ravalement de façades » a été lancée, dans les années 2000, par la municipalité de la ville de Dax en partenariat avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Landes, l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), la Direction de l'Urbanisme et la fondation du patrimoine et l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). L'objectif est d'inciter les habitants et commerçants dans leurs projets d'entretien, de rénovation de leur bâtiment en leur proposant un support technique et accompagnement financier (aide municipale, défiscalisation ou subventions).

L'opération concerne les façades visibles du domaine public. La municipalité subventionne les travaux d'entretien menés par les habitants à hauteur de 20 %²². L'opération « Campagne de ravalement de façades » est un projet participatif mobilisant une équipe technique d'animation

²² Dossier de presse en ligne (2019), « Le cœur de ville de Dax poursuit sa métamorphose », <https://www.dax.fr/wp-content/uploads/2019/04/DP-coeur-de-ville-avril-2019.pdf>

et le conseil aux propriétaires à long terme à raison d'une campagne tous les deux ans et ce depuis 17 ans. Les « Campagnes de ravalement de façades » ont permis :

- Traitement de 113 façades dans le respect de règles fixées par la ZPPAUP préservant ainsi la richesse naturelle, paysagère, architecturale et urbanistique du patrimoine du centre historique.
- Création d'un véritable groupe de travail et de réflexion entre les élus locaux, les experts techniques et les habitants propriétaires du centre historique ;
- Perpétuation d'un savoir-faire spécifique (enduits à la chaux, badigeon à la chaux, réparation des menuiseries bois existantes ou restitution à l'identique ...).



Figure 6 : Compagnes de ravalement de Façades à Dax
Source : <https://facades40.fr/ravalement-de-facade-a-dax/>

4.3.2- Le « recensement participatif » : des actions collectives de recherche et de connaissance du patrimoine urbain récent

Le patrimoine bâti de la période du XIX^{ème} et XX^{ème} siècle ne faisait jusqu'ici l'objet d'aucune mesure de protection. Afin de repérer les éléments patrimoniaux relativement récents et de les intégrer dans l'étude de l'AVAP et dans le PLUi-Habitat, la direction d'urbanisme de Dax, appuyée par le service régional de l'Inventaire et du patrimoine a lancé, en 2018, un recensement, dans le cadre du Diagnostic « Orientations Patrimoniales ».

Un travail de terrain, d'une durée de trois ans, était piloté par l'équipe technique de la direction de l'aménagement et de l'urbanisme de la ville en partenariat avec le Service Régional de l'inventaire, en collaboration avec une commission citoyenne du patrimoine dacquois, animée par des ambassadeurs de quartier et des étudiants. Une chargée de mission a été recrutée par la ville pour la rédaction de l'inventaire du patrimoine. Pour réaliser cet inventaire participatif du patrimoine, la Ville de Dax a mis en place une plateforme numérique (Cf. figure 7). Celle-ci consistait à offrir aux habitants la possibilité de choisir sur une carte interactive des éléments qu'ils estiment à leurs yeux faire partie du patrimoine. Il ne restait plus qu'analyser ces éléments suivant une grille comprenant des critères d'appréciation, puis selon le cas les intégrer ou pas dans l'inventaire patrimonial du document d'urbanisme.



Figure 7 : invitation à l'inventaire participatif

Source : <https://www.grand-dax.fr/wp-signup.php?new=grand-dax.fr>

Le recensement participatif via le site internet de l'agglomération a suscité un intérêt chez deux étudiants (Master pro Régie des œuvres et médiation et Master Patrimoine). Ils vont donc procéder à des visites sur site, en étant encadrés par le service de l'Urbanisme, dans le but précis d'évaluer le potentiel patrimonial de tous les éléments à patrimonialiser retenus par la municipalité et/ou les habitants. Cette étude a permis de mettre en lumière les spécificités des caractéristiques architecturales liées à l'architecture du XIXème et XXème siècle de la région de Dax (Kévin Laussou, 2017). Les résultats du recensement participatif ont largement contribué au lancement d'une vaste opération de numérisation dans le but d'établir une base de données sur le patrimoine dacquois (la Daxothèque). Les données recueillies par le recensement participatif ont permis de répertorier plus de 200 objets à valeurs patrimoniale comme « éléments à protéger » qui seront prochainement intégrés dans le PLU actuel de la Ville. (Cf figure 8)



Figure 8 : données documentaires et iconographiques sur le patrimoine Dacquois
Source : Kévin Laussou, 2017

En fin de compte, la compréhension particulière de ce tissu urbain va certainement impliquer que l'on indexe une réglementation au PLU susceptible de déterminer une sorte de cahier de charge pour la protection et la conservation des éléments distingués (style, façade, modénature, etc.).

4.3.3-L'étude « Cœur de Ville » : une co-construction d'un projet de revitalisation du centre-ville :

Dax a voulu s'offrir les moyens de réussir un processus cohérent d'évolution urbaine du centre-ville. Pour se faire, la ville a présenté sa candidature pour participer au projet « cœur de ville » dans le cadre du Plan National **Action cœur de Ville**, lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires, en partenariat avec la Caisse des dépôts, Action logement et l'Agence nationale de l'habitat. Retenue en 2018, la Ville de Dax a bénéficié d'une convention sur cinq ans pour redynamiser leur centre-ville à travers une stratégie de développement économique, thermal et touristique à l'échelle de l'aire urbaine. Le projet prévoit une action ciblée sur le centre historique défini comme « secteur d'intervention prioritaire » et des outils d'accompagnement dans une zone plus large dite périmètre « d'opération de revitalisation du territoire » (ORT)²³. L'ORT favorise une requalification d'ensemble d'un centre-ville dont elle facilite la réhabilitation de l'habitat, de locaux commerciaux et artisanaux, l'amélioration de la mobilité, l'aménagement de l'espace et plus globalement la rénovation du tissu urbain, pour créer un cadre de vie attractif propice au développement à long terme du territoire. Dès la publication des circulaires ministérielles, la Ville a mis en place les instances de projet (Comité de pilotage et Comité technique). Dans le cadre d'un marché de définition, la Municipalité a mis en place une structure créée pour l'occasion sous forme d'ateliers participatif mobilisant 3 équipes pluridisciplinaires composées d'architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs, programmistes ainsi que des acteurs économiques locaux (CCI, chambre des métiers et de l'artisanat, associations des commerçants d'acquois) de la vie locale et la société civile. Les ateliers participatifs constituent des lieux d'échange entre acteurs institutionnels, experts techniques et la société. L'objectif de la mise en place des ateliers participatif était de réfléchir ensemble sur le devenir du centre urbain afin de mieux appréhender les mécanismes de fonctionnements des tissus urbains les plus anciens, les atouts à valoriser ou les lacunes à atténuer.

La réflexion « Cœur de Ville » menée dans le cadre des ateliers participatifs a duré 9 mois. Elle a été l'occasion d'associer et d'engager les différents acteurs de la vie locale dans une co-construction du projet de revitalisation. Contrairement à la traditionnelle réunion publique, les acteurs impliqués dans les ateliers participatifs se forment en comité plus réduit. Cette forme est plus propice au travail. Ainsi, les objets mis en débat dans les ateliers participatifs étaient articulés autour de : 1. L'attractivité de l'habitat, 2- Le développement économique et commercial, 3- L'accessibilité et la mobilité, 4- La valorisation du patrimoine, 5 Le développements de l'offre culturelle et de loisirs. Ces objets émergeant des ateliers participatifs ont constitué cinq axes qui ont permis de définir le plan d'actions. Au cours d'études de définition, la tâche dévolue aux équipes avait pour but de proposer des solutions innovantes, concrètes et réalistes. Ainsi sont apparues, moult configurations spatiales susceptibles de recentrer l'étude et de préciser les détails. De ce fait, il a même été possible de proposer une recomposition des espaces publics. (Cf. figure 9)

²³ Créée par la loi ELAN portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique du 23 novembre 2018, l'ORT est un nouvel outil à disposition des collectivités locales.

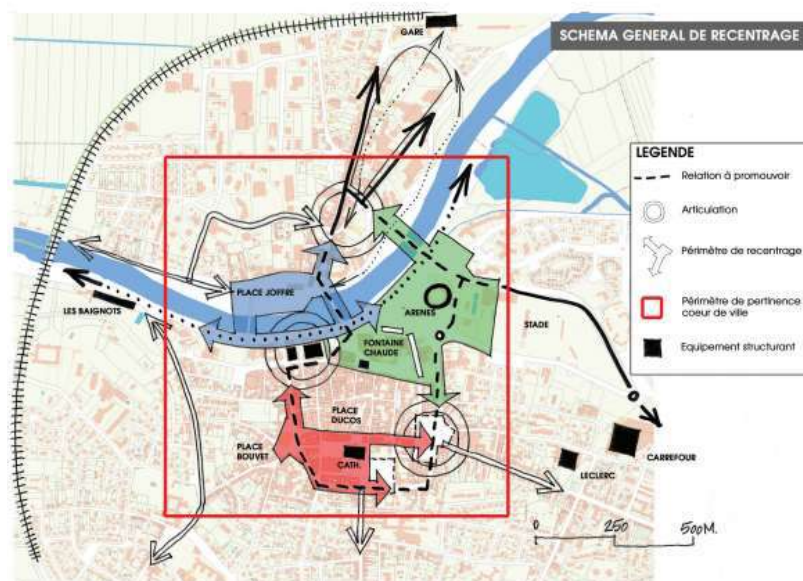


Figure 9 : Schéma « Cœur de Ville »

Source : convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Dax, (2018),P.9.

Un plan d'actions relatif à chaque axe a été défini. Ainsi, les actions menées dans le cadre du projet action cœur des villes ont permis de « *réhabiliter, reconstruire et moderniser des équipements publics (EHPAD, crèches, centre social, etc) et de débiter la modernisation et l'accessibilité du centre piétonnier de Dax (Fontaine chaude, rue des pénitents etc....). Dans le même temps, de nombreux réseaux, voiries et trottoirs ont fait l'objet de reprise pour le confort et la sécurité de tout le monde. Le stationnement et la desserte de la Ville centre ont été améliorés par le renforcement et la diversification des possibilités de déplacement (bus, parkings relais, navettes, pistes cyclables, etc).* »²⁴

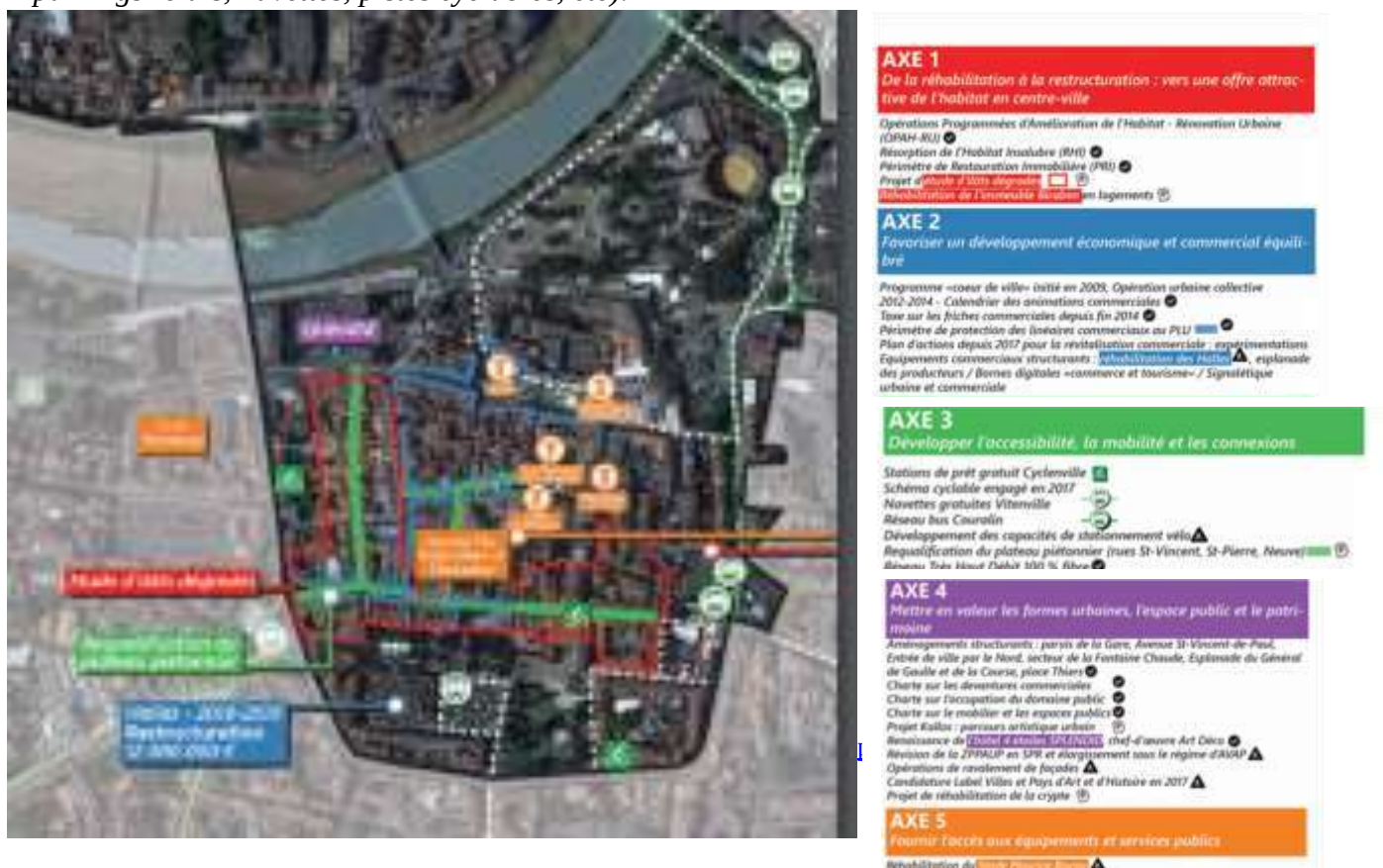


Figure 10 : Actions « Cœur de Ville de Dax »

Source : Convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Dax, (2018),P.32-33.

commencé par une opération de réaménagement, concertée et sans précédent, pour le cœur de ville »²⁵

Les démarches participatives en jeu ont permis : -*Pour les habitants* : une prise de connaissance du projet patrimonial, de ses enjeux et des acteurs impliqués - une meilleure accessibilité et inclusion permettant son appropriation et son acceptabilité. -*Pour la collectivité* : un partage des savoirs et une amélioration de la communication élus / habitants ; d'engager des actions d'implication des habitants dans la conception, la gestion et le suivi du projet à caractère patrimonial en faveur du développement urbain durable du centre historique. A ce titre, **les démarches participatives sont porteuses d'une « plus-value » au projet patrimonial** pour l'ensemble des acteurs impliqués. Elles ont permis une avancée remarquable dans l'optimisation de certains processus de décision et dans la co-construction de l'action patrimoniale publique.

Au travers de notre analyse, nous présentons un modèle alternatif d'intervention sur les centres historiques où l'implication des citoyens s'avère indispensable (Melé, 2003). Nous visons notamment de repérer des « **bonnes pratiques** » potentiellement transférables aux modes de construction et de gestion patrimoniale. En effet, il est important voir impératif pour les pouvoirs publics en Algérie d'intégrer les démarches participatives à la protection du patrimoine urbain de nos villes. Cette démarche viendrait en amont et tout au long des projets car la compréhension de ce qui fait patrimoine pour les uns et pour les autres enrichit les projets de transformations ultérieures. En outre, **le phénomène participatif**, plaidant pour une plus grande **démocratie patrimoniale**, vient bousculer le mode décisionnel pour aboutir à une **action patrimoniale durable**.

²⁵ Direction de l'Urbanisme de la Ville de Dax (2019), « Dossier de candidature de la ville de Dax au label ville et pays d'art et d'histoire », BLF impression, p4. [DP Dax candidate au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire - Dax](#)

Contexte	Projet participatif/ Durée	Objectifs projet participatif	Principe majeur	Echelle d'intervention	Acteurs impliqués	Population ciblée	Outils/ dispositifs	Résultats de la démarche
Centre historique de la ville de Dax- Contexte urbain productif en déclin (population vieillissante, habitat dégradé, vacance commerciale)	Compagnes de ravalement de façades/ 17 ans	Inciter les habitants à entretenir et à rénover leur bâtiment	Cogestion patrimoniale Co-financement	Architecturale : ravalement des façades	Municipalité de Dax- l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine des Landes- l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat- Direction de l'Urbanisme- l'Architecte des Bâtiments de France (ABF)-Fondation du patrimoine-Habitants propriétaires- Commerçants	Habitants propriétaires- Commerçants	Support technique et accompagnement financier (aide municipale, défiscalisation ou subventions)	-Traitement de 113 façades suivant le ZPPAUP -Préservation et mise en valeur de la richesse naturelle, paysagère, architecturale et urbanistique - Création d'un véritable groupe de travail et de réflexion entre les élus locaux, les experts techniques et les habitants propriétaires du centre historique ; - Perpétuation d'un savoir-faire spécifique (enduits à la chaux, badigeon à la chaux, réparation des menuiseries bois existantes ou restitution à l'identique ...)

	Recensement participatif/ 3 ans	Repérer les éléments patrimoniaux récents	Reconnaissance patrimoniale collective	Urbaine – communale : dans le cadre de l'élaboration de son PLUi	Direction de l'aménagement et de l'urbanisme - Service Régional de l'inventaire - une commission citoyenne du patrimoine dacquois	-citoyens du patrimoine dacquois Ambassadeurs de quartier Etudiants	Plateforme numérique-visites de terrain	-Mise en lumière des spécificités de l'architecture du XIXème et XXème siècle de la région de Dax. -Constitution de la « Daxothèque » :une base de données documentaire et iconographique sur le patrimoine dacquois. -Répertoriage de plus de 200 objets à valeurs patrimoniale comme « Les éléments à protéger » et les intégrer dans la révision de la réglementation indexée au PLU.
	Projet cœur de ville/ 9 mois	Revitalisation du territoire- Reréfléchi ensemble sur le devenir du centre urbain	Co - conception	Urbaine	Les services de l'État, la Caisse des dépôts, l'ANAH, Action logement, les collectivités territoriales et locales et Des acteurs de la vie locale (CCI, chambre des métiers et de l'artisanat, associations des commerçants dacquois).	Société civile	Ateliers participatifs	- Les suggestions ont permis de faciliter la prise de décision pour les phases opérationnelles du projet - Des propositions spatiales sur la recomposition de certains espaces publics.

En conclusion, l'exemple de la ville de Dax illustre plusieurs situations où la participation citoyenne est placée au service de la protection et de la valorisation du patrimoine urbain du centre historique. Dans chaque projet étudié, un temps de rencontres a associé des représentants des institutions en charge de l'urbanisme et du patrimoine de la collectivité, des experts techniques et la société civile représentée par les associations, collectifs et habitants- citoyens, afin de mettre en œuvre des projets à caractère patrimonial qui soient concertés à l'échelle du territoire.

Les analyses montrent que les démarches participatives, initiées par la collectivité, impliquent **un temps long** et **le plus en amont du projet** pour que les habitants et usagers soient associés dès l'élaboration du projet. La démarche participative de la ville de Dax s'appuie sur un grand nombre de **dispositifs et d'outils mobilisés à différentes étapes** :

-Dans le projet de « **campagnes de ravalement de façades** », la collectivité locale a lancé un appel à participation qui a visé les propriétaires de logements ou de commerces situés sur les grands axes du centre historique. L'objectif de la participation était d'inciter et impliquer les habitants- usagers dans **l'entretien, dans la gestion et dans la rénovation de leur bâtiment**. Pour se faire, la collectivité a mis en œuvre **un accompagnement technique et un mode de financement participatif** à la disposition des citoyens impliqués. Ces opérations ont mené sur le long terme à la préservation de la qualité architecturales des bâtiments et de leur valeur historique tout en perpétuant un savoir-faire spécifique au centre historique.

-La protection du patrimoine passe aussi par la connaissance. Ainsi dans le deuxième projet, une **opération de recensement participatif** mobilisant collectivités locales et citoyens Dacquois, a permis de répertorier l'ensemble des éléments du patrimoine local récent remarquable non protégé. La participation citoyenne s'est appuyée sur **des dispositifs numériques et interactifs**. Ces derniers ont facilité la reconnaissance collective d'éléments urbains à valeurs patrimoniales qui seront intégrés dans les prescriptions du PLUi, afin d'assurer leur protection.

-Dans le **projet « cœur de ville »** visant la revitalisation du centre historique de Dax, **les ateliers participatifs** apparaissent comme des lieux dans lesquels les principaux aspects de l'opération se discutent et de nouvelles solutions se construisent pour, in fine, **co-concevoir un projet de société**. Cette forme de participation citoyenne a nécessité la création d'un lieu identifié dédié à l'expression des habitants sur la vie et le développement de leur quartier.

Ainsi, la démarche de la ville de Dax représente à ce titre un exemple remarquable d'implication des habitants dans le projet patrimonial et de ce fait, une posture de légitimité de la population en reconnaissant leur statut "d'acteurs" du projet patrimonial. Posture que l'on retrouve dans le discours du maire de la ville de Dax « *Cette conviction intacte pour ce qui fut la somme de nos passés s'intègre dans le même temps dans ce que sera le futur urbanistique. Et ce futur a déjà commencé par une opération de réaménagement, concertée et sans précédent, pour le cœur de ville* »¹

¹ Direction de l'Urbanisme de la Ville de Dax (2019), « Dossier de candidature de la ville de Dax au label ville et pays d'art et d'histoire », BLF impression, p4. [DP Dax candidate au label Ville et Pays d'Art et d'Histoire - Dax](#)

Les démarches participatives en jeu ont permis : -*Pour les habitants* : une prise de connaissance du projet patrimonial, de ses enjeux et des acteurs impliqués - une meilleure accessibilité et inclusion permettant son appropriation et son acceptabilité. -*Pour la collectivité* : un partage des savoirs et une amélioration de la communication élus / habitants ; d'engager des actions d'implication des habitants dans la conception, la gestion et le suivi du projet à caractère patrimonial en faveur du développement urbain durable du centre historique. A ce titre, **les démarches participatives sont porteuses d'une « plus-value » au projet patrimonial** pour l'ensemble des acteurs impliqués. Elles ont permis e une avancée remarquable dans l'optimisation de certains processus de décision et dans la co-construction de l'action patrimoniale publique.

Au travers de notre analyse, nous présentons un modèle alternatif d'intervention sur les centres historiques où l'implication des citoyens s'avère indispensable (Melé, 2003). Nous visons notamment de repérer des « **bonnes pratiques** » potentiellement transférables aux mode de construction et de gestion patrimoniale. En effet, il est important voir impératif pour les pouvoirs publics en Algérie d'intégrer les démarches participatives à la protection du patrimoine urbain de nos villes. Cette démarche viendrait en amont et tout au long des projets car la compréhension de ce qui fait patrimoine pour les uns et pour les autres enrichit les projets de transformations ultérieures. En outre, **le phénomène participatif**, plaidant pour une plus grande **démocratie patrimoniale**, vient bousculer le mode décisionnel pour aboutir à une **action patrimoniale durable**.

Conclusion :

Patrimonialisation : un contenu et des expertises renouvelés / réflexions, vers une redéfinition des expertises en matière de patrimonialisation en centre ancien ?

La deuxième partie de notre thèse aborde la place de la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation en centre ancien. En filigrane de notre exploration théorique, nous avons pu, d'une part, **définir la patrimonialisation en tant que processus d'appropriation au fil desquels un collectif accorde à certains héritages des significations sociales et un statut patrimonial**. Ainsi, différentes logiques tant institutionnelles que sociales cohabitent au sein du processus de patrimonialisation. D'autre part, nos analyses du contexte d'émergence et de l'édification procédurale de la patrimonialisation ont principalement permis de montrer que les **pratiques patrimoniales se sont profondément transformées**, avec l'élargissement du champ patrimonial passant de la prise en compte d'objets isolés à l'intégration des représentations de la société auxquelles ils se réfèrent. Cette grande mutation vient complexifier la démarche de patrimonialisation qui se trouve aujourd'hui confrontée à une multitude d'enjeux opposant intérêts patrimoniaux, sociaux, économiques et politiques. Ces enjeux sont saisis par une panoplie d'acteurs aux visions différentes voire contradictoires.

L'avènement de nouveaux acteurs sur la scène patrimoniale, notamment les acteurs sociaux (amateurs, bénévoles, militants, citoyens ordinaires, etc) pose avec acuité les questions d'usage et de luttes socio-spatiales. En effet, le patrimoine urbain est le produit subjectif de l'identité, lieu et de la mémoire. Les centres anciens, en tant que lieux habités, et le patrimoine urbain qu'ils portent sont alors étroitement liés aux perceptions susceptibles d'être partagées et débattues beaucoup plus largement en société (Berthold, 2018). Or, les pratiques patrimoniales ciblent souvent certaines catégorisations traditionnellement attachées à des considérations historiques ou esthétiques auxquelles les populations restent souvent étrangères. De ce fait, **les questions d'usage prennent une ampleur inusitée, tandis qu'apparaissent de nouvelles notions, comme celles de démocratie patrimoniale**.

Face à ces mutations, **la politique de prise en charge du patrimoine culturel montre des limites** perceptibles notamment en termes de prise en charge du patrimoine bâti en centre ancien. En Algérie, la promulgation d'une batterie de lois a montré l'élan des pouvoirs publics à l'action en faveur de la protection et sauvegarde du patrimoine urbain. Il est primordial que cet élan soit diffusé et mis en œuvre d'une manière effective pour rompre définitivement avec les anciennes pratiques qui ne sont pas parvenues à instaurer des modalités particulières pour prendre en charge les quartiers populaires des centres historiques. En outre, les outils traditionnels d'intervention sur le patrimoine sont dépassés. Ils font preuve d'une certaine inadéquation que l'évolution rapide des dispositifs de protection n'ont pas suffi à compenser. La mise en œuvre d'une patrimonialisation efficace et durable en centre ancien nécessite alors **la révision de certains schémas acquis**. Aujourd'hui, le défi de la patrimonialisation est de

s'adapter à ces nouvelles attentes et d'en tenir compte dans sa mise en œuvre, longtemps été perçue comme réservée à une élite intellectuelle. **Désormais un renouvellement des fondements de la démarche patrimoniale s'impose avec la participation de « tous ».**

La présentation des exemples étrangers en termes de participation citoyenne dans les sites historiques met en évidence la volonté des associations, des groupements et des individus à s'impliquer dans les sujets patrimoniaux. Notre présentation montre également les démarches, dispositifs et outils participatifs mis en œuvre par la collectivité. La question de l'organisation de ces démarches n'est pas la seule réponse pour adapter ces outils et ces interventions à l'impératif participatif : un important travail intellectuel s'impose aussi. Ainsi, les premières analyses des résultats nous conduisent à lancer ou relancer une **réflexion de fond sur la redéfinition des expertises propres au processus de patrimonialisation en centre ancien**, en accueillant positivement toutes les initiatives susceptibles de renouveler l'approche traditionnelle du patrimoine culturel. Parallèlement à la maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre du projet patrimonial, **la maîtrise d'usage** paraît capitale et cruciale. En effet, au-delà de la valeur historique, esthétique du patrimoine culturel, les usages en centre ancien en tant que lieu habité sont décisifs aussi bien pour bannir toute menace de dégradation, de perte et d'abandons que pour susciter et consolider l'attrait de la population pour le patrimoine.

Aussi étrange que cela paraisse, ces questions n'ont pas été traitées de front par le ministère de la culture, même si ces dernières années l'élaboration de la loi 06-06 d'orientation de la ville a permis certaines avancées en consacrant la participation citoyenne dans les projets de la ville. Les efforts entrepris en matière de législation n'ont pas eu l'impact souhaité. L'écart est considérable entre les discours et les pratiques. Concrètement, les actions de plusieurs acteurs du champ patrimonial restent limitées. L'action publique réclame la présence d'experts qui tendent à confisquer l'élaboration des objectifs de la politique et des actions patrimoniales et culturelles par un groupe restreint d'acteurs des pouvoirs publics (Montero, 2013). Ces derniers opèrent une différenciation et de légitimation en excluant tout un ensemble d'acteurs sociaux : amateurs, bénévoles, militants, citoyens ordinaires, etc. Pierre Molinier note à ce sujet « *un système "dual" qui se limite au dialogue entre les pouvoirs locaux et le « corporatisme » des professionnels* » (Colin, 1998 : 93). Pour que la patrimonialisation soit cohérente et ambitieuse, elle ne peut se limiter aux réponses individuelles des experts techniques et des acteurs institutionnels. Ces derniers ne peuvent détenir le monopole de la patrimonialisation car si souvent leurs réponses sont bien estimables, elles n'en demeurent pas moins dispersées pour constituer une vision à la hauteur de l'enjeu de démocratisation considérant que le patrimoine est l'affaire de tous !

La réflexion de redéfinition de l'expertise en matière de patrimonialisation en centre ancien renvoi pleinement aux approches participatives visant à une mobilisation conjointe de l'Etat, des collectivités et de la société civile dans la préservation du patrimoine urbain. Sans remettre en cause le savoir professionnel, il s'agirait plutôt d'une intégration du potentiel résidant dans les savoirs profanes, les savoirs d'usage, les savoirs militants mobilisés. Ces approches peuvent s'appuyer sur une multitude de réseaux extrêmement différents les uns des autres :

institutionnels, administratifs, culturels, professionnels, entrepreneuriaux, associatifs à travers des dispositifs pouvant à des « cercles de partage d'expériences » et « d'hybridation des savoirs ». Au final, cette partie de la thèse permet de mettre en évidence que les approches participatives permettent de **penser le patrimoine pour et par les habitants-usagers** afin atteindre le « consensus patrimonial » qui suppose la prise en considération de la question des acteurs, voire des nouveaux acteurs. Dans cette partie, il ne s'agira pas de proposer une analyse approfondie du jeu interactionnel entre les acteurs patrimoniaux institutionnels et non institutionnels, mais plus modestement de proposer une interprétation de la dynamique relationnelle entre ces acteurs. Cela constituera l'objectif de l'exercice auquel nous nous sommes livrées dans la partie III de la thèse où seront présentés les résultats de l'analyse de nos cas d'études permettant de comprendre la place de la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation, de mesurer ses effets et de confirmer ou infirmer la présence d'un milieu propice à l'instauration d'une gouvernance patrimoniale partagée.

Partie III :

**LA PARTICIPATION CITOYENNE A
L'ÉPREUVE DE LA PATRIMONIALISATION EN
CENTRE URBAIN ANCIEN DE DELLYS ET
D'ORAN**

Introduction :

La partie III présente les résultats empiriques de notre recherche. Elle s'appuie sur une enquête de terrain menée auprès des acteurs impliqués dans le processus de patrimonialisation en centre ancien de Dellys et d'Oran concernant les différentes dimensions questionnées dans cette étude. Nous présenterons le déroulement des processus de patrimonialisation des deux cas étudiés afin de mieux comprendre le contexte de la mobilisation citoyenne. Ensuite, nous examinerons les modalités participatives, pour chaque cas d'études, à travers l'analyse des dispositifs participatifs et des différents objets qu'ils traitent : la reconnaissance de la valeur patrimoniale, le classement en secteur sauvegardé, le plan de protection de mise en valeur à Dellys et à Oran ; les opérations de démolitions, le relogement des propriétaires, le lancement des opérations de fouilles archéologiques, le programme de réhabilitation urbaine...

L'analyse de chaque situation mettra en évidence : -le jeu d'acteurs impliqués dans le processus de patrimonialisation ; - La conception et la mise en œuvre des instruments et des dispositifs de la participation citoyenne ; - les différentes contraintes et opportunités pour la participation et les différents savoirs citoyens mobilisés. Au fil de notre étude, notre analyse nous permet de saisir les enjeux de la patrimonialisation en centre urbain ancien, de mettre en lumière les stratégies des acteurs dans la dynamique participative, de comprendre comment se structure le collectif citoyen pour se faire entendre et pour que leurs revendications soient prises en compte par les autorités publiques et d'apprécier les effets de la participation citoyenne sur l'action publique patrimoniale.

En fin, nous évaluerons les deux expériences participatives sur l'échelle de Sherry. E. Einstein pour remettre nos résultats en perspective. L'étude des deux cas va donc nous permettre de comprendre et clarifier les éléments et mécanismes les plus pertinents du phénomène qui nous concerne et d'analyser l'interprétation de la participation citoyenne par les acteurs patrimoniaux. La mise en perspective des deux cas d'études a pour but, non pas de les comparer, mais de les observer simultanément et d'en tirer des conclusions. Si nous admettons que la multiplication de cas d'études ne peut que développer la compréhension du lien entre patrimoine et participation citoyenne, cette étude, que nous considérons correspondre à une première phase d'investigation nous aura néanmoins permis de dégager des moyens (pistes) d'analyse et d'approfondir les connaissances sur la dynamique participative dans le champ patrimonial à Oran et à Dellys.

Chapitre5 : Des savoirs citoyens à la marge de la patrimonialisation : cas de Dellys

5.1- La patrimonialisation institutionnelle en centre urbain ancien : un processus inachevé et des enjeux multiples

Dellys est une ville côtière, située dans la wilaya de Boumerdes. Elle se trouve à environs 100 km à l'Est de la capitale (Cf. figure1).

Bien que rattachée administrativement à la wilaya de Boumerdès après 1984, la ville fait partie intégrante du territoire culturel Kabyle, constituant même son unique port. Le territoire de la commune de Dellys s'étend sur une superficie de 50.6km² pour une population estimée à 32 954¹.



Figure 1 : Localisation de la ville de Dellys

5.1.1- Evolution urbaine et potentialités du lieu

Dellys jouit d'une vieille ville qui présente un soubassement historique construit au fil des siècles. Il est le résultat du passage de plusieurs civilisations : carthaginoise, romaine, ottomane, berbère et française (Chaid-Saoudi,2010). Outre les valeurs historique et archéologique de l'ensemble urbain de la vieille ville de Dellys, ce dernier évolue dans un milieu naturel à forte valeur paysagère. En effet, la vieille ville de Dellys est implantée sur le contrefort de la montagne El Assouaf, qui se prolonge dans la mer par la longue pointe effilée du cap Bengut. (Cf. Figure2)



Figure 2 : Vue d'ensemble de la vieille ville de Dellys

Source : Rapport de présentation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Dellys, (2007 :7)

¹ Site de la wilaya de Boumerdès, Algérie - consulté le 30 septembre 2020.

Le centre urbain ancien de Dellys en tant qu'héritage du passé, représente aujourd'hui une trace, un témoignage que l'homme vivait ici en équilibre avec son milieu naturel (Casanovas et Boixereu, 2012). La figure ci-dessous montre l'intégration du bâti dans le site très accidenté. (Cf. figure 3) La forme du tissu urbain du centre ancien de Dellys dénote de sa relation étroite avec le milieu culturel et naturel qui ont conditionné sa formation.

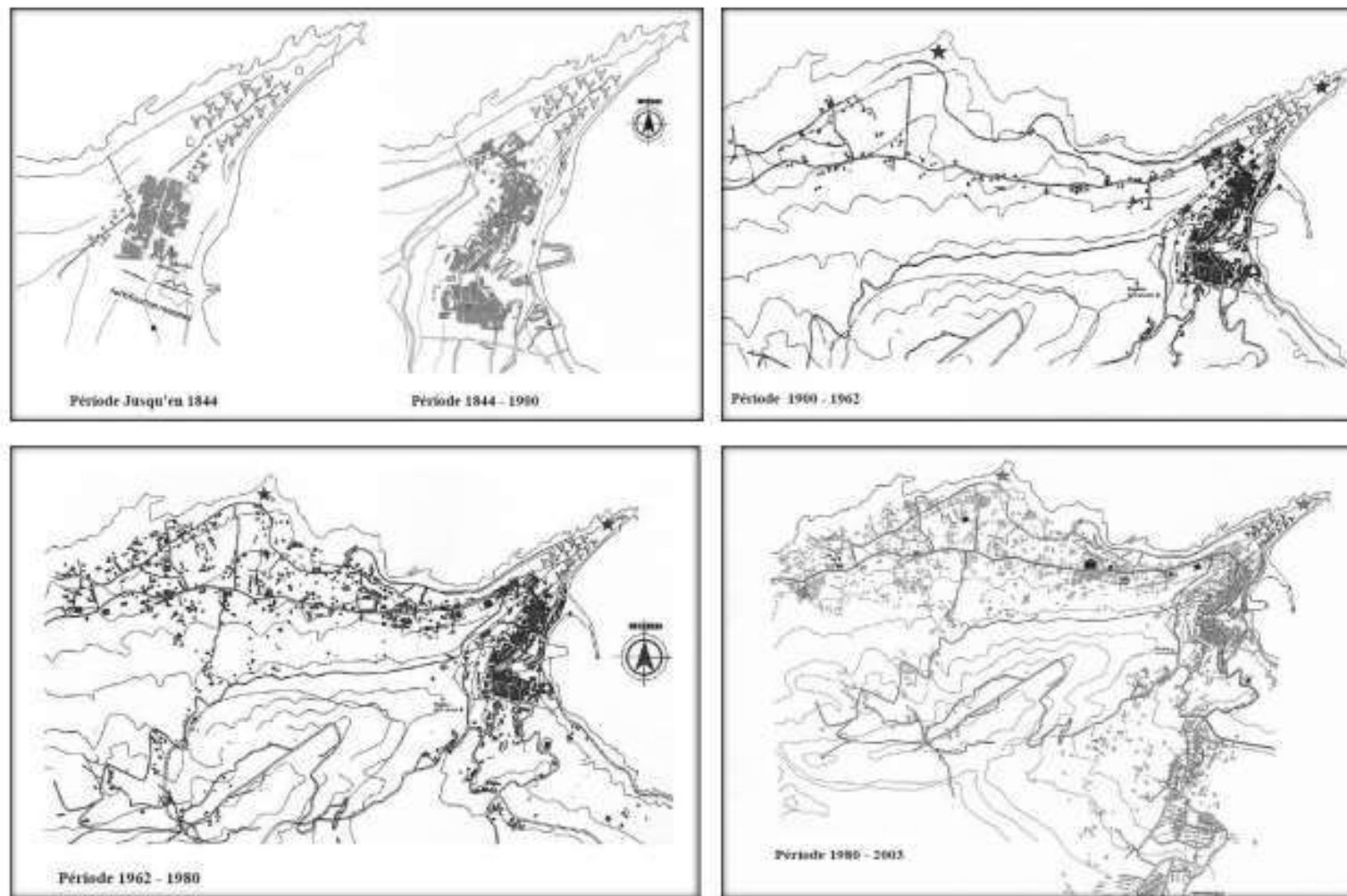


Figure 3 : Vue sur la casbah de Dellys.
Source : Auteure, 2017.

Nous avons mené une analyse diachronique sur la base de cartes historiques dont la plus ancienne date de 1845, qui nous a permis de cerner l'évolution urbaine de la ville de Dellys. Le paysage urbain est marqué par deux entités urbaines historiques (la Casbah et les extensions coloniales intramuros) à forte valeur architecturale, prolongées par des urbanisations plus récentes. (Cf. Carte 1)

La Casbah est le premier noyau historique de la ville Dellys. Elle dispose d'un système de voirie hiérarchisé typique aux médinas. Il est composé de rues et ruelles étroites et sinueuses à l'exception d'une voie principale, permettant de traverser le quartier de part en part et reliant la Casbah au reste de la ville. Les îlots de la Casbah sont de formes organiques et de tailles différentes. Ils sont subdivisés en plusieurs parcelles dont la majorité sont à usage résidentiel dont le bâti ancien permet de saisir un savoir-faire local ancestral. Le reste des parcelles est affecté à des équipements publics. On compte un lycée, un collège, une école primaire, un centre de santé, une mosquée et neuf mausolées. (Il est à signaler que les pratiques religieuses liées aux mausolées n'existent plus dans ces lieux). Les parcelles non bâties sont affectées aux Ryad. Il s'agit de jardins ou potagers collectifs partagés entre deux à trois maisons. Ils sont considérés comme une des particularités de la Casbah de Dellys.

Pendant la période coloniale (1844-1962), l'action de l'occupation coloniale française sur la ville était bien visible. D'une part, ils opèrent des démolitions de plusieurs bâtiments traditionnels afin d'élargir la voie principale et de diviser la Casbah en deux parties. Il s'agit de la basse ville pour les autochtones et la haute ville pour les colons. D'autre part, des nouveaux remparts furent construits pour protéger la ville. Ainsi, progressivement une nouvelle ville .



Carte 1 : Croissance urbaine de la ville de Dellys

Source : Bougdal, K. (2006). Identification des caractéristiques typologiques architecturales et techniques constructives du cadre bâti historique méditerranéen, (Mémoire de Magistère, Blida).

coloniale se développa du côté sud en dehors de la Casbah. Le réseau de voirie est caractérisé par un tracé en damier. Les îlots sont de formes géométriques simples ou de compositions de formes. L'îlot est subdivisé en plusieurs parcelles dont les constructions sont regroupées en bande continue. De nombreux quartiers de logements et d'équipements ont été construits, tels l'église, le marché couvert, le bureau de la Douane, un hôtel, deux casernes militaires et une brigade de gendarmerie.

Au lendemain de l'indépendance, la ville va s'étendre à l'extérieur des murailles. Du côté ouest, l'extension se fait le long de la RN 24 en allant vers Alger. Le paysage urbain est dominé principalement par des équipements publics et des bâtiments à usage d'habitation (logements collectifs et maisons individuelles). Cette zone est aujourd'hui soumise à la pression foncière. Du côté sud, l'extension se fait suivant le C-W N° 154, en allant vers Taourga. Le développement urbain est caractérisé par un tissu planifié en Zone Urbaine d'Habitat Nouvelle (ZHUN).

En somme, le centre urbain ancien de Dellys maintient sa trame urbaine et sa valeur historique liée aux différentes phases d'occupation et de consolidation de la ville qui demeure clairement lisible : de l'enceinte romaine, aux maisons de l'architecture andalouses ottomanes, en passant par les équipements de l'architecture coloniale française et les maisons traditionnelles berbères. L'héritage urbain du centre ancien de Dellys reflète la richesse culturelle de ce territoire (Cf. Figures 4 et 5).



Figure 4 : Vue sur une ruelle typique de la casbah.
Source : Auteure, 2017.



Figure 5 : Vue sur une rue de la ville coloniale.
Source : Auteure, 2017.

L'héritage urbain de la ville de Dellys a été globalement préservé dans la mesure où les conditions géopolitiques liées au terrorisme qui a sévi dans la région à partir des années 1990 limitent fortement l'accès à ce territoire. Par conséquent, la vieille ville de Dellys demeure marginalisée et moins soumise à la pression foncière, et par conséquent connaît une moindre urbanisation. La marginalisation de la ville s'est accompagnée inévitablement de sa

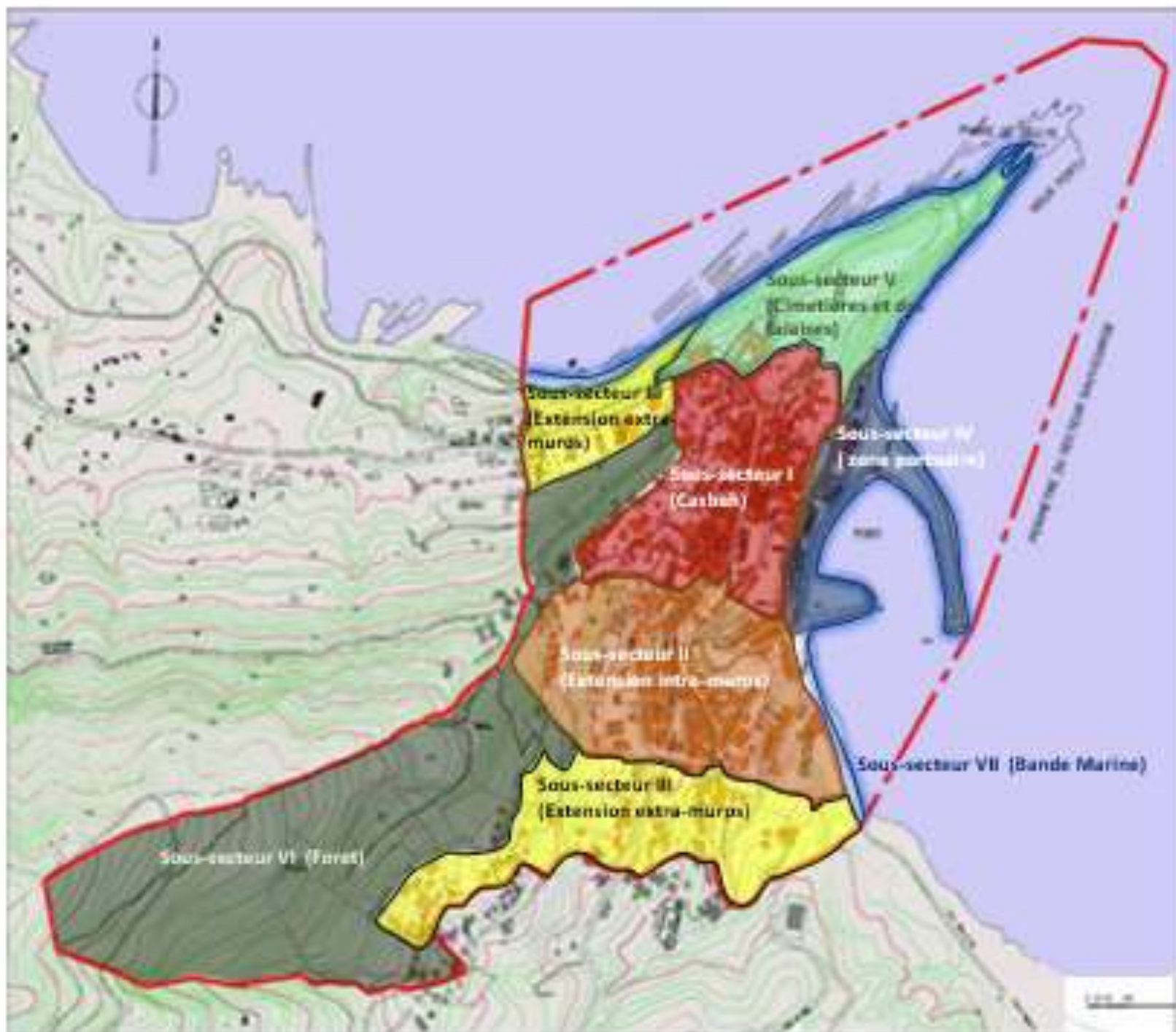
dégradation. Les Dellysiens déplorent cette situation qui a contribué à retarder, si ce n'est bloquer le développement économique et social local basé sur les relations avec les territoires voisins, mais également sur le tourisme. En effet, sur le plan social, la vieille ville est faiblement peuplée. Le taux d'occupation par logement est de 2.69 habitants à la casbah de Dellys alors que le taux national est de 6 habitants (Akretche, et *al.*, 2012). Sur le plan socio-économique, le taux de chômage s'élève à 40,91 %. Le manque de capacité d'emplois et de commodités provoquent le départ de plusieurs habitants vers les grands centres urbains voisins (Alger, Tizi-Ouzou et Boumerdes) laissant la vieille ville sujette au squat. La principale activité de la population qui y restée réside dans les métiers liés à la mer, que ce soit dans la pêche, dans le commerce du poisson, dans son transport ou dans les petits chantiers navals. Etant de bons marins, plusieurs Dellysiens s'engagent aussi dans la marine marchande. On dit qu'à Dellys celui à qui l'on ferme toutes les portes, la mer lui tend les bras.

5.1.3- La patrimonialisation à Dellys : un centre historique à l'avenir incertain

En dépit de ses richesses culturelles, paysagères et patrimoniales, qui forment une preuve tangible de la culture civile des populations, le centre ancien de Dellys connaît un processus de détérioration avancé. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette dégradation : les attentats terroristes de la décennie noire (1991 à 2002), l'absence d'intervention de l'Etat. La marginalisation et le déclin de la vieille ville, à l'image de plusieurs centres anciens des villes algériennes, constitue une rupture dans la continuité urbaine, sociale et économique de la ville. Dans un contexte d'inaction des pouvoirs publics, les centres anciens voient leurs morphologies, leurs structures foncières, la typologie de leurs bâtis et leurs fonctions directrices s'affaiblir, voire disparaître (Corboz ,2009). Le séisme de 2003 aggrave la situation. Ce phénomène naturel a anéanti une bonne partie du centre ancien de Dellys. La destruction massive due au séisme a éveillé un engagement de l'Etat pour sauvegarder la vieille ville qui se trouvait désormais face à un danger de reconstruction et de rénovation allant à l'encontre de son identité et de sa valeur historique¹.

Ce n'est qu'en 2005 que la vieille ville de Dellys fut classée en tant que patrimoine culturel national protégé. Deux ans après (en 2007), la commission nationale des biens culturels sous la tutelle du ministère de la culture instaure, suite à la promulgation du décret n°07-276, la création et la délimitation du périmètre de sauvegarde sauvegardé de Dellys (annexe 8). Le projet en question est financé entièrement par l'Etat. Il est couvert d'un montant s'élevant à 17,5 milliards de centimes. Le secteur sauvegardé de Dellys s'étend sur une superficie de 179ha98, dont 63ha32 couvrent une bande maritime délimitée au large par une ligne tracée à 150 mètres des pointes du Vieux port et de la jetée. Outre la Casbah proprement dite avec son port et une bande maritime, le secteur sauvegardé comprend aussi les extensions urbaines de l'époque coloniale et de l'après indépendance ainsi qu'une étendue significative de la forêt située en amont de la ville. (Cf Carte 2).

¹ Stratification morphologique et valeur historique de la ville de Dellys, Revue de la Méditerranée, Tome III, N°1, 2016.P :200.



Carte 2 : Le périmètre du secteur sauvegardé de Dellys.

Source : Dellys numérisée (commission nationale des biens culturels, Rapport du PSMVSS Dellys, 2007), Mise en forme : Auteure.

L'objectif de ce plan étant d'impulser et d'encadrer la réhabilitation du centre historique, et ce à travers trois principales phases : **La première phase, d'une durée de deux années, consistait en la programmation des opérations d'urgence** dans le but de « *stopper l'hémorragie des dégâts causés par l'abandon graduel des maisons par leurs propriétaires* »¹. Les travaux d'urgence consistaient à consolider les structures des maisons très abimées par le séisme de 2003 et qui représentent un risque éminent d'effondrement. Ces derniers ont suscité de grands malentendus et une déception auprès des citoyens, du fait d'avoir été compris comme étant des travaux devant aboutir à la restauration finale de toutes les bâtisses : « *On nous a promis la restauration de la Casbah, tout ce qu'on a eu c'est du bricolage provisoire qui dure jusqu'à nos jours* » (Omar, agent de sécurité et habitant, 37 ans).

Les acteurs institutionnels et techniques n'ont pas jugé utile d'informer les habitants sur les actions menées dans le cadre des opérations d'urgence. Le manque d'information et de concertation sur cette première phase a engendré la non-acceptation des habitants de la première opération du plan permanent de sauvegarde remettant en doute tout le déroulement du projet. **La deuxième phase, engagée en 2010, portait essentiellement sur l'étude historique et typologique des composantes du secteur sauvegardé de Dellys** qui sont : la Casbah avec son port et une bande maritime, les extensions urbaines de l'époque coloniale et de l'après indépendance ainsi que la forêt. Cette étude vise de mettre en valeur les richesses historiques et patrimoniales du site aussi bien sur le plan culturel que naturel, de saisir les modes de répartition de chaque composante et de procéder à leur protection. Cette phase a permis de dégager Sept « zones homogènes » dénommées sous-secteurs, à même de faciliter la prescription de mesures réglementaires spécifiques (Cf. Tableau 1)

¹ Rapport de présentation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur Secteur Sauvegardé de la vieille ville de Dellys -PSMVSS Dellys,(2007 :2).

SOUS-SECTEUR	INDIVIDUALISATION	SUPERFICIE	OBSERVATIONS
I	Correspondant à la zone de la Casbah proprement dite	18ha 62	Tissu dense, majoritairement à usage résidentiel, constituant le premier noyau (Casbah) à partir duquel la ville actuelle s'est développée. Sa dégradation, due essentiellement à son abandon par les propriétaires, s'est accélérée après le séisme de mai 2003.
II	Correspond à la zone d'extension intramuros	19ha 64	Tissu d'extension produit à l'époque coloniale à la suite de démolitions résultant de percée et de dégagement des polarités du vieux tissu de la Casbah.
III	Correspond à la zone d'extension extramuros	16ha 62	Représentant la campagne de la ville de Dellys avant l'indépendance, cette zone est aujourd'hui soumise à la pression urbanistique. Dominée essentiellement par des bâtiments à usage d'habitation (logements collectifs et maisons individuelles), cette zone présente un tissu en cours de consolidation. Les constructions, entamées par à-coups, sont implantées de façon éparse.
IV	Correspond à la zone portuaire	5ha 14	Outre son activité propre, notamment la pêche, cette zone est aussi le siège d'équipements importants, tels que les abattoirs, la caserne, la douane et la police des frontières. Aussi, elle souffre de l'abandon de la ligne ferroviaire, du centre nautique et de la sous-utilisation des potentialités de l'activité portuaire pour des raisons conjoncturelles. Le long et haut mur de soutènement, séparant le port de la vieille ville, se trouve dans un mauvais état de conservation et menace ruine par endroit.
V	Correspond aux cimetières (musulman, chrétien et juif) et aux falaises	15ha 47	Clôturée et bénéficiant récemment d'un programme d'entretien, cette zone présente actuellement les avantages d'un parc urbain.
VI	Correspond à une partie du domaine forestier, dit Bouarbi, située immédiatement en amont de la ville	41ha 17	Zone non aedificandi marquée par la présence de vestiges de la muraille remontant à la période française. Des constructions illicites, notamment de nature précaire, poussent discrètement derrière la muraille et semblent indiquer l'amorce d'un fléau pour lequel il est impératif de prendre des mesures immédiates.
VII	Correspond à une bande des eaux maritimes délimitant en aval le secteur sauvegardé	63ha 32	Cette partie maritime du secteur sauvegardé, renfermant le bassin du port et les deux bandes côtières est et ouest, est une zone potentielle de dépôt de vestiges archéologiques ayant une relation avec l'histoire de la vieille ville de Dellys et de la Méditerranée.
	TOTAL	179ha 98	

Tableau 1 : Définition des sous-secteurs sauvegardés de Dellys

Source : Rapport de présentation du PSMVSS de Dellys, (2007 :6)

Enfin, la troisième et dernière phase consistait en l'élaboration du **Plan Permanent de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé (PSMVSS)**. Il était établi en décembre 2011 et approuvé par un conseil interministériel en Mars 2016.

Le PSMVSS est sous la maîtrise d'ouvrage de la direction de la culture de la Wilaya de Boumerdes. La maîtrise d'œuvre est assurée par le Bureau d'Etudes Techniques Akarteche Lounes. Le chef de projet est Yacine Ouagni, architecte restaurateur et enseignant universitaire à l'EPAU. Le PSMVSS a instauré une réglementation juridique et technique pour la restauration de la Casbah. Le PSMVSS comprenait des études techniques proposant des opérations qui, jusqu'à ce jour, n'ont pas été suivies par des réalisations concrètes sur le terrain à l'exception de quatre projets lancés dont un est en état d'achèvement. Il s'agit de la rénovation du réseau d'assainissement sous la maîtrise d'ouvrage de l'APC de Dellys. Les trois autres projets concernent la restauration de la mosquée El Islah , de l'école coranique Sidi Amar et du mausolée de Sidi El-Harfi. Ils sont menés sous la maîtrise d'ouvrage de la direction de la culture de la Wilaya de Boumerdes.

Lors de notre enquête sur terrain, en 2016, nous avons observé plus d'une vingtaine de lots situés en plein cœur du secteur sauvegardé qui sont complètement submergés de gravats des maisons démolies et plus d'une cinquantaine de maisons partiellement effondrées qui représentent un danger imminent pour les habitants de la Casbah. Force est de constater que malgré le classement du centre urbain de Dellys en secteur sauvegardé n'a pas suffi à la protection de son patrimoine culturel. Il subit toujours les affres d'un processus de dégradation et de détérioration avancée (Cf Figure 6).



Figure 6 : Dégradation du cadre bâti de la casbah de Dellys.
Source : Auteure, 2018.

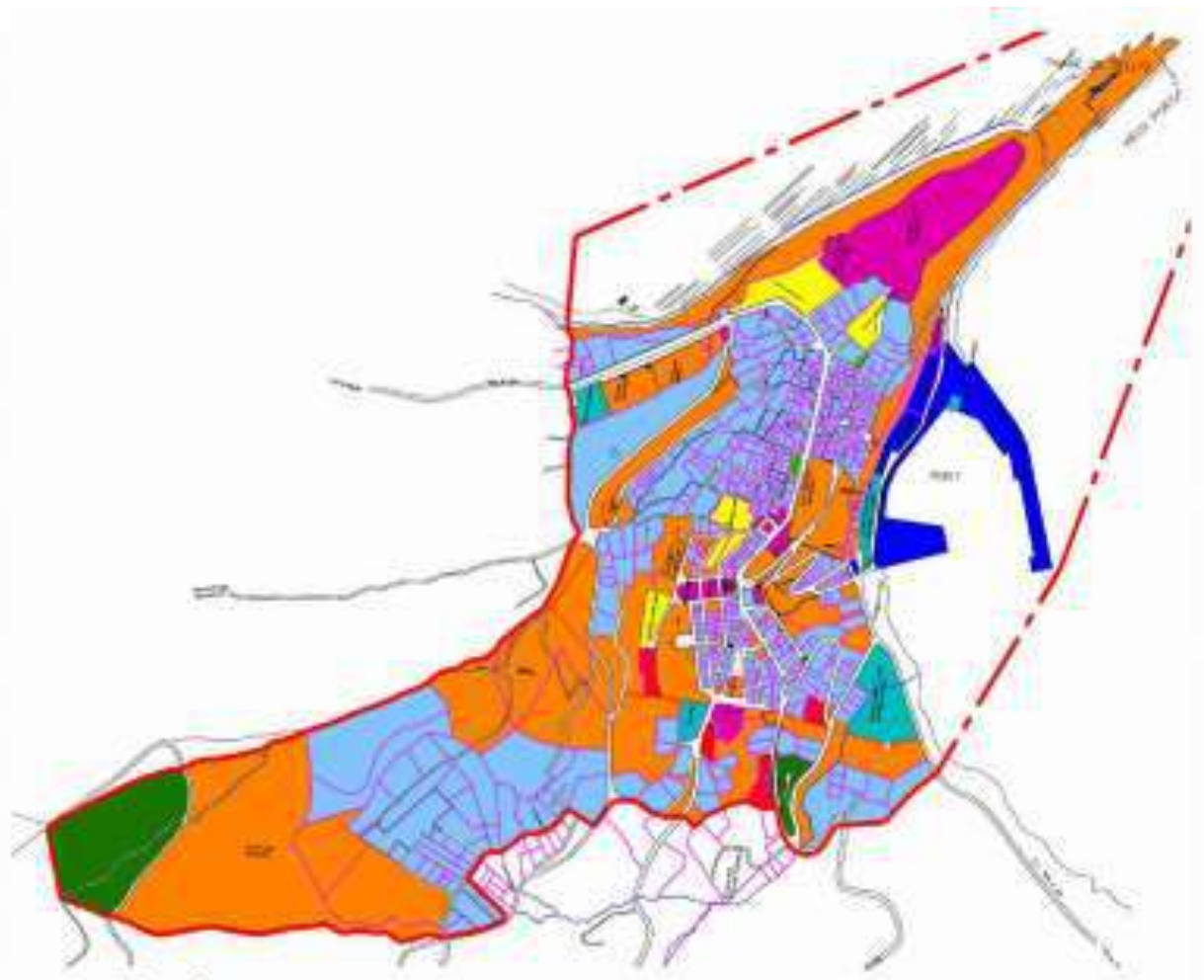
La patrimonialisation à Dellys s'est accompagnée de la mise en œuvre de procédures et d'instrument lourds nécessitant beaucoup de temps, à ce titre, onze années se sont écoulées rien que pour l'attribution du statut patrimonial entre la phase de sélection et de justification (2005-2016). Les autres phases du processus de patrimonialisation peinent à être lancées. A travers notre enquête, nous avons pu relever les principales contraintes auxquelles fait face le processus de patrimonialisation à Dellys. Elles sont liées essentiellement au manque de ressources financières ; à la complexité de la nature juridique des sols (Cf. Tableau 2). En effet, la grande majorité des propriétés sont des biens privés en copropriété². Sur les 18,62 hectares de la Casbah, 14 hectares sont de propriété privée, l'équivalent de 75,18% des biens de la Casbah³ (Cf. Carte 3). Cette proportion est un indicateur de l'impératif d'implication des propriétaires dans le processus de patrimonialisation.

Désignation de la nature juridique du bien immobilier	Surface (ha)	Ratio (%)
Bien privé	48.56	43,5
Bien des domaines de l'Etat	44.00	39,45
Bien communal	7.75	6,5
Bien de l'éducation	2.61	2,3
Bien wakf	0.10	0,09
Bien militaire	2.76	2,47
O.P.G.I.	0.91	0,81
TOTAL	111.52	100%

Tableau 2 : Nature juridique des propriétés à la casbah de Dellys
Source : Rapport de présentation du PSMVSS de Dellys, (2007 :28)

² Les biens de l'Etat correspondent aux lycée technique, collège, école primaire, centre de santé et les terrains de l'ex-hôpital militaire. Les biens Waqf correspondent à la mosquée et aux neuf mausolées.

³ Lounes Akretche, Noureddine Chaabani Arezki Sadmi. Op.cit.P:27.



Légende

- Bien privé
- Bien des domaines de l'Etat
- Bien des domaines forestiers
- Bien des domaines maritimes
- Bien communal
- Bien de l'Education
- Bien habous
- Bien militaire
- OPGI

Carte établie sur la base du Plan cadastral de la zone rurale, sections 40 et 41, du Pla de la ville de 1841, des indications du cadastre et des informations recueillies sur le terrain, ainsi que de la photo aérienne (Google earth, 2002).

Carte 3 : Nature juridique des biens immobiliers de la Casbah de Dellys

Source : Commission nationale des biens culturels, Rapport du PSMVSS Dellys, (2007 :27).

Une autre contrainte importante relève de l'inaction des pouvoirs locaux sur les tissus anciens. Nous soulignons à ce propos, la révision du Plan Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) de Dellys qui ne précise aucune orientation devant assurer l'intégration du secteur sauvegardé dans l'ensemble de l'agglomération, conformément à l'article 14 du décret exécutif n°03-324 du 5 octobre 2003 portant modalités d'établissement du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés (PPSMVSS). Par ailleurs, diverses opérations de relogement ont eu lieu vers les quartiers périphériques de la ville de Dellys où de nouveaux programmes d'habitat ont été réalisés dans le cadre du projet présidentiel d'un million de logements lancé à partir des années 2000. Comme le souligne Claude Chaline, cette tendance de développement urbain périphérique au détriment de la viabilité des tissus urbains anciens illustre bien la pensée urbanistique quantitative qui caractérise les villes du monde arabe (Chaline, 1996). A propos de cette inaction des pouvoirs locaux sur les tissus historiques, un membre de l'association Delfine nous a accompagnés dans notre visite de la Casbah pour nous montrer une infraction flagrante au PSMVSS commise par des militaires. Ces derniers se sont approprié illégalement l'enceinte de la caserne des gardes cotes et ce en dépit de son inscription dans une zone de servitude et de protection au titre patrimoine à sauvegarder. La société civile a réagi en déposant des requêtes au niveau de l'agence nationale des secteurs sauvegardés (ANSS) et aux responsables locaux mais aucun retour n'a été enregistré. La patrimonialisation de la vieille ville de Dellys est au cœur d'enjeux complexes tant culturels, identitaires, sociaux et politiques qui produisent des rapports de force et domination de l'espace. A ce titre, le président de l'Association Culturelle des Amis de la casbah de Dellys « ACAD » a dénoncé l'acquisition d'un vaste terrain stratégique par l'armée, suite à la démolition de la structure d'un des plus anciens Club de sport nautique de la ville «..Ce Club, construit par les français, a été détruit sous prétexte qu'il était classé rouge après le séisme de 2003. C'est faux ! On a juste dégagé de l'espace pour l'armée dans cette infrastructure portuaire. Ce bâti était un joyau qui avait accueilli beaucoup d'événements historiques »¹. Les Dellysiens ont un attachement particulier à la mer. La pêche fait partie de leurs pratiques quotidiennes du territoire. Les habitants vivent à cet effet très mal l'interdiction d'accès au port qui jadis faisait la fierté de la ville où séjournaient ses nombreux touristes.

Lasses d'attendre que des actions de protection et de mise en valeur soient lancées par les pouvoirs locaux, les habitants peinent à s'exprimer sur le sujet. « Ça ne sert à rien de donner mon avis, les pouvoirs locaux n'en prennent jamais compte... on n'est pas dupe ! ... vous n'avez qu'à voir l'état d'abandon de la Casbah, tout est clair, tout est dit ! » (Tahar, habitant, 45 ans). Les habitants étaient retissant à partager leurs avis sur le sujet de la patrimonialisation de La Casbah. Par contre, ils étaient unanimes au sujet des opérations d'urgence menées dans le cadre de la première phase du plan de sauvegarde. La société civile qualifie les travaux d'urgence d'« échec » en raison de l'utilisation de matériaux de construction sans rapport avec le cachet urbain du centre historique et de l'absence de fouilles archéologiques qui devraient précéder toute intervention en ce milieu de stratification urbaine millénaire. Laleg Mohammed saisit à maintes reprises la presse locale et nationale, au nom de l'association culturelle et artistique Casbah de Dellys (ACAD) dont il est le président, pour dénoncer le grand décalage entre et les

¹ Article du journal El Wattan « Un plan pour sauver la Casbah de Dellys » publié le 29 Aout 2013.

discours officiels des acteurs institutionnels à propos des travaux d'urgence et la qualité de leur mise en œuvre sur terrain qu'il qualifie de "bricolage", de "rafistolage" ou encore de "maquillage": *«Ce qui a été réalisé ne répond à aucune norme architecturale ni à celle consignée dans le cahier des charges»*². Dans un autre article de presse, l'association s'indigne devant l'état délabré de la casbah : *« Réputés pour leurs tuiles de couleur ocre, les toits de certaines maisons "rescapées" du séisme de 2003 ont été remplacés par de la taule ondulée, ce qui n'a pas manqué d'altérer irrémédiablement le charme originel d'une partie de la cité, qui, en perdant ce qui en faisait l'âme, s'est transformée en un amoncellement de baraques »*³. Lors de notre entretien avec le président de l'association (ACAD), ce sexagénaire natif de la casbah nous confie le désarroi des autochtones face au danger permanent qui pèse sur l'avenir de la casbah de Dellys : *« Celui qui n'a pas vécu ici ne peut pas comprendre le ressenti des habitants originaires de la casbah de Dellys ... elle n'est pas seulement un patrimoine physique, mais aussi des coutumes, des traditions, un code et un mode de vie »*⁴.

À ce constat, s'ajoute les problèmes de sécurité dues à l'absence de dispositifs de gardiennage des lieux. Selon les témoignages recueillis sur les lieux lors de notre enquête, les matériaux traditionnels qui font la particularité de la Casbah ont fait l'objet de multiples pillages par des jeunes désœuvrés. À ce propos, le président de l'Assemblée Populaire Communale de Dellys (APC) accuse, lors de notre entretien, un problème lié à la qualité de la mise en œuvre des travaux. Il relate des contraintes liées au manque de ressources humaines spécialisées et qualifiées. Le président de l'APC nous cite l'exemple de la restauration de la fontaine Ain El Mizab, située au cœur de la casbah. *« Les travaux de restauration de la fontaine ont dû être refaits cinq fois de suite en raison de l'absence de restaurateurs spécialistes en génie hydraulique...pire encore, les maitres d'œuvres n'assurent que rarement un suivi permanent des travaux par conséquent des matériaux nobles et traditionnels typiques de la casbah sont déplacés et posés n'importe où. Il ne faut pas s'étonner qu'il y ait du vandalisme ! »*⁵. Sur les réseaux sociaux, les habitants publient souvent des photos pour dénoncer un « carnage » en montrant des pièces séculaires éparpillées dans le secteur sauvegardé, à la portée des pillers et qui ne doivent leur salut qu'à la veille citoyenne de quelques natifs de la ville.

C'est dans ce contexte de difficultés de mise en œuvre du processus de patrimonialisation et de résistance des habitants à l'action publique que la veille ville de Dellys a bénéficié en 2009, soit deux ans après l'instauration du périmètre de sauvegarde, d'un projet euro-méditerranéen intitulé « Montada »⁶ dont l'objectif est de préparer le terrain « social » et d'encourager les

² Article du journal El Wattan « Un plan pour sauver la Casbah de Dellys » publié le 29 Aout 2013.

³ Article du journal Algérie 1 « Casbah de Dellys : un patrimoine national victime de l'oubli » publié le 13 Mai 2012.

⁴ Extrait d'entretien mené auprès du président de l'association culturelle et artistique casbah de Dellys (ACAD), lors d'une journée d'études organisée par cette association au centre culturel Sidi El Medjni à Dellys, le 01-07-2017 – annexe 6.

⁵ Extrait d'entretien mené auprès du président de l'Assemblée Populaire Communale de Dellys (APC) au siège de l'APC, le 25 Avril 2016 – annexe 4.

⁶ Le projet Montada a reçu l'approbation de la Commission Européenne le 12 décembre 2008. Pour une période de 03 ans (2009-2012)

initiatives participatives citoyennes dans la préservation et la promotion du patrimoine culturel local pour faire du patrimoine un moteur de développement durable⁷.

5.2- Montada : Projet pilote et référentiel d'actions participatives sur le patrimoine

Le projet Montada s'inscrit dans le cadre d'Euromed Heritage 4 de l'Union Européenne et dans la stratégie pour le développement du patrimoine culturel euro-méditerranéen 2007-2013. Montada a pour objectif de promouvoir le patrimoine bâti traditionnel et d'impulser des démarches participatives en impliquant l'ensemble des acteurs locaux dans la gestion et la préservation de l'architecture traditionnelle des pays du Maghreb. Le projet Montada s'appuie sur «*la spécificité de chacun des contextes (vitalité du tissu associatif, implication des professionnels locaux, préexistence d'initiatives en matière de valorisation du patrimoine culturel, instruments de protection internationaux et nationaux...) pour mettre en œuvre des initiatives participatives citoyennes* » (Casanova, 2012 :81). La question de la concertation et de l'échange autour du projet patrimonial est à ce titre un élément central voir un principe fondamental dans la démarche proposée. Cette importance se justifie aussi par le nom donné au projet : « Montada » qui signifie en arabe « espace de rencontre et d'échange ». L'expérience du projet Montada s'est déroulée dans trois pays méditerranéens à savoir L'Algérie, le Maroc et la Tunisie. Deux villes pilotes ont été choisies dans chaque pays. Il s'agit respectivement de : Dellys et Ghardaia ; Salé et Marrakech ; Sousse et Kairouan. (Cf. Figures 7 et 8).



Figure 7 : Le Montada à Ghardaia et à Marrakech
Source : Xavier Casanova, (2012), Op.cit. :58



Figure 8 : Le Montada à Sousse et à Salé
Source : Xavier Casanova, (2012), Op.cit P :72

⁷ Objectifs énoncés par Xavier Casanova lors de deuxième conférence régionale euro-méditerranéenne « La ville, patrimoine vivant », 11-12 Octobre 2012, Salé, Maroc.

5.3.1- Contexte participatif, expertise internationale et cadre méthodologique référentiel

Le choix de Dellys comme ville pilote est motivé, selon les dires du chargé de projet Xavier Casanova, par le fait que son centre urbain ancien ait été récemment classé patrimoine national et qu'elle dispose d'un des premiers Plan de Sauvegarde d'Algérie en l'Algérie. Cette volonté politique de récupérer l'histoire de la ville de Dellys et son patrimoine fut un critère d'éligibilité à sa participation au projet Montada en tant que ville pilote dans la mesure où l'objectif principal du projet Montada est de dynamiser un processus participatif pour l'appropriation du patrimoine bâti traditionnel de la ville par la population et les élus.

Le projet Montada est supervisé par l'architecte restaurateur Xavier Casanova et porté par l'Equipe Internationale D'Experts Méditerranéens (EIDEM). Elle est formée par plus de 250 experts spécialisés dans plusieurs disciplines touchant à la réhabilitation, à la restauration du patrimoine du bassin méditerranéen. L'EIDEM assure une assistance technique dans la réhabilitation intégrée du patrimoine et un appui méthodologique aux acteurs locaux des villes pilotes pour la mise en œuvre du projet Montada. À ce titre, l'équipe des experts internationaux (EIDEM) a défini un cadre de référence méthodologique pour l'intervention intégrée sur le patrimoine traditionnel local. Le processus participatif du projet Montada tels que défini dans l'ouvrage « patrimoine et participation, vers un nouveau cadre de gouvernance au Maghreb » de Xavier Casanova, le chef du projet Montada, se déroule en trois étapes qui sont : l'élaboration de la cartographie naturelle et culturelle du site, l'identification de deux thématiques prioritaires afin de conceptualiser le projet d'activités et la mise en œuvre du plan d'action à travers quatre volets : l'assistance technique, la sensibilisation, la formation et les initiatives culturelle et urbaine. Chaque volet devrait être appliqué aux thématiques prioritaires choisies. (Cf. figure 9)

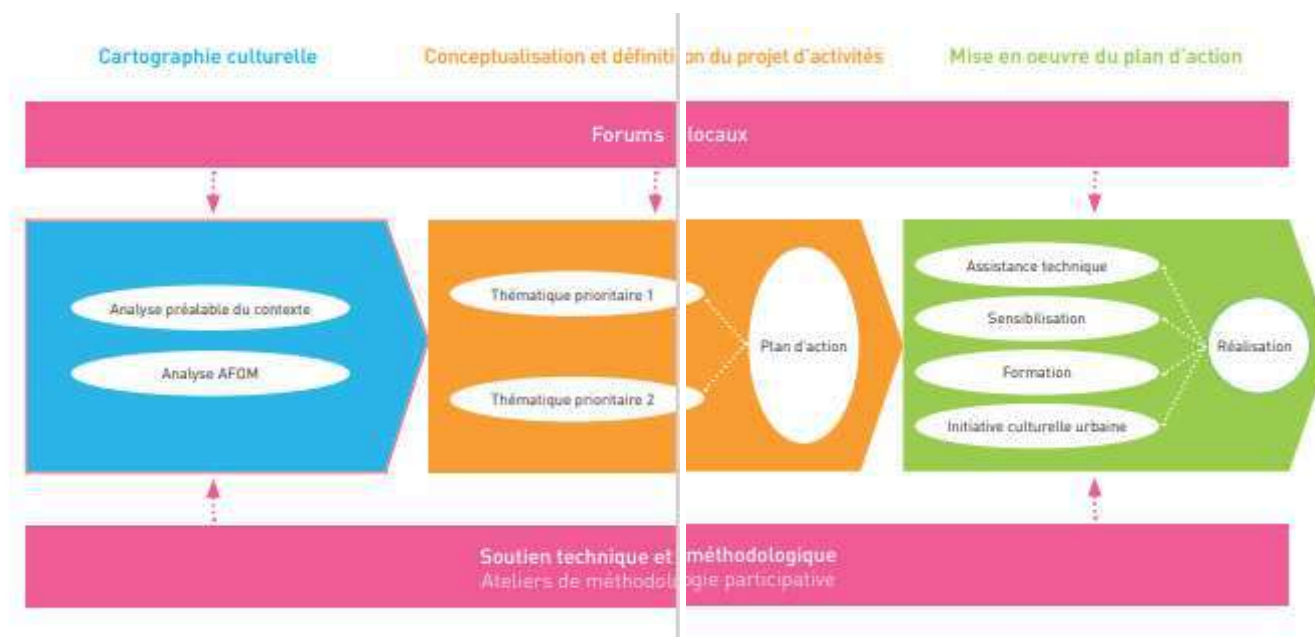


Figure 9 : Organisation et déroulement du processus participatif selon méthode des experts internationaux de l'EIDEM
Source : Xavier Casanova, "Patrimoine et participation : vers un nouveau cadre de gouvernance au Maghreb", (2012), P :82-83

La première étape du processus participatif du projet Montada consiste à établir une cartographie culturelle. Cette dernière est élaborée par les experts internationaux, les acteurs locaux et les habitants. Cette étape dure en moyenne 3 à 4 mois, période durant laquelle l'ensemble des acteurs impliqués tentent de capitaliser des connaissances sur le patrimoine traditionnel de la ville ; de définir et d'analyser ses enjeux locaux (Cf. Figure10, a). A l'issue de cette étape, deux thématiques prioritaires sont choisies de manière collective et consensuelle entre l'ensemble des acteurs participants pour structurer un projet autour d'activités à développer pour impliquer la population dans la préservation et le développement de leur patrimoine local (Cf. Figure10, b). Enfin, la dernière phase consiste à planifier le projet et à le matérialiser par un plan d'action structurant les programmes des activités organisées selon quatre axes d'intervention qui varient selon le public visé : assistance aux acteurs techniques dans la mise en œuvre de projet de réhabilitation intégrée ; formation des agents culturels, des professionnels du tourisme et des artisans ; sensibilisation aux qualités patrimoniales et initiative culturelle urbaine destinées au grand public. (Cf. Figure10, c).

a) Cartographie naturelle

b) conceptualisation et définition du projet d'activités

c) mise en œuvre du plan d'action

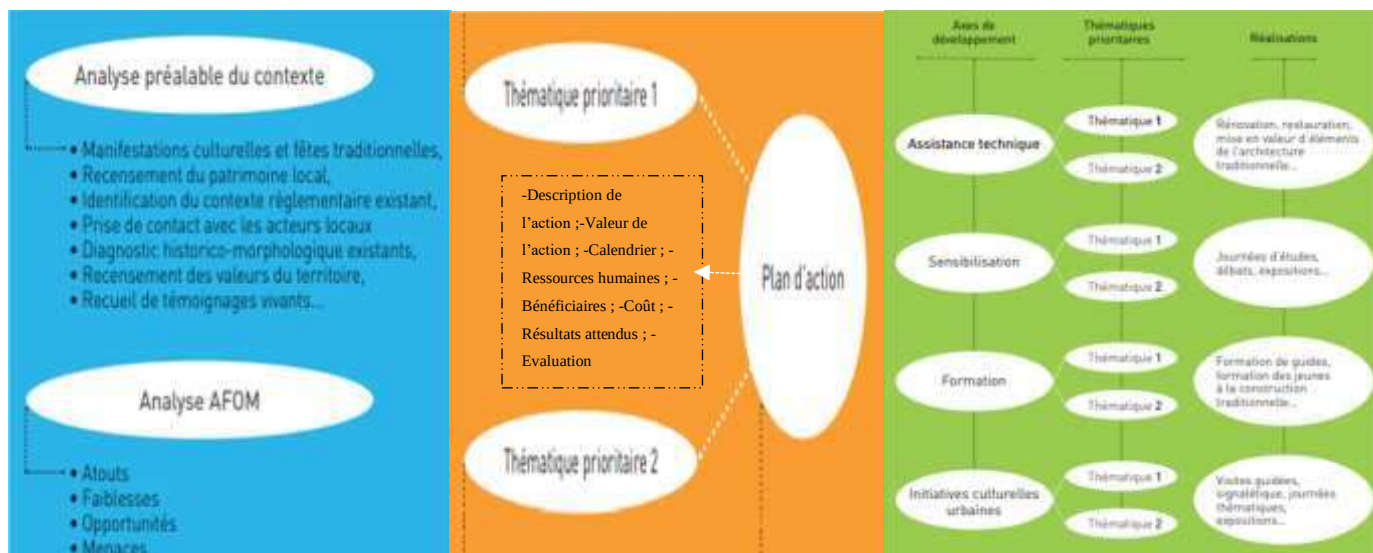


Figure 10 : Les trois phases du processus participatif du projet Montada

Source : Xavier Casanova, (2012), *Op.cit.* P :88 ;91 ;93.

Mise en forme : Auteure.

Le cadre méthodologique référentiel d'intervention sur le patrimoine s'appuie sur l'organisation d'une série de forums locaux périodiques en tant que **dispositifs participatifs** appelé à être mis en place tout au long des trois phases du projet. Les forums locaux du projet Montada sont intitulés « la ville, patrimoine vivant ». Ils représentent un dispositif de concertation et de codécision basé sur le dialogue et le débat pour la promotion du patrimoine local entre les autorités locales, de la société civile et des citoyens. Les forums locaux contribuent à cet effet à replacer la question de l'architecture traditionnelle des noyaux historiques, espaces habités et vécus par les populations locales, au cœur des dynamiques de valorisation des territoires.

Leurs organisations varient selon l'objectif de la phase dans laquelle ils s'inscrivent. Ainsi, nous pouvons distinguer, d'une part, des dispositifs ouverts dont la configuration spatiale favorise l'expression d'un large public et qui sont mis en œuvre lors des temps d'explication générale en sessions plénières (Cf. Figure11). D'autre part, les forums locaux s'organisent en tant que dispositifs restreints mobilisés lors des phases de réflexion, de propositions d'idées ou d'actions en relation avec les thématiques prioritaires et de débat (Cf. Figure12). Ce type de dispositifs cible des petits groupes de 3 à 6 personnes présentes lors de l'atelier choisies en respectant la diversité des fonctions, leurs compétences, genres, âges, etc....

Chaque groupe sera amené à formuler des propositions qui seront ensuite affichées et expliquées par son délégué, puis synthétisées de manière collective.

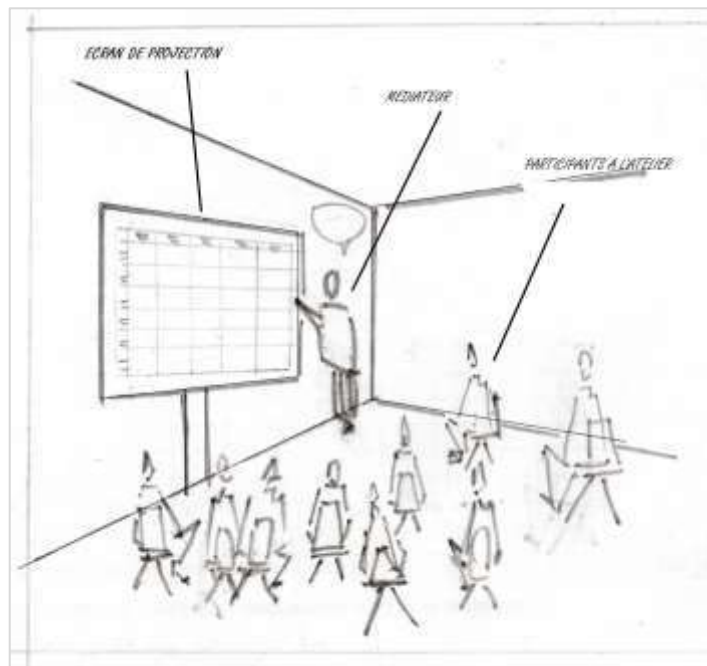


Figure 11 : Configuration spatiale du Forum local en sessions plénières.
Source : Auteure.

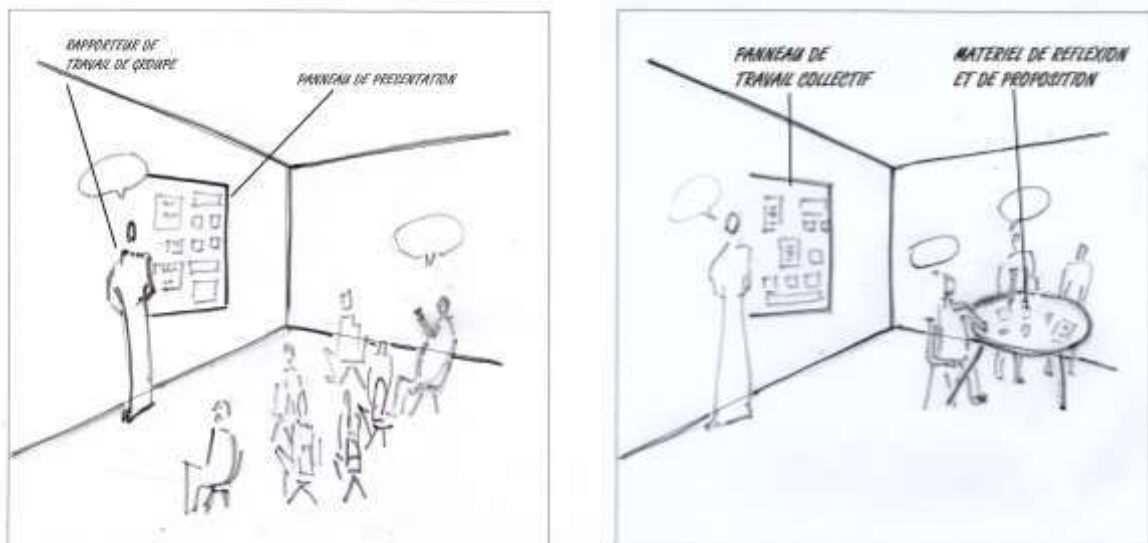


Figure 12 : Configurations spatiales du Forum local en sessions de réflexion, de propositions et plénières.
Source : Auteure.

Différents outils participatifs ont été élaborés par les experts internationaux pour organiser les activités du projet Montada et offrir un cadre de débat participatif favorisant l'expression de tous les participants dans l'optique de faire émerger les idées, les contradictions et les convergences de points de vue. Nous citons parmi eux les outils suivants : Outils d'analyse stratégique type AFOM⁸ ; Visites sur terrain en compagnie des autorités locales et des habitants ; prospectus de sensibilisation ; Maquettes ; Brain storming divers ; Tableaux matriciels accrochés aux murs.

Le cadre référentiel développé par les experts internationaux de l'EIDEM dans le cadre du projet a pour objectif de permettre l'émergence d'une dynamique participative et de doter les structures locales d'instruments et d'outils participatifs. Les pouvoirs locaux sont appelés en suite à intégrer le plan d'action élaboré lors du projet Montada dans la politique de préservation du patrimoine. Selon le chef du projet Montada, l'élaboration de ce référentiel méthodologique permet d'uniformiser les actions participatives dans les différents centres historiques des villes pilotes facilitant ainsi les échanges et retour d'expériences et permettant une éventuelle applicabilité dans d'autres contextes méditerranéens. En effet, les experts internationaux de L'EIDEM sont chargés de diffuser la méthode ainsi que les outils de participation citoyenne à l'échelle de la méditerranée. Si sur le plan théorique la méthode semble avoir un cadre référentiel bien définie, sur le plan empirique, il reste à savoir si le projet a pu atteindre ses objectifs. Dellys dont l'avenir reste incertain fait face aujourd'hui à des risques multiples mettant en péril son riche patrimoine et menaçant son existence.

5.3.2- Le projet Montada à Dellys : Déroulement des démarches participatives

La mise en œuvre du projet Montada à Dellys a eu lieu, comme cela était souligné plus haut en 2009 ; soit deux années après le classement en secteur sauvegardé. Notre enquête nous a permis de constater l'implication de plusieurs acteurs au projet (Cf. Tableau3).

Les acteurs impliqués dans le projet Montada à Dellys :		
Acteurs institutionnels	Acteurs techniques	Société civile
Représentants du ministère de la culture	Equipe internationale d'experts méditerranéens (EIDEM)	Habitants
Représentants administratifs de la Wilaya de Boumerdes- Maitre d'ouvrage du PSMVSS de Dellys	Architecte gérant du BET Artech-Maitre d'œuvre du PSMVSS de Dellys	Membres de l'Association culturelle et artistique de la casbah de Dellys
Directeur du service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale de Dellys		
Policiers et agents de sécurité de la commune de Dellys	Experts universitaires	Membres de l'association Delphine
Responsable de la subdivision du logement et de l'équipement de Dellys	Enseignants et agents du centre de formation professionnelle de Dellys	
Représentant de la Direction de la Jeunesse et des Sports		

Tableau 3 : Identification des acteurs impliqués dans le projet Montada. Source : Auteure

⁸ L'analyse AFOM est un outil d'analyse stratégique, particulièrement utilisé dans le domaine de la planification qui identifie les Atouts – Faiblesses – Opportunités – Menaces

Du côté des institutions publiques, nous avons les représentants du Ministère de la culture, de la direction de la culture de la Wilaya de Boumerdes, (en tant que maitre d'ouvrage du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de la vieille ville de Dellys), et du service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale de Dellys. Ces acteurs sont responsables de l'approbation des décisions liées au projet et à l'attribution des autorisations relatives à la libre circulation des experts internationaux. Du côté des acteurs techniques, il y a eu la formation d'une cellule technique mixte composée d'experts internationaux de l'EIDEM, d'experts techniques et d'experts de l'université de Blida et de l'EPAU a été mise en place. L'EIDEM avait pour mission de mettre en œuvre les démarches participatives et de formuler le plan d'action en coordination avec le maitre d'œuvre chargé du PPSSVVD. Ce dernier est responsable de la mise en place des forums locaux. Les experts universitaires ont présenté les résultats de leurs études qui portent sur la valeur historique et architecturale de la Casbah. Enfin, la société civile fut représentée par les associations « ACAD » et « Delfine ». Il est important de signaler que Delfine est une association locale à caractère touristique dédiée aux activités subaquatiques. Delfine fut sollicitée par la cellule technique en vue de l'organisation des opérations liées au projet. La mobilisation de l'ensemble de ses acteurs a permis la mise en place de plusieurs actions qui se sont déroulées selon les phases suivantes :

Première phase : L'initiation à la cartographie naturelle :

Conformément à la méthode participative de réhabilitation élaborée par l'EIDEM, l'initiation à la cartographie fut la première étape mise en place. Cette phase a regroupé plusieurs activités : visites du site, mise en place de deux ateliers de maquette, et opérations de nettoyage de jardin partagé. L'objectif est de recueillir le maximum d'information sur le patrimoine matériel et immatériel de la casbah.

-La visite de la Casbah de Dellys :

La première visite de la Casbah a eu lieu en Février 2009, en compagnie des autorités locales, de l'expert du projet Montada, de l'architecte chargé du plan de sauvegarde de la casbah, des présidents des deux associations, ainsi que des habitants. Ces acteurs au nombre approximatif de quarante ont été préalablement informés de bouche à oreilles, selon les entretiens recueillis lors notre enquête. (Cf. Figure 13)



Figure 13 : Visites à Dellys

Source : BET Akretche Lounes. Maitre d'œuvre du PSMVSS de Dellys.

Lors de cette visite, des dépliants conçus par l'équipe EIDEM ont été distribués aux membres présents (Cf. Figure14). Ces dépliants, récupérés auprès du bureau d'étude Akretche, contenaient des informations relatives au patrimoine culturel de Dellys à travers des descriptions de sites importants, des illustrations, et des dessins de carte. Cette visite avait pour objectif principal, en plus de recueillir des informations concernant le site, de sensibiliser les différents acteurs à la nécessité de préserver le patrimoine riche de la Casbah.

-Les ateliers maquette :

Autre activité organisée par l'EIDEM concerne l'atelier de maquette relatif à l'architecture traditionnelle. Ce dernier a eu lieu au niveau de la maison de jeune de Dellys et s'est déroulé en deux temps, en fonction du public ciblé : un premier atelier mené avec les enfants et un deuxième atelier regroupant les jeunes. L'animation de ces deux ateliers a été assurée par les membres de l'association Delphine et par l'architecte chargé du plan de sauvegarde (Bureau d'études Akretche).

Pour l'atelier des enfants, il a été organisé un exercice de restitution de maquette, à partir des cartes postales (Cf. Figure15). Cette dernière reprend la forme développée des façades de la maison de Dellys et de son Ryadh⁽¹⁰⁾. Pour l'atelier des jeunes, il a été élaboré une maquette de la ville de Dellys à partir de plans existants. Cette maquette a été ensuite exposée au siège de l'association Delfine (Cf. Figure16).

-Les campagnes de nettoyages des Riadh :

Des opérations de nettoyage des jardins Riadh furent également lancées par la commune de Dellys. Cette dernière a mis à la disposition des jeunes des ateliers et des personnes bénévoles, ainsi que le matériel nécessaire à l'accomplissement de cette mission (Cf. Figure17).



Figure 14 : Dépliants d'information et de sensibilisation au patrimoine culturel local.
Source : Auteure



Figure 15 : Carte postale de l'architecture domestique traditionnelle à Dellys.
Source : Auteure.



Figure16 : Maquette du projet Montada
Source : Auteure



Figure 17 : Nettoyage du jardin Riadh à la casbah de Dellys
Source : BET Akretche Lounes. Maitre d'œuvre PSMVSS

Enfin, une fête de « la sardine » programmée dans l'objectif de sensibiliser les populations au patrimoine culturel marin de la ville en raison du rapport très particulier de Dellys avec la mer, a été programmée mais n'a pas pu avoir lieu, faute de délivrance d'autorisation des autorités locales.

Deuxième phase : conceptualisation et définition du projet :

Pour ce qui de la réflexion sur le projet, un atelier de méthodologie participative s'est installé après une année en Juin 2010, sous forme de forum local (Cf. Figure 18). Des journées de débats et des réunions périodiques étaient prévues pour offrir un cadre au débat participatif, à la formation, à l'élaboration et à la prise de décision quant aux enjeux du patrimoine local.

Toutefois, selon les informations recueillies lors de notre enquête de terrain, il y a eu uniquement un seul forum organisé. Ce dernier a été délocalisé vers Alger en raison de la non-délivrance des autorisations de libre circulation pour les experts internationaux de l'équipe EIDEM participant à ce forum. Il est également à noter que le choix du lieu (à plus de 100Km de Dellys) s'est fait officieusement par le biais des réseaux proches des acteurs techniques qui ont pu libérer une classe dans une école primaire à Alger. Il aussi important de souligner qu'aucun moyen de transport n'a été mis à la disposition des participants.



Figure 18 : Forum local de Dellys

Source : BET Akretche Lounes. Maitre d'œuvre PSMVSS.

Par conséquent, seules huit personnes parmi le réseau proche d'Akretche (l'architecte chargé de l'élaboration du PSMVSS) ont pu se déplacer par leurs propres moyens pour y participer. Il s'agissait de deux experts de l'EIDEM, de l'architecte responsable chargé du plan de sauvegarde et de mise en valeur de la casbah de Dellys, du président de l'association Delfine, de deux architectes Dellysiens et de deux habitants de la Casbah. Nous avons interrogé le président de l'association ACAD et plus d'une quinzaine d'habitants de la Casbah qui s'avèrent, à ce jour, ignoré l'existence même du Forum Montada.

La faible participation citoyenne au projet pourrait se justifier alors par le manque de communication et de vulgarisation sur l'évènement. L'information sur la tenue du forum n'a pas été diffusée auprès des citoyens et aucune disposition matérielle n'a été prise en charge pour assurer le bon déroulement de la réunion (Location de bus, affiche, etc.). Nous avons mené un entretien auprès de l'architecte responsable du BET Akretche, maître d'œuvre du PSMVSS de Dellys nous qui nous a confié que « *Nous avons rencontré énormément de problèmes de mise en œuvre du projet Montada qui ont failli remettre en cause le choix de Dellys en tant que ville pilote alors même que l'intervention sur le patrimoine et la mobilisation des habitants à sa sauvegarde s'y veut nécessaire et extrêmement pressante !* »⁹.

En dépit des limites du dispositif participatif, le forum local de Dellys a permis d'analyser les atouts et les faiblesses du centre historique. Pour se faire, les participants ont utilisé la grille d'analyse AFOM. Les résultats de cette analyse ont permis d'identifier les enjeux émergents de la patrimonialisation à Dellys (Cf. Figure 19). Les acteurs présents dans le forum local ont choisi deux thématiques d'intervention prioritaires. Il s'agit de « la maison traditionnelle », et de « la mer ». Ce choix partagé est justifié par le fait que les deux thèmes ont joué un rôle important dans la construction identitaire de la ville et constituent de réels leviers pour le développement économique local (métiers d'artisanat local, de la construction, de la pêche, du tourisme etc...).

3-3-Troisième phase : la mise en œuvre du plan d'action

En dépit des limites des deux précédentes phases, ces dernières ont permis dans une certaine mesure d'esquisser une stratégie d'intervention sur le patrimoine culturel local à partir de deux thématiques prioritaires « la maison traditionnelle », et « la mer ». A l'issue de ces réunions-débat et des activités qui se sont déroulées, un plan d'action a été défini. Pour se faire, les participants ont utilisé le tableau matriciel préétabli par les experts de l'EDM (Cf. Tableau 4). Les participants au forum local ont mené un Brain storming par lequel ils proposent différentes idées synthétisées sur des post-it. Ensuite, les acteurs impliqués mettent en débat les différentes propositions afin de structurer les différentes activités selon les objectifs visés, le public destinataire, le calendrier des différentes actions ainsi que les personnes responsables de son exécution. (Figure 20). La ville est ensuite amenée à réaliser ces activités prévues dans le plan d'action, veillant à promouvoir la participation du plus grand nombre, et diffusant l'impact des différentes interventions sur le contexte local.

⁹ Extrait d'entretien du 25 Avril 2016 au siège du BET Akretche Lounes, maître d'œuvre du PSMVSS de Dellys. Annexe 5.

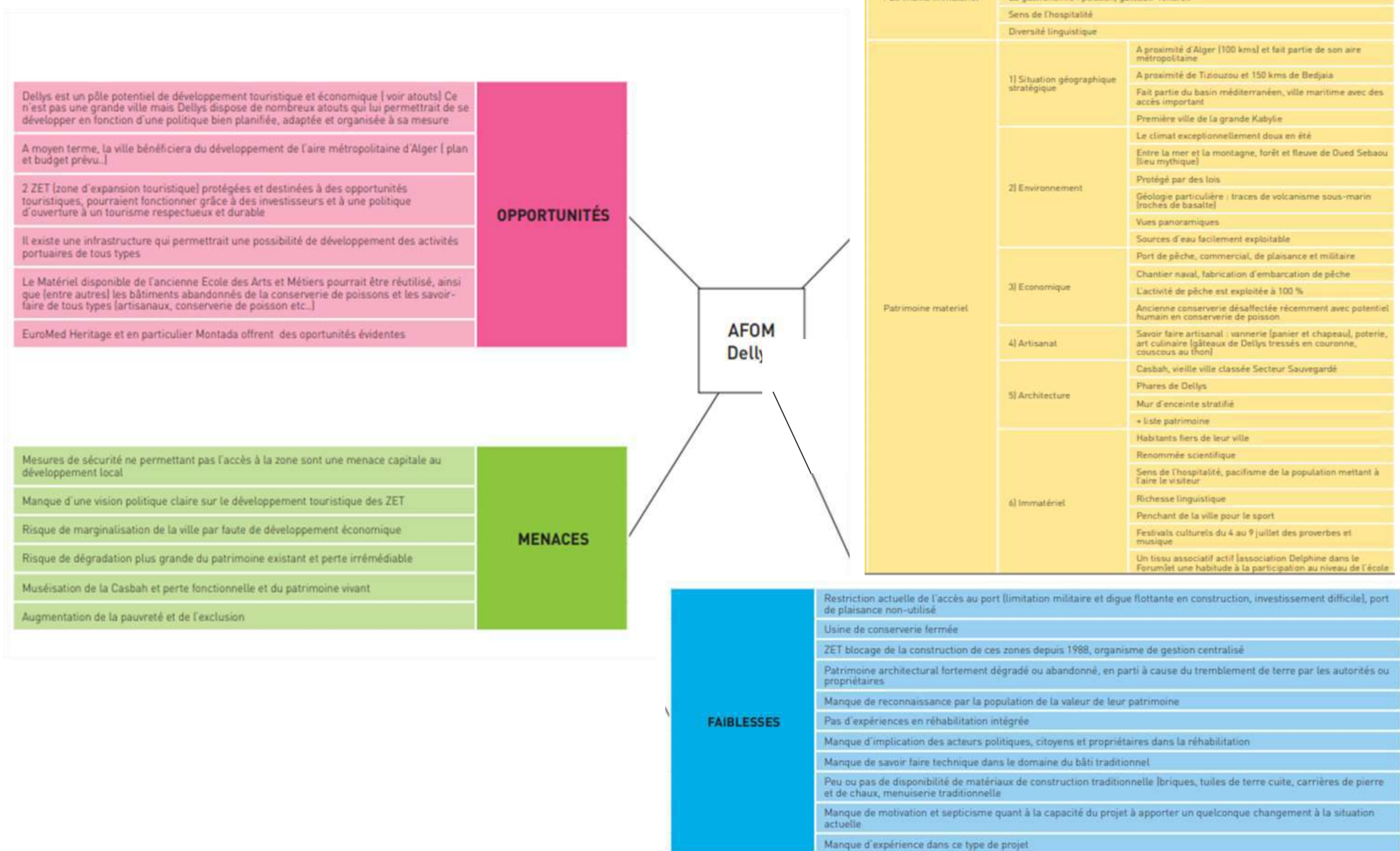


Figure 19 : Analyse AFOM pour l'élaboration de la cartographie culturelle de Delys
Source : Xavier Casanova, (2012), *Op.cit.* P :114-115.

DIMENSIONS DU PROJET MONTADA	ACTIONS 2010-211	VALEURS				TEMPORISATION	AGENTS, EQUIPES	BENEFICIAIRES	RESULTATS ATTENDUS	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION
	Description de chaque action. Indiquer la thématique associée	Sont-elles en lien avec les nécessités de la population ? SI / NO Justifier	Prise de conscience de l'importance du patrimoine architectural et culturel par la population? COMMENT	Promotion du développement local et économique ? COMMENT	Diffusion des actions. Au niveau de la ville, au niveau du pays, à niveau du projet	Dates	Ressources humaines nécessaires	Qui va bénéficier de l'action ? Qui va participer ?	Quels résultats et comment en évaluer la qualité ?	Comment démontrer que l'action a produit des résultats ?
ASSISTANCE TECHNIQUE										
SENSIBILISATION										
FORMATION										
INITIATIVES CULTURELLES										

Tableau 4 : Tableau matriciel - Fiche résumé du plan d'action
Source : BET Akretche Lounes. Maître d'œuvre du PSMVSS de Dellys.

FICHE RESUME PLAN D'ACTION											
DIMENSIONS DU PROJET MONTADA	ACTIONS 2010-2011	VALEURS				TEMPORISATION	AGENTS, EQUIPES	BENEFICIAIRES	RESULTATS ATTENDUS	SOURCES ET MOYENS DE VERIFICATION	
	Description de chaque action. Indiquer la thématique associée	Sont-elles en lien avec les nécessités de la population? S'NO Justifier	Prise de conscience de l'importance du patrimoine architectural et culturel par la population? COMMENT	Promotion du développement local et économique? COMMENT	Diffusion actions. Au niveau ville, au niveau du projet	Dates	Ressources humaines nécessaires	Qui va bénéficier de l'action? Qui va participer?	Quels résultats et comment en évaluer la qualité?	Comment démontrer que l'activité a produit des résultats?	
ASSISTANCE TECHNIQUE	Assistance à la mise en œuvre de la loi relative à la Déclaration patrimoniale			Calendrier → Travail en restaurant → Travail en atelier → Travail en atelier et → Travail en atelier → Travail en atelier		Technique de Fabrication de Tuiles traditionnelles			RT → édition d'un guide de la ville → édition d'un guide de la ville → édition d'un guide de la ville		
SENSIBILISATION	Sensibilisation à la culture de la ville de Dellys avec des guides et +			Exposition → Séminaire → Séminaire de travail → Séminaire de travail → Séminaire de travail		Expositions → Informations sur les matériaux locaux			Sensibilisation → édition d'un guide de la ville → édition d'un guide de la ville → édition d'un guide de la ville		
FORMATION	Formation des guides touristiques +			→ Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier		→ Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier			→ Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier		
INITIATIVES CULTURELLE	Festivals culturels → Semaines culturelles			→ Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier		→ Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier			→ Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier → Travail en atelier		

Figure20 : Plan d'action du projet Montada à Dellys
Source : Xavier Casanova, (2012), Op.cit. P :76-77

5.3- Participation citoyenne au processus de patrimonialisation : quel bilan ?

Tel qu'il a été défini en théorie, le projet Montada à Dellys semble ambitieux au départ. Toutefois, notre investigation empirique nous a fait constater que le projet n'a pas permis une réelle implication des citoyens. En examinant son déroulement, on peut affirmer qu'il y a eu une faible participation des citoyens.

5.3.1- Dynamiques participatives citoyennes dans le processus de patrimonialisation : des acteurs marginalisés

La faible participation citoyenne au projet Montada à Dellys est justifiée par cinq facteurs que nous avons pu identifier :

Le premier est lié à l'absence de communication et d'information autour du projet. Cette étape préparatoire est indispensable pour toute forme de participation. Ce facteur est déterminant pour éviter le scénario de l'habitant spectateur, déçu et révolté. Nos enquêtes démontrent l'ignorance des habitants quant à l'existence même du projet Montada et de sa stratégie « *je n'ai jamais entendu parler du projet Montada, de toute façon on nous apprend toujours quand il est trop tard... ça ne sert à rien !* »¹ (Lamine, habitant, 42 ans). A travers leurs témoignages, les habitants révèlent une frustration due à leur mise à l'écart. Cette dernière se traduit par une indifférence vis-à-vis du projet et une méfiance à l'égard des autorités locales.

Le second facteur est d'ordre administratif. Il s'exprime notamment par le refus d'attribution des autorisations de circulation aux experts internationaux et par la délocalisation lointaine de l'atelier de méthodologie participative à Alger sans aucune prise en charge des participants. A ce propos, le président de l'association Delfine souligne, lors d'un entretien, que l'environnement administratif est hostile à toute initiative participative².

Le troisième facteur est d'ordre politique. Le grand décalage entre les intentions du projet Montada et les moyens mis en œuvre pour y arriver illustre clairement la vision politique de l'exercice de la démocratie en Algérie qui reste étroite et formelle (Messaoudene et Messaoudi, 2016) Le système d'acteurs engagés tout au long du processus de patrimonialisation étant complexe, tous n'ont pas les mêmes représentations et pratiques de l'implication des citoyens. Les acteurs institutionnels ne sont pas forcément convaincus des bienfaits de la participation des citoyens. A ce sujet, le président de l'assemblée populaire communale nous reprends lors d'un entretien sur la nécessité de la participation citoyenne : « *Faire participer des habitants sur un sujet aussi large que le patrimoine de Dellys ne peut que créer des problèmes sans forcément induire des solutions !* »³.

¹ Extrait d'entretien du 30 Juin 2017 qui a eu lieu à la basse Casbah de Dellys. Annexe 7.

² Extrait d'entretien du 30 Juin 2017 qui a eu lieu au siège de l'association Delfine. Annexe 6.

³ Extrait d'entretien du 26 Avril 2016 -Bureau du président de l'assemblée populaire communale de Dellys. Annexe 4

Le quatrième facteur se rapporte au nombre faible d'associations oeuvrant dans le domaine de la préservation du patrimoine culturel (Belakehal et *al.*, 2009). Cette carence peut se justifier par le fait associatif récent. Selon les données du Ministère Algérien de la Jeunesse et Sport (MAJS), en 2001, seulement 2,7% des associations algériennes adhéraient au champ du patrimoine et de l'environnement. A l'instar de l'association Delfine qui fut chargée de chapoter le projet Montada en collaboration avec les experts techniques. Cette association, à but non lucratif, œuvre principalement dans les activités subaquatiques, à caractère touristique. Ce champ d'intervention est bien large face aux objectifs ciblés du projet Montada. De ce fait, l'apport de l'association, quant à la conduite du projet, reste relativement modeste et ce en dépit de son dynamisme et sa mobilisation.

En outre, d'autres contraintes structurelles marquent un déficit de la société civile tel que soulèvent plusieurs recherches menées sur la gouvernance urbaine dans les villes du Sud (Baduel, 2009). la société civile en Algérie, à l'instar des villes du Maghreb, peine à émerger en tant qu'acteur fort et indépendant (Stadnicki et Signoles, 2016) et ce malgré le nombre évolutif des associations au cours des vingt dernières années. Cette situation contradictoire s'explique selon L. Thieux, par les contraintes administratives qui pèsent sur le tissu associatif ainsi que sa large instrumentalisation par le pouvoir à des fins politiques (Thieux, 2012). En outre, la faible marge d'autonomie des associations et leur dépendance financière vis-à-vis de l'autorité publique les a discrédités face à l'opinion publique.

Le cinquième facteur est d'ordre méthodologique ; nos enquêtes indiquent, d'une part, l'absence d'apprentissage de la participation des acteurs locaux en amont du projet. Cet apprentissage joue un rôle important dans l'acquisition des compétences nécessaires au bon déroulement des démarches. Ces dernières nécessitent l'implication de professionnels ayant une capacité de manager les débats, de bien écouter les citoyens. Il s'agit de ne pas envisager les modalités participatives comme des entités totalement indépendantes, mais plutôt de considérer le contexte dans lequel elles s'inscrivent.

D'autre part, il faut souligner aussi que les actions du projet Montada ont eu lieu deux années après le classement du centre ancien en secteur sauvegardé et l'établissement du PSMVSS. Les études et les orientations étaient déjà « bouclées », et les modalités participatives étaient conçues comme une entité totalement indépendante du projet de réhabilitation, ce qui réduit considérablement toute marge de négociation avec les habitants. Ce qui nous amène à faire le constat que la démarche participative du Montada menée à Dellys intervient en aval de la conception du projet de réhabilitation.

A ce jour, une première étape, bien que minime, a été franchie grâce au projet Montada quant à la participation et l'implication de la population. Cependant, une telle initiative gagnerait à être approfondie et enrichie. C'est en effet en participant à ce type d'initiative, rompant l'isolement de la ville, favorisant le partage d'expériences et la coopération entre différents acteurs que Dellys parviendra à impulser une dynamique de développement local pérenne et soutenable.

En cette période cruciale de l'histoire de l'Algérie contemporaine, la réappropriation du patrimoine et l'apprentissage des techniques de sauvegarde pour la réhabilitation de la Casbah de Dellys revêt un intérêt particulier. Parmi l'un des premiers sites à être classés, donc parmi les premières expériences de récupération de centres historiques, sa réussite suscitera beaucoup d'espoir pour l'avenir.

Le classement du centre urbain ancien de Dellys en secteur Sauvegardé et la création d'un plan de sauvegarde sont une opportunité pour la ville dans la mesure où l'Etat affiche une volonté à revaloriser le patrimoine culturel local. La réussite d'un projet aussi colossal que la sauvegarde et la valorisation d'un patrimoine qui s'étend sur une surface de plus de 170 Ha et qui présente des entités diversifiées dépend étroitement de la capacité de collaboration entre les autorités, élus, techniciens, associations et la société civile.

5.3.2- Le patrimoine saisi par les associations :

Depuis le projet Montada, il n'y a eu que quelques opérations ponctuelles de restauration ciblant certains équipements. L'état de la vieille ville reflète l'inaction des pouvoirs locaux. Le cadre bâti est fortement détérioré. La voirie et les réseaux divers défectueux, l'éclairage public insuffisant, l'environnement est très peu entretenu à cause des ruelles étroites qui engendrent une grande difficulté dans la collecte des déchets ménagers. Face à cette situation qui a l'air d'une mise en échec du projet de sauvegarde et de mise en valeur, des associations locales Delfine et ACAD se sont mobilisées avec des habitants pour nettoyer, valoriser et promouvoir l'environnement de la vieille casbah livrée à elle-même. (Cf. Figure 21)



Figure 21 : Mobilisation citoyenne pour la collecte des déchets à la Casbah de Dellys.
Source: Auteure, 2019.

Pour lancer la dynamique participative, les associations s'appuient sur leur capacité de mobilisation notamment à travers les appels à participation diffusés sur les réseaux sociaux.

Selon leurs moyens, les associations ont contribué d'une manière effective à amener les citoyens, habitants à s'approprier leurs espaces à travers des actions d'entretien (Cf. Figure22), de nettoyage, de gestion et collecte des déchets, de concours de photographie urbaine et d'organisation de visites guidées des lieux.



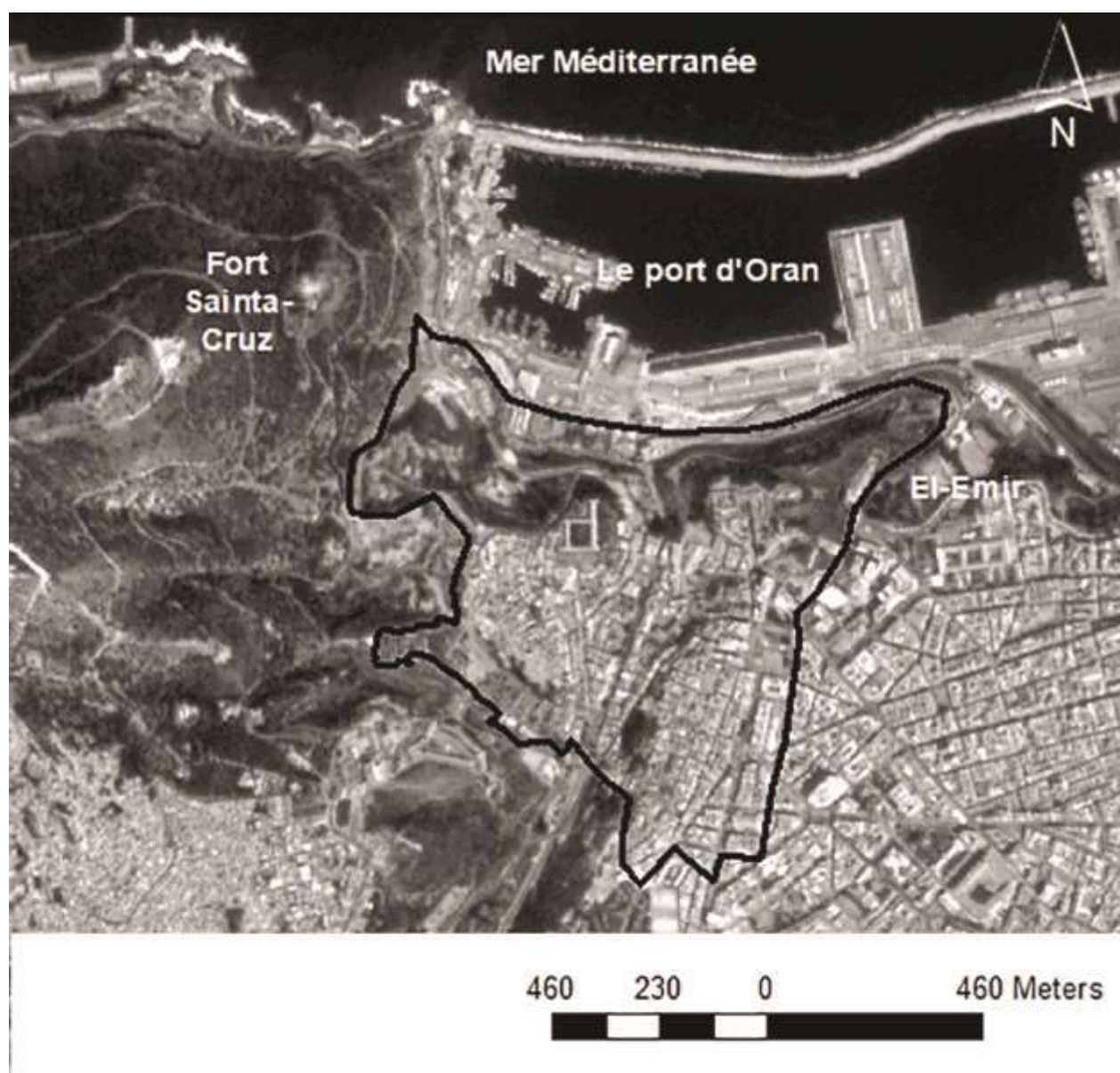
Figure 22 : Mobilisation citoyenne pour des opérations d'entretien du cadre bâti à la Casbah de Dellys.
Source: Auteure, 2017.

L'association ACAD a également organisé deux journées d'études intitulées « *Dellys, une ville, des patrimoines* ». Les journées d'études ont eu lieu le 1 et 2 juillet 2007 au centre culturel Mohamed Cheikh Sidi El Medjni à Dellys. (Cf. Figure 23).



Figure 23 : Dépliants d'information sur les journées d'études organisées par l'association ACAD à Dellys
Source: Auteure, 2017.

Ces journées ont été l'occasion pour nous de mener une observation participante pour appréhender la teneur et la forme des échanges entre les participants. Nous avons pu alors constater que le débat a mobilisé un panel d'acteurs divers : experts universitaires, experts techniques, étudiants Dellysiens et habitants. Les sujets abordés portaient sur l'environnement matériel et les aléas sismiques ; le savoir-faire local et la mise en valeur du patrimoine. Tous les acteurs présents s'accordaient sur la nécessité de mener des actions collaboratives de protection et de mise en valeur du patrimoine. Toutefois, nous avons remarqué qu'aucun représentant des autorités locales n'était présent et ce malgré que les membres de l'association ACAD leur ont adressé des invitations d'honneur ! Les organisateurs ont déploré ce manque de considération et de volonté de dialogue. Ils ont cependant réagi en prenant l'initiative de rédiger un rapport écrit des différentes recommandations émises par les participants qu'ils ont ensuite publié sur le net et adressé aux pouvoirs locaux. Les associations locales de Dellys ont permis d'entretenir une synergie des citoyens. Ils ont surtout contribué à sensibiliser les jeunes à la valeur patrimoniale de leur vieille ville et à promouvoir leur patrimoine. Toutefois, le fait de ne pas « laisser faire » et d'être actif, ne pouvait pas faire face à l'inertie de l'appareil institutionnel sur le centre historique.



Carte 2 : Limites de la vieille ville de Sidi El Houari
Fond de carte : ASAL (Alsac-2A,2019). Mise en en forme : Auteure.

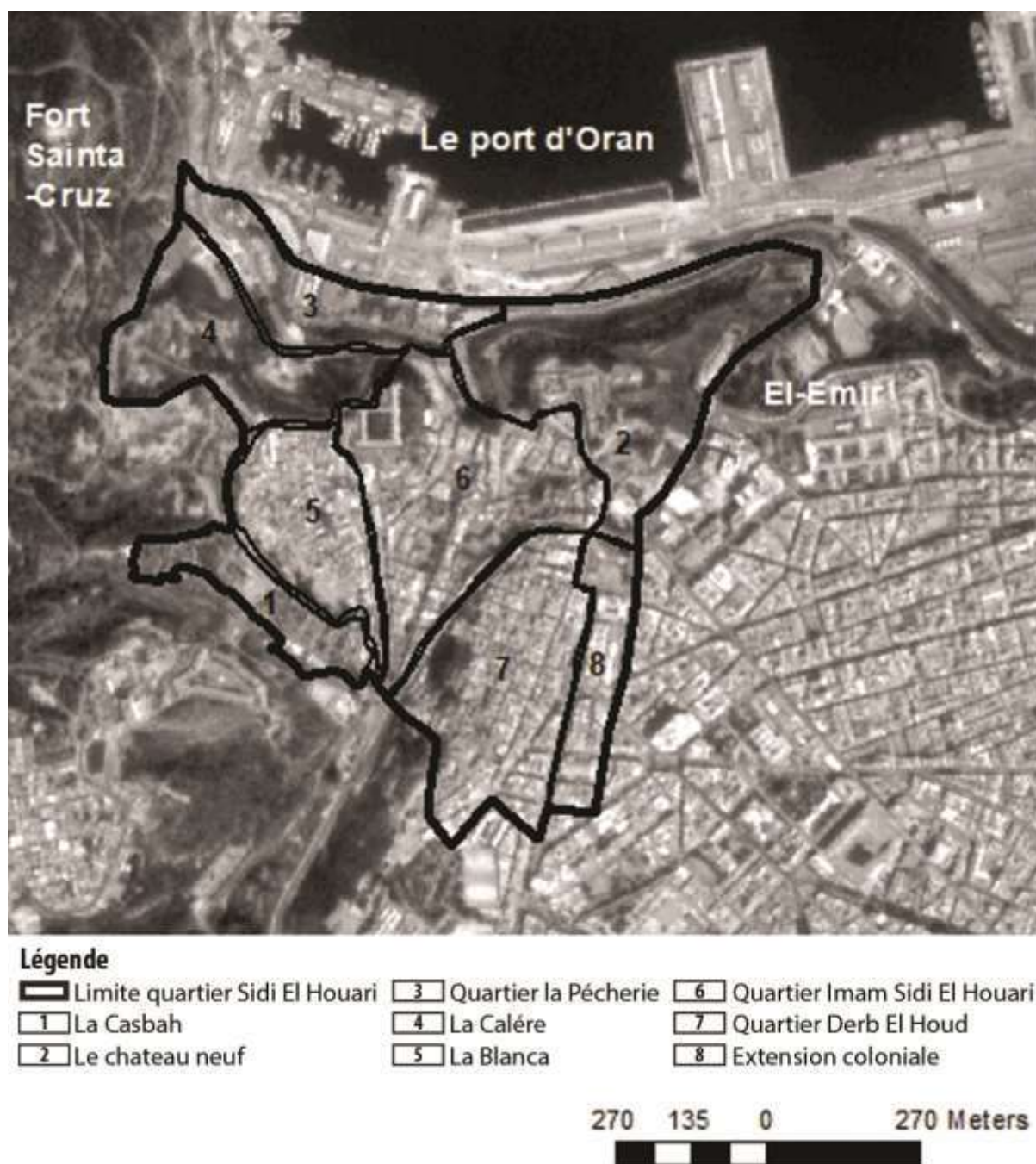
6.1.1- Sidi El Houari : une assise mémorielle

Le centre ancien de Sidi El houari jouit d'une stratification urbaine d'onze siècles, résultat du passage de plusieurs civilisations : antique, arabo-musulmane, espagnole, ottomane et française. Cette stratification a donné lieu à la constitution de différentes entités urbaines (Cf. Figure 1).



Figure1 : Vue sur Sidi El Houari- Oran
Source : Auteure, 2020

Il s'agit de : 1) la Casbah, fondée en 902. Elle est construite en forme compacte et réseau viaire étroit typiques aux Médinas ;2) l'ancien château de Rosalcazar, aujourd'hui nommé Château-Neuf, construit durant la première époque de la colonisation espagnole, à partir de 1347, période durant laquelle plusieurs fortifications militaires furent édifiées, à l'instar du fort Saint-Philippe, fort Saint-André et fort de Santa Cruz fondé au sommet de la montagne de Murdjadjo et la porte d'Espagne; 3) le quartier de la pêcheurie;4) la Calère, une entité construite durant la deuxième occupation espagnole, entre 1509 et 1708. Durant cette période, les colons opèrent une restructuration urbaine de type hygiénistes et défensive. Ils introduisent également un nouvel espace urbain devenu un élément structurant de la ville. Il s'agit de la « Plaza de Armas » Place d'armes ; 5) la Blanca, édifiée durant la première conquête ottomane, entre 1708 et 1732 ; 6) le quartier Imam Sidi El Houari ; 7) le quartier juif Derb El Houd, édifié sous le règne du Bey Mohamed el Kébir, durant la seconde période ottomane, suite aux ravages d'un séisme dévastateur en 1790. Le quartier est destiné à d'une population Juive, installée à Oran après sa persécution en Espagne. Il représente le parfait modèle de micro urbanisme de la période Ottomane en Algérie. ; 8) enfin, l'extension coloniale, édifiée durant l'occupation française, entre 1832 et 1962 (Cf. Carte 3).



Carte 3 : Les entités urbaines de Sidi El Houari
 Fond de carte : ASAL (Alsati-2A,2019).
 Mise en en forme : Auteur

Durant la période de la colonisation française, plusieurs bâtiments situés à Sidi El Houari furent classés monuments historiques en raison de leur forte valeur patrimoniale. Il s'agit de la porte d'Espagne en 1906, la porte de Canastel et la porte du Santon en 1953, église Saint-Louis, le château Neuf, palais du bey et promenade de l'étang en 1952, mosquée de Pacha et la demeure de Bey Hassan en 1954.

Au lendemain de l'indépendance, le parc immobilier libéré par le départ massif des européens a été estimé à 39000 à 40000 logements disponibles dans la ville d'Oran. Ces logements furent repris par l'Etat en 1962 qui les déclare « Biens Vacants ». En outre, durant cette période postcoloniale, la croissance urbaine, sous la pression démographique, connaît une saturation intense. Le parc immobilier hérité récupère alors tous les excédents cumulés dus à un exode rural soutenu (Coquery, 1962). En effet, Les composantes de la population du centre ancien de Sidi El Houari est étroitement liée à l'histoire tumultueuse d'Oran. Elles sont alors réparties en deux catégories. La première est formée par des propriétaires autochtones. Ils sont anciennement installés. Ils ont vécu en minorité comme voisins des colons européens d'origines espagnole, juive et française. La deuxième catégorie est constituée de migrants d'exode rural, arrivés à Sidi El Houari après l'indépendance (1962). Cette population est souvent en situation de transit.

Les deux catégories de résidents investissent le lieu différemment. Ainsi, les résidents originaires du quartier sont fortement ancrés dans leur territoire, comparativement aux populations transitoires qui opèrent souvent des transformations « brutales » (Lakjaa, 2008). Ces dernières, peu attachées au quartier, n'ont pas pu assurer une continuité dans la manière d'habiter et d'entretenir les maisons, qui étaient quasiment « squattérisées ». Ce type d'occupation illicite s'opère même au sein des bâtiments classés monuments historiques (Cf. Figure2). Présents à ce jour, ce mode d'habiter a conduit à une détérioration rapide du cadre bâti.



Figure 2 : Occupation illicite du palais du Bey
Source : Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels (OGEBC- Oran), 2017

Au-delà de la dimension physique, le quartier est témoin de représentations collectives. Son appellation plonge ses racines dans la commémoration de Saint Mohammed El Houari, (1350-1439), né dans la région de Mostaganem située à l'ouest d'Algérie. Sidi El Houari avait acquis, au cours de ses nombreux voyages, de vastes connaissances et d'autant d'expériences qu'il s'imposa très vite comme le Grand maître du soufisme¹ en Afrique Septentrionale (Metair, 2003). Les Oranais l'appellent « le grand saint patron de la ville ». Pour des considérations de libertés d'expression et d'action, chères aux esprits libres et savants qu'incarnait les adeptes du soufisme, l'Imam Sidi El Houari choisit de s'installer et de se fixer à Oran. Depuis, les Oranais le considèrent comme le grand saint patron de la ville. Après la mort de l'imam, bien qu'il soit enterré loin d'Oran, un mausolée portant son nom fut construit en 1793 au sein même du quartier. Le mausolée donne, dans sa matérialité, une existence physique au culte de la « Ziara de Sidi El Houari », qui signifie « pèlerinage ». Ce culte est étroitement lié à l'histoire locale singulière de l'imam Sidi El Houari. Ce lieu est devenu sacralisé par la reconnaissance d'une présence de reliques d'un saint aux pouvoirs divins et surnaturels tels qu'on nous le décrit dans ce récit : « *On lui prête beaucoup de légendes dont celle relative à ses qualités exceptionnelles de puisatier et ses nombreuses découvertes de sources d'eau dans les ravins de Ras el Ain face aux grandes pénuries d'eau qu'a connu la ville* »² (Kouider Metair, militant associatif, 58 ans).

La « Ziara » est une pratique ancestrale des oranais qui considèrent Sidi El Houari comme une sorte d'archétype auquel ils peuvent se reporter pour évaluer leur conduite sociale et pour adresser toutes leurs doléances et vœux non exaucés : « *Sidi El Houari est un wali Allah Essalih (saint), sa prière était toute puissante auprès de dieu.* »³ (Fatima, pèlerine, 68 ans). Les pratiquants de la « Ziara de Sidi El Houari » mènent un rituel sous deux formes. Le premier se pratique quotidiennement par les habitants du quartier et les riverains. Ces acteurs sociaux perçoivent leurs performances rituelles comme une sorte d'évasion de l'ordinaire. Il s'agit principalement de petits groupes constitués de femmes, accompagnées de leur enfants et munies d'objets symboliques tels que le henné, les bougies et les encens et d'une offrande à la « *m'qadma* », qui est une personne responsable de l'entretien de la bâtisse.



Figure 3 : Mausolée de Sidi El Houari.
Source : Auteure.

¹ Le soufisme comme tendance mystique de l'islam est une discipline transmise depuis des siècles de maître à disciple, permettant à l'âme humaine de travailler sur son ego.

² Extrait d'entretien réalisé en 2018 au siège de l'association Bel Horizon à Oran— annexe 6.

³ Extrait d'entretien réalisé en 2017 au quartier Sidi El Houari à Oran— annexe 7.

La présence de ces objets semble ici essentielle pour tracer une continuité dans cette performance des mémoires (Noppen,1995). Lorsque les visites sont exclusivement féminines, une chorale est alors animée par des oraisons ainsi que des récitations des sourates du Coran. Le deuxième rituel consiste en une « Ziara » qui se déroule une fois par an à travers une grande fête de pèlerinage. Cette forme de pratique culturelle est caractérisée par le déplacement collectif et individuel, lointain ou proche, vers le lieu. Un habitant du quartier nous raconte que durant trois jours de la Ziara :

« Des pratiquants affluent vers la ville afin de rendre l'hommage traditionnel et effectuer la « Ziara » annuelle de l'imam Sidi El Houari. La fête démarre par une « waada », une offrande de bêtes sacrifiées pour le dieu. Les pratiquants préparent avec un repas offert aux participants, visiteurs, curieux, sans abris et pauvres. Cette première étape sera suivie par une lecture du Coran qui dure toute la nuit. Le deuxième jour est réservé à la « Selka », cérémonie de clôture de la lecture de la totalité du Coran par les fidèles. Le dernier jour, les pratiquants se dirigent du siège de la zaouïa mère jusqu'au mausolée du saint patron de la ville d'Oran, Sidi El Houari, où se fait la Ziara »⁴. (Abdelkader, pratiquant et habitant ,52 ans)

La légende de Sidi El Houari reste très ancrée dans le présent. Elle est même évoquée dans plusieurs chansons de « Rai ». Notons au passage, que ce style musical très populaire, considéré comme la carte de visite de la ville, est né dans les entrailles du quartier Sidi El Houari et Derb, situés dans le centre historique. La permanence du genre, est assurée notamment par *El Meddahates*, (ensemble musicale féminins-laudatrices), à qui l'on doit l'emblématique chanson « Sidi El Houari El Mellah » qui veut dire le saint puisatier.

Par ailleurs, les Oranais utilisent souvent la fable de Sidi El Houari pour justifier leur impuissance à faire face aux difficultés quotidiennes : « ...ce n'est pas possible, on marche sous la menace imminente d'un effondrement du bâti vétuste du quartier...les autorités locales ne font rien... on est maudit par Sidi El Houari ! »⁵ (Leila, habitante ,40 ans). La « Ziara de Sidi El Houari » est alors susceptible d'exégèses nouvelles. Ce rituel autorise ainsi l'expression d'une diversité de perceptions et d'usage (BAUSSANT, 2007). Ces derniers participent à « le (le saint) maintenir présent comme donateur de sens » (Micoud, 1991 :50). L'enjeu de la mémoire revêt alors plusieurs dimensions qu'elles soient commémoratives, religieuse ou cathartique pour exorciser le passé et nourrir les vertus de la tolérance qui ont fait la réputation de cette ville.

⁴ Extrait d'entretien réalisé en 2017 au quartier Sidi El Houari à Oran– annexe 7.

⁵ Extrait d'entretien réalisé en 2017 au quartier Sidi El Houari à Oran– annexe 7.

6.2.2- Sidi El Houari :la récurrence de la perte

Le mausolée et les symboles qui lui sont associés étayent aujourd'hui, pour les populations locales, une forme d'ancrage territorial de la mémoire collective leur permettant de se positionner entre le passé, le présent et le futur (Debarbieux,1995). Le mausolée de Sidi El Houari, de même que d'autres bâtiments à forte valeur patrimoniale ont été classés, entre 1906 et 1954, mais livré à lui-même, le quartier a connu au fil des années un état de vétusté avancée, attribuable essentiellement à l'absence d'entretien et à la non prise en charge du bâti ancien par les autorités locales. (Cf. Figure4).



Figure 4 : Vues sur l'état de détérioration avancée à Sidi El Houari.
Source : Auteur, 2018.

Dès lors, apparaissent plusieurs phénomènes sociaux tels que l'insécurité, le squat, la violence urbaine et activités informelles qui sont venus ternir l'image d'un quartier abandonné, fortement dégradé, menaçant même l'effacement de son histoire et de la mémoire de son lieu. Ces phénomènes constituent l'argument des autorités publiques pour justifier la rénovation urbaine. Les premières dégradations dans le quartier étaient situées à la Scalera (Cruck,1959). Il s'agit d'un ancien quartier de pêcheurs qui se trouve sur la rive droite du ravin *Ras El Ain*, entre les murailles de la casbah et la mer. La majorité des bâtiments de la Scaléra était construite illégalement sur des remblais. En raison de la défection des réseaux d'assainissement et de drainage, la circulation de l'eau souterraine avait fini par éroder les fondations. Les premières démolitions des bâtiments affectés se déroulèrent en 1967. Ces opérations d'urgence menées dans le cadre de travaux urbains non planifiés provoquèrent la déstabilisation des bâtiments mitoyens. Les démolitions, initialement cantonnées à certaines constructions, touchèrent par la suite des îlots et enfin des quartiers entiers. Ces opérations étaient conduites sans enquêtes préalables sur l'intérêt historique, architectural ou archéologique de la zone concernée (Mazouz,2015). En 1984, c'est la Scalera qui sera complètement rasée engendrant une

discontinuité dans le tissu urbain du quartier. Depuis, les opérations de relogement des habitants des immeubles démolis n'ont cessé de s'enchaîner dans le quartier jusqu'à nos jours. Désormais, la continuité du tissu urbain du quartier est rompue. Au Nord, Le quartier de la Pêcherie se retrouve isolé du port. A l'Est du quartier, la connexion avec le centre moderne (Place d'Armes et Boulevards) est perdue à cause des fortes pentes de la rive droite de Ras el Aïn et à la décomposition de l'ancien quartier juif (Derb). Au Sud et à l'Ouest, le centre historique est entouré par des bidonvilles (Bab El hamra et Planteurs).

Cet état de fait, s'accompagne inévitablement d'un déclin démographique d'environ 4000 habitants entre 1998 et 2008 (ONS, 2008). Près de 200 ménages ont été relogés vers les quartiers périphériques d'Oran où de nouveaux programmes d'habitat ont été réalisés dans le cadre du projet présidentiel d'un million de logements lancé à partir des années 2000. Seules 20% des populations autochtones sont restées vivre à Sidi El Houari⁶, ce qui a contribué au déracinement d'une bonne partie de la population et au déclin du quartier. Selon Youcef Kadri et Fadila Kettaf, ce type de pratique reflète une pensée urbanistique axée exclusivement sur la production de programmes d'habitat neuf dans les périphéries, ayant pour objectif de répondre à la demande croissante en matière d'octroi de logements (Kadri et Kettaf, 2018). Cette politique d'intervention sur le quartier a valu à la ville d'Oran la réputation peu élogieuse de "*ville du bulldozer*" telle que le décrit un article titré : « *La société civile tire la sonnette d'alarme-Oran* »⁷. En même temps, le caractère historique et la situation stratégique, à proximité du port et d'une artère commerciale, offrent une plus-value incommensurable à Sidi El Houari (Cf. Figure 5).



Figure 5 : Sidi El Houari, un emplacement stratégique.
Source : Auteure.

⁶ ALGERIE PRESSE SERVICE (2017) Oran : relogement jeudi de plus de 500 familles de Sidi El Houari. Algérie Presse Service, Alger, 20 Décembre 2017.

⁷ Article publié dans le quotidien El Watan en date du 03 Janvier 2018.

La vieille ville se trouve alors fortement convoitée par des promoteurs immobiliers à l'affût du foncier urbain libéré par suite des démolitions du bâti vétuste (Cf. Figure6).



Figure 6 : Démolitions et foncier libéré à Sidi El Houari.
Source : Auteure.

Face à cet état de détérioration avancée du cadre bâti de la vieille ville de Sidi El Houari et aux dangers qui plane que les habitants suites aux multiples opérations de relogement / démolitions laissant le plus ancien quartier d'Oran vidé et muré, la société civile s'exprime à travers des mobilisations soutenues pour la sauvegarde du centre ancien de Sidi El Houari. Elle dénonce les agissements des promoteurs privées et leurs spéculation foncière par le biais de la presse locale (Cf. Figure7) et des réseaux sociaux.



Figure 7 : La spéculation foncière à Sidi El Houari dénoncée par la société civile dans la presse locale.²⁰²
Source : Auteure.

A ce titre, les habitants partagent des photos constatant plusieurs infractions à la réglementation urbaine. Par exemple, dans la figure suivante (Cf. Figure 8), il s'agit d'un promoteur privé qui ne respecte pas le champ de visibilité du Palais du Bay, monument historique en face le quel le promoteur projette un immeuble de 14 étages. En dépit des dispositions de l'article 17 de la loi n°98-04 du 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel qui stipule « *une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ces abords desquels il est inséparable..... Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de deux cents (200) mètres peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone* ».



Figure 8 : Société civile et dénonciation d'infraction à la réglementation urbaine.

Source : Photo publiée sur la page web officielle de l'association Bel Horizon en date du 20 Janvier 2019.

Devant l'état de détérioration très avancée du cadre bâti de la vieille ville, des groupements sociaux, à l'instar des associations locales : Santé Sidi El Houari et Bel Horizon se sont formées.

6.2. – La société civile à la conquête du centre urbain ancien

Les initiatives citoyennes pour la sauvegarde de Sidi El Houari sont portées principalement par deux associations « Santé Sidi El Houari » et « Bel Horizon » qui bien qu'elles agissent pour la protection et pour la valorisation du patrimoine urbain, leurs logiques d'action sur terrain sont différentes.

6.2.1- L'association Santé Sidi El Houari : une renaissance des métiers traditionnels

L'association Santé Sidi El Houari (SDH) fut créée en 1991 par un groupe de médecins sensibles à la question patrimoniale qui siège dans l'enceinte de l'ancien hôpital de campement militaire situé au cœur du quartier Sidi El Houari. SDH a pour objectifs la sauvegarde et à la réhabilitation du patrimoine historique de la ville. L'association comprend une assemblée générale formée de cinq commissions : Commission des activités culturelles, de l'enfance et de la jeunesse ; Commission du patrimoine matériel et immatériel et du chantier de réhabilitation ; Commission de l'environnement et de l'écocitoyenneté ; Commission des échanges et de la formation ; Commission de la communication et des activités audiovisuelles. L'association SDH siège au quartier Sidi El Houari.

-Réappropriation d'un lieu abandonné chargé d'histoire :

En 2002, le Wali d'Oran met à disposition de l'association SDH le site de l'ancien hôpital du Campement qui s'étend sur une surface de 6000 m², afin de concrétiser le projet de réalisation du « pôle socio-éducatif de Sidi-El-Houari ». L'hôpital de campement militaire fut construit en 1843 par les colons français qui annexent les Bains Turcs datant de la période ottomane (1708), pour l'accomplissement de leurs tâches secondaires. Doté d'une capacité d'accueil de 800 lits, l'hôpital gardera sa vocation militaire gérée par l'armée nationale populaire jusqu'en 1984, date de sa fermeture pour des risques d'effondrement. Le départ en catastrophe laisse les lieux sans protection. Le bâtiment était dans un état de détérioration très avancé, suite à 15 ans de vandalisme et de pillage de ses matériaux traditionnels. « *Le site représentait une décharge sauvage au cœur du noyau historique de la ville, un lieu infréquentable, espace rendez-vous des laissés pour compte, des drogués, de tous les marginaux sans domicile fixe* »⁸. L'association SDH mobilise alors tous ses 120 adhérents pour nettoyer le lieu devenu un dépotoir dont les quartiers environnants semblaient s'accommoder. Les opérations de nettoyage s'achèvent au bout de trois mois de volontariat. L'association lance alors **les** opérations de restauration et d'aménagement en collaboration avec un bureau d'études Techniques (Cf. Figure9). En 2020, nous avons remarqué que plus de 80 % du site historique est restauré (enduit, étanchéité, peinture, réparation des tuiles et tous les travaux de reconstruction) et réhabiliter et équipé pour abriter les activités de l'association Santé Sidi El Houari (Cf. Figure10).

⁸ Entretien avec Soumaya Hassam, coordinatrice de l'association qui a eu lieu au siège de SDH en 2017. Annexe 6.

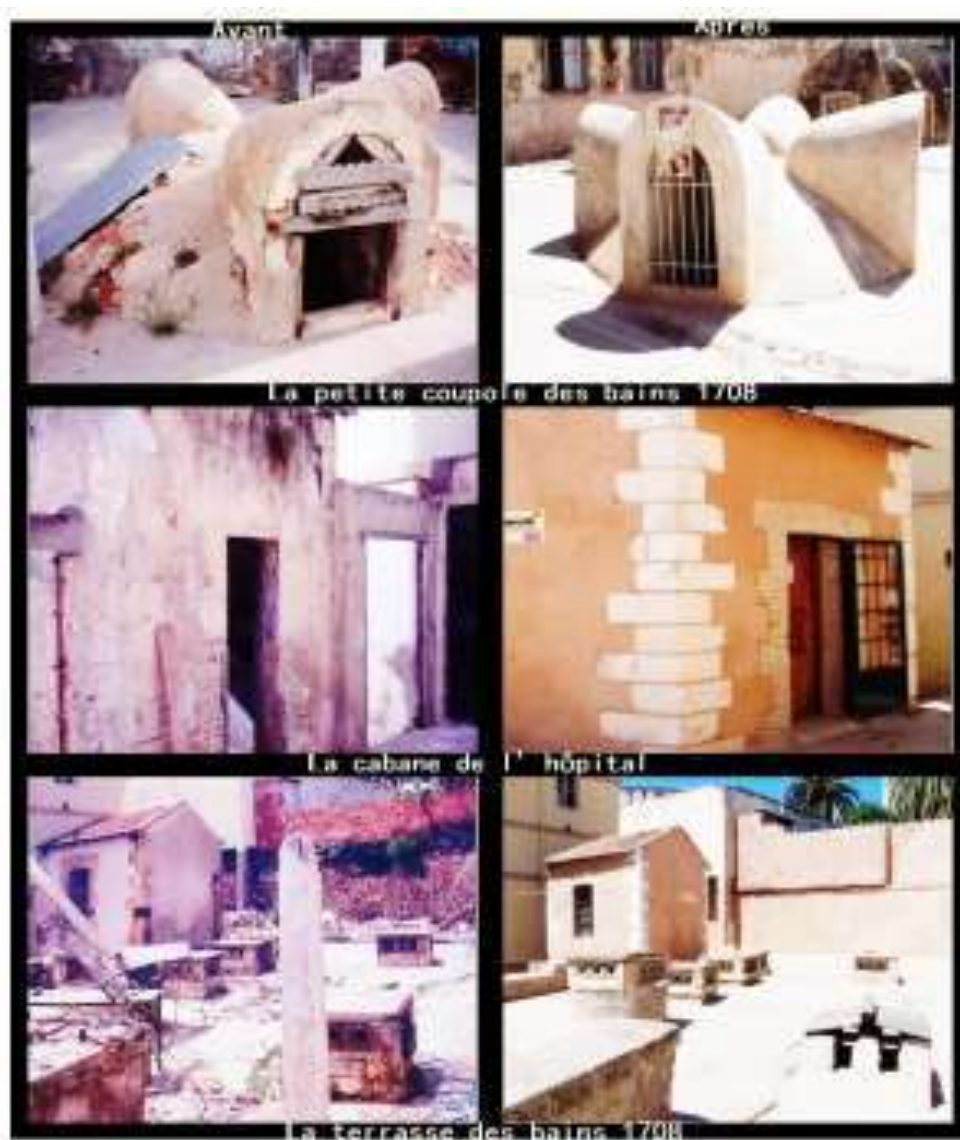


Figure 9 : Actions de l'association Santé Sidi El Houari.
Source : Association Santé Sid El Houari.



Figure 10 : Siège de l'association Santé Sidi El Houari.
Source : Auteure.

-Participation dans la renaissance des métiers traditionnels du bâti ancien :

Poursuivant ses objectifs de sauvegarde et de réhabilitation du patrimoine historique de la ville d'Oran, l'association Santé Sidi El Houari participe à la renaissance des métiers traditionnels du bâti ancien par son « école-chantier » agréée par l'Etat (Cf. Figure 11).



Figure 11 : Ecole-chantier SDH.
Source : Association Santé Sid El Houari.

L'école-chantier de SDH est spécialisée dans la maçonnerie traditionnelle, la pierre de taille, la forge et la ferronnerie ainsi que la menuiserie et la charpente. Elle contribue à la formation des jeunes exclus du système scolaire âgés entre 16 et 25 ans et à leur insertion dans le circuit économique. Depuis sa création, l'école-chantier de SDH a formé plus de 180 jeunes formés dans la maçonnerie traditionnelle ;200 artisans formés dans les enduits traditionnels ;300 étudiants initiés dans les métiers traditionnels ;350 bénévoles initiés à travers les chantiers de bénévolat SDH dans le métier et 07 formateurs professionnels formés dans les techniques de construction traditionnel. (Cf. Figure 12).



Figure 12 : Formation des artisans.
Source : Association Santé Sid El Houari.

L'exemple des actions de Santé Sidi El Houari illustre une implication associative directe dans le projet patrimonial. D'une part, l'association est impliquée dans le registre de la mise en œuvre à travers des chantiers de restauration ou l'association mène elle-même les travaux. D'autre part, elle représente le maître d'ouvrage.

6.2.2- L'association Bel Horizon : des pratiques de médiations culturelles et engagement citoyen

L'association Bel Horizon (BH) fut créée en 2001, par un ancien directeur du service d'urbanisme à l'assemblée populaire communale d'Oran et écrivain à ses heures perdues. Son siège est situé dans le quartier de Miramar dans le centre-ville d'Oran. Bel Horizon compte parmi ses adhérents un noyau permanent formé par un groupe majoritairement par des personnes d'une moyenne d'âge de 45 ans. On y trouve une architecte, une enseignante universitaire chercheuse en archéologie, des guides touristiques, des journalistes et des artistes.

Toutefois, les membres de l'association sont majoritairement des jeunes étudiants universitaires. Le président de l'association nous explique que « *Dès sa création, nous avons renforcé nos rangs par des jeunes adhérents. Nous comptons sur eux pour assurer la relève autant que pour injecter de nouvelles forces à Bel Horizon* »⁹. Cette élite urbaine est fortement attachée à la vieille ville de Sidi El Houari malgré qu'elle n'y habite pas. Le président de Bel Horizon nous explique lors d'un entretien que l'association a pour objectif la sauvegarde et la réhabilitation du Veil Oran au profit du bien-être des populations, du prestige de la ville et de son identité.

Bel Horizon est une association active dont les actions citoyennes affichent une volonté de sensibiliser la population concernée et les responsables locaux à la question patrimoniale de la vieille ville et de les convaincre du potentiel de son héritage urbain et de l'intérêt de ce qui fait « patrimoine » (Zerarka et Messaoudene, 2019). Pour ce faire, l'association a mis en avant la découverte de la ville d'Oran comme outil de visibilité de son patrimoine bâti ignoré par les citoyens. Le mode d'agir de Bel Horizon représente une façon originale de construire une narration publique et de faire vivre, au groupe social mobilisé, l'expérience de la découverte de son patrimoine (Davallon, 2014). Cette découverte se fait par le biais d'événements culturels, de publication d'ouvrage sur le patrimoine d'Oran et de sessions de formation des guides touristiques et de médiateur de patrimoine.

-(Re) découverte et valorisation du patrimoine : la Super Randonnée Patrimoniale

L'association Bel Horizon organise chaque année la « super randonnée patrimoniale » ouverte à tous les citoyens. Il s'agit d'une visite de (re) découverte et valorisation du patrimoine se déroulant sur un circuit de monuments historiques passant par le centre ancien de Sidi El Houari (Cf. Figure 13). Ces visites ont eu lieu chaque 1er mai et ce depuis 2006.

⁹ Entretien avec Kouider Metair, président de Bel Horizon qui a eu lieu au siège de l'association en 2017. Annexe 6.

Poursuivant sa démarche informative et mobilisatrice, l'association a publié cinq ouvrages sur le patrimoine d'Oran et sa mémoire : 1) « *Oran face à sa mémoire* » en 2001, 2) « *Oran, études de géographie et d'histoire urbaines* » en 2003, 3) « *Oran, la mémoire* » en 2004, 4) « *Guide Bel Horizon du patrimoine historique et naturel oranais* » en 2007 et enfin « *Oran, une ville de fortifications* » en 2012. À travers ses récits historiques et mémoriels, Le président de l'association accomplit un geste militant et compensatoire pour tenter de valoriser la mémoire habitante et contrecarrer les discours qui confortent la stigmatisation du quartier à rénover.

Ainsi, l'action associative peut se manifester également dans le registre de la connaissance. Jean Pierre Chaline note à cet effet que l'investissement des associations se rapproche des travaux d'histoires produits par des sociétés savantes (Chaline, 1998), à la différence que les recherches des associations visent le grand public. Elles aboutissent à cet effet à une meilleure compréhension du patrimoine à sauvegarder ou à mettre en valeur (Drouin, 2011).

- *La formation : des actions associatives au service du patrimoine local*

L'association Bel Horizon a créé la première école de formation des guides de monuments historiques à Oran. Cette école a déjà formé quatre sessions, dont deux promotions de guides naturels, promotion en médiation du patrimoine et une promotion en médiation culturelle. L'objectif étant d'accompagner les touristes dans des visites générales ou thématiques de la ville (Cf. Figure15).



Figure 15 : Formation guide touristique assurée par le président de l'association.
Source : Association Bel Horizon.

Les guides formés par Bel Horizon proposent des circuits thématiques par lesquels ils veillent à sensibiliser sensibilisent les participants à la richesse du patrimoine oranais : objets datant de l'antiquité, vestiges de la Casbah, fortifications espagnoles, palais ottomans et immeubles art déco français témoignent de l'héritage métissé de la ville. Ainsi, l'association intervient dans la mise en tourisme de la vieille ville de Sidi El Houari en organisant et en mettant en place une offre touristique culturelle liée à son patrimoine permettant ainsi de faire vivre et aimer le patrimoine. En outre, les guides formés par l'association représentent, à terme, des acteurs

pivots dans l'organisation des événements culturels de Bel Horizon et qui presque toujours à forte capacité de mobilisation tels que les super randonnées patrimoniales.

-L'initiative phare de Bel Horizon : proposition du classement de Sidi El Houari en secteur sauvegardé :

L'action phare de Bel Horizon reste sa mobilisation pour proposer aux pouvoirs locaux et nationaux d'ériger la vieille ville de Sidi El Houari en secteur sauvegardé. Véritable entrepreneur de la mémoire locale (Glevarec, et Saez, 2002), l'association avait mené préalablement une étude en collaboration avec des acteurs clés dont la légitimité renvoi à leurs expertises scientifiques reconnue au niveau local et national tels que les chercheurs du Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC) et l'experts universitaires d'Oran. Le résultat de cette étude consistait à l'élaboration d'une grille qui identifie l'ensemble des caractéristiques de la vieille ville qui représentent des arguments au classement au titre de patrimoine national et les retombées positives et multiples que pourraient avoir une telle action.

En s'appuyant sur cette étude et sur l'apport des experts techniques, l'association Bel Horizon rédige et adresse une lettre officielle au wali d'Oran, en 2003, dont l'objet est une demande classement de la vieille ville de Sidi El Houari en secteur sauvegardé. Le président de l'association demande au Wali d'Oran d'initier une étude pour le classement. Dans un extrait de la lettre, Kouider Metair avance : «il va falloir initier une étude dans ce sens que l'association Bel Horizon se propose de prendre en charge, en suscitant l'adhésion de l'Unesco et d'autres partenaires avec le soutien des autorités locales ». (Extrait de la lettre du 08 Juin 2003, Annexe 9). L'association Bel Horizon n'avait reçu aucun retour de la part des acteurs institutionnels. Le président de l'association reprend cette étude et l'expose cinq ans plus tard, à l'occasion de la tenue du colloque international Réhabilitation et revitalisation urbaine à Oran, en octobre 2008. À l'issue du colloque, un compte rendu portant l'intitulé «*Voulez-vous sauver Sidi El Houari ?* » a été adressé aux pouvoirs locaux. Deux mois plus tard, le quartier bénéficia du projet ARCHIMEDES dans lequel les deux associations Santé Sidi El Houari et Bel Horizon sont parties prenantes.

6.2.3- ARCHIMEDES : Associations locales et projet de coopération internationale

En 2008, la vieille ville d'Oran a bénéficié du projet Euro-méditerranéen intitulé : Actions to Regenerate Cities and Help Innovative Mediterranean Economic Development Enhancing Sustainability (ARCHIMEDES). Il s'agit d'un projet de coopération décentralisée, qui a duré une année. Ses objectifs sont la création de nouveaux partenariats durables entre les entreprises européennes et les villes Méditerranéennes, la promotion d'une approche stratégique participative et l'a mise en œuvre de politiques urbaines pour la redynamisation urbaine et le développement économique fondée sur la promotion de l'artisanat local et l'exploitation du patrimoine culturel et touristique. L'expérience regroupe trois villes de l'Union Européenne (Venise - chef de projet, Gênes et Bordeaux) et quatre villes pilotes du bassin méditerranéen (Istanbul en tant que projet de codelader, Beyrouth, Oran et Mina). Le choix d'Oran s'est fait par le biais du jumelage signé en 2003 entre la ville française de Bordeaux et Oran. Cet accord de

jumelage et de coopération comprend le projet PACTE Oran Bordeaux (Partager Acquérir des Connaissances Transmettre des Expériences) qui permet de soutenir les pays de la zone de solidarité prioritaire, dont l'Algérie fait partie, et renforce les actions de gouvernance locale.

Le projet ARCHIMEDES s'est développé sur deux phases principales : d'abord il a eu un transfert de connaissances sur la base des expériences des villes de l'Union Européenne (outils principaux : plan d'analyse, la planification stratégique, les systèmes de collecte de données) et la définition d'une méthodologie commune. Chaque ville mettra en suite en place un groupe de travail local, comprenant des représentants de la municipalité et des principaux acteurs locaux opérant dans la zone cible, qui travailleront sur le projet pilote de développement.

-Le processus participatif du projet ARCHIMED à Oran :

Le projet ARCHIMEDES couvre un montant global de 734 177 € est financé à hauteur de 580.000 € par l'Union Européenne. Différents acteurs sont impliqués dans ce projet. Ces derniers forment une cellule mise en place par le Wali d'Oran. Il s'agit alors de : la wilaya d'Oran, le service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale d'Oran qui est responsable de l'approbation des décisions de constructions ou de démolitions liées au projet, l'OPGI son rôle est d'assurer une coordination des travaux, une cellule technique mixte composée d'experts internationaux qui est chargée de formulation des projets patrimoniaux pour le développement de la ville d'Oran , direction de la culture qui est chargée de l'attribution des autorisation relatives aux monuments classés de la zone d'intervention, les experts universitaires sont chargés du pilotage et du suivi du projet en alimentant les choix stratégiques et opérationnels en cours conduits par la Wilaya, experts techniques du bureau d'études chargé du P.O.S de Sidi El Houari et la société civile représentée par les deux associations ; Santé Sidi El Houari et Bel Horizon. Ce projet intègre une approche participative et habitante de type Bottom up, supervisée essentiellement par deux principales associations : Santé Sidi El Houari et Bel Horizon. L'association Bel Horizon, supervisée par les experts universitaires du département architecture d'Oran, avait pour mission d'identifier le patrimoine architectural et urbain du quartier Sidi El Houari. L'association a mobilisé les membres de son équipe pour l'organisation des opérations liés au projet. (Cf. Tableau1).

Les acteurs impliqués dans le projet ARCHIMEDES à Oran :		
Acteurs institutionnels	Acteurs techniques	Société civile
Représentants du ministère de la Wilaya d'Oran	Experts internationaux (AECID)	Habitants
Directeur du service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale de Dellys	Experts universitaires des universités d'Oran (USTO) et de Bordeaux	Membres de l'association Santé Sidi El Houari
Représentants de l'Office de Protection et de Gestion Immobilière d'Oran	Architectes	Membres de l'association Delphine
	Ingénieurs en génie civil	Jeunes et étudiants en architecture

Tableau 1 : Identification des acteurs impliqués dans le projet ARCHIMEDES.
Source : Auteure.

-Première phase : élaboration d'un plan d'analyse du centre ancien de Sidi El Houari

En Octobre 2007, plusieurs visites de la vieille ville de Sidi El Houari ont eu lieu pour collecter des données sur le site et répertorier les constructions à valeur patrimoniale pouvant présenter une menace de ruine afin les inscrire dans une opération de réhabilitation.

L'organisation de ces visites était chapotée par l'association Bel Horizon qui était chargée d'effectuer l'opération de recensement des immeubles choisis par l'Assemblée Populaire Communale et la Wilaya (Cf. Figure16).



Figure 16 : Visites guidées chapotées par Bel Horizon
Source : Association Bel Horizon

Le relevé était présenté sous format de fiche de recensement préalablement établie par les experts de l'AECID. Elle était constituée de trois rubriques d'informations, la qualité du cadre bâti, sa valeur patrimoniale et ses valeurs d'usage (Cf. Figure17)

Dans un second temps, des artisans membres de l'association des compagnons bâtisseurs de bordeaux pour former 14 stagiaires de l'association SDH et du service technique de l'OPGI.

A detailed form titled 'FICHE DE RECENSEMENT' with multiple sections for data collection. The form is divided into several columns and rows, with headings in French. The sections include 'Général', 'Description', 'Valeur', and 'Statut'. The form is filled with handwritten information, including names, addresses, and dates. The form is titled 'FICHE DE RECENSEMENT' and 'CENTRE HISTORIQUE DE LA VILLE D'ORAN'.

Figure 17 : Fiche de recensement
Source : Association Bel Horizon

Cette formation s'est concrétisée sur terrain par un ravalement de façade de 158m2 d'un immeuble de l'OPGI à forte valeur patrimoniale. Le ravalement de façade était effectué par les stagiaires de l'association Santé Sidi El Houari (SDH). (Cf. Figure 18). Suite à ces travaux, l'association tente d'impliquer les habitants de la vieille ville de Sidi El houari dans la protection du patrimoine architectural de leurs maisons classées « vieux bâti » par une campagne de sensibilisation et selon le concept d'« auto réhabilitation ».



Figure 18 : Ravalement de façade par les stagiaires de SDH.
Source : Association Santé Sidi El Houari.

Cette implication vise l'amélioration des conditions de vie des occupants, ainsi que leur maintien dans leur quartier d'origine pour la sauvegarde de la mémoire du lieu. L'ensemble des initiatives menées par les acteurs impliqués dans le projet ont permis d'élaborer un plan d'analyse du centre ancien de Sidi El Houari qui sera exploité dans la deuxième phase du projet.

-Deuxième phase : proposition du plan de redynamisation du quartier

Au cours de la deuxième phase, l'association BH avait mis en place un atelier participatif qui s'est tenue dans le bureau du directeur d'urbanisme notamment président de Bel Horizon, au siège de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran. L'atelier participatif a duré 15 jours, période au cours de laquelle une cellule de réflexion était constituée d'experts universitaires et de 20 étudiants en architecture (10 de Bordeaux et 10 d'Oran) ainsi que les membres des associations Bel Horizon et Santé Sidi El Houari. L'implication des étudiants s'inscrivait dans le cadre d'échange entre l'université d'Oran et l'université de Bordeaux. (Cf. Figure 19).



Figure 19 : Atelier mixte.
Source : Association Bel Horizon.

L'ensemble des acteurs impliqués aborda les problématiques de trois sites choisis pour leur état de vétusté très avancé. Il s'agit du quartier Juif Derb, de la rue basse Orléans et de la place Emir. Les travaux menés au cours de cette phase ont permis de proposer un plan de redynamisation urbaine à travers des propositions d'aménagement qui avaient objectif de renforcer les liaisons entre les différentes entités urbaines afin de retrouver la « dynamique » des espaces, à travers différents points de vue, axes et parcours. Les propositions d'aménagement retenues au sein de l'atelier mixte ont fait l'objet de maquette et d'exposition sur des panneaux d'affiche et des dépliants réalisés par l'association Bel Horizon.

6.3- La patrimonialisation sociale : expertise citoyenne et décision politique

En septembre 2011, alors que l'association discute de la suite à donner au projet ARCHIMEDES, le wali d'Oran décide de démolir le quartier Derb El Houd situé au cœur de la vieille ville de Sidi El Houari, justifiant son acte par la dégradation avancée du bâti et par la nécessité de moderniser la ville d'Oran.

6.3.1- Réactivité sociale face à l'effacement d'une mémoire collective :

Suite à l'annonce du Wali d'Oran de la démolition du quartier Derb El Houd, les membres de Bel Horizon parviennent à générer, en très peu de temps, une mobilisation des habitants qui s'exprime à travers une manifestation devant le siège de l'Assemblée Populaire Communale pour exprimer les efforts de mobilisation face à la démolition du quartier. Ce type de combat révèle, une fois de plus, le caractère patrimonial sacré du quartier aux yeux de l'association.

Suite à cette manifestation, une réunion des membres de l'association Bel Horizon avec le wali a eu lieu, la semaine qui suit les manifestations. Le président de l'association a présenté deuxième fois la lettre dont l'objet était une proposition de classement de la vieille ville de Sidi El Houari et qui s'appuyait sur une étude technique démontrant les différentes valeurs patrimoniales du lieu. L'association a notamment convié des étudiants en architecture pour présenter les résultats du projet ARCHIMEDES (réalisé trois ans plutôt) comme alternative à la démolition du quartier (Cf. Figure20). Le plan de redynamisation du quartier était exposé sous forme de modélisation 3D sur des panneaux d'affichage et une maquette du projet de réaménagement.

Cette rencontre fut matérialisée par l'accord par les autorités municipales locales sur l'annulation de la décision controversée de démolition du quartier Derb, en faveur d'un projet de redynamisation du quartier. Toutefois, après neuf ans, le processus enclenché alors en est toujours à son étape initiale. La remise en cause des projets de démolition par la société civile fut l'événement déclencheur du processus de patrimonialisation. Cette situation, observée dans plusieurs contextes patrimoniaux, est un phénomène récurrent, dans la mesure où tout projet de destruction peut conduire à une demande de préservation (Melé, 2005).



Figure 20 : Proposition de l'association
Source : Association Bel Horizon.

6.3.2- Le collectif citoyen : un acteur inattendu vecteur de patrimonialisation sociale

Selon Patrice Melé, le processus de patrimonialisation intervient généralement à des moments charnière, lors de mutations socio- économiques qui entraînent la « désaffectation » de certains espaces qui feront alors l'objet de tentatives de réappropriation concurrentes (Melé, 2005). C'est le moment que choisissent certains acteurs pour invoquer le patrimoine. C'est alors que ces espaces basculent, soit du côté de la destruction (abandon, reconversion), soit du côté de la patrimonialisation. Pour le cas de Sidi El Houari, la remise en cause des projets de démolition par la société civile fut l'évènement déclencheur du processus de patrimonialisation du centre ancien.

Un comité pour le classement de Sidi El Houari en secteur sauvegardé s'est alors formé en 2011. Il est constitué de citoyens oranais, d'habitants du quartier, des membres des deux associations : Bel Horizon et Santé Sidi El Houari ainsi que d'érudits locaux tels que des chercheurs du CRASC et des universitaires spécialistes du patrimoine. Le comité a déposé un dossier de classement en s'appuyant sur une étude du quartier qui démontre la présence d'un certain nombre de monuments classés, et la valeur historique et mémorielle que recèle le site à travers les pratiques culturelles et cultuelles présentes à nos jours et dont les habitants sont fort attachés. Cette production de connaissances sur le quartier qui, assimilée à une reconnaissance de l'objet comme faisant « patrimoine », est à même de convaincre l'autorité publique de le déclarer patrimoine (Davallon, Op.cit). Ce n'est qu'en 2015 que cette action s'avère payante dans la mesure où grâce à cette « construction patrimoniale par le bas », le classement en secteur sauvegardé du quartier Sidi El Houari a été rendu possible. Cette mise en patrimoine est une expression d'une mémoire collective qui procède par reconstructions constantes au cours desquelles des groupes s'affrontent.

Une enveloppe budgétaire d'un montant de Vingt Quatre Milliard de Dinars Algériens (soit l'équivalent de 203 millions de Dollars) fut allouée au projet d'étude et d'élaboration du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Sidi El Houari. Cependant, le modeste budget consacré à l'étude du « PPSMVSS » fut gelé conformément à la note ministérielle N° 532 du 21 octobre 2015. Cette dernière stipule que, dans le contexte de crise financière du pays, les budgets alloués aux projets qui ne sont pas encore lancés doivent être gelés. Cette décision n'a pas été du gout de la société civile.

Une telle décision n'a pas été du goût de la société civile. Elle dénonce dans la presse locale l'inaction des pouvoirs locaux : « *« Il y a de fortes chances que la trépanation de la mémoire oranaise s'accélère. Certes, les promoteurs du projet en bel et bien prévu dans leur dossier une feuille de route pour sauver Sidi Houari mais cela passe uniquement par le "bon vouloir des pouvoirs locaux" qui, il faut le dire, ne montrent pas de prédisposition particulière pour la sauvegarde du patrimoine et de la mémoire oranaise. »*¹². Les militants associatifs considéraient l'arrêt du projet d'étude relative à l'élaboration du PPSMVSS comme une entrave à leur démarche, voire une menace pour la survie de leur quartier : « *Cela signifie une situation*

¹² Extrait d'article de presse publié le 18 novembre 2014 dans le journal de l'Oranais et titré : Un plan de sauvegarde de Sidi Houari... sans mémoire.

*intenable pour le site et la voie ouverte à la spéculation et à la destruction de la carte identitaire de notre ville qui ne résistera pas aux prédateurs du foncier »*¹³. Cet état de fait montre les priorités données par les pouvoirs à la question patrimoniale des quartiers anciens. Si cette question revient souvent dans le discours des pouvoirs publics de la ville d'Oran, dans les faits, elle ne se présente pas comme une nécessité (Mazouz, 2015).

En outre, le quartier Sidi El Houari, à l'image de plusieurs centres historiques en Algérie, n'est pas encore doté d'instances locales de concertation entre acteurs publics et habitants. Il n'existe pas non plus d'instance décisionnelle locale spécialisée dans la prise en charge de la question patrimoniale. La gouvernance du patrimoine, en Algérie, se heurte à une armature institutionnelle peu ouverte à la transversalité. La wilaya (préfecture) demeure l'acteur principal des projets de régénération urbaine, tant à titre de promoteur et porteur de projet que comme bailleur de fonds (Messaoudene et Messaoudi, Op.cit). En tant que leader des projets dans son périmètre de gouvernance, le wali, principal représentant de l'État, est doté d'un pouvoir décisionnel important.

Dans ce contexte de gouvernance caractérisé par une centralisation des décisions et en l'absence d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur, l'action urbaine patrimoniale est alors une prérogative qui incombe au Wali. En outre, l'absence de fonds liés à l'amélioration des logements anciens se répercutent sur terrain par un état de dégradation très avancé justifiant alors l'argument de la démolition qui se multiplie de plus en plus à l'intérieur même du secteur sauvegardé, ce qui lui a valu la renommée de « *la ville du bulldozer* »¹⁴ (Cf. Figure21). En avril 2016, 42 immeubles ont été démolis. En décembre 2017, la wilaya d'Oran lance une opération de relogement de 504 familles habitant des immeubles vétustes qui seront démolis.



Figure 21 : Démolition au sein du secteur sauvegardé
Source : Association Bel Horizon

¹³ Extrait d'entretien réalisé en 2018 au siège de l'association Bel Horizon à Oran– annexe 6.

¹⁴ Expression empruntée à Kouider Metair, président de l'association Bel Horizon.

Les familles ont été relogées vers la périphérie Est dans les nouveaux logements publics-locatifs, situés dans la localité de Belgaid. Les habitants du quartier, vivent ces expériences de démolitions différemment, selon leur origine. D'une part, il y'a la population qui est arrivée dans le quartier après la fin de la guerre d'indépendance en 1962. Cette catégorie présente un large spectre des lieux d'origine. Ces nouveaux arrivants, souvent en situation de transit, sont peu attachés à leur quartier. Ils n'expriment aucune gêne face aux démolitions considérés comme « *une occasion d'avoir un logement neuf* »¹⁵ (Salim, 38 ans, Habitant). D'autre part, les habitants originaires du quartier, anciennement et durablement installés, sont contrariés. Ils qualifient ces opérations de démolitions de « *nettoyage culturel* » (Massinissa, 45ans, Habitant). Barbara Morovich note à ce propos que le relogement-démolition est une mise à mort d'un mode d'habitat populaire (Morovich, 2014). Selon Vincent Veschambre, ce type de pratique urbaine assimilée à une liquidation de l'esprit du lieu, est perçu comme un « déni de mémoire » (Veschambre, 2018).

6.3.3- Réhabilitation du bâti et maintien de la population : le Conflit patrimonial

Les opérations de relogement- démolition répétées dénaturent les mémoires structurées autour des logements populaires et des pratiques sociales au sein du quartier. « *Les habitants de Sidi El-Houari, relogés ailleurs, n'ont pas simplement quitté leurs maisons, mais ils ont quitté leur histoire, leur culture et leurs repères.* » (Radia, architecte à l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels)¹⁶. Cette décision qualifiée de « brutale » a suscité des vives réactions auprès de la société civile : « *Le secteur sauvegardé de Sidi El Houari a été traité comme un bidonville banal* »¹⁷ (Fadila, paysagiste, 52 ans). Plusieurs citoyens dénoncent une sélection mémorielle à travers les démolitions répétées dans le quartier pourtant classé secteur sauvegardé. Dans un entretien publié dans la revue Madinati N° 1 du mois de mars 2016, l'architecte Tahraoui s'interroge sur les véritables raisons des démolitions et soulève les incohérences des décisions politiques entre le classement et le gel de l'opération. : « *Est-il nécessaire de démolir ces immeubles ? La priorité n'est-elle pas de reloger uniquement ?* ».

À l'instar des quartiers historiques dégradés, le quartier Sidi El Houari, stratégiquement bien situé, est fortement convoité pour son potentiel foncier. Livré à des opérations de démolition, Sidi El Houari se retrouve au cœur d'enjeux sociopolitiques et urbains, comme nous le décrit si bien cet habitant : « *Ces démolitions servent uniquement les intérêts des rentiers qui ne voient en Sidi El Houari qu'un parc foncier en bord de mer à récupérer* »¹⁸ (Hamid, 35 ans). Mécontents du choix du site de relogement, certains habitants ont refusé catégoriquement de quitter les lieux. En réaction, les autorités locales avaient cessé d'assurer la collecte des ordures et avaient procédé à la coupure de l'électricité, et ce durant trois jours. Cette décision mal vécue par les habitants a engendré des actions de vandalisme, générant ainsi des dégâts importants (vol des matériaux de construction, des portes et fenêtres) et créant un climat de suspicion et de

¹⁵ Extrait d'entretien réalisé en 2017 au quartier Sidi El Houari– annexe 7.

¹⁶ Extrait d'entretien réalisé en 2018 à l'OGBEC d'Oran– annexe4.

¹⁷ Extrait d'entretien réalisé en 2018 au siège de l'association Bel Horizon – annexe7.

¹⁸ Extrait d'entretien réalisé en 2018 au quartier Sidi El Houari– annexe 7.

grande insécurité. L'association Bel Horizon a alors saisi les radios locales pour dénoncer cet état de fait.

-Structuration d'un collectif citoyen :

Sensible à cette problématique, l'association Bel Horizon a réagi en faisant appel à un collectif citoyen qui finalement lutte pour la mémoire d'Oran. Ce collectif s'est structuré en un temps record, soit dans les dix jours ayant suivi les démolitions. Le collectif citoyen défend l'idée que « *le quartier Sidi El Houari, classé secteur sauvegardé, ne doit aucunement être vidé de sa population* » (membre du collectif, réunion du 25 Decembre2017). Composé au départ de trente-trois membres engagés, ce collectif à « géométrie variable » (Ion, 2001) verra ses membres multipliés avec l'adhésion de plusieurs sympathisants constitués principalement d'habitants-citoyens, d'architectes, de militants associatifs, de paysagistes, d'avocats, de journalistes, d'artistes et d'étudiants. Les activités du collectif s'effectuent depuis le siège de l'association Bel Horizon (Cf. Figure 21). Devenue un lieu emblématique bien ancré dans la vie quotidienne des oranais, Bel Horizon s'est transformé au fil des temps, en un espace d'échange fonctionnant en « forum ouvert ».



Figure 22 : Rencontre du collectif citoyen- Siège de l'association Bel Horizon
Source : Auteur,2018.

6.3.4-Devenir crédible : processus de structuration et consolidations des savoirs citoyens

Fort de son potentiel militant, le collectif citoyen a élaboré un plan d'action. Une stratégie de communication en vue de sensibiliser les citoyens sur la question patrimoniale est alors définie. Une pétition a été mise en ligne. Les autorités publiques ont été également destinataires de cette pétition, dans les dix jours ayant suivi le lancement des opérations de démolition. En raison de sa large diffusion et de son caractère revendicateur, cette pétition a connu un grand retentissement aussi bien au niveau local qu'au niveau national. Dans son contenu, plusieurs

revendications ont été évoquées. Parmi lesquelles on note ce qui suit : (Extrait de la pétition citoyenne)

- *L'arrêt des démolitions anarchiques suite au relogement d'une partie de la population de la vieille ville.*
- *La composition d'une commission ouverte aux compétences pour statuer sur l'état des immeubles.*
- *L'installation d'un gardiennage pour éviter le pillage des matériaux.*
- *L'affectation d'un budget pour le lancement immédiat d'une étude dans le cadre du plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé.*
- *L'accompagnement des propriétaires désirant rester à Sidi Houari.*
- *L'assistance technique et l'aide financière pour la réhabilitation des immeubles.*
- *L'ouverture d'un chantier de fouilles archéologiques à la Casbah et le renforcement en moyens humains du maître d'ouvrage en charge du secteur sauvegardé.*
- *L'implication indispensable du Ministère de la culture et de ses organismes.*

L'importance de cette pétition réside dans la nature même des revendications formulées par le collectif qui bon gré mal gré, tente de dépasser les considérations d'ordre personnel pour pouvoir proposer des actions d'intérêt commun. Vingt jours après la signature de la pétition, le collectif citoyen organise une visite du secteur sauvegardé de Sidi El Houari (Cf. Figure23). 300 personnes ont pris part à cette visite qui a été animée par des membres du collectif, élus pour leurs compétences professionnelles et militantes.



Figure 23 : Séquences de la visite du secteur sauvegardé de Sidi El Houari organisée par les membres du collectif citoyen

Source : Auteur et Association Bel Horizon.

Les organisateurs ont fixé la place historique du 1^{er} Novembre comme lieu de rassemblement. L'animateur Ourabeh Massinissa a ouvert les portes de la casbah en sa qualité de responsable de l'Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels d'Oran. Pour faire revivre un lieu vidé de ses habitants, l'animateur présenta aux visiteurs l'histoire de la casbah tout en leur faisant montrer ses atouts mais aussi l'ampleur des dégradations des lieux dans lesquels les mémoires s'enracinent et que la démolition anéantit de manière irréversible. Le cortège s'est dirigé ensuite vers le théâtre en empruntant les escaliers de l'ex rue des jardins pour se rendre ensuite près du Tambour San José, où se rejoignent des kilomètres de tunnels qui faisaient partie du système défensif de la ville durant l'occupation espagnole. L'animateur Abdesslem, militant associatif et guide touristique, a pris la parole pour rappeler la nécessité d'une mise en valeur de ces passages souterrains. Après avoir traversé une grande partie de la Casbah, les participants ont franchi ce qui reste de la porte de Tlemcen. Les membres du collectif ont évoqué l'importance du lancement des fouilles archéologiques. Metair, en profite pour informer les participants que cette revendication a enfin trouvé écho positif, lors de la réunion de la Commission Nationale de l'Unesco qui s'est tenue le 13 Janvier 2018. Au moment de la clôture de la visite, le cortège s'est déplacé sur la partie supérieure de la Casbah. Du haut de la tour de la Campana, Tahraoui Djilali, architecte et enseignant universitaire, a rappelé l'audience que les initiatives de préservation ne sont pas nouvelles. Il revient sur le rôle des chercheurs et des enseignants universitaires dans l'information et la sensibilisation sur le patrimoine bâti oranais. Il informa l'assistance que l'ensemble de leurs travaux ont contribué à la délimitation spatiale du secteur sauvegardé. Il ajouta aussi que les appels d'offre pour la reconquête des réserves foncières libérées dans le quartier suite à leur démolition, trouvent répondant dans des propositions de modernisation qui ne cadrent pas avec l'identité du quartier. A la fin de la visite, Metair, président de l'association Bel Horizon, insiste sur la nécessité de continuer la mobilisation et de construire une solidarité sociale pour préserver le quartier. « *Il faut poursuivre l'opération de signature de la pétition... Ce n'est pas seulement l'affaire de Bel Horizon ou du seul mouvement associatif, c'est tous les citoyens qui sont concernés par ces revendications* ».

Afin de médiatiser cette visite, le collectif s'est appuyé sur les compétences professionnelles de ses membres journalistes. Un compte rendu de la visite est communiqué dans les journaux locaux et nationaux, dans les radios et les réseaux sociaux. Les membres du collectif ont pu transformer cette visite en une action citoyenne revendicative. Ces controverses patrimoniales qui témoignent de la présence d'un clivage manifeste entre mémoires dominantes et mémoires dominées semblent indiquer l'échec du positionnement des autorités locales à l'égard de la question de la mémoire. Les signes médiatisés du conflit ont eu un effet important sur la visibilité du quartier. Ces modes d'action tactiques ont permis, sans aucun doute, au collectif de se structurer en tant que force collective en vue d'acquérir une présence publique nécessaire à sa crédibilité.

-Le collectif citoyen face au pouvoir local :

L'effervescence autour de la pétition citoyenne et de la visite guidée du collectif a interpellé les autorités publiques sur l'enjeu autour des actions de démolitions. Les autorités locales n'ont pu ignorer la présence et la mobilisation d'un acteur fortement organisé qui s'invite désormais sur la scène publique. Ses actions et ses pratiques contestataires mobilisées dans l'espace public étaient perçues comme synonymes de « *performance sociale* » (Montero, 2014: 151-176). En effet, à l'issue de cette mobilisation, le chargé de communication de la wilaya d'Oran a contacté les représentants du collectif pour les convier à une réunion officielle avec le wali. Cette rencontre portait sur les différentes revendications soulignées dans la pétition. Le collectif est alors prié de se présenter au siège de la wilaya dans un délai de dix jours.

En dépit d'une pression d'échéancier, perçue par le groupe comme une réaction dirigiste des pouvoirs locaux, cette concertation octroyée réjouit un bon nombre du collectif qui voit dans cet échange, une opportunité d'exposer leur point de vue comme nous le déclare ce membre du collectif : « *la lettre citoyenne adressée aux pouvoirs publics semble, à priori, porter ses premiers fruits* » (journaliste, membre du collectif 2018). A l'inverse, une partie du collectif, plus méfiante à l'égard des autorités considèrent qu'une telle rencontre viserait à neutraliser la parole citoyenne. Cette divergence d'opinion a sensibilisé le collectif sur la nécessité de renforcer son pouvoir d'agir. La reconnaissance et la légitimité d'un groupe social se situent, en effet, dans la qualité de son expertise (Fung, 2003). Dans ce sens, la préparation – en amont – de réunions durant lesquelles chacun des participants mettait ses connaissances au profit de tous a permis de produire un savoir collectif et d'assurer une montée en compétence (Zerarka et Messaoudene, 2019). Ces efforts ont fait émerger une forme d'« expertise citoyenne » ayant enrichi le répertoire d'actions du collectif et l'ayant aidé à mieux se préparer aux négociations avec les acteurs institutionnels. Pour renforcer la capacité d'influence du collectif auprès de la wilaya, plusieurs rencontres ont été organisées où chacun des participants a mis à profit ses propres connaissances afin de mieux défendre le projet et de bien répondre aux éventuelles questions. Un comité de six membres, choisis pour leurs compétences, constituait la délégation de représentants des citoyens face aux acteurs institutionnels présents.

Le comité des représentants des citoyens s'est appuyé sur un répertoire argumentatif diversifié faisant appel aux textes législatifs relatifs à la protection du patrimoine culturel, aux instruments d'intervention sur les centres historiques, droit d'agir des citoyens, conformément à la Loi d'orientation de la ville (loi 06-06) ainsi qu'au registre des revendications relatives à la conservation de la mémoire populaire locale. S'agissant des actions à mener au sein du quartier, les membres de la délégation ont fait connaître aux autorités la nécessité de maintenir la population du quartier sur site: « Qu'est-ce qu'un secteur sauvegardé, sans population porteuse d'un patrimoine immatériel et de traditions? » a demandé le président de Bel Horizon. Les représentants du collectif ont également demandé aux pouvoirs publics des éclaircissements sur le dispositif d'aide à la réhabilitation du vieux bâti et les modalités de prise en charge financière des travaux effectués par les propriétaires

La préparation en amont pour la réunion a permis de produire un savoir collectif et d'assurer une montée en compétence faisant émerger une expertise citoyenne qui leur a permis d'enrichir leur répertoire d'actions et les a aidés à mieux se préparer aux négociations (Cf. Figures 24 et 25). Leur persévérance a finalement porté ses fruits puisque des décisions ont été prises par la wilaya et une enveloppe financière d'un montant de quinze millions de dinars (soit équivalent de 127 mille Dollars) a été débloquée pour le lancement de l'étude du Plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé. Des financements supplémentaires sont également prévus en vue de poursuivre le projet ainsi que la création d'un comité du quartier pour devenir une liaison entre les pouvoirs locaux et les habitants.



Figure 24 : Président de l'association Bel Horizon en négociation avec le Wali
Source : Association Bel Horizon.

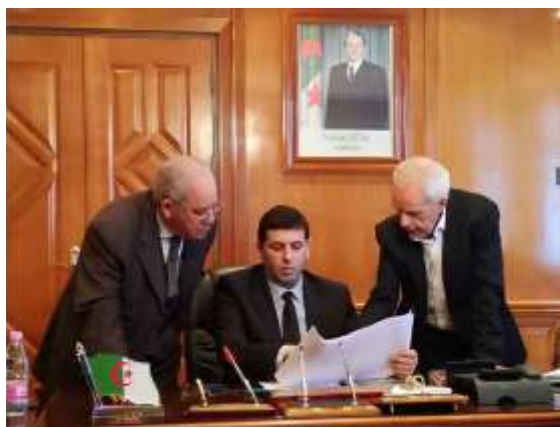


Figure 25 : Négociation et décision
Source : Association Bel Horizon.

Cette expérience a eu un double effet sur les parties prenantes. D'un côté, le déblocage de l'enveloppe financière a permis d'engager certains travaux de réhabilitation. De l'autre côté, cet échange concerté a été récupéré par les pouvoirs locaux qui ont fait valoir leur ouverture au dialogue et à la concertation. En effet, quelques semaines après la rencontre, le wali d'Oran n'a pas été sans souligner l'originalité de l'approche en indiquant que les décisions autour du projet de réhabilitation du quartier ont été prises d'une manière partagée. Il est évident que, sans la mobilisation citoyenne, le collectif n'aurait jamais pu se confronter aux pouvoirs publics, s'emparer des enjeux identitaires et urbains, et opposer des arguments critiques aux démolitions. En relevant le défi d'acquérir une légitimité publique, le collectif est devenu un interlocuteur privilégié avec lequel la wilaya compte discuter des futurs projets du quartier. La résistance dont il a fait preuve lui a permis de se positionner sur la scène de la négociation en réduisant la distance bureaucratique caractérisant habituellement les rapports des dominants face aux dominés. Bien que l'impact sur l'action reste globalement modéré, il est sans doute possible de penser que les écueils d'une telle action trouvent en partie leur origine dans une gouvernance patrimoniale locale encore balbutiante.

Chapitre 7 : Les arènes participatives de la patrimonialisation en centre urbain ancien et leurs effets

7.1- Société civile et patrimonialisation : une demande locale de participation inégale émanant de la sphère associative de Dellys et d'Oran

Cerner en quelques paragraphes les caractéristiques de la société civile à travers son milieu associatif aussi hétérogènes que celui de Dellys ou d'Oran s'avère une tâche qui n'est pas facile. Nous ne visons pas d'en dresser un bilan exhaustif mais plutôt de présenter quelques-uns des traits les plus marquants de associations qui animent ces sociétés locales sur les sujets liés au patrimoine. Nous avons choisi de s'intéresser quatre associations en particulier dans la mesure où elles étaient impliquées dans les dispositifs participatifs qui ont accompagné le processus de patrimonialisation des centres urbains anciens de Dellys et d'Oran. Il s'agit en l'occurrence de l'association Delfine et ACAD de Dellys et Bel Horizon et Sante Sidi el Houari à Oran. Nous questionnons en particulier la demande de participation exprimée dans les revendications associatives. Nos observations et analyses empiriques révèlent une différence dans la demande sociale de participation citoyenne d'un site à l'autre.

À Dellys, la dynamique participative a été initiée par l'Etat selon une démarche *top down*. En 2009, soit deux ans après l'instauration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de la vieille ville (PSMVSS), dans le cadre du projet Montada qui s'inscrit dans le cadre d'une coopération Euro-méditerranéenne. En termes de participation citoyenne, la cellule technique du projet avait sollicité les associations « ACAD » et « Delfine » pour représenter la société civile. Nos enquêtes de terrains révèlent que le président de l'association Delfine a des liens de parenté avec l'architecte maître d'œuvre du PSMVSS.

Il est possible de déduire que c'est à ce titre que l'association Delfine fut sollicitée en vue de l'organisation des opérations liées au projet alors que les membres de l'association Amis de la Casbah de Dellys n'étaient pas informés de la tenue des forums participatifs locaux. En dehors du cadre du projet Montada où la demande de participation citoyenne était initiée par les acteurs institutionnels, nous n'avons pas relevé de demande sociale de participation citoyenne formulée et clairement exprimée par la société civile et les associations qui la représentent. La thématique participative émerge peu comme une revendication autonome dans le milieu associatif de Dellys.

A Oran, le nombre d'association se développe à partir des années 90, suite à la promulgation de la loi 90-31 relative aux associations. Leur possibilité d'intervention sur le territoire se sont élargies à des domaines différents en raison de quelques éléments spécifiques notamment l'arrivée d'hommes politiques plus ouvert au dialogue comparativement à ceux de Dellys. En outre, la participation citoyenne ne s'exprime pas uniquement à l'initiative de l'autorité publique. Du côté de la société civile, la dynamique participative a été initiée par un tissu associatif local très actif selon une logique *Bottom up*. Les mobilisations citoyennes pour la

sauvegarde de la vieille ville de Sidi El Houari sont portées principalement par deux associations « Santé Sidi El Houari » et « Bel Horizon ». Si chacune d'elles se mobilise pour ses propres objectifs, à savoir la renaissance des métiers traditionnels du bâti ancien pour SDH et la réhabilitation du Veil Oran pour Bel Horizon, les deux associations se mettent en réseau et collaborent pour des objectifs communs qui renvoient directement à la sauvegarde du patrimoine urbain du centre ancien de Sidi El Houari comme par exemple lors de la proposition du classement en secteur sauvegardé ou encore lors de la proposition d'un plan de redynamisation urbaine du centre ancien.

Les différentes associations étudiées à Dellys et à Oran sont créées selon des dynamiques différentes. L'action des associations ACAD, Delfine et SDH s'inscrit dans une pluralité de registres où le patrimoine occupe une place importante, mais pas unique : activités artistiques et culturelles pour ACAD, activités subaquatiques pour Delfine et insertion socio-économique et formation pour SDH. Cette situation peut traduire un apport quant à la conduite de projet patrimoniaux relativement modeste et ce en dépit de leur dynamisme.

En général, la demande d'une participation effective dans la question patrimoniale fait partie des larges attentes de ces organismes associatifs mais elle n'est pas revendiquée de manière claire, forte et autonome, exception faite de l'association Bel Horizon. Cette dernière est au contraire presque exclusivement axée sur la protection du patrimoine urbain du centre ancien d'Oran. Son action est construite en trois volets complémentaires : La reconnaissance du patrimoine du patrimoine urbaine, sa sauvegarde et sa promotion et la lutte contre les démolitions opérées dans le tissu ancien. Souvent engagée dans des conflits patrimoniaux, la participation au processus décisionnels concernant le patrimoine émerge comme une revendication commune et partagée par le groupe. Le conflit patrimonial de Sidi El Houari opposant le collectif citoyen représenté par l'association Bel Horizon aux autorités locales a même suscité une des premières instances participatives « concédées » comme moyen de gestion de conflit et construction de l'accord commun.

L'association Bel Horizon se constitue en véritable interlocuteur des pouvoirs publics doté d'une expertise et d'une capacité d'innovation importante notamment dans la structuration d'un acteur commun « le collectif citoyen » en faisant appel notamment à l'élite urbaine locale ; aux experts internationaux dans le cadre de projet de coopération et d'échange et à la communauté autochtone. Le collectif citoyen, dont la parole est portée par l'association Bel Horizon, est devenu un acteur vecteur de patrimonialisation sociale et d'opposition aux pouvoirs locaux quant aux décisions de démolitions répétées.

Cette situation particulière fait naître une demande et revendication sociale de participation. La participation citoyenne est alors confrontée à une demande croissante de la part des citoyens qui souhaitent renforcer leur pouvoir d'agir. Les figures intellectuelles locales partagent ce même attachement à l'enjeu de la participation citoyenne, et témoignent par des manœuvres, leur engagement en faveur d'actions patrimoniales participatives. Parmi les nombreux exemples disponibles, nous citons Tahraoui Jillali, enseignant universitaire au département d'architecture de l'USTO , qui critique le processus décisionnel sous

l'administration. Différentes pratiques culturelles, associatives sont alors menées par la mobilisation volontaire d'acteurs associatifs ou organisés en collectif. Ces acteurs citoyens prennent des initiatives et se mobilisent pour faire valoir leurs attentes, auprès des acteurs institutionnels et techniques, dans la prise de décision publique.

La position originale de l'association Bel Horizon réside dans le fait qu'elle se constitue en interlocuteur des institutions autant dans une logique de coopération avec les pouvoirs publics locaux que dans une logique d'opposition. Cette articulation entre coopération et contre-pouvoir représentant, selon Laville et Sainsaulieu, l'un des défis majeurs de l'ensemble des associations qui dépendant financièrement de l'autorité publique¹. En outre, le profil du président d'association qui est un ancien directeur du service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale d'Oran lui a permis de consolider les liens entre les membres de l'associations et les agents administratifs de structures locales, favorisant l'établissement d'un dialogue entre institution et associations.

Cet aperçu des dynamiques associatives qu'a connu la patrimonialisation du centre ancien de Dellys et d'Oran permet de voir que le milieu local ne porte pas un discours fort en matière de participation. Mis à part Bel Horizon, les autres organismes associatifs ne revendiquent pas de manière claire la participation au processus décisionnels. En même temps, ils contribuent par leurs actions sectorielles, leurs mobilisations territorialisées et leurs promotions d'une citoyenneté active à provoquer et à faire avancer le dialogue avec les institutions, concourant ainsi à la progression de la participation dans l'agglomération. En dépit de leurs différences, ces groupes sont portés par la même volonté de préservation du patrimoine urbain.

Au final, la « demande sociale de participation » est loin d'être répandue parmi la population, elle était généralement le fait de groupes bien spécifiques, qui parvenaient à rendre audible cette revendication. La demande de participation est donc beaucoup plus forte à Oran dans la mesure où elle s'exprime sous la forme d'une revendication autonome, légitime en soi. Ce n'est pas le cas à Dellys où elle apparaît comme une demande sectorielle, portée par chaque type d'associations dans son domaine d'activités mais émerge peu comme une revendication globale et autonome

¹ LAVILLE, Jean-Louis et SAINSAULIEU, Renaud. Sociologie de l'association: des organisations à l'épreuve du changement social. Desclée de Brouwer, 1997.

7-2. Dispositifs participatifs : genèse et articulation temporelle avec les processus de patrimonialisation

A travers l'étude des cas de Dellys et d'Oran, nous avons tenté de mettre en exergue les aspects méthodologiques liés aux démarches participatives mises en place dans le cadre de la patrimonialisation à Dellys. Si les dynamiques participatives des deux villes sont différentes, nous avons toutefois remarqué des points communs liés à la méthodologie participative élaborée par les experts internationaux dans le cadre du projet Montada à Dellys et du projet ARCHIMEDES à Oran. Les cadres méthodologiques importés par les experts internationaux s'appuient principalement sur le dispositif du forum local. Il s'agit d'un atelier participatif permettant d'offrir un cadre de dialogue et de débat entre les acteurs institutionnels, les acteurs techniques et la société civile. La configuration et le degré d'ouverture (ouvert au grand public ou restreint à de petits groupes) de forum local varie selon l'objectif de la phase dans laquelle il s'insère.

Le forum local visait le grand public, lors de la première phase du processus participatif, dans l'objectif d'établir un diagnostic participatif du territoire, à partir de visites du centre ancien. Il s'agissait de recueillir les informations nécessaires pour mieux cerner les problèmes du centre ancien et d'identifier les besoins spécifiques des habitants et usagers liés à la préservation et à la valorisation du patrimoine culturel et naturel. Pour se faire, les experts de l'EIDEM se sont appuyés, à Dellys, sur la cartographie culturelle, alors qu'à Oran, les experts de l'AECID ont mobilisé des modèles types de fiche de recensement des constructions à potentiel patrimonial pour élaborer un inventaire participatif.

La connaissance du contexte d'intervention constitue une des conditions préalables d'une action publique urbaine cohérente et de qualité. Les nouvelles approches des politiques culturelles de type inclusif mettent l'accent sur la cartographie culturelle, en tant qu'une méthode récente de diagnostic du territoire (Ruiz et Dragojevic, 2007). Son objectif est d'identifier de manière participative et intégrée, les ressources culturelles du territoire local (les caractéristiques du patrimoine culturel local, ses valeurs fondamentales, les acteurs impliqués dans sa sauvegarde et sa valorisation, les actions de préservation déjà menées et les acteurs qui y sont impliqués).

Les experts de l'EIDEM mettent en place plusieurs forums locaux afin de collecter des informations sur les différentes dimensions du patrimoine local, portant sur les éléments suivants « – *Manifestations culturelles et fêtes traditionnelles*, – *Recensement du patrimoine matériel et immatériel local*, – *Identification du contexte réglementaire existant*, – *Prise de contact avec les acteurs locaux œuvrant pour la promotion et la préservation du patrimoine culturel*, – *Elaboration ou recueil de diagnostic historico-morphologique existants*, – *Recueil de témoignages vivants*. » (Casanova, 2012 : 70).

Dans le même esprit, le recensement participatif permet d'élargir le cercle des acteurs de la connaissance du patrimoine par l'implication des « citoyens ordinaires », usagers du patrimoine, tout en veillant au respect de la méthodologie et en instaurant un contrôle scientifique rigoureux de l'ensemble des données produites. A Oran, comme à Dellys, se sont les associations locales qui ont chapoté le recensement participatif en impliquant les habitants, les usagers et les groupes d'intérêts des communautés locales dans l'identification des différentes valeurs sociales et culturelles liés à leurs pratiques du territoire.

A ce titre, la cartographie culturelle et recensement participatif peuvent constituer des outils d'aide à la décision en matière de planification de politiques culturelles à partir des ressources mises en évidence. Ils sont également des outils qui stimulent l'implication des citoyens dans la découverte ou la redécouverte de valeurs culturelles de leur territoire.

Lors de la deuxième et la troisième phase du processus participatif, les forums locaux étaient configurés en petits groupes de travail et de réflexion pour choisir une thématique prioritaire sur laquelle l'ensemble des acteurs participants aller conceptualiser un projet pour la sauvegarde et la valorisation du patrimoine urbain et élaborer un plan d'action.

A ce moment, les experts se sont appuyés sur la technique du brainstorming pour collecter les avis et les propositions. L'AFOM fut utilisée comme outil d'analyse structurant du forum local dans la mesure où ils permettent aux habitants d'exprimer leurs avis concernant les atouts, les faiblesses, les opportunités et les menaces du patrimoine local. Basée sur des jugements et sur une dimension qualitative, l'analyse AFOM est particulièrement adaptée aux dynamiques participatives. L'ensemble des éléments et propositions retenues sont retranscrites sur des tableaux matriciels pour formuler le plan d'action par l'équipe du projet Montada à Dellys et le plan de redynamisation urbaine par l'équipe du projet ARCHIMEDES à Oran.

Ancré dans le contexte social local, le forum local favorise la construction d'un cadre de dialogue et de débat permettant à une meilleure identification des besoins de la population locale. En effet, les démarches participatives menées dans le cadre des projets Montada et ARCHIMEDES ont révélé des enjeux auxquels les habitants sont fortement attachés et qui sont ignorés ou faiblement pris en compte par l'action publique urbaine.

A Dellys, les habitants et citoyens mobilisés dans les démarches participatives ont révélé des enjeux déclinés par les politiques locales, mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une réelle mise en œuvre. Il s'agit de la protection des maisons traditionnelles, de la gestion des déchets dans la casbah et du développement économique du port de plaisance dont l'accès demeure réduit par une limitation militaire. A Oran, les démarches participatives ont mis en évidence des enjeux mémoriel et procédural liés au dysfonctionnement de l'action publique dans la mise en œuvre du PSMVSS en opérant des relogements- démolitions répétées au cœur même du centre historique. Le collectif citoyen qualifie ce type de pratiques urbaines par un « nettoyage culturel » car considéré comme une mise à mort d'un mode d'habitat populaire et un effacement d'une partie de la mémoire collective.

En dépit de tout le support méthodologique des experts euro-méditerranéens, la mise en œuvre des forums locaux à Dellys n'a pas favorisé une réelle implication des habitants dans la définition du projet patrimonial, limitant ainsi les effets de la participation citoyenne sur l'action urbaine concrète. Notre analyse a fait ressortir plusieurs facteurs, que nous nous sommes attachées à identifier dans le chapitre 5 qui peuvent expliquer cette situation. Parmi ces facteurs la difficile intégration des processus participatifs aux phases de la patrimonialisation que nous allons tenter d'approfondir et de discuter dans ce chapitre.

Le projet Montada a eu lieu deux ans après la promulgation du classement et du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Dellys. Les études et les orientations étaient alors déjà « bouclées ». Les modalités participatives étaient conçues comme une entité totalement indépendante de la démarche du projet patrimonial, ce qui réduit considérablement toute marge de négociation avec les habitants. Ce qui nous amène à faire le constat que la démarche participative du Montada menée à Dellys intervient en aval de la conception du projet patrimonial. En réalité, les processus de la patrimonialisation et de la participation citoyenne ont fonctionné de manière distincte et séparée (Cf. Figure1) :

- D'une part, les démarches participatives, avec leurs plannings et instances propres, dont rien n'indiquait dans les modalités d'organisation comment ils s'articulaient avec les phases et instances de la patrimonialisation. Ce type d'organisation des démarches participatives presque totalement indépendants du system du projet patrimonial n'avait parfois de but que de faire fonctionner la soi-disant « concertation ». A ce propos, Camille Gardesse (2011) dans son étude sur l'enjeu de la l'intégration des dispositifs participatifs dans la démarche du projet urbain note que le system de concertation fonctionne souvent de manière tautologique sans finalité d'actions sur l'élaboration du projet.
- D'autre part, rien n'indiquait dans le processus de patrimonialisation, avec son mode de régulation structuré par des procédures et des modalités dictées par la réglementation, en quoi il s'appuyait sur les démarches participatives du projet Montada et sur « La concertation » avec la population locale.

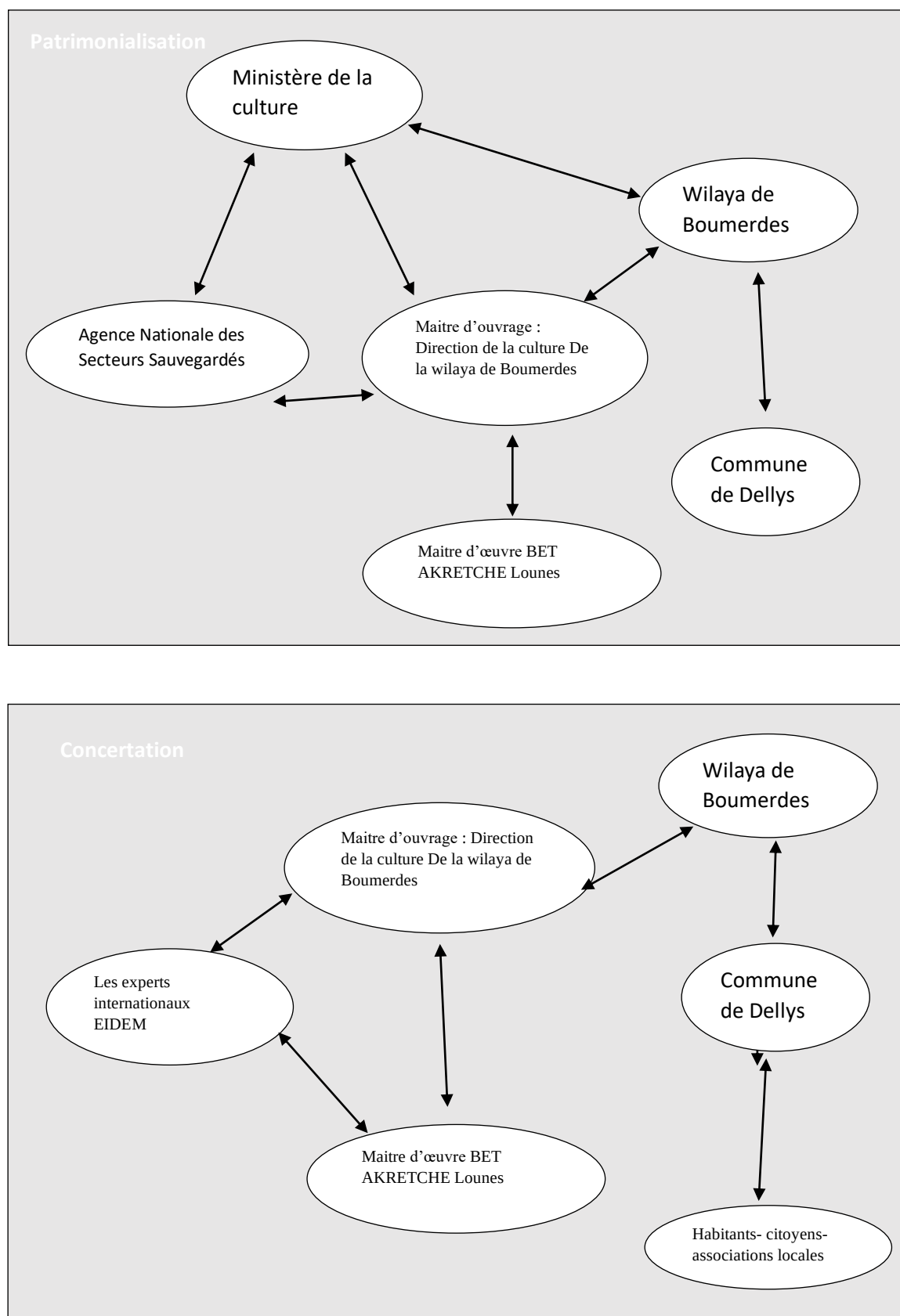


Figure 1 : « patrimonialisation » et « concertation », deux entités indépendantes.

Source : Auteur

La difficulté d'intégration des démarches participatives dans le processus de patrimonialisation peut en partie s'expliquer par un certain nombre de facteurs :

D'abord, le grand décalage entre les intentions du projet Montada et les moyens mis en œuvre pour y arriver illustre clairement la vision politique de l'exercice de la démocratie en Algérie qui reste étroite et formelle. Le système d'acteurs engagés tout au long du processus de patrimonialisation étant complexe, tous n'ont pas les mêmes représentations et pratiques de l'implication des citoyens. Les acteurs institutionnels ne sont pas forcément convaincus des bienfaits de la participation des citoyens.

D'autres facteurs sont liés à l'organisation structurelle des institutions en charge du patrimoine urbain propre au contexte national qui dépasse celui de Dellys. En effet, la gestion du patrimoine obéit vraisemblablement à un modèle centralisé à travers lequel les services de l'État ont le monopole de la décision et de l'action. Notre analyse du modèle de gestion patrimoniale en Algérie, que nous avons détaillé dans le chapitre 4, révèle la présence de multiples acteurs en matière de protection du patrimoine urbain.

Leurs logiques d'actions diffèrent au sein de chaque administration. Ces derniers opèrent d'une façon cloisonnée ne facilitant pas la nécessaire coordination des décisions entre les différents sujets impliqués. Le corollaire en est la perte d'efficacité dans les stratégies d'intervention et d'intégration des fonctions de préservation de l'environnement au niveau local (Chennaoui, 2007). En effet, l'absence d'une décentralisation et d'une coordination intersectorielle susceptibles de mettre en place un maillage institutionnel et par conséquent une administration du patrimoine, nuit à l'équilibre et à la légitimité d'une gestion locale du patrimoine.

Les services de la commune de Dellys pouvant intervenir dans l'organisation des dispositifs participatifs pour la patrimonialisation fonctionnent de manière verticale sous la tutelle d'une multitude d'intervenants. Cette organisation fort hiérarchisée reste difficile à appréhender pour les porteurs du projet participatif. Dans le cas du projet Montada à Dellys, nos enquêtes relèvent l'absence d'une structure mise en place spécialement pour la concertation au niveau des institutions locales.

Ensuite, l'absence d'apprentissage de la participation des acteurs locaux en amont du projet. Cet apprentissage joue un rôle important dans l'acquisition des compétences nécessaires au bon déroulement des démarches. Ces dernières nécessitent l'implication de professionnels ayant une capacité de manager les débats, de bien écouter les citoyens. L'absence de compétences spécialisées au sein des différentes directions techniques liées à la prise en charge de la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation nuit à son bon déroulement.

La mise en contact avec la société civile est principalement assurée par l'association Delphine dont le président fait partie du réseau proche du maître d'œuvre, alors que la marge de manœuvre de l'assemblée populaire et du président de l'Assemblée Populaire Communale (P/APC), se trouve insignifiante au vu de la centralisation et du manque des compétences au niveau local ; au moment même où la tendance internationale de la gouvernance urbaine locale octroie aux acteurs et élus locaux, de plus en plus, de faveurs, d'autonomie de prérogatives dans la gestion publique locale.

Un autre facteur peut justifier la déconnexion du processus participatif de celui de la patrimonialisation. L'analyse du jeu d'acteurs nous a révélé aussi que les experts de l'EIDEM et l'architecte responsable de la mise en œuvre du PPSMVSS de la casbah de Dellys ont joué un rôle dominant dans le projet au lieu de permettre l'émergence de nouvelles voix portées par la société civile ou une réelle recomposition de l'expertise. Ces aspects nous questionnent sur l'importance accordée au rôle de l'expert dans le processus décisionnel. La (re)production des savoirs en matière d'urbanisme est un problème aigu en Algérie nécessitant un renouvellement des systèmes de formation des métiers de la ville.

L'absence d'articulation entre le processus participatif et le processus de patrimonialisation est observé dans les deux projets euro-méditerranéens aussi bien le Montada à Dellys qu'ARCHIMEDES à Oran. Le projet ARCHIMEDES a permis d'élaborer un plan de redynamisation du quartier Derb situé à Sidi El Houari en s'appuyant sur les propositions des associations Santé Sidi El Houari et Bel Horizon, en tant que représentants de la société civile et la cellule technique du projet composée d'experts internationaux, d'enseignants de l'université de l'USTO et des étudiants en architecture.

Deux ans après, alors que l'association discute de la suite à donner au projet ARCHIMEDES, le *wali* d'Oran décide de démolir le quartier Derb El Houd situé au cœur de la vieille ville de Sidi El Houari, justifiant son acte par la dégradation avancée du bâti et par la nécessité de moderniser la ville d'Oran. L'association Bel Horizon a mobilisé rapidement un collectif citoyen pour générer une mobilisation citoyenne anti-démolition. L'action citoyenne se veut force de proposition, comme l'illustre la présentation du plan de redynamisation urbaine du quartier Derb.

Le plan fut coconçu par l'association Bel Horizon, des enseignants et des étudiants en architecture et présenté deux ans plus tard comme une alternative à la décision « controversée » du wali de démolition du quartier en raison de sa vétusté. C'est dans ce contexte de controverses que nous avons observé, à Oran, un deuxième phénomène relatif à une prise en compte directe de certains enjeux portés par les citoyens et exprimés lors des démarches participatives du projet ARCHIMEDES. La prise en compte de ces enjeux émergeait du conflit patrimonial opposant le collectif citoyen aux pouvoirs locaux, et ce suite à la manifestation des signes médiatisés du conflit. La décision de la démolition fut annulée en faveur du lancement d'un projet de réhabilitation.

L'analyse des mobilisations citoyennes menées dans le cadre de la patrimonialisation du centre ancien de Sidi El Houari, dans le chapitre 6, a montré le rôle pivot qu'ont joué les associations locales du patrimoine dans la fabrication des effets de la participation citoyenne. Ainsi, la réussite et la pérennité des démarches participatives dépendent du contexte de leur mise en œuvre. Nous déduisons alors que les instances participatives, n'étant pas imposées, elles ne peuvent agir sur la patrimonialisation que si elles sont saisies par les porteurs de projets.

Ce constat nous amène à s'interroger sur l'efficacité de ce type de méthode importée et transposée sur des réalités complètement étrangères. Il s'agit de ne pas envisager les modalités participatives comme des entités totalement indépendantes, mais plutôt de considérer le contexte dans lequel elles s'inscrivent. Il nous semble aussi que des pré requis liés à l'intériorisation de la notion de participation par les différents acteurs impliqués et au renouvellement des pratiques en matière de politique patrimoniale s'imposent tendant de plus en plus vers des formes de collaboration plus transversales s'imposent pour le bon déroulement du processus participatif et son intégration à celui de la patrimonialisation.

7.3-Evaluation de la participation citoyenne :

Afin d'évaluer les démarches participatives, nous avons mené un travail d'analyse précis des différents dispositifs organisés dans le cadre du projet Montada à Dellys et du projet ARCHIMEDES à Oran. Pour ce faire, nous nous sommes appuyées d'une part sur une fiche d'évaluation à partir de la grille d'évaluation de Joseph Salamon (2011) qui évalue la concertation en urbanisme² à partir de 06 critères établis dont chacun correspond à un indicateur qui vise à analyser et mesurer un aspect de la participation. Les critères sont établis en prenant en compte les caractéristiques et les particularités du projet. D'autre part, sur l'échelle des niveaux d'implication des habitants élaborée par Sherry Arnstein. Cette échelle, créée en 1969, est encore utilisée de nos jours. Elle distingue huit niveaux de la participation des citoyens aux projets les concernant. L'échelle de Sherry Arnstein illustre la diversité d'approches concrètes et aussi, les difficultés à mettre en œuvre la participation citoyenne.

² Voir ANNEXE 10

7.3-1 : La fiche d'évaluation

CRITERE 01 : Cadre juridique relatif à la participation.

- Indice : Existence de textes de loi cadrant les initiatives participatives.

Analyse :

Nous avons déjà abordé dans le premier chapitre la codification juridique de la participation citoyenne dans les politiques urbaines en Algérie. Nous allons analyser dans cet indicateur les textes de loi en vigueur pendant les trois phases des projets Montada à Dellys et ARCHIMDES qui se sont déroulées au cours de l'année 2009 ainsi que les modalités de leur application. Il s'agit principalement de la loi n° 01-20 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire ; de la loi n° 03-10 relative à la protection de l'environnement dans le cadre du développement durable et de la loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.

Evaluation :

Ces textes législatifs de ces dernières années mettent en avant la participation citoyenne dans le développement urbain en Algérie à travers une série de réformes. Cependant, ils n'ont pas été suivies par des décrets exécutifs fixant les modalités de leur mise en œuvre

CRITERE 02 : Engagement politique envers la participation citoyenne.

- Indice : Elaboration d'un référentiel sur la participation citoyenne.

Analyse :

Dans chacun des projets euro-méditerranéens, un référentiel méthodologique fixant les objectifs et les modalités de la participation citoyenne a été élaboré par les experts internationaux (voir en détail dans le chapitre 5 et 6). Cependant aucun des deux référentiels n'a été récupéré ou pris en compte dans les politiques patrimoniales. Dans le cas de Dellys, l'absence d'attribution d'autorisation de libre circulation des experts internationaux a carrément remet en cause le choix de Dellys comme ville pilote. En outre, aucun référentiel d'actions participatives n'a été mis en place par les autorités compétentes dans le cadre de la patrimonialisation des centres anciens de Dellys et d'Oran.

Evaluation :

L'inexistence d'un référentiel sur la participation citoyenne reflète d'une part, l'absence d'une stratégie visant à impliquer les citoyens dans le projet, et de l'autre part l'absence d'une réelle volonté politique à considérer le citoyen comme partenaire lors de l'élaboration de ce projet.

CRITERE 03 : Dispositions spatiales de la participation :

- Indice : Espaces dédiés à la participation

Analyse :

Faute de structures spécialement dédiées au débat public, ce sont les associations qui se sont occupées du choix de l'espace de mise en place des ateliers participatifs. A oran, les ateliers participatifs ont eu lieu dans le bureau du responsable du service d'urbanisme à l'assemblée populaire communale qui n'est d'autre que le président de l'association Bel Horizon. A Dellys, le forum local a été délocalisé à Alger en raison de la non-délivrance des autorisations de libre circulation pour les experts internationaux de l'équipe EIDEM participant à ce forum. Il est également à noter que le choix du lieu (à plus de 100Km de Dellys) s'est fait officieusement par le biais des réseaux proches des acteurs techniques qui ont pu libérer une classe dans une école primaire à Alger. Il aussi important de souligner qu'aucun moyen de transport n'a été mis à la disposition des participants.

Evaluation :

L'éloignement de l'espace de concertation a fortement nuit au bon déroulement des démarches participatives à Dellys. En outre, dans les deux cas de Dellys et d'Oran, le recours à un seul espace de concertation n'est strictement pas suffisant pour un projet d'une telle envergure. La concentration de l'information dans un seul endroit rend difficile l'accès à celle-ci.

CRITERE 04 : Temps de la participation :

- Indice : Date de démarrage et durée des modalités de la participation :

Analyse :

Le projet Montada a eu lieu deux ans après la promulgation du classement et du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Dellys. Les études et les orientations étaient alors déjà « bouclées ».

Le projet ARCHIMEDES à Oran a eu lieu bien avant le lancement de la patrimonialisation du centre ancien de Sidi El Houari(06 ans auparavant) . Toutefois, la prise en compte du plan de redynamisation urbaine du centre ancien de Sidi El Houari (proposé comme résultat des

démarches participatives) n'a été pris en compte que suite au conflit patrimonial opposant le collectif citoyen aux pouvoirs locaux concernant la décision controversée de démolition du quartier Derb (situé dans le centre ancien), plus exactement à la manifestation des signes médiatisés du conflit.

Evaluation :

Les modalités participatives étaient conçues comme une entité totalement indépendante de la démarche du projet patrimonial, ce qui réduit considérablement toute marge de négociation avec les habitants. En réalité, les processus de la patrimonialisation et de la participation citoyenne ont fonctionné de manière distincte et séparée. Nous avons déjà détaillé (dans la deuxième section de ce chapitre) les facteurs de la déconnexion entre processus de la participation citoyenne et ceux de la patrimonialisation.

CRITERE 05 : Mécanismes/ outils de la participation :

- **Indice :** Types et diversités des outils :

Analyse :

Lors des activités qui se sont déroulées dans le cadre des projets Montada et ARCHIMEDES, plusieurs outils ont été utilisés pour informer les citoyens visiteurs sur le projet. Il s'agit de : flyers, prospectus et dépliants. Au niveau des ateliers participatives, les acteurs impliqués se sont appuyés sur des plans, des maquettes papier et numériques et des tableaux matriciels

Evaluation :

Les mécanismes utilisés sont uniquement des mécanismes d'information (expositions) tandis que les outils mobilisés relèvent de deux formes de la participation :

- Outils d'information : *les canaux oraux* (réunion d'information), *les canaux écrits* (dépliants d'information, brochures, dépliants) et *les canaux visuels* (Maquettes, cartographies dynamiques et automatiques, tableau matriciel et support d'analyses multicritères).
- Outils de consultation : mise en place de session consultative en atelier participative afin d'informer les participants et de recueillir leurs observations, propositions et contre-propositions.

Critère 06 : Acteurs de la participation :

- Indice : Diversité des acteurs et degrés de leur implication.

Evaluation :

Etant les cellules administratives les plus proches des citoyens, nous avons analysé le rôle qu'ont joué les municipalités à travers les présidents des APC (P/APC), ambassadeurs des citoyens, et les services d'urbanisme des communes en tant que services techniques. A ce titre, nous nous sommes ainsi adressés au P/APC de Dellys qui nous a confirmé que les services de sa commune n'ont guère été impliqués de patrimonialisation du centre ancien de Dellys et que toutes les prérogatives incombaient à la Wilaya de Boumerdes et à la direction de la culture. Il consolide ses propos en citant le projet de l'établissement du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de la vieille ville de Dellys, dont l'ensemble des études et travaux sont pris en charge en intégralité par les services de la wilaya et le BET Akretche et sans la participation des services de la commune³.

Les acteurs techniques et les experts internationaux ont joué un rôle dominant dans la mise en place des démarches participatives quant aux citoyens ils ont été représentés par les associations locales impliqués dans les projets.

³ Propos recueillis par l'auteur lors de l'entretien du 26 Avril 2016 -Bureau du président de l'assemblée populaire communale de Dellys. Annexe 4

LA FICHE D'EVALUATION

Critère	Indicateur	Contenu de l'analyse	Objectif	Evaluation
1-Cadre juridique relatif à la participation.	Existence de textes de loi cadrant les initiatives participatives.	Etude du contenu des textes juridico-institutionnels relatifs à la participation.	Détecter l'existence ou non d'un cadre juridique favorable à la participation	Lois sur la participation citoyenne sans textes d'application
2-Engagement politique envers la participation citoyenne.	Elaboration d'un référentiel sur la participation citoyenne	Etude des documents produits pour cadrer l'initiative participative dans un projet urbain.	Dégager les objectifs à atteindre et la volonté politique à impliquer les citoyens au projet.	Absence d'une volonté réelle de la part des responsables à impliquer les citoyens
3-Temps de la participation	Date de démarrage et durée des modalités de la participation	Analyser le temps accordé à la participation citoyenne.	Mesurer la pertinence du temps de la participation et son impact sur la capacité d'implication des citoyens.	Déconnexion entre le processus participatif et le processus de patrimonialisation. Les deux fonctionnent comme des entités indépendantes
4-Dispositions spatiales de la participation	Espaces dédiés à la participation	Analyse les espaces où se déroulent les procédures participatives.	Mesurer l'impact des espaces sur la participation des citoyens (types, proximité, etc.)	Manque d'espaces dédiés à la participation citoyenne
5-Mécanismes/ outils de la participation	Types et diversités des outils	Analyser les différents outils mobilisés dans l'approche participative.	Dégager le degré d'implication des citoyens qui correspond aux outils utilisés.	Outils d'informations et de consultations uniquement
6-Acteurs de la participation	Diversité des acteurs et contenu de la participation.	Analyser les différents acteurs ayant pris part à la participation et leurs modes d'interaction.	Identifier les modes de participation utilisés : directs ou indirects (par le biais de représentants citoyens).	Aucune garantie sur la prise en compte des avis des citoyens

Figure 2 : Synthèse de la fiche d'évaluation.

Source : Auteur selon la grille de Joseph Salamon (2011)

7.3-2 : Evaluation sur l'échelle de Sherry Arnstein :

Lors des démarches participatives, les citoyens ne se sont pas exprimés directement mais plutôt à travers des associations qui les représentaient. De ce fait, il n'y a pas eu un débat public entre les citoyens et les responsables du projet et les outils participatifs utilisés n'engagent pas les responsables à prendre en considération les avis des citoyens ni ceux des associations.

Si le projet Montada semble ambitieux au départ, il ne paraît pas dans les faits permettre une réelle implication des citoyens et ce en dépit de tout le support méthodologique des experts euro-méditerranéens de l'EIDEM. Il est important de souligner que la conception imminemment techniciste véhiculée par le maître d'ouvrage (Direction de la culture) et le maître d'œuvre (Bureau d'études Akretche) et qui consiste essentiellement en un travail de collecte de données du projet par les habitants alors que dans la phase de la mise en place du plan d'action, les citoyens n'étaient pas impliqués.

La même situation est observée dans le cadre du projet euro-méditerranéen ARCHIMEDES, à la différence près que la participation citoyenne dans le projet qui semble avoir convergé de manière assez efficace au début pour ensuite diverger en fin du processus. En effet, le plan de redynamisation co-élaboré par les experts internationaux, les universitaires et les associations en tant que résultat des démarches participatives n'a pas été pris en considération par les autorités compétentes. On se retrouve dans la figure des démarches importées dans une situation où les processus participatifs semblent s'être arrêter de manière générale au troisième niveau hiérarchique de la participation de l'échelle de Sherry Arnstein (1969). C'est-à-dire des pratiques d'information et de consultation (Cf. Figures 3 et 4).

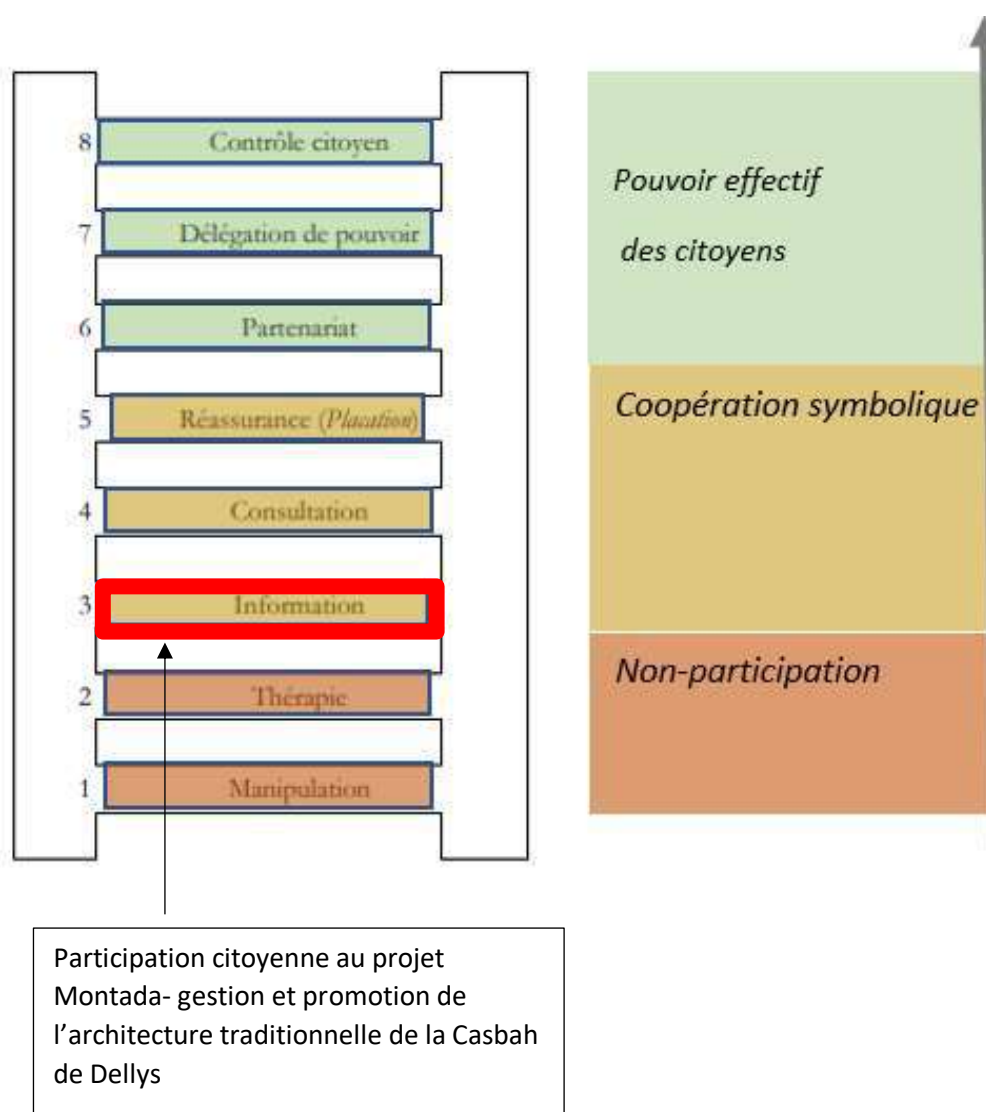


Figure 2 : Inscription de la participation citoyenne au projet sur l'échelle de Sherry Arnstein.

Source: Auteur

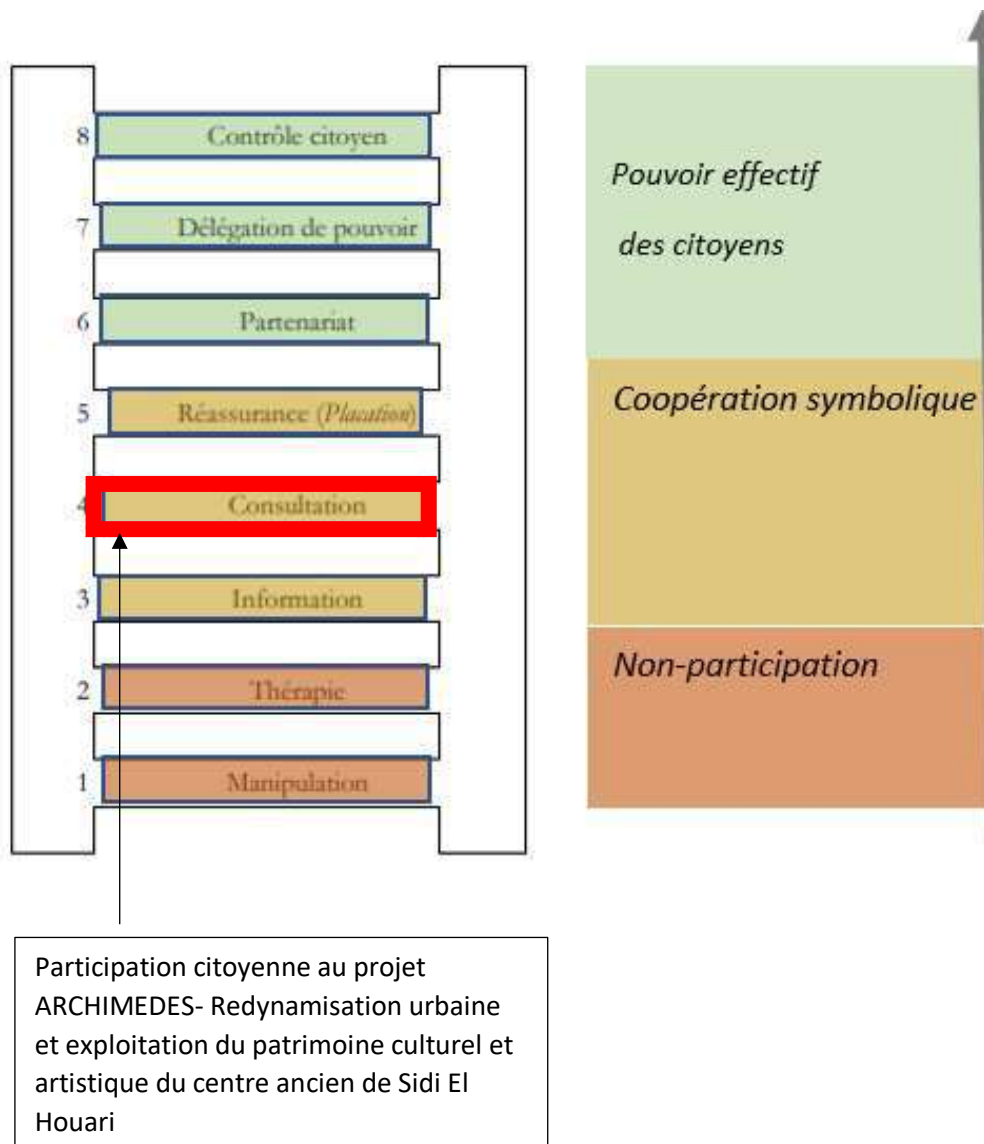


Figure 3 : Inscription de la participation citoyenne au projet sur l'échelle de Sherry Arnstein.

Source: Auteur

Le quatrième niveau, « le plus élevé, celui qui correspond à un véritable contrôle citoyen par le bas, suppose deux conditions, l'accès au processus de décision et le savoir-faire pour

influencer ce processus » (Denzelot, 2003 : 183), qui avait été atteint à Sidi El Houari grâce à la mobilisation soutenue dans la durée du collectif citoyen, semble fonctionner comme un véritable model à l'encontre des pratiques et routines utilisées par l'administration et les collectivités locales. Le collectif citoyen disposant de ressources relativement élevées en termes de capital social, politique et culturel a pu réaliser une « montée en généralité » et une « montée en compétence » notamment sur des aspects techniques de la patrimonialisation en termes de contenu et de modalités de mise en œuvre, ce qui a eu pour effet la production d'une expertise citoyenne revendiquée- (Nous reviendrons sur les facteurs de la production des effets d'influence des actions citoyennes sur l'action publique dans la section suivante). Néanmoins, dans le contexte d'une forte « typification » des rôles des acteurs en charge du projet, cette « expertise citoyenne » n'a pas été suffisante pour que les habitants s'franchissent du statut du profane.

En fin de compte, et sous réserve des leçons qu'on pourrait tirer de l'application de la méthodologie participatives dans les autres sites pilotes choisis, il semble que la durabilité et la pérennité de l'expérience ait essentiellement buté, non pas sur l'incapacité de ce type de montage participatif à prendre dans la réalité locale mais sur l'incapacité qu'ont éprouvé les appareils sectoriels locaux à diriger et à intégrer l'innovation.

7.4-Les impacts de l'action citoyenne :

À l'issue de notre analyse des actions citoyennes menées dans le cadre de la patrimonialisation en centre urbain ancien, il nous revient de questionner ces interventions en termes d'effets concrets sur l'action patrimoniale.

Pour mieux apprécier ces effets, nous rappelons succinctement le contexte de la mobilisations citoyennes. Nos territoires d'investigation s'efforcent d'inscrire une politique patrimoniale à fort ancrage juridique. Mais dans les faits, l'absence de modalités opératoires expliquant comment atteindre les objectifs de la loi a causé des vides juridiques ayant entravé leur mise en œuvre. L'efficacité de la politique de protection du patrimoine semble être limitée, ne parvenant pas à instaurer des modalités particulières pour prendre en charge les quartiers populaires des centres historiques. En présentant le cadre législatif national, nous avons énoncé plusieurs raisons.

Parmi elles, nous rappelons qu'en terme d'intégration du patrimoine culturel dans la politique de la ville, le rapport entre urbanisation et protection du patrimoine n'a pas toujours été pertinent. Nous assistons, depuis les trois dernières décades, à des politiques urbaines qui ont largement favorisé l'extension urbaine des villes. En revanche, la prise en charge du patrimoine

urbain, notamment celui des tissus centraux des villes (Mazouz,2015) n'a pas eu les résultats escomptés. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les mobilisations citoyennes.

La participation citoyenne, initiée par le haut, dans le cadre des projets euro-méditerranéens Montada et ARCHIMEDES n'a pas réussi à produire des effets concrets sur la l'action patrimoniale publique, et ce en dépit de tout l'apport méthodologique et le soutien technique des experts internationaux. L'analyse du déroulement de ces démarches participatives était une occasion de révéler des rapports de force associés à la patrimonialisation. Nous avons dressé un bilan de ces expériences participatives en évoquant, dans la sous-section précédente, les principales limites de ces modèles importés, parmi lesquelles nous avons mentionné la nécessité de relayer ce type de pratique sur terrain par un acteur collectif « endogène ».

En effet, La mise en place des dynamiques participatives n'est pas sans difficulté. Elle n'est effective que si un travail régulier et sur le long terme est engagé. Le cas de Sidi El Houari illustre l'impact avéré de l'engagement citoyen, qui dans une certaine mesure, s'est appuyée sur le tissu associatif local sollicitant une dynamique participative de type *Bottom up*. Notre recherche montre alors que la construction des effets concrets de la participation citoyenne se produit dans une logique cumulative qui dépend largement du contexte participatif dans lequel elle s'inscrit. À titre d'exemple la première proposition de classement de Sidi El Houari en secteur sauvegardé porté le collectif citoyen remonte à 2002, la deuxième en 2008 et ce n'est qu'en 2015 qu'elle fut concrétisée. Ainsi, la réussite et la pérennité des démarches participatives dépendent du contexte de leur mise en œuvre. Nous déduisons alors que les instances participatives, n'étant pas imposées, elles ne peuvent agir sur la patrimonialisation que si elles sont saisies par les porteurs de projets.

L'exemple du collectif citoyen de Sidi El Houari en est une illustration. Nous avons vu que des stratégies collectives ont constituer pour les habitants des quartiers anciens du secteur sauvegardé de Sidi El Houari dont la légitimité dans l'espace est menacée, la mémoire locale devient un support pour l'agrégation des revendications collectives à résonnance identitaire liées au droit à la ville. Alors que pour le reste du collectif (citoyens et élite urbaine locale), la mémoire locale est l'expression des revendications identitaires qui passe par des signes matériels dont la légitimité dans le temps est menacée. Quant à l'association Bel Horizon, les stratégies collectives révélaient également un désir d'accès à l'espace politique, comme lieu du débat et de la prise de décision.

7.4.1. Les effets de la participation sur le public participant :

Nous présenterons ici les effets du débat public sur les participants, en resserrant notre observation sur les groupes dont nous avons pu suivre le cheminement dans l'apprentissage de l'action collective. Notre analyse des modalités de mise en œuvre des démarches participatives (chapitres 4 et 5) nous a permis de constater que Si la participation aux dispositifs initiés par le haut apparaît incontournable pour certains (les associations de Dellys et l'association Santé Sidi El Houari) parce qu'ils y voient un instrument de médiation et de publicisation de leurs revendications auprès des acteurs institutionnels ; d'autres, à l'instar du collectif citoyen dont la parole est portée par l'association Bel Horizon ne se limite pas à ce type de dispositifs et préfèrent manifester leur contestation de façon libre voir plus radicale qui peut aller au conflit patrimonial. Ces différentes formes d'engagement produisent sans nul doute des effets d'ordre divers sur les participants. En général, les groupes sociaux impliqués dans les démarches participatives ont acquis des ressources en termes de culture civique liée à leur engagement pour le patrimoine urbain et leur prise de conscience de la force de l'action collective qu'il représente.

Pour le cas d'Oran, les différentes mobilisations citoyennes pour la sauvegarde du patrimoine urbain de Sid El Houari mettent en évidence l'effet d'empowerment individuel et collectif qu'a pu produire les membres du collectif citoyen que se soit lors de leurs opposition aux pouvoirs locaux ou lors de leur tactiques citoyennes pour investir la concertation municipale de la ville pour pouvoir participer au débat et à la décision publics et porter leurs voix et attentes sans faire appel au conflit frontal. Le collectif s'organise en faisant appel aux différents savoirs citoyens portés par ses membres.

Ils organisent une visite du centre historique en sollicitant la capacité de mobilisation des membres de l'association Bel Horizon. Ces derniers font la promotion d'une visite guidée pour les citoyens au cœur du quartier historique de Sidi El Houari et arrive à drainer plus de 300 personnes qui ont participé à cette visite. Le choix du parcours de la visite était réfléchi ont mobilisant les savoirs professionnels des membres du collectif (guides touristiques et enseignants universitaires) et les savoirs d'usage des habitants du secteur sauvegardé. L'objectif était de sensibiliser les participants sur la question patrimoniale de Sidi El Houari. Le collectif use d'une stratégie médiatique en sollicitant principalement les savoirs professionnels de ses membres journalistes. Ces derniers diffusent un compte rendu de la visite dans les journaux locaux et nationaux, dans les radios et les réseaux sociaux.

Ainsi, le collectif citoyen transforme la visite du centre historique en une action revendicative par l'élaboration d'une pétition citoyenne mettant à jour les retards et les dysfonctionnements de l'action publique dans la mise en œuvre du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Sidi El Houari. L'effervescence autour de la pétition citoyenne et de la visite guidée du collectif a interpellé les autorités publiques sur l'enjeu autour des actions de démolitions. Les autorités locales n'ont pu ignorer la présence et la mobilisation d'un acteur fortement organisé qui s'invite désormais sur la scène publique. Afin de préparer le débat et les négociations face aux pouvoirs publics et aux experts techniques, les représentants associatifs endossent le rôle d'instructeurs civiques en soulignant aux autres membres que le collectif doit être porteur d'une parole collective et non pas d'intérêts particuliers. Crozier et

Friedberg note a cet effet que « *Toute action collective repose sur un minimum d'intégration des comportements des individus* » (1977 : 21).

Ces actions citoyennes ont permis au collectif citoyen d'assurer une montée en généralités et en compétences par la construction d'alliance entre les acteurs associatifs, les habitants et l'élite urbaine locale .L'hybridation des différents savoirs mobilisés par les membres du collectif citoyen a pu produire une «expertise revendiquée» (Blondiaux, 2008) permettant d'imposer sa présence sur la scène publique et de montrer une réelle compétence de négociation dans le débat face aux maitres d'ouvrages et aux pouvoirs locaux et pour se positionner en force de proposition de solutions alternatives (Zerarka et Messaoudene,2019).

7.4.2. La transformation de l'action publique

Crozier et Friedberg notent que pour statuer d'un changement dans l'action publique, il faut que celle-ci permette « *le développement de nouvelles capacités relationnelles chez les acteurs individuels et collectifs et, avec eux, l'affirmation de nouveaux instruments intellectuels, de nouvelles rationalités et de nouveaux objectifs pour l'action* » (Crozier et Friedberg, 1977 : 36). Il s'agit alors d'un processus de négociation et de coopération qui permet l'émergence d'une nouvelle représentation de l'avenir.

Considérée les institutions comme une structure rigide est une vision limitée sur les contraintes qui empêchent de voir les institutions comme des porteuses d'actions publiques aptes à la transformation. Il ne faut pas oublier que les structures institutionnelles sont en réalité construites par des hommes (Ibid. :41) pour structurer leurs relations afin de résoudre des problèmes communs (Crozier et Friedberg, 1977). Selon Muller (2005), le changement dans l'action publique est le résultat d'une tension qui évoque la capacité d'adaptation des individus au sein de l'institution face à la pression de la dualité entre, d'une part, une dimension structurelle liée aux normes et mode de régulation urbaine, et d'autre part, une dimension liée à la marge de jeu dont disposent les acteurs dans le système, en raison de leur capacité à mobiliser des ressources et à élaborer des stratégies. À Oran, le cas de Sidi El Houari montre que la participation des citoyens au débat public parvient à influencer la décision publique à condition que les acteurs sociaux se saisissent collectivement des enjeux.

En effet, parmi les revendications citoyennes, plusieurs ont fait consensus parmi les acteurs, aboutissant à la reconnaissance du statut patrimonial et au classement du centre ancien de Sidi El Houari en secteur sauvegardé ; à l'arrêt des démolitions à l'intérieur du secteur sauvegardé, au lancement de la réhabilitation de certains immeubles et à l'affectation d'un budget pour le lancement de l'étude du PPSMVSS. Si la participation citoyenne à la décision publique est souvent sujette a des neutralisation et instrumentation, elle n'est pas dénuée de toute portée politique, puisqu'elle a permis au collectif citoyen de se proposer en instance de propositions de solutions alternatives dont plusieurs ont été prises en compte par les pouvoirs locaux– projet de réhabilitation du quartier Derb El Houd selon un plan de redynamisation urbaine co-élaborer par les universitaires et la société civile qui a ainsi prévalu sur le projet de démolition du

quartier lancé par le Wali dans le cadre de la modernisation du centre ancien d'Oran –, ou de réactiver des projets laissés en suspens, comme en témoigne le projet aujourd'hui validé de dégel d'un budget pour la réhabilitation du quartier Sidi El Houari. Il est alors possible d'établir un rapport de complémentarité entre action contestataire et participation ; en soulevant les enjeux non pris en compte par l'autorité publique. En fin de compte, elles contribuent ainsi à faire évoluer les politiques publiques. Par leurs auto-initiatives, l'action citoyenne collective a montré sa capacité à produire des visions de la ville susceptibles d'être exploitées dans le projet de territoire et la légitimité et la compétence des habitants à penser et animer l'espace patrimonial.

Toutefois, pour que le processus de négociation puisse aboutir à un accord entre les partenaires, nous avons observé que pour acquérir une légitimité d'échange, il fallait adopter la procédure institutionnelle. L'opposition radicale n'est pas perçue comme un mode de négociation recevable (Montero, 2014) dans la mesure où les acteurs institutionnels les marginalisent du débat que les opposants eux même refusent. Il existe par ailleurs d'autres d'expression de la contestation à travers lesquelles l'action citoyenne peut être en mesure de déjouer la conformité à certaines conventions, sinon d'en inventer de nouvelles, pour tenter de reprendre la main dans la négociation collective. D'un autre côté, les acteurs institutionnels de la wilaya d'Oran ont certes montré une ouverture au dialogue et une capacité à entendre la demande sociale et à y répondre, dans une certaine mesure. Il n'en demeure pas moins que « *pour qu'une revendication soit audible, les porteurs de projet doivent nécessairement s'inscrire dans la procédure délibérative. En outre, l'autorité publique leur impose de fournir la preuve de leur légitimité en adoptant le langage de l'intérêt général ; la crainte de l'effet NIMBY pesant toujours sur le débat avec les habitants* » (Montero, 2013 :357).

La mise en évidence des contributions citoyennes et du rôle du processus participatif interpelle tout particulièrement le champ de la construction patrimoniale. Nous avons montré au fil de la revue de littérature que les modèles théoriques de la patrimonialisation se déclinent sous la forme de plusieurs phases successives qui comprennent la sélection, la justification, la conservation, l'exposition, et la valorisation (Davallon 2002 ; François Hugues *et al.*, 2006). Les modèles théoriques de patrimonialisation se présentent comme un cadre à partir duquel nous avons analysé le processus de patrimonialisation en centre ancien de Dellys et d'Oran. A travers les cas d'études, nous avons constaté que si dans la Casbah de Dellys la patrimonialisation renvoie pleinement à sa forme institutionnelle, un cas comme celui du quartier Sidi El Houari, combine aussi bien une logique sociale qu'institutionnelle. Quelle qu'en soit le modèle ou l'étape, la patrimonialisation suppose que l'on distingue ce qui fait sens pour la collectivité. Participation citoyenne et appropriation prennent alors toute leur signification.

S'il apparaît crucial de prendre en compte la succession des différentes phases pour garantir l'accomplissement de la patrimonialisation, les modèles théoriques, tels que formulés, ne facilitent pas une lecture d'articulation ou d'inarticulation entre patrimonialisation et processus participatif, pourtant condition importante à sa durabilité.

Plusieurs recherches dans le champ de l'urbanisme interrogent les points d'accroches entre les choix d'aménagement et d'urbanisme et le processus participatif. A ce titre, la thèse de Camille

Gardesse (2011) aborde ce sujet en analysant la concertation dans le projet de réaménagement des Halles de Paris. L'auteur montre que les décisions importantes relatives au projet échappent aux démarches participatives en soulignant l'importance **des moments où des prises de décision essentielles se font hors concertation**. Toutefois, ce type de recherche qui témoigne la nécessité d'élargir le regard à des processus considérés dans leur entier met en évidence l'advenue des effets aux différentes étapes du processus participatif laissant de côté l'apparition éventuelle d'impacts liés à la succession des dispositifs.

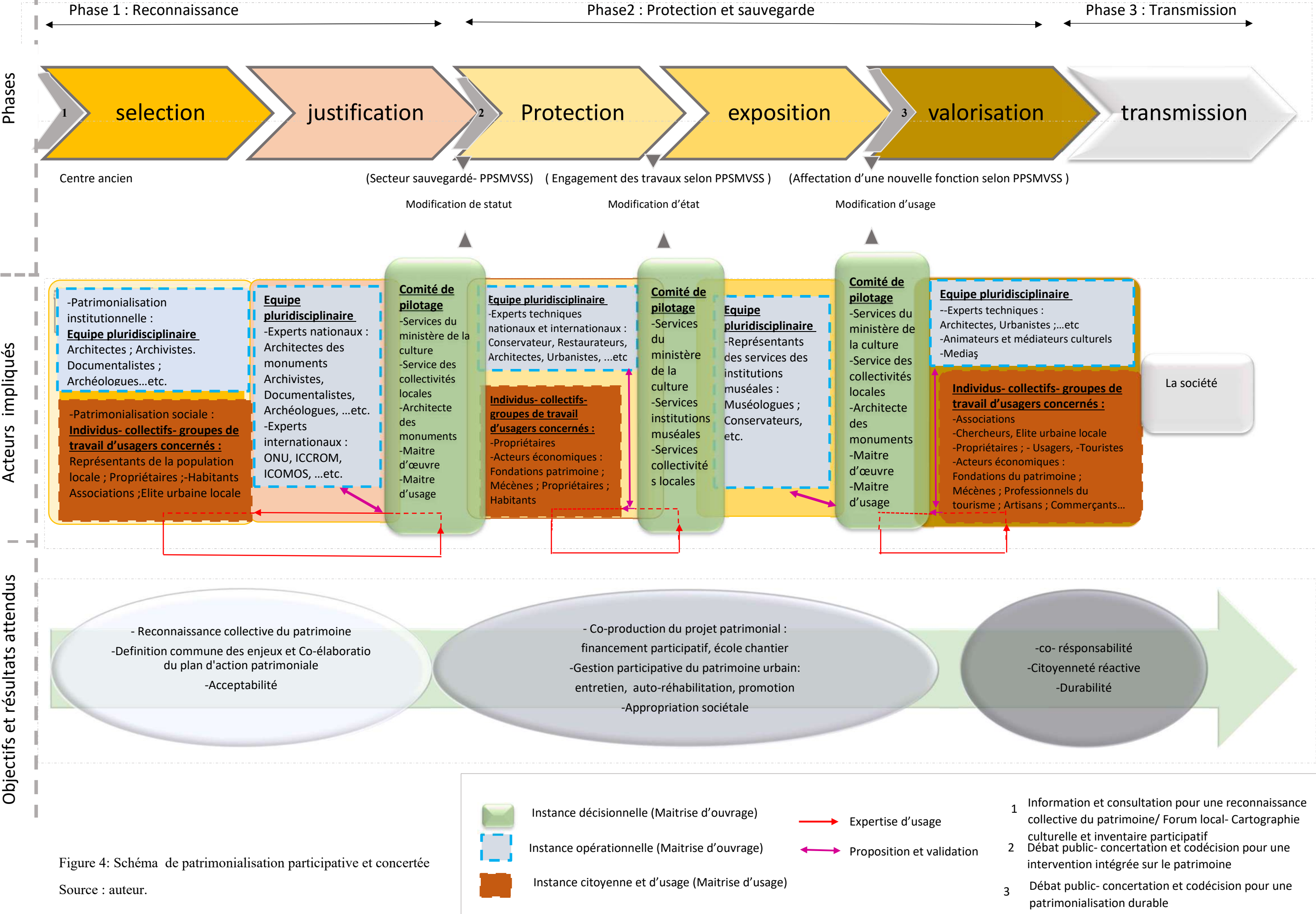
Notre approche par les processus a montré que la question de la patrimonialisation en centre urbain ancien nécessite une coordination de l'action urbaine qui ne se limite pas à un instant T mais qui se déploie en une configuration des liens entre acteurs sur le long terme. Ainsi, il nous semble qu'une étape de plus peut être franchie, avec l'affirmation que le processus est susceptible de générer des effets non pas seulement en tant que succession d'étapes aux logiques indépendantes, mais en tant que chaîne de dispositifs en interaction.

Nous avons vu que l'impact de la participation citoyenne se situe donc principalement sur la formulation des enjeux, et moins sur la recherche de solutions. Faute de moyens et de lignes politiques urbaines claires, les acteurs institutionnels peinent à intégrer formellement les contributions citoyennes dans la prise de décision publique en faveur d'une action urbaine partagée. L'interprétation sur terrain que font les pouvoirs locaux des orientations fixés lors des processus participatifs ne reflète pas la vision partagée par le public participant. Les conflits et les désaccords qui s'en suivent remettent en doute l'apport de la participation citoyenne à l'étape de l'identification du problème quand la mise en œuvre révèle une interprétation toute différente des objectifs soi-disant partagés. Cela montre que le défi est peut-être moins de remonter toujours plus en amont les exercices de débat, comme nombre d'acteurs et d'observateurs le soulignent, que de le renforcer à l'étape clé de la définition des modalités de mise en œuvre et de la mise en œuvre effective des politiques.

Cette idée nous pousse à favoriser l'échelonnement du processus participatif tout au long de la patrimonialisation, moyennant des moments forts de débat et d'autres moins intenses. L'objectif étant de garantir la pérennité de la dynamique participative qui veille à la concrétisation des objectifs partagés. Mieux vaut alors considérer les processus participatifs par le cumul de leurs effets et donc opter pour une vision cumulative du processus participatif plutôt que de l'aborder de manière séquentielle et linéaire. Nous avons alors tenté d'esquisser, un schéma de patrimonialisation qui illustre les moments nécessitant des instances de concertation permettant l'implication citoyenne dans le processus de patrimonialisation en centre ancien tout au long du processus et mettant en avant les enjeux qui lui sont inhérents (Cf. Figure 4). Cette proposition permet la coordination de trois instances : l'instance décisionnelle, l'instance opérationnelle et l'instance citoyenne.

Processus de patrimonialisation en centre ancien

durable



Pour que les mécanismes participatifs soient efficaces, il convient de les situer le plus en amont possible et de les organiser tout au long du processus de patrimonialisation à des moments forts qui se déroulent principalement dans le passage d'une phase à l'autre. Plus précisément, il s'agirait d'informer et de présenter ses intentions au public concerné par la patrimonialisation, dès que le projet patrimonial est envisagé et avant la prise de décisions. Le débat public ponctue chaque phase de manière linéaire toutefois la démarche participative est itérative dans la mesure où la validation des propositions se fait dans un aller-retour entre les trois instances décisionnelles, opérationnelles et citoyenne. L'objectif étant de réviser les intentions programmatiques du projet selon les objectifs communs et partagés par l'ensemble des trois instances impliquées.

-L'instance décisionnelle est un groupe de pilotage comprenant des représentants de la maîtrise d'ouvrage (représentants du Ministère de la Culture, élus des pouvoirs locaux, responsables des services administratifs concernés par l'opération) ; représentants de la maîtrise d'œuvre et services techniques du projet ; les différents partenaires publics ou privés, ainsi que le maître d'usage qui représente et qui veille aux intérêts de l'instance citoyenne. le maître d'usage encadre les démarches participatives en exposant dès la première réunion publique le intentions du projet patrimonial, la démarche adoptée et les échéances; au cours des débats successifs il oriente et arbitre les différentes propositions des deux autres instances.

-Au début l'instance opérationnelle comprend, au minimum, l'équipe de programmation et celle de conduite d'opération, qui seront associées par la suite à l'équipe de maîtrise d'œuvre.

-L'instance citoyenne et d'usages comprend des groupes de concertation composés d'individus, de collectifs (comité de quartier, associations,) et de petits groupes d'utilisateurs volontaires (6 à 10 personnes), représentatifs des personnes concernées par le projet patrimonial. L'instance citoyenne est supervisée par le maître d'usage. Ce dernier est chargé d'animer les groupes de concertation. Il s'agit d'un nouveau métier de l'urbain qui nécessitent des compétences professionnelles sont liées à la fois à l'espace et aux sciences sociales (un sociologue, un économiste, un architecte, un ingénieur, ...etc). Le maître d'usage coordonne et traite des problèmes qui lui sont soumis par le groupe de pilotage à chaque étape.

Les séances de travail sont censées aboutir à des propositions partagées qui seront transmises au comité de pilotage. Si ce dernier valide les propositions citoyennes, il doit l'intégrer dans le document consultatif de la phase prochaine. Dans le cas échéant, le comité de pilotage peut refuser les propositions. Il devra alors publier un communiqué des raisons justifiant le refus. Une autre alternative peut consister à renvoyer les propositions à l'instance citoyenne pour un travail plus approfondi. Dans tous les cas, dans les 15 jours suivant le débat, le comité de pilotage publie et diffuse (sur un site internet par exemple) le compte rendu détaillé de manière la plus fidèle aux propos des participants, et son arbitrage final qui sert de point de départ à la phase suivante

L'instance opérationnelle élabore des propositions en prenant en compte les éléments mentionnés dans les comptes-rendus de concertation. Ces propositions seront discutées par le

comité de pilotage et transmises sous forme d'instructions à l'instance technique ou au maître d'œuvre selon le niveau d'avancement du projet. Ce dernier retravaille alors le projet et le représente aux groupes de travail qui peuvent alors apprécier comment ces propositions ont été suivies ou comprendre pourquoi elles ne l'ont pas été dans un schéma itératif pour arbitrage et validation finale. Ainsi, cette démarche permettra aux acteurs décideurs en charge de la patrimonialisation de prendre en considération les enjeux exprimés par la population locale et de parvenir à des politiques du patrimoine propices à davantage d'inclusion dans centre ancien.

Dans la première phase du processus de patrimonialisation en centre urbain ancien, la démarche participative permettra à l'autorité publique d'engager un dialogue qui contribuera d'une part à répondre aux questions soulevées par les habitants et l'ensemble de la société civile. D'autre part, les dispositifs participatifs permettent de recueillir les informations nécessaires pour une reconnaissance collective du patrimoine urbain. Ainsi, une Co-construction patrimoniale s'établit entre les différents acteurs impliqués permettant d'assurer la dialectique des formes collectives et des représentations singulières du patrimoine. Ce type de démarche s'inscrit dans le cadre de la demande sociale d'une démocratie patrimoniale.

Tout au long des phases de protection, de sauvegarde et de transmission du patrimoine urbain, la démarche participative permet de recueillir les attentes de l'ensemble des acteurs impliqués. Répondre à leurs aspirations et leurs attentes contribue à améliorer le projet patrimonial en termes de parti pris ou d'action collective sur terrain ou éventuellement y renoncer. En effet, Les pouvoirs publics partagent souvent une vision liée à une stratégie rationalisée « d'en haut ». Ils sont peu au fait des mécanismes singuliers d'appropriation et des pratiques quotidiennes déployées « d'en bas ». Leurs pratiques patrimoniales traduisent souvent leur méconnaissance des effets du travail collectif d'appropriation sociétale. Dans ce sens, l'apport de la démarche participative réside dans le fait qu'elle permet d'intégrer la dimension sociale dans le processus de patrimonialisation. Cette dernière est liée aux pratiques et les dynamiques sociales, culturelles, économiques existantes, aux attentes et aux intérêts des différents acteurs concernés. La patrimonialisation en centre ancien ne peut faire abstraction de ses usages sociaux. Autrement, les objets patrimonialisés seront détachés de leurs environnement. La démarche participative permet de mettre à jour les compétences habitantes inhérentes aux usages sociaux du patrimoine urbain à l'instar des savoirs d'usage des citoyens construits par leurs expériences profanes du quotidien ou des formes d'« expertise citoyenne » issues de leurs savoir-faire professionnels et associatifs(Sintomer, 2008). La démarche participative intègre les contributions spécifiques aux communautés locales, associations et élites urbaines locales enrichissant les savoirs mobilisés pour le projet patrimonial. Ainsi une dynamique de «co-apprentissage »¹ mobilisant maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'usage permet de mieux identifier et résoudre les problèmes en jeu. Françoise Navez-Bouchanine note à cet effet que « *Pour être compris et socialement intelligible dans un débat sur le « patrimoine » ou*

¹ Lacombe Éric Daniel, Zetlaoui-Léger Jodelle, (2013), Vers des dynamiques de coproduction et une hybridation des savoirs dans les projets d'urbanisme ? Évaluation réflexive d'un dispositif d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage., in *Savoirs citoyens et démocratie participative dans la question urbaine*, p. 63-73

l'« héritage », ce travail d'appropriation réciproque, à la fois matériel et symbolique, nécessite une mise en distance. Aucun des acteurs aujourd'hui concernés, d'une manière ou d'une autre, par le patrimoine, n'est à lui seul capable de cette dernière, étant donné sa propre implication dans le travail sélectif sur la mémoire, lequel opère autant sur les pratiques que sur les représentations » (Navez-Bouchanine Françoise, 2010 :167). Cette symétrie des ignorances signifie que personne ne peut affirmer que la partie du savoir dont il est porteur est supérieure à celle des autres. La démarche participative permet la co-production de savoirs inhérents au projet patrimonial. Il en résulte alors des actions patrimoniales partagées à mener sur terrain.

Un autre apport de la participation citoyenne dans la patrimonialisation réside dans la mobilisation de nouvelles ressources financières émanant des acteurs économiques ou des particuliers (habitants, propriétaires, citoyens). Le financement participatif via le mécanisme de partenariat public-privé est nécessaires au bon accomplissement du processus complexe de patrimonialisation nécessitant une diversification des fonds économique. En outre, le financement participatif est moyen de solliciter et d'impliquer divers acteurs dans la sauvegarde et la gestion de leur patrimoine Outre la participation financière, l'implication des associations du patrimoine, notamment à travers leurs actions de médiation culturelle contribue à une meilleure diffusion de la culture patrimoniale et sensibilisation au devenir du patrimoine qui mène,parfois,à une responsabilisation du visiteur

L'apport des dispositifs participatifs contribuera dans l'accroissement de l'acceptabilité et l'appropriation sociétale des habitants d'une commune, d'une région du patrimoine de leur collectivité, en promouvant un système basé sur la transparence, les valeurs de proximité, l'engagement social et responsable. Il s'agit là d'autant d'apports de la démarche participative dans le processus de patrimonialisation en centre ancien que d'un enjeu de bonne gouvernance patrimoniale. Intégrer la démarche participative dans le processus de patrimonialisation et impliquer les populations locales sont des moyens de préserver et de valoriser durablement le patrimoine urbain en centre ancien, en vue de garantir une co-responsabilité nécessaire à sa transmission aux générations futures.

In fine, en dépit des modèles théoriques, l'analyse empirique de la mise en œuvre des modalités participatives montre que les efforts investis apparaissent encore contre-productifs. La faiblesse des impacts de la participation citoyenne peut s'expliquer par le temps, les ressources et la faible volonté politique engagés pour insuffler un projet patrimonial concerté. Par ailleurs, nous avons pu constater que ni les acteurs institutionnels, ni les acteurs techniques sont dotés de compétences spécifiques à la mise en œuvre effective des démarches participatives. Si l'on s'appuie sur de grands principes d'efficacité des démarches de participation citoyenne au projet mis en exergue dans le premier chapitre de cette thèse (intégration, transparence, argumentation, inclusion, continuité), nous pouvons voir la difficulté à laquelle fait face les experts techniques et les maitres d'ouvrage dans la mise en place des dispositifs participatif pertinents dans les projets euro-méditerranéens Montada à Dellys et ARCHIMEDES à Oran.

Dans un premier temps, nous rappelons que les processus participatifs ne se sont pas déroulés dans une continuité du processus de patrimonialisation, mais plutôt dans une approche ponctuelle et conjoncturelle qui dépendait beaucoup plus des protocoles de coopération internationale que des processus de patrimonialisation. A Dellys, les démarches participatives ont eu lieu deux ans après l'établissement du PSMVSS et de ses orientations alors qu'à Oran, rien n'indiquait en quoi les dispositifs participatifs du projet ARCHIMEDES s'articulaient avec le processus de patrimonialisation envisagé.

Concernant le principe de transparence, il n'y a pas eu de diffusion d'affiches pour convier les habitants à participer ni des comptes-rendus au public à la suite des débats participatifs. Ce n'est que quelques années plus tard que les experts internationaux ont publié le compte rendu des projets participatifs sous forme d'ouvrage pour le projet Montada et sous forme de prospectus édité par l'association Bel Horizon pour le projet ARCHIMEDES. Ce n'est pas tant un manque de volonté, qu'un manque de moyens et de méthode qui empêchent la mise en place d'un dispositif « transparent »

Le principe d'argumentation n'a pas été respecté dans la mesure où le plan de redynamisation urbain du centre ancien d'Oran élaboré lors du projet participatif ARCHIMEDES a été mis de côté par les autorités locales qui ont préféré opérer des démolitions dans le quartier Derb dans le cadre de la modernisation du centre ancien. Ce n'est que grâce au conflit patrimonial qu'a suscité cette opération que le wali D'Oran a convié les représentants de la société civile à se concerter pour convenir d'une annulation de la décision de démolition en faveur d'un projet de réhabilitation. Concernant le cas de Dellys, rien n'indique en quoi les demandes des habitants ont été intégrées par l'équipe de la maîtrise d'œuvre du projet patrimonial, d'autant plus qu'il y a eu l'arrêt des démarches participatives sans raisons clairement explicites de la part des élus locaux.

En termes « d'égalité », tous les participants n'ont pas la même possibilité d'accès au débat et d'expression sur les différents aspects du projet au sein des dispositifs participatifs. Nous remarquons que les habitants ont été mobilisés principalement dans les premières phases des projets participatifs à savoir les visites sur terrain pour la collecte d'informations alors que dans les phases de débats publics autour des décisions relatifs au projet patrimonial se sont les membres des associations qui ont été majoritairement mobilisés pourtant il s'agit de décision qui affectent des espaces centraux qui concernent à la fois les riverains, les résidents, les usagers, les commerçants ...

À travers notre étude de cas, nous avons eu l'opportunité d'analyser la mise en œuvre de démarches participatives, initiées (non sans difficulté) par les élus dans le cadre de coopérations internationales. Nous avons pu identifier le champ d'acteurs qu'ont mobilisé ces projets participatifs et montrer les limites de ces démarches. Si dans le cas d'Oran, l'association Bel Horizon, grâce à ses tactiques citoyennes, a pu se constituer en un véritable interlocuteur des pouvoirs publics, il est important de lier cette situation au rôle important qu'a joué le personnage charismatique du président de l'association. Ce militant pour la sauvegarde du patrimoine est

un ancien directeur du service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale d'Oran. Cette double casquette lui a permis de déjouer les rouages administratifs tout en consolidant les liens avec les agents administratifs de structures locales, favorisant ainsi l'établissement d'un dialogue entre institutions et citoyens. Ce passionné du patrimoine a pu drainer des forces collectives grâce à sa mobilisation soutenue pour la sauvegarde du patrimoine urbain et influencer sur les décisions publiques en endossant le rôle de médiateur entre instance citoyenne et instance décisionnelle. Toujours est-il que cette situation particulière qui n'est pas forcément reproductible ailleurs. L'échec des démarches participatives mises en place à Dellys par les experts techniques, les experts internationaux et les associations locales en est une preuve.

L'utilisation des indicateurs d'évaluation des dispositifs participatifs met en exergue la difficulté de la maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre à mener à bien les démarches participatives. Ces dernières s'inscrivent dans un contexte conjoncturel et s'opèrent de manière ponctuelle par des maîtres d'œuvre et des maîtres d'ouvrage souvent « inexpérimentés » et « peu structurés » face aux enjeux multiples de la patrimonialisation en centre ancien et de la participation citoyenne. Ces acteurs du projet patrimonial ont alors tendance à concevoir des solutions sans que le programme soit explicite et sans qu'il ait été véritablement mis en débat avec la société civile et repenser au regard de ce qui émerge de la participation citoyenne.

L'institution devrait être capable de produire un cadre propice à l'expression des attentes des citoyens et de leurs capacités issues de la pratique ordinaire du territoire afin qu'ils puissent participer de manière effective et tangible à la prise de décision. Dans cette perspective, nous recommandons la reconnaissance et l'institutionnalisation de la « maîtrise d'usage ». Ainsi, le « maître d'usage » doté de compétences spécifiques d'assistance, de médiation et de traduction pour gérer l'instance citoyenne et pour encadrer les démarches participatives travaillera en collaboration avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage qui lui reconnaissent la légitimité de son statut. La maîtrise d'usage fournira une structure professionnelle dont la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage consiste à développer des méthodologies d'ingénierie participative adéquates à l'intégration des savoirs citoyens dans le processus de patrimonialisation tout en facilitant la mise en relation les instances décisionnelle (maître d'ouvrage) et opérationnelles (maître d'œuvre) avec l'instance citoyenne. Cette collaboration permettra une meilleure identification et résolution des problèmes en jeu. Les décisions seront alors délibérées au plus près des citoyens permettant d'éviter de fixer des objectifs éloignés des préoccupations des habitants suscitant par conséquent une abstraction déterritorialisée des objectifs de la politique patrimoniale qui seront, à terme, abandonnés (Bacqué et Gauthier, 2004). Les citoyens sensibilisés pourront alors se constituer en tant que relais d'une politique patrimoniale. Nous considérons que le « maître d'usage » constitue un acteur incontournable dans la mise en place d'un cadre de gouvernance patrimoniale inclusive en faveur du changement et de la transformation du référentiel d'action publique.

Conclusion :

Notre analyse met en évidence la volonté de la société civile à s'impliquer dans les sujets patrimoniaux. L'engagement citoyen pour la patrimonialisation s'est exprimé sous forme de contributions à registres variés : (connaissance du patrimoine, formation aux métiers anciens, lancement d'alerte dénonçant les démolitions ou la spéculation foncière, offre de tourisme culturel, promotion du patrimoine local, ...). Cet engagement a une dimension territorialisée dans la mesure où il est ancré dans le centre historique et une dimension collective orientée vers la recherche du bien commun. En outre, l'engagement citoyen révèle des rapports de force associés à la patrimonialisation. Le manque de considération à l'égard du bâti ancien « ordinaire » qui, associé aux populations défavorisées et de surcroît « stigmatisées », a conduit à la multiplication des démolitions. En outre, le processus de dégradation avancé a constitué le contexte dans lequel s'inscrivent la mobilisation des différents acteurs impliqués dans la politique de patrimonialisation (Etat, collectivités, walis, maître d'œuvre, maître d'ouvrage, experts internationaux) ou concernés par sa mise en œuvre (associations, collectif citoyen, société civile).

A travers l'expérience du projet Montada, nous avons tenté de mettre en exergue les aspects méthodologiques liés à la démarche participative mise en place dans le cadre de la réhabilitation de la casbah de Dellys. Cette dernière s'est déroulée en trois principales phases :

La première dénommée « initiation à la cartographie naturelle » a permis de recueillir les informations relatives au patrimoine culturel et naturel Dellysiens. La deuxième phase consacrée à la conceptualisation et à la définition du projet, s'est appuyé essentiellement sur les travaux du forum local. Ce dernier a permis d'offrir un cadre favorable au débat participatif. La troisième phase se rapporte au plan d'action. Il s'agit d'esquisser une stratégie d'intervention à partir de deux thématiques : « la maison traditionnelle » et « la mer ». Ces trois phases ont certes aidé les experts à définir les enjeux de proximité liés aux usages existants et auxquels les habitants sont fortement attachés, mais la définition du projet en elle-même a-t-elle réellement émané d'un véritable travail de collaboration selon les objectifs fixés initialement par le projet Montada ? A ce stade du projet et au vu des résultats auxquels nous sommes arrivés, nous ne sommes pas certains de pouvoir pas qualifier la démarche de participative eu égard des écueils et des limites cités précédemment. En dépit de tout le support méthodologique des experts euro-méditerranéens de l'EIDEM, la mise en œuvre des forums locaux à Dellys n'a pas favorisé une réelle implication des habitants comme cela a été démontré dans le texte. Ce constat nous amène à s'interroger sur l'efficacité de ce type de méthode importée et transposée sur des réalités complètement étrangères. Il nous semble aussi que des pré requis liés à l'intériorisation de la notion de participation par les différents acteurs impliqués et au renouvellement des pratiques en matière de politique patrimoniale, qui tendent de plus en plus vers des formes de collaboration plus transversales s'imposent pour le bon déroulement du processus (Kadri, Guettaf ,2018 :27). La dynamique participative n'est effective que si un travail régulier et sur le long terme est engagé.

Le cas de Sidi El Houari illustre l'impact avéré sur le patrimoine urbain de l'engagement citoyen, qui dans une certaine mesure, s'est appuyée sur le tissu associatif local dont le travail en réseau avec l'élite urbaine et la capacité de mobilisation sont indispensables pour générer une visibilité par l'autorité publique et pour augmenter le pouvoir d'agir sur le patrimoine urbain. La participation citoyenne n'a de chance de peser sur le référentiel d'action publique qu'à la condition que les acteurs sociaux se structurent et s'organisent en force collective. En termes d'impact, les démarches participatives ont produit, d'une part des effets sur les publics participants. Ces derniers ont acquis une culture civique et prennent conscience de la force collective qu'il représente. D'autre part, la participation des citoyens au débat public est parvenue à influencer la décision publique puisque parmi les revendications citoyennes, plusieurs ont fait consensus parmi les acteurs, aboutissant à la reconnaissance du statut patrimonial et au classement du centre ancien de Sidi El Houari en secteur sauvegardé ; à l'arrêt des démolitions à l'intérieur du secteur sauvegardé, au lancement de la réhabilitation de certains immeubles et à l'affectation d'un budget pour le lancement de l'étude du PPSMVSS.

Toutefois, la portée des initiatives citoyennes reste globalement modérée. Globalement, les démarches participatives menées dans le cadre de la patrimonialisation à Dellys et à Oran mettent en lumière plusieurs enjeux :

- D'abord, la fragilité du débat et la difficulté à élargir la discussion sur les enjeux de logement en matière de réhabilitation du bâti ancien, pour produire un véritable débat public. Le débat sur la question du logement ancien en centre historique demeure enserré dans des instances réservées aux acteurs institutionnels. En outre, dans l'analyse du débat public, la demande sociale de la participation au projet patrimonial n'émerge peu comme revendication autonome. La difficulté aujourd'hui à articuler véritablement l'initiative citoyenne et de l'impliquer dans le processus du projet, comme le prescrit la loi 06/06, prolonge ce phénomène.

En effet, le cas à Dellys donne à voir que les associations, en étant que représentants de la société civile, se sont trouvées impliquées ponctuellement lors du projet Montada soit deux ans après que le PSMVSS soit élaboré. De ce fait, elles sont marginalisées dans le processus de patrimonialisation. L'analyse du jeu d'acteurs nous a révélé aussi que les experts de l'EIDEM et l'architecte responsable de la mise en œuvre du PPSMVSS de la casbah de Dellys ont joué un rôle dominant dans le projet au lieu de permettre l'émergence de nouvelles voix portées par la société civile ou une réelle recomposition de l'expertise. On relève le même constat de marginalisation des associations dans le processus du projet à Oran et ce malgré que les associations Santé Sidi El Houari et Bel Horizon ont montré leurs capacités d'analyse et d'intervention sur le centre historique.

Ensuite, **la faiblesse de ses impacts concrets sur l'action publique**. Il est sans doute possible de penser que les écueils d'une telle action trouvent en partie leur origine dans une gouvernance patrimoniale locale encore balbutiante. Les membres des associations regrettent le manque d'implication des élus dans la gestion du secteur sauvegardé et dénoncent un environnement administratif hostile à toute initiative de leur part. La participation citoyenne se heurte alors aux limites du cadre réglementaire ; tandis que la politique patrimoniale, en particulier dans

l'exemple de Dellys, n'est guère infléchi par l'action citoyenne, en raison du rapport distancié entre acteurs institutionnels et acteurs associatifs. La concertation entre ces différents acteurs ne constituait pas un objectif en soi, exception faite, du cas de Sidi El Houari où le conflit patrimonial, opposant le collectif citoyen représenté par l'association Bel Horizon face aux pouvoirs locaux, a permis une « concertation concédée » mais et éphémère. L'action patrimoniale telle qu'elle est portée aujourd'hui pourrait encore alimenter ce constat, si les différentes alertes de la société civile sur la crise du logement ne produisent pas davantage de suites. Dans ce paysage global, la mise en place de démarches participatives pérennes, ouvertes et porteuses d'effets apparaît comme l'un des oubliés de la politique patrimoniale.

Concernant la mise en perspective des deux cas étudiés, le cas de Sidi El Houari donne donc à voir la large gamme de savoirs citoyens mobilisables dans la patrimonialisation. On retrouve donc le processus d'interactions entre les arènes institutionnelle, technique et citoyenne. Le processus participatif à Dellys, contrairement à la situation constatée à Oran, donne moins à voir une prise réelle sur les choix d'action publique. Cependant, les résultats obtenus à travers nos deux études de cas s'inscrivent à chaque fois dans le contexte particulier du territoire concerné, et doivent être appréciés à la lumière de ce contexte.

À Oran, la participation citoyenne a généré des effets sur l'action patrimoniale souvent au prix du conflit. Les conflits patrimoniaux ont eu alors des effets fertilisants dans la mesure où ils ont révélé des dysfonctionnements de l'action publique. Ils ont par ailleurs généré une montée en généralités et en compétences du collectif citoyens pour qu'il puisse s'imposer sur la scène patrimoniale face au pouvoir local. En outre, l'association Bel horizon a joué un rôle important dans la génération de ces effets. Le savoir professionnel et militant que détient son président, ancien chef du service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale, lui ont permis de porter une double casquette et de jouer le rôle de médiateur entre les acteurs institutionnels et la société civile. En outre, l'association Bel horizon a acquis une expertise citoyenne fondée sur l'hybridation des différents savoirs citoyens mobilisés par ses membres (savoir d'usage, savoir professionnel et savoirs militant) et les savoirs acquis par le travail en réseau avec la nébuleuse patrimoniale (les experts internationaux, dans le cadre de projet d'échange et de coopération, et nationaux tels que les chercheurs du CRASC et les enseignants universitaires ainsi que journalistes des médias locaux. Elle arrive à ce titre à se présenter comme force de propositions, comme ça été le cas lors de la demande du classement du centre ancien en secteur sauvegardé ou encore l'annulation de la décision de démolition du quartier Derb en faveur d'un plan de redynamisation urbaine élaboré conjointement avec les enseignants universitaires quelques années plus tôt dans le cadre du projet euro-méditerranéen ARCHIMEDES. Par ailleurs, il est important de rappeler que cette possibilité d'intervention est aussi largement liée quelques éléments spécifiques au territoire oranais notamment l'arrivée d'hommes politiques plus ouverts au dialogue comparativement à ceux de Dellys.

La situation est différente à Dellys, où la pratique de la participation s'inscrit bien davantage dans une logique descendante initiée occasionnellement par les acteurs institutionnels. Dans les

entretiens, les acteurs associatifs témoignent ainsi du manque de dialogue avec les pouvoirs locaux. L'absence des acteurs institutionnels aux journées de réflexion sur le patrimoine de la casbah Dellys organisées par les associations et ce malgré leur invitation illustre la non prise en considération de leurs avis. Dans ce contexte, leurs actions, nous révèlent la disposition d'une société, fortement attachée à ses valeurs locales, à relever le défi d'une nouvelle gouvernance où les acteurs sociaux sont partis prenantes du projet. Ces différences de contexte, de temporalité et de culture participative sont essentielles à prendre en compte pour bien comprendre l'inégalité des processus participatifs oranais et Dellysien dans leur capacité à générer des impacts sur l'action patrimoniale.

Ceci dit, le processus de patrimonialisation enclenché dans les deux villes est loin d'être dans son étape finale. Dellys et Oran disposent encore de ressource et d'éléments pouvant favoriser à l'avenir l'émergence d'une réelle participation citoyenne. Parmi ces ressources, on peut citer ; 1) l'inscription du processus de patrimonialisation dans la durée (plus de 10 ans), 2) l'implantation des sièges des associations dans le secteur sauvegardé pouvant servir de structures participatives et 3) la mobilisation de « forces vives » à l'image de l'association « Delfine », « Amis de la Casbah de Dellys », « Sante Sidi el Houari » et « Bel Horizon ». Ces dernières peuvent constituer un acteur incontournable dans la mise en place d'un cadre de gouvernance locale inclusive.

Dans la perspective d'un changement démocratique, l'institution doit reconnaître les capacités des citoyens à juger et à contribuer à la définition des règles et des actions communes. Elle doit susciter un environnement favorable à l'expression de ces capacités et surtout repenser la question du pouvoir. Celui-ci est dynamique et résulte du savoir de chacun, il doit s'envisager comme tel dans la relation entre acteurs politiques et sociaux, sachant que ces derniers ne se positionnent pas dans un rapport d'extériorité mais reconnaissent l'autorité publique et cherchent avant tout à être associés à la décision publique. Dans cette perspective, le tissu associatif s'affirme comme l'incontournable médiateur de la mise en lien entre acteurs institutionnels et société civile en faveur du changement et de la transformation du **référentiel d'action publique**

CONCLUSION GENERALE :

Cette conclusion récapitule de manière générale les résultats évoqués au fil des différents chapitres de la thèse. Nous ne prétendons pas revenir de manière exhaustive sur l'ensemble des points que nous avons abordés au cours de cette recherche, mais nous souhaitons proposer une reformulation de certains résultats en indiquant, dans un premier temps, la spécificité des savoirs citoyens mobilisables pour la patrimonialisation en centre urbain ancien. Dans un deuxième temps, nous mettons en lumière les contributions citoyennes en matière d'action urbaine. Dans un troisième temps, nous mettons en évidence le rapport entre processus de participation d'habitants – citoyens et production d'effets sur l'action urbaine. Puis nous proposons une mise en perspective de nos résultats, à travers lesquels nous réinterrogeons les défis majeurs de la participation en urbanisme aujourd'hui. Enfin, nous essayerons de dessiner quelques perspectives de recherche qui permettraient de prolonger cette thèse.

1- Les apports de la recherche :

Les résultats de cette thèse se veulent une contribution aux recherches menées depuis une quinzaine d'années sur le potentiel de renouvellement de l'action publique urbaine à travers l'intégration des démarches participatives dans le processus de patrimonialisation. Nous appréhendons le patrimoine, non pas comme une notion statique et neutre inhérente à certains objets, mais plutôt en tant qu'un processus de négociation culturelle et sociale (Gravari-Barbas et Veschambre 2003 ; Melé 2005 ; Smith, 2006). L'analyse du processus de patrimonialisation en centre urbain ancien à Dellys et à Oran a été pour nous l'occasion de décrypter, les jeux d'acteurs et les rapports de force locaux qui traversent l'action publique urbaine.

Les processus de patrimonialisation étudiés ont fait apparaître deux catégories d'acteurs sociaux aux logiques divergentes : 1) les acteurs institutionnels et techniques impliqués dans la politique patrimoniale dont l'attention est focalisée essentiellement sur les monuments historiques emblématiques. Les acteurs sociaux constitués principalement d'acteurs associatifs, habitants et élite urbaine locale sensibles à l'héritage urbain des quartiers anciens et de leur histoire locale.

L'inaction des pouvoirs locaux dans la prise en charge du bâti ancien « ordinaire » qui, associé aux populations défavorisées et de surcroît « stigmatisées », a impulsé un long processus de détérioration allant jusqu'à la destruction. Si leurs pratiques patrimoniales ciblaient souvent certaines catégorisations traditionnellement attachées à des considérations historiques ou esthétiques auxquelles les populations restent souvent étrangères, l'avènement de nouveaux acteurs sur la scène patrimoniale (amateurs, bénévoles, militants, citoyens ordinaires, habitants, etc) a posé avec acuité les questions d'usage et de luttes socio-spatiales.

Si nos territoires d'investigation s'efforcent d'inscrire une politique patrimoniale à fort ancrage juridique, dans les faits, la réalité du terrain se heurte à l'inachèvement des textes d'application expliquant comment atteindre les objectifs de protection du patrimoine culturel. Cette situation a causé des vides juridiques ayant entravé la mise en œuvre de la politique patrimoniale telle que tracée par la loi 98-04. A titre d'exemple, les premiers secteurs sauvegardés (établis par la loi de 1998) n'ont été créés qu'en 2004. Avant cette année, le patrimoine urbain demeurait toujours inscrit dans l'entendement des ' Monuments'. Le résultat de cette attitude fut un détachement du patrimoine urbain de son environnement, devenu ainsi des fragments incompréhensibles pour les populations résidant dans les centres historiques. D'autres exemples concernent les arrêtés ministériels fixant la nomenclature des recettes et des dépenses du compte d'affectation spécial n° 302-123 intitulé :« *fonds du patrimoine culturel* » et les modalités de son suivi et de son évaluation budgétaire qui n'ont été promulgués qu'en 2012. Par conséquent, les moyens auxquels sont confrontées les instances chargées de la préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel ont longtemps été (et demeurent) fortement limités. Parallèlement, il n'y a que très peu d'aide financière aux logements en matière de réhabilitation du bâti ancien.

La situation de vide juridique et de contraintes financières liés à la prise en charge du patrimoine urbain a eu pour conséquences de graves dommages et préjudices, notamment en matière de vol et de trafic illicite des biens culturels, d'atteintes aux sites et monuments archéologiques et de dégradation du cadre bâti ancien. L'efficacité de la politique de protection du patrimoine urbain semblait être limitée, ne parvenant pas à instaurer des modalités particulières pour prendre en charge les quartiers populaires des centres historiques. Par ailleurs, nous rappelons qu'en terme d'intégration du patrimoine culturel dans la politique de la ville, le rapport entre urbanisation et protection du patrimoine n'a pas toujours été pertinent. Nous assistons, depuis les trois dernières décades, à des politiques urbaines qui ont largement favorisé l'extension urbaine des villes au détriment d'une vision de renouvellement des centres anciens. L'intervention en tissu ancien se limite à de simples opérations ponctuelles. La prise en charge du patrimoine urbain, notamment celui des tissus centraux des villes (Mazouz,2015) n'a pas eu les effets escomptés. C'est dans ce contexte que s'inscrivent les mobilisations citoyennes.

Spécificités des savoirs citoyens mobilisables pour la patrimonialisation en centre urbain ancien.

Notre analyse des cas de la patrimonialisation des centres anciens de Dellys et d'Oran visait, d'une part, à mettre en lumière la volonté et les formes d'engagement citoyen dans le champ patrimonial et d'autre part, à montrer et à apprécier la portée de la large gamme des savoirs citoyens mobilisables pour la sauvegarde du patrimoine urbain. Des groupes sociaux, représentés par des associations, se sont emparés de l'état de dégradation avancé, pour questionner le problème de la transformation urbaine et du changement social. L'activité associative en centre urbain en déclin a favorisé la réactivation d'une citoyenneté concrète et dynamique. Comme le souligne Lila Combe (2013) dans sa thèse sur les processus participatifs

en urbanisme, l'entité spatiale ne peut d'elle-même générer des relations entre les habitants. L'agir associatif a joué alors un rôle de médiateur du patrimoine. Les compétences citoyennes sont principalement liées à la connaissance du territoire.

Les associations mobilisent des savoirs citoyens résultants d'une dialectique entre savoirs individuels et collectifs. A ce titre, chacun des présidents des associations ACAD et Bel Horizon a mobilisé un savoir professionnel pour produire une connaissance sur le patrimoine urbain local à travers la publication de plusieurs ouvrages dans l'objectif de la promotion du patrimoine auprès du grand public. Les actions citoyennes ont également mobilisé des savoirs collectifs pour la valorisation du patrimoine du centre historique à travers une offre de tourisme culturel (circuits des monuments historiques de Sidi El Houari élaborés par l'associations Bel Horizon ; activités subaquatiques autour du patrimoine marin du secteur sauvegardé de Dellys organisées par Delfine). Les membres des associations produisent également des savoirs professionnels liés au patrimoine (formation des guides touristiques par Bel Horizon, formation des artisans par l'école chantier SDH et formation des guides de plongées sous-marines par l'association Delfine). L'hybridation de ces différents savoirs citoyens individuels et collectifs a permis de mettre en place des manifestations et des activités à caractère patrimonial en faveur du développement d'une culture territoriale spécifique.

En outre, la fonction médiatrice des associations a reposé sur des expériences inscrites dans l'espace public. Les associations ont investi le centre historique à travers des parcours et des trajectoires sensibles. Le choix de ces parcours, loin d'être aléatoire, met en tension la ville produite et la ville vécue. Les associations ont mobilisé des savoirs militants pour organiser des campagnes citoyennes d'information et de sensibilisation sur la question patrimoniale. A Dellys, des campagnes de nettoyage des jardins collectifs de la Casbah mobilisant la population locale ont été organisées par les acteurs associatifs dans l'objectif de mettre en lumière des problèmes environnementaux de gestion de déchets mais aussi les répercussions négatives liées à l'arrêt des chantiers de réhabilitation. A Oran, l'association Bel Horizon a organisé, chaque année des « Supers randonnées patrimoniales » le long d'un parcours constitué de monuments historiques et ce dans l'objectif de débattre publiquement les questions de la dégradation du bâti ancien, du processus de relogement et des opérations de démolition. Ces actions ont mis en exergue le parent pauvre d'une politique patrimoniale dont les actions sont orientées principalement par la valeur monumentale du patrimoine.

De son côté, l'association Santé Sidi El Houari se distingue par son engagement avéré dans la mise en œuvre des chantiers de restauration où les membres mènent eux-mêmes les travaux. D'autre part, l'association Santé Sidi El Houari, en tant que maître d'ouvrage a initié des projets d'auto-réhabilitation du bâti ancien et accompagne les habitants dans la mise en œuvre des travaux. Santé Sidi El Houari a contribué également à travers son « école chantier » de formation aux métiers traditionnels à l'insertion économique de nombreux jeunes du quartier exclus du système scolaire. Ces actions de lutte contre la marginalisation sociale et culturelle ont contribué alors à relayer dans une certaine mesure la demande sociale d'emploi (taux de

chômage concernant les jeunes du quartier âgés entre 18 et 25 ans est de 17 %) et à médiatiser auprès des acteurs institutionnels des problèmes rencontrés par les habitants. Dès lors, les différentes actions citoyennes ont favorisé l'émergence d'une forme de collaboration entre habitants-citoyens, élite urbaine locale et médias locaux et ont contribué à l'identification des enjeux et des actions propres au territoire que la politique patrimoniale ne prend pas en charge.

Contributions citoyennes en matière d'action urbaine

L'analyse des démarches participatives a montré la capacité des démarches participatives à faire émerger les enjeux orphelins ignorés ou faiblement pris en compte jusque-là par l'action publique urbaine. Dans ce registre, les démarches participatives à Dellys ont mis l'accent sur des enjeux déclinés par les politiques locales, mais qui n'ont jamais fait l'objet d'une réelle mise en œuvre¹. Ces enjeux de proximité liés aux usages existants et auxquels les habitants sont fortement attachés ne peuvent émaner d'un acteur exogène ignorant des spécificités locales. La démarche participative est la seule voie qui permet de définir l'ensemble des enjeux que cristallise la patrimonialisation en centre ancien.

A Oran, les démarches participatives ont mis en évidence des enjeux mémoriel et procédural liés au dysfonctionnement de l'action publique. Les démolitions répétitives et les relogements imposés ont été l'élément déclencheur de la structuration et mobilisation du collectif citoyen. Ce dernier a qualifié ce type de pratiques urbaines par un « nettoyage culturel » car considéré comme une mise à mort d'un mode d'habitat populaire, au sens où l'entend Morovich (2014). Assimilées à une liquidation de l'esprit du lieu, ces opérations sont perçues comme un « déni de mémoire », selon l'expression de Veschambre (2008). Le patrimoine apparaît comme une ressource qu'utilisent les acteurs sociaux pour construire leur légitimité et pour contrôler l'espace urbain et ses transformations (Lussault 2000 ; Melé 2005).

Face à l'inertie des pouvoirs locaux dans la prise en charge des enjeux soulevés lors des instances participatives dans l'action urbaine, les citoyens se sont mobilisés selon des modalités variées. Leurs voix sont portées par les associations qui jouent le rôle de lanceurs d'alertes. A Dellys, l'association ACAD dénoncent les infractions au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé, commises par des militaires. Ces derniers se sont appropriés illégalement l'enceinte de la caserne des gardes cotes et ce en dépit de son inscription dans une zone de servitude et de protection au titre de patrimoine à sauvegarder. A Oran, l'association Santé Sidi El Houari, qui n'a pas manqué de relever l'absence de compétences qualifiées dans les métiers de restauration (maçonnerie, forge, plâtre, matériaux pierreux,), active dans le champ de la formation aux compétences liées aux savoirs faire anciens sans lesquels le cadre bâti ancien ne pourrait être réhabilité dans les règles de l'art.

¹ Protection des maisons traditionnelles, gestion des déchets dans la casbah et développement économique du port de plaisance dont l'accès demeure réduit par une limitation militaire.

Quant à Bel Horizon, cette association dénonce, pour reprendre ses termes, la « *politique du bulldozer* » et la spéculation « *des promoteurs immobiliers prédateurs* » du foncier libéré par la démolition. Ces acteurs envisagent de construire un immeuble à grande hauteur ne respectant pas le champ de visibilité d'un monument historique (palais du Bey). En outre, l'action citoyenne se veut force de proposition, comme l'illustre la demande de classement du centre ancien de Sidi El Houari en secteur sauvegardé en 2003, approuvé en 2015 ou encore la présentation du plan de redynamisation urbaine du quartier Derb en 2009 comme une alternative à la décision « controversée » du wali de démolition du quartier en raison de sa vétusté. C'est dans ce contexte de controverses que nous avons observé, à Oran, un deuxième phénomène relatif à une prise en compte directe de certains enjeux émergents du conflit patrimonial opposant le collectif citoyen aux pouvoirs locaux, et cette suite à la manifestation des signes médiatisés du conflit. La décision de la démolition fut annulée en faveur du lancement d'un projet de réhabilitation. Le conflit patrimonial implique alors une recomposition de l'offre globale d'enjeux, dont le contenu et/ou la hiérarchie sort modifiés.

Ces résultats donnent à voir d'une part, les rapports de force qui se sont instaurés entre les acteurs patrimoniaux et d'autre part, les contributions citoyennes spécifiques au processus de patrimonialisation en centre urbain de Dellys et d'Oran. Nous souhaitons maintenant mettre l'accent sur la mise à jour du rôle du processus participatif dans la production globale d'effets sur l'action urbaine.

Les effets concrets de la participation citoyenne : une construction cumulative

Notre recherche a montré que la construction des effets concrets de la participation citoyenne s'est produite dans une logique cumulative qui dépend largement du contexte participatif dans lequel elle s'inscrit. Concernant les effets concrets de la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation en centre urbain ancien, nous remarquons particulièrement des impacts sur le public-participant. En général, les groupes sociaux impliqués ont acquis des ressources en termes de culture civique liée à leur engagement pour le patrimoine urbain et leur prise de conscience de la force de l'action collective qu'il représente. Pour le cas d'Oran, le conflit patrimonial de Sid El Houari a fait émerger une revendication sociale de participation par laquelle les citoyens ont souhaité renforcer leur pouvoir d'agir. Cette situation a permis au collectif citoyen d'assurer une montée en généralités et en compétences par la construction d'alliance entre les acteurs associatifs, les habitants et l'élite urbaine locale.

L'hybridation des différents savoirs mobilisés par les membres du collectif citoyen a pu produire une «expertise revendiquée» (Blondiaux, 2008) permettant d'imposer sa présence sur la scène publique et de montrer une réelle compétence de négociation dans le débat face aux maitres d'ouvrages et aux pouvoirs locaux (Zerarka et Messaoudene, 2019). Cette capacité d'innovation a permis à l'association Bel Horizon, porte-parole du collectif citoyen, de se constituer en un véritable interlocuteur des pouvoirs publics. La position originale de l'association Bel Horizon réside dans le fait qu'elle se constitue en interlocuteur des institutions autant dans une logique de coopération avec les pouvoirs publics locaux que dans une logique d'opposition. Cette articulation entre coopération et contre-pouvoir représentant, selon Laville et Sainsaulieu, l'un des défis majeurs de l'ensemble des associations qui dépendent financièrement de l'autorité publique (1997). Pour comprendre cette particularité, il est important de rappeler le personnage charismatique du président de l'association. Ce militant pour la sauvegarde du patrimoine oranais est un ancien directeur du service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale d'Oran ; ce qu'il lui a permis de consolider les liens entre les membres de l'association et les agents administratifs de structures locales, favorisant l'établissement d'un dialogue entre institution et associations.

D'autre part, la participation des citoyens dans le débat parvient à influencer la décision publique à condition que les acteurs sociaux se saisissent collectivement des enjeux. En effet, parmi les revendications citoyennes, plusieurs ont fait consensus parmi les acteurs, aboutissant à la reconnaissance du statut patrimonial et au classement du centre ancien de Sidi El Houari en secteur sauvegardé ; à l'arrêt des démolitions à l'intérieur du secteur sauvegardé, au lancement de la réhabilitation de certains immeubles et à l'affectation d'un budget pour le démarrage de l'étude du PPSMVSS. Il est alors possible d'établir un rapport de complémentarité entre action contestataire et participation ; en soulevant les enjeux non pris en compte par l'autorité publique car en fin de compte, elles contribuent à faire évoluer les politiques publiques. Par leurs auto-initiatives, l'action citoyenne collective a montré sa capacité à produire des visions de la ville susceptibles d'être exploitées dans le projet de territoire et la légitimité et la compétence des habitants à penser et animer l'espace patrimonial.

Afin d'évaluer les démarches participatives menées dans le cadre des projets euro-méditerranéens Montada à Dellys et du projet ARCHIMEDES à Oran, nous nous sommes appuyées sur les résultats de l'analyse de nos entretiens qualitatifs semi-directifs avec des acteurs institutionnels et non institutionnels impliqués dans le processus de patrimonialisation². L'objectif étant d'évaluer le caractère participatif et délibératif de la démarche mise en place à partir d'une grille de critères élaboré par Salamon (2011) et adapté à notre contexte³. Ensuite, nous avons utilisé l'échelle de Sherry Arnstein (1969) qui distingue les niveaux d'implication des citoyens et qui illustre la diversité des approches et les difficultés à mettre en œuvre la participation citoyenne. Les résultats de cette évaluation ont débouché sur les constats suivants:

² Voir annexes 1 et 2.

³ Voir annexe 10.

A Dellys, la mise en œuvre des forums locaux n'a pas favorisé une réelle implication des habitants dans la définition du projet patrimonial, limitant ainsi les effets de la participation citoyenne sur l'action urbaine concrète et ce en dépit de tout le support méthodologique des experts euro-méditerranéens. Le projet Montada a eu lieu deux ans après la promulgation du classement et du Plan Permanent de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Dellys. Les études et les orientations **étaient alors déjà « bouclées »**. **Les modalités participatives étaient conçues comme une entité totalement indépendante de la démarche du projet patrimonial participative « Montada »**. Ce dernier est intervenu en aval de la conception du projet patrimonial.

A Oran, la participation citoyenne dans le projet euro-méditerranéen ARCHIMEDES semble avoir convergé de manière assez efficace au début pour ensuite diverger en fin du processus. En effet, le plan de redynamisation co-élaboré par les experts internationaux, les universitaires et les associations en tant que résultat des démarches participatives n'a pas été pris en considération par les autorités compétentes. Ces dernières ont décidé d'opter pour la démolition.

Ces éléments donnent à voir que les maîtres d'ouvrage déplacent souvent les décisions cruciales en amont et en aval de l'instance de débat public prévue par la procédure participative, alors que le modèle de « projet négocié » (Novarina, 1998) supposerait que différents acteurs dont les habitants citoyens soient impliqués dans l'élaboration du projet et négocient d'égal à égal.

Dans les deux villes, les processus de la patrimonialisation et de la participation citoyenne ont fonctionné de manière distincte et indépendante :

- **D'une part, rien n'indiquait dans les modalités des démarches participatives**, avec leurs plannings et instances propres, comment ils s'articulaient avec les phases et instances de la patrimonialisation. Ce type d'organisation des démarches participatives presque totalement indépendants du système du projet patrimonial n'avait parfois de but que de faire fonctionner la soi-disant « concertation » si ce n'est un « subterfuge » pour faire croire projet démocratique. Il semblerait que la priorité participative n'est pas à l'ordre du jour et que le système de concertation fonctionne comme le souligne Camille Gardesse (2011) dans son étude sur l'enjeu de l'intégration des dispositifs participatifs dans la démarche du projet urbain de manière tautologique sans finalité d'actions sur l'élaboration du projet.
- **D'autre part, le processus de patrimonialisation**, avec son mode de régulation structuré par des logiques procédurales et des modalités dictées par la réglementation ne nous renseigne pas sur le déroulement opératoire des démarches participatives et sur la manière dont il faut adopter pour associer la population locale à la « concertation ».

En somme, la difficulté d'intégration des démarches participatives dans les décisions concernant le processus de patrimonialisation pourrait s'expliquer par un certain nombre de facteurs :

- D'abord, la configuration du système institutionnel local paraît inapte à ménager une place aux processus participatifs et à leurs apports potentiels. Les membres des associations regrettent le manque d'implication des élus dans la gestion du secteur sauvegardé et dénoncent un environnement administratif hostile à toute initiative de leur part. La participation citoyenne se heurte alors aux limites d'un **cadre réglementaire non clarifié sur le plan opérationnel**.

-La **politique patrimoniale**, en particulier dans l'exemple de Dellys, **n'est guère infléchie par l'action citoyenne**, en raison du rapport distancié entre acteurs institutionnels et citoyens. Le grand décalage entre les intentions du projet Montada et les moyens mis en œuvre pour y arriver illustre clairement la vision politique de l'exercice de la démocratie en Algérie qui reste étroite et formelle. Le système d'acteurs engagés tout au long du processus de patrimonialisation étant complexe, tous n'ont pas les mêmes représentations et pratiques de l'implication des citoyens. Les acteurs institutionnels ne sont pas forcément convaincus des bienfaits de la participation des citoyens. A ce sujet, le président de l'assemblée populaire communale nous reprends lors d'un entretien sur la nécessité de la participation citoyenne : « *Faire participer des habitants sur un sujet aussi large que le patrimoine de Dellys ne peut que créer des problèmes sans forcément induire des solutions !* »⁴.

-Par ailleurs, d'autres facteurs sont liés à l'organisation **structurelle des institutions** en charge du patrimoine urbain propre au contexte national qui dépasse celle des villes de Dellys et d'Oran. En effet, la gestion du patrimoine obéit vraisemblablement à un modèle centralisé à travers lequel les services de l'État ont le monopole de la décision et de l'action. Notre analyse du modèle de gestion patrimoniale en Algérie, que nous avons détaillé dans le chapitre 4, révèle la présence de multiples acteurs en matière de protection du patrimoine urbain. Leurs logiques **d'actions** diffèrent au sein de chaque administration. Ces derniers opèrent d'une façon cloisonnée ne facilitant pas la nécessaire coordination des décisions entre les différents sujets impliqués. Le corollaire en est la perte d'efficacité dans les stratégies d'intervention et d'intégration des fonctions de préservation de l'environnement au niveau local (Chennaoui, 2007). En outre, l'absence de décentralisation et de coordination intersectorielle, susceptibles de mettre en place un maillage institutionnel, nuit à l'équilibre et à la légitimité d'une gestion locale du patrimoine. Les services de la commune pouvant intervenir dans l'organisation des dispositifs participatifs pour la patrimonialisation fonctionnent de manière verticale sous la tutelle d'une multitude d'intervenants. Cette organisation fort hiérarchisée reste difficile à appréhender pour les porteurs du projet participatif.

-**Ensuite, la posture des acteurs professionnels en charge de la patrimonialisation** montre une logique descendante (Top down) encore prédominante. A titre d'exemple, les experts de l'EIDEM et l'architecte responsable de la mise en œuvre du PPSMVSS de la casbah de Dellys ont joué un rôle dominant dans le projet au lieu de permettre l'émergence de nouvelles voix portées par la société civile favorisant une réelle recomposition de l'expertise.

⁴ Extrait d'entretien du 26 Avril 2016 -Bureau du président de l'assemblée populaire communale de Dellys. Annexe 4

-En outre, l'analyse des dynamiques associatives a permis de voir que la « demande sociale de participation » aux décisions relatives à la question patrimoniale est loin d'être répandue parmi la population. **La demande sociale de participation citoyenne émerge peu comme une revendication globale et autonome.** Ceci peut s'expliquer par le fait que l'action des associations s'inscrit dans une pluralité de registres où le patrimoine occupe une place importante, mais pas unique. Le principal champ d'intervention relève du domaine des activités artistiques et culturelles pour l'association Amis de la Casbah de Dellys, des activités subaquatiques pour l'association Delfine et de l'insertion socio-économique et la formation pour l'association Santé Sidi el Houari. En général, la demande d'une participation effective au processus décisionnels fait partie des larges attentes de ces organismes associatifs mais elle n'est pas revendiquée de manière claire, forte et autonome, exception faite de l'association Bel Horizon. Cette dernière est au contraire presque exclusivement axée sur la protection du patrimoine urbain du centre ancien d'Oran. Son action est construite en trois volets complémentaires : La reconnaissance du patrimoine du patrimoine urbaine, sa sauvegarde et sa promotion et la lutte contre les démolitions opérées dans le tissu ancien. C'est dans ce contexte de controverses et de conflit patrimoniaux opposant le collectif citoyen représenté par l'association Bel Horizon aux pouvoirs locaux, qu'émerge une revendication de participation citoyenne au processus décisionnel. Cette revendication a même suscité une des premières instances de concertation comme moyen de gestion de conflit et construction de l'accord commun mais qui demeure « concédée et éphémère ».

Ces constats nous amènent à s'interroger sur l'efficacité de ce type de méthode importée et transposée sur des réalités complètement étrangères. En effet, en dépit de l'apport méthodologique des experts internationaux, les projets euro-méditerranéens n'ont pas permis une réelle implication des citoyens Il s'agit alors de ne pas envisager les modalités participatives comme des entités totalement indépendantes, mais plutôt de considérer le contexte dans lequel elles s'inscrivent. L'analyse des mobilisations citoyennes menées dans le cadre de la patrimonialisation du centre ancien de Sidi El Houari, dans le chapitre 6, a montré le rôle pivot qu'ont joué les associations locales du patrimoine dans la fabrication des effets de la participation citoyenne. Ainsi, la réussite et la pérennité des démarches participatives dépendent du contexte de leur mise en œuvre. Nous déduisons alors que les instances participatives, n'étant pas imposées, elles ne peuvent agir sur la patrimonialisation que si elles sont saisies par des porteurs de projets.

Le cas des projets Montada à Dellys et ARCHIMEDES à Oran nous enseignent que **la formalisation du processus ne garantit pas pour autant la participation des « citoyens ordinaires » à la décision.** Sur la base de ces résultats, on peut avancer que les processus participatifs semblent s'être arrêter de manière générale au troisième niveau hiérarchique de la participation de l'échelle de Sherry Arnstein (1969). C'est-à-dire des **pratiques d'information et de consultation.** Dans ce paysage global, la mise en place de démarches participatives pérennes, ouvertes et porteuses d'effets apparaît comme l'un des oubliés de la politique patrimoniale.

Il nous semble aussi que des pré requis liés à l'intériorisation de la notion de participation par les différents acteurs impliqués et au renouvellement en matière des pratiques patrimoniales s'imposent. A ce titre, le maître d'œuvre pourrait élaborer un cahier des charges qui définit notamment les attentes en termes de participation citoyenne au processus de patrimonialisation et le calendrier des opérations. Cela contribuera à la reconnaissance de l'expertise des usages par les experts techniques et une meilleure appropriation du projet patrimonial par les citoyens. Cette production de formes de collaboration plus transversales contribuera au bon déroulement du processus participatif et son intégration à celui de la patrimonialisation.

Éléments pour une patrimonialisation autrement :

La politique patrimoniale montre des limites perceptibles en termes de prise en charge du patrimoine bâti en centre ancien malgré la promulgation d'une batterie de lois en faveur de la protection et de la sauvegarde du patrimoine urbain. Il nous semble primordial que cet élan soit diffusé et mis en œuvre d'une manière effective pour rompre définitivement avec les anciennes pratiques qui ne sont pas parvenues à instaurer des modalités particulières pour prendre en charge les quartiers populaires des centres historiques. Dans un souci de décentralisation. L'intervention sur le patrimoine relève des prérogatives des collectivités locales et des directions techniques qui leurs sont attribuées⁵. Ces services sont considérés en tant qu'acteurs étatiques à rayonnement « régional ». Il s'agit de la *Wilaya* (préfecture) et la commune.

La *wilaya*, en tant qu'organisme représentant de l'Etat algérien, est réglementairement maître dans la gestion de son territoire ; alors que la marge de manœuvre de l'assemblée populaire communale se trouve insignifiante, au moment même où la tendance internationale est en faveur d'une gouvernance urbaine locale qui confère plus d'autonomie en termes de gestion aux acteurs locaux. La non implication des collectivités locales (en l'occurrence la commune) dans la réhabilitation des centres anciens relevant de ses compétences territoriales, n'a fait qu'accentuer le processus de délabrement et révéler par la même occasion la figure d'une gestion urbaine incontestablement discutable.

Pourtant, la présence des ressources locales dans les deux quartiers permette de favoriser la promotion de l'action participative. En effet, le processus de patrimonialisation enclenché dans les deux villes est loin d'être dans son étape finale. **Dellys et Oran disposent encore de ressource et d'éléments pouvant favoriser à l'avenir l'émergence d'une réelle participation citoyenne.** Parmi ces ressources, on peut citer :

- 1) L'inscription du processus de patrimonialisation dans la durée (c'est des processus en cours qui datent de plus de 10 ans) ;
- 2) La mobilisation de « forces vives » à l'image des associations « Delfine », « Amis de la Casbah de Dellys », « Sante Sidi el Houari » et « Bel Horizon » et leurs capacités à travailler

⁵ Décret n° 81/382 du 26 décembre 1981 fixant les compétences et les attributions de la commune et de la wilaya dans le secteur de la culture

en réseau, notamment avec l'élite urbaine locale et les acteurs internationaux dans le cadre de coopération et d'échange. Le travail collaboratif permet à l'action citoyenne de se présenter en tant que force collective de proposition.

3) L'implantation des sièges des associations (Santé Sidi El Houari et Delfine) dans le secteur sauvegardé pouvant servir de structures participatives.

4) Le rôle grandissant des associations activant dans la restauration et dans la formation dans le domaine savoirs faire des métiers traditionnels pour la réhabilitation du cadre bâti ancien permettant une réappropriation de savoirs profanes ancestraux tombés dans l'oubli et leurs transmissions. A ce titre, l'école chantier créée par l'association santé Sidi El Houari peut constituer un dispositif participatif pour la réhabilitation du bâti ancien. Madani Safar Zitoun (2007) note à propos de ce type de structure ancrée dans le territoire local qu'il permette de réunir, de garder et de diffuser les connaissances accumulées au fur et à mesure de l'expérience patrimoniale assurant ainsi sa durabilité.

Selon nous, ces expériences analysées sont annonciatrices d'un modèle alternatif d'intervention dans les centres historiques où l'implication des citoyens s'avère indispensable dans un pays où la concertation publique sur les questions urbaines est quasiment inexistante (Zerarka et Messaoudène, 2019). Ce phénomène relativement récent vient bousculer le mode décisionnel par approche descendante (top-down) et plaide pour une plus grande démocratie participative dans les questions urbaines par une approche ascendante (bottom-up). Ce type de mobilisation patrimoniale exprime ainsi, dans le contexte algérien, la revendication au « droit à la ville » (Lefebvre, 1967). La mise en œuvre d'une patrimonialisation efficace et durable en centre ancien nécessite alors **la révision de certains schémas acquis**.

La mise en évidence des contributions citoyennes et du rôle du processus participatif interpelle tout particulièrement le champ de la construction patrimoniale. Nous avons montré au fil de la revue de littérature que les modèles théoriques de la patrimonialisation se déclinent sous la forme de plusieurs phases successives qui comprennent la sélection, la justification, la conservation, l'exposition, et la valorisation (Davallon 2002 ; François Hugues *et al.*, 2006). S'il apparaît crucial de prendre en compte la succession des différentes phases pour garantir l'accomplissement de la patrimonialisation, ces modèles, tels que formulés, ne facilitent pas une lecture d'articulation ou d'inarticulation entre patrimonialisation et processus participatif, pourtant condition importante à sa durabilité.

Notre analyse des actions citoyennes collectives a montré également l'aptitude des acteurs associatifs à représenter une figure du citoyen comme coproducteur d'une valorisation patrimoniale plutôt qu'un simple consommateur de biens culturels. Ces actions collectives ont mis en lumière d'autres légitimités d'intervention sur le patrimoine urbain (mis à part celles des décideurs), dans les centres anciens, à l'instar des habitants natifs du quartier, des propriétaires, des usagers et de leurs représentants.

Les expériences de Dellys et d'Oran, en dépit de leurs limites, nous ont également renseignés sur la nécessité d'articuler le processus de patrimonialisation aux démarches participatives. Ces dernières, pour qu'elles soient effectives, ne doivent pas se limiter à un instant t dans la mesure où leurs effets sur l'action patrimoniale se sont construits sur le long terme⁶. Cela nous incite à avancer l'idée que le processus adéquat pour la mise en œuvre de la participation n'est pas celui de remonter les exercices de débat en amont du projet, comme paraient le suggérer un bon nombre d'acteurs et d'observateurs. L'exemple du projet ARCHIMEDES à Oran, a montré que l'interprétation sur terrain que font les pouvoirs locaux des orientations fixés lors des processus participatifs ne reflète pas la vision partagée par le public participant. Les conflits et les désaccords qui s'en suivent remettent en doute l'apport de la participation citoyenne à l'étape de l'identification du problème quand la mise en œuvre révèle une interprétation toute différente des objectifs soi-disant partagés.

Selon nous, il est plus judicieux de renforcer le débat à des étapes clés du processus de patrimonialisation au lieu de l'aborder de manière séquentielle et linéaire. Cette suggestion à laquelle nous sommes arrivés nous a conduit à esquisser, dans le dernier chapitre de la thèse, **un schéma de patrimonialisation permettant d'articuler la démarche participative en mettant en avant les enjeux qui lui sont inhérents. Cette proposition permet la coordination de trois instances : l'instance décisionnelle, l'instance opérationnelle et l'instance citoyenne.**

Plus précisément, dans la première phase du processus de patrimonialisation en centre urbain ancien, la démarche participative permettra à l'autorité publique d'engager un dialogue qui contribuera d'une part à répondre aux questions et-soulevées par les habitants et l'ensemble de la société civile. D'autre part, les dispositifs participatifs permettent de recueillir les informations nécessaires pour une **reconnaissance collective du patrimoine urbain**. Ainsi, une **Co-construction patrimoniale** s'établit entre les différents acteurs impliqués permettant d'assurer la dialectique des formes collectives et des représentations singulières du patrimoine. Ce type de démarche s'inscrit dans le cadre de la demande sociale d'une **démocratie patrimoniale**. Il s'agirait d'informer et de présenter ses intentions au public concerné par la patrimonialisation, dès que le projet patrimonial est envisagé et **avant la prise de décisions**. Cela permettra aux acteurs décideurs en charge de la patrimonialisation de **prendre en considération les enjeux exprimés par la population locale** et de parvenir à des politiques patrimoniales plus inclusives.

Tout au long des phases de protection, de sauvegarde et de transmission du patrimoine urbain, la démarche participative permet de recueillir les attentes de l'ensemble des acteurs impliqués. Répondre à leurs aspirations et leurs attentes contribue à **améliorer le projet patrimonial** en termes de parti pris ou d'action collective sur terrain ou éventuellement y

⁶ À titre d'exemple la première proposition de classement de Sidi El Houari en secteur sauvegardé remonte à 2002, la deuxième en 2008 et ce n'est qu'en 2015 qu'elle fut concrétisée.

renoncer. En effet, Les pouvoirs publics partagent souvent une vision liée à une stratégie rationalisée « d'en haut ». Ils sont peu au fait des mécanismes singuliers d'appropriation et des pratiques quotidiennes déployées « d'en bas ». Leurs pratiques patrimoniales traduisent souvent leur méconnaissance des effets du travail collectif d'appropriation sociétale. Dans ce sens, l'apport de la démarche participative réside dans le fait qu'elle permet **d'intégrer la dimension sociale dans le processus de patrimonialisation**. Cette dernière est liée aux pratiques et les dynamiques sociales, culturelles, économiques existantes, aux attentes et aux intérêts des différents acteurs concernés. La patrimonialisation en centre ancien ne peut faire abstraction de ses usages sociaux. Autrement, les objets patrimonialisés seront détachés de leurs environnement. La démarche participative permet de mettre à jour **les compétences habitantes inhérentes aux usages sociaux du patrimoine urbain** à l'instar des savoirs d'usage des citoyens construits par leurs expériences profanes du quotidien ou des formes d'« expertise citoyenne » issues de leurs savoir-faire professionnels et associatifs (Sintomer, 2008). Ainsi une dynamique de « **co-apprentissage** » **mobilisant maîtrise d'œuvre, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'usage permet de mieux identifier et résoudre les problèmes en jeu**. Françoise Navez-Bouchanine note à cet effet que « *Pour être compris et socialement intelligible dans un débat sur le « patrimoine » ou l'« héritage », ce travail d'appropriation réciproque, à la fois matériel et symbolique, nécessite une mise en distance. Aucun des acteurs aujourd'hui concernés, d'une manière ou d'une autre, par le patrimoine, n'est à lui seul capable de cette dernière, étant donné sa propre implication dans le travail sélectif sur la mémoire, lequel opère autant sur les pratiques que sur les représentations* » (2010 :167). La démarche participative permet la **co-production** de savoirs inhérents au projet patrimonial. Il en résulte alors **des actions patrimoniales partagées** à mener sur terrain.

Un autre apport de la participation citoyenne dans la patrimonialisation réside dans la mobilisation de nouvelles ressources financières émanant des acteurs économiques ou des particuliers (habitants, propriétaires, citoyens). **Le financement participatif** via le mécanisme de partenariat public-privé est nécessaires au bon accomplissement du processus complexe de patrimonialisation nécessitant une diversification des fonds économiques. En outre, le financement participatif est moyen de solliciter et d'impliquer divers acteurs dans la sauvegarde et la gestion de leur patrimoine. Outre la participation financière, l'implication des associations du patrimoine, notamment à travers leurs actions de **médiation culturelle** contribue à une meilleure diffusion de la culture patrimoniale et sensibilisation au devenir du patrimoine qui mène, parfois, à une **responsabilisation** du visiteur

In fine, l'apport des dispositifs participatifs contribuera dans l'accroissement de **l'acceptabilité et l'appropriation sociétale** des habitants d'une commune, d'une région du patrimoine de leur collectivité, en promouvant un système basé sur **la transparence, les valeurs de proximité, l'engagement social et responsable**. Il s'agit là d'autant d'apports de la démarche participative dans le processus de patrimonialisation en centre ancien que d'un enjeu de bonne

gouvernance patrimoniale. Intégrer la démarche participative dans le processus de patrimonialisation et impliquer les populations locales sont des moyens **de préserver et de valoriser durablement** le patrimoine urbain en centre ancien, en vue de garantir une **co-responsabilité** nécessaire à sa **transmission aux générations futures**.

Dans un contexte de débat sur l'évolution de la politique patrimoniale (Bady et Sanson, 2003), il y a un impératif que l'institution reconnaissent que les citoyens sont porteurs de savoirs et de capacités justifiant leurs participations à la définition des règles et des actions communes. Faute de moyens et de lignes politiques urbaines claires, les acteurs institutionnels peinent à intégrer formellement les contributions citoyennes dans la prise de décision publique en faveur d'une action urbaine partagée.

Nous avons pu constater que ni les acteurs institutionnels, ni les acteurs techniques sont dotés de compétences spécifiques à la mise en œuvre effective des démarches participatives. Si dans le cas d'Oran, l'association Bel Horizon, grâce à ses tactiques citoyennes, a pu se constituer en un véritable interlocuteur des pouvoirs publics, il est important de lier cette situation au rôle important qu'a joué le personnage charismatique du président de l'association. Ce militant pour la sauvegarde du patrimoine est un ancien directeur du service d'urbanisme de l'assemblée populaire communale d'Oran. Cette double casquette lui a permis de déjouer les rouages administratifs tout en consolidant les liens avec les agents administratifs de structures locales, favorisant ainsi l'établissement d'un dialogue entre institutions et citoyens. Ce passionné du patrimoine a pu drainer des forces collectives grâce à sa mobilisation soutenue pour la sauvegarde du patrimoine urbain et influencer sur les décisions publiques en endossant le rôle de médiateur entre instance citoyenne et instance décisionnelle. Toujours est-il que cette situation particulière qui n'est pas forcément reproductible ailleurs. L'échec des démarches participatives mises en place à Dellys par les experts techniques, les experts internationaux et les associations locales en est une preuve.

L'institution devrait être capable de produire un cadre propice à l'expression des attentes des citoyens et de leurs capacités issues de la pratique ordinaire du territoire afin qu'ils puissent participer de manière effective et tangible à la prise de décision. Il faudrait donc nécessairement redéfinir la question du « pouvoir », étant donné que la question du « pouvoir » est imminemment liée à la question du « savoir » qui découle des connaissances de chacun. **Dans cette perspective, nous recommandons la reconnaissance et l'institutionnalisation de la « maîtrise d'usage »**. Ainsi, le « maître d'usage » doté de compétences spécifiques d'assistance, de médiation et de traduction pour gérer l'instance citoyenne et pour encadrer les démarches participatives travaillera en collaboration avec le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage qui lui reconnaissent la légitimité de son statut. La maîtrise d'usage fournira une structure professionnelle dont la mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage consiste à développer des méthodologies d'ingénierie participative adéquates à l'intégration des savoirs citoyens dans le processus de patrimonialisation tout en facilitant la mise en relation des instances décisionnelle (maître d'ouvrage) et opérationnelles (maître d'œuvre) avec l'instance

citoyenne. Cette collaboration permettra une meilleure identification et résolution des problèmes en jeu. Les **décisions** seront alors délibérées **au plus près des citoyens** permettant d'éviter de fixer des objectifs éloignés des préoccupations des habitants suscitant par conséquent une abstraction déterritorialisée des objectifs de la politique patrimoniale qui seront, à terme, abandonnés. **Les citoyens sensibilisés pourront alors se constituer en tant que relais d'une politique patrimoniale. Nous considérons que le « maitre d'usage » constitue un acteur incontournable dans la mise en place d'un cadre de gouvernance patrimoniale inclusive en faveur du changement et de la transformation du référentiel d'action publique.**

Nous arrivons à la fin de cette conclusion générale dans laquelle nous avons insisté sur la nécessité de renouveler l'action publique par l'implication effective de la société civile dans le processus de patrimonialisation en centre urbain ancien. Toutefois, certains aspects de notre recherche mériteraient d'être approfondis ultérieurement : d'abord, les processus participatifs étant récents, il apparaîtrait judicieux de poursuivre leur observation et leur recomposition sous des formes nouvelles, afin de mettre à l'épreuve, ultérieurement, les résultats obtenus ici. Ensuite, en s'appuyant sur une prise en compte réelle des contextes d'inscription des processus participatifs et de leurs effets sur la patrimonialisation en centre urbain ancien, notre analyse a mis en évidence essentiellement des enjeux de proximité auxquels la population locale est fortement attachée. Si d'autres enjeux ont été abordé au fil des chapitres, nous n'avons pas cependant mené une analyse systémique de l'ensemble des enjeux actuels de la politique patrimoniale appliquée par les gouvernements respectifs se référant plus au niveau national, régional et local. Ces enjeux, nous semblent nécessiter de plus en plus des connexions et des interrelations propres à la patrimonialisation et une mise en commun des ressources (savoirs et donc pouvoirs) associées à l'action collective propre au processus participatif. Dans ce sens, explorer la piste de la gouvernance patrimoniale peut constituer un outil d'analyse intéressant pour approfondir encore plus la compréhension de la patrimonialisation en centre urbain ancien et affiner l'analyse des rapports de l'ensemble des acteurs concernés et leurs effets sur l'action urbaine. Il s'agira alors de substituer à la notion classique de politique patrimoniale, celle d'« écosystème patrimonial », au sein duquel les éléments telles que demandes, positions et opportunités des différents acteurs, interagissent et s'ajustent en permanence les unes aux autres (Grefe, 2010).

BIBLIOGRAPHIE GENERALE :

- Adad M-C « Les Eco-Ksour Au M'Zab : Tentative de faire la ville en référence au développement durable ». In actes du séminaire international : « *Architecture And Sustainability* », Algérie, Biskra. (2011).
- Agamben, G. (2007). Qu'est-ce qu'un dispositif?[2006]. Rueff, M. Trad.). Paris: Payot & Rivages. p. 31.
- Agnès, D. E. B. O. U. L. E. T., & Michèle, J. O. L. E. (2013). *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*. KARTHALA Editions. P. 310
- Akretche L, Chaabani N, Sadmi, A. (2012). « Le contexte de la ville ».In *Manuel pour la réhabilitation de la ville de Dellys* »Dir Xavier Casanovas.
- Alami, S., Desjeux, D., & Garabuaui-Moussaoui, I. (2009). Les méthodes qualitatives. *Lectures, Les livres*.
- Ali El Kenz ; Les Maîtres Penseurs, Alger, SNED, 1985, pp.65-70
- Allmendinger, P. (2017). *Planning theory*. Macmillan International Higher Education. p. 148-171
- Amougou, E. (2001). *La réhabilitation du patrimoine architectural : une analyse sociologique de la domination des notables*.
- Apostolidis, T. (2003). Représentations sociales et triangulation : enjeux théorico-méthodologiques. *Méthodes d'étude des représentations sociales*, 13-35.
- Arnstein, S. R. (1969). A ladder of citizen participation. *Journal of the American Institute of planners*, 35(4), 216-224.
- Atzeni, C., Mocci, S., Oggiano, F., Di Simone, R., Pau, B., Akretche, L., ... & Casanovas, X. (2012). Manuel pour la réhabilitation de la ville de Dellys.
- Babadji, R. (1989). Le phénomène associatif en Algérie: genèse et perspectives. *Annuaire de l'Afrique du Nord*, 28, 229-242.
- Bacqué, M. H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. *Participations*, (1), 36-66.
- Bacqué, M. H., & Gauthier, M. (2011). Participation, urbanisme et études urbaines. *Participations*, (1), 36-66.
- Bacqué, M. H., Rey, H., & Sintomer, Y. (2005). La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique?. *Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, 9-46.
- Bady, J-P et Sanson, M.(2003). Réflexions et propositions pour une politique nationale du patrimoine (État, collectivités territoriales et secteur privé). Paris, La Documentation française
- Bailleul, H. (2009, February). Savoirs citoyens ou compétences habitantes?. In *Savoirs citoyens et démocratie participative dans la question urbaine*, École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Val de Seine.

- Balazard H, (2013) « Community organizing », in Blondiaux Loïc, Fourniau Jean Michel, Lefebvre Rémi, Neveu Catherine et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation. En ligne : <https://www.dicopart.fr/fr/dico/community-organizing>
- Barbe, N. (2003). Actions patrimoniales. *Les Nouvelles de l'archéologie*, (93), 5-7.
- Barbier, R., & Larrue, C. (2011). Démocratie environnementale et territoires: un bilan d'étape. *Participations*, (1), 67-104.
- Barbier, R., & Larrue, C. (2011). Démocratie environnementale et territoires: un bilan d'étape. *Participations*, (1), 67-104.
- Barthe, Y., Callon, M., & Lascoumes, P. (2014). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Média Diffusion.
- Barthe, Y., Callon, M., & Lascoumes, P. (2014). *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*. Média Diffusion.
- Baussant, M. (2007). Des lieux de pèlerinage comme cadres de la mémoire: l'exemple d'un sanctuaire franco-algérien. *Théologiques*, 15(1), 43-68.
- BELAKEHAL, A., FARHI, A., MAZOUZ, S., NACEUR, F., ZEROUALA, M. S., BOUKARZAZA, H., ... & DUPRAT, B. (2009). Mouvement associatif et sauvegarde du patrimoine architectural et urbain. Etude comparative de cas en Algérie et en France.
- Bendix, R. (2008). Heritage between economy and politics: an assessment from the perspective of cultural anthropology. In *Intangible heritage* (pp. 267-283). Routledge.
- Benyoucef, B. (1986). *Le M'Zab: les pratiques de l'espace*. Entreprise nationale du livre.
- Berezowska-Azzag, E. (2012). Guide du Projet Urbain, Volume 2: Comprendre la démarche du Projet Urbain. Synergie, Alger, 209.
- Berry-Chikhaoui, I., & Deboulet, A. (2002). Les compétences des citoyens: enjeux et illustrations à propos du monde arabe. 315-327.
- Berthold, É. (2018). Patrimoine et participation citoyenne : une relation complexe à revisiter. Le cas du Vieux-Québec. *Cahiers de géographie du Québec*, 62(175), 59-79.
- Bherer, L., Gauthier, M., & Simard, L. (2018). Quarante ans de participation publique en environnement, aménagement du territoire et urbanisme au Québec : entre expression des conflits et gestion consensuelle. *Cahiers de géographie du Québec*, 62(175), 15-40.
- Bherer, L., Gauthier, M., & Simard, L. (2018). Quarante ans de participation publique en environnement, aménagement du territoire et urbanisme au Québec: entre expression des conflits et gestion consensuelle. *Cahiers de géographie du Québec*, 62(175), 15-40.
- Blanc, M. (2008). « La gouvernance urbaine », contribution au traité de la ville (PUF).
- Blanc, M. (1999). Participation des habitants et politique de la ville. *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, 177-196.
- Blanc, M. (2007). La «politique de la ville»: une «exception française»? *Espaces et sociétés*, (1), 71-86.
- Blanc, M. (2009). L'avenir de la sociologie de la transaction sociale. Réponse à Bernard Fusulier et Nicolas Marquis. *Recherches sociologiques et anthropologiques*, 40(40-2), 125-139.
- Blatrix, C. (1999). Le maire, le commissaire enquêteur et leur «public». La pratique politique de l'enquête publique. *La Démocratie locale: représentation, participation et espace public*, Paris, PUF, 161-176.

- Blondiaux, L. (2005). L'idée de démocratie participative: enjeux, impensés et questions récurrentes. *Gestion de proximité et participation démocratique, Paris, La Découverte*, 119-138.
- Blondiaux, L. (2008). Le profane comme concept et comme fiction politique. *Le Profane en politique, Paris, L'Harmattan «Logiques politiques*, 37-51.
- Blondiaux, L., & Cardon, D. (2006). *Dispositifs participatifs*. Armand Colin.
- Blondiaux, L., & Cardon, D. (2006). *Dispositifs participatifs*. Armand Colin.
- Blondiaux, L., & Fourniau, J. M. (2011). Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien?. *Participations*, (1), 8-35.
- Blondiaux, L., & Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 15(57), 17-35.
- Blondiaux, L., & Sintomer, Y. (2002). L'impératif délibératif. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 15(57), 17-35.
- Boisvert, V., Méral, P., & Froger, G. (2013). Market-based instruments for ecosystem services: institutional innovation or renovation?. *Society & Natural Resources*, 26(10), 1122-1136.
- Bolduc Simon *et al.*, La participation citoyenne, Guide de référence, (2007), TACAE, Sherbrooke
- Bounahat, F., Bouhala, L., & Menhour, A. E. (2017). *Quelles stratégies pour la valorisation durables des monuments historiques en Algérie* (Doctoral dissertation, Université de Jijel).
- BOURDIEU, P., & SAYAD, A. (1964). *Le Déracinement*, éd. de Minuit.
- Bourdin, A. (1996). Sur quoi fonder les politiques du patrimoine urbain? Professionnels et citoyens face aux témoins du passé. In *Les Annales de la recherche urbaine* (Vol. 72, No. 1, pp. 6-13). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- Bozzo, A. (2021). Société civile et citoyenneté en Algérie: essor et déclin d'un mouvement associatif indépendant, 95.
- C h o a y, F.(1992). *L'allégorie du patrimoine*, éditions du Seuil.
- Caquard, T. J. (2000). Méthodes et outils de gestion de l'information pour les démarches territoriales participatives.
- Carrel, M. (2013). *Faire participer les habitants?: Citoyenneté et pouvoir d'agir dans les quartiers populaires*. École normale supérieure.
- Casanovas Boixereu, F. X. (2012). Patrimoine et participation: vers un nouveau cadre de gouvernance au Maghreb.
- Castells M, (1973). *"Luttes urbaines et pouvoir politique."* Paris, Maspero .
- Chaid-Saoudi, Y. (2010). *Dellys aux mille temps*. Éditions Dar el waai, 93.
- Chaline C, *Les villes du monde arabe*, (1996), Paris, Armand Colin.
- Chennaoui Y, (2007). *Contribution méthodologique au processus d'évaluation du paysage culturel. Cas d'étude : Le mausolée royal mauritanien de Tipasa- Algérie*, Thèse de Doctorat d'Etat, EPAU .
- Chevallier, J. (2002). La crise de la démocratie mythe ou réalité?. *Melanges. Les mutations contemporaines du droit public*, 361-381.

- Choay, F. (2002). La notion de patrimoine en urbanisme. *Les urbanistes et le patrimoine, Presses universitaires de Reims, Les cahiers de l'IAUR*, (16), 23-32.
- Colin, B. (1998). Action culturelle dans les quartiers. Enjeux et méthodes. *Culture et proximité, Ed.*
- Combe, L. (2014). IV. Processus participatifs et urbanisme à l'échelle métropolitaine. Une perspective comparative entre Lyon et Montréal. *Annuaire des Collectivités Locales*, 34(1), 669-678.
- Combe, L. (2014). IV. Processus participatifs et urbanisme à l'échelle métropolitaine. Une perspective comparative entre Lyon et Montréal. *Annuaire des Collectivités Locales*, 34(1), 669-678.
- Combe, L. (2014). IV. Processus participatifs et urbanisme à l'échelle métropolitaine. Une perspective comparative entre Lyon et Montréal. *Annuaire des Collectivités Locales*, 34(1), 669-678.
- Coquery, M. (1962). L'extension récente des quartiers musulmans d'Oran. *Bulletin de l'Association de Géographes Français*, 39(307), 169-187.
- Coser, L. A., Matignon, M., Andres, P., de Launay, M., & Lécuyer, J. (1982). *Les fonctions du conflit social*.
- Coser, L. A., Matignon, M., Andres, P., de Launay, M., & Lécuyer, J. (1982). *Les fonctions du conflit social*.
- Cross, N. (1993). Science and design methodology: a review. *Research in engineering design*, 5(2), 63-69.
- Cruck, E. (1959). *Oran et les témoins de son passé: récits historiques et anecdotiques, avec un plan de la ville*. Heintz frères.
- d'Arripe, A., Oboeuf, A., & Routier, C. (2014). L'approche inductive: cinq facteurs propices à son émergence. *Approches inductives: Travail intellectuel et construction des connaissances*, 1(1), 96-124.
- d'Arripe, A., Oboeuf, A., & Routier, C. (2014). L'approche inductive: cinq facteurs propices à son émergence. *Approches inductives: Travail intellectuel et construction des connaissances*, 1(1), 96-124.
- Darré, J. P. (1999). *La production de connaissance pour l'action: Arguments contre le racisme de l'intelligence*. Editions Quae.
- Davallon, J. (2006). Le don du patrimoine. *Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*.
- Davallon, J. (2014, November). À propos des régimes de patrimonialisation: enjeux et questions. In *Patrimonialização e sustentabilidade do património: reflexão e prospectiva*.
- Davidoff, P. (1965). Advocacy and pluralism in planning. *Journal of the American Institute of planners*, 31(4), 331-338.
- Debarbieux, B. (1995). Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique. *L'Espace géographique*, 97-112.
- Deboulet .A, & Jole,M (2013). *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*. KARTHALA Editions.
- Deboulet, A. (2019). *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*. Presses universitaires de Rennes.
- Derras, O. (2007). Le phénomène associatif en Algérie. *Alger, Fondation Friedrich Ebert*.

- Di Méo, G. (1996). Production des identités et attachement au lieu. LAMY Y.,(dir.). *L'alchimie du patrimoine : discours et pratiques*, Bordeaux, Éditions de la MSH d'Aquitaine, 249.
- Di Méo, G. (2007, September). Processus de patrimonialisation et construction des territoires. In *Colloque" Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes: connaître pour valoriser"* (pp. 87-109). Geste éditions.
- Di Méo, G., Castaingts, J. P., & Ducournau, C. (1993, September). Territoire, patrimoine et formation socio-spatiale (exemples gascons). In *Annales de géographie* (pp. 472-502). Armand Colin.
- Drouin, M. (2011). Les associations de patrimoine et le tourisme. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*, 30(30-2), 59-61.
- Duran, P., & Thoenig, J. C. (1996). L'Etat et la gestion publique territoriale. *Revue française de science politique*, 580-623.
- Dziedzicki, J. M. (2003). Au-delà du Nimby: le conflit d'aménagement, expression de multiples revendications. *Conflits et territoires*, (6), 35.
- Elliott, M. L. P. (1999). The role of facilitators, mediators, and other consensus building practitioners. *The consensus building handbook: A comprehensive guide to reaching agreement*, 199-240.
- Fabre, D. (2013). Le patrimoine porté par l'émotion. *Émotions patrimoniales*, 13-100.
- Forester, J. (1999). *The deliberative practitioner: Encouraging participatory planning processes*. Mit Press.
- Forester, J. (1999). *The deliberative practitioner: Encouraging participatory planning processes*. Mit Press.
- Fourniau, J. M. (2003). Aide à la décision, démocratisation de la vie publique ou nouvelle scène d'action collective? Les regards de la recherche sur le débat public. *Billé, R., Mermet, L., Berlan-Darqué, M.(Eds)*, 39-62.
- Fourniau, J. M. (2007). L'expérience démocratique des «citoyens en tant que riverains» dans les conflits d'aménagement. *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, (XLV-136), 149-179.
- FOURNIAU, J-M. ,(2013). Débat public , in Blondiaux Loïc, Fourniau Jean Michel, Lefebvre Rémi, Neveu Catherine et al. (dir.), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*P.1.Paris, GIS Démocratie et Participation. En ligne : <http://www.dicopart.fr/fr/dico/debat-public>.
- François, H., Hirczak, M., & Senil, N. (2006). Territoire et patrimoine: la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Economie Regionale Urbaine*, (5), 683-700.
- Fung, Archon. "Survey article: Recipes for public spheres: Eight institutional design choices and their consequences." *Journal of political philosophy* Volume 11, Number 3, (2003): 338-367.
- Gardesse, C. (2011). *La" concertation" citoyenne dans le projet de réaménagement du quartier des Halles de Paris (2002-2010): les formes de la démocratisation de l'action publique en urbanisme et ses obstacles* (Doctoral dissertation, Université Paris-Est).

- Gardesse, C. (2012). La double invisibilité des citoyens et de leurs expertises dans un dispositif participatif: le traitement de la dimension métropolitaine du site des Halles de Paris dans le projet de réaménagement du quartier, 2003–2010.
- Genro, T., & De Souza, U. (1998). Quand les habitants gèrent vraiment leur ville. *Le budget participatif, l'expérience de Porto Alegre*. P103.
- Ghorra-Gobin, C. (1989). La planification aux Etats-Unis, questions de méthode. Interrogations des professionnels américains. In *Les Annales de la recherche urbaine* (Vol. 44, No. 1, pp. 224-230). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- Gigot, M. (2012). La patrimonialisation de l'urbain. *Cahiers construction politique et sociale des territoires*, (1), 1-6.
- Gigot, M. (2014). Les dimensions territoriales des politiques du patrimoine urbain. Instruments, enjeux et jeux d'acteurs dans trois villes du Val de Loire (Angers, Tours et Orléans). *Carnets de géographes*, (7), 76.
- Glevarec, H., & Saez, G. (2002). *Le patrimoine saisi par les associations* (p. 61). Paris: La documentation française. 412 p.
- Gravari-Barbas, M. (1996). Le “sang” et le “sol”: le patrimoine, facteur d'appartenance à un territoire urbain. *Géographie et cultures*, 20, 55-67.
- Gravari-Barbas, M. (Ed.). (2005). *Habiter le patrimoine: enjeux, approches, vécu*. PU Rennes, 615.
- Gravari-Barbas, M., & Veschambre, V. (2003). Patrimoine: derrière l'idée de consensus, les enjeux d'appropriation de l'espace et des conflits. *Conflits et territoires, Tours, Presses universitaires François Rabelais*, 67-82.
- Gravari-Barbas, M., Cornu, M., Darras, B., Djament, G., Druelle, A., Goux-Beaudiment, F., ... & Veschambre, V. (2014). *Nouveaux défis pour le patrimoine culturel* (No. REP_WORK). ANR.
- Guerroudj, T. (2000). La question du patrimoine urbain et architectural en Algérie. *Insaniyat/إنسانيات*. *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, (12), 31-43.
- Gutron, C., & Skounti, A. (2018). Dossier Patrimonialiser au Maghreb: Introduction. *L'Année du Maghreb*, (19), 11-18.
- Hadji, K. (2016), Stratification morphologique et valeur historique de la ville de Dellys, *Revue de la Méditerranée*, , Tome III, N°1, 2016.
- Hadjidj Djounid, « Pour l'émergence de la culture citoyenne en milieu urbain en Algérie : Un contrat social à construire », in *Performance urbaine et droit à la ville*, Dir. Sedjari, A, L'Harmattan, 2010, p 93-105.
- HAFIANE, A. (2011). L'évolution des instruments et des acteurs des politiques urbaines en Algérie après l'indépendance. *L'action urbaine au Maghreb. Enjeux professionnels et politiques, Paris, IRMC-Karthala*, 77-96.
- Halbwachs, M. (1997). *La mémoire collective*. Albin Michel.
- Hauptmann, É., & Wates, N. (2010). Concertation citoyenne en urbanisme. *La méthode du Community planning, Paris, Adels/Yves Michel*.
- Hauptmann, É., & Wates, N. (2010). Concertation citoyenne en urbanisme. *La méthode du Community planning, Paris, Adels/Yves Michel*. p. 13.
- Heinich, N. (2014). *La fabrique du patrimoine: de la cathédrale à la petite cuillère* (Vol. 31). Les Editions de la MSH.

- Hermitte, M. A. (2013). Conférence de citoyens. *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation [En ligne], mis en ligne en juin.
<http://www.dicopart.fr/fr/dico/conference-de-citoyens>.
<http://www.dicopart.fr/fr/dico/qualite-de-la-participation>
<https://journals.openedition.org/articulo/2529>
<https://www.dicopart.fr/en/dico/urbanisme-participatif>
<https://www.dicopart.fr/fr/dico/citoyenelutechnicien>
- i Ruiz, J. P., & Dragojević, S. (2007). guide de la participation citoyenne au développement de la politique culturelle locale.
- Icheboudene, L. (2009). Réflexion sur la gouvernance urbaine à Alger. Prérrogatives institutionnelles et monopoles politiques. *Insaniyat/إنسانيات* . *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, (44-45), 97-113.
- Icheboudene, L. (2009). Réflexion sur la gouvernance urbaine à Alger. Prérrogatives institutionnelles et monopoles politiques. *Insaniyat/إنسانيات* . *Revue algérienne d'anthropologie et de sciences sociales*, (44-45), 97-113.
- ICHERBOUDENE L., (2004), *La Casbah d'Alger : la sauvegarde et les acteurs, In le patrimoine et développement dans les villes historiques du Maghreb contemporain : enjeux, diagnostics et recommandations*, UNESCO.
- in *Annales de la Recherche Urbaine*, Gouvernances, PUCA, n° 80-81
- Ion, J. (2001). *L'engagement au pluriel*. Université de Saint-Etienne.
- Ion, J. (2003). Modes d'engagement et savoirs associatifs: petit coup d'œil dans le rétroviseur. *L'expert associatif, le savant et le politique*, 67-8.
- Jean-Yves, A. (1997). Patrimoine et histoire. Paris: Éditions Belin.
- Jeudy, H. P. (2001). *La machinerie patrimoniale* (p. 1). Paris: Sens & Tonka.
- Jeudy, H. P. (2001). *La machinerie patrimoniale* (p. 1). Paris: Sens & Tonka.
- Jobert, A. (1998). L'aménagement en politique. Ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 11(42), 67-92.
- Jodelle, Z. L. (2013). Urbanisme participatif. *GIS Démocratie et Participation, Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*.
- Jodelle, Z. L. (2013). Urbanisme participatif. *GIS Démocratie et Participation, Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*.
- Kadri, Y., & Kettaf, F. (2018). Reconquête du quartier ancien Yaghmouracen d'Oran: documents d'urbanisme et jeux d'acteurs en question. *Cybergeog: European Journal of Geography*.
- Kassab, T, (2010), « Réécriture des espaces, entre discours idéologiques et pratiques La Casbah d'Alger », *Les quartiers historiques : Pressions, enjeux, actions*, Québec, Institut du Nouveau Monde.
- Kessab, A., & Benslimane, D. (2012). *Etude comparative sur certains aspects des politiques culturelles en ALGERIE, en Tunisie, au Maroc et en Egypte*. Budget de la Culture| Déconcentration/Décentralisation| Echanges culturels.
- Khelifa-Rouaïssia, S., & Boulkroune, H. (2017). Le patrimoine architectural de l'époque coloniale française au prisme des politiques patrimoniales algériennes: cas de l'hôtel de ville de Bône. *Synthèse: Revue des Sciences et de la Technologie*, 34, 63-73.

- Lakjaa, A. (2008). Oran, une ville algérienne reconquise; Un centre historique en mutation. *L'année du Maghreb*, (IV), 441-456.
- Landel, P. A., & Senil, N. (2009). Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, (Dossier 12).
- Lascoumes, P. (2010). *L'Éco-pouvoir: environnements et politiques*. La découverte, 317.
- Laussou K, (2017), Chefs-d'Oeuvre en péril I, *Témoigner, conserver, transmettre : représenter le patrimoine menacé*, Université Bordeaux – Montaigne
- Laville, J-L et Sainsaulieu, R.(1997), Sociologie de l'association: des organisations à l'épreuve du changement social. Desclée de Brouwer.
- Le Galès, P. (1995). Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, 57-95.
- Leblanc, M. N., & Gomez-Perez, M. (2007). Jeunes musulmans et citoyenneté culturelle: retour sur des expériences de recherche en Afrique de l'Ouest francophone. *Sociologie et sociétés*, 39(2), 39-59.
- Lefebvre, H. (1967). Le droit à la ville. *L'Homme et la société*, 6(1), 29-35.
- Lefebvre, R. (2005). La proximité à distance. Typologie des interactions élus-citoyens. *La Proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Presses universitaires de Rennes, 103-127.
- Lefebvre, R. (2005). La proximité à distance. Typologie des interactions élus-citoyens. *La Proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Presses universitaires de Rennes, 103-127.
- Lefebvre, R. (2005). La proximité à distance. Typologie des interactions élus-citoyens. *La Proximité en politique. Usages, rhétoriques, pratiques*, Presses universitaires de Rennes, 103-127.
- Leniaud, J. M. (1992). *L'utopie française: essai sur le patrimoine*.
- Leniaud, J. M. (2001). *Chroniques patrimoniales*. Éditions Norma, 183.
- LÉVY Jean-Paul, (1987), Centres-villes en mutation, Paris, Éditions du CNRS, p. 309
- Loïc, B. (2008). Le nouvel esprit de la démocratie. *Actualité de la démocratie participative, Paris, Le Seuil*, 109-110.
- Madani, S. Z. (2012). Le logement en Algérie: programmes, enjeux et tensions. *Confluences Méditerranée*, (2), 133-152.
- Manin, B. (2012). Principes du gouvernement représentatif, Paris, Editions Flammarion, p299.
- Marié, M., Larcena, D., & Dérizoz, P. (1999). *Cultures, usages et stratégies de l'eau en Méditerranée occidentale. Tensions, conflits et régulations* (p. 543). l'Harmattan.
- Mazeaud, A. (2013). Citoyen/Élu/Technicien. *Dictionnaire Critique et Interdisciplinaire de la Participation. GIS Démocratie et Participation*, Paris.
- Mazouz, F. (2015). Le renouvellement du patrimoine bâti vétuste en Algérie. Le cas du centre-ville d'Oran. *Droit et société*, (1), 151-170.
- Melé, P. (2003). Introduction: Conflits, territoires et action publique, 224.
- Melé, P. (2005). Conflits patrimoniaux et régulation urbaine. *ESO Travaux et Documents*, (23), 51-57.

- Melin, H. (2005). La mobilisation patrimoniale dans le bassin minier Nord-Pas-de-Calais, entre construction symbolique et développement local. *Réflexion sur la temporalité et le patrimoine*, 581.
- Melucci, A. (2010). *Action collective, vie quotidienne et démocratie*. Le collège du Mexique. Mengès, France.
- Messaoudene, M., & Messaoudi, K. (2016). Quelle «démocratie» participative en Algérie?. *La Pensée*, (1), 61-70.
- METAÏR, K. (2003). Lieux et mémoires. *Oran face à sa mémoire*. Éditions Bel Horizon, Oran
- Micoud, A. (1991). *Des Hauts Lieux: la construction sociale de l'exemplarité*. FeniXX, 50.
- Mimouni, M. (2003). La Twiza: entraide d'hier et d'aujourd'hui. In *colloquium Transmission, mémoire et traumatisme*, Strasbourg, France..
- Montero, S. (2014). Concertation et tactiques citoyennes pour la création d'un équipement culturel à Bordeaux. *Participations*, (3), 151-176.
- Morisi, È. (2013). Albert Camus, le souci des autres-Les Miséreux-«Misère de la Kabylie», Alger républicain (1939).
- Morisset, L. K. (2009). *Des régimes d'authenticité: essai sur la mémoire patrimoniale*. PUQ.
- Morisset, L. K., & Corboz, A. (2009). De la ville au patrimoine urbain. Histoire de formes et de sens.
- Morovich, B. (2014). Entre stigmates et mémoires: dynamiques paradoxales de la rénovation urbaine. *Articulo-Journal of Urban Research*, (Special issue 5).
- Mouaziz-Bouchentouf, N. (2008, October). Le mythe de la gouvernance urbaine en Algérie, le cas d'Oran. In *Penser la ville—approches comparatives* (p. 159).
- Nathalie, H. E. I. N. I. C. H. (2009). La fabrique du patrimoine. De la cathédrale à la petite cuillère. Paris, *Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, collection Ethnologie de la France*, 2009b.
- Navez-Bouchanine, (2004) cité dans Deboulet Agnès & Jole Michèle. *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*. KARTHALA Editions. P. 310. (2013)
- Navez-Bouchanine, F. (2010). Patrimoine des uns et des autres: le patrimoine des habitants des médinas est-il légitime?. *Collections électroniques de l'Ifpo. Livres en ligne des Presses de l'Institut français du Proche-Orient*.
- Neveu, C. (2007). *Cultures et pratiques participatives: perspectives comparatives*. Editions L'Harmattan.
- Nez, H. (2009). La mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif. *Communication aux Premières journées doctorales sur la participation du public et la démocratie participative, ENS-LSH, Lyon*, 27-28.
- Nez, H. (2011). Nature et légitimités des savoirs citoyens dans l'urbanisme participatif. Une enquête ethnographique à Paris. *Sociologie*, (4, vol. 2). p. 387-404.
- Nonjon, M. (2005). Réhabiliter le politique dans l'Urbain, la raison sociale des experts en participation. *L. Dumoulin et al.*
- Noppen, L. (1995). *Architecture, forme urbaine et identité collective* (Vol. 12). Les éditions du Septentrion.

- Nora, P. (1992). L'ère de la commémoration. *Les lieux de mémoire*, 3, 4687-4719.
- Novarina G., 1998, « La construction des demandes sociales par le projet d'urbanisme »,
- Opita, F. C. Y., & Delisle, E. (2014). *La participation citoyenne dans le processus d'évaluation des impacts environnementaux au Congo-Brazzaville: cas du projet d'exploitation de la mine de fer de Mayoko* (Doctoral dissertation, Université de Sherbrooke).
- Ouagueni, Y. (2003). Algérie: L'État du Patrimoine-un Constat Mitigé. *Heritage at Risk*, 22-30.
- Ouallet, A. (2003). Perceptions et réutilisations patrimoniales en Afrique: quelques exemples maliens= Heritage perception and reuse in Africa: some examples from Mali. In *Regards croisés sur le patrimoine dans le monde à l'aube du XXIe siècle* (pp. 59-76).
- Oulebsir, N., & Swenson, A. (2015). Patrimoine: Voyage des Mots. Heritage, Erbe, Beni culturali, Tura'ith, Tigemmi. *Patrimoine et Architecture*, 21, 10-23.
- Picon, B. (1987). Les conflits d'usage sur le littoral camarguais: protection de la nature et pratiques sociales. *Norois*, 133(1), 73-80.
- Pinson, G. (2006). Projets de ville et gouvernance urbaine. *Revue française de science politique*, 56(4), 619-651.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 256-258.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative: essai théorique et méthodologique. *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 113-169.
- Pointet, A. (2007). *Rencontre de la science de l'information géographique et de l'anthropologie culturelle* (No. THESIS). EPFL.
- Rautenberg, M. (2003). Comment s'inventent de nouveaux patrimoines: usages sociaux, pratiques institutionnelles et politiques publiques en Savoie. *Culture & Musées*, 1(1), 20.
- Riegl, A. (2001). Le culte moderne des monuments. *Socio-anthropologie*, (9).
- Ripoll, F., & Veschambre, V. (2005). Introduction. L'appropriation de l'espace comme problématique. *Norois. Environnement, aménagement, société*, (195), 7-15.
- Rui, S. (2004). *La démocratie en débat: les citoyens face à l'action publique*. Armand Colin.
- Rydin, Y. (2007). Re-examining the role of knowledge within planning theory. *Planning theory*, 6(1), 52-68.
- SAFAR ZITOUN, M. (2009). L'ingénierie participative dans les programmes publics de logement social. Contenu et limites de l'expérience algérienne. *Habitat social au Maghreb et au Sénégal. Gouvernance urbaine et participation en questions. Paris, L'Harmattan*, 171-191.
- Safar Zitoun, M. (2012). Savoirs passés, savoirs actuels. Le cas de Sidi El-Houari. CREAD.
- Safar Zitoun, M. (2017). Savoirs emboîtés et fabrique de la ville en Algérie», colloque international « Savoirs et Sociétés », CREAD, Alger.
- Salamon, J. (2011). *Urbanisme et concertation. Méthode d'évaluation* (p. 83). Territorial Éditions.
- Salhi, H. (2014). Mondialisation et démocratie: L'enjeu complexe. *Acta Europeana Systemica*, 4, 99-108.

- Salin, E. (2004). La réhabilitation des centres anciens dans les grandes villes du Sud: entre maintien des populations pauvres et tentative de gentrification?. *Habiter le patrimoine: enjeux-approches-vécu*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes.
- Samuel, M. (2018), La patrimonialisation d'un objet architectural, la dynamisation du tissu urbain et la participation citoyenne comme moteurs du processus de requalification des sites des églises catholiques à Montréal, *Urbia*, Numéro 4, hors-série –
- Sidi Boumediene, R., & Guerroudj, T. (2013). Echec des instruments ou instruments de l'échec? Ed. *Les alternatives urbaines.*, France P, 228.
- Signoles, P. (2014). *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*. Karthala Editions, 161.
- Simard, L. (2003). *Conflits d'environnement et concertation: le cas des lignes THT en France et au Québec* (Doctoral dissertation, Paris, Institut d'études politiques).
- Sintomer, Y. (2008). Du savoir d'usage au métier de citoyen?. *Raisons politiques*, (3), 115-133.
- Smith, L. (2006). *Uses of heritage*. Routledge, 193.
- Souami, T., & Verdeil, É. (2006). Concevoir et gérer les villes: milieux d'urbanistes du sud de la Méditerranée.
- Stadnicki, R. (2017). Signoles Pierre (éd.), *Territoires et politiques dans les périphéries des grandes villes du Maghreb*, Paris, Karthala, 2014, 535 p. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, (141).
- Stokkink, D. (2014). Le budget participatif: un outil de citoyenneté active au service des communes. *Participation citoyenne–Collection cahiers pour la solidarité*, (33).
- Stokkink, D. (2014). Le budget participatif: un outil de citoyenneté active au service des communes. *Participation citoyenne–Collection cahiers pour la solidarité*, (33).
- Talpin, J. (2008). Mobiliser un savoir d'usage. Démocratisation de l'espace public et confinement de la compétence civique au sein de dispositifs de budget participatif. *Le profane en politique. Compétences et engagements du citoyen*, 159-184.
- Thieux, L. (2009). Le secteur associatif en Algérie: la difficile émergence d'un espace de contestation politique. *L'Année du Maghreb*, (V), 129.
- Thouzard, H. (2006). Consultation, concertation, négociation. Une courte note théorique.[Consultation, dialogue, negotiation. A short theoretical note.]. *Négociations*, 1(5), 67-74.
- Tocqueville, A. (1840). *De la démocratie en Amérique: première et Deuxième partie*. Société belge de librairie, Hauman et ce.
- Todorov, T. (2004). Les Abus de la Mémoire, 1998. Paris, Arléa, 53.
- Tornatore, J. L. (2007). Les formes d'engagement dans l'activité patrimoniale. 515-538.
- Tornatore, J. L. (2017). Patrimoine vivant et contributions citoyennes. Penser le patrimoine «devant» l'Anthropocène. *In Situ. Revue des patrimoines*, (33).
- Touraine, A. (2018). *La production de la société*. Média Diffusion.
- Trom, D. (1999). DE LA RÉFUTATION DE L'EFFET" NIMBY" CONSIDÉRÉE COMME UNE PRATIQUE MILITANTE: Notes pour une approche pragmatique de l'activité revendicative. *Revue française de science politique*, 31-50.
- Turgeon, L. (2010). Introduction. Du matériel à l'immatériel. Nouveaux défis, nouveaux enjeux. *Ethnologie française*, 40(3), 389-399.

- Verdeil, E. (2011). Baduel Pierre Robert (dir.), 2009, La ville et l'urbain dans le monde arabe et en Europe. Acteurs, Organisations et Territoires, IRMC, Maisonneuve et Larose, 235 p. *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, (129).
- Vergne, A. (2013). Qualité de la participation. CASILLO I. avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU JM., LEFEBVRE R. NC et SD (dir..(ed) *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation. GIS Démocratie et Participation, Paris.*
- Veschambre, V. (2002). Une mémoire urbaine socialement sélective: Réflexions à partir de l'exemple d'Angers. In *Les Annales de la recherche urbaine* (Vol. 92, No. 1, pp. 65-73). Persée-Portail des revues scientifiques en SHS.
- Veschambre, V. (2007). Le processus de patrimonialisation: revalorisation, appropriation et marquage de l'espace. *Cafés géographiques*.
- Veschambre, V. (2007). Patrimoine: un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales. In *Annales de géographie* (No. 4, pp. 61-381). Armand Colin.
- Veschambre, V. (2009). Entre luttes identitaires et instrumentalisation consensuelle. Enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la mise en mémoire des lieux. *Géographie et cultures*, (72), 2-65.
- Veschambre, V. (2018). *Traces et mémoires urbaines: enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la démolition*. Presses universitaires de Rennes.
- Watson, V. (2009). Seeing from the South: Refocusing urban planning on the globe's central urban issues. *Urban Studies*, 46(11), 2259-2275.
- Zerarka, I., & Messaoudene, M. La participation citoyenne dans la réhabilitation des centres historiques en Algérie : Cas de la Casbah de Dellys et du quartier Sidi El Houari à Oran , in GIS Démocratie et Participation, *Actes des cinquièmes journées doctorales sur la participation et la démocratie participative*, , ISSN 2271-7994, DOI : <https://doi.org/10.35007/gdp.q5kv-sg73>
- Zerarka, I., & Messaoudene, M. (2018). La participation citoyenne, levier potentiel dans les démarches de réhabilitation des centres historiques : Cas de la Casbah de Dellys » in *actes du colloque international Dellys, une ville, des patrimoines*.
- Zerarka, I., & Messaoudene, M. (2019). Quartier Sidi El Houari à Oran: la mobilisation citoyenne pour la sauvegarde d'un héritage urbain en péril. *Cahiers de géographie du Québec*, 63(178), 79-89.
- Zerarka, I., & Messaoudene, M. (2019a), Processus de patrimonialisation et jeux d'acteurs, communication au colloque international « Patrimoine et développement local : enjeux et défis», El Jem, Tunisie.
- Zetlaoui-Léger, J. (2009). La programmation architecturale et urbaine. Émergence et évolutions d'une fonction. *Les Cahiers de la recherche architecturale et urbaine*, (24/25), 143-158.
- Zetlaoui-Leger, J., & Daniel-Lacombe, E. (2013). Vers des dynamiques de coproduction et une hybridation des savoirs dans les projets d'urbanisme? Évaluation réflexive d'un dispositif d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage. p. 63-73
- Zetlaoui-Leger, J., & Daniel-Lacombe, E. (2013). Vers des dynamiques de coproduction et une hybridation des savoirs dans les projets d'urbanisme? Évaluation réflexive d'un dispositif d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

- ZITOUN, M. S. (2013). Les pratiques habitantes à l'épreuve de la participation. *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, 219.
- ZITOUN, M. S. (2013). Les pratiques habitantes à l'épreuve de la participation. *Les mondes urbains. Le parcours engagé de Françoise Navez-Bouchanine*, 219.

Textes législatifs

- Décret exécutif n°07-276 du 18 Septembre 2007 portant création et délimitation du secteur sauvegardé de la vieille ville de Dellys, en application de la Loi n° 98-04 du 15 Juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.
- Journal officiel de la république algérienne n° 34, Décret exécutif n° 07-145 correspondant au 19 mai 2007 déterminant le champ d'application, le contenu et les modalités d'approbation des études et des notices d'impact sur l'environnement. Article 09, P.106.
- Journal officiel de la république algérienne, Décret exécutif n° 05-491 du 22 décembre 2005 portant création du Centre National de Recherche en Archéologie.
- Journal officiel de la république algérienne, décret exécutif n°91-178, Loi 90-29 relative à l'aménagement et à l'urbanisme. Article 9.
- Journal officiel de la république algérienne, décret n° 81/382 du 26 décembre 1981 fixant les compétences et les attributions de la commune et de la wilaya dans le secteur de la culture
- Journal officiel de la république algérienne, décret n°91-147 du 12 avril 1991 portant création de l'OPGI, Article 2.
- Journal officiel de la république algérienne, Loi 2001- 01 relative à l'aménagement et le développement durable du territoire. Article 04 et 38.
- Journal officiel de la république algérienne, Loi 90-09 du 7 avril 1990 relative à la wilaya.
- Journal officiel de la république algérienne, Loi 98-04 relative à la protection du patrimoine culturel, Article 80
- Journal officiel de la république algérienne, Loi n° 06-06 du 20 février 2006 portant loi d'orientation de la ville.
- Journal officiel de la république algérienne, N° 44, Loi 98-04 du 20 Safar 1419 correspondant au 15 juin 1998 relative à la protection du patrimoine culturel.

Organismes :

- Agence Spatiale Algérienne (ASAL) (2019) ALSAT-2A, deuxième satellite d'observation de la terre [En ligne]. https://asal.dz/?page_id=70
- Conseil National Economique et Social (2000). <https://www.cnese.dz/>
- Ministère Algérien de Jeunesse et Sport. (M.A.J.S) ,(2001). Annuaire Statistique.
- Ministère de l'environnement et des énergies renouvelables, Guide des études d'impact sur l'environnement EIE, (2019), P.27
- Ministère de la culture, (2007), Schéma Directeur des zones archéologiques et historiques.
- Office de Protection et Promotion de la Vallée du M'zab (OPVM), <http://www.opvm.dz/>
- Rapport de présentation du Plan Permanent du Secteur Sauvegardé de la Vieille Ville de Dellys -PPSSVVD, Direction de la culture de la wilaya de Boumerdes,2007.
- UNESCO (2003) : « Nouvelles notions du patrimoine : Itinéraires culturels ». In : [http : mirror_us.unesco.org](http://mirror_us.unesco.org).

Articles de presse :

- ALGÉRIE PRESSE SERVICE (2017) Oran: relogement jeudi de plus de 500 familles de haï Sidi El Houari. Algérie Presse Service, Alger, 20 décembre 2017.
- APS, « Tizi-Ouzou : le patrimoine immatériel célébré à travers l'institution de Tajmaât », article publié le 01-10-2019.
- Article du journal Algérie 1 « Casbah de Dellys : un patrimoine national victime de l'oubli » publié le 13 Mai 2012.
- Dabouz, Hammou. "At Mzab, Une Société Amazighe d'Algérie A l'Epreuve des Temps." Article en ligne : <http://atmzab.net>, consulté le 29-05-2021
- EL WATAN, « Aït Aziz (Illoula) : Les femmes investissent Tajmaât », article publié le 20-09-2020.
- EL WATAN,, « Un plan pour sauver la Casbah de Dellys », Article publié le 29 Aout 2013.
- EL WATAN,« La société civile tire la sonnette d'alarme ». Article publié le 03 Janvier 2018.
- Journal Jeune Afrique, « Algérie : balade dans les villages autogérés de Kabylie », article publié le 30-01-2021.

Chapitre 1		
Figure 1	Gouvernance urbaine, un élément structurant du nouveau paradigme du développement durable. Source : Casanovas et Boixereu, (2012). P.21.	27
Figure 2	Echelle de la participation citoyenne de Sherry Arnstein. Source: Auteure selon les écrits de Sherry Arnstein, A ladder of citizen participation, Journal of the American Planning Association, 35/4, (1969),216-224.	29
Figure 3	Formes de construction de la participation citoyenne dans les territoires. Source: Auteure.	36
Figure 4	Principes fondateurs de la participation citoyenne Source : Auteure	39
Figure 5	Typologie des savoirs citoyens selon Yves Sintomer Source : Auteure selon l'article d'Yves Sintomer « Du savoir d'usage au métier de citoyen ? », (2008).	45
Chapitre 2		
Figure 1	Tadjmaat. Source : Algérie Presse Service, « Tizi-Ouzou : le patrimoine immatériel célébré à travers l'institution de Tajmaât », article publié le 01-10-2019.	64
Figure 2	Tadjmaat féminine. Source : Journal El Watan, « Aït Aziz (Illoula) : Les femmes investissent Tajmaât », article publié le 20-09-2020.	65
Figure 3	Village Aguemoune Nath Amar lauréat du concours « villages et quartiers les plus propres » -2006. Source : Arezki Said, Journal Jeune Afrique, « Algérie : balade dans les villages autogérés de Kabylie », article publié le 30-01-2021.	65
Figure 4	Vue sur la vallée du Mzab. Source : OPVM, Vue satellitaire, El Atteuf, Mzab Valley, Algérie (32°27N,3°44E), 2007.	67
Figure 5	Halka Azzaba Source : OPVM, 2007.	67
Figure 6	Hiérarchie des conseils de la société mozabite. Source : Hammou Dabouz, en ligne http://atmzab.net , consulté le 29-05-2021	68

Figure 7 / 8	Participation citoyenne dans la protection et valorisation du patrimoine local. Source : Xavier Casanova, « Patrimoine et participation : vers un nouveau cadre de gouvernance au Maghreb », 2012, P :128.	69
Figure 9	Situation du Ksar Tafilelt Source : Chabi et Dahli."Le patrimoine : un référent pour le renouvellement urbain ? Cas des ksour du M'zab." (2010), P :6.	69
Figure 10	Ksar Tafilelt Source : Fondation Amidoul, 2008.	69
Figure 11	Le Ksar de Tafilelt lauréat du prix "Energy globe national Award". Source : Fondation Amidoul, 2020.	71

Chapitre 3

Figure 1	Les étapes de la patrimonialisation. Source : François Hugues et al., (2006), "Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources." Revue d'Economie Régionale Urbaine. P.691.	87
Figure 2	Gestes de patrimonialisation selon le modèle de Jean Davallon Source : Davallon,2002, p 126.	88
Figure 3	Projets de restauration entre 1998 et 2001 Source : Ministère de la culture, Schéma Directeur des zones archeologiquesethistoriques,2007, P :27.	96
Figure 4	Dégradation du cadre bâti - Sidi El Houari. Source : Auteure, 2018	100
Figure 5	Dégradation du cadre bâti de la casbah de Dellys. Source : Auteure, 2017	100
Figure 6	Patrimonialisation en centre ancien, des enjeux multiples. Source : Auteure	108
Figure 7	Les quatre dimensions conflictuelles du conflit d'aménagement. Source : Jean Marc Dziedzicki (2003), sur la base du modèle de Poirier Elliott (1988 : 160).	113

	Chapitre 4	
Figure 2	Schéma d'organisation des services du ministère de la culture. Source : site officiel du ministère de la culture https://www.mculture.gov.dz/images/pdf/organigramme.pdf , consulté le 03-01-2021, traitée par auteure.	123
Figure 3	Organigramme de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Boumerdes. Source : site officiel de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Boumerdes http://www.opgi.dz/opgi_boumerdes/ , consulté le 03-01-2021.	131
Figure 4	Modèle de patrimonialisation tripolaire négociée. Source : Auteure.,2021	138
Figure 6	Compagnes de ravalement de Façades à Dax Source : https://facades40.fr/ravalement-de-facade-a-dax/	150
Figure 7	Invitation à l'inventaire participatif Source : https://www.grand-dax.fr/wp-signup.php?new=grand-dax.fr	151
Figure 8	Données documentaires et iconographiques sur le patrimoine Dacquois. Source : Kévin Laussu, 2017.	151
Figure 9	Schéma « Cœur de Ville » Source : convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Dax, (2018), P.9	153
Figure 10	Actions « Cœur de Ville Dax » Source : convention cadre pluriannuelle action cœur de ville de Dax, (2018), P. 32-33.	153

Chapitre 5		
Figure 1	Localisation de la ville de Dellys.	162
Figure 2	Vue d'ensemble de la vieille ville de Dellys. Source : Rapport de présentation du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Dellys.	162
Figure 3	Vue sur la casbah de Dellys Source : Auteure, 2017	163
Figure 4	Vue sur une ruelle typique de la casbah Source : Auteure, 2017.	167
Figure 5	Vue sur une rue de la ville coloniale. Source : Auteure, 2017.	167
Figure 6	Dégradation du cadre bâti de la casbah de Dellys. Source : Auteure, 2018.	170
Figure 7	Le Montada à Ghardaia et à Marrakech Source : Xavier Casanova, (2012 :58)	175
Figure 8	Le Montada à Sousse et à Salé Source : Xavier Casanova, (2012 :72)	175
Figure 9	Organisation et déroulement du processus participatif selon méthode des experts internationaux de l'EIDEM Source : Xavier Casanova, "Patrimoine et participation : vers un nouveau cadre de gouvernance au Maghreb", (2012 :82-83)	176
Figure 10	Les trois phases du processus participatif du projet Montada Source : Xavier Casanova, (2012 :88 ;91 ;93) Mise en forme : Auteure.	177
Figure 11	Configuration spatiale du Forme local en sessions plénières. Source : Auteure.	178
Figure 12	Configurations spatiales du Forme local en sessions de réflexion, de propositions et plénières. Source : Auteure.	178
Figure 13	Visites à Dellys Source : BET Akretche Lounes. Maître d'œuvre du PSMVSS de Dellys.	180
Figure 14	Dépliants d'information et de sensibilisation au patrimoine culturel local. Source : Auteure.	181

Figure 15	Carte postale de l'architecture domestique traditionnelle à Dellys. Source : Auteure.	181
Figure 16	Maquette du projet Montada Source : Auteure	181
Figure 17	Nettoyage du jardin Riad à la casbah de Dellys Source : BET Akretche Lounes. Maître d'œuvre PSMVSS	181
Figure 18	Forum local de Dellys Source : BET Akretche Lounes. Maître d'œuvre PSMVSS.	182
Figure 19	Analyse AFOM pour l'élaboration de la cartographie culturelle de Dellys. Source : Xavier Casanova, (2012 :114-115)	183
Figure 20	Plan d'action du projet Montada à Dellys. Source : Xavier Casanova, (2012 :67-77).	186
Figure 21	Mobilisation citoyenne pour la collecte des déchets à la Casbah de Dellys. Source : Auteure, 2019.	190
Figure 22	. Mobilisation citoyenne pour des opérations d'entretien du cadre bâti à la Casbah de Dellys. Source: Auteure, 2017.	191
Figure 23	Dépliants d'information sur les journées d'études organisées par l'association ACAD à Dellys Source: Auteure, 2017.	191

Chapitre 6		
Figure 1	Vue sur Sidi El Houari- Oran. Source : Auteure.	195
Figure 2	Occupation illicite du palais du Bey. Source : Office de Gestion et d'Exploitation des Biens Culturels (OGEBC- Oran), 2017.	197
Figure 3	Mausolée de Sidi El Houari. Source : Auteure.	198
Figure 4	Vues sur l'état de détérioration avancée à Sidi El Houari. Source : Auteur, 2018.	200
Figure 5	Sidi El Houari, un emplacement stratégique. Source : Auteure.	201
Figure 6	Démolitions et foncier libéré à Sidi El Houari. Source : Auteure.	202
Figure 7	La spéculation foncière à Sidi El Houari dénoncée par la société civile dans la presse locale. Source : Auteure.	202
Figure 8	Société civile et dénonciation d'infraction à la réglementation urbaine. Source : Photo publiée sur la page web officielle de l'association Bel Horizon en date du 20 Janvier 2019.	203
Figure 9	Actions de l'association Santé Sidi El Houari. Source : Association Santé Sid El Houari.	205
Figure 10	Siège de l'association Santé Sidi El Houari. Source : Auteure.	205
Figure 11	Ecole-chantier SDH. Source : Association Santé Sid El Houari.	206
Figure 12	Formation des artisans. Source : Association Santé Sid El Houari.	206
Figure 13	Flayer de la super randonnée patrimoniale. Source : Association Bel Horizon.	208
Figure 14	Capacité de mobilisation de l'association Bel Horizon- Point de rassemblement pour la super randonnée patrimoniale. Source : Association Bel Horizon.	208

Figure 15	Figure 15 : Formation guide touristique assurée par le président de l'association. Source : Association Bel Horizon.	209
Figure 16	Visites guidées chapotées par Bel Horizon Source : Association Bel Horizon	212
Figure 17	Fiche de recensement Source : Association Bel Horizon	212
Figure 18	Ravalement de façade par les stagiaires de SDH. Source : Association Santé Sidi El Houari.	212
Figure 19	Atelier mixte. Source : Association Bel Horizon.	213
Figure 20	Proposition de l'association. Source : Association Bel Horizon.	214
Figure 21	Démolition au sein du secteur sauvegardé Source : Association Bel Horizon	216
Figure 22	Rencontre du collectif citoyen- Siège de l'association Bel Horizon Source : Auteur,2018.	218
Figure 23	Séquences de la visite du secteur sauvegardé de Sidi El Houari organisée par les membres du collectif citoyen Source : Auteur ; Association Bel Horizon.	219
Figure 24	Président de l'association Bel Horizon en négociation avec le Wali Source : Association Bel Horizon.	222
Figure 25	Négociation et décision. Source : Association Bel Horizon.	222

Chapitre 7		
Figure1	« Patrimonialisation » et « concertation », deux entités indépendantes. Source : Auteur Le périmètre du secteur sauvegardé de Dellys.	229
Figure 2	Inscription de la participation citoyenne au projet sur l'échelle de Sherry Arnstein. Source : Auteur	239
Figure 3	Inscription de la participation citoyenne au projet sur l'échelle de Sherry Arnstein. Source : Auteur	240
Figure 4	Schéma de patrimonialisation participative et concertée Source : auteur.	247
Chapitre 4		
Carte 1	Plan du Diagnostic patrimonial pour l'Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) de Dax Source : http://www.sites-cites.fr/wp-content/uploads/2019/03/Etude-outils-m%C3%A9diation-et-participation-citoyenne-dans-les-SPR.pdf , P :12	148
Chapitre 5		
Carte 1	Croissance urbaine de la ville de Dellys Source : Bougdal, K. (2006). Identification des caractéristiques typologiques architecturales et techniques constructives du cadre bâti historique méditerranéen, (Mémoire de Magistère, Blida).	164
Carte 2	Le périmètre du secteur sauvegardé de Dellys. Source : Dellys numérisée (commission nationale des biens culturels, Rapport du PSMVSS Dellys, 2007), Mise en forme : Auteure.	167
Carte 3	Nature juridique des biens immobiliers de la Casbah de Dellys Source : Commission nationale des biens culturels, Rapport du PSMVSS Dellys, (2007 :27).	172
Chapitre 6		

Liste des figures

Carte 1	Localisation de la vieille ville de Sidi El Houari dans la Wilaya d'Oran Fond de carte : ASAL (Alsat-2A,2019). Mise en en forme : Auteure.	193
Carte 2	Limites de la vieille ville de Sidi El Houari Fond de carte : ASAL (Alsat-2A,2019). Mise en en forme : Auteure.	194
Carte 3	Les entités urbaines de Sidi El Houari Fond de carte : ASAL (Alsat-2A,2019). Mise en en forme : Auteur	193

Chapitre 1		
Tableau 1	Définitions communes de différents registres de la participation citoyenne en urbanisme Source : Auteure	43
Tableau 2	Différents niveaux participatifs à distinguer Source : ADEME, La participation citoyenne : réussir la planification et l'aménagement durables, (2016), p.17.	44
Tableau 3	Typologie des savoirs citoyens dans l'urbanisme Source : Eloise Nez, la mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif, (2009 :4).	48
Tableau 4	Typologie des dynamiques de mobilisation des savoirs citoyens dans l'urbanisme Source : Eloise Nez, la mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif, (2009 :9).	48
Chapitre 2		
Tableau 1	Les principes généraux de la loi 06-06 Source : Ahmed Mezmaï " la politique de la ville en Algérie" in revue vies de villes », édition les alternatives urbaines, Février 2007, page 49.	43
Tableau 2	Situation du Ksar Tafilelt Source : Fondation Amidoul, « Le ksar Tafilelt tajdit, principes et références », (2006). Document du site en ligne http://www.Tafilelt.com/	44
Tableau 3	Les associations en Algérie Source : Auteure, D'après : site officiel du ministère de l'intérieur et des collectivités locales http://www.interieur.gov.dz/images/pdf/Thematiquedesassociations.pdf Consulté le 29/05/2021.	44
Chapitre 3		
Tableau 1	Le classement des biens culturels immobiliers, avant 2002 Source : Ministère de la culture, Schéma Directeur des zones archéologiques et historiques, 2007, P :23	8
Tableau 2	Etat du patrimoine culturel en Algérie Source : Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement ,2000, P.168.	9

Chapitre 4		
Tableau 1	Acteurs institutionnels internationaux chargés de la sauvegarde du patrimoine culturel. Source : Auteure.	3
Tableau 2	Evolution du budget de la culture en Algérie entre 2003 et 2012 Source : Kessab et Benslimane. "Etude comparative sur certains aspects des politiques culturelles en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Egypte budget de la culture déconcentration/décentralisation échanges culturels. » (2013 :2).	4
Tableau 3	Synthèse des exemples de participation citoyenne dans les sites patrimoniaux en centres historiques. Source : Auteure.	6
Chapitre 5		
Tableau 1	Définition des sous-secteurs sauvegardés de Dellys Source : Rapport de présentation du PSMVSS de Dellys, (2007 :6)	43
Tableau 2	Nature juridique des propriétés à la casbah de Dellys Source : Rapport de présentation du PSMVSS de Dellys, (2007 :28)	44
Tableau 3	Identification des acteurs impliqués dans le projet Montada. Source : Auteure.	44
Tableau 4	Tableau matriciel - Fiche résumé du plan d'action Source : BET Akretche Lounes. Maitre d'œuvre du PSMVSS de Dellys.	45
Chapitre 6		
Tableau 1	Identification des acteurs impliqués dans le projet ARCHIMEDES. Source : Auteure.	49

Chapitre 1		
Tableau 1	Définitions communes de différents registres de la participation citoyenne en urbanisme Source : Auteure	31
Tableau 2	Différents niveaux participatifs à distinguer Source : ADEME, La participation citoyenne : réussir la planification et l'aménagement durables, (2016), p.17.	37
Tableau 3	Typologie des savoirs citoyens dans l'urbanisme Source : Eloise Nez, la mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif, (2009 :4).	51
Tableau 4	Typologie des dynamiques de mobilisation des savoirs citoyens dans l'urbanisme Source : Eloise Nez, la mobilisation des savoirs citoyens dans les dispositifs d'urbanisme participatif, (2009 :9).	52
Chapitre 2		
Tableau 1	Les principes généraux de la loi 06-06 Source : Ahmed Mezmaï " la politique de la ville en Algérie" in revue vies de villes », édition les alternatives urbaines, Février 2007, page 49.	59
Tableau 2	Situation du Ksar Tafilelt Source : Fondation Amidoul, « Le ksar Tafilelt tajdit, principes et références », (2006). Document du site en ligne http://www.Tafilelt.com/	70
Tableau 3	Les associations en Algérie Source : Auteure, D'après : site officiel du ministère de l'intérieur et des collectivités locales http://www.interieur.gov.dz/images/pdf/Thematiquedesassociations.pdf Consulté le 29/05/2021.	73
Chapitre 3		
Tableau 1	Le classement des biens culturels immobiliers, avant 2002 Source : Ministère de la culture, Schéma Directeur des zones archéologiques et historiques, 2007, P :23	93
Tableau 2	Etat du patrimoine culturel en Algérie Source : Rapport sur l'état et l'avenir de l'environnement ,2000, P.168.	95

Chapitre 4		
Tableau 1	Acteurs institutionnels internationaux chargés de la sauvegarde du patrimoine culturel. Source : Auteure.	117
Tableau 2	Evolution du budget de la culture en Algérie entre 2003 et 2012 Source : Kessab et Benslimane. "Etude comparative sur certains aspects des politiques culturelles en Algérie, en Tunisie, au Maroc et en Egypte budget de la culture déconcentration/décentralisation échanges culturels. » (2013 :2).	124
Tableau 3	Synthèse des exemples de participation citoyenne dans les sites patrimoniaux en centres historiques. Source : Auteure.	154
Chapitre 5		
Tableau 1	Définition des sous-secteurs sauvegardés de Dellys Source : Rapport de présentation du PSMVSS de Dellys, (2007 :6)	169
Tableau 2	Nature juridique des propriétés à la casbah de Dellys Source : Rapport de présentation du PSMVSS de Dellys, (2007 :28)	171
Tableau 3	Identification des acteurs impliqués dans le projet Montada. Source : Auteure.	179
Tableau 4	Tableau matriciel - Fiche résumé du plan d'action Source : BET Akretche Lounes. Maitre d'œuvre du PSMVSS de Dellys.	185
Chapitre 6		
Tableau 1	Identification des acteurs impliqués dans le projet ARCHIMEDES. Source : Auteure.	211
Chapitre 7		
Tableau 1	Fiche d'évaluation	237

ANNEXE 3:

Association Bel Horizon de Santa Cruz.
Domiciliation : Fort de Santa Cruz
B.P n° 7240 Oran Sédikia 31025
tél/fax : 041-42-35-08
Mobile : 071 59 73 93

A Monsieur le Wali d'Oran

Objet : proposition au classement mondial
du Vieil Oran et du site du Murdjajo

Ref./ lettre du 16 février 2002

Monsieur,

Nous avons l'honneur de saisir votre autorité pour vous soumettre l'idée de proposer au classement mondial le Vieil Oran et le site du Murdjajo.

En effet et après une étude interne à l'association ayant débouché sur un exposé de motifs pertinent et suite à un encouragement des experts du Pnud, nous avons estimé le moment opportun de rendre public la proposition pour une adhésion des institutions locales et de la société civile.

Le site en question est éligible au classement mondial selon les experts nationaux et du Pnud, d'autant qu'il a obtenu un premier label avec le prix Méline Mercouri de l'Unesco-Grèce, en 2001, grâce à une étude du Crasc.

Il va falloir initier une étude dans ce sens, que l'association Bel Horizon se propose de prendre en charge en suscitant l'adhésion de l'Unesco et d'autres partenaires avec le soutien des autorités locales.

Il est important de souligner les retombées positives multiples que pourrait avoir comme effet un tel label international pour la vieille ville en particulier et Oran en général.

En comptant de nouveau sur votre soutien, veuillez agréer, Monsieur le Wali, l'expression de notre haute considération.

Signé : Metair Kouider,
président de Bel horizon.

Oran, le 8 juin 2003

ANNEXE 1 :

Liste des entretiens réalisés à Dellys

<i>Entretiens réalisés à Dellys</i>					
Enquêtes exploratoires			Enquêtes principales		
02-06 Février 2017	10-13 Mars 2017	20-23 Mars 2017	25-26 Avril 2017	15-18 Juin 2017	30-31 Juin 2017
-P/APC Dellys Zerouali Rabeh	-Ouagni Yassine; Expert du patrimoine auprès du ministère de la culture		-Vice président de l'APC Dellys Mr Kerbouche Mustapha -Responsable de l'OGEBEC de Dellys	-Représentant du chef Daïra de Dellys	-Représentant du chef Daïra de Dellys
-BET AKRETCHÉ Lounes- Maître d'œuvre du PSMVSS de la vieille ville de Dellys -Expert international auprès de l'ICOMOS -Yassine Ouaguéni	-Chef de projet du PSMVSS: Yassine Ouaguéni, Architecte restaurateur	-Experts universitaires travaillant la question patrimoniale de la Casbah de Dellys: Hadji Kenza Bougdal Menouar	-BET AKRETCHÉ Lounes- Maître d'œuvre du PSMVSS de la vieille ville de Dellys	-Experte de la restauration des MH à Dellys, Foufa -BET AKRETCHÉ Lounes- Maître d'œuvre du PSMVSS de la vieille ville de Dellys -Archéologue, expert universitaire Chaid Yasmina	- Foufa Amina Architecte des sites et monuments historiques: consultante auprès de cabinets d'architecture pour la restauration des biens culturels (Mosquée de Dellys) -Architecte responsable de l'élaboration du PDAU de Dellys Khellouene Yacine
-Un échantillon de 5 habitants -Président de l'association Delfine, Mokrani		-Président de l'association Delfine, Mokrani	-Président de l'association ACAD , Belkaidi. -Un échantillon de 5 habitants	-Président de l'association Delphine, Mokrani -Président de l'association ACAD Belkaidi.	-Un échantillon de 5 habitants -Président de l'association ACAD : Belkaidi.

ANNEXE 2 :

Liste des entretiens réalisés à Oran

<i>Entretiens réalisés à Oran</i>						
Enquêtes exploratoires		Enquêtes principales			Enquêtes complémentaires	
05-08 Octobre 2017	15-17 Octobre 2017	20-25 Décembre 2018	05-10 Janvier 2018	15-18 Mars 2018	19-21 février 2019	09 Mars 2019
		-Responsable de l'OGBEC d'Oran-Massinissa Ourabeh	Directeur général de l'Office national de gestion et d'exploitation de biens culturels protégés, Abdelwahab Zekagh,		-OPGI/ Chef du service patrimoine et réhabilitation -OPGI/Architecte service des marchés publics	-CTC vieux bâti - DUAC/architectes service réhabilitation du vieux bâti
-Guide des monuments touristique - Mimoun Toufik	-Architecte restauration des monuments historiques Hassam Soumaya -Expert universitaire Madani Safar Zitoun	-Architecte expert international TICA -Guide des monuments touristiques	-Enseignants universitaires de l'USTO : Tahraoui Dijallali :éditeur de la revue Madinati Karima Senouci	-Expert international de l'AECID -Carabelli Roméo		
-Un échantillon de 5 habitants -Président de l'association Bel Horizon, Kouider Metair -Président de l'association Santé Sidi El Houari, Brikci	-Président de l'association Bel Horizon, Kouider Metair -Coordinatrice de l'association Bel Horizon , Fatima Bessghier	-Un échantillon de 5 habitants -Architecte et Coordinatrice pédagogique de l'école chantier de l'association Santé Sidi El Houari, Hassam Soumaya	-Président de l'association Bel Horizon, Kouider Metair -Journaliste - 3 membres du collectif citoyen		-Un échantillon de 5 habitants	-Président de l'association Bel Horizon, Kouider Metair

Guide d'entretien général

Dans le cadre de notre thèse, nous avons réalisé des entretiens à Dellys et à Oran, à partir d'un guide général visant à référencer les principales thématiques à aborder et les questions à poser aux acteurs. Dans une démarche semi-directive, ce guide d'entretien n'a pas été utilisé de manière systématique ou linéaire, mais s'est avéré utile pour orienter et rythmer les discussions. La construction du guide d'entretien a été articulée essentiellement autour des aspects suivants :

- 1.Éléments biographiques ;
2. Rapport au quartier et à sa patrimonialisation (pratiques quotidiennes, changements, significations, perceptions, ...) ;
3. Rapports à la participation citoyenne ;
- 4.Le déroulement de la démarche participative et les moyens mis en œuvre ;
- 5.Savoirs citoyens mobilisés et effets sur l'action patrimoniale et sur l'espace patrimonialisé.

ANNEXE 4

Guide d'entretien des acteurs institutionnels-Elus

1. Rapport au quartier :

- Quel sont vos missions dans la gestion des projets urbains dans la commune ?
- Quel est votre rôle dans l'intervention sur les biens culturels à protéger ?
- Es que vous travaillez en coordination et concertation avec la wilaya ?
- Es que vous travaillez en coordination et concertation avec d'autres organismes pour la protection du patrimoine urbain (DC/DUAC /OPGI/OBGC/ANSS) ?
- Qui détient la responsabilité des projets d'intervention sur le secteur sauvegardé ?
- Pour quoi le centre historique est en état de vétusté avancé ?
- Quels sont les entraves à la réhabilitation du quartier ?
- Que pensez-vous des opérations de démolition/ relogement ?
- La pensée des jeunes architectes qui travaillent au sein de cette institution se porte principalement sur les projets de réhabilitation des grands édifices publics d'une richesse architecturale convenue, quand es- il des maisons ? que faites-vous pour garder la population originelle sur site ?
- Es que vous avez dans votre équipe du service de réhabilitation des architectes spécialistes de la rénovation/ réhabilitation/ restauration ? Si oui combien ?

2. Rapports à la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation du quartier ?

- Comment êtes- vous engagés au sein du processus participatif ?
- Qu'est-ce qui, dans votre parcours, vous a amené à vous y investir ?
- Avez-vous suivi une formation sur les modalités de la participation citoyenne au projet de ville ?
- Quel est votre rôle au sein du processus participatif ?
- Est ce que vous avez déjà entendu parler de la concertation ?
- Est-ce que vous avez déjà assisté à des réunions de concertation ? Combien de fois ?
- Qu'est-ce que c'est pour vous, la concertation ?
- Est-ce que vous pensez que c'était une bonne concertation ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce qu'il aurait fallu améliorer ?

3. Le déroulement de la démarche participative et les moyens mis en œuvre ;

- Qui sont les personnes impliquées ?
- Concrètement, comment ça fonctionne ? (Préciser les questions selon les processus)
- Quels sont les outils utilisés ? Quels sont les objectifs ?
- Quels éléments du projet sont mis en débat ? Et qu'est-ce qui n'est pas discuté ? Pourquoi ?
- Il y a généralement combien de personnes dans les réunions ? Qui se déplace : les membres du conseil de quartier, les associations, les riverains du projet ?
- Quels sont les résultats du dispositif participatif ?

4. Savoirs citoyens mobilisés et effets sur l'action urbaine

- Les propositions citoyennes sont-elles raisonnables ?
- Vous avez changé des éléments dans les projets ? Lesquels ?
- Finalement, qu'est-ce que vous avez appris au cours de ce processus ?
- En quoi ce processus modifie vos pratiques ? Votre rôle en tant qu' élu ?
- Quel est l'apport de la participation citoyenne votre travail/fonction ?
- Quels sont les points négatifs ? Vous avez rencontré des difficultés particulières ?
- Vous avez reçu une formation sur la participation ?
- Quels sont les résultats du dispositif de la participation des habitants ?
- La participation permet vraiment d'améliorer les projets ? Pourquoi ? Vous avez des exemples ?
- Le processus participatif a impact sur le fonctionnement/les méthodes de travail des services ?
- Cette expérience a suscité l'intérêt d'autres villes/territoires ?
- Quels sont les principaux acquis de ce processus ? Ce que vous avez réussi le mieux ?
- Et quels défis restent à affronter, ce qu'il y a encore à dépasser ?
- Êtes-vous prêt à poursuivre ou à reprendre cette expérience ?

ANNEXE 5

Guide d'entretien des experts techniques

1. Rapport au quartier :

- Pour quoi le quartier est en état de vétusté avancé ?
- Qui détient la responsabilité des projets d'intervention en tissu historique ?
- Quels sont les entraves à la réhabilitation du quartier ?
- Que pensez-vous des opérations de démolition/ relogement ?
- Quel est votre rôle dans la protection du patrimoine urbain ?

2. Rapports à la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation du quartier ?

- Comment êtes- vous engagés au sein du processus participatif ?
- Qu'est-ce qui, dans votre parcours, vous a amené à vous y investir ?
- Vous faites partie d'une association, d'un parti politique ? Lesquels ?
- Avez-vous suivi une formation sur les modalités de la participation citoyenne au projet de ville ?
- Quel est votre rôle au sein du processus participatif ?
- Qu'est-ce que c'est pour vous, la concertation ?
- Est-ce que vous pensez que c'était une bonne concertation ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce qu'il aurait fallu améliorer ?

3. Le déroulement de la démarche participative et les moyens mis en œuvre :

- Qui sont les personnes impliquées ?
- Concrètement, comment ça fonctionne ? (Préciser les questions selon les processus)
- Quels sont les outils utilisés ? Quels sont les objectifs ?

- Quels éléments du projet sont mis en débat ? Et qu'est-ce qui n'est pas discuté ? Pourquoi ?
- Il y a généralement combien de personnes dans les réunions ? Qui se déplace : les membres du conseil de quartier, les associations, les riverains du projet ?
- Quels sont les résultats du dispositif participatif ?

4.Savoirs citoyens mobilisés et effets sur l'action urbaine :

- Les propositions citoyennes sont-elles raisonnables ?
- Vous avez changé des éléments dans les projets ? Lesquels ?
- Finalement, qu'est-ce que vous avez appris au cours de ce processus ?
- En quoi ce processus modifie vos pratiques ? Votre rôle en tant qu'expert technique ?
- Quel est l'apport de la participation citoyenne votre travail fonction ?
- Quels sont les inconvénients ? Vous avez rencontré des difficultés particulières ?
- Vous avez reçu une formation sur la participation ?
- Quels sont les résultats du dispositif/de votre participation/de la participation des habitants ?
- La participation permet vraiment d'améliorer les projets ? Pourquoi ? Vous avez des exemples ?
- Le processus participatif a impact sur le fonctionnement/les méthodes de travail des services ?
- Cette expérience a suscité l'intérêt d'autres villes/territoires ?
- Comment le processus a-t-il évolué depuis que vous y participez ?
- Quels sont les principaux acquis de ce processus ? Ce que vous avez réussi le mieux ?
- Et quels défis restent à affronter, ce qu'il y a encore à dépasser ?
- Êtes-vous prêt à poursuivre l'expérience / à continuer à vous engager dans ce processus ?

ANNEXE 6

Guide d'entretien des associations

1.Éléments biographiques

- -Quand es que l'association a été créée ?
- Par qui ?
- Qu'est-ce qui, dans votre parcours, vous a amené à vous y investir ?
- Combien d'adhérents ? leurs âges et profils ?
- En quoi consiste vos missions pour la sauvegarde du patrimoine ?
- Comment faites-vous pour mobiliser les habitants ?

2. Perceptions du quartier

- Pour quoi le quartier est en état de vétusté avancé ?
- Quels sont les entraves à la réhabilitation du quartier ?
- Que pensez-vous des opérations de démolition/ relogement ?

3. Rapports à la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation du quartier ?

- Comment êtes- vous engagés au sein du processus participatif ?
- Quel est votre rôle au sein du processus participatif ?
- Est-ce que vous avez déjà assisté à des réunions de concertation ? Combien de fois ?
- Qu'est-ce que c'est pour vous, la concertation ?
- Est-ce que vous pensez que c'était une bonne concertation ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce qu'il aurait fallu améliorer ?

- Quelles sont vos contraintes ?

4. Le déroulement de la démarche participative et les moyens mis en œuvre ;

- Qui sont les personnes impliquées ?
- Concrètement, comment ça fonctionne ? (Préciser les questions selon les processus)
- Quels sont les outils utilisés ? Quels sont les objectifs ?
- Quels éléments du projet sont mis en débat ? Et qu'est-ce qui n'est pas discuté ? Pourquoi ?
- Il y a généralement combien de personnes dans les réunions ? Qui se déplace : les membres du conseil de quartier, les associations, les riverains du projet ?
- Quels sont les résultats du dispositif participatif ?

5. Savoirs citoyens mobilisés et effets sur l'action urbaine

- Les propositions citoyennes sont-elles raisonnables ?
- Vous avez changé des éléments dans les projets ? Lesquels ?
- Finalement, qu'est-ce que vous avez appris au cours de ce processus ?
- En quoi ce processus modifie vos pratiques ? Votre rôle en tant qu' élu ?
- Quel est l'apport de la participation citoyenne votre travail/fonction ?
- Quels sont les points négatifs ? Vous avez rencontré des difficultés particulières ?
- Vous avez reçu une formation sur la participation ?
- Quels sont les résultats du dispositif de la participation des habitants ?
- La participation permet vraiment d'améliorer les projets ? Pourquoi ? Vous avez des exemples ?
- Le processus participatif a impact sur le fonctionnement/les méthodes de travail des services ?
- Cette expérience a suscité l'intérêt d'autres villes/territoires ?
- Quels sont les principaux acquis de ce processus ? Ce que vous avez réussi le mieux ?
- Et quels défis restent à affronter, ce qu'il y a encore à dépasser ?
- Êtes-vous prêt à poursuivre ou à reprendre cette expérience ?

ANNEXE 7

Guide d'entretien Habitants - propriétaires

1.Éléments biographiques :

Les questions sur l'identité sont posées à la fin de l'entretien sous forme de questions indirectes. Elles concernent :

- L'origine
- L'âge/Sexe
- L'emploi
- Niveau d'étude
- Statut du logement : propriétaire, locataire

2. Rapport au quartier (pratiques quotidiennes, changements, significations, perceptions,) :

- Depuis combien de temps habitez- vous ici ?
- Où étiez-vous avant ?
- Est-ce que le quartier a changé depuis que vous êtes arrivé ?
- Est-ce qu'il y a beaucoup de gens qui partent et qui arrivent ?
- Quels sont les lieux que vous fréquentez dans le quartier ? et en dehors du quartier ?
- Avez-vous des pratiques particulières liées au quartier ? Si oui, lesquelles ?
- Quel est votre avis sur la patrimonialisation du quartier ?
- Qu'es qui a changé depuis ?
- Comment avez-vous vécu (les démolitions- détériorations avancée) ? Est-ce que ça vous a paru normal ?
- Comment est-ce que vous avez réagi ?

- Quel est votre point de vue par rapport la gestion de cette situation ? Qu'est-ce qu'il aurait fallu faire de plus important ? Empêcher (les démolitions- détériorations avancée) par exemple
- Quel est votre point de vue sur la démolition ?
- Est-ce que vous pensiez que ce serait une bonne chose ou une mauvaise ?
- Avec qui en avez-vous parlé ?
- Est-ce que tout le monde était d'accord avec vous ?
- Quelle est la réaction de votre famille ?
- Quels sont les entraves à la réhabilitation du quartier ?

3. Rapports à la participation citoyenne dans le processus de patrimonialisation du quartier ?

- Comment êtes- vous engagés au sein du processus participatif ?
- Qu'est-ce qui, dans votre parcours, vous a amené à vous y investir ?
- Vous faites partie d'une association ou d'un collectif ? Lesquels ?
- Quelle est votre profession ? Quelle formation avez-vous suivie ?
- Quel est votre rôle au sein du processus participatif ?
- Est-ce que vous avez déjà entendu parler de la concertation ?
-
- Est-ce que vous avez déjà assisté à des réunions de concertation ? Combien de fois ?
- Qu'est-ce que c'est pour vous, la concertation ?
- Est-ce que vous pensez que c'était une bonne concertation ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce qu'il aurait fallu améliorer ?

4. Le déroulement de la démarche participative et les moyens mis en œuvre ;

- Qui sont les personnes impliquées ? les membres du conseil de quartier, les associations, les riverains du projet ?
- Concrètement, comment ça fonctionne ? (Préciser les questions selon les processus)
- Quels sont les outils utilisés ? Quels sont les objectifs ?
- Quels éléments du projet sont mis en débat ? Et qu'est-ce qui n'est pas discuté ? Pourquoi ?
- Il y a généralement combien de personnes dans les réunions ? Qui se déplace : les membres du conseil de quartier, les associations, les riverains du projet ?
- Quels sont les résultats du dispositif participatif ?

5. Savoirs citoyens mobilisés et effets sur l'action urbaine

- Avez-vous compris les termes utilisés par les techniciens ?
- Qu'est-ce que vous avez proposé par rapport au projet lors des moments de participation ?
- Vous avez changé des éléments dans les projets ? Lesquels ? et que vos requêtes ont été prises en considération ?
- Qu'est-ce que vous avez appris au cours de ce processus ?
- La participation permet vraiment d'améliorer les projets ? Pourquoi ? Vous avez des exemples ?
- Quels sont les principaux acquis de ce processus ? Ce que vous avez réussi le mieux ?
- Et quels défis restent à affronter, ce qu'il y a encore à dépasser ?
- Êtes-vous prêt à poursuivre l'expérience / à continuer à vous engager dans ce processus ?

ANNEXE 8 :

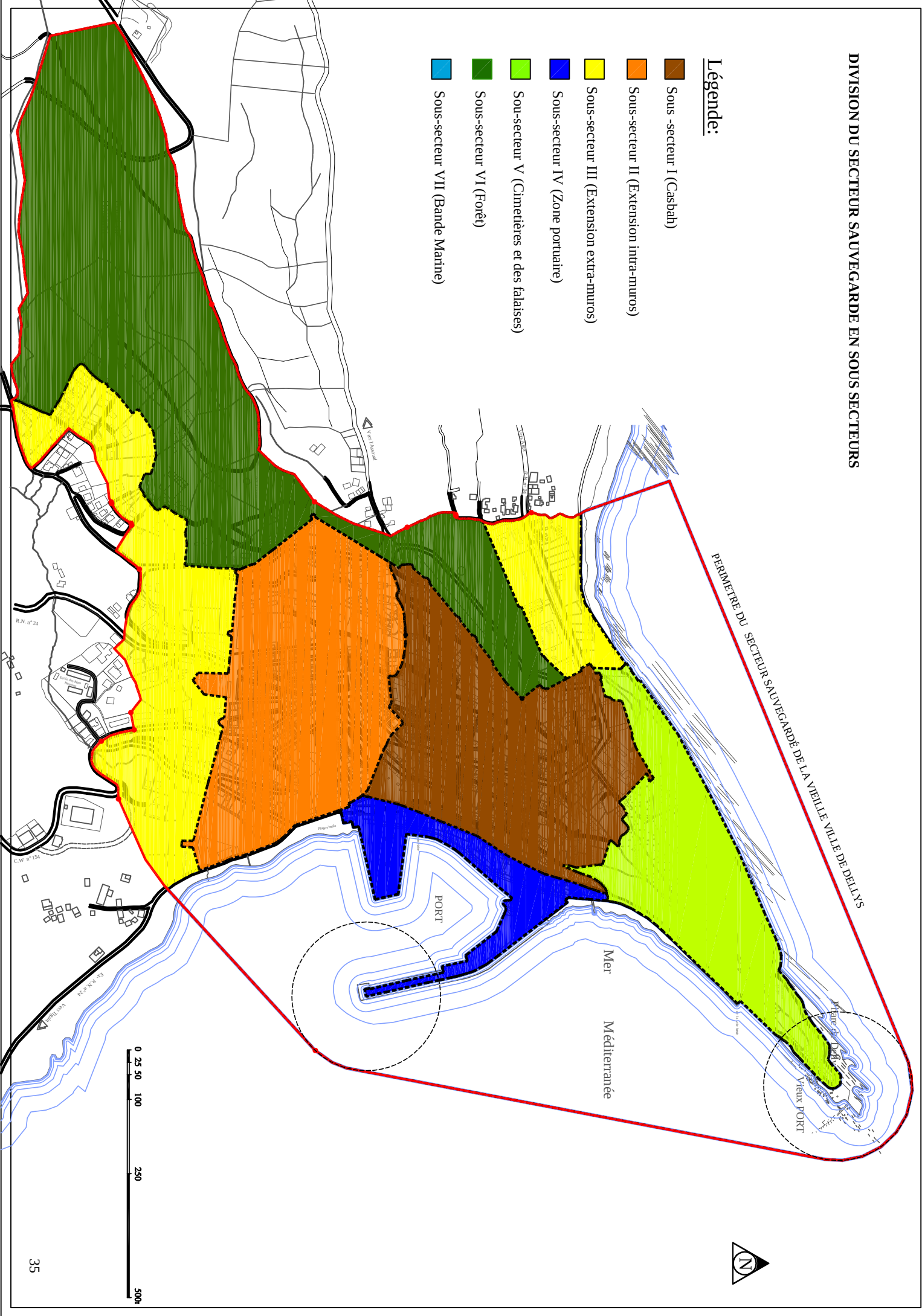
PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DU SECTEUR SAUVEGARDE DE LA VIEILLE VILLE DE DELLYS :

- Extraits du rapport de présentation-

DIVISION DU SECTEUR SAUVEGARDE EN SOUS SECTEURS

Légende:

-  Sous -secteur I (Casbah)
-  Sous -secteur II (Extension intra-muros)
-  Sous -secteur III (Extension extra-muros)
-  Sous -secteur IV (Zone portuaire)
-  Sous -secteur V (Cimetières et des falaises)
-  Sous -secteur VI (Forêt)
-  Sous -secteur VII (Bande Marine)



4. Etat de conservation du bâti

Tableaux synoptiques de la consistance et l'état de conservation du bâti.

4.1 Sous secteur I

Désignation	Type de bâtisse	Etat de conservation	Etat d'occupation Observation
334 unités bâties à usage d'habitation	125 anciennes	11 totalement effondrées, lot libéré de ses gravats ; 20 totalement effondrées, lot submergé de gravats; 64 partiellement effondrées; 42 présentent d'importantes anomalies structurelles; 71 relativement stable; 128 états structurels satisfaisant	188 occupées 145 inoccupées
	72 historiques		9 en cours de construction (Se conformer à l'art.18 du décret n°03-324)
	137 contemporaines (BA)		
Equipements			
Lycée (Ex « Lycée Technique »)	Historique, de structure mixte	Relativement bon	Fonctionnel, mais les labos (ateliers) sont à l'état d'abandon. (Etude de restauration en cours)
Mosquée El Islah	Historique, Structure en maçonnerie	Endommagée considérablement par le séisme de mai 2003, notamment la façade principale et le minaret	Restauration en cours
CEM Mohamed LOUNIS	Contemporain En béton armé	Mur de soutènement de la cour hors aplomb avec risque de déversement	Fonctionnel (Capacités à préciser)
Ecole primaire Redhouane GACEB	Contemporaine En béton armé	Relativement bon Déversement du mur de soutènement de la cour.	Fonctionnelle (Capacités à préciser)
Ecole coranique Sidi Amar	Ancienne Restructurée à l'ép. coloniale	En état de ruine fragmentaire (Effondrement des planchers)	Travaux de restauration en cours (en cours de restauration)
Ecole coranique Djamaa Bensaber	Ancienne Restructurée	Mur en ruine causant désordre structurel	Occupée par un tiers
Mausolée Sidi Boukhari	Complètement rénové	Infiltration des eaux pluviales par la couverture en charpente	A l'état d'abandon
Mausolée Sidi El Harfi	Ancien	Désagrégation des structures à cause de l'excès d'humidité (sol et plancher)	Travaux de restauration en cours
Mausolée Sidi Yahya	Ancien	Mauvais état avec affaissement de la toiture causant de fortes infiltrations d'eau pluviale	Fermé
Mausolée Sidi Mansour	Ancien	A l'état de ruine	Non fréquenté
Mausolée Sidi ZAID	Ancien	A l'état de ruine	Non fréquenté
Mausolée Sidi El Mahdi	Ancien	A l'état de ruine	Non fréquenté
Mausolée Sidi Mimoun	Ancien	A l'état de ruine	Non fréquenté
Etablissement public de santé de proximité ;Salle de soin Zekari	Historique	Présente des lézardes peu importantes	Fonctionnel (Capacité à préciser)

Said			
Bureau des Douanes	Contemporain	Bon	fonctionnel
Café restaurant Tala Oualdoun	Contemporain	Bon	fonctionnel
Siege de l'association El Izdihar	Historique	Présente des anomalies structurelles	fonctionnel

Ouvrages d'art			
Châteaux d'eau	Contemporain	bon	fonctionnel
Mur de soutènement de la basse Casbah	Historique	Désordre dans les éléments de remplissage causé par les infiltrations souterraines, les poussées hydrostatiques, la végétation et les remblaiements.	Soutient le talus sous la rue El Mizab
Citerne en maçonnerie	Historique	Bon état de conservation	A l'état d'abandon
Vestiges archéologiques			
Remparts de l'époque française sur soubassement antérieur allant du marché de Tala Oualdoun jusqu'à Bab Sour sur plus de 450m	Ancien et historique	Dégradations suite aux effets du séisme et l'usure du temps Prolifération de constructions de fortune (en parpaing et de baraques) le long du mur en causant d'importantes atteintes à son intégrité par des percements (ouvertures pour décharge des ordures dans la zone extramuros)	Meurtrières tamponnées
Préexistence de fragment du rempart antique dans la basse Casbah, au dessus de la subdivision de la pêche	Antique	Soumis à la désagrégation sous l'effet des pluies, de la végétation ainsi que de la poussée des terres en mouvement par glissement.	Difficilement accessible; A désencombrer, à consolider et à revitaliser
Vestige dit « le Phare »	Antique	Soumis à la désagrégation sous l'effet des pluies, de la végétation ainsi que de la poussée des terres en mouvement par glissement.	A désencombrer, à consolider et à revitaliser

Nota Bene

Pour des raisons de commodité et, surtout, de justesse vis-à-vis de la réalité historique de la vieille ville de Dellys, la distinction entre le bâti traditionnel, caractérisé particulièrement par la typologie à cour et l'usage de matériaux et d'une technique de construction basés sur la pierre locale (ou, rarement, la brique pleine de terre cuite) et un mortier constitué essentiellement de terre, et le bâti introduit par la colonisation française, qui s'identifie souvent en milieu urbain par une typologie « en ligne » et l'usage, dans une première période, de la pierre hourdée d'un mortier de chaux, puis progressivement supplantés par le béton armé et la brique de terre cuite creuse, est formulée ainsi :

- Le bâti ancien, désigne toutes les bâtisses traditionnelles réalisées indifféremment avant et après l'occupation française;
- Le bâti historique, désigne les typologies introduites à l'époque de l'occupation française jusqu'à l'indépendance;
- Le bâti contemporain, conçu essentiellement en ossature construite en béton armé et tamponnée en brique de terre cuite ou en parpaing de ciment, englobe toutes les bâtisses réalisées depuis l'indépendance à ce jour.

4.2 Sous secteur II

Désignation	Type de bâtisse	Etat de conservation	Etat d'occupation Observation
213 unités bâties à usage d'habitation individuelle	79 historiques	13 totalement effondrées, lot libéré de ses gravats ; 10 totalement effondrées, lot submergé de gravats; 08 partiellement effondrées; 09 présentent d'importantes anomalies structurelles; 54 relativement stables; 134 en état structurel satisfaisant	151 occupées
	134 contemporaines		54 inoccupées
			08 en cours de construction (Se conformer à l'art.18 du décret n°03-324)

Equipements

Siège de la Daïra	Contemporain	Bon état	Fonctionnel
Siège de l'APC	Historique	Bon état	Fonctionnel
Siège de la protection civile	Contemporain	Bon état. Occupe les espaces de l'ex cinéma El Amal et le jardin public	Couvre Dellys et Baghlia
Subdivision du Logement et des Equipements Publics (SLEP) au RDC; et Recette intercommunale, à l'étage	Contemporaine	Bon état	fonctionnel
Ecole primaire BOUHOUCHE Mohamed	Contemporaine	Bon état	Fonctionnel avec 13 classes

Stade de football CHERGUI (Dépendance de l'école)		Dépourvu de toutes commodités (Hors normative en vigueur)	Fonctionne également par la « force des choses » comme stade de quartier
Caserne des gardes-côtes	Contemporaine	Bon état	Fonctionnelle
Siège de la sureté de Daïra	Contemporain	Bon	Fonctionnelle
Hôtel Beau-rivage	Contemporain, en BA	pas de dégradations structurelles importantes, se présente toutefois dans un état délabré et d'abandon aux étages.	RDC commerces et restaurant, les niveaux supérieurs en majorité à l'abandon. Son gigantisme altère le paysage urbain.
Agence de communication d'Algérie télécom, au RDC; et Inspection des impôts de Dellys, à l'étage	Contemporaine	Bon état	Fonctionnelle
Subdivision de l'hydraulique de la daïra de Dellys, au RDC; et Inspection des Biens de l'Etat et Conservation foncière de Dellys, à l'étage	Contemporaine	Bon état	fonctionnelle
Bureau de la Sonelgaz	Contemporain	Nombreuses lézardes dans les nœuds de la structure.	Désaffecté (Transfert des bureaux dans un chalet)
Local des Scouts Musulmans Algériens abritant le groupe Al Ihsane de Dellys	Contemporain	Relativement bon	fonctionnel
Club du martyr Yahia KHLIFA	Contemporain	Relativement bon	fonctionnel
Marché communal sous le parvis de l'APC	Contemporain	Bon état	Occupé provisoirement comme mosquée
Bâtiment de la Douane	Historique	Présentant fissure importante suite au séisme de 2003	Désaffecté

Direction des travaux publics, subdivision de Dellys	Historique	Bon état	Fonctionnelle, couvre les daïras de Dellys et Baghlia
Caserne des garde-côtes	Contemporaine	Bon état	Fonctionnelle
Vestiges archéologiques			
Muraille Historique	Tronçon de Bab Sour jusqu'à la fontaine (plus de 270m)	Relativement en bon état. La hauteur de la muraille est complète; des fissures apparentes (séisme et mouvements de terrain)	
	Démarrant 50m plus haut des logts des enseignants de l'école Bouhouche jusqu'à ceux de la police (123m)	Relativement en bon état, la hauteur de la muraille est complète, des fissure dues aux séismes et mouvements du terrain	
	Partie du mur de clôture du parc communal	Relativement en bon état	
	De la rue Ramdani au dessous du blockhaus jusqu'à 34m plus bas	Dérasé jusqu'à la mi-hauteur	
	De la rue Ben Badis jusqu'à la rue Lt Ali Nourine (143m)	Déborde de peu de la surface de la terre	
Citerne	Historique	Relativement en bon état	Non entretenue

4. 3. Sous secteur III

Désignation	Type de bâtisse	Etat de conservation	Etat d'occupation Observation
58 unités bâties à usage résidentiel	Contemporaines	1 présentant des Anomalies Structurales 57 dans un état Satisfaisant	55 occupées 3 inoccupées 5 en cours de construction
Equipements			
Parc communal			fonctionnel
Célibatorium de la sureté de Daira	Contemporain	Deux blocs en bon état	Fonctionnels
Centre de loisir scientifique (CLS) Mohmed EL AMRANI dit EL FARTOUNI	Contemporain	Bon état de conservation	Fonctionnel
Banque (BADR)	Contemporaine	Bon état de conservation	Fonctionnelle
L'Algerienne Des Eaux (ADE)	Contemporaine	Bon état de conservation	Fonctionnelle
Conservation des forêts	Contemporaine	Bon état de conservation	Fonctionnelle
Marché de la commune	Contemporain	Anomalie structurales	A l'état d'abandon
Poste (PTT)	Contemporaine	Bon état	Fonctionnelle
BMPG de la daïra de dellys	Contemporaine	Bon état	Fonctionnelle
Salle de sport polyvalente « Qualota »	Contemporaine	Bon état	Fonctionnelle
Terrain nu destiné au football			Prévision d'annexion à la gendarmerie
Caserne de la Gendarmerie nationale	Contemporaine	Bon état	Fonctionnelle

ANNEXE N° 10

EVALUATION DES MODALITES DE PARTICIPATION, DES MODES D'INTERACTION

Source : (SALAMON Joseph, Urbanisme et concertation : Méthode d'évaluation, Territorial éditions, Septembre 2011, (p. 65,66.)

Evaluation des modalités de participation, des modes d'interactions	
Critères	Exemples d'indicateurs
Nature du public : niveau de pluralité	- Nombre d'association participant au débat. - Diversité du statut social et géographique des participants, riverains, usagers, salariés, ... - Nombre de personnes défavorisées, vulnérables, sans voix : personnes âgées, jeunes, personnes d'origine étrangère, étrangers, handicapés, ... - Nombre de personnes appartenant à des partis politiques différents (l'opposition).
Egalité, sincérité et liberté des participants	- Symétrie de la parole. - Tolérance et respect des idées de chacun. - Temps de parole donné à chacun des participants. - Nombre de personnes neutres. - Prises de position sans contraintes et possibilité d'opposition d'idées.
Temps du débat	- Date de démarrage du débat. - Durée totale du débat. - Temps de réflexion, d'information et de construction des arguments.
Diversité des dispositifs et des outils	- Nombre de réunions publiques. - Nombre d'ateliers de concertation. - Nombre d'expositions. - Existence d'un site internet. - Application de procédures juridiques obligatoires ou facultatives.
Accès à l'information – pédagogie- Compétences des participants	- Nombre de lieux et de personnes dédiés à l'information. - Horaires d'accès à l'information. - Disponibilité des professionnels. - Visites de sites. - Connaissances des lois et des procédures. - Connaissances des objectifs, enjeux, plannings et couts du projet. - Existence d'ateliers pédagogiques.
Place de l'argumentation	- Existence d'un débat. - Existence de plusieurs propositions.
Niveaux de la participation	- Outils d'information. - Outils de consultation. - Outils de consultation. - Outils de codécision.
Lieux de la participation	- Lieux officiels : mairie, mairie annexe, ... - Lieux techniques : services techniques. - Lieux dédiés : maison de projet. - Lieux de proximité : maison de quartier, gymnase d'école, ...
Initiatives citoyennes spontanées	- Nombre de réunions préparées sous l'initiative de la société civile sans la collectivité. - Nombre de documents et de productions écrites produites par la société civile.
Animation neutre du débat	- Temps de répartition de la parole. - Critères de sélection des animateurs. - Nombre d'animateurs extérieurs à la collectivité et non reliés aux projets
Dimension et contenu politique et technique du débat	- Existence d'un débat politique sur le sens du projet et sur les idées politiques qui le sous-tendent, ainsi que sur ses objectifs et son programme. - Existence d'un débat technique sur l'habiter du projet et sur ses délais techniques de forme, de couts et de fonctionnement.

ANNEXE N° 11

LES OUTILS D'ANALYSE et D'EVALUATION – LA FICHE D'EVALUATION

Critère	Indicateur	Contenu de l'analyse	Objectif	Evaluation
1-Cadre juridique relatif à la participation.	Existence de textes de loi cadrant les initiatives participatives.	Etude du contenu des textes juridico-institutionnels relatifs à la participation.	Détecter l'existence ou non d'un cadre juridique favorable à la participation	
2-Engagement politique envers la participation citoyenne.	Elaboration d'un référentiel sur la participation citoyenne	Etude des documents produits pour cadrer l'initiative participative dans un projet urbain.	Dégager les objectifs à atteindre et la volonté politique à impliquer les citoyens au projet.	
3-Temps de la participation	Date de démarrage et durée des modalités de la participation	Analyser le temps accordé à la participation citoyenne.	Mesurer la pertinence du temps de la participation et son impact sur la capacité d'implication des citoyens.	
4-Dispositions spatiales de la participation	Espaces dédiés à la participation	Analyse les espaces où se déroulent les procédures participatives.	Mesurer l'impact des espaces sur la participation des citoyens (types, proximité, etc.)	
5-Mécanismes/ outils de la participation	Types et diversités des outils	Analyser les différents outils mobilisés dans l'approche participative.	Dégager le degré d'implication des citoyens qui correspond aux outils utilisés.	
6-Acteurs de la participation	Diversité des acteurs et contenu de la participation.	Analyser les différents acteurs ayant pris part à la participation et leurs modes d'interaction.	Identifier les modes de participation utilisés : directs ou indirects (par le biais de représentants citoyens).	

